



HAL
open science

La mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux, un enjeu stratégique de territorialisation ? Réflexions en Loire Moyenne : Blois, Nevers, Saumur

Lolita Voisin

► **To cite this version:**

Lolita Voisin. La mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux, un enjeu stratégique de territorialisation ? Réflexions en Loire Moyenne : Blois, Nevers, Saumur. Architecture, aménagement de l'espace. Université François Rabelais - Tours, 2013. Français. NNT : . tel-01054473

HAL Id: tel-01054473

<https://theses.hal.science/tel-01054473>

Submitted on 7 Aug 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UMR CNRS 7324 CITERES

**Equipe Ingénierie du Projet d'Aménagement –
Paysage et Environnement IPAPE**

THÈSE présentée par : **Lolita VOISIN**

soutenue le : **6 février 2013**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université François - Rabelais**
Discipline/ Spécialité : **Aménagement de l'espace et urbanisme**

La mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux, un enjeu stratégique de territorialisation ?

Réflexions en Loire Moyenne : Blois, Nevers, Saumur

THÈSE dirigée par :

M. CARRIERE Jean-Paul

Professeur des universités émérite, Université de Tours

Mme SERVAIN-COURANT Sylvie

Maître de conférences, ENSNP de Blois

RAPPORTEURS :

M. CUBIZOLLE Hervé

Professeur des universités, Université de Lyon

Mme RIVIERE-HONEGGER Anne

Directrice de recherches CNRS, Université de Lyon

JURY :

M. CARRIERE Jean-Paul

Professeur des universités émérite, université de Tours

M. CUBIZOLLE Hervé

Professeur des universités, Université de Lyon

M. DEGRUELLE Christophe

Président de la communauté d'agglomération de Blois

M. PIVETEAU Vincent

HDR, directeur de l'ENSP Versailles

Mme SCARWELL Helga-Jane

Professeur des universités, Université de Lille I

Mme RIVIERE-HONEGGER Anne

Directrice de recherches CNRS, Université de Lyon

Mme SERVAIN-COURANT Sylvie

Maître de conférences, ENSNP de Blois

A Chilpéric de Boiscuillé,

Fondateur de l'école nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois et directeur de 1993 à 2010

Pour la valeur de cette expérience pédagogique.

naci en Alamo
naci en Alamo
no tengo lugar
y no tengo paisaje
yo menos tengo patria.

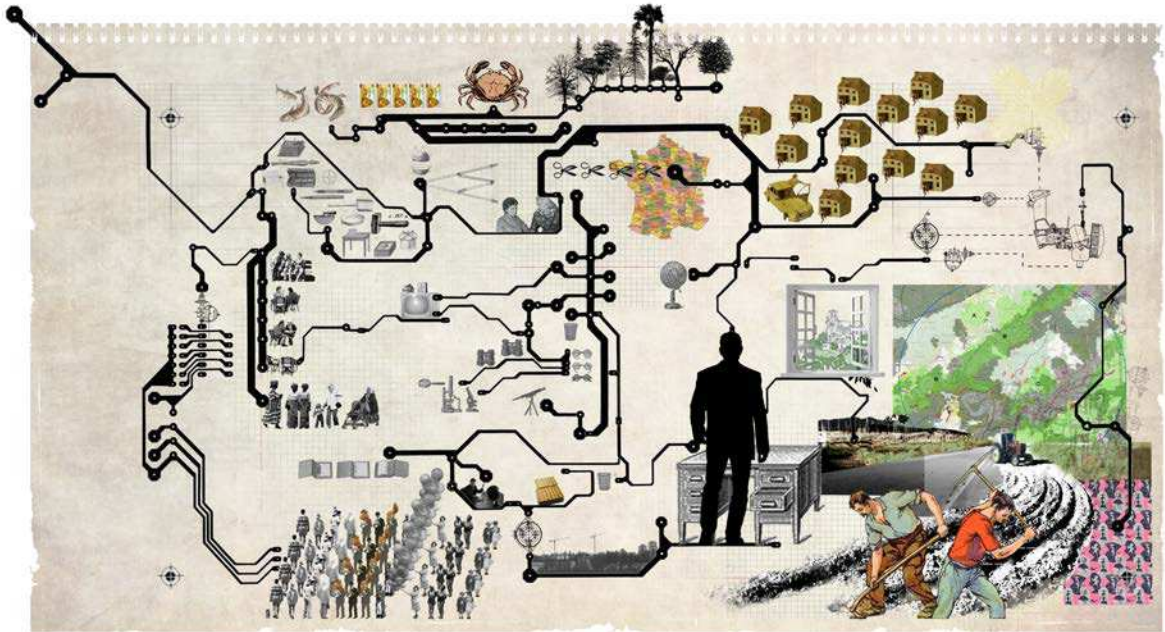
Naci en Alamo (Vengo) - Tony Gatlif

Les Anglais, les Américains n'ont pas la même manière de recommencer que les Français. Le recommencement français, c'est la table rase, la recherche d'une première certitude comme d'un point d'origine, toujours le point ferme. L'autre manière de recommencer, au contraire, c'est reprendre la ligne interrompue, ajouter un segment à la ligne brisée, la faire passer entre deux rochers, dans un étroit défilé, ou par-dessus le vide, là où elle s'était arrêtée. Ce n'est jamais le début ni la fin qui sont intéressants, le début et la fin sont des points. L'intéressant, c'est le milieu. Le zéro anglais est toujours au milieu. Les étranglements sont toujours au milieu. On est au milieu d'une ligne, et c'est la situation la plus inconfortable. On recommence par le milieu. Les Français pensent trop en termes d'arbre : l'arbre du savoir, les points d'arborescence, l'alpha et l'oméga, les racines et le sommet.

C'est le contraire de l'herbe.

Non seulement l'herbe pousse au milieu des choses, mais elle pousse elle-même par le milieu.

Gilles DELEUZE, Claire PARNET, Dialogues, Flammarion, 1999, pp. 50-51



Le décideur politique face à la question du paysage, une représentation symbolique de la problématique au commencement de nos recherches. (Voisin 2008)

Liste des abréviations

Utilisées dans ce volume

POS Plan d'occupation des sols

PLU Plan local d'urbanisme

SCoT Schéma de cohérence territoriale

SDAU Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme

SD Schéma directeur

EPALA Etablissement Public pour l'Aménagement de la Loire et de ses Affluents

EPL Etablissement Public Loire

ADN Agglomération de Nevers (communauté d'agglomération)

PNSN Pays Nevers Sud Nivernais

PNR LAT Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

PLGN Plan Loire Grandeur Nature

Agglopolys Communauté d'Agglomération de Blois

Avant-propos

Ce travail a bénéficié pendant trois ans d'un co-financement dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013, à la fois régional (Région Centre / Etablissement Public Loire / Fonds Européen de Développement Régional) et local, à travers le soutien d'une collectivité locale, la communauté d'agglomération de Blois, Agglopolys. Que ces institutions soient remerciées pour leur investissement et leur intérêt pour cette recherche, qui aurait été impossible sans elles.



Ce travail de recherche est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en région Centre avec le Fonds européen de développement régional.

La thèse en vue de l'obtention du doctorat de l'UMR CITERES de l'Université de Tours, spécialité aménagement-urbanisme, est dirigée par Jean-Paul CARRIERE, professeur émérite à l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours (EPU - Polytech'Tours) et Sylvie SERVAIN-COURANT maître de conférence à l'ENSNP. La thèse a bénéficié d'un partenariat scientifique et matériel de l'Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage de Blois. Nous avons réalisé cette thèse pendant trois ans dans les locaux de l'Ecole du Paysage basés à Blois, en ayant la possibilité de rester proche des travaux produits par les élèves-ingénieurs de l'école.

Remerciements

Si une thèse semble pour son auteur et son entourage un exercice particulièrement solitaire, celui-ci n'est possible que grâce au concours de nombreuses personnes que nous voulons ici très chaleureusement remercier.

Un immense merci à mes deux co-directeurs de thèse, Jean-Paul Carrière et Sylvie Servain-Courant, pour leur patience, leur adaptation et leurs conseils avisés. Merci d'avoir pris de leur temps précieux pour m'accompagner avec bienveillance dans cette aventure.

Merci aux membres de mon jury, d'avoir accepté de lire et de juger de ce travail.

Merci à l'Etablissement Public Loire, à la Région Centre et au FEDER pour leur soutien financier dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature. Un merci particulier à la communauté d'Agglomération de Blois, au président, aux élus, aux techniciens, au CAUE 41 et à tous les acteurs du territoire blésois impliqués dans son évolution, pour leur intérêt manifeste pour ce travail, la participation financière au projet, les nombreuses discussions et l'échange d'idées et de documents. Si Blois est ma ville d'enfant, d'adolescente et d'étudiante, rencontrer ceux qui l'imaginent et la construisent aura été une véritable découverte. Que l'audace et l'intelligence restent les maîtres mots d'un gouvernement local.

Merci aux membres de l'UMR CITERES, au personnel administratif, enseignants, doctorants, membres de la MSH. Je pense à Nathalie BREVET, Mathieu BONNEFOND, Mathilde GRALEPOIS, Dominique ANDRIEU, Benoît PIN, José SERRANO, Catherine BOISNEAU, Jean-Louis YENGUE, Marion AMALRIC, Denis MARTOUZET, Sabine GREULICH, Catherine BOISNEAU, Benoît FEILDEL, Fabien POUSSSET, Elsa RICHARD, Lydia SEABRA...

Merci à l'école du paysage du Blois : cette aventure humaine et intellectuelle, qui dura pour moi presque 10 ans, apprend à être libre, c'est-à-dire à écouter et à reposer toujours la question du monde. Merci pour cette chance exceptionnelle d'avoir bénéficié de cette utopie réaliste, en tant qu'élève, puis en tant qu'enseignante : si les utopies s'effondrent, les idées restent et courent le monde. J'userai pour cela d'une radio-caravane. Un immense merci donc à Stéphane, Marie-Isabelle, Isabelle, Monique, Anna, Dominique, Christophe, Elisabeth, Sabine, Nadia, aux enseignants et aux étudiants, pour avoir été les compagnons quotidiens de ces trois ans de thèse, presque quatre ou cinq ? Merci à Danielle McNALLY. A Dominique BOUTIN. Un grand merci à Claude EVENO, pour les perspectives, l'engagement et les chemins de traverse. Merci à tous ceux qui ont fait cette école, avec une pensée singulière pour son fondateur et directeur jusqu'en 2010 : Chilpéric de BOISCUILLE, à qui je dédie ce travail.

Merci aux étudiants de l'école du paysage qui seront bientôt diplômés en 2013, pour leur aide dans l'enquête avec les habitants de Vineuil.

Merci à tous les élus, les techniciens, les agriculteurs, les visiteurs, les membres d'associations, les habitants, qui, de Blois, de Nevers ou de Saumur, ont accepté de me rencontrer et de partager leur temps et leurs expériences.

Merci aux chercheurs qui ont accepté de me rencontrer pour échanger sur mes interrogations : Jean-Marc BESSE, Catherine CAILLE-CATTIN, Nathalie BREVET, Françoise de PERSON, Régis HERMELIN.

Merci à mes amis, pour leurs encouragements, leurs réflexions et leur soutien. Merci à mes amis co-fondateurs du collectif *anthroposystème* : Benjamin, Thibault et très particulièrement Mathieu ; merci à mes amis Masato, Adrien, Anne-Fleur, Gabriel, Namgyel, Loie, Pierre-Henri, Raphaëlle, Valérie, Antoine, Marion, Paco, Yoann, Laurent, Albane, Hector ; un merci très particulier à David ; merci à mon amie et co-fondatrice de *la Compagnie Jean et Faustin* : Juliette. Une pensée aux doctorants rencontrés sur ma route, qui vivaient leur propre expérience à distance : Claire Blouin-Gourbilière, Grégory Morisseau, Didier Labat, Gentiane Desveaux.

Merci à ma famille pour ce qu'ils savent si bien me donner : confiance et liberté. Merci à mes parents de m'avoir accueillie au milieu du champ pour terminer ce travail d'écriture. Un grand merci à ma sœur pour ses encouragements et ses relectures. Bonne route à mon petit frère, qui commence sa thèse lorsque je termine la mienne.

Merci aux sœurs bénédictines du Monastère du Bec Hellouin. Merci à Marie-Christine pour la maison face à la mer.

Deux personnes auraient été, je crois, heureuses de lire ce travail : mon grand-père, Michel Rey, et mon ami, Clément Stocker. Au cours de l'écriture, j'ai souvent imaginé leurs critiques, qui auraient été certainement nombreuses, sévères et justes. S'ils sont les disparus de cette thèse, ils sont maintenant et toujours mes premiers lecteurs.

Résumé

Le paysage est devenu progressivement en France un objet de politiques nationales, porté par de nombreux discours de valorisation des territoires. Cependant, si les politiques restent principalement initiées par l'Etat et ses services déconcentrés, les acteurs locaux doivent se saisir de cette notion polysémique, parfois conflictuelle, dans un processus de traduction et d'adaptation sur leurs territoires en construction depuis les politiques de décentralisation. Nous formulons l'hypothèse que le paysage participe alors à une stratégie transversale spécifique et singulière pour chaque territoire en projet, dans un processus de reterritorialisation exploré dans les travaux de Deleuze et Guattari (1980).

L'analyse s'appuie sur l'objet géographique des villes moyennes, structures intermédiaires dans la construction métropolitaine et dans l'appréhension des nouvelles tensions entre le clivage traditionnel ville/campagne. A travers Blois, Nevers et Saumur, toutes situées sur la Loire, nous interrogeons un ensemble géographique plus large portant une stratégie propre de reconnaissance par le paysage : la vallée de la Loire.

Notre méthode s'appuie sur l'analyse des politiques territoriales ayant pour objet ou pour argument le paysage (études, projets de paysage, documents législatifs), sur l'analyse des discours individuels et collectifs produits sur le paysage, et sur une analyse du jeu d'acteurs qui s'organise autour de la notion de paysage. Nous montrons ainsi comme le paysage est appréhendé localement, s'il répond à une stratégie organisée et s'il soutient d'autres objectifs plus sectorisés.

La recherche ouvre finalement sur une question d'actualité qui mérite d'être interrogée : quel est la part politique du paysage ? En quoi la prise en compte du paysage favorise de nouveaux modes de définition de territoires en émergence ? En quoi la mise en place de politiques locales de paysage entraîne une organisation d'acteurs basée sur le décroisement et la mise en relation ? Finalement, en quoi les acteurs qui se saisissent de la question du paysage pour la collectivité sont-ils dans une démarche politique ? Cette réflexion, particulièrement contemporaine, doit aider à penser l'évolution de la notion de paysage, et des métiers de l'aménagement et de l'urbanisme, telle que l'activité des paysagistes qui évolue rapidement.

Mots clés : politique de paysage, territorialisation, jeu d'acteurs, stratégie territoriale, Vallée de la Loire

Résumé en anglais

In France the notion of landscape, conveyed by numerous speeches on the enhancement of territories, has gradually become the focus of national policies. However, while these policies have mainly been carried out by the State and its decentralized departments since decentralization policies were implemented, local stakeholders have had to grasp this polysemic, sometimes conflicting notion, in a process of translation and adaptation to their territories. We formulate the hypothesis that landscape then participates in a specific and singular transversal strategy for every territory in project, in a process of reterritorialisation, as investigated in the common work of Deleuze and Guattari (1980).

The analysis is based on the geographical object of middle-size cities, intermediate structures in the metropolitan construction and in the perception of the new tensions in the traditional city / countryside cleavage. Furthermore, links are formed between local authorities as the new instruments of a more efficient and more civic-minded local policy. By studying the middle-size cities of Blois, Nevers and Saumur, all located on the Loire River, we focus on a wider geographical unit, with its own implementation strategy for a policy of recognition through landscape : the Loire valley.

Our method lies on the analysis of territorial policies centering on landscape as an object or an objective (studies, landscape projects, legislative documents), on the analysis of individual and collective discourse by local stakeholders, and on the analysis of the interplay of stakeholders organized around the notion of landscape. Thus, we show the way in which landscape is defined at the local level, whether it is the object of an organized strategy and whether it carries other, more sectorized, objectives.

Our research finally opens onto a topical issue worth investigating : what is the political role of landscape? How does the public consideration of landscape foster new modes of definition for emerging territories ? How does the implementation of local landscape policies bring about the organization of stakeholders around decompartmentalization and connection? Finally, to what extent do stakeholders who use landscape for the community participate in a political initiative ? This reflection is of particular contemporary importance to envision the evolution of landscape and of directly related jobs, such as the rapidly changing activity of landscape architects .

Key-words : landscape policies, reterritorialisation, interplay of stakeholders, landscape strategy, Loire Valley

sommaire

Remerciements.....	p11
Résumé.....	p12
Résumé en anglais.....	p13
Sommaire.....	p15
INTRODUCTION GENERALE	p20
A. Le paysage en « situation de recherche »	p25
<u>I. La recherche en paysage : un sujet en chantier</u>	<u>p25</u>
<u>II. Un phénomène depuis ces vingt dernières années : la mise en politique du paysage</u>	<u>p27</u>
B. Positionnement scientifique	p30
<u>I. Le questionnement de la recherche : la mobilisation du paysage dans les politiques territoriales</u>	<u>p31</u>
<u>II. Les hypothèses de recherche et l'hypothèse d'une reterritorialisation des acteurs publics locaux par le paysage</u>	<u>p34</u>
<u>III. Le paysage : <i>politics</i> ou <i>policies</i> ?</u>	<u>p45</u>
<u>IV. Les villes moyennes : territoire privilégié pour étudier la mobilisation politique du paysage</u>	<u>p51</u>
<u>V. La définition d'un site géographique d'étude : le choix de « l'agglomération »</u>	<u>p58</u>
C. Schéma du questionnement de recherche	p62
PARTIE I. LES MECANISMES DE MOBILISATION DU PAYSAGE PAR LES ACTEURS PUBLICS LOCAUX	p64
<u>Chapitre liminaire. Territoires d'étude et méthodologie</u>	<u>p68</u>
A. La vallée de la Loire Moyenne comme territoire d'étude	p69
B. L'agglomération de Blois : une agglomération à la recherche d'une légitimité territoriale.....	p87
C. Saumur et Nevers : deux autres territoires ligériens comme contrepoints de comparaison	p89
D. Présentation de la méthode appliquée	p94
E. Le plan de recherche.....	p118
<u>Chapitre 1 Le paysage dans la politique blésoise : de la planification à la pensée de la « ville-archipel »</u>	<u>p122</u>
A. Présentation de l'agglomération de Blois	p125
B. De la planification nationale au projet urbain municipal (1970-1990)	p129
C. Les années 1990 : « mise en patrimoine » de la vallée et expérience du projet à la ville de Blois.....	p138
D. De la ville à l'agglomération : le paysage au secours des espaces périurbains (1990-2010).....	p155
E. Le paysage comme enjeu stratégique de l'agglomération blésoise ?	p200
<u>Chapitre 2. La mobilisation du paysage par les acteurs locaux à Nevers et à Saumur</u>	<u>p217</u>
A. L'agglomération de Nevers : le paysage n'est pas mobilisé spontanément par les acteurs	p218
B. L'agglomération de Saumur : une forte mobilisation du paysage orchestrée par les représentants de l'Etat	p250
Synthèse et conclusions de la partie 1 : quelles stratégies dans la mobilisation du paysage ?	p261

PARTIE II. UN ENJEU STRATEGIQUE DE RETERRITORIALISATION p271

Chapitre 3. Les signaux faibles d'un processus de reterritorialisation par la mobilisation du paysage dans l'action publique locale p276

A. Jalons théoriquesp277

B. L'action publique en devenir dans la complexité de l'espace périurbanisé.....p290

C. Le paysage dans le rapport au temps de l'action publique p303

D. La mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux : un nouveau jeu d'acteurs ?p308

Chapitre 4 : Limites des propositions et discussion autour d'un projet politique basé sur le paysage ... p326

A. Les difficultés identifiées par les acteurs publics à se saisir du paysage p328

B. Les écueils et les dangers d'une mobilisation politique de paysage par les acteurs publics locaux..... p333

C. Plaidoyer pour les acteurs publics du paysage p339

Conclusion générale p346

Bibliographie..... p353

Sauf mention contraire, les pièces graphiques (schémas, photographies, dessins, etc.) sont de l'auteur.

INTRODUCTION

GENERALE

Dans cette introduction, nous présentons tout d'abord le questionnement de cette recherche. En quoi la mobilisation récente du paysage par les acteurs public locaux raconte-t-elle une évolution de l'action publique ? Pourquoi les acteurs publics locaux saisissent-ils à un moment donné et sur un espace plus ou moins défini cette notion polysémique, parfois porteuse de difficultés et de controverses ? Ensuite, nous détaillons le positionnement scientifique, les questions soulevées et les hypothèses de recherche. Enfin, nous explicitons le choix de travailler sur les villes moyennes pour vérifier ou non les hypothèses.

Le paysage est devenu omniprésent dans les discours publics. Il occupe avec le développement durable la scène de la crise écologique et environnementale. Il est associé au patrimoine comme une volonté de définir des identités : identités nationales, identités régionales, identités territoriales. Il est saisi par les bureaux d'étude opérationnels comme faire-valoir d'études usant d'un modèle identique pour toutes les maîtrises d'ouvrage.

Le paysage, depuis le début du vingtième siècle, a peu à peu intégré l'arsenal réglementaire de notre pays, cette orientation s'accéléralant à partir de 1993, date de la « Loi Paysage » ; lorsque le paysage devient un objectif incontournable pour les élus locaux. L'Etat est resté très présent dans la définition d'une politique nationale de paysage, en réaction notamment aux mutations rapides des paysages, vécues comme un problème. Si les recherches concernant la construction du paysage comme objet politique commencent à être nombreuses, celles qui abordent la dimension éminemment politique du paysage sont encore émergentes¹. On observe progressivement chercheurs et gestionnaires revendiquer (encore timidement) la portée relationnelle du paysage, sa dimension projectuelle et stratégique, sa propension à révéler des conflits d'usages et de représentation de l'espace...

C'est cette dimension politique du paysage que nous avons choisie d'explorer dans cette recherche : comment le paysage participe-t-il à la définition d'une stratégie locale de territorialisation ? Comment sa mobilisation consciente par les acteurs publics locaux porte-t-elle des objectifs moins consensuels qu'il n'y paraît ? Enfin, si le paysage est appréhendé avec sa dimension politique, est-il une composante stratégique pour les collectivités locales, en charge « d'inventer » le projet spatial à venir ? Le paysage n'est pas uniquement un mythe dont se gargarise une société en mal de repère (BERQUE 2010), son intérêt ne se situe pas dans une politique sectorielle, mais la valeur de sa mobilisation dans l'action publique dépend vraisemblablement des enjeux stratégiques qui y sont intégrés par les acteurs publics. C'est à l'échelle des collectivités locales que nous avons cerné cette recherche. Les visions nationales du paysage, et l'ensemble des publications, des discours et des textes législatifs seraient un corpus passionnant à évaluer pour comprendre pourquoi l'Etat use du paysage. Ce travail a déjà été effectué par un historien, François WALTER (2004), qui a montré comment le paysage était le support de « figures »² nationales, voire nationalistes. C'est d'ailleurs un thème récurrent au dix-neuvième siècle, lorsque le paysage sert à rassembler la nation nouvellement constituée. Entre la fin du 19^e siècle et le début du 20^e siècle, la Nation est fragmentée en régions souvent déterminées par un « paysage-type » : le climat, le sous-sol³, le type de végétation, le caractère des habitants⁴. C'est le temps des « tableaux », c'est-à-dire de la réalisation de portraits fins de la France à travers la diversité de ses régions. Le plus connu reste bien sûr « *le Tableau géographique de la France* » de VIDAL de la

¹ L'ouvrage collectif dirigé par Mario BEDARD, publié aux Presses Universitaires du Québec en 2009, porte un titre revendicatif : *Le paysage, un projet politique*. Un numéro récent de la revue électronique « Développement durable et territoires » de septembre 2010, « Paysage et développement durable » présente plusieurs articles explicites, dont l'édition « Le paysage en politique » signé de Valérie PEYRACHE-GADEAU, Anne SGARD et Marie-José FORTIN. Plus récemment et bien que profondément affilié à l'aspect culturel du paysage, l'ouvrage collectif « Paysage politique. Le regard de l'artiste » (2010) s'appuie sur plusieurs analyses de textes, de peintures ou de pratiques paysagistes pour revendiquer l'essence politique du paysage. D'autres articles¹, moins visibles, suivent les mêmes orientations théoriques.

² Nous empruntons ici le titre de l'ouvrage de François WALTER, *Les figures paysagères de la Nation, Territoire et Paysage en Europe (16^e-20^e siècle)*, Editions de l'EHESS, 2004.

³ Par exemple, la distinction entre les peuples de contrées de sol calcaire, et les peuples issus de pays granitiques est très fréquente. C'est explicite dans le « Tableau de la Géographie de la France » de VIDAL de la BLACHE publié en 1903 ou encore dans le « Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République » de André SIEGFRIED, publié en 1913.

⁴ C. Bertho-Lavenir, « La fragmentation de l'espace national en paysages régionaux 1800-1900 » dans F. CHENET, *Le paysage et ses grilles. Actes de colloque de Cerisaie-la-Salle (7 au 14 septembre 1992) Paysages ? Paysages ? Paris 1996, pp.29-40.*

BLACHE, publié en 1903, soit près de soixante-dix ans après le fameux « *Tableau de la France* » de MICHELET. Le travail d'André SIEGFRIED (1875-1959), moins connu (et aujourd'hui très difficile à se procurer), présente l'originalité de dresser un tableau politique. Dans son « *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième république* », publié en 1913, André SIEGFRIED réalise une étude très fine des comportements électoraux des habitants de l'Ouest de la France, tentant parallèlement le lien avec l'organisation spatiale et le régime de propriété, la structure sociale, la dissémination de l'habitat... Il tente d'expliquer les préférences électorales en fonction du substrat géologique de la France⁵, tout en devant, à regret, relativiser cette relation directe : « La géologie commandera le mode de peuplement en même temps que le mode d'exploitation, et par là, réagissant sur le mode de propriété et sur les rapports des classes entre elles, elle finira par avoir une répercussion sur la vie politique elle-même. »⁶ Les paysages régionaux servent alors la centralisation politique des régions de la nation française, afin que celle-ci soit « puissante, (...) forte et énergique » (MICHELET 1833). Si la France est spécifique par cette « articulation ambiguë mais réussie entre l'universel et le particulier » (WALTER 2004 p.185), il existe donc une ambivalence entre « la petite patrie », localisée, et la « nation », dont la charge identitaire est uniformisée, abstraite et désincarnée.

Dans le contexte actuel de décentralisation, à quoi sert le paysage pour les décideurs politiques ? Quel est aujourd'hui son usage politique ? Alors que l'on assiste à de nombreuses tentatives de définitions institutionnelles de territoires (expériences des OREAM, des pays, des Parcs Naturels Régionaux, etc.) et à la recomposition des collectivités locales (communauté de communes, communauté d'agglomération, métropole, etc.), quelle part tient le paysage à ces recompositions territoriales ? Pour reprendre l'expression de François WALTER, est-il le support de nouvelles « figures paysagères » destinées à un objectif de définition, voire d'adhésion ? Quel est le sens donné au paysage par les acteurs politiques dans ce contexte particulier de tentative de reterritorialisation ?

Si le paysage est nourri d'une longue histoire sur ses pratiques et ses codes, s'il est l'objet aujourd'hui d'une réflexion riche et diverse, tant de la part des « savants » que des « profanes », si précisément il offre l'opportunité d'effacer ces distinctions, il n'en reste pas moins un nouveau venu sur la scène politique. Un nouveau venu qui peut se révéler moins consensuel et fédérateur qu'il n'y paraît. (SGARD 2010).

Nous avons donc centré notre recherche sur la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux⁷, c'est-à-dire les élus, les techniciens, les agents des services déconcentrés de l'Etat, les membres des chambres consulaires, auxquels nous avons ajouté également les membres d'associations actives dans le champ de l'aménagement du territoire en général et du paysage en particulier. Si notre étude est centrée plus particulièrement sur les acteurs des collectivités locales, les relations sont nombreuses avec les productions et les textes réglementaires issus de l'Etat, et portées par leurs représentants déconcentrés. Ils ont donc fait l'objet d'une attention particulière, sans pour autant constituer le cœur du questionnement.

Notre formation d'ingénieur-paysagiste diplômée de l'Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage de Blois, qui forme des concepteurs de plus en plus amenés à intégrer le champ de la fabrique contemporaine de la ville, a

⁵ « Le granit produit le curé et le calcaire l'instituteur », A. SIEGFRIED, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, 1913, p.20 cité par F. WALTER 2004 p.113

⁶ *Ibid.* p.383-384, cité par WALTER, 2004, p.113.

⁷ http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/default.asp?page=magazine_iam/iam55/iam55_collectiviteslocales.htm

influencé nos choix conceptuels et méthodologiques. C'est dans le questionnement d'une pratique en développement, par les nombreux acteurs de l'aménagement aujourd'hui, que nous avons mené ce travail de recherche, que nous avons construite en lien avec les préoccupations des acteurs locaux. Nous avons bénéficié d'un cofinancement dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, dont l'un des objectifs est d'aider à produire une synergie entre chercheurs et gestionnaires dans le bassin de la Loire. Nous avons sollicité la communauté d'agglomération de Blois afin de l'associer à ce travail de recherche, ce partenariat s'est concrétisé par un cofinancement et dans le quotidien de ces années de recherche, par une disponibilité de ses représentants pour des rencontres, des ateliers de restitution. C'est selon nous l'intérêt d'une recherche sur un sujet si contemporain : le lien étroit entre collectivités et regard extérieur du chercheur, qui par son analyse et ses propositions, participe de manière consciente à l'évolution de la pensée territoriale. Nous avons représenté ci-dessous les relations entre la recherche purement universitaire et les liens directs ou indirects qui ont été opérés avec les gestionnaires locaux.

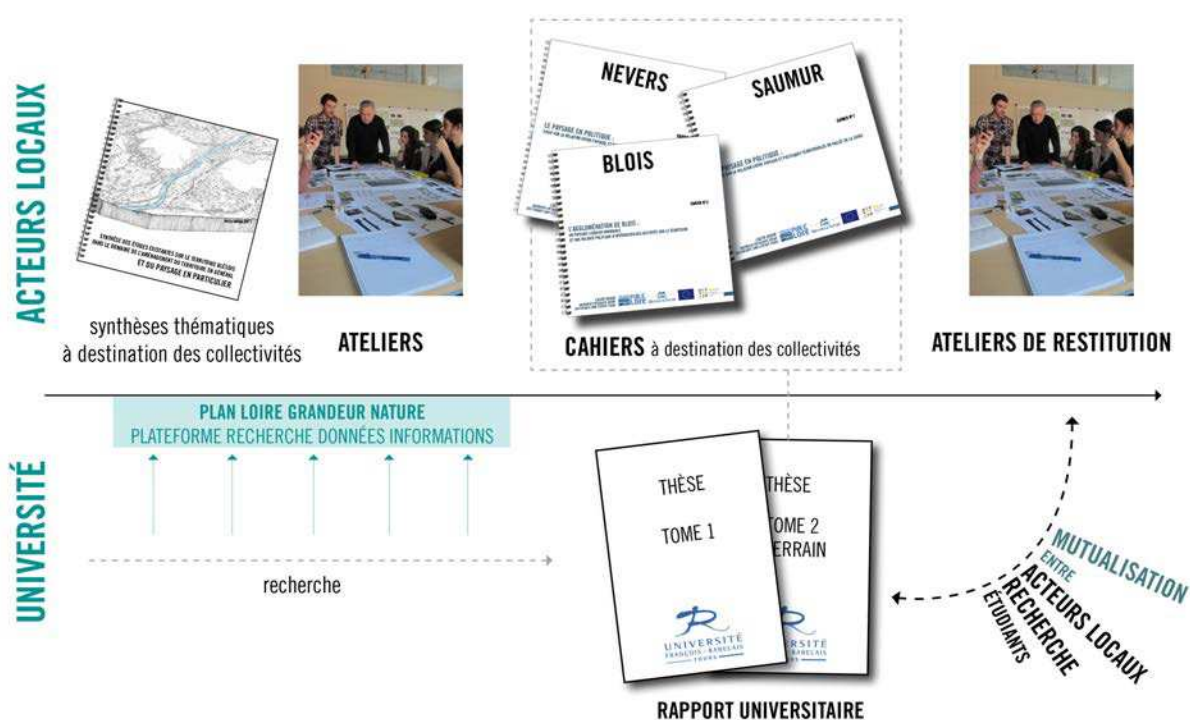


Figure 1 : schéma de l'évolution de cette recherche en lien avec les gestionnaires locaux.

C'est un constat qui est fait également par d'autres jeunes chercheurs en paysage, qui ont choisi le cadre d'une « Convention industrielle de formation par la recherche en entreprise » pour mener leurs recherches, en prise directe avec une certaine forme d'expérimentation locale (par exemple les travaux de Claire Gourbilière sur la représentation habitante des paysages du Parc Naturel Régional de la Brenne ou le travail d'Alexis Pernet sur l'expérience d'un atelier des paysages dans le Parc naturel régional Livradois-Forez. La recherche doctorale en paysage est très récente⁸ et peu de paysagistes envisagent l'aventure de la recherche après une formation à visée opérationnelle, le

⁸ Les premières rencontres doctorales en paysage ont eu lieu en décembre 2008, suivant de peu la création du réseau Topia (réseau international de recherche sur la thématique du jardin et du paysage). Une cinquième édition de ces journées se préparent pour fin 2012 à Bordeaux.

statut de chercheur après celui de paysagiste. Cela ne signifie pas que la recherche sur le paysage n'ait pas existé auparavant, bien au contraire, souvent commandée par l'Etat, l'existence même du Centre National d'études et de recherche sur le paysage (CNERP), entre 1972 et 1978 témoigne de l'ancienneté d'une préoccupation conjointe d'agir et d'être « en situation de recherche » sur les paysages. Cependant, nous parlons bien ici de parcours doctoraux, encore peu nombreux et non structuré autour d'un doctorat en architecture du paysage. Nous avons pour notre part réalisé ce partenariat à l'Université de Tours (UMR CITERES IPA-PE) mais en relation très étroite avec l'Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage et avec les travaux des étudiants⁹.

La thèse s'articule en 2 parties. Dans la première, nous développerons dans un premier temps nos options méthodologiques et le choix des territoires d'études, puis dans un deuxième temps les résultats territorialisés obtenus au cours de nos recherches. Dans la deuxième partie, en nous appuyant sur ces résultats, nous ferons plusieurs propositions en faveur d'une reterritorialisation de l'action publique par la mobilisation du paysage pour le groupe d'acteurs spécifique que sont les décideurs politiques locaux. Avant cela, dans la suite de cette introduction générale, nous explicitons tout d'abord la problématique, le positionnement scientifique, les questions soulevées et les hypothèses de recherche.

Les annexes comprennent les cahiers de restitution qui ont été élaborés pendant les recherches, à destination des collectivités. Ils seront fournis à celles-ci, accompagnés d'un temps d'échange organisé avec les acteurs principaux intéressés après la soutenance de la thèse.

⁹ *Cette recherche doctorale a été réalisée dans les locaux de l'ENSNP, avec plusieurs expériences continues d'enseignement entre 2008 et 2013.*

A. « le paysage en situation de recherche ¹⁰ »

Dans cette première section, nous verrons comment le paysage est aujourd'hui saisi par différents champs de la recherche. Le doctorat en architecture du paysage n'existe pas dans les universités françaises et européennes, la dimension de projet de paysage n'est donc pas représentée en tant que telle au sein de l'université. Ce n'est pas pour autant que le paysage n'est pas l'objet de nombreuses recherches, investies par des domaines universitaires aussi divers que la géographie (PITTE 1983 ; BROSSARD et WIEBER 1984 ; BRUNET 1992 ; MANOUKIAN 2002 ; PUECH et RIVIERE-HONEGGER 2004 ; BLANC 2008 ; LUGINBUHL 2012), l'économie (FACCHINI 1992, 2011 ; PECQUEUR, GUMUCHIAN 2007 ; OUESLATI 2011), l'écologie et les sciences du vivant (BUREL et BAUDRY 1999 ; CLERGEAU 2007) ou encore l'archéologie...

I. La recherche en paysage : un sujet en chantier

Dans un ouvrage récent, Augustin BERQUE, géographe et philosophe, se pose la question : « en quoi le fait de penser le paysage ne pourrait pas être, en fin de compte, adverse au paysage ; ou se qui revient au même, en quoi faire du paysage un objet de pensée n'est pas contraire à une pensée paysagère ? » Or, comme la pensée du paysage provient fondamentalement d'une certaine élite de la société, « ne se détruirait-il pas lui-même lorsqu'il évolue en objet de représentation courante ? » (BERQUE 2008).

Il distingue pour sa démonstration deux types de société en fonction de leur attitude vis-à-vis du paysage : d'une part, celle qui détient une *pensée paysagère*, de l'autre celle qui détient une *pensée du paysage*. Dans le premier cas, *la pensée paysagère* ne demande pas de mot, et encore moins de paysagistes ; le paysage est un sujet, c'est-à-dire que les populations « aménageaient le paysage avec un goût certain »¹¹, « et ce, en l'absence de toute pensée du paysage » formulée. Au contraire, une *pensée du paysage*, c'est « une pensée qui se donne le paysage comme objet. Une réflexion sur le paysage. » En Europe, cette *pensée du paysage* naît à la Renaissance à travers l'apparition d'un mot pour se représenter un objet, le paysage, puis son intense histoire picturale¹².

La question se pose aujourd'hui : dans notre société occidentale contemporaine, on observe une grande capacité à apprécier, à dire et à penser le paysage, pendant que dans le même temps, les comportements ordinaires le détruisent (BERQUE 2008 *op. cit.*). Il y a une grande propension aujourd'hui à parler de destruction du paysage, alors que, dans le même temps, c'est directement au paysage qu'on en appelle pour soutenir un projet de valorisation d'un territoire, d'un projet de transformation urbaine, ou encore pour expliquer le maintien d'un terroir agricole par

¹⁰ Expression empruntée à Jean-Christophe BAILLY, écrivain, enseignant en « cultures et histoire du paysage » à l'école nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois.

¹¹ Il cite par exemple le Mont Saint-Michel, Vézelay, Roussillon, les vignobles de Bourgogne, Rocamadour, etc. On ne peut cependant ignorer que la construction de ces paysages répondait à des références spatiales, avant tout religieuses, et rigoureusement décrites dans de multiples ouvrages. Egalement : Albert LEVY, *Les machines à faire-croire. I. Formes et fonctionnements de la spatialité religieuse*, Paris, Anthropos, 2003. Est-ce à dire que la pensée du paysage a comblé en partie le recul de la tradition spatiale religieuse ?

¹² Nous ne reviendrons pas dans ce travail sur l'origine de paysage à la Renaissance. Plusieurs ouvrages, de veine dite « culturaliste » dans la théorie du paysage, éclairent sur l'origine éminemment esthétique d'une pensée du paysage en France. Notamment A. ROGER pour sa « théorie du paysage en France (1974-1994) » Seyssel, Champ-Vallon 1995 (recueil de textes de géographes entre autres) et son « Court traité du paysage » Gallimard 1997, et à A. CAUQUELIN, *L'invention du paysage*, PUF, (1989) 2000

exemple. Pendant ce temps, le paysage comme sujet d'étude, continue d'être questionné et exploré par les praticiens et par les chercheurs. Aussi, « face à la complexité de ses chantiers et à l'incertitude de son étendue, le paysage se trouve donc en situation de recherche. » (BAILLY 2003, p. 9)

Ainsi l'action publique se saisit de plus en plus de paysage comme instrument d'intervention et de valorisation des territoires. Or, à cette complexité vient s'opposer « une vision réductrice », qui appelle de ses vœux normatifs « une sorte de catalogue de solutions et un véritable conformisme du mode d'intervention » (BAILLY 2003, p. 9). La multiplication des interventions pour et par le paysage conduit à une normalisation. Cette dernière provient à la fois de l'établissement de règles, mais aussi de tendances, par exemple dans les productions des bureaux d'étude spécialisés qui doivent réduire la phase lente de conception dans leurs agendas, et privilégie la recette à la quête et de la collection de ce qui est « déjà-là », à la lenteur de l'élaboration d'une idée, à l'exploration nécessaire des impasses, aux allers-retours permanents entre le projet et l'invention technique, qui font d'un projet de paysage un projet avant tout singulier.

Donc, le problème est le suivant : dans ce passage d'un sujet complexe comme le paysage à sa mobilisation dans l'action publique, comment les acteurs politiques se saisissent du paysage au regard de cette normalisation en cours ? S'en saisissent-ils comme un problème ou comme une solution ? Les deux à la fois ? Anne Sgard, qui appelle à une « éthique du paysage » (SGARD 2010), explique cette difficulté inhérente à la mise en politique du paysage : « L'impossibilité à identifier des normes applicables au paysage semble aller de soi : qui a légitimité à dire ce que doit être le paysage ? Le paysage renvoie à des valeurs, des pratiques, des préférences. »

Cette normalisation est parfois dénoncée au sein de la communauté des paysagistes, du moins de celle des écoles de paysage, elle est également remise en question plus largement par certains chercheurs en sciences sociales, peu nombreux toutefois, qui voient, dans le développement de la pensée sur le paysage, une nouvelle « attitude » de la société vis-à-vis d'elle-même. Ce sont des réflexions récentes, datées pour la plupart de ces dix dernières années.

Ainsi, Bernard DEBARBIEUX, professeur de géographie culturelle et politique, dénonce « l'empaysagement » de la société, qu'il interprète à travers la multiplication du paysage dans le débat public et dans la production de politiques publiques, dans les pratiques professionnelles de l'urbanisme et de l'aménagement rural, et enfin dans la consommation paysagère, touristique et quotidienne. Il crée le terme « empaysagement » pour désigner la « banalisation de l'invocation du paysage et du souci paysager dans toute forme d'intervention » (DEBARBIEUX 2007), qui traduit un changement dans l'imagination des sociétés, emprunt tout à la fois d'une nostalgie face aux repères émergents de l'espace et d'un sentiment de perte des territorialités politiques.

A. BERQUE date cette rupture après Haussmann : le POMC (Paradigme Occidental Moderne Classique) est selon lui incompatible avec le paysage. L'objectivisation du monde, la séparation des objets d'avec notre propre existence, la géométrisation et la mécanisation stérilisent la relation, neutralisent la qualité. L'espace de Newton est « absolu, décentré, homogène, isotrope et infini (...) A l'inverse, le paysage livre à nos sens un espace toujours singulier, centré, hétérogène, limité par un horizon – lequel ne peut être que relatif et irréductible à la mesure, puisqu'il est inatteignable. » (BERQUE 2008) C'est cette parfaite antinomie qui entraîne *la mort du paysage*¹³ (DAGOGNET dir. 1981), en tout cas d'une pensée paysagère en acte, et favorise une pensée du paysage. Pensée, aujourd'hui véritablement et officiellement revendiquée, qui reste détachée de la relation originelle entre la société et le paysage.

¹³ Nous reprenons ici les termes du Colloque de philosophie et d'esthétique du paysage tenu à Lyon en décembre 1981, sous la direction de François DAGOGNET, philosophe. Cette rencontre, à l'initiative d'Anne Kriegel, qui représente la Mission du paysage du Ministère de l'équipement, témoigne d'une volonté de l'administration de saisir le champ de l'esthétique et de la philosophie pour penser les ressorts théoriques de l'implication de l'Etat sur la question du paysage. D'ailleurs, plusieurs professionnels, personnalités institutionnelles et chargés de mission y côtoient chercheurs et universitaires.

II. Un phénomène de ces vingt dernières années : la mise en politique du paysage

Le paysage est devenu progressivement un objet de politiques publiques de plus en plus nombreuses, qui, si elles étaient attachées à d'autres secteurs tels que les sites emblématiques de la France artistique, la protection des espaces naturels sensibles, ont pris une autonomie propre en 1993 avec la Loi Paysage. Cinq ans après la rédaction de cette loi, le ministère qui l'a portée engage un vaste programme de recherche « Politiques publiques et paysages : analyse, évaluation, comparaisons », au sein du Service de la Recherche et de la Prospective du ministère,¹⁴ du Bureau des paysages,¹⁵ et du Cemagref. L'objectif de ce programme de recherche est de porter une *évaluation* sur les réalisations de la loi Paysage et les politiques engagées en matière de paysage, et de juger ainsi de leur pertinence et de leur efficacité. Un ouvrage reprenant les résultats de ce programme de recherche (BERLAN-DARQUE *et al.* 2007), complété d'ouvertures vers d'autres recherches, intitulé « *Paysages : de la connaissance à l'action* » s'essaie à exploiter l'articulation de la production de connaissance scientifique à l'action opérationnelle. Avec cet angle, l'ouvrage aborde notamment le processus de production de politiques publiques paysagères. L'un des projets de recherche issu du programme PPP¹⁶, y est repris : il s'agit de celui de l'équipe de Patrick Moquay, Jacqueline Candau, Yves Michelin, Olivier Aznar, Marc Guérin (BERLAN DARQUE, LUGINBUHL 2007). Cette recherche met l'accent sur les *théories d'action* et les mécanismes de décision qui conduisent les intercommunalités à élaborer et à mettre en œuvre un dispositif d'action, ici expressément en faveur du paysage (il s'agit de trois dispositifs de chartes paysagères).

Ce type de recherche est particulièrement intéressante dans l'émergence d'une recherche sur le paysage, parce qu'elle envisage l'action publique comme un processus complexe, proche des théories de l'acteur et du système d'acteurs propre à la théorie de Crozier et Friedberg, qui repose sur l'idée de construction relationnelle du pouvoir (CROZIER, FRIEDBERG 1992). L'analyse de l'équipe pré-citée définit plusieurs « situations » en fonction des leviers et des supports qui déterminent l'intervention paysagère (cf. tableau 1) Les auteurs proposent six typologies d'actions paysagères, concluant à l'existence de trois archétypes dans la représentation des acteurs publics du paysage : le paysage est perçu comme un « paysage-décor », un « paysage-identité » ou bien un « paysage de territoire », ces trois archétypes pouvant s'imbriquer et s'hybrider entre eux. L'article met l'accent sur la valeur rhétorique et argumentaire de certaines politiques territoriales de paysage, remettant ainsi en débat l'aspect *symbolique* de la mise en politique du paysage (WALTER 2004). Si elles ne sont pas forcément suivies de résultats, les politiques paysagères résultent toutefois d'un volontarisme fort et d'un argumentaire détaillé et appuyé. En cela, elles traduisent une conception symbolique d'une politique spécifique au territoire d'étude (SFEZ 1993).

¹⁴ représenté par Martine Berlan-Darqué, sociologue issue de l'INRA

¹⁵ représenté par Jean-François Seguin, chef du bureau

¹⁶ Le programme « Politiques Publiques et Paysages. Analyse, évaluation, comparaisons » du ministère de l'Ecologie et du développement durable, a été engagé de 1998 à 2004, et a permis de financer de nombreux projets de recherche, souvent pluridisciplinaires.

Tableau 1- Six classes d'intervention paysagère

Leviers d'intervention Supports d'intervention	Les formes visibles	Les processus matériels	Les représentations
L'ensemble paysager (le paysage dans son ensemble)	Artefact global (Disneyland comme archétype...) <i>Construction ex nihilo</i> <i>Procédure de classement</i>	Interventions génériques <i>chartes paysagères</i> <i>Planification réglementaire</i> <i>Droits de propriété</i> <i>Droits d'usage et d'accès</i> <i>Disposition particulière de la loi montagne (1985) et littoral (1986)</i>	Sensibilisation paysagère <i>Communication</i> <i>Actions auprès des scolaires</i> <i>Visites de sites</i>
Certains éléments du paysage	Gestion directe d'éléments paysagers <i>Actes techniques de modification, d'entretien ou de construction</i>	Gestion indirecte d'éléments paysagers <i>Incitations financières ciblées (taxation, exonération, subvention...)</i> <i>Gestion des externalités (négatives ou positives) de production</i> <i>Contrats de rivière et charte forestière de territoire</i>	Sensibilisation par objet (l'arbre, la haie, le bâti agricole...) <i>Mêmes outils d'intervention que ci-dessus</i>
	⇓	⇓	⇓
Archétype	Paysage décor	Paysage de territoire	Paysage identité

Tableau 1 : Les six classes d'intervention paysagère et les trois archétypes issus de la recherche de Moquay *et al.* Programme de recherche Politiques publiques et paysages MEEDDAT 2004.

Ces recherches exploratoires de la mise en politique du paysage, encore peu nombreuses, posent finalement la question du sens et des modalités de cette mobilisation politique : *pourquoi* les acteurs locaux se saisissent de la question du paysage, *pourquoi* l'intègrent-ils dans un système d'action territoriale complexe ?

En quoi cela fait-il du paysage un sujet hautement politique (HATZFELD 2009) ? Si cet aspect du paysage semble parfois négligé voire écarté, que ce soit par les chercheurs en sciences sociales (SGARD 2010) ou bien par les praticiens eux-mêmes en situation professionnelle,¹⁷ il nous semble particulièrement fécond pour explorer une situation émergente : « à partir du moment où « *les gens* » en parlent, où ce thème revient avec insistance, cela vaut la peine d'aller voir de près. Cette remarque n'est en rien une précaution oratoire ; elle veut insister au contraire sur l'idée que ces propos sont exploratoires, s'interrogent sur des situations récurrentes où émerge une demande d'éthique. » (SGARD 2010) Il peut donc s'agir d'une brèche que le chercheur (et d'autant plus le paysagiste professionnel), serait particulièrement légitime à ouvrir, afin d'en tirer des visées exploratoires pour l'évolution de la prise en compte du paysage dans l'action publique.

¹⁷ Un article du Laboratoire Urbanisme Insurrectionnel, collectif constitué sur internet, prend délibérément parti en dénonçant « l'innocence » des paysagistes face à la dimension politique de leur métier, c'est-à-dire des valeurs avec lesquelles ils abordent aujourd'hui les projets urbains ; l'espace public. De plus, il pointe le manque de recherches consacrées à cet aspect du travail sur la paysage aujourd'hui : « Aujourd'hui, les textes consacrés à la dimension politique contemporaine du paysage dans les sociétés modernes ou hyper-modernes sont rares. Les principales critiques - en-dehors de l'académisme et de l'apolitisme universitaire - à propos de l'empaysagement urbain [...] sont l'œuvre d'auteurs anglo-saxons. » <http://laboratoireurbanismeinsurrectionnel.blogspot.fr/2011/09/les-paysagistes-le-bonheur-est-dans-les.html> consulté le 12/12/2011.

B. Positionnement scientifique

Les notions utilisées dans la recherche sont empruntées à plusieurs disciplines. Cette première partie revient donc sur les choix des entrées disciplinaires pour définir un objet d'étude particulièrement polysémique.

En effet, le paysage mobilise au sein de la recherche plusieurs définitions qui ont chacune leur raison historique et pratique : le paysage a servi à établir plusieurs courants de pensées, dont il est l'héritier aujourd'hui. Jean-Marc Besse s'est essayé à une synthèse de la « problématique du paysage » à travers les grands courants qui définissent une théorie du paysage complexe et polysémique (BESSE 2009 p.15-69). Il dénombre cinq courants dont il reconnaît leur légitimité propre et leur géographie traversière (BERTRAND, BERTRAND 2002). Ces courants explorent chacun les ramifications et les sentiers empruntés par une pensée du paysage sans cesse investie par de nouveaux acteurs ; ils fournissent une cartographie des pratiques et des valeurs que sous-tend le paysage. L'acceptation, même provisoire, de ces juxtapositions et superpositions est le préalable nécessaire des travaux qui viendront s'y ajouter. Les différentes approches sont (1) celle de la représentation culturelle (historiens et philosophes de l'art : Alain Roger), (2) celle, inspirée de la géographie culturelle, qui voit dans le paysage une œuvre collective des sociétés (historiens et théoriciens : J.B. Jackson, Eric Dardel, Jean Brunhes, Pierre Deffontaines), celle (3), qui voit dans le paysage un espace d'expériences sensibles rebelles aux diverses formes possibles d'objectivation (anthropologues et historiens des sensibilités : Pierre Sansot, Alain Corbin et philosophe de l'esthétique : Ernst Cassirer, Joachim Ritter), celle (4), inspirée par les sciences écologiques et la connaissance de vivant, qui voit le paysage comme un complexe systémique (écologues : Georges Bertrand et certains géographes), enfin celle propre aux paysagistes, qui voient dans le paysage la matière de la pensée et du dessin d'une transformation de l'espace, la matière à projeter (paysagistes maîtres d'œuvre : Gilles Clément, Michel Corajoud, Michel Desvigne).

La dimension politique du paysage se situe à la croisée de ces différentes approches. Anne Sgard pose la problématique de la recherche contemporaine sur le paysage : « Le paysage se situe à une « échelle humaine », celle des pratiques quotidiennes, de l'horizon ordinaire, et de la co-présence souvent conflictuelle. Comment est-ce que l'individu peut dès lors arbitrer entre les valeurs marchandes, mesurables, et les valeurs symboliques ? Entre des valeurs individuelles et le souci du bien commun ? Ce sont les obstacles sur lesquels buttent au quotidien les politiques publiques qui cherchent à mettre le paysage au centre de leur action (...) » (SGARD 2010) L'histoire même du paysage et de ses représentations, son hybridation dans de nombreux champs de recherche, et notamment dans celui des sciences de la conception et du projet spatial, et sa saisie par les acteurs publics, en font cet objet complexe, porteur de sens et de valeurs, toujours défini par sa dimension relationnelle (MORIN 2004). Une complexité qui mérite d'être interrogée lorsqu'elle est appréhendée spécifiquement par l'action publique territoriale.

I. Le questionnement de la recherche : la mobilisation du paysage dans les politiques territoriales

On assiste aujourd'hui à une multiplication croissante de l'utilisation du paysage dans l'action publique : soit au titre de l'application de politiques nationales (classement au titre de la loi 1930, ou volet paysager des permis de construire par exemple), voire internationales (patrimoine mondial UNESCO par exemple), mais également dans les discours des acteurs, dans lesquels le paysage devient un argument de promotion du territoire et de ses atouts, mais aussi, par exemple dans le cas d'un projet éolien, un argument d'opposition.

Or, le paysage n'est pas neutre, il porte un sens que lui donne un individu, et plus largement une société. C'est ce que rappelle Augustin Berque : « On n(e) suspend pas le sens (du paysage) » écrit-il en dénonçant les réglementations patrimoniales qui « gèlent » celui-ci (Berque, 1995, p. 173). Quand le paysage est saisi par un acteur, c'est par le biais de sa propre représentation, de son histoire, de sa formation, mais également de ses intentions. La mobilisation du paysage par un acteur porte en lui une intention, consciente ou plus souterraine. Cette intention est particulièrement intéressante à décoder, en ce qu'elle raconte une relation particulière au territoire, et à l'action sur le territoire.

Cet intérêt grandit davantage encore dans le cas d'un acteur public. A travers leur appréhension du paysage, les acteurs publics, et notamment les acteurs politiques, portent une vision sur leur territoire dans une relation à la fois personnelle et publique. L'argument du paysage, lorsqu'il est saisi, peut porter différentes valeurs sur le territoire : il peut « alimenter des discours tendant au refus de tout changement, qu'il s'agisse de l'appel à un paysage patrimonialisé, figé, ou au bien connu syndrome Nimby¹⁸. » Il peut « justifier des logiques de ségrégation socio-spatiale (...), des logiques de repli grâce au blocage foncier (...) des logiques de fermeture. » (SGARD 2010). Le paysage est très souvent appelé pour définir ce qui serait une identité, soit à l'échelle d'un territoire, soit à l'échelle d'une nation. Les travaux de François Walter ont montré comment les nations en construction au 19^{ème} siècle usaient de *figures paysagères* pour s'affirmer et se légitimer. (WALTER 2004). Ainsi, c'est bien « l'intelligence de la situation »¹⁹ qui engendre cette mobilisation, qui nous intéresse dans cette recherche. Il s'agit de comprendre le jeu, de mettre à jour les tensions, les forces, les stratégies et les intérêts individuels et collectifs qui sont à l'œuvre dans cette mobilisation du paysage.

Protéger, célébrer, valoriser les « grands paysages », les « paysages emblématiques », « remarquables », les sociétés occidentales le font depuis au moins un siècle : les outils légaux et réglementaires existent, les conflits sont fréquents mais immédiatement médiatisés, les acteurs sont identifiés et prêts à se mobiliser, les armes sont fourbies.

Autrement dit, c'est relativement facile. Mais dès lors que (en tous cas dans le contexte européen) il est dit et affirmé institutionnellement que tout lieu, toute portion perçue de territoire peut être érigée en paysage, que chacun a dès lors le droit de revendiquer un paysage quotidien procurant bien-être et satisfaction, et dénoncer en son nom l'exclusion et la relégation, le paysage devient l'enjeu politique de tous.

¹⁸ *Not In My BackYard*, (= pas dans mon arrière-cour, dans mon jardin) mouvement de résistance ou d'opposition à un changement pour lequel une population doit sacrifier une partie de ses avantages ou de ses biens.

¹⁹ Expression que nous empruntons à André Micoud (1991).

Et les choses se compliquent, car la perspective est renversée. Il ne s'agit plus de partir d'une codification en place, reconnue, consensuelle, pour se donner les moyens de la faire respecter ; il s'agit de construire et de négocier dans le même temps la codification et les règles d'usage du paysage banal. Il ne s'agit plus de gérer quelques « sites » bien localisés, mais de reconnaître et défendre la dimension sensible de l'espace public. L'éthique rejoint ici la réflexion sur le quotidien, le banal et sur les oubliés, territoires et habitants, ce que la géographie anglo-saxonne a exploré à travers l'éthique du « care ».

Anne SGARD, « Une « éthique du paysage » est-elle souhaitable ? », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 10 Numéro 1 | avril 2010.

Ainsi, l'étude de la mobilisation politique du paysage par les acteurs politiques a été choisie afin de répondre à la question centrale suivante :

Quels sont les impacts de la mobilisation récente du paysage par les acteurs publics locaux sur leur relation au territoire en France ?

Cette question centrale peut être reformulée en trois sous-questions :

1. Comment les acteurs publics locaux, à leurs différentes échelles d'intervention, s'approprient-ils et développent-ils une politique publique de paysage localisée ?
2. Pourquoi les acteurs politiques locaux mobilisent spontanément le paysage pour parler et penser leur territoire ?
3. Quelles sont les répercussions de la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux des villes moyennes sur leur organisation, leur représentation spatiale et temporelle de leur action territoriale ?

La première sous-question concerne particulièrement le champ de l'analyse des politiques publiques (*policies*). La deuxième sous-question découle directement de la première : dans le processus de déclinaison locale d'une politique de paysage, comment les acteurs mobilisent-ils et décrivent-ils le territoire ou des éléments du territoire ? Il s'agit davantage du domaine des raisons qui sous-tendent un comportement politique (*politics*). Enfin, la troisième sous-question s'intéresse particulièrement au système d'acteurs et à la théorie de l'action : en quoi une mobilisation du paysage impacte-t-elle le réseau d'acteurs, son organisation, son fonctionnement ?

Le schéma ci-dessous (cf. figure 2) reprend de manière synthétique les questions posées dans ce travail de recherche.

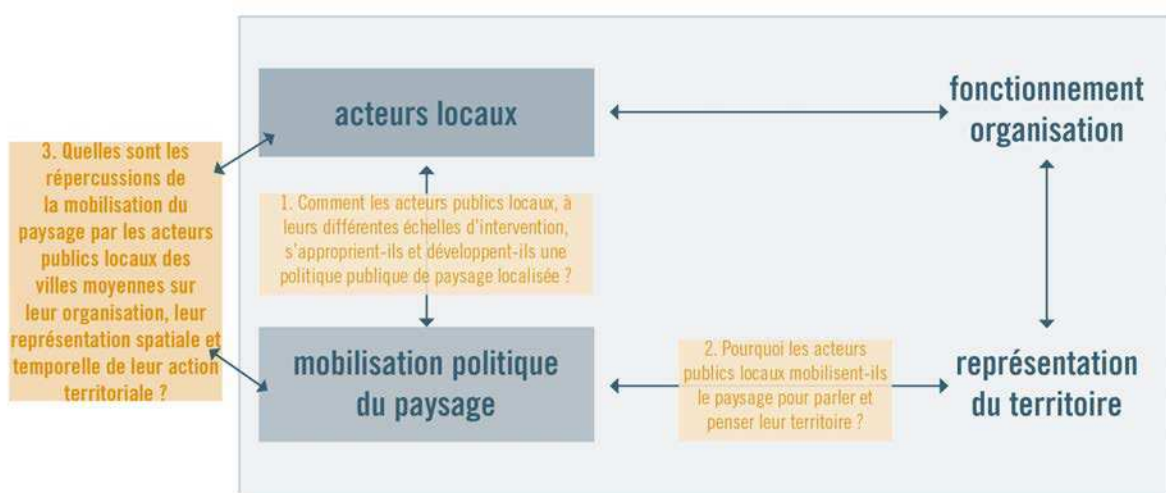


Figure 2 : Sur ce schéma de synthèse sont représentées (en jaune) les questions soulevées dans la thèse, sur les différents domaines interrogés (en bleu).

II. Les hypothèses de la recherche et l'hypothèse d'une territorialisation des acteurs publics locaux par le paysage

Afin de répondre à l'ensemble des questions suscitées par ce sujet de recherche, l'hypothèse centrale est la suivante. Notre recherche, qui s'apparente au domaine des sciences de la conception (THIBAUT 2012), tente d'apporter, après l'observation et l'analyse des territoires d'étude, des éléments de projection. C'est pour cette raison que les hypothèses de recherche sont réparties en deux sous-ensembles :

- d'une part celles qui répondent à la question « comment » et « pourquoi » les acteurs locaux mobilisent la question du paysage sur leur territoire. La réponse à ces questions sera développée dans la première partie de cette thèse.
- d'autre part, celles qui tentent *d'imaginer* l'évolution de la mobilisation du paysage et son impact sur l'organisation et la représentation des territoires. La réponse à cette question sera développée dans la deuxième partie de cette thèse.

Nous avons repris ci-dessous chaque question avec l'hypothèse retenue pour mener notre recherche.

Quels sont les impacts de la mobilisation politique récente du paysage sur les acteurs publics locaux et leur relation au territoire en France ?

Plusieurs hypothèses secondaires répondent aux questions secondaires soulevées par cette recherche.

1. Comment les acteurs publics locaux, à leurs différentes échelles d'intervention, s'approprient-ils et développent-ils une politique publique de paysage localisée ?

Première hypothèse : la mobilisation politique du paysage localement résulte de la traduction et de l'interprétation d'une réglementation nationale.

2. Pourquoi les acteurs publics locaux mobilisent-ils le paysage pour parler et penser leur territoire ?

Deuxième hypothèse : la mobilisation politique du paysage par les acteurs locaux répond à une forme d'idéologie contemporaine, qui s'hybride à l'idéologie du développement durable et à l'augmentation des politiques environnementales.

> Partie 1 : les mécanismes de mobilisation du paysage dans les collectivités locales

3. Quelles sont les répercussions de la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux des villes moyennes sur leur organisation, leur représentation spatiale et temporelle de leur action territoriale ?

Troisième hypothèse : la mobilisation politique du paysage par les acteurs locaux favorise un processus de reterritorialisation pour les villes moyennes.

> Partie 2 : le paysage, un enjeu stratégique de territorialisation

Les hypothèses de la recherche sont représentées sur le schéma suivant (cf. figure 3)

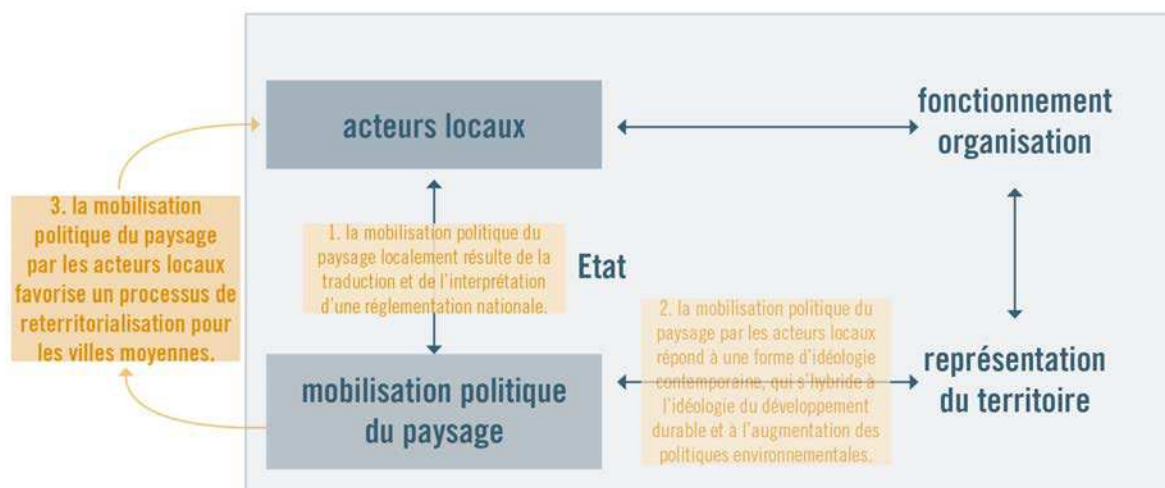


Figure 3 : Schéma des hypothèses de cette recherche (en jaune).

II.1. Une interprétation par les acteurs publics locaux d'un cadre national

Nous développons ici l'hypothèse, qui répond à la première question de notre recherche. En effet, si les acteurs locaux sont amenés à mobiliser le paysage, c'est avant tout parce le cadre législatif et réglementaire ainsi que les injonctions venues de l'Etat les y encouragent. Ci-dessous, le rappel de la question et de l'hypothèse :

1. Comment les acteurs publics locaux, à leurs différentes échelles d'intervention, s'approprient-ils et développent-ils une politique publique de paysage localisée ?

Première hypothèse : la mobilisation politique du paysage localement résulte de la traduction et de l'interprétation d'une réglementation nationale.

La première hypothèse considère que l'arsenal réglementaire national, mis en place en faveur du paysage, depuis les lois de 1906 et 1930 sur la protection du patrimoine et des sites, jusque la récente ratification de la Convention européenne du Paysage par la France en 2006, constitue un cadre d'action plus ou moins restrictif, avec lequel les acteurs locaux *négoient* pour une action territorialisée. Les lois, décrets et nouveaux instruments concernant directement le paysage sont en augmentation, et se sont élargis de la notion de patrimoine naturel ou monumental à la notion de paysage ordinaire, quotidien, telle que revendiquée dans la Convention Européenne du Paysage ratifiée

en France en 2006. L'évolution des politiques publiques françaises ayant pour objet le paysage est détaillée dans le volume d'annexes, cependant nous en précisons quelques grandes lignes ci-après.

Tout d'abord, la réglementation nationale sur le paysage en France est construite particulièrement sur sa dimension conservatiste, élitaire et patrimoniale. A part dans les années 1970, après la loi d'orientation urbaine et foncière (1967), le paysage y est quelquefois envisagé à travers une dimension de projet à l'échelle des agglomérations, quand les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme dessinent les grands axes de la future urbanisation dans les villes moyennes.

Il n'y a pas d'institution nationale du paysage. Le paysage a souvent été ballotté d'un ministère à l'autre, entre l'équipement et la culture, l'environnement et le cadre de vie, parfois même séparé en deux. Ainsi, la création du ministère de l'environnement en 1971 a provoqué une certaine réticence de la part du ministère de la culture. Le premier ministre a alors arbitré et séparé deux types de paysages : le paysage naturel, qu'il a confié au ministère de l'environnement, le paysage urbain restant traditionnellement affilié à la culture, à l'architecture et au patrimoine. Cette distinction reste prégnante sur les territoires aujourd'hui. Localement, les services de l'équipement ont été longtemps connus pour leur vision planificatrice, alors que les services de la culture et de l'environnement, moins représentés localement, agissent principalement dans l'inventaire et la protection.

Après des essais nombreux et engagés pour une « politique de paysage d'Etat », transversale, intégrée, à l'image des missions interministérielles de la DATAR (PERNET 2011), les politiques publiques de paysage semblent revenues à une dimension moins ambitieuse, voire incertaine. Ainsi, si l'on peut dire que l'Etat a eu un jour le paysage comme projet politique, cette période volontariste semble maintenant terminée, C'est le constat que fait Bernard BARRAQUE lors de la réimpression en 2005 de son travail de recherche « Paysage et administration », très éclairant et interrogateur quant à la trajectoire du paysage au sein des doctrines de l'aménagement de la France. L'auteur reconnaît que peu après la date de sa première écriture (1985), relatant de nombreux efforts politiques («des Sudreau, des Poujade») pour une politique de paysage «plus incitative et intégratrice», on semblait être revenu «dans une période d'incertitudes inter-administratives, professionnelles voire scientifiques.» Il se demandait également «si les paysagistes n'étaient pas tentés de renoncer à l'idée d'exercer leur métier dans la fonction publique et la planification, l'aménagement, préférant encore et toujours la création en libéral»²⁰.

L'analyse fine de l'émergence et de la trajectoire du paysage dans l'administration de l'Etat (cf. figure 4) permet de cerner à quel point le paysage a subi de nombreux allers-retours, a changé de nombreuses fois de ministères, a fait l'objet de mission transversale, à l'image de l'administration de gestion qu'a pu être la DATAR, pour revenir ensuite à une notion principalement réglementaire. Ces nombreux croisements sont les témoins de l'incertitude de la notion de paysage pour l'action publique : le paysage a-t-il été un « projet » politique pour l'Etat ?

²⁰ Bernard BARRAQUE dans sa postface à l'édition 2005 de son rapport *Paysage et Administration*

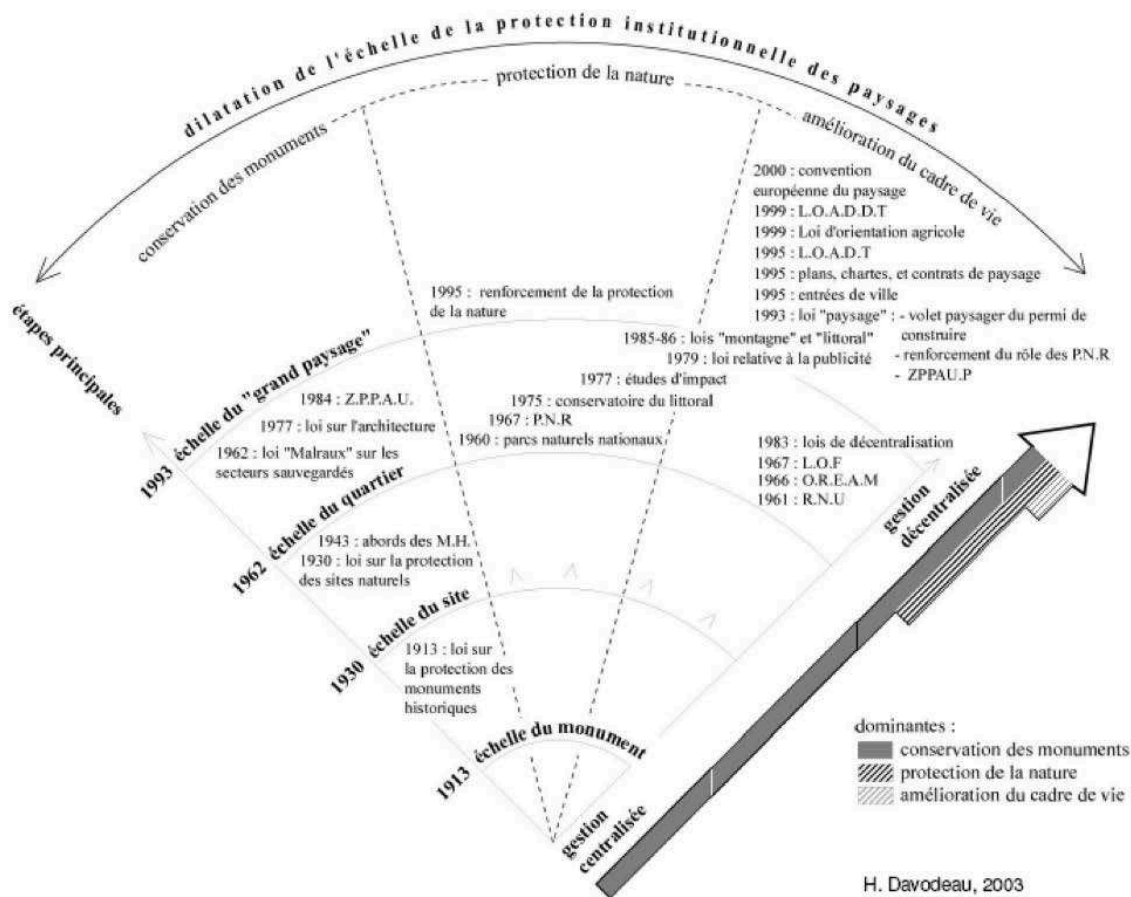


Figure 4 : Schéma de l'évolution des politiques publiques de paysage, traduisant les relations entre Etat, services déconcentrés et collectivités. Source : Davodeau (2003).

Pourtant, même si une politique nationale est peu visible en tant que telle, le paysage est resté un domaine de l'Etat. Il faut rappeler par exemple que la Loi Paysage de 1993 prévoit la création de « directives de protection et de mise en valeur des paysages », élaborées à l'initiative de l'Etat et approuvées par lui, les collectivités étant seulement consultées dans ce processus. C'est ce qui inquiète un député du Haut-Rhin, P.P. Fuchs en 1993 lors de la présentation du projet de Loi Paysage par Ségolène Royal à l'Assemblée Nationale : « La dernière décennie a été marquée en France par un vaste processus de décentralisation et personne n'est favorable à un retour en arrière en la matière. Or, j'ai l'impression que nombre de vos propositions y tendent. » (BLANC, GLATRON 2005)

Depuis la loi Paysage de 1993, le ministère en charge du paysage (dans un premier temps le Ministère de l'Equipement, puis le Ministère de l'Ecologie) a émis un certain nombre de documents, à la fois pour transmettre les orientations politiques en matière de paysage, mais également pour fournir un cadre méthodologique des outils prévus par la loi (Atlas de paysage, plans de paysage), face à la diversité des interprétations relatives au paysage. Le Bureau des Paysages coordonne également des missions thématiques sur certains sujets récurrents dans lesquels le paysage est convoqué, comme l'implantation de projets éoliens ou la mise en places de jardins partagés. En tant que centre de ressources, il centralise des synthèses autour notamment de la question administrative du paysage (BARRAQUE 1985) et du droit du paysage (cf. figure 5).



Figure 5 : Les publications du Ministère de l'Ecologie concernant le paysage, un croisement entre documents d'orientations, outils, méthodologiques, et centre de ressources.

Ainsi, ce sont souvent les services déconcentrés de l'Etat, (DDT ou DREAL) qui contrôlent l'application d'une réglementation en faveur des paysages. Les DDT sont par exemple en charge de valider les permis de construire et

sont garantes du respect de « l'intégration paysagère » des nouvelles constructions, les Commissions départementales des sites, perspectives et paysages, présidées par le préfet de département, agissent comme des gardiens des paysages par exemple. Les collectivités traduisent les injonctions réglementaires à l'échelle de leur territoire. A travers ce processus de traduction réglementaire, les acteurs locaux se saisissent de la notion de paysage, l'interprètent, y ajoutent leurs propres valeurs. En effet, la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux s'analyse au prisme de l'histoire spécifique de la dynamique de l'Etat en France. La construction politique monopolistique de l'Etat a conduit à l'autonomisation du pouvoir politique par rapport à la société (WEBER 1959). Les services de l'Etat, et ses agents, agissent en autonomie et en indépendance avec les autorités locales, avec l'objectif d'appliquer les décisions de l'Etat avant des intérêts des acteurs locaux. Ce fait est important pour notre sujet, car la politique de paysage, menée par l'Etat, confie donc à ses agents déconcentrés le soin et le devoir de l'appliquer.

Lors des lois de décentralisation, chaque échelon (département et région) s'est vu confier un rôle spécifique : le département est chargé des « plans et programmes » alors que la région est davantage chargée de « l'opérationnel ». Concernant notre objet d'étude, le paysage, cela se traduit par exemple par l'examen des documents d'urbanisme ou encore par l'examen des volets paysagers des permis de construire pour la DDT, et, dans le cas singulier du val de Loire, par le pilotage du plan de gestion du site inscrit au Patrimoine Mondial pour la DREAL Centre. Les agents déconcentrés doivent donc produire un discours et un argumentaire qui coïncide avec les traditions procédurales de ces administrations. Comme nous le confiait un agent territorial de la DDT du Loir-et-Cher : « Quand on refuse, il faut motiver, expliquer et prouver, c'est un peu ambigu. Il faut un argumentaire, par exemple à travers le patrimoine, l'avis de l'ABF etc. Ce n'est pas comme la sécurité publique ! C'est un peu compliqué... » La DDT est garante de la mise en œuvre des politiques publiques conçues par l'Etat. C'est à travers les « porter à connaissance » que les techniciens de la DDT évaluent le respect du point de vue de l'Etat, ce qui dans le Loir-et-Cher, par exemple, passe par un travail d'appui aux collectivités, par la rédaction de cahiers des charges « très fins », par la définition de critères d'analyse des offres très précis. Si l'action de la DDT se concentre sur les documents d'urbanisme, l'objectif est d'atteindre une simplification des procédures, une adaptation à la situation locale et la développement d'un « urbanisme de projet ».²¹

Plusieurs travaux de recherches récents ont analysé ce processus de translation d'un instrument pensé par l'Etat à son application locale. Ainsi, Catherine CAILLE-CATTIN a montré comment l'interprétation des atlas de paysages par les acteurs locaux participait à la diffusion d'une culture paysagère et au partage d'outils communs. (CAILLE-CATTIN 2005). C'est un constat également fait par H. DAVODEAU, où il met en exergue les ambiguïtés des termes employés par les paysagistes auteurs d'atlas de paysages, et de la légitimité à parler d'identité paysagère quand elle ne correspondrait pas à une vérité vécue par les acteurs locaux (DAVODEAU 2009). Didier LABAT a montré comment les objectifs paysagers inscrits au schéma directeur de l'aire métropolitaine de Bordeaux en 2001 sont réinterprétés, oubliés ou remis en cause par les acteurs, selon les opportunités de la planification urbaine (LABAT 2011).

Il reste difficile pour l'Etat d'imposer un cadre normatif applicable au paysage. C'est ce que suggère Anne SGARD : « Qui a légitimité à dire ce que doit être le paysage ? Le paysage renvoie à des valeurs, des pratiques, des préférences. » (SGARD 2010) Les acteurs locaux doivent pourtant décliner et composer avec cette institutionnalisation du paysage.

²¹ *Extrait entretien DDT 41*

II.2. Un nouveau « mythe mobilisateur »

La seconde hypothèse s'appuie sur la question des « mythes mobilisateurs », basée sur les écrits de Roland Barthes. Si dans les faits, par exemple dans le champ des réglementations, le paysage n'est pas forcément sujet à une augmentation réelle de lois, on observe facilement dans les discours, dans les documents de communication, un usage croissant de la notion de paysage.

2. Pourquoi les acteurs politiques locaux mobilisent spontanément le paysage pour parler et penser leur territoire ?

Deuxième hypothèse : la mobilisation politique du paysage par les acteurs locaux répond à une forme de mythologie contemporaine, qui s'hybride à celle du développement durable et à l'augmentation des politiques patrimoniales.

Lorsque Roland Barthes énumère les mythes qui construisent la société dans les années 1930, ce sont à la fois des objets et des concepts portés en symboles. Dans notre société actuelle, plusieurs idées sont ainsi devenues des mythes. La surconsommation des ressources et la prise de conscience de la finitude du monde ont profondément modifié la manière dont les sociétés occidentales contemporaines regardent le monde et se fabriquent une pensée. Paul Valéry, dans son « bilan de l'intelligence » (1935), dresse le portrait de ces changements de mythes. L'une des phrases tirée de ses « Regards sur le monde actuel » résume le renversement des mythes précédents « Toute la terre habitable a été de nos jours reconnue, relevé, partagée entre les nations. L'ère des terrains vagues, des territoires libres, des lieux qui ne sont à personne, et donc l'ère de la libre expansion est close. Le temps du monde fini commence. » (1931)

C'est l'un des aspects flagrants du paysage : le consensus. Tout le monde semble s'accorder à dire que le paysage est important, qu'il est un élément essentiel du monde contemporain, tout comme le développement durable. Les deux concepts ont même tendance à s'hybrider pour devenir parfois synonymes. Or, l'un et l'autre de ces concepts, par cette utilisation massive et peu critiquée, se vident de leur sens, et deviennent un argument de la bien-pensée (BRUNEL 2009), culpabilisée par son propre développement, de notre société actuelle (MAIRET 2012).

Le paysage est en effet un thème de prédilection du discours idéologique puisque la lecture s'appuie sur l'évidence de la matérialité des éléments observés pour s'imposer comme vérité, et non comme une perception parmi tant d'autres possibles. Il suffit de se pencher sur l'observateur plutôt que sur le spectacle pour mesurer la multiplicité et la richesse des regards possibles, des lectures et des interprétations. Si l'on garde en perspective la question du paysage identitaire, on entrevoit les dangers qu'il y a à imposer une identité à partir d'une lecture de paysage.

Anne SGARD, « *Qu'est-ce qu'un paysage identitaire ?* », Actes du colloque de Valence « Paysage et identité régionale. De pays rhônalpins en paysages », octobre 1997, *Paysage et identité régionale. De pays rhônalpins en paysages*, C. BURGARD et F. CHENET, La passe du vent, 1999, p. 23-34.

Nous nous sommes écartés de la notion « d'idéologie », parce qu'il semble que les « croyances » chez les acteurs publics répondent plus de « bricolage, du flou et du mimétisme » que d'un véritable système d'idées précises et défini (DESAGE et GODARD 2005). C'est pour cette raison que la notion de « mythe » a été préférée, le mythe traduisant finalement la mise en récit, le conte d'un état auquel l'acteur souhaite prendre part (LEVI-STRAUSS 1955).

Ainsi, sur les territoires, le paysage est certainement mobilisé avec cette mythologie de société, qui recoupe le concept d'idéologie spatiale, comme développée dans la géographie culturelle de Paul Claval : « Les récits fondateurs, qu'ils soient mythiques ou religieux, valorisent certains aspects du milieu, confèrent un statut à la nature, aux plantes, aux animaux comme aux choses inanimées et privilégient certains genres de vie aux dépens des autres. » (CLAVAL 1985 p. 262). Cependant, cela cache peut-être la portée conflictuelle du paysage, peu développée encore par la recherche. Si les conflits sont révélateurs (TORRE et al. 2010), les conflits liés à une mobilisation du paysage informent sur le sens camouflé derrière l'apparent consensus. C'est une théorie démontrée, par exemple dans l'application d'une politique territoriale de paysage sur une portion d'espace ligérien (DAVODEAU 2008). Inversement, le paysage est appelé dans le cadre de conflits portant sur d'autres objets, les éoliennes étant un exemple idéal et particulièrement documenté en Amérique du Nord (MARCEL 2009). Dans ce cas, le paysage est porteur d'idées particulières, qui se rapprochent d'idées de ségrégations sociales : c'est le cas du fameux phénomène NIMBY, de gentrification (CHARMES 2004) ou de clubbisation (CHARMES 2011), que nous serons amenés à développer plus tard.

II.3. Le paysage au service d'une stratégie territoriale

La troisième hypothèse suppose que la mobilisation du paysage par les acteurs locaux dépend également d'une stratégie locale propre au territoire d'étude. Nous rappelons ci-après la question de recherche et l'hypothèse :

3. Quelles sont les répercussions de la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux des villes moyennes sur leur organisation, leur représentation spatiale et temporelle de leur action territoriale ?

Troisième hypothèse : la mobilisation politique du paysage par les acteurs locaux favorise un processus de reterritorialisation pour les villes moyennes.

Cette intuition s'appuie sur l'idée que les valeurs paysagères qui sont portées par les acteurs locaux proviennent certainement à la fois d'une interprétation des normes en circulation, mais qu'elles sont également inventées, convoquées par les acteurs locaux, en fonction de leur parcours personnel et de l'organisation du système d'acteurs. Nous nous appuyons sur les travaux théoriques issus du champ de la sociologie des organisations, notamment des travaux de Michel Crozier et Erhard Friedberg (1992) sur la notion d'acteur stratégique et de système d'acteurs. Selon ces travaux, les stratégies d'acteurs ne dépendent pas d'objectifs clairs et précis, elles se construisent en situation, elles sont liées aux atouts que les acteurs ont à leur disposition et aux relations dans lesquelles ils s'insèrent. Crozier et Friedberg ont démontré notamment que les projets des acteurs, s'ils sont rarement clairs et cohérents, ne sont jamais absurdes. Il a toujours un sens intrinsèque à l'élaboration d'un choix, qui répond à une stratégie afin d'améliorer une capacité d'action et/ou s'aménager des marges de manœuvre.

Cette troisième hypothèse est particulièrement féconde pour envisager le réel impact de la mobilisation du paysage sur les territoires et sur l'organisation des acteurs locaux. Si les acteurs sont amenés à construire leur stratégie propre, à la fois dans l'application d'une normalisation, d'une forme d'idéologie, ils sont aussi amenés à développer leur propre projet, faire leurs propres choix.

C'est dans cette optique que nous envisageons un possible processus de territorialisation, en cours sur les territoires. « La potentielle territorialité du politique semble en effet une piste particulièrement stimulante pour décrypter le sens des récits locaux sur le bien commun » (FAURE 2004) « La littérature scientifique manque encore d'études de controverses déclenchées ou cristallisées autour de l'enjeu paysager ; l'analyse fine des argumentaires et des jeux d'acteurs permettrait de mieux comprendre ce qui se joue dans ces situations, ce que l'on dit du paysage et ce que le paysage fait dire. » (SGARD 2010) Nous allons donc, dans le paragraphe suivant, développer les références qui construisent cette hypothèse et ont influencé les choix méthodologiques.

Nous précisons ici que si cette hypothèse s'applique aux villes moyennes, c'est que ce sont les objets géographiques que nous avons choisi pour notre étude, tel que le chapitre liminaire l'argumente. Cela n'exclut pas que cette hypothèse soit fondée sur d'autres types de territoires urbains.

II.4. L'hypothèse de la reterritorialisation politique par le paysage

Cette dernière hypothèse se situe donc dans la continuité des précédentes. Si les acteurs locaux mobilisent le paysage, à la fois dans l'interprétation d'une norme, dans la déclinaison d'une mythologie collective, et/ou dans le dessin d'une stratégie propre à l'organisation locale, quels sont les effets plus généraux de cette mobilisation ? Nous voulons ici poser l'hypothèse que la mobilisation du paysage participe pour les acteurs publics locaux à un processus de territorialisation de leur action. Nous rappelons ci-dessous la question qui engendre cette hypothèse.

3. Quelles sont les répercussions d'une mobilisation du paysage sur les acteurs des villes moyennes, sur leur organisation, leurs types et modes de fonctionnement ?

Quatrième hypothèse : la mobilisation politique du paysage par les acteurs locaux favorise un processus de reterritorialisation pour les villes moyennes.

Les territoires sont particulièrement soumis à de nouvelles tensions, tant spatiales que politiques. Si la régulation politique s'est depuis longtemps intéressée aux espaces ruraux, et depuis une trentaine d'année à certains aspects de l'espace urbain, elle « n'a encore jamais abordé spécifiquement cette frange au poids croissant qu'est le tiers espace » (VANIÉ 2000). Ces franges de contact incertaines, comprises entre les valeurs prédéfinies de la ville et de la campagne, sont pourtant devenues le quotidien des agglomérations, que les décideurs tentent de s'approprier afin d'y conduire une action, d'y exercer un pouvoir encore indéfini.

C'est par l'intermédiaire de ces franges périurbaines que la définition des nouveaux territoires se construit. Aujourd'hui, face à ces agglomérations métropolitaines (BUYCK 2011), comment les acteurs locaux dessinent-ils une nouvelle territorialité ?

L'œuvre collective du philosophe Gilles DELEUZE et du psychanalyste Félix GUATTARI (1980), *Mille Plateaux*, établit une cartographie du processus de déterritorialisation puis de reterritorialisation des individus. Nous avons choisi de nous baser sur ces propositions conceptuelles pour envisager le processus de territorialisation que nous interrogeons chez les acteurs publics locaux. La recherche en géographie et en économie régionale décrit depuis plusieurs années un retour au territoire. Mais de quel retour s'agit-il ?

Nous avons représenté de manière très schématique l'évolution de la considération du territoire au cours du temps. En effet, si l'on prône depuis quelques dizaines d'années un retour au territoire, il est intéressant de replacer cette tendance dans des perspectives temporelles plus longues. Le schéma ci-après (cf. figure 6) représente cette évolution, en mettant l'accent sur la volonté politique qui sous-tend la représentation du territoire. Ainsi, du temps de la royauté, c'est le royaume que l'on défend, avant tout à travers ses frontières, objet de toutes les attentions. Certaines parties du territoire restent donc mal connues, peu accessibles. Plus tard, après la révolution française, il faut porter politiquement sur le territoire l'idée de nation. C'est le début des grands inventaires, destinés à maîtriser minutieusement et à part égale chaque hectare du territoire national. L'idée politique de la nation, grande, une et indivisible, est reprise dans sa traduction géographique, par le dessin des grandes voies de circulation et la mise en évidence d'un paysage politique (JACKSON 2003), le tout dirigé vers la capitale. Le pouvoir centralisé est ainsi mis en scène. Cela n'a pour autant pas annulé le grand poids des régions en France, qu'il fallait toutefois rassembler sous la nation. C'est d'ailleurs à cette occasion que le paysage a servi à établir des *figures paysagères* nationales, qu'a décrites François WALTER dans son ouvrage éponyme (2004). Plusieurs événements sont venus compliquer cette relation à la fois régionaliste et nationalisée. La reconnaissance de la finitude du monde, les crises des ressources à partir du premier choix pétrolier de 1973, l'impact intellectuel de mai 68 comme autant de « citoyens du monde », la complexification des rapports spatiaux et sociaux, ont induit un nouveau rapport au territoire. Celui-ci est pensé davantage comme une échelle d'intervention problématique, c'est-à-dire dédiée à la résolution d'un problème (ou de plusieurs problèmes imbriqués). C'est cette notion de « territoire de projet » qui se développe progressivement, expérimentée par différents essais institutionnels (pays, PNR, intercommunalité, métropole, etc.) et orchestrée par les lois de décentralisation.

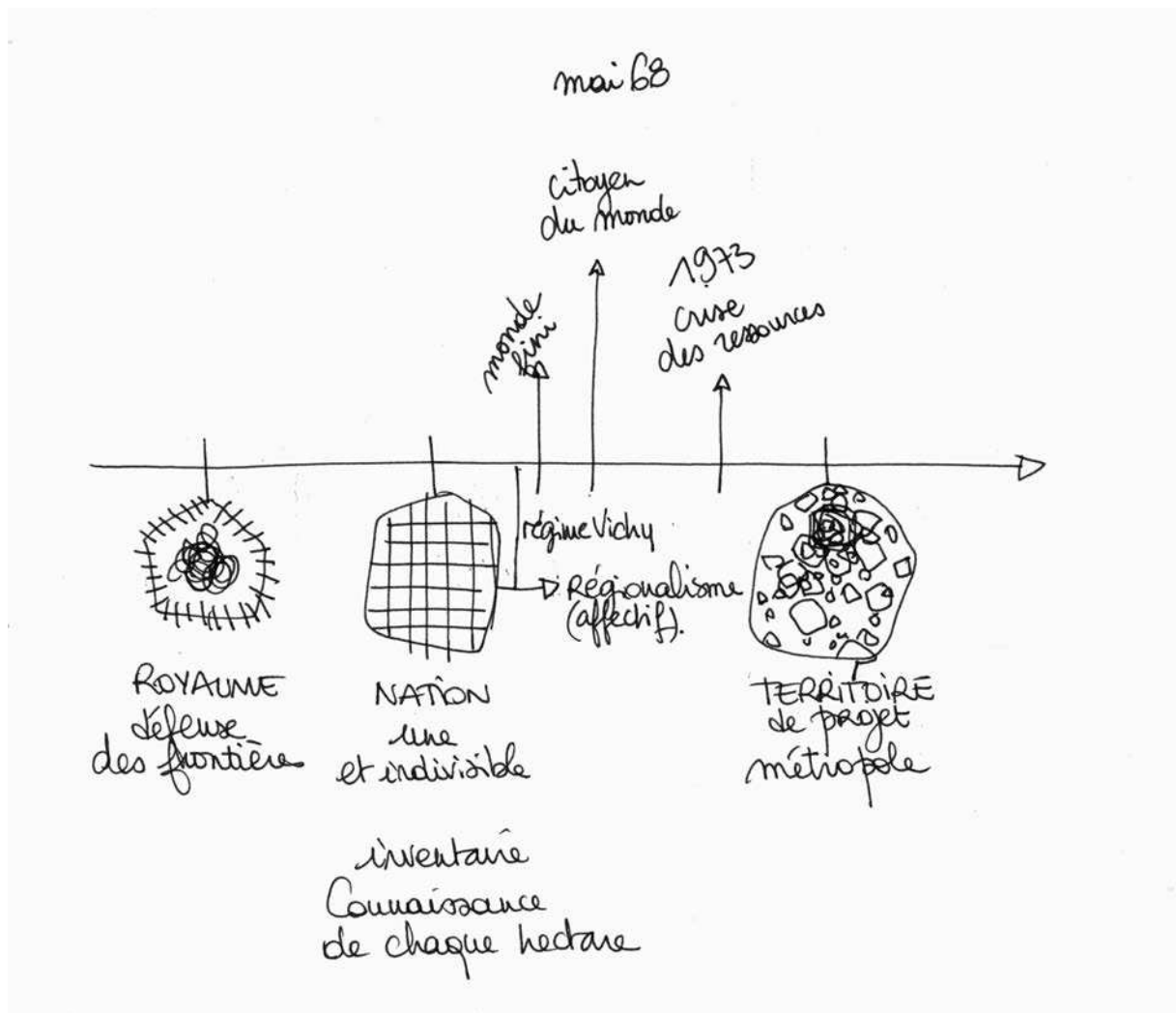


Figure 6 : Représentation schématique de l'évolution du rapport politique au territoire national. Du temps du *royaume*, ce sont avant tout les frontières que l'on défend manu militari et qui définissent par les limites de l'espace conquis, au point de ne pas (re)connaître certains lieux à l'intérieur du royaume. Après la Révolution Française, c'est la *nation* sociale et politique qu'il faut défendre, c'est-à-dire un territoire national uni et égalitaire. C'est donc par la grille, et les inventaires que l'Etat prend le contrôle d'un territoire « un et indivisible ». La mondialisation et la reconnaissance de la finitude du monde bouleversent cette notion, au point que l'on se déclame « citoyen du monde » dans les années 1970. Aujourd'hui, avec les lois de décentralisation et les essais institutionnels multiples, c'est la notion de *territoire de projet* qui prédomine. Les territoires sont imbriqués les uns dans les autres, définis à la fois par des relations politiques, des statistiques ou des phénomènes spatiaux.

III. Le paysage : *politics* ou *policies* ?

La problématique de cette recherche tente de cerner à la fois *comment* mais aussi *pourquoi* le paysage est mobilisé par les acteurs publics locaux. Au regard des traditions d'évaluation des politiques publiques, il convient de s'interroger sur la dimension politique du paysage, et aux outils d'analyse de cette dimension.

En effet, il ne s'agit pas de considérer et d'évaluer seulement les politiques publiques produites par les institutions, mais également de saisir le sens du politique, dans son acception la plus large : à la fois les valeurs qui fondent son action, l'organisation de ses acteurs et les négociations, le processus qui, depuis l'inscription sur l'agenda politique, aboutit à une décision, et enfin les instruments (LASCOURMES et LE GALES 2010) utilisés pour atteindre une fin. En effet, dans le processus décisionnel, la commande est à la fois le pivot entre l'identification d'un problème à résoudre et le choix d'une solution adaptée, mais aussi la force motrice, l'engrenage d'un processus dont l'évolution dépend de ses décideurs. Les jeux de relations qui se nouent autour d'un sujet sont aussi bavards que les productions, si ce n'est plus.

Or, l'analyse des politiques publiques se perd souvent dans la « globalisation et (...) la gouvernance » (LECA 2009). Afin d'étudier la relation entre le paysage et le pouvoir, il convient de clarifier ce que des sciences politiques nous retenons pour notre approche. Comment entendre « le » politique ? Non sans équivoque, plusieurs aspects de la recherche en science politique ont intéressé notre enquête.

Les sciences politiques, largement influencées par les travaux américains, distinguent traditionnellement les *politics* des *policies*.

La première (équivoque) tient au fait que le terme français « politique » sert à traduire deux mots anglais : *Politics* et *Policy*. Le premier désigne la politique comme domaine, le second la politique comme programme. C'est le débat sur les programmes différents qui nous révèle que la politique comme domaine comporte à la fois un climat d'entente et un élément d'affrontement.

Jacques ROLLET, "Chronique - Raymond Aron et la théorie du politique", Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques, n°73, 1995, p.159-175. Consulté le 18-05-2012. URL : <http://www.revue-pouvoirs.fr/Chronique-Raymond-Aron-et-la.html>

Les *policies* peuvent se traduire comme les instruments, les outils dont l'Etat fait usage pour « traiter les problèmes » identifiés en amont. C'est ce que l'on appelle plus communément en France, les *politiques publiques*. L'analyse des politiques publiques regarde *who gets what, when and how* (LASSWELL 1936), c'est-à-dire finalement comment se fait l'Etat. C'est la notion de *bureaucratie*, de laquelle Max WEBER, sociologue allemand du début du 20^e siècle, est le spécialiste. La bureaucratie, en organisant rationnellement des moyens en fonction des fins (WEBER 1971), permet une efficacité nouvelle des sociétés modernes par rapport aux sociétés traditionnelles. C'est la division du travail, qu'il soit industriel (taylorisme) ou administratif : on élimine le caractère humain du travail afin d'en éloigner les aléas pour produire une bureaucratie impersonnelle, déshumanisée, routinière. Mais cette rationalisation du monde, cette sectorisation du travail ne va pas sans ses « effets pervers ». Cette tendance à la production de politiques publiques, selon Pierre MULLER, répond à la menace de désintégration de la société sectorielle contemporaine. Les politiques publiques sont les moyens de « gérer les antagonismes intersectoriels » (MULLER 2009 p.11), pour réguler les demandes contradictoires et les conflits d'intérêt. Les sociétés modernes, en

s'autonomisant d'aléas extérieurs (auxquelles les sociétés traditionnelles sont soumises : le climat, les milieux naturels, etc.), se sont paradoxalement rendues dépendantes de leurs propres *outils* de régulation, qui se multiplient, proportionnellement aux effets plus ou moins inattendus, plus ou moins incertains de l'organisation de la société sectorisée. En quelque sorte, les politiques publiques de régulation sont les indices des sociétés *autoréférentielles*, « ce qui signifie qu'elles doivent chercher en elles-mêmes le sens de leur action sur elles-mêmes »²².

C'est ce à quoi ont tenté de répondre *la théorie des organisations* ou la *sociologie des organisations* (BAGLA 2003), ou encore la *sociologie de l'action publique* (LASCOURMES, LE GALES 2009). Nés de ces nouveaux principes sur lesquels s'appuie la société capitaliste industrielle moderne, les grands penseurs de ces changements portent les noms des pères de la sociologie, Emile DURKHEIM, Karl MARX, Max WEBER. Ce champ de recherche, basé sur la notion « d'organisation », permettant une grande diversité d'objets (usine, école, hôpital, administration, institutions, etc.) reste celui de la sociologie. En inventant les concepts d'acteurs, de stratégie, de pouvoir et de système organisé, la sociologie des organisations peut espérer comprendre la dynamique de l'action, les effets non intentionnels des décisions, les dynamiques de la coopération ou du conflit, les phénomènes de domination et de pouvoir. Ainsi, les *politics* concernent ses relations de pouvoir, la régulation de l'Etat par ses acteurs, l'institutionnalisation du pouvoir politique, les stratégies d'acteurs mises en oeuvre. C'est bien le domaine de la sociologie politique. Elle regarde par exemple les conditions sociales des élites gouvernantes, la compétition stratégique pour la conquête de positions de pouvoir, la formulation de clivages sociaux ou, plus largement l'interaction entre gouvernants et gouvernés²³.

La notion d'acteur est au cœur de la sociologie politique. L'ouvrage fameux de CROZIER et FRIEDBERG, *L'acteur et le système*, démontre que ce sont les acteurs, relativement libres et autonomes, qui créent le système. Celui-ci fonctionne grâce aux acteurs, à travers un réseau de relation dans lequel ils négocient, échangent et prennent des décisions²⁴. C'est un *système d'action concret*, concept évoqué plus haut. Les auteurs montrent que l'étude d'un système ne revient pas à chercher « un coupable » mais privilégie une analyse stratégique (quels acteurs ?) et systémique (pourquoi ce système ?). Partant de ce principe, la notion de pouvoir n'est pas unilatérale, mais bien relationnelle : « le pouvoir est une relation et non pas un attribut des acteurs »²⁵.

Bruno LATOUR et Steve WOOLGAR (1979) ont également mis en évidence la part de l'acteur dans la construction des « vérités ». Dans leur ouvrage, ils analysent comment se construit la science par l'étude d'un laboratoire américain de neuroendocrinologie, à la manière d'anthropologues. Ils mettent en évidence le long processus qui aboutit à l'impression d'une simple feuille de papier, destinée à devenir une « donnée », un « fait ». Ils développent l'idée que la production scientifique n'est pas en soi la découverte d'une vérité, mais bien plutôt « l'écriture », la

²² P. MULLER 2009 *op. cit.* p. 14. Il renvoie à ce sujet sur plusieurs ouvrages dont : Y. BAREL, *La société du vide*, Le Seuil 1984. Nous pouvons citer, plus récent, Michel CALLON, Pierre LASCOURMES, Yannick BARTHE, *agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, 2001.

²³ Cette dichotomie manichéenne entre gouverner et être gouverné est l'objet d'un ouvrage collectif, en hommage à Jean LECA, sous la direction de Pierre FAVRE, Jack HAYWARD et Yves SCHEMEIL, *Etre gouverné*, Les Presses de Sciences Po, 2003.

²⁴ Michel CROZIER, Erhard FRIEDBERG, *L'acteur et le système*, Points, 1992, *op. cit.* pp.41 et suivantes. « Une organisation ne peut être analysée comme l'ensemble transparent que beaucoup de ses dirigeants voudraient qu'elles soient. Elle est le royaume des relations de pouvoir, de l'influence, du marchandage, et du calcul. Mais elle n'est pas davantage l'instrument d'oppression qu'elle apparaît à ses détracteurs, car ses relations conflictuelles ne s'ordonnent pas selon un schéma logique intégré. » p. 45

²⁵ CROZIER et FRIEDBERG insistent sur l'importance du pouvoir dans l'organisation de l'action collective dans le chapitre 2 (pp. 64-90) « Le pouvoir conceptualisé comme relation devient ainsi un instrument de recherche permettant d'explorer et d'analyser les situations respectives des acteurs ainsi que les règles structurelles qui régissent leurs transactions » (p.68 en note n°12).

« traduction » d'un environnement culturel (ici, celui du laboratoire et de la carrière scientifique personnelle) dans un but de convaincre les lecteurs, le public, les institutions, les financeurs, etc. Ainsi, « chaque champ » répondrait à une mythologie propre, laquelle inclurait des croyances, des habitudes, un savoir-faire, une tradition orale, des héros fondateurs et des révolutions.

Cette notion de système est au cœur de notre méthode de recherche : en faisant l'hypothèse que l'action publique sur le paysage constitue un système transversal au sein d'organisations politico-administratives,²⁶ nous sommes amené à modifier notre cadre d'analyse. Nous ne pouvons observer uniquement le contenu de « la politique », qui constitue en quelque sorte le produit, mais bien l'ensemble de la fabrication et la diffusion de la politique, dans son expression complète : les tensions en cours entre les acteurs et les systèmes de valeur, le déclenchement de la mobilisation du paysage, la trajectoire de la politique publique, l'utilisation de référentiels exogènes ou endogènes au système, les conflits et les points de blocage qui engendrent une modification de l'objectif initial, la rédaction et la transmission de la politique, la récupération de la politique par d'éventuels nouveaux acteurs (qui n'étaient pas prévu), l'application de la politique publique, son éventuel détournement, etc. Cette liste, non exhaustive, est pour nous ce qui constitue ce qui serait un processus de mise en politique du paysage. Nous reviendrons plus en détail sur les applications méthodologiques issues de ce champ de la recherche dans le chapitre suivant.

L'évaluation des politiques publiques, donc des instruments de régulation de l'organisation, est « à la mode », avec pour enjeu d'apprécier la réussite d'une politique au regard des objectifs affichés et des moyens mis en œuvre²⁷. C'est l'évaluation dont la société a besoin pour connaître les retombées de ses actions. Cette approche permet de mettre en évidence *l'ineffectivité* des politiques publiques (absence de conséquences pratiques des intentions politiques, évidente dans le cas des nombreuses lois restant sans décrets d'application), leur *inutilité* (lorsque les résultats escomptés ne sont pas atteints) ou encore leur *inefficacité* (disproportion manifeste entre les coûts d'une politique publique et ses résultats). En France, les chercheurs sont appelés par les institutions à évaluer une politique publique ou un ensemble de politiques publiques, sous forme d'appels à projet. Il en est ainsi de l'évaluation de l'échelon intercommunal par exemple²⁸, et il en est de même pour le paysage : de nombreux chercheurs se sont mobilisés à l'occasion de l'appel à projets (renouvelé une fois) « Paysage et développement durable » (dit PDD).

« La question n'est sans doute pas de savoir s'il existe, ou non, une ou des politiques dans tel ou tel domaine. Il est plutôt de savoir si tel bricolage, telle machinerie non mécaniste dans l'action publique a pu créer une dynamique intellectuelle et pratique suffisante pour autoriser à parler de politique, au sens d'entreprise publique d'intégration et de changement. En fait, l'existence d'une politique ne prend vraiment forme qu'à travers les discours mêlés qu'elle suscite, discours de légitimation et de critique, de promotion, de réforme, d'évaluation et de contestation » (LASCOUMES 1994 p. 270)

On considérera dès lors qu'il n'y a jamais véritablement de « politique » préconçue de façon systématique, mais

²⁶ Elles-mêmes systèmes. Nous renvoyons à l'analyse sociologique de Michel CROZIER et J. C. THOENIG « La régulation des systèmes organisés complexes, *Revue française de sociologie*, volume 16, n°1, 1975, pp. 3-32

²⁷ Bernard PERRET, *L'évaluation des politiques publiques*, La Découverte, 2008

²⁸ Nous pensons par exemple à la récente consultation internationale de recherche, lancée par le PUCA (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire) en 2009 : « L'intercommunalité à l'épreuve des faits ». Nous citons ci-après l'introduction (p.3) du premier bilan édité en janvier 2009 : « (...) Nous disposons de relativement peu d'éléments de connaissance sur ce que font effectivement les intercommunalités. Au-delà des intitulés de compétences, au-delà des présentations des politiques menées, qu'en est-il effectivement des actions engagées par les intercommunalités ? (...) C'est cette investigation, à l'épreuve des faits, qui a été retenue (...) pour finaliser la consultation de recherche. (...) »

plutôt des ajustements progressifs d'intérêts et de projets auxquels concourent de façon indissociable les systèmes d'action publics et privés qui préexistent, qui en expliquent en très grande partie aussi bien la genèse que les formes de concrétisation ultérieures.

Pas plus que nous ne pouvons assimiler l'action verbale à l'existence d'un dictionnaire, ou réduire, l'expression orale à la lecture des traités de grammaire, il n'est possible de penser les politiques publiques à travers le leurre des seuls actes de la puissance publique. Ce n'est qu'après coup, dans un regard rétrospectif ou évaluatif, qu'il est possible de dire si telle impulsion, tel ensemble de décisions, tel projet, indépendamment de son origine, ont fait ou non « politique » (p.271).

Selon Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, l'action publique est définie comme « un espace sociopolitique construit autant par des techniques et des instruments que par des finalités, des contenus et des projets d'acteur. La notion d'instrument d'action publique (IAP) permet de dépasser les approches fonctionnalistes qui s'intéressent avant tout aux objectifs des politiques publiques, pour envisager l'action publique sous l'angle des instruments qui structurent ses programmes. C'est en quelque sorte un travail de déconstruction via les instruments. L'approche par l'instrumentation permet d'aborder des dimensions de l'action publique peu visibles autrement » (2004a, pp. 1215).

Ils définissent l'instrument comme « une institution au sens sociologique du terme, [c'est-à-dire] un ensemble plus ou moins coordonné de règles et de procédures qui gouverne les interactions et les comportements des acteurs et des organisateurs » (selon North, 1990, repris par Lascoumes et Le Galès, 2004, p. 15).

En effet, si le SCOT est un outil objectivé par le contenu réglementaire du code de l'urbanisme, il est cependant élaboré et mis en oeuvre par une structure locale qui s'appuie sur une organisation sociale et territoriale unique. Cette organisation territoriale (représentée dans le comité syndical du SYSDAU) renferme les bases même de toute mobilisation des acteurs.

Ainsi, de ces réflexions empruntées principalement à la science politique et à ses propres remises en question, nous retenons que la mise en politique du paysage nous intéresse à ces deux niveaux :

- celui des politiques publiques bien sûr, des *policies*, largement regardé aujourd'hui par la recherche sur le paysage. Ainsi, le premier programme lancé par le ministère de l'environnement en 2003 s'intitulait : *Politiques publiques et paysages*²⁹. C'est en effet principalement à travers les instruments de l'action publique en faveur des paysages que sont regardées les politiques de paysage aujourd'hui, à travers le programme en faveur du paysage que l'on espère comprendre les valeurs qu'il dissimule. Plusieurs courants se développent : l'évaluation de politiques paysagères (explicites ou implicites)³⁰ ; l'implication des habitants dans la définition de politiques paysagères³¹...

²⁹ Les thématiques des appels à projets de recherche émis par le ministère traduisent efficacement la façon dont le « problème du paysage » est perçu par l'Etat, et les modèles de traitement du problème. Le premier programme concernait donc les « Politiques publiques et paysages, analyse, évaluation, comparaison » (1998), le second « Paysage et développement durable » (2005-2010) a été renouvelé une fois. Ce dernier appel à projet de recherche, « Paysage et développement durable 2010 », proposait quatre axes de travail, parmi lesquels « Paysage et participation » et « Le Paysage, produit de l'économie – Services rendus par les paysages ».

³⁰ Nous renvoyons ici aux travaux de Didier LABAT, notamment sa thèse : Didier LABAT, *Le paysage, levier d'action dans la planification territoriale - Essai d'évaluation de la politique paysagère du SCOT de l'aire métropolitaine de Bordeaux*, thèse de doctorat en sciences et architecture du paysage, AgroParis Tech/ENSP Versailles, 2011. Les travaux de Moquay et al. sont aussi une référence importante : Moquay, P.; Aznar, O.; Candau, J.; Guérin, M. et Michelin, Y., « Une typologie des interventions intercommunales en matière de paysage », in "Paysages : de la connaissance à l'action" (ss. coord. Berlan-Darqué, M; Luginbuhl, Y.; Terrasson, D.), 2007, pp. 195-209.

- mais nous ne voulions pas écarter le domaine des *politics*, qui est celui de la pratique politique du paysage. C'est même cet aspect qui nous intéresse particulièrement, car il est pour nous la clé de notre hypothèse : si le paysage peut devenir un projet politique, c'est parce qu'il influence l'ensemble de la conception des politiques spatiales, depuis le sens qui leur est donné jusqu'à l'organisation du système et le jeu de relation entre les acteurs de l'aménagement. L'importance donnée à l'analyse du jeu d'acteurs, comme nous l'avons développé plus haut à partir des travaux de CROZIER et FRIEDBERG ou de LATOUR et WOOLGAR, nous semble primordiale pour notre objet de recherche.

On ne peut pas comprendre l'action publique dans les sociétés modernes et, particulièrement, les processus de changement des politiques publiques si l'on ne combine pas une approche par les structures, qui permet de mettre en évidence les contraintes, et une approche par les acteurs, qui permet de souligner la marge d'autonomie des agents participant au policy-making.

Le moyen le plus efficace pour effectuer cette combinaison et donc analyser effectivement l'articulation entre l'effet des structures et les marges de jeu dont disposent les acteurs des politiques publiques est de mettre en évidence les mécanismes en fonction desquels les cadres cognitifs et normatifs, qui constituent le cœur de l'action publique – les référentiels – sont à la fois l'expression des contraintes structurelles et le résultat du travail sur le sens effectué par les acteurs. En d'autres termes, l'analyse cognitive des politiques publiques constitue, selon nous, l'une des approches les plus utiles pour résoudre – au moins en partie – ce que l'on appellera le dilemme des structures et des acteurs.

Pierre MULLER, Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs, Revue française de science politique, vol. 55, n° 1, 2005, pp. 155-187.

³¹ Nous renvoyons ici aux travaux de chercheurs émergents, dont Alexis PERNET, notamment sa thèse *Le grand paysage en projet entre trajectoires institutionnelles et territoires vécus - L'expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance (Parc naturel régional Livradois-Forez, Auvergne, France)*, thèse de doctorat en géographie, Université Panthéon Sorbonne – Paris 1, 2011, mais également Claire GOURBILIERE, qui termine une thèse sur la Parc Naturel Régional de la Brenne, Eva BIGANDO qui a travaillé sur les représentations habitantes du paysage ordinaire...

Le tableau ci-après résume le développement précédent (cf. tableau 2) :

	Le paysage Policies	Le paysage Politics
Définition de ce que l'on veut montrer	Politiques publiques ayant pour objectif ou pour argumentaire le paysage	Usage politique du paysage Mobilisation du paysage dans les discours politiques
Auteurs ou chercheurs référents	Programme de recherche « Paysage et politiques publiques » (1998-2005)	J.B. Jackson (2003) François Walter (2004) Jean-Marc Besse (2009) Anne Sgard (2010)
Production que l'on observe	Ecrits, politiques publiques (documents de planifications, études, projets d'aménagement, etc.)	Discours (entretiens, document de communication officielle, etc.)

Tableau 2 : Tableau reprenant ce qui, dans l'analyse de la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux, s'ancre traditionnellement d'une part dans le domaine des *politics* et d'autre part dans le domaine des *policies*.

IV. Les villes moyennes : territoires privilégiés pour étudier la mobilisation politique du paysage

Nous avons choisi d'explorer notre problématique sur un objet spatial singulier : les villes moyennes françaises, et ceci pour plusieurs raisons que nous allons développer. Dans un premier temps, elles constituent dans la structure régionale des espaces intermédiaires qui concentrent une grande activité territoriale, d'autre part, elles ont au cœur du processus de périurbanisation et donc de la relation ambiguë entre ville et campagne. Enfin, elles sont à la recherche d'un territoire politique pertinent, que l'on observe notamment par le développement en poids et en compétences des intercommunalités, notamment les communautés d'agglomération. C'est pour cette raison que nous avons choisi d'approcher nos territoires d'étude sur un périmètre fluctuant que nous appellerons les « agglomérations » pour leur dimension structurelle ou encore territoire lorsqu'il s'agira de l'espace pensé par les acteurs institutionnels.

IV.1. Définitions de la ville moyenne : une ville intermédiaire dans la structure territoriale

Le concept de ville moyenne n'est pas stable dans le temps et selon les aires géographiques. Nous avons répertorié des définitions récentes s'appuyant sur des données statistiques, utilisées par les acteurs locaux, ainsi que des définitions issues de la recherche scientifique. Selon la Fédération des Villes Moyennes, c'est uniquement le nombre d'habitants qui définit le statut de ville moyenne au sein de la structure régionale. Une « ville moyenne » ou « aire urbaine moyenne » est ainsi *une ville qui comprend entre 20 000 et 100 000 habitants*, définition que l'INSEE a précisée récemment en « *aires urbaines centrées autour d'une ville de 20 000 et 100 000 habitants* »³². (INSEE 2011)

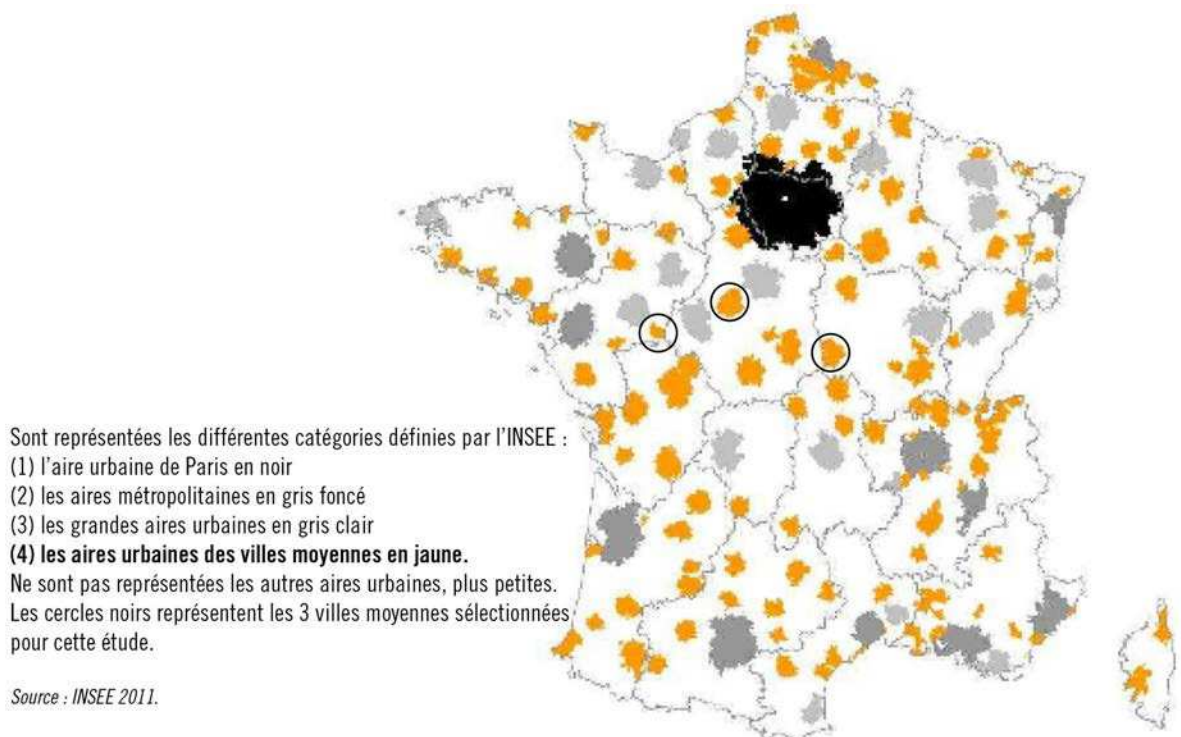


Figure 7 : Carte de la structure métropolitaine française selon les définitions récentes de l'INSEE.

³²

INSEE, Direction de la Diffusion et de l'Action régionale - Panorama des villes moyennes, 2011

Selon un récent projet de la DATAR, Territoires 2040, basé sur l'idée d'une prospective engagée pour l'avenir des territoires français, l'appellation de ville moyenne concerne les « pôles urbains qui regroupent au minimum 20 000 habitants dans la ville centrale et 20 000 emplois dans l'aire urbaine correspondante ». Il est souligné que les situations peuvent toutefois être extrêmement variables selon des critères de tailles et de positionnement, la constante étant une « puissance de centralité et de rayonnement » dans le système métropolitain régional. Cette définition nous intéresse davantage pour ce qu'elle reflète les dynamiques urbaines contemporaines et la multiplicité des situations (cf. figure 7).

Ainsi, une ville moyenne n'est pas uniquement définie par sa population³³ mais traduit plutôt la complexité du système métropolitain : les villes moyennes sont de plus en plus définies par leur capacité d'influence et de relais, très variables selon les situations urbaines. Des travaux de chercheurs sont nombreux³⁴ sur cette question et abordent la complexité de ce qu'est une ville moyenne dans ses dimensions géographiques, historiques ou économiques (CATTAN et SAINT-JULIEN, 1999 ; SANTAMARIA 2000 ; TAUTELLE 2010). Cette appellation peut donc regrouper une ville inscrite dans une conurbation plus importante composée d'une grande aire urbaine et d'autres villes moyennes, ou bien une ville de moyenne importance démographique isolée dans un territoire rural. Les villes moyennes, au nombre de 150 environ (INSEE 2011), comprennent un cinquième de la population française, soit 15,6 millions d'habitants³⁵. Elles se définissent à la fois dans ce large éventail démographique, soit par la présence de certains services (commercial, médical, scolaire, etc.), soit à travers une légitimité dans l'organisation générale de la trame régionale urbaine. Cette tendance encourage certains auteurs à développer le concept de « villes intermédiaires » dont le système spatial « nous permet d'envisager les tensions sociales qui résultent de nos façons de vivre, de produire et d'échanger en lien avec l'espace³⁶. » (DATAR 2012). Plusieurs chercheurs reconnaissent ainsi trois types de villes intermédiaires (CARRIERE 2008 ; NADOU 2010) :

- *les villes intermédiaires satellisées*, qui sont intégrées dans un système de métropole urbaine, constituant un chaînon dans l'espace périphérique. Malgré une qualité de services et de structure de l'espace périurbain, elles manquent souvent de lisibilité et sont absorbées dans l'influence dominante de la métropole (cf. figure 8).

- *les villes intermédiaires influencées*, qui, malgré un fonctionnement et des ressources endogènes, entretiennent des relations avec d'autres unités urbaines et sont inscrites dans l'influence d'une ou plusieurs métropoles à proximité (cf. figure 8).

- *les villes intermédiaires éloignées*, qui sont en situation d'isolement au sein du système territorial. Souvent tournées vers leur espace de proximité, elles développent des ressources en propre, qui nécessitent cependant des apports exogènes afin d'assurer la continuité de leur existence très « locale » (cf. figure 8).

³³ Selon les critères de la Fédération des Villes Moyennes (FVM) qui regroupent les élus des villes moyennes.

³⁴ Nous renvoyons ici au récent colloque « Villes petites et moyennes, un regard renouvelé » organisé à Tours les 09 et 10 décembre 2010

³⁵ Selon la Fédération des Villes Moyennes (FVM) <http://www.villesmoyennes.asso.fr>

³⁶ DATAR, Des systèmes spatiaux en prospective, Territoires 2040, Revue d'études et de prospective n°4, La Documentation française, 183 p.

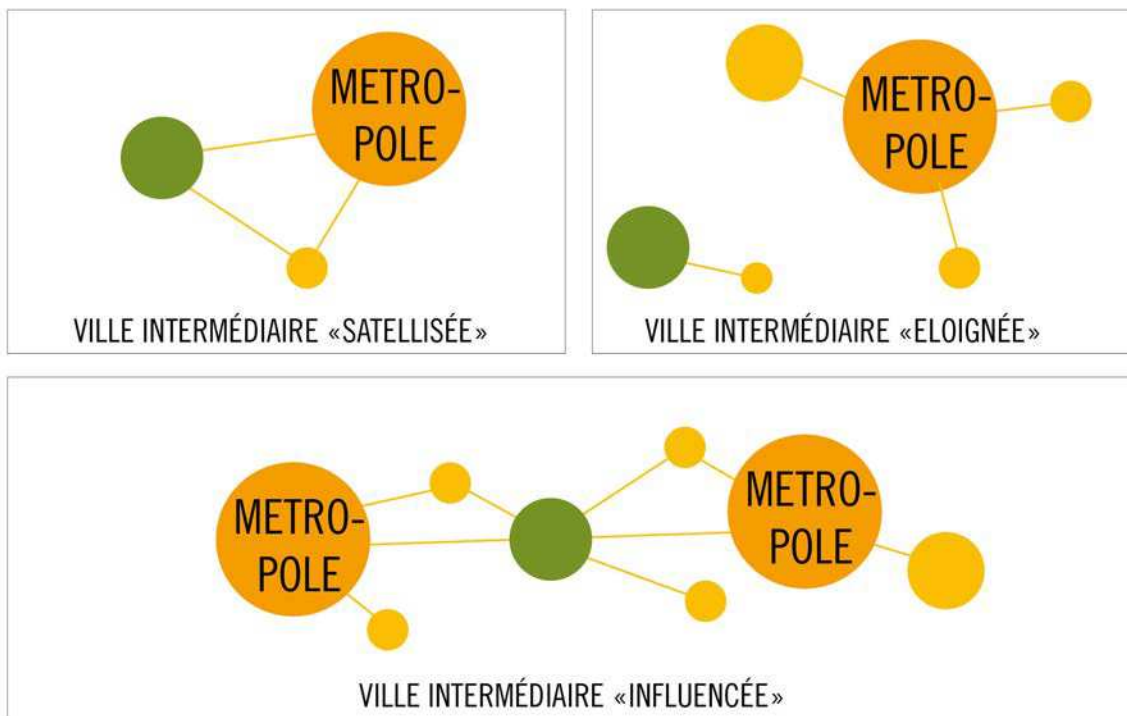


Figure 8 : représentation schématique des trois typologies des villes intermédiaire : ville satellisée, ville éloignée, ville influencée. D'après F. NADOU 2010.

C'est cette diversité de situation et cette capacité à agglomérer un certain nombre de problématiques émergentes dans l'aménagement du territoire qui nous intéressent particulièrement dans l'étude des villes moyennes. Nous verrons plus loin que le choix des agglomérations étudiées dépend en partie de ces situations variées.

IV.2. Les enjeux des villes moyennes : à la recherche de ressources spécifiques

Après avoir longtemps été délaissées des programmes de recherche, des politiques publiques d'aménagement, des financements, au profit des grandes métropoles, elles deviennent depuis peu un sujet d'étude privilégié, comme en témoigne les nombreux dossiers dans les revues spécialisées³⁷ et les programmes d'étude commandés par l'état, comme l'expérimentation « 20 villes moyennes témoins³⁸ », lancé par l'ex-DIAC³⁹ en 2007. Leur rôle d'équilibre dans

³⁷ Voir par exemple : le dossier de la revue *Urbanisme* de mai-juin 2011 : « Les villes moyennes contre-attaquent », ou encore le numéro de septembre 2011 de la revue *Pouvoirs locaux* « Les villes moyennes dans l'espace monde : quelles recompositions en marche ? »

³⁸ L'expérimentation dispose d'un site internet, <http://www.villesmoyennestemoins.fr/>, sur lequel la position de l'Etat est clairement affichée :

« La ville moyenne (son agglomération) n'est en effet plus, comme dans les années 70, une simple « strate » intermédiaire de ville assurant l'équilibre urbain du territoire. Elle joue à présent un rôle différent et stratégique : dans un contexte de mobilité et d'inversion des flux migratoires vers les espaces ruraux et périurbains, la ville moyenne constitue une charnière entre l'échelle globale et l'échelle locale, entre les espaces polarisés et les espaces ruraux. Elle peut être l'agent de la démultiplication sur le territoire de la compétitivité productive, de la qualification des services, de l'excellence des formations, de l'attractivité résidentielle. Tous ces ferments de la production de richesses et d'emplois peuvent s'épanouir à des échelles diverses, ils ne sont pas l'apanage des métropoles. » Priscilla DE ROO, 2008.

la métropolisation nationale est de plus en plus reconnu, « points nodaux, charnières entre l'échelle locale et l'échelle nationale, pouvant proposer en même temps emploi et cadre de vie »⁴⁰. Les villes moyennes ont souvent été les terrains d'expérimentation de politiques contractuelles, « des contrats de villes moyennes des années 70 aux crédits d'ingénierie pour des collaborations au sein des « réseaux de villes » des années 80 » (DIACT 2008), encourageant les élus locaux à développer une projet singulier sur leur territoire. Citant les contrats de plan entre l'Etat et les communautés urbaines, ainsi que les contrats de ville moyenne, en 1976, le même auteur précise : « ces contrats n'en étaient pas vraiment ; ils représentaient une forme nouvelle de sélectivité dans l'attribution des subventions d'équipement » (MARCOU 1996).

Les villes moyennes nous intéressent donc particulièrement en tant que « villes intermédiaires » (NADOU 2010) dans les processus de périurbanisation et d'étalement urbain. De plus, provinces attachées à leur histoire passée, au temps « où les cités quadrillaient et animaient le territoire, héritières souvent de comtés ou de seigneuries » (CASSAIGNE 2010), elles cherchent dans leur spécificité locale et dans leur patrimoine, une raison de conserver une position stratégique dans le territoire. Ainsi, les villes moyennes sont à cheval entre cet attachement profond aux terroirs historiques et aux mouvements de transformation de la structure urbaine régionale. Historiquement délaissées des politiques publiques nationales d'aménagement du territoire, cela oblige ces villes intermédiaires à une certaine forme de créativité et d'innovation (BEHAR 2011). Cette capacité d'invention est particulièrement propice pour observer l'élaboration d'un projet de politique de paysage porté par les élus locaux. Car, au regard de ce que nous avons dit précédemment, le paysage est utilisé dans ces stratégies territoriales comme ressource spécifique locale, dans le cadre de la compétitivité dont doivent aujourd'hui manifestement faire preuve les collectivités locales (cf. figure 9), mais également pour répondre aux enjeux spatiaux, notamment l'éclatement des bassins de vie et les phénomènes de « ville diffuse »⁴¹ (GROSJEAN 2010).

³⁹ Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, nom de la DATAR de 2005 à 2009.

⁴⁰ Bertrand CASSAIGNE, « Villes moyennes », *Ceras - revue Projet* n°315, Mars 2010. URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=4232>, consulté le 23 avril 2011.

⁴¹ Selon B. Grosjean (2010), les phénomènes de « ville diffuse » se lisent à toutes les échelles intermédiaires, et comprennent des influences issues de nombreux concepts comme la *citta diffusa*, l'*hyperville*, la *rurbanisation*, le « *Zwischenstadt* »... Cette notion est également bien expliquée dans Declève B., Hibo D., *Développement territorial et mutations culturelles*, Presses Universitaires de Louvain, 2004, PP. 117-123. On peut trouver une approche plus spatiale dans le travail schématique de David Mangin, *La ville franchisée, Formes et structures de la ville contemporaine*, Editions de la Villette, 2004, 432 p.

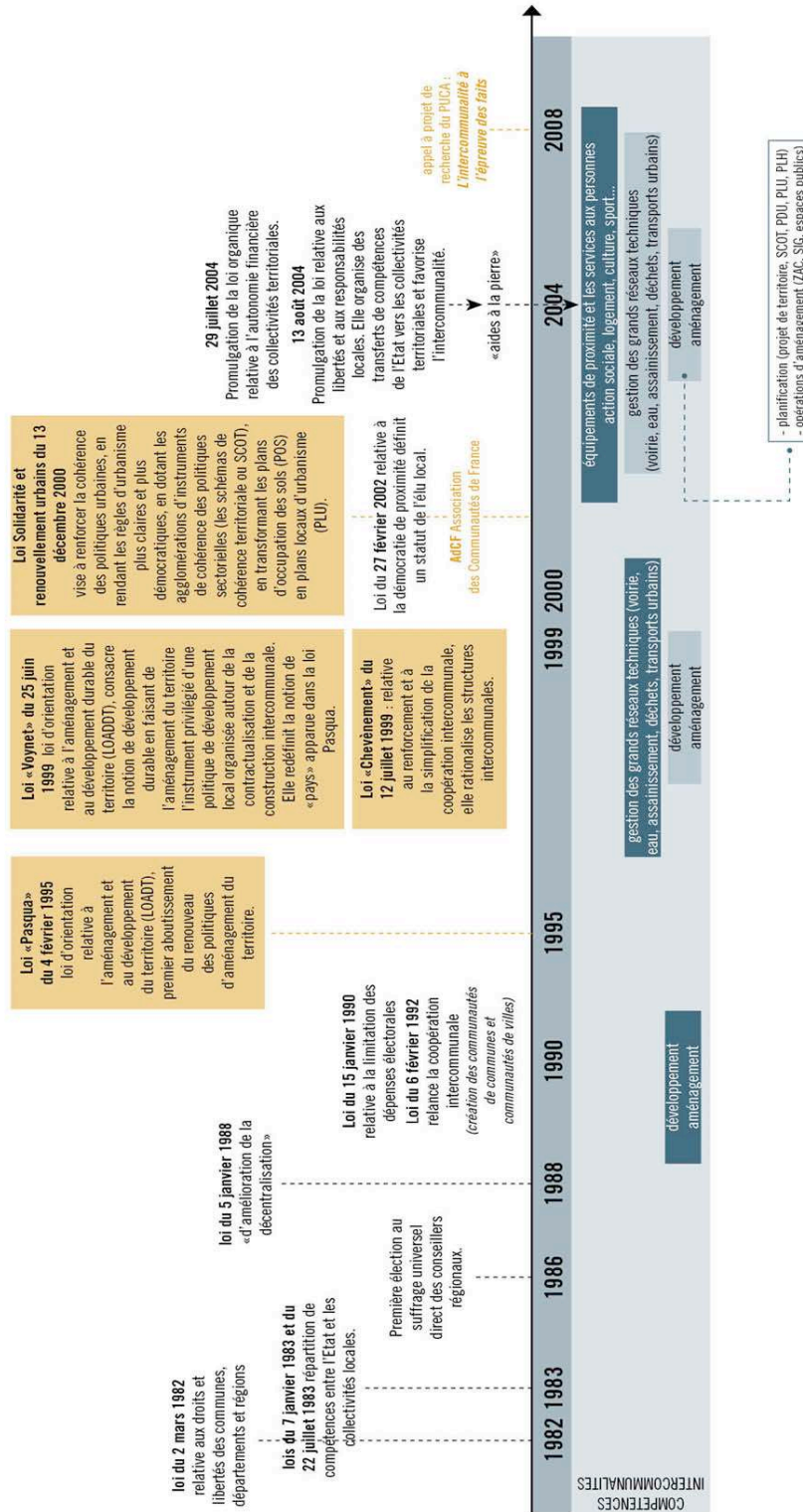


Figure 9 : Le processus de décentralisation et l'évolution par itération des compétences des collectivités. Est représentée en bas de la frise l'extension des compétences des intercommunalités, de l'aménagement et de la gestion technique du territoire intercommunal à l'action sociale et les politiques de proximité.

En 2007, la DIACT affirme donc l'intérêt qu'il y a à se pencher sur ces villes moyennes : « *Il semble qu'il y ait donc une contradiction entre les mutations de l'économie globale et les pratiques migratoires et résidentielles des habitants. Les villes moyennes peuvent contribuer à résoudre cette contradiction. Elles ne sont plus aujourd'hui simplement « intermédiaires », « moyennes », en termes de stocks de population et d'emplois. Notre analyse et notre volonté est qu'elles deviennent réellement des villes charnières entre métropoles et espace rural, entre économie productive compétitive et économie résidentielle du bien vivre.* » (DIACT 2007). Ainsi, pour l'Etat à travers la délégation interministérielle en charge de la prospective pour l'aménagement des territoires⁴², l'enjeu de ces villes moyennes est bien de produire une ressource spécifique, à la fois support d'une économie productive tournée vers l'extérieur, et capable d'accueillir de nouvelles populations dans un cadre de « bien-vivre », ici pensé comme une possible économie à venir.

Cette notion de « bien-vivre » et d'attractivité pour les ménages français est devenue progressivement, grâce aux scènes d'échanges et de débat entre les collectivités et aux relations avec les représentants de l'Etat, un nouveau modèle pour les acteurs locaux des villes moyennes. Ceux-ci développent un argumentaire positif en tant que ville intermédiaire, voire en tant que ville offrant un cadre de vie privilégié par rapport aux grandes métropoles nationales. Cette tendance est perceptible dans de nombreux discours et politiques territoriales recherchées aujourd'hui dans ces villes moyennes, et constitue souvent une base du projet de territoire de ces agglomérations. Pourtant, ces pôles urbains intermédiaires dans la structure régionale sont le théâtre d'un concentré de tensions spatiales et sociales, auxquelles elles doivent répondre avec des moyens limités et leur spécificité.

IV.3. Les villes moyennes : des laboratoires de la ville diffuse

En effet, les villes moyennes subissent au sein même de leur périmètre des tensions spatiales de plus en plus exprimées : le phénomène de périurbanisation, encore peu apprivoisé (BILLARD, BRENNETOT 2009), distance accentuée domicile/travail, pression foncière et accélération des opérations de construction laissées aux mains des promoteurs immobiliers, destruction des structures agricoles périurbaines, méconnaissance et peur des « franges », perte des repères spatiaux traditionnels.

Or, disposant souvent de peu de moyens humains et financiers pour penser globalement l'ensemble de ces problématiques décroissantes, elles sont obligées à l'innovation et à la singularisation de leur projet d'action sur ces phénomènes, qui engendrent coûts et tensions. En effet, l'action territoriale au sein des villes moyennes est moins normalisée que d'autres objets urbains. Elles sont comprises dans l'espace incertain d'un entre-deux, entre une vision duale qui donne la part belle aux métropoles d'une part et à l'espace rural d'autre part. On attend pourtant d'elles un certain nombre de services que leur taille laisse présager : santé, emplois, service public, commerces, enseignement supérieur... Les villes moyennes se situent dans la tradition des politiques contractuelles, notamment depuis la décennie 80. La fin des politiques nationales d'aménagement et de développement coïncide avec la montée en puissance des collectivités locales et aux expérimentations.

L'aménagement du territoire redevenant une priorité au sortir du 20^{ème} siècle (MERLIN 2007), les collectivités ont

⁴² Depuis 1963, la DATAR, qui a changé plusieurs fois de noms et d'acronymes (DIACT de 2005 à 2009), est une administration chargée de préparer les orientations et de mettre en œuvre la politique nationale d'aménagement et de développement du territoire. Au service du premier ministre, elle est à la disposition de plusieurs ministères, notamment le ministère de l'Egalité des territoires et du Logement depuis 2012.

chacune reconnu à la fois de nouveaux problèmes émergents sur lesquels les décideurs locaux restaient sans prise (K.A.R.L.S. 2002), et ont en même temps développé leurs propres réponses, donnant aujourd'hui un panel de pratiques locales différenciées selon les histoires des territoires, formellement reconnu par l'Etat (DIACT 2007, *Vingt villes moyennes témoins*). C'est également le propos du film d'Eric Rohmer « L'Arbre, le Maire et la Médiathèque » (1993) qui décrit les oppositions et les hasards qui reculent la réalisation d'un projet de construction d'une médiathèque dans un village de Vendée.

On peut donc considérer que les villes moyennes sont chacune un laboratoire de ces nouveaux phénomènes urbains, qui interrogent politiques et chercheurs. Les villes moyennes sont les premières à avoir en gestion à la fois des problématiques qui concernent la ville-centre (DUMONT HELLIER 2010) et les périphéries, selon un pouvoir institutionnel non établi. Le président d'Agglopolys nous confiant l'importance selon lui des problématiques spatiales auxquelles sont destinées les villes moyennes telles que Blois. Selon lui, la lecture par la ville-centre, proprement urbaine, est dépassée : « l'une des grandes spécificités du territoire, c'est d'être à la fois dans l'urbain et le rural, d'avoir les enjeux (d'un grand fleuve), d'avoir les zones d'articulation entre les zones denses et cette ville diffuse. (...) (Ce phénomène) se passe dans des agglomérations comme Blois, comme Poitiers, comme Lens, comme Caen, toutes ces villes-centre, qui ont une structure urbaine historique et qui s'effilochent autour. Cette ville diffuse, ces marges, ces frontières, c'est typiquement la réflexion que l'on peut mener au sein d'une communauté d'agglomération. On peut la mener bien sûr dans les communautés urbaines, c'est-à-dire les villes plus grandes, comme Bordeaux, Toulouse, Lyon, Lille, mais naturellement quand on est dans une communauté d'agglomération, au vu de la strate démographique, on est quasiment toujours, obligatoirement, dans une problématique ville/campagne.⁴³ » Finalement, ce sont des villes moyennes, aux capacités humaines et techniques moyennes mais aux problématiques nombreuses et complexes, comme le traduisent les propos d'un ingénieur territorial des services d'urbanisme de la ville de Blois : « ça reste une petite ville, au budget limité, mais avec les problèmes des grandes villes. »⁴⁴

C'est en effet dans cette nouvelle frange que se situe le rapport problématique entre deux entités bien distinguées par le passé : ville et campagne. Si l'on considérait le développement des agglomérations par leur croissance interne, force est de constater aujourd'hui que c'est par leur croissance externe, sur leurs périphéries proches et lointaines, que grandissent les cités au sein de l'espace, par dilatation et marcottage (MANGIN 2004). C'est ce « tiers-espace »⁴⁵ (VANIER 2000), cette « ville diffuse » qui soulèvent de nouvelles questions (BERQUE, BONNIN, GHORRA-GOBIN 2006), occasionnent de nouvelles tensions à la fois spatiales et politiques (ROUX, VANIER 2008), incitant les acteurs locaux à chercher à la fois un discours qui rassemble, sur des espaces incertains, mais également à produire de nouvelles politiques publiques destinées à gouverner ce qui est devenu « ingouvernable »⁴⁶.

⁴³ Extrait entretien avec le Président d'Agglopolys, 17/12/2010

⁴⁴ Entretien avec la directrice de l'urbanisme, Ville de Blois/Agglopolys, 15/09/2010.

⁴⁵ Martin Vanier croise plusieurs définitions préalables pour démontrer le « redoutable problème d'identification, de quantification et de différenciation interne » des espaces de marge, ce « troisième type d'espace très multiforme », durablement instauré entre villes et campagnes malgré une certaine instabilité et en apparence une grande capacité de mutation. Cf. VANIER M. Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique, *Revue de géographie alpine*, Volume 88, numéro 88-1, 2000, pp.105-113.

⁴⁶ Expression empruntée à B. Jouve et B. Lefèvre dans leur ouvrage « Métropoles ingouvernables : les villes européennes entre globalisation et décentralisation », Lavoisier, 2002, malgré le fait qu'ils y étudient de grandes métropoles européennes, ce qui n'est pas notre objet d'étude.

V. La définition d'un site géographique d'étude : le choix de « l'agglomération ».

Nous avons donc choisi d'entreprendre une étude fine sur trois villes moyennes, chacune dans une situation régionale différente. Le deuxième choix nécessaire est celui des limites du site étudié. Si ce sont les espaces périurbains qui portent aujourd'hui nombre des questions spatiales chez les acteurs locaux, comment délimiter ce qui serait une ville moyenne, comprenant sa périphérie ? S'agit-il de limites administratives ? Cela recouvre-t-il un document planificateur comme le Schéma de Cohérence territoriale, document qui porte le projet spatial sensé contrer ces phénomènes⁴⁷ qui pourtant s'accroissent ? Comprend-elle l'aire d'influence d'une ville, repérable par les flux que la ville attire et émet ?

V.1. Les références pour une définition de la ville moyenne et de ses périphéries

Pour définir les limites des terrains étudiés, on peut mobiliser la notion d'aire urbaine de l'INSEE, qui est un « ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci » (INSEE 2010). L'institut de statistique reconnaît ainsi une capacité d'influence par la relation entre emploi et résidence pour une population (ROUGE 2005).

Une agglomération recouvre deux sens : l'un statistique, défini par le nombre d'habitants et la contiguïté du bâti, (moins de 200 mètres entre deux bâtiments), l'autre recouvre un sens institutionnel, sous l'appellation de « communauté d'agglomération » traduction d'un EPCI de plus de 50.000 habitants⁴⁸ d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centres d'au moins 15.000 habitants.

La notion de cohérence territoriale est apportée par le Schéma de Cohérence territoriale, institué par la loi SRU du 13 décembre 2000⁴⁹ comme le nouvel outil de planification des territoires à l'échelle intercommunale. Le SCoT est destiné à organiser un espace urbanisé et sa périphérie, et à mettre en cohérence le projet politique urbain des acteurs politiques locaux, à l'échelle du bassin de vie (MERLIN 2005). A l'inverse des schémas directeurs (descendants de la loi d'orientation foncière de 1967) qui prévoyait la planification d'une croissance urbaine soutenue et la programmation de grands équipements, les SCoT sont l'expression de l'économie et du développement soutenable. Ils servent de « cadre(s) de référence pour les différentes politiques sectorielles centrées notamment sur les questions de l'habitat, de déplacements, d'équipement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace » (DGUHC 2003). L'Etat, déléguant ainsi aux collectivités l'élaboration de leur projet territorial, précise cependant quatre grands principes : la solidarité des structures territoriales existantes, la compétitivité, un

⁴⁷ Selon le projet de la loi SRU du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains

⁴⁸ Chiffre réduit à 30 000 habitants pour les chefs-lieux de départements.

⁴⁹ La Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement urbain (SRU) a introduit le SCoT dans notre système juridique afin de remplacer les schémas directeurs (SD) qui n'étaient plus jugés aptes à répondre aux enjeux urbains nouveaux. Le décret n°2001-260 du 27 mars 2001 fixe l'entrée en vigueur des SCoT dans les stratégies de planification au 1er avril 2001. Selon le ministère du développement durable, en 2009, 82 SCOT avaient été approuvés. 23 étaient en cours d'approbation, 167 en élaboration et 61 en projet. Cela correspond à 233 SCoT, 17 555 communes et 43,6 millions d'habitants. En 2012, selon la fédération nationale des SCoT, ce sont près de 20 000 communes, représentant les deux tiers de la population française et la moitié du territoire métropolitain, qui sont concernés par environ 400 SCoT approuvés, arrêtés, en cours d'élaboration ou en projet.

développement basé sur la durabilité, et la mise en œuvre d'une démocratie participative. Le territoire recouvert par un SCoT correspond souvent à l'agencement de une ou plusieurs collectivités (communautés d'agglomération, communautés de communes) regroupées en établissement public (soit en syndicat mixte, soit en EPCI). Il est en tout cas prévu par la loi (Article L 122-3 du code de l'urbanisme) qu'il est « élaboré à l'initiative des communes ou de leurs groupements compétents. » Ainsi, si le périmètre « délimite un territoire d'un seul tenant et sans enclave » et qu'il tient « compte (d)es déplacements urbains, notamment (d)es déplacements entre le domicile et le lieu de travail et la zone de chalandise des commerces », il repose avant tout sur un découpage administratif lié aux regroupements de communes ou d'EPCI. Il est aujourd'hui démontré que de nombreux SCoT, plutôt que de concerner une entité urbaine cohérente, se sont constitués selon un jeu politique d'association et d'opposition (BARRY et al. 2007). Cela est cependant moins vrai que dans le cas des communautés de communes et communauté d'agglomération.

V.2. Le choix de la largesse et de l'ajustement

De ces définitions, nous avons retenu le choix de ne pas en faire. Puisque c'est le discours produit sur le territoire par les acteurs locaux, il convient de s'intéresser à la fois aux périmètres des documents planificateurs tels que le SCoT, à la structure politico-administrative du territoire, aux découpages statistiques, à la dimension spatiale des études commandées par les collectivités, etc. La superposition de ces échelles d'espace dessine un territoire plus ou moins vaste, centré sur la ville-centre mais basé sur le croisement de plusieurs projets politiques empilés les uns sur les autres, faisant apparaître ce qu'en sont les *périphéries*. Chacun de ces découpages est vecteur de discours et d'appropriation politique de l'espace, traduisant potentiellement une reterritorialisation.

Ce sont ces raisons qui nous ont amenés à ne négliger aucun document d'après un périmètre qui serait discriminant. Notre périmètre d'étude pour chaque ville moyenne est variable et aux franges mouvantes, et tente de s'ajuster à ces « milieux incertains » que sont les territoires en construction des villes moyennes (BUYCK 2010), et qui dépendent fortement du projet stratégique des acteurs locaux. Nous appellerons donc dans la suite de ce travail les territoires étudiés avec la notion « d'agglomération ».

V.3. L'émergence des communautés d'agglomération comme collectivités de projet

Afin de mettre en évidence au cours de cette recherche l'impact de la prise en compte du paysage dans les stratégies locales, nous nous sommes intéressés particulièrement au potentiel de l'intercommunalité. Dans le cas des villes moyennes, les villes-centre ont été nombreuses, avec une sélection des communes périphériques, à se constituer en communautés d'agglomération, et à répondre aux nouveaux contrats d'agglomérations dans les années 2000.

Ces communautés d'agglomération, d'abord établissements publics destinés à porter les afférences techniques (assainissement, traitement des déchets, mais aussi et de plus en plus, inondation, transports, répartition de l'habitat et des emplois), se sont peu à peu, plus ou moins largement, ouvertes à la notion de collectivité de projet. Cet échelon institutionnel, qui rassemble plusieurs communes, est, dans le cas des villes moyennes, souvent porteur du projet pour le territoire élargi, même s'il reste dépendant des communes membres (LE SAOUT 2012). Les communautés d'agglomération investissent par mouvement itératif de nouvelles compétences, parfois non formulées

explicitement⁵⁰. « Les communautés sont (...) devenues un acteur prépondérant de l'aménagement local, en tant que stratège, tout autant que maître d'ouvrage. » (ADCF 2007 p.18) Maître d'ouvrage sur de nombreux documents planificateurs (cf. figure 10), elles sont aussi stratèges dans l'appréhension de problématiques transversales d'aménagement du territoire.

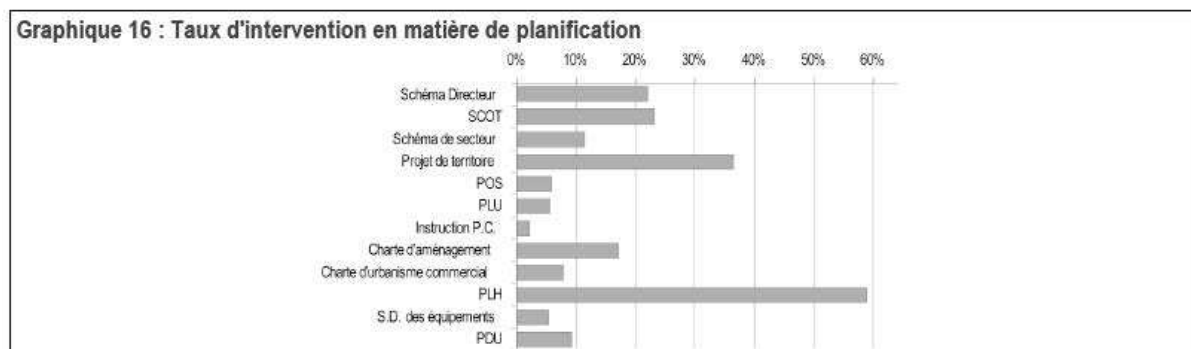


Figure 10 : Taux d'intervention des intercommunalités dans la compétence « planification ». Source : AdCF, *Compétences statutaires et actions intercommunales*, Notes de l'Observatoire, coord. N. Portier et O. Abuli, Janvier 2007, p.17.

Elles doivent répondre, à l'échelle des bassins de vie, aux problèmes spatiaux que nous avons identifiées, aux tensions de l'espace périurbain, aux conflits d'usage et aux processus urbains globaux. Ainsi, au sein de la compétence « aménagement de l'espace communautaire », on assiste au développement de politiques d'urbanisme et de paysage transversales. Un rapport de 2007 de l'AdCF⁵¹ constate que 72% des communautés d'agglomération mènent au moins une action en faveur du paysage :

L'intervention communautaire est caractérisée par la proportion élevée des communautés - 80% - ayant réalisé des aménagements de sentiers (promenade, randonnée...). Si ce type d'action peut sembler anecdotique, il est cependant fondateur de bien des communautés. Relevant aussi bien de la mise en valeur de l'environnement que de l'aménagement de l'espace, elle a souvent été la première des actions engagées à l'échelle intercommunale, présentant l'avantage à la fois de concerner l'intégralité du ressort communautaire, d'offrir une base d'action commune et de donner une première vision du nouveau territoire ainsi constitué. Cette action généralement peu coûteuse et fédératrice a fréquemment servi de première expérience de coopération intercommunale. L'implication forte des communautés dans l'aménagement des rivières (38 %) relève pour partie de la même logique.

⁵⁰ C'est un constat clairement identifié dans l'appel à projet de recherche du PUCA : *L'intercommunalité à l'épreuve des faits*, lancé en 2008.

⁵¹ Association des Communautés de France (depuis 2000 après la loi Chevènement, anciennement ADCF : Association des Districts et des Communautés de France)

Un tiers des communautés compétentes et actives a réalisé une charte de l'environnement ou un plan paysage. Ce document cadre a pour objectif de définir une politique intercommunale cohérente dans ce domaine et s'attache à relever les éléments communs, porteurs d'une identité territoriale qui fait souvent défaut aux toutes jeunes communautés.

AdCF, *Compétences statutaires et actions intercommunales*, Notes de l'Observatoire, coord. N. Portier et O. Abuli, Janvier 2007.

Peu visibles par la population, et en recherche de reconnaissance, les acteurs des intercommunalités redoublent d'efforts de communication pour se forger une légitimité et une réalité dans le vécu des habitants. Injustement perçues comme des syndicats techniques, à l'image des camions-bennes à l'effigie de la communauté d'agglomération, elles tentent d'afficher la politique globale qu'elles mènent sur le territoire. La notion de « projet de territoire » est donc au cœur de ce processus de justification, que ce soit pour une image externe, mais également pour fédérer les acteurs en interne autour d'une représentation commune du territoire considéré.

Chaque élu positionne son intervention à cheval entre son espace géographique de référence (son territoire d'action communal) et un espace politique constitué plus largement. L'espace géographique regroupe de nombreuses variables (géographiques, sociales, économiques, historiques, etc.) qui conditionnent les enjeux de mobilisation de l'action publique.

Les vingt dernières années ont été marquées par la multiplication de nouveaux intervenants dans le champ de l'action publique. Les services déconcentrés de l'État ont perdu de leur hégémonie dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques, au moment même où l'implication d'autres acteurs, publics (mairies, conseils généraux et régionaux) ou « privés » (chambres de commerce, fédérations de syndicats patronaux, associations, etc.) s'est renforcée. Comme le résumait Patrick Le Galès et Mark Thatcher, « l'État reste un acteur important, mais il s'est banalisé, il est devenu un acteur parmi d'autres ou plutôt les différents segments de l'État sont devenus des acteurs parmi d'autres dans les processus d'élaboration et de mise en place des politiques ». Une telle conception – salutaire, en ce qu'elle récuse certaines visions simplistes d'un État monolithique, mû par une rationalité d'ensemble – fait des politiques publiques locales le produit de négociations entre groupes d'acteurs variés, conduisant chemin faisant à une hybridation des normes d'action (DESAGE, GODARD 2005).

C'est cette négociation sur une scène politique en construction qu'il nous a importé d'observer lors de ce travail. Nous avons donc été particulièrement attentifs aux rôles joués par les représentants, élus et techniciens, des communautés d'agglomération, et aux relations développées avec les autres acteurs du territoire, représentants de l'État ou de la société civile.

C. Schéma du questionnement de recherche

Afin de conclure cette introduction générale, nous rassemblons ici les éléments qui composent le questionnement de la recherche. Après avoir explicité les questions principales et les hypothèses, nous avons détaillé le choix méthodologique d'étudier le cas particulier des villes moyennes ligériennes. Nous allons dans la suite de la rédaction expliquer le choix de regarder particulièrement les villes moyennes de Blois, de Nevers et de Saumur, et les options méthodologiques qui ont été appliquées (cf *partie 1 – chapitre liminaire*).



Figure 11 : Représentation schématique des questions sous-tendues dans la recherche à la fin de l'introduction générale.

PARTIE 1

LES MÉCANISMES DE MOBILISATION DU PAYSAGE PAR LES ACTEURS PUBLICS LOCAUX

Introduction de la partie 1

Après avoir exposé le questionnement et les hypothèses de recherche, il faut maintenant développer les observations empiriques de cette recherche. Chaque collectivité est amenée, que ce soit par les injonctions nationales ou du fait de ses propres stratégies, à mobiliser le paysage dans sa dimension territoriale. Ce sont ces mécanismes que nous avons voulu mettre en évidence, grâce à une méthode expérimentale et interdisciplinaire dont nous détaillons les principes dans le chapitre liminaire de cette première partie. Nous y présentons également les trois agglomérations qui ont pour particularité de se trouver en Loire Moyenne, un territoire qui apparaît comme pertinent pour interroger le rapport des acteurs publics locaux au paysage, puisque, comme nous le montrerons, la Vallée de la Loire a été particulièrement sollicitée par différentes politiques nationales.

C'est grâce à l'étude approfondie de l'agglomération de Blois, dont les résultats sont détaillés dans le chapitre 1, que nous apportons des éléments de réponse aux hypothèses de recherche. A Blois en effet, s'observe une mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux particulièrement volontariste, qui sert une stratégie locale de définition du territoire. Cela s'explique entre autres par une longue tradition d'utilisation du paysage dans l'action territoriale depuis les années 1970, réinvestie récemment pour concevoir les franges

périurbaines en évolution rapide, phénomène de périurbanisation généralisé sur l'ensemble du sol national. L'originalité du cas blésois se situe davantage dans la manière dont les acteurs publics locaux appréhendent ces phénomènes, et la place que prend le paysage dans leurs pratiques et dans leur discours que dans l'originalité des projets.

Deux autres agglomérations ligériennes, Nevers et Saumur, ont servi de contrepoints pour comparer et mettre en perspective les résultats obtenus pour l'agglomération blésoise. Le choix a été fait de sélectionner les agglomérations de villes moyennes ligériennes ayant des caractéristiques différentes : Nevers, à la limite amont de la Loire moyenne, est située dans un secteur plus rural et où le paysage ne fait l'objet d'attentions particulières. Au contraire de Saumur, située dans la partie aval de la Loire moyenne et à proximité du pôle urbain d'Angers, qui bénéficie d'une forte reconnaissance du paysage (Val de Loire Patrimoine Mondial UNESCO et Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine). La mobilisation du paysage dans ces deux agglomérations est analysée dans le chapitre 2.

En conclusion de cette première partie, nous réalisons la mise en perspective de ces résultats, et la comparaison des trois territoires d'étude, grâce à laquelle il est possible de s'interroger sur la place des stratégies de construction territoriale dans la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux.

Chapitre liminaire : **Territoires d'étude et méthode**

Afin de débiter cette première partie, nous exposons dans ce chapitre liminaire les choix qui ont guidé l'élaboration d'une méthode et la sélection de territoires d'étude. D'une part, nous avons concentré notre analyse sur la Loire Moyenne, située entre le massif Central et le Massif armoricain. Nous détaillerons ce choix d'un ensemble géographique cohérent dans le premier point de ce chapitre. Nous avons ensuite sélectionné une ville moyenne située sur la Loire, l'agglomération de Blois, particulièrement intéressante par son histoire, par sa situation au cœur d'un système métropolitain, et par les politiques territoriales menées par ses représentants concernant le paysage. Ce sera le développement du deuxième point. Puis, nous avons choisi deux autres villes moyennes ligériennes, différentes de Blois par leur situation dans la structure urbaine des territoires et par leur histoire : Nevers, chef-lieu isolé de la Nièvre et enfin Saumur, pôle urbain patrimonial qui subit l'influence de la métropole angevine.

Dans un deuxième temps, nous détaillerons les options méthodologiques choisies pour recueillir les mécanismes de mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux. Un schéma permettra de conclure ce chapitre liminaire en retraçant l'organisation générale de la recherche, telle qu'elle a été développée et expliquée jusque là.

A. La vallée de la Loire Moyenne comme territoire d'étude

La Loire Moyenne est une large vallée fluviale qui comprend le cours de la Loire lorsqu'elle traverse le bassin parisien. C'est donc avant tout la géologie qui détermine cet ensemble géographique décrit depuis longtemps (ALCAYDE et GIGOUT 1976 ; DION 1978). Mais la Loire Moyenne est aussi le théâtre de plusieurs essais, institutionnels ou non, de définition d'une cohérence à travers le paysage : l'expérience de l'OREALM et de la Métropole-Jardin dans les années 1970, ou plus récemment l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO (2000) et la mise en place d'un plan de gestion sur l'ensemble du périmètre inscrit. Nous nous sommes inspirés des travaux de N. Hinfray (2010) qui définit un territoire par ses dimensions à la fois structurelles, fonctionnelles et idéelles.

1. La vallée de la Loire Moyenne : un ensemble géographique cohérent

Le paysage ligérien dépend fortement de sa géologie : en effet, les grands mouvements géologiques ont provoqué le paysage ligérien, découpé en trois grandes entités. Notre étude se porte sur le paysage ligérien du bassin parisien. Il convient donc de rappeler les grands temps géologiques, dont dépendent aujourd'hui les trois grandes formations ligériennes, avec au centre la vallée de la Loire du Bassin Parisien, ou Loire Moyenne.

Le bassin parisien est au cœur des mouvements géologiques anciens qui ont modelé le paysage actuel. Depuis la formation des massifs hercyniens, leur érosion et les va-et-vient complexes de la mer, le bassin parisien s'est formé avec d'infinies variations dans la vallée de la Loire actuelle est un excellent témoin. Les différentes mers qui ont occupé le bassin ont permis des sédimentations successives complexes (roches calcaires, marnes, etc.). Les mouvements tectoniques ont modelé le bassin, et l'érosion comblé les dépressions. Suite à plusieurs ères de glaciations, les différences de température ont entraîné une forte érosion, et provoqué le creusement des grandes vallées du bassin, notamment la vallée de la Loire. (ALCAYDE, GIGOUT 1976 ; DION 1978 ; BOUCHARDY 2002). La Loire Moyenne présente donc un paysage issu de la mer (cf. figures 12 et 13).

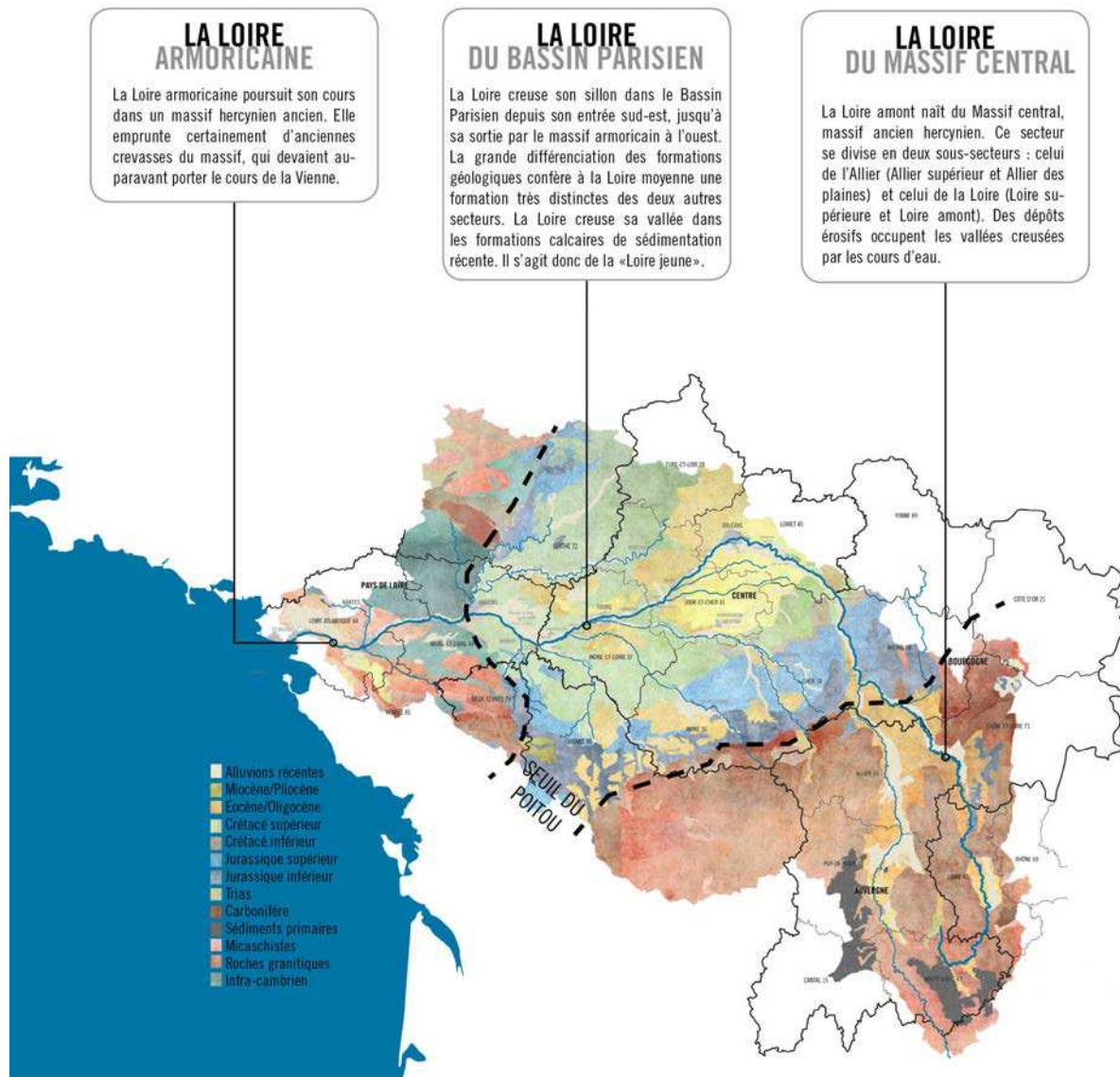


Figure 12 : Carte géologique de la Loire. On distingue ici la spécificité géologique de la Loire Moyenne, qui traverse les sables détritiques et les calcaires sédimentaires du bassin parisien.

FORMATION DES TERRASSES ALLUVIALES La formation des terrasses alluviales des grands fleuves correspond aux 4 glaciations qui ont eu lieu au cours du quaternaire (Günz, Mindel, Riss, Würm) alternées par des périodes de réchauffement. (1) Pendant une période glaciaire, l'eau se transformant en glace, le niveau des mers s'abaisse, favorisant le creusement des vallées. (2) Au cours du réchauffement qui suit, les glaciers fondent, le niveau des mers monte, les pentes des fleuves diminuent, ils déposent les alluvions. (3) Lors de la glaciation suivante, le fleuve creuse de nouveau dans ses propres alluvions.

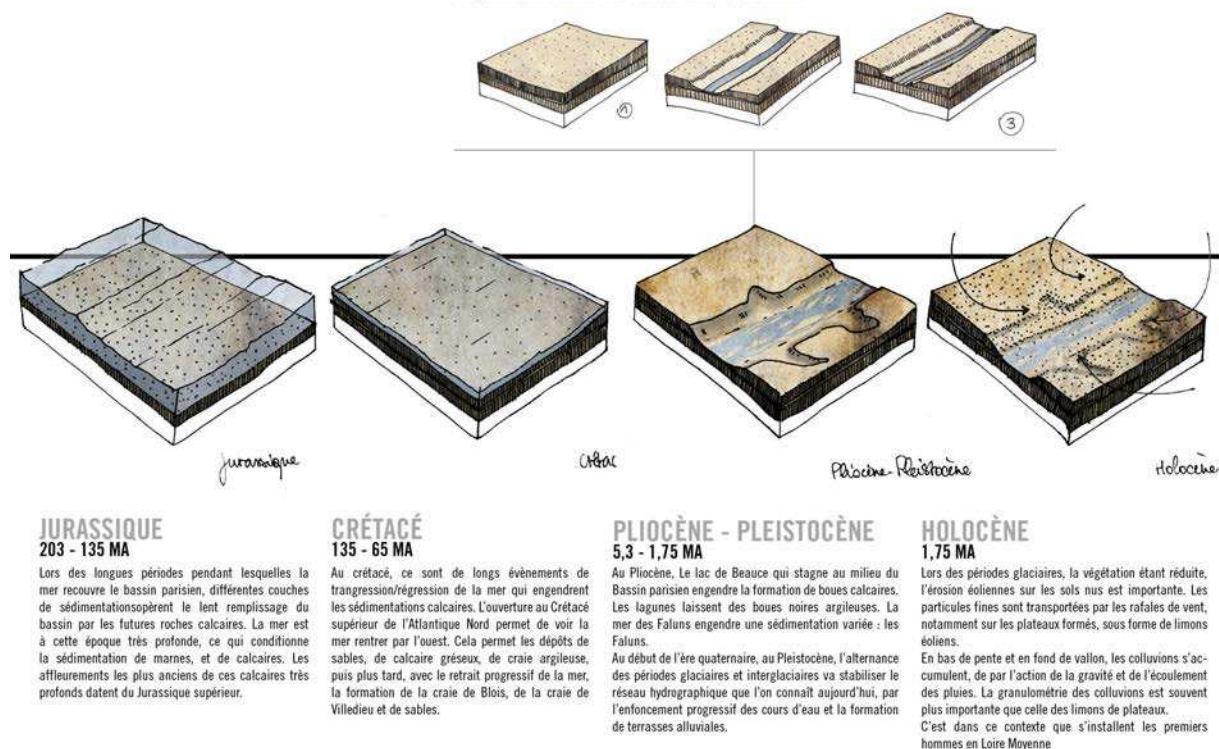


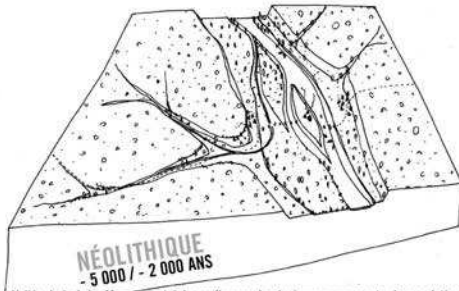
Figure 13 : Construction géologique de la vallée de la Loire Moyenne. Sources : G. ALCAYDE, M. GIGOUT, Guides Géologiques Régionaux : Val de Loire (Anjou, Touraine, Orléanais, Berry), Masson, 1976 - Dominique MILLET, Fossiles de Touraine, site internet <http://dominique.millet2.free.fr/index.html> consulté en décembre 2010. Entretien privé avec Dominique BOUTIN, géographe pédologue.

De cette spécificité géologique, résulte une continuité géographique de long de la vallée. Depuis la fin du Massif Central jusqu'à la naissance du massif armoricain, traversant différents types de calcaires sédimentaires, la Loire présente une physionomie de large vallée à fond plat, bordée de coteaux plus ou moins abrupts selon les mouvements du fleuve et la qualité des roches calcaires. Plusieurs grands géographes se sont penchés très tôt sur la spécificité de ce fleuve lors de son passage dans le bassin parisien, les plus connus étant les travaux de L. Gallouédec (1910) et de Roger Dion (1933). L'organisation des villes sur cet axe fluvial est assez redondante, la proximité de l'eau et la défense contre ses inondations fréquentes ayant induit un développement sur les coteaux, puis sur les plateaux. C'est ce que nous allons développer dans le paragraphe suivant.

II. La vallée de la Loire Moyenne : un territoire fonctionnel

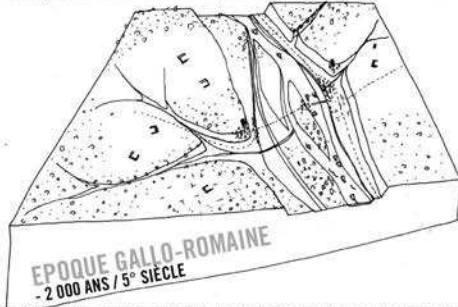
Dans ce deuxième point, nous montrons comment la vallée de la Loire moyenne constitue un territoire fonctionnel. Nous avons retenu cette définition : un territoire fonctionnel présente des « échanges et des interdépendances croissantes qui produisent des transformations des systèmes urbains » (HINFRAÏ 2010). Une vallée est souvent une ligne sur laquelle viennent s'accrocher des villes et villages, en fonction des ressources mobilisées dans l'arrière-pays (dans notre cas des plateaux). La vallée de la Loire Moyenne peut se lire dans les échanges le long de son cours, que ce soit comme axe de navigation jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle, ou encore comme axe de production d'énergie hydroélectrique, dans les années 1980. Cette continuité n'est pas sans effet sur le réseau de villes qui se sont installées souvent sur une rive, l'autre étant occupée par le lit majeur du fleuve et ses cultures traditionnelles. Nous avons représenté cette évolution urbaine à l'échelle d'une ville ligérienne type dans la figure suivante (cf. figure 14).

Ainsi, les villes ligériennes constituent un ensemble urbain régulièrement réparti sur l'axe ligérien, les grandes villes d'Orléans, de Tours et d'Angers étant cependant les moteurs économiques de l'axe ligérien (BABONAUX 1966). Cependant, ce constat doit être relativisé, car si la vallée de la Loire depuis Orléans jusqu'à Angers est particulièrement dynamique, voire constitue une métropole linéaire entre Orléans et Tours au continuum urbain quasi continu, elle est nettement moins attractive plus en amont, entre Nevers et Orléans. Cette portion de fleuve ne présente que de petites agglomérations, Nevers étant la plus importante d'entre elles.



NÉOLITHIQUE
- 5 000 / - 2 000 ANS

La Vallée de la Loire Moyenne est à la confluence de plusieurs mouvements de populations, venues de l'Est et du Midi. Les premiers camps s'installent principalement au bord du fleuve sur les plateformes alluviales, au plus proche d'un passage à gué. Les habitations se situent donc en hauteur, dans une situation dominante, alors que la plaine alluviale est exploitée pour des cultures temporaires de céréales : blé, seigle. Les forêts de hêtres et de chênes servent à la chasse. Une industrie lithique se développe autour du fleuve, grâce aux silex du lit de la Loire en période de basses eaux.



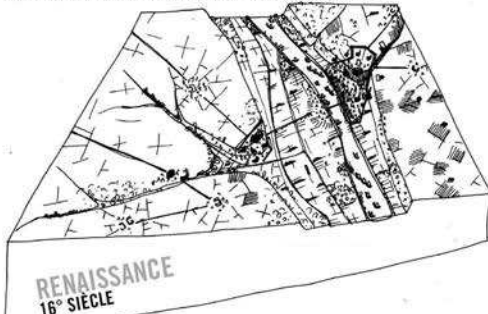
EPOQUE GALLO-ROMAINE
- 2 000 ANS / 5^e SIECLE

Les routes romaines nord/sud et est/ouest sont fréquentées. Les villes se développent sur les terrasses alluviales, des villas occupent des espaces défrichés sur les plateaux. C'est aussi l'essor de la navigation, alors contrôlée par une corporation de bateliers, les *nautes ligirici* (nautas ligériens). La *Pax romana* favorise alors les échanges commerciaux : le blé de Beauce, les salaisons, les poteries, les sels venus d'Atlantique et les produits méditerranéens passent sur le fleuve. A la fin du 5^e siècle, le déclin de l'empire romain annonce la poussée des peuples barbares.



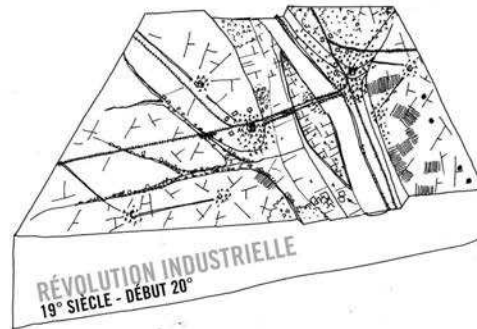
MOYEN-ÂGE
5^e / 15^e SIECLE

La Loire reste un lieu d'échanges, malgré les nombreux conflits qui rendent le commerce incertain. La navigation est influencée par le savoir viking, par le montage des bords à clin et les grandes voiles rectangulaires, et est encadrée par la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle. En ce qui concerne l'agriculture, les habitants cultivent les terres fertiles et limoneuses de la vallée. Ils construisent pour cela des turcies, petites levées de terre et de bois, chargées de réduire l'érosion des cultures lors des crues et de favoriser le dépôt limoneux. La charte de Henri II Plantagenêt, en 1160 organise ces ouvrages. Les habitations se répartit au bord du fleuve, sur les points hauts et les plateformes alluviales. La culture de la vigne par les abbés se développe sur les plateaux, le vin, à usage religieux et médicinal, est conservé dans les cavités calcaires des coteaux.



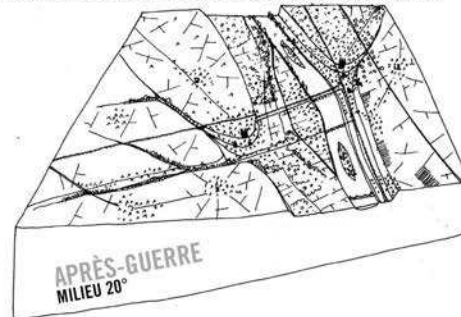
RENAISSANCE
16^e SIECLE

C'est le temps du fleuve royal avec l'installation de Louis XII en 1498 à Blois. Ce changement politique s'accompagne d'un essor démographique et de l'ascension de la bourgeoisie locale. Les anciens châteaux sont définitifs, de nouvelles formes artistiques italianisantes se développent dans les demeures des notables au sein des villes encore entourées de murs. La majorité du foncier appartient aux établissements religieux. C'est aussi le temps de l'intensification de l'agriculture, de la canalisation des affluents. Louis XI, selon « un idéal de sécurité » développe une politique de création et de réhaussement des digues. L'influence de la bourgeoisie commerçante est grande, puisque la Loire est un axe commercial important, les ports sont des lieux incontournables du commerce national.



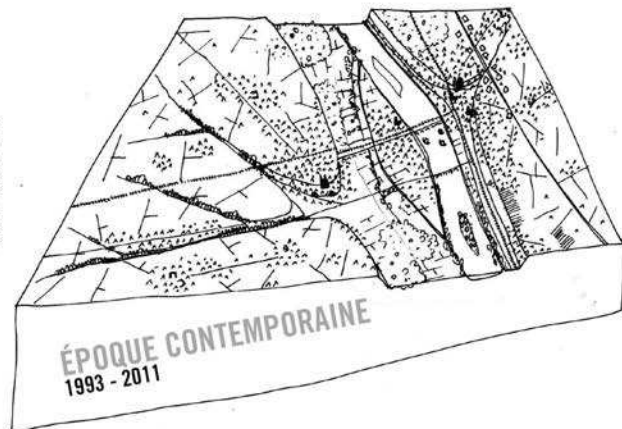
RÉVOLUTION INDUSTRIELLE
19^e SIECLE - DEBUT 20^e

L'usage national de la Loire diminue avec l'arrivée du chemin de fer. De plus, la série des 3 grandes crues (1846, 1856, 1866) sonne le glas de la crédibilité d'une politique de protection absolue contre les crues. L'empereur Napoléon III condamne le système des digues, après l'inondation de 1856. La politique de barrages ne sera finalement pas suivie, mais les déversoirs sont réhabilités, comme solution efficace pour soulager les zones denses urbaines du danger de l'inondation.



APRÈS-GUERRE
MILIEU 20^e

La Loire redevient un enjeu national lorsque la France développe son programme nucléaire en 1974. Il s'agit alors non seulement d'installer des centrales nucléaires près de grandes réserves d'eau, mais aussi de réaliser plusieurs barrages écrêteurs de crues et de soutien à l'étiage, condition absolue au maintien d'une activité nucléaire en période sèche. La sécheresse de 1976 donne l'occasion d'un autre argument tourné vers les agriculteurs, qui profitent du soutien à l'étiage pour l'irrigation de leurs cultures en été. Plusieurs déversoirs sont donc installés. L'urbanisation s'étend très rapidement sur les plateaux et les hauts de coteaux, subissant le développement « tardif » qui n'avait pas encore dynamisé les villes ligériennes. L'urbanisation en zone inondable est une tendance fortement marquée également.



ÉPOQUE CONTEMPORAINE
1993 - 2011

Les mouvements contestataires suite aux politiques énergétiques de barrages entérine le passage à un autre type de rapport au fleuve. Le lit mineur de la Loire devient le lieu de nature sauvage, alors que le lien avec le reste de la vallée de perd. L'urbanisation continue de s'étendre sur les plateaux, ainsi que dans les zones inondables. Le lien entre le fleuve, sa vallée et les plateaux n'est pas évidente. Pourtant, le tourisme reste une activité privilégiée et les politiques dans ce sens se multiplient. L'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO accentue cette tendance.

Figure 14 : Evolution schématique du paysage ligérien en Loire Moyenne.

c. La vallée de la Loire Moyenne : un territoire idéal et institutionnel ?

Dans ce troisième point, nous montrons à quelles occasions la vallée de la Loire moyenne a en effet été le théâtre de plusieurs essais institutionnels, certains abandonnés, mais qui ont construit une représentation collective complexe et singulière.

La Loire, en tant que fleuve, a été un objet profondément politique à travers les débats qu'ont soulevés les nombreux projets d'aménagement. En effet, l'histoire de son aménagement a croisé celle du mouvement politique écologiste français avec la campagne réussie contre le barrage de Serre-de-la-Fare. Nous ne reviendrons pas en détail ici sur la construction de l'objet Loire en tant que scène politique, qui a été l'objet de plusieurs recherches doctorales (BONIN 2002, HUYGUES DESPOINTES 2008). Cependant, il est important de rappeler que les questions d'aménagement du fleuve ont pris une dimension mondiale et que l'intensité des mouvements écologistes sur la Loire, dominée par l'activité associative du *comité SOS Loire vivante* (BODDAERT 1980), ont perduré par delà l'urgence des premiers combats dans les années 1980. Aujourd'hui, une tradition associative reste très importante, depuis le bac d'Allier jusqu'à la Loire nantaise, que ce soit par l'activité de certaines associations de défense de l'environnement et des qualités paysagères de la Loire (par exemple l'association de Sauvegarde de la Loire Angevine) ou l'activité d'éducation et d'information auprès de publics variés dont le public scolaire, menée par d'autres associations (par exemple l'Observatoire Loire à Blois).

A l'échelle du bassin, un premier Plan Loire Grandeur Nature a été lancé en 1994 (renouvelé deux fois) pour poursuivre l'idée d'un aménagement intégré du bassin. Il est destiné à fournir un cadre à des réflexions communes, grâce à une équipe pluridisciplinaire, et des financements partagés (État, Agence de l'eau Loire-Bretagne, collectivités, FEDER, etc.). Le premier objectif est la sécurité des populations face aux inondations (la même qui avait été l'argument pour un aménagement drastique du fleuve dans les années 1980), dans une tradition séculaire d'intervention de l'État dans l'entretien des levées et la maîtrise des constructions en zones inondables. Le deuxième objectif est lié à la protection de l'environnement, et non directement sur le thème du paysage. C'est seulement en 2000 que la première « typologie paysagère de la vallée de la Loire » est commandée par la DIREN Centre, et réalisée par le paysagiste, Alain Mazas. De nombreuses études paysagères ont déjà été réalisées à l'échelle régionale, départementale ou locale, notamment « l'Inventaire des paysages ligériens » réalisé en 1991. A partir de 2000, c'est bien autour de l'axe du fleuve (et non à l'échelle régionale du bassin versant) que se concentrent les études, particulièrement les études paysagères, échelle certainement plus « logique » pour mettre en évidence une cohérence des paysages.

C'est en tout cas à la suite de ces combats contre l'aménagement du fleuve qu'une représentation collective s'est constituée autour de la notion de « fleuve sauvage », c'est-à-dire de fleuve non aménagé, contrairement par exemple au fleuve Rhône ou à la Seine. Cette représentation n'est pas exacte en soi, puisque la Loire dispose d'un système de levées très ancien, et a été toujours aménagée pour permettre sa navigation. Mais elle traduit un mouvement collectif lié à un moment de son histoire. Cette représentation idéale et culturelle, mérite pour notre problématique d'être plus amplement développée.

Les travaux de Sophie Bonin (2002) ont montré que les représentations de la Loire subissent une tendance à la valorisation d'un paysage visuel, moins enraciné qu'auparavant. « Un fleuve décor, à préserver, à gérer en fonction de son aspect visuel et selon les modèles paysagers dominants dans la société, c'est-à-dire à gérer d'en haut ».

En effet, de nombreux projets de planification et d'aménagement ont été décidés pour la Loire au niveau national : la métropole-jardin, le Plan Loire Grandeur Nature depuis 1994, l'inscription au patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 2000. Nous détaillerons ici ceux de ces programmes qui s'appuient explicitement (voire exclusivement) sur le

paysage : la Métropole-jardin dans les années 1970, et l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO dans les années 2000.

c-1. La Métropole-Jardin

La politique d'aménagement du territoire à partir des années 1950 prévoit de compenser la centralisation de l'Etat par le développement économique et la croissance urbaine des régions et des territoires. La création de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) en 1964 est au cœur de cette dynamique. C'est le temps de la politique datarienne d'aide au développement de métropoles d'équilibre⁵² et de villes d'appui, destinées à soulager Paris d'un développement trop important. En 1966, le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) charge le Groupe Interministériel d'Aménagement du Bassin Parisien (GIABP) de planifier les villes d'appui à la région parisienne. C'est par lui que la vallée de la Loire Moyenne est désignée comme zone d'appui « constituée par le fleuve et ses affluents »⁵³, soulignant son potentiel d'accueil de nouvelles populations et ainsi de desserrement de l'agglomération parisienne (cf. figure 15).

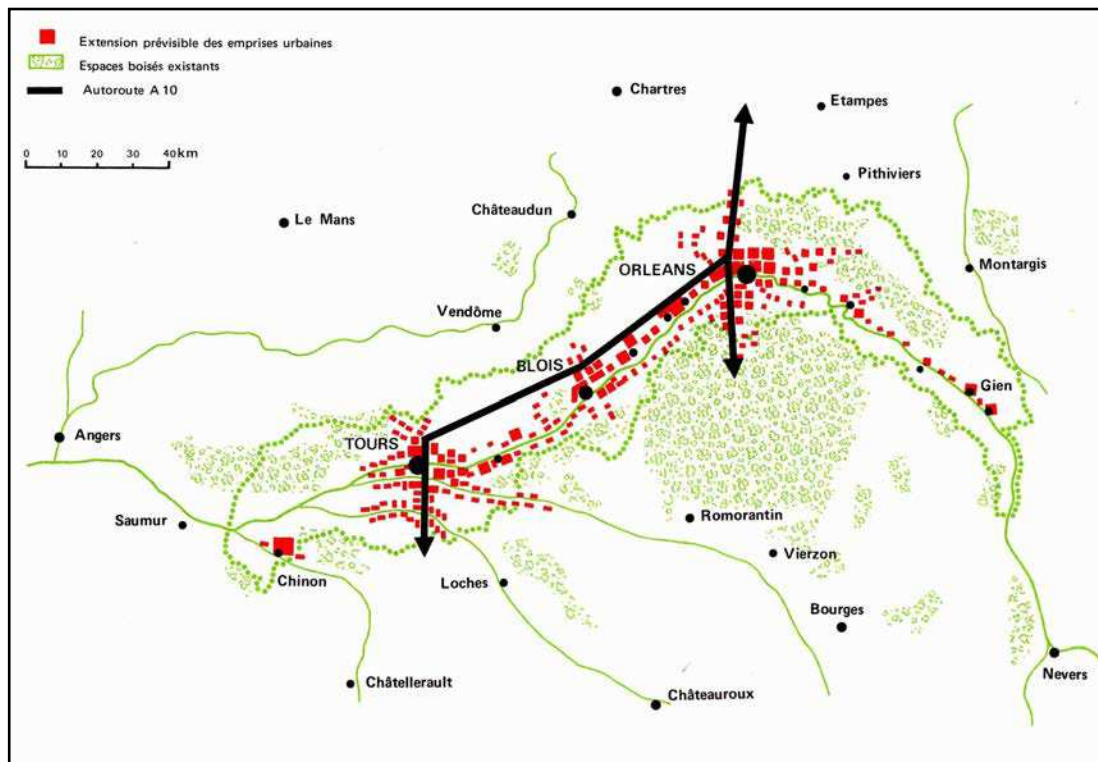


Figure 15 : Le constat des dynamiques urbaines et la constitution d'un ensemble soumis à la même problématique dans le projet de métropole-jardin - Source : *Vers la métropole jardin*, Livre Blanc, OREALM, juin 1971, carte 20, p. 120

⁵² Elles sont au nombre de huit : Lille-Roubaix-Tourcoing, Nancy-Metz-Thionville, Strasbourg, Lyon-Saint-Étienne-Grenoble, Marseille-Aix-en-Provence-Delta du Rhône, Toulouse, Bordeaux et Nantes-Saint-Nazaire

⁵³ *Aménagement de la Loire moyenne – schéma de la Métropole jardin, Schéma général d'aménagement de la France, Travaux et recherches de prospective - Aménagement du territoire, Paris, La documentation française, 1977, p. 3*

Une Organisation d'Etudes d'Aménagement de la Loire Moyenne (OREALM) est créée en 1968 par l'Etat (cf. figure 16). Le projet de Métropole-jardin réalise les réflexions des années 70 sur des réseaux de villes et l'armature métropolitaine régionale. Plutôt de concevoir les villes dans leur dimension concentrique (relation centre-périphérie), l'idée d'un système urbain équilibré, horizontal, réticulaire conçu dans sa dimension régionale (le bassin parisien dans le cas de l'axe ligérien) est privilégiée par l'OREALM. La diminution des distances est au cœur du projet de métropole, associant services de transport et de communication. Ainsi, le développement de l'aérotrain de l'ingénieur Jean BERTIN devait remplir cette fonction. C'est avec l'appui des pouvoirs publics, notamment du Comité interministériel de l'aménagement du territoire (CIAT) que l'aérotrain a suscité recherches, prototypes et mise en œuvre de lignes-test, l'une d'elles ayant été construite entre la banlieue sud de Paris (Ruan) à Orléans (Saran).

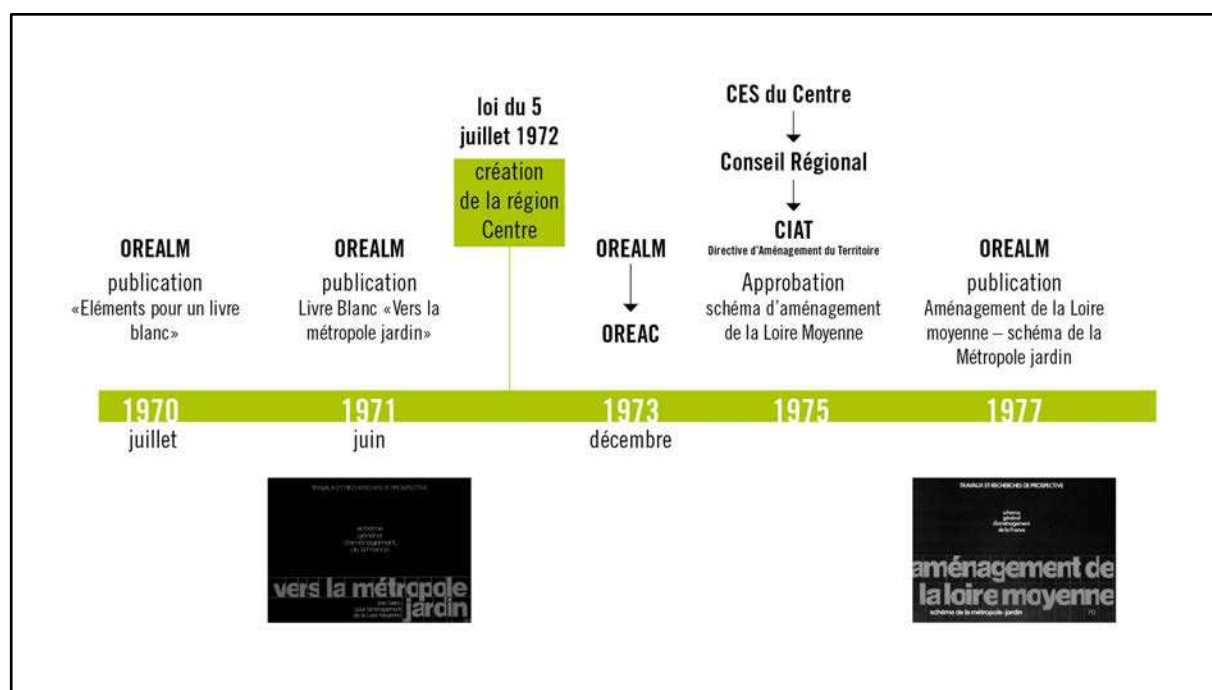


Figure 16 : Représentation schématique des temps de construction du projet de la Métropole-jardin sur une dizaine d'années, jusqu'à ce que la jeune région centre ait raison d'une pensée métropolitaine concentrée sur l'axe ligérien.

Le patrimoine culturel, naturel et paysager est retenu comme l'une des principales ressources à l'organisation de ce système métropolitain (cf. figure 17). Le projet de Métropole-jardin est conçu dès son origine avec l'idée d'articuler les dimensions naturelles exceptionnelles du corridor fluvial avec les dimension urbaines, chapelets de villes de taille variée réparties sur l'axe de la Loire. C'est l'alternance de ces villes et de ces « coupures vertes » qui construit le modèle urbain. « Ce projet partait du constat que le développement de l'urbanisation et l'accroissement de la population urbaine, comme de l'ensemble des activités, s'ils n'étaient pas maîtrisés, allaient conduire à un étalement diffus de l'urbanisation, chose que pour le Val de Loire aurait signifié la perte des qualités patrimoniales, naturelles, paysagères qui font la qualité de cet espace »⁵⁴.

⁵⁴ Laura VERDELLI Serge THIBAUT La Métropole jardin, un projet urbain régional jamais officiellement abandonné, La Loire et ses terroirs, 60, 2007, pp. 19-24

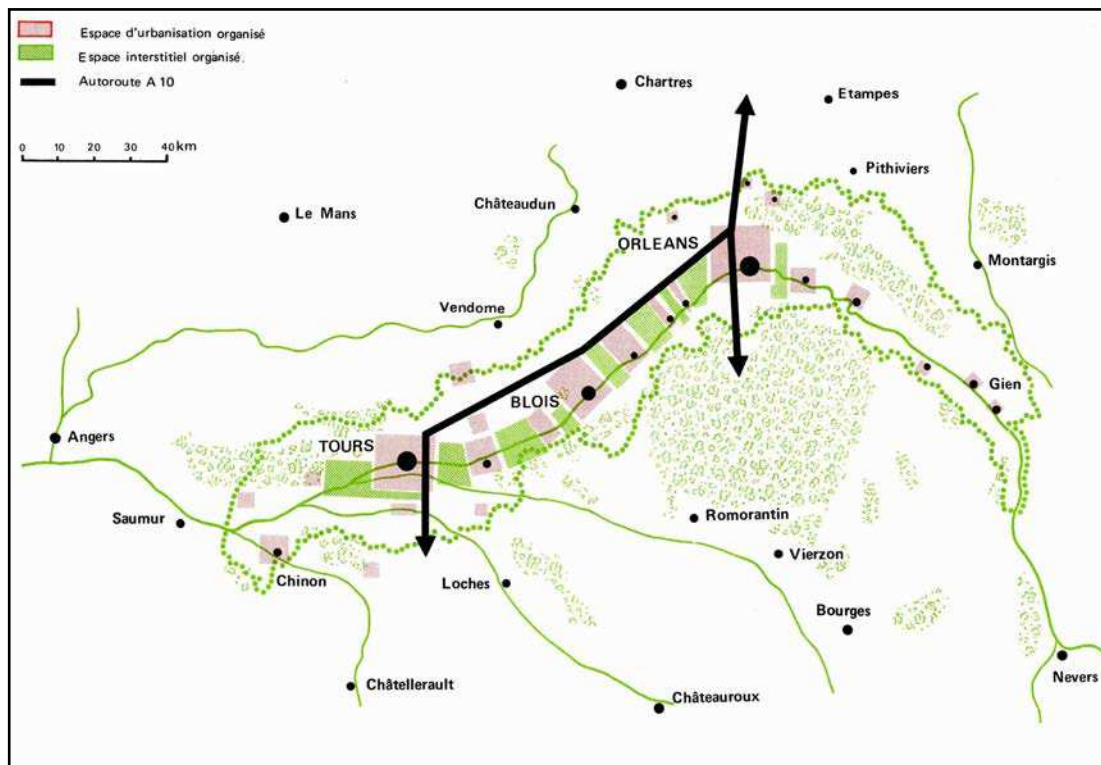


Figure 17 : Le projet spatial de la Métropole-jardin : une alternance d'espaces bâtis et d'espaces jardinés - Source : *Vers la métropole jardin*, Livre Blanc, OREALM, juin 1971, carte 21, p. 122.

Tout compte fait, l'originalité de la Métropole jardin est de concevoir un projet de métropolisation qui s'appuie sur une forte composante spatiale, associant pérennisation, valorisation de son patrimoine et appel aux toutes dernières technologies en matière de transport et visant à rassembler en une seule entité métropolitaine, des agglomérations urbaines distinctes.

La Loi du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, vient bousculer le processus débuté. La constitution de la région Centre, comprenant à la fois Chartres et Bourges au nord et au sud de l'axe ligérien, perturbe la démarche de type confédérative. L'Etat perd sa position dominante en matière d'aménagement des territoires, et la jeune région entend bien faire valoir le pouvoir du nouveau système d'acteurs. L'OREALM, devenue l'OREAC, doit travailler non plus sur l'axe mais sur la trame urbaine et la réalisation d'une armature urbaine de niveau régional, délaissant l'objectif de construire une métropole d'équilibre centralisée, destinées à contrebalancer le développement de Paris.

Ainsi, les traces de cette politique ont pris la forme d'un « schéma d'aménagement de la Loire Moyenne » basé sur l'atout local des « paysages remarquables et d'un patrimoine monumental ». Reprenant l'idée de jardin de la France, le principe d'aménagement, qui consiste à alterner le long de la vallée des espaces bâtis et des espaces de « campagnes ou de forêt », dans un « espace végétal » qualifié de coulée verte à l'échelle de la vallée, reste présente dans la mémoire collective des édiles locaux. Cette expérience territoriale atypique, basée sur un système métropolitain en chapelet, annonçait l'utilisation des paysages comme canevas de développement. Après plusieurs

études sur les paysages, l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 2000 reprendra cette idée d'un ensemble cohérent de paysages sur un territoire fluvial.

En 2007, la trace de la Métropole-jardin est remise à jour : un projet de coopération métropolitaine, la métropole Val de Loire-Maine, plus étendue que la métropole désignée dans les années 70, entend valoriser l'image de marque de l'inscription du Val de Loire au Patrimoine Mondial en tournant cette image vers l'attractivité économique et touristique. Cette mutualisation renoue avec ce vieux rêve de la constitution d'un territoire basé sur l'axe ligérien. Cependant, « alors que cet accord correspond à une position stratégique plus tournée sur le développement économique, il pourrait s'inspirer de ce qui fut fait par le projet de Métropole Jardin. Alors que la coopération métropolitaine se base fondamentalement sur le principe de la gouvernance, elle devrait être complétée, plus qu'elle ne l'est, par un projet à dimension spatiale qui s'appuyant sur les ressources offertes par l'espace, en renforce la possibilité d'existence. » (VERDELLI et THIBAUT 2007) Ainsi, il s'agit plus de l'utilisation d'une « image de marque » que d'un projet planificateur d'une métropole réticulaire, où la dimension spatiale serait au cœur du projet.

Coopération

La métropole Val de Loire Maine est née

L'acte de naissance a été signé le 29 novembre par Jean Germain, en tant que président de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus et ses homologues d'Orléans, Le Mans, Blois, Laval, Alençon, Saumur et Chinon, soit un territoire qui compte plus d'1,2 million d'habitants. Les nouveaux partenaires comptent ainsi être plus visibles à l'échelle internationale.

L'espace métropolitain Val de Loire Maine poursuit deux ambitions majeures : faire de l'excellence patrimoniale un atout pour l'attractivité et le développement et construire des coopérations dans le domaine économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Des partenariats ont déjà été développés entre les agglomérations dans les domaines de la formation et de la recherche, du développement économique, de la culture ou du tourisme. Ainsi clairement définie et renforcée, l'aire métropolitaine Val de Loire-Maine constituera une entité incontournable, à l'intérieur de réseaux plus larges tels que le Grand Bassin Parisien ou l'Espace Atlantique et ceci, en lien avec d'autres démarches de coopération métropolitaine (Loire Bretagne, métropole normande, etc.). ■



Figure 18 : La résurgence de l'idée de métropole ligérienne. Source : « La métropole Val de Loire Maine est née », *Tours.info*, n. 82, janvier 2007, p. 2

Cette métropole, est aujourd'hui toujours peu valorisée par les acteurs, si ce n'est à travers quelques partenariats locaux, très loin de l'ambition d'une métropole d'équilibre à plusieurs unités urbaines telle qu'elle était définie dans le projet de 1970. Certains acteurs locaux reprennent cependant le modèle urbain de la Métropole-jardin à l'échelle de leur agglomération comme nous le verrons plus loin dans l'analyse de la stratégie paysagère de l'agglomération de Blois par exemple.

En conclusion de cette expérience nationale d'une métropole ligérienne, nous voulons mettre l'accent sur la représentation d'un imaginaire ligérien basé sur une organisation urbaine spécifique. Il sera intéressant de montrer comment ce modèle, venu des « archives » du territoire, puisque ancien et abandonné, est éventuellement réactivé par les acteurs publics locaux et participe à une représentation d'un urbanisme singulier, spécifique à l'axe ligérien. Il est à préciser que la métropole-jardin n'a concerné qu'une portion finalement très restreinte de l'axe du fleuve, puisqu'il ne s'agit que de la région comprise entre Orléans et Tours.

c-2. La Loire Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Ainsi, si la vallée de la Loire, dans ses combats contre son aménagement, s'est vue préciser et définir un caractère « naturel » et « sauvage », à partir des années 2000, ce caractère va s'enrichir d'une nouvelle politique nationale : l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

La thèse de J. MIRLOUP (1981) présentait la Loire moyenne comme un espace interrégional à fonction récréative exerçant une forte attraction sur l'aire parisienne, en terme de loisirs, de villégiature, de tourisme culturel et de passage. Mais, dès les années 80, la fréquentation des monuments, estimée à trois millions de visiteurs, connaît une tendance à la baisse. Chaque année, la fréquentation des châteaux confirme cette tendance. Le label « paysage culturel » permet de signaler que le Val de Loire ne se limite pas à quelques monuments phares mais s'étend à un paysage attractif.

En 1993, la Loire Moyenne est l'un des territoires d'expérimentation des premiers plans de paysage. En 1996 le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine est créé suite à une volonté locale, avec en tête le sénateur-maire de Chinon, Yves DAUGE. Il s'agit du premier outil de promotion touristique du patrimoine ligérien, défini par sa qualité architecturale et paysagère mais aussi par ses activités (navigation, viticulture...) et ses traditions. Plusieurs études paysagères à l'échelle de la vallée sont réalisées en perspective de la future demande d'inscription auprès de l'UNESCO, déjà conseillé dans le premier Plan Loire Grandeur Nature en 1994. Alain MAZAS réalise un atlas de paysage⁵⁵ dans lequel il détaille les caractéristiques paysagères de la vallée, qui fonderont les caractéristiques du périmètre inscrit.

Le 30 novembre 2000, après le refus du premier dossier de candidature (à cause de la présence de deux centrales nucléaires incluses dans le périmètre proposé à l'inscription), le Val de Loire est inscrit au titre des paysages culturels évolutifs (« *qui résulte(nt) d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative et/ou religieuse et a atteint sa forme actuelle par association et en réponse à son environnement naturel. (Ils) reflètent ce processus évolutif dans leur forme et leur composition* ») et vivants (« *paysage qui conserve un rôle social actif dans la société contemporaine, étroitement associé au mode de vie traditionnel et dans lequel le processus évolutif continue, (...) il montre des preuves manifestes de son évolution au cours des temps* »).⁵⁶ Le site inscrit s'étend sur une longueur de 280 km, de Chalonnes-sur-Loire à Sully-sur-Loire, comprenant la vallée inondable, les coteaux et les rebords de plateaux.

Si la nomenclature du patrimoine mondial comprend un patrimoine naturel et un patrimoine mixte, c'est bien au patrimoine culturel que se rattachent les paysages culturels. Il faut donc voir dans l'association volontaire « paysage

⁵⁵ MAZAS A., 1999. *Typologie paysagère de la vallée de la Loire*, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, DIREN Centre (atlas à tirage limité, réservé au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable).

⁵⁶ <http://whc.unesco.org/fr/criteres/>

culturel » un concept différent du paysage habituel, plus physique, des géographes, des écologues ou des paysagistes. C'est en fait le système de valeurs ou de représentations visible dans l'organisation du paysage qui constitue un paysage culturel. Ainsi, c'est l'organisation sociale qui fait l'objet du paysage culturel « créé » de la Juridiction de Saint-Emilion ou encore la pensée mythologique aborigène qui donne sa valeur de paysage culturel « associatif » au site australien de Tangarivo. Les paysages culturels « évolutifs » du Val de Loire existent, pour l'ICOMOS, quand l'organisation de cet espace commença « à faire l'objet de représentations littéraires, picturales et jardinières qui les érigèrent en modèles esthétiques et explicitement paysagers ».

Le rapport de l'UNESCO indique qu'« il convient d'apporter une interprétation adéquate de la culture de la vallée en direction de la communauté locale et des touristes ». L'approche est effectivement basée sur la culture du Val de Loire, peut-être plus qu'un paysage typique. Quelques déclarations vont dans ce sens. Lors du colloque en 2001, Yves DAUGE, sénateur-maire de Chinon, initiateur « local » de la demande d'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial en 1998 précise que l'inscription au patrimoine mondial fournit « une clé de lecture commune d'un site vaste ».

Les opérations de communication (cf. figure 19) prennent, en même temps qu'une promotion du territoire inscrit, la forme d'un apprentissage des caractères exceptionnels du paysage du Val de Loire. Un chargé de mission de la Mission Val de Loire, témoigne de l'ambition de cette politique de communication et gestion du label « La notion de préservation n'est plus que liée à la pierre, mais englobe des dimensions immatérielles de savoir-faire, englobe des dimensions culturelles, de transmission de génération en génération et d'aménagement du territoire. Il s'agit de reconnaître que l'aménagement du territoire, ce n'est que l'anthropisation savante d'un territoire, et qu'à certains endroits elle a été portée à son paroxysme de qualité. Il faut savoir le reconnaître, le comprendre, le préserver et s'en inspirer pour imaginer un futur. D'où cette notion de développement durable, bâtie sur la mise en valeur des ressources patrimoniales et paysagères. (...) C'est un peu compliqué à expliquer au grand public, c'est trop complexe, mais c'est cela l'ambition, une ambition humaniste qui est très forte⁵⁷. »

⁵⁷

Entretien avec un chargé de mission « Développement Durable » à la Mission Val de Loire



Les très riches heures du duc de Berry, extrait du calendrier, mois de septembre. Au premier plan une scène de vendanges sublimée par le château de Sully au second plan, dans une région déjà viticole à l'époque. Vers 1410-1411.



Figure 19 : exemples d'images mises en valeur dans le processus de patrimonialisation UNESCO. Si c'est dans une perspective historique que les représentations artistiques ont été les premières valorisées comme les « très riches heures du Duc de Berry » autour du 15^{ème} siècle (à gauche) (intervention de L.-M. Coyaud pour le colloque des 10 ans de l'inscription UNESCO, Tours, 2010), on observe un changement depuis quelques années : ce sont moins les châteaux que les larges paysages de la vallée contemporaine qui sont tournés en exemples (à droite, des extraits de fonds d'écran sur le site internet Val de Loire Patrimoine Mondial).

Les expertises, qui comprennent une expertise paysagiste, conduisent à la production de nombreux documents, tels que les cahiers du Val de Loire (cf. figure 20), qui sont distribués parmi les collectivités et les acteurs touristiques du site inscrit, avec l'objectif de « préparer intellectuellement » les acteurs aux valeurs du Val de Loire Patrimoine Mondial.



Figure 20 : les Cahiers du Val de Loire Patrimoine Mondial. Le cahier n°4 « Un projet pour les paysages du Val de Loire » expose les politiques locales mises en place exceptionnellement en faveur des paysages ligériens, à la manière d'un cahier des « bonnes pratiques ». Ces projets se déclinent de l'effort de préserver des coupures vertes dans un document planificateur (SCOT du Blaisois) à la remise en état d'un port ancien de navigation.

En effet, lors de l'inscription, la connaissance du site interrégional apparaît encore très dispersée, ne bénéficiant d'aucune synthèse. Chaque commune du site inscrit au Patrimoine mondial a fait l'objet, depuis 1970 de plusieurs études paysagères, parfois très nombreuses sur certains secteurs-clés. Ces études privilégient souvent une approche historique, peu prospective.

A l'échelle du site Val de Loire deux domaines justifient une protection étendue : d'une part, la sécurité vis-à-vis de l'inondation – volonté de l'Etat – et d'autre part, la biodiversité, objet d'engagements internationaux (le couloir ligérien fait partie du réseau NATURA 2000). Les outils plus orientés sur le paysage interviennent sur des secteurs discontinus du Val. Ce qui ressort de cet examen c'est d'une part, l'inadéquation physique entre le périmètre inscrit au patrimoine mondial et les périmètres d'enjeux environnementaux, d'autre part, certains risques de contradiction entre une patrimonialisation de la Loire UNESCO et les perspectives de développement urbains de certaines collectivités.

La directive de protection et de mise en valeur des paysages constituerait en théorie l'outil idéal pour la protection réglementaire d'une telle étendue. La directive fixe des principes et des orientations de protection de la structure de paysages remarquables. Réalisée en concertation avec les collectivités locales, elle s'impose aux documents d'urbanisme. Entre 1995 et 1996 la faisabilité d'une telle directive pour la Loire « angevine » a fait l'objet d'un travail piloté par la DDE du Maine-et-Loire. Son application n'est plus évoquée aujourd'hui. D'une part, l'État ne souhaite pas engager de nouvelles directives avant la finalisation des projets en cours ; or aucune des sept directives mises à l'étude en France n'a encore aboutie. D'autre part, Le discours des initiateurs de l'inscription au patrimoine mondial - Etat et élus - a toujours assuré que le label Unesco n'entraînerait pas de contraintes nouvelles. Il apparaît donc plus réaliste de favoriser le développement de mesures contractuelles d'entretien ou de restauration des paysages. L'Etat propose des outils comme le plan et le contrat de paysage qui permettent de financer études et interventions. Les Conseils régionaux proposent également des cadres particuliers : c'est la convention de

restauration et d'amélioration des paysages et de l'eau (CRAPE) dans les Pays-de-la-Loire. Il est donc plus probable que de telles interventions s'exercent par secteurs intercommunaux plutôt qu'en englobant rapidement le site Val de Loire.

S'appuyant sur les critères de la Valeur Universelle Exceptionnelle qui construisent le « modèle Val de Loire », les institutions régionales élaborent un plan de gestion, dont la réflexion a débuté en 2007. Il contient, outre un diagnostic des menaces pesant sur la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du site, des outils de protection forts tels que les sites inscrits au titre des sites et monuments naturels (loi de 1930) et les AVAP en zone urbaine. La notion de continuum est prise en compte à travers un réseau de ces sites, considérés comme des symboles des « paysages emblématiques du Val de Loire ». Selon l'étude d'identification des sites, il ne s'agit pas « de figer le Val de Loire dans son état actuel mais de préserver le caractère exceptionnel de ce paysage culturel vivant »⁵⁸. Cependant, du fait de la largesse du site inscrit et de la difficulté de mettre en place des outils réglementaires adaptés, le plan de gestion est construit comme un « guide d'aménagement » dont les valeurs seraient partagées et appropriées par les acteurs locaux, notamment les élus⁵⁹. Aujourd'hui, les projets sont cernés par un certain nombre d'études d'impacts environnementaux, ainsi que d'une étude d'impact sur la VUE demandée par l'UNESCO.

La politique de protection des paysages mise en place s'appuie ainsi sur plusieurs leviers, afin d'augmenter la capacité des moyens d'action :

- une politique de **protection** (classement au titre des sites pour les espaces les moins urbanisés, par exemple le bocage sur le site de la confluence de la Vienne, et mise en place d'AVAP⁶⁰ dans les secteurs urbanisés),
- une politique de **planification** (contrôle des documents d'urbanisme, SCOT, PLU, promotion et financement de plans de paysage),
- la mise en **animation** du territoire pour faire partager les objectifs du plan de gestion avec les acteurs locaux (campagne d'information « Vivre les paysages », Rencontres Paysage, Ateliers Unesco du Paysage, etc.)
- la **valorisation** d'objets patrimoniaux et d'usages nouveaux, comme les ouvrages de navigation ou encore le tourisme fluvial (Pin 2010)

La finalité de la demande d'inscription du Val de Loire se comprend alors comme une opération de marketing territorial. Cette approche nous paraît corroborée par les discours des initiateurs de l'inscription où la culture est le support d'un développement et d'un aménagement du territoire. Les objectifs opérationnels peuvent être alors de deux ordres : coordonner le développement à l'échelle d'une aire métropolitaine ligérienne et intégrer les populations dans l'interprétation du site Val de Loire.

L'entrée patrimoniale permet de capter une attention « mondiale » qui se répercute sur chacune des collectivités constituantes, ce qui explique pourquoi les acteurs de la labellisation tente de mettre en valeur le label par une

⁵⁸ DIREN Centre, *Identification des paysages emblématiques du Val de Loire dans le périmètre du Patrimoine Mondial de l'Unesco, étude réalisée par l'agence Folléa-Gauthier, avril 2009.*

⁵⁹ D'après un entretien avec Thierry Moigneu, le 24/11/2010, chef du Département d'Aménagement Durable des Territoires à la DREAL Centre.

⁶⁰ *Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, nouvel outil issu du Grenelle II remplaçant les anciennes ZPPAUP.*

politique de mise en réseau, de coopération et d'éducation. Cette stratégie, si elle reste très difficile à mettre en place dans sa réalité quotidienne, reprend l'idée d'un réseau, d'une « ville-territoire », comprenant les villes et villages autant que les espaces ruraux et les éléments naturels.

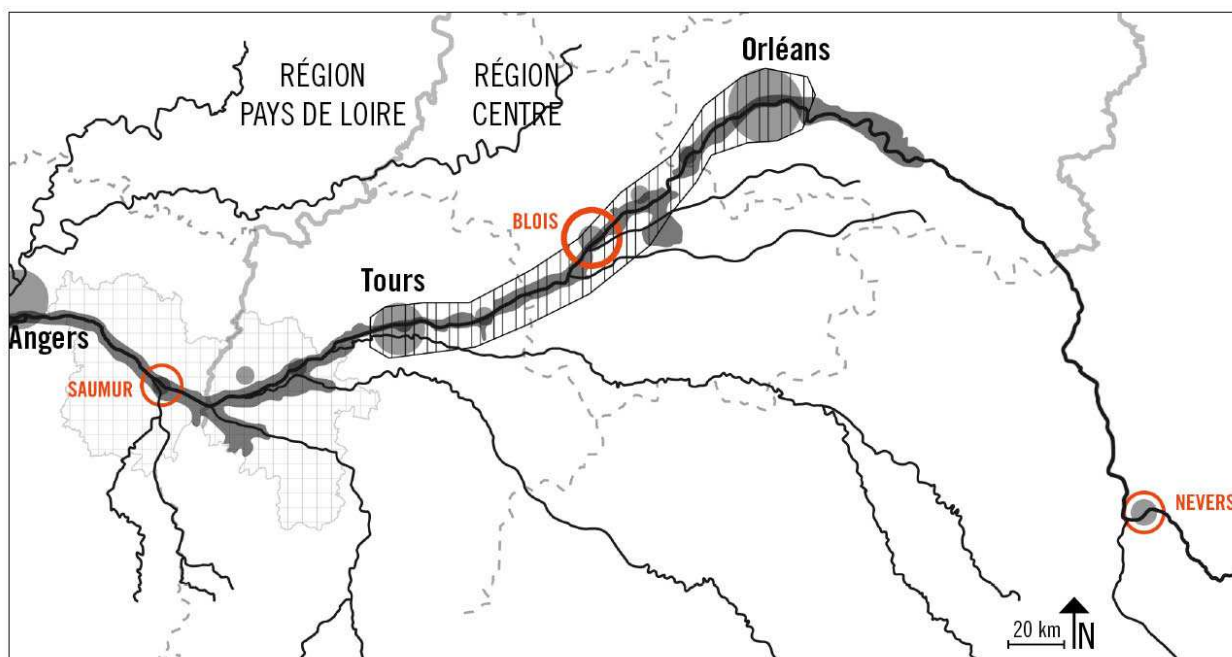
Les acteurs des collectivités locales, eux, perçoivent plus souvent le label plus comme une récompense qu'un engagement politique. Cependant, cette notion de « ville-territoire » porte ses fruits, du moins dans l'imaginaire collectif des acteurs, qui sont appelés à considérer leur collectivité comme part d'un ensemble plus grand que la somme de ses constituants, et à forte valeur ajoutée.

C'est donc bien la construction d'un territoire idéal qui nous intéresse aujourd'hui, puisqu'elle a marqué plusieurs générations d'acteurs publics locaux, impliqués plus ou moins directement, selon leur statut et/ou leurs propres engagements individuels. Il sera intéressant lors des études territorialisées sur des agglomérations de repérer les rappels à ces événements passés, ou encore de mettre en évidence les récurrences contemporaines d'une construction idéelle ancienne.

IV. La pertinence de la Vallée de la Loire comme territoire d'étude de la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux

En conclusion, la vallée de la Loire est un territoire d'étude singulier pour approcher la problématique de cette recherche. En effet, l'axe ligérien est depuis les années 1970 le théâtre de différents essais institutionnels, dont les périmètres varient, mais qui ont la particularité d'utiliser le paysage comme argument pour dessiner un territoire commun et cohérent. Entre l'expérience de métropole-jardin datée des essais pré-régionaux, qui s'appuie sur le paysage de la vallée pour proposer un modèle d'urbanisation proche des modèles de la ville-nature américaine (MAUMI 2009). C'est l'idée venue localement d'inscrire l'ensemble de la vallée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et sa réussite en 2000 qui provoque l'accélération des études menées sur le paysage et son appropriation par les acteurs locaux, toutefois en décalage avec les orientations des garants de l'inscription, c'est-à-dire les services déconcentrés de l'Etat (VOISIN, SERVAIN-COURANT 2012). La constitution d'un ensemble collectif, basé sur le paysage, est également le fruit de politiques transversales et interrégionales, comme les politiques touristiques (Loire à Vélo) et les combats écologiques sur le fleuve et sa continuité naturelle. La Loire Moyenne est donc un territoire intéressant pour analyser les nouvelles pratiques d'aménagement du territoire, et les jeux d'acteurs complexes qui se jouent horizontalement (entre collectivités) et en relation avec l'Etat.

Afin de mieux cerner l'impact spatial de ces essais de politiques, nous les avons représentés de manière schématique dans la figure 21. Nous avons choisi sur la Loire Moyenne plusieurs agglomérations, qui, comme nous le voyons ci-dessous, de relèvent pas toutes de la même histoire politico-institutionnelle, puisque certaines n'ont été d'aucune de ces expériences politiques territoriales que furent par exemple la métropole-jardin ou le Val de Loire Patrimoine Mondial. Nous reviendrons sur ces spécificités territoriales lorsque nous aborderons les mécanismes de mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux, à l'occasion d'une présentation de chacune des agglomérations étudiées, c'est-à-dire dans le chapitre 1 pour Blois et dans le chapitre 2 pour Saumur et Nevers.



-  Val de Loire Patrimoine mondial de l'UNESCO
-  Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine
-  Métropole-jardin (1971)
-  La Loire et ses affluents
-  limites régionales
-  limites départementales

réalisation : L. Voisin 2012.

Figure 21 : Schéma représentant les différentes expériences de mobilisation du paysage à l'échelle de la Loire Moyenne. Les cercles rouges représentent les agglomérations choisies pour cette recherche.

Les trois territoires d'étude ont été choisis plusieurs caractéristiques communes :

- une situation sur la Loire moyenne
- un statut de villes moyennes concentrant une activité urbaine importante (nous n'avons pas choisi de ville moyenne intégrée dans une conurbation plus vaste)

Nous avons également déterminé plusieurs critères comme autant de situations différentes :

- le statut de ville intermédiaire, qui peut être multiple et avoir des rôles différenciés dans l'armature urbaine régionale (NADOU 2012)
- l'histoire politique et la « tradition locale » d'une mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux
- l'organisation des acteurs, notamment le poids institutionnel des communautés d'agglomération

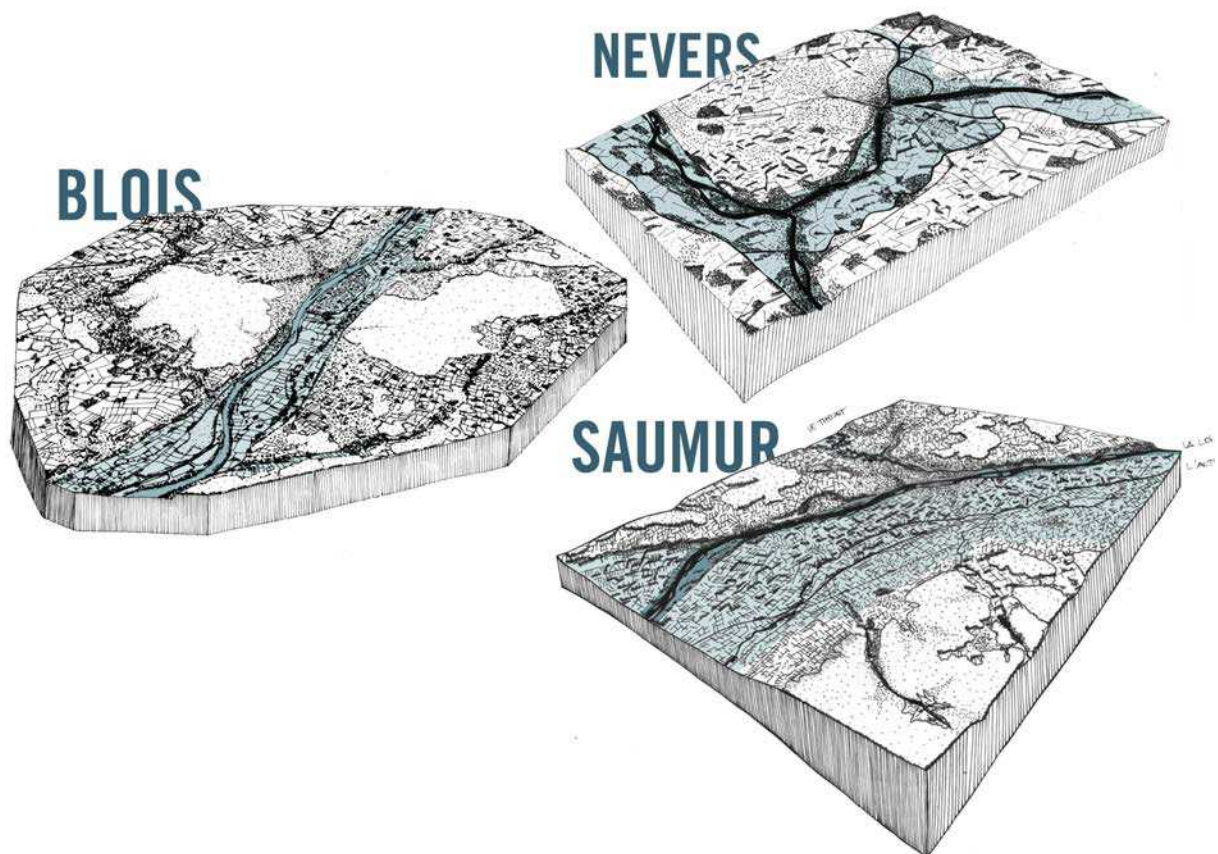


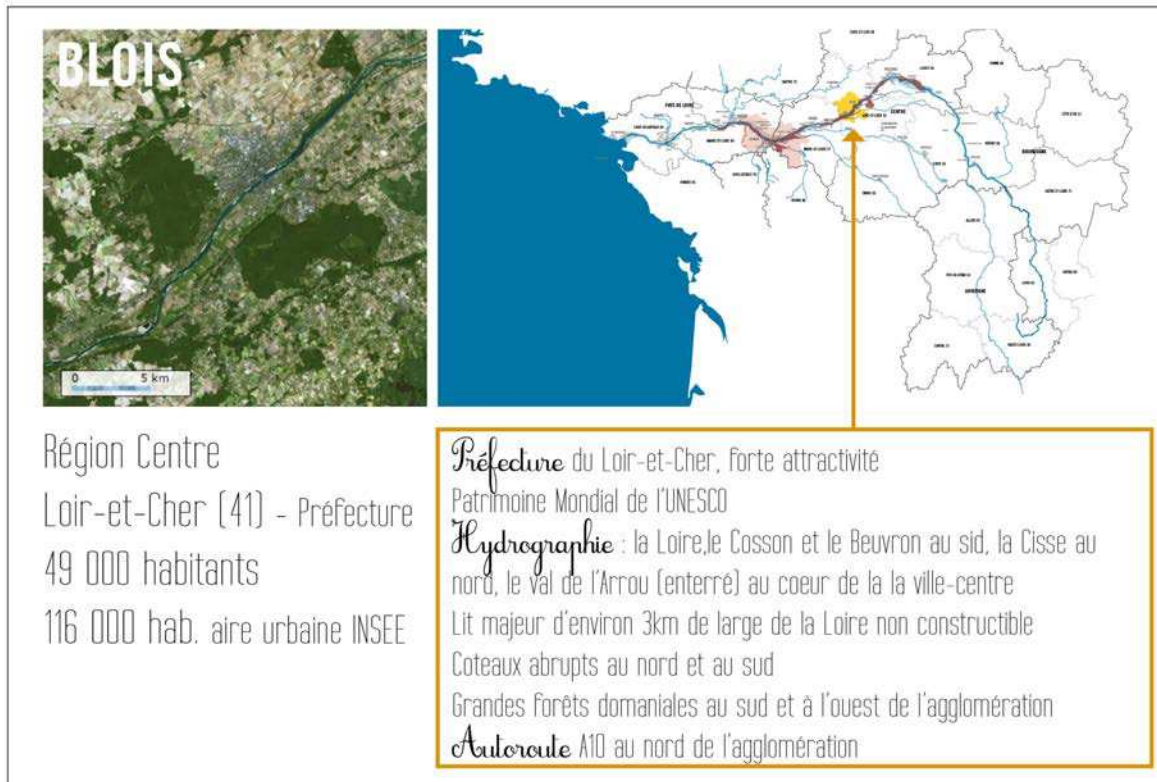
Figure 22 : trois agglomérations ligériennes pour étudier la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux. Un terrain d'étude principal : l'agglomération de Blois, et deux terrains d'étude secondaires : les agglomérations de Nevers et de Saumur.

B. L'agglomération de Blois : une agglomération à la recherche d'une légitimité territoriale

Le territoire d'étude principal de cette recherche comprend la ville de Blois et son agglomération. Celle-ci présente la particularité d'être dans une situation structurelle intéressante, puisqu'elle est située à mi-chemin entre Orléans et Tours sur l'axe ligérien. La configuration urbaine s'approche de ce qu'on pourrait définir comme une métropole linéaire, constituée par les pôles urbains principaux et les petites villes, qui construisent une conurbation quasi continue le long de la Loire. De plus, l'agglomération de Blois, au sein de cette « métropole linéaire » cultive son indépendance et sa singularité, pour lesquelles ses acteurs mettent en place des politiques territoriales, certaines ouvertement axées sur le paysage.

1. La situation de l'agglomération de Blois

Blois est une ville moyenne d'environ 116 000 habitants (INSEE 2011). Préfecture du Loir-et-Cher, elle est située au centre du département, en rive droite de la Loire. Ses voisines, Orléans au nord-est et Tours au sud-ouest sont à environ chacune 50km de distance, la vallée étant ponctuée de petites villes et villages sur la Loire et sur les plateaux. De taille moyenne, Blois est pourtant une agglomération attractive, qui subit une dynamique de population analogue aux aires urbaines de référence de la couronne parisienne (Chartres, Sens, Evreux ou encore Beauvais). Elle est pourtant située à environ 200 km et 1h45 en train de Paris. Située sur le coteau nord de la Loire, elle s'étend en partie dans le lit majeur (quartier endigué de Vienne) et s'étale sur le plateau nord.



II. Les enjeux de la ville

L'agglomération de Blois est particulièrement intéressante en ce qui concerne les politiques urbaines mises en place depuis plusieurs décennies, car les édiles locaux doivent à la fois faire face à des problématiques de grandes villes, selon les dires d'une technicienne présente depuis de nombreuses années dans les services, mais également de singularisation au sein d'une métropole plus vaste. Les dernières cartographies émises par l'INSEE montrent des aires urbaines qui créent un quasi continuum entre Orléans et Tours (INSEE 2012).

Les problématiques de l'agglomération sont d'abord urbaines :

- les quartiers dits « sensibles » au nord de l'agglomération⁶¹ représentent une grande part de l'urbanisme des années 60. Depuis au moins quatre mandats électoraux, la scission marquée entre le centre de la ville et les quartiers nord est une problématique spatiale et sociale relevée et travaillée par les équipes. Les quartiers nord bénéficient d'une opération ANRU de rénovation urbaine signée en 2005.

- la ville est fortement contrainte par sa géographie, que ce soit dans le val contraint par la zone inondable ou sur les coteaux qui nécessitent des aménagements importants pour être traversés.

De plus en plus, les problématiques de l'agglomération sont devenues périurbaines.

En effet, le taux de construction de maisons individuelles est très élevé en dehors de Blois, dans la première et deuxième couronne. Ce phénomène périurbain engendre différents problèmes dont l'organisation des transports et le foncier disponible, mais également l'aspect du paysage et la pression sur l'agriculture périurbaine, clairement identifiés par la collectivité. La périurbanisation touche principalement les communes du sud de la Loire, qui souffrent d'une déprise agricole aigue. Le plateau nord est un secteur agricole plutôt solide, puisqu'il s'agit de la Beauce dont les cultures céréalières et oléagineuses restent compétitives dans l'économie agricole européenne.

L'intercommunalité, Agglopolys, comprend 48 communes depuis fin 2011, selon un périmètre sensiblement circulaire autour de la ville-centre. Les communes riveraines de la Loire sont inscrites au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et Blois est au cœur des circuits touristiques des châteaux de la Loire, dont trois (Blois, Cheverny et Chaumont) sont situés dans l'agglomération et Chambord dans le périmètre du SCoT.

⁶¹ L'anciennement dénommée ZUP de Blois fait partie des 25 plus grandes ZUP de France en pourcentage d'habitants par rapport à la population globale de la ville. Elle représente près du tiers des habitants de la commune (18 000 habitants pour 150 ha en 2003).

C. Saumur et Nevers : deux autres territoires ligériens comme contrepoints de comparaison

Afin de fournir des éléments de comparaison avec le territoire blésois, deux autres villes moyennes ont été choisies. Nous verrons dans un premier temps les raisons de la sélection de ces deux villes moyennes, également situées dans la vallée de la Loire Moyenne. Puis nous présenterons rapidement chacun de ces deux territoires, Nevers, préfecture de la Nièvre et agglomération isolée en manque d'attractivité, puis Saumur, agglomération située au cœur du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine fortement marquée par les politiques patrimoniales.

1. Le choix de contrepoints de comparaison

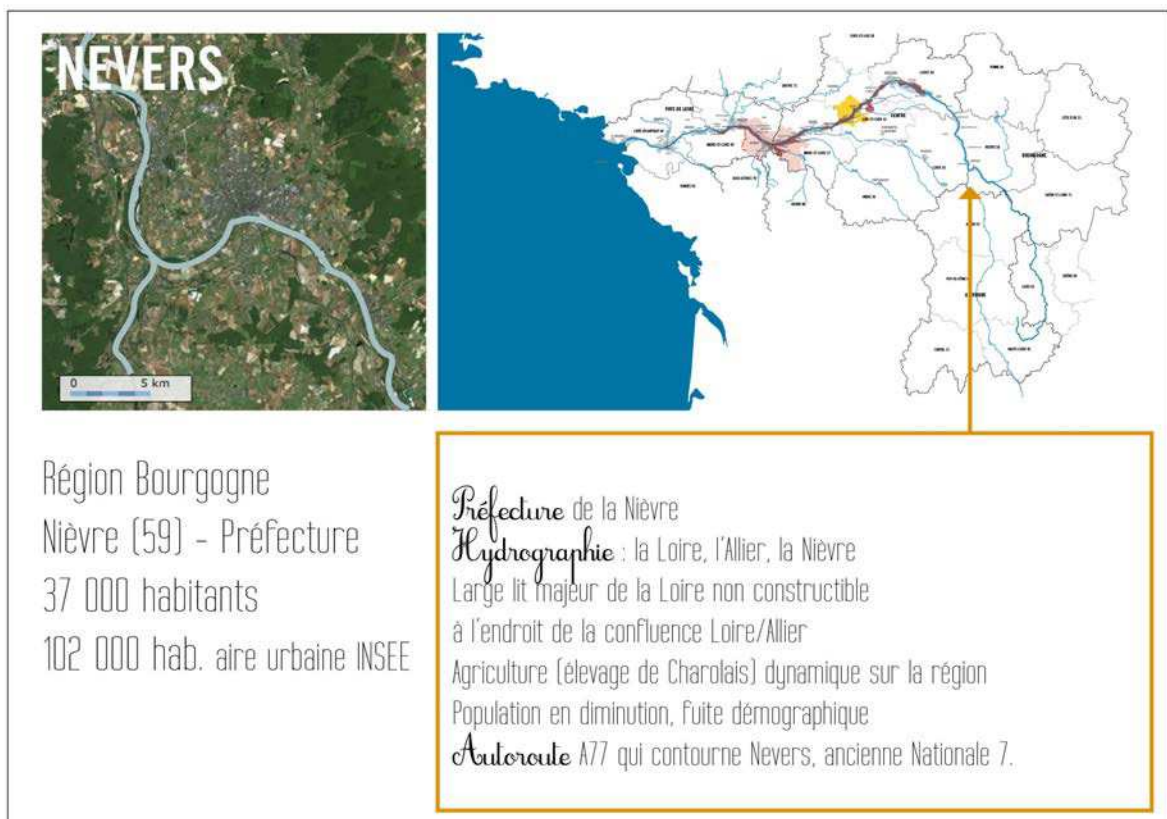
Nous avons retenu deux autres villes moyennes ligériennes pour servir notre démonstration, qui sont donc traitées comme des territoires d'étude secondaires. Elles présentent quelques similitudes avec l'agglomération de Blois, puisqu'elles sont également situées dans la vallée de la Loire. L'une, Nevers, se situe à l'amont de la confluence de l'Allier et de la Loire, dans l'extrême haut de la Loire du bassin parisien, à la frontière avec le massif Central. De taille similaire à Blois, Nevers subit pourtant, de par son isolement, une régression de sa population et un déficit général d'attractivité. L'autre, Saumur, se situe au contraire plus en aval, dans l'aire d'influence de la Loire angevine. Plus petite que les deux autres, cette dernière agglomération tire une partie non négligeable de son économie du tourisme et de ses vignobles reconnus.

Cependant, les véritables différences, outre des situations et des économies spécifiques, concernent, pour ce qui nous intéresse, les moyens de mobiliser le paysage par les acteurs publics locaux. Une première recherche exploratoire a permis de constater que le paysage n'était jamais considéré de la même manière. Nous serons amené à le développer plus avant, mais nous pouvons d'ores-et-déjà affirmer qu'à Saumur, c'est une vision essentiellement tournée vers le patrimoine, notamment depuis la création du PNR en 1995, déjà tourné vers la valorisation du patrimoine architectural et paysage de cette portion de vallée. A Nevers, au contraire, le paysage n'est pas saisi en tant que tel par les acteurs locaux, et nous n'avons pu récolter lors de cette première exploration de politiques territoriales qui lui soient dévolues, situation fort intéressante à questionner. Ces deux agglomérations permettent donc un certain contraste avec l'agglomération de Blois, malgré une situation géographique comparable.

II. L'agglomération de Nevers : une préfecture isolée en manque d'attractivité

L'agglomération de Nevers présente une situation fort différente de celle de Blois. De taille équivalente, elle a également, à un moment de son histoire, été au cœur des politiques de construction massive, dont les quartiers de La Grande Pâture, du Banlay et des Bords de Loire sont les emblèmes. L'urbanisme de la ville de Nevers a été conçu avec une idéologie de développement urbain très important. Finalement, cette tendance telle qu'elle a été envisagée n'a pas eu lieu. L'agglomération en général, et la ville-centre en particulier, perdent des habitants à un rythme inquiétant. C'est donc avec une perspective très différente de Blois que les élus et fonctionnaires locaux tentent de penser l'avenir de Nevers.

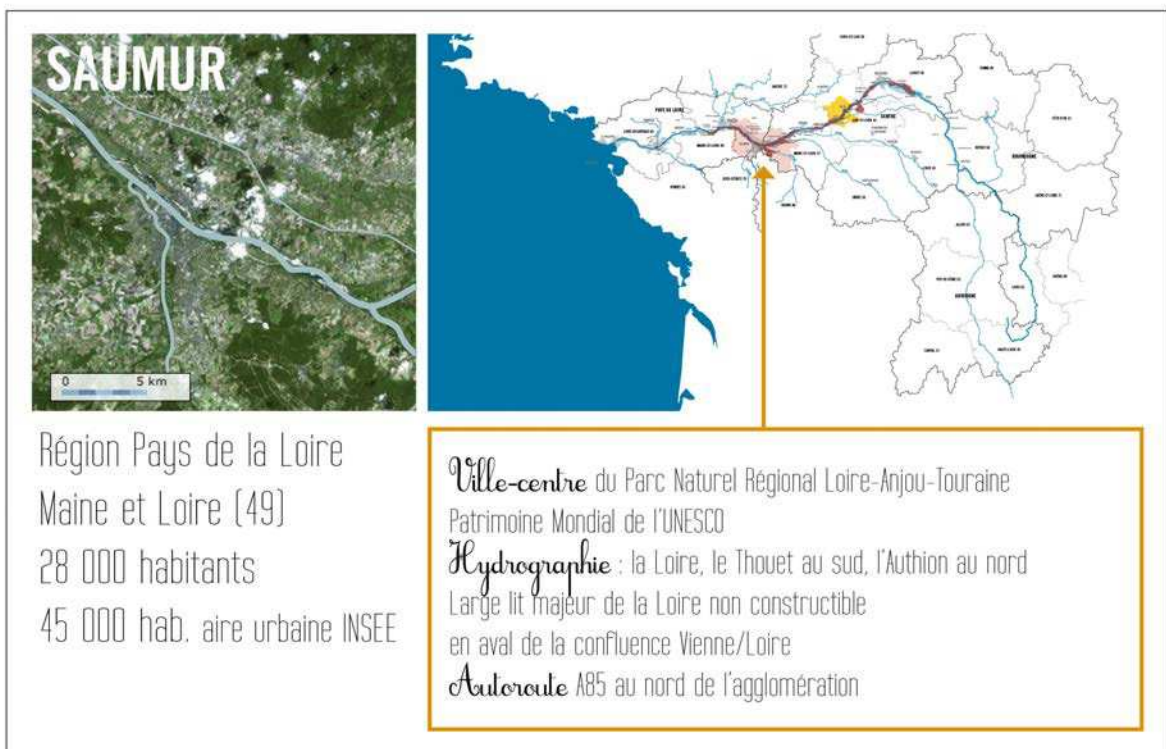
Située sur la face nord de la Loire, Nevers dispose d'un environnement naturel et agricole très préservé. Le bec d'Allier, point de jonction entre la Loire et l'Allier, est classé au titre de la loi de 1930 concernant les sites naturels. Au sud de la Loire, inondable en grande partie, l'urbanisation est peu développée et l'agriculture d'élevage (bœufs charolais principalement) côtoie les habitations isolées.



III. L'agglomération de Saumur : une petite ville au cœur du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

L'agglomération de Saumur est située sur la rive Sud de la Loire, face au large lit majeur de la Loire tourangelle. Située entre les centres urbains de Tours et d'Angers, elle est au cœur du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine. Menant une stratégie patrimoniale depuis plusieurs décennies, Saumur est une ville moyenne dont les caractéristiques architecturales et paysagères sont définies précisément, grâce au travail du Parc Naturel Régional. Elle est reconnue pour son patrimoine architectural, notamment son château, mais également pour son école de cavalerie, le Cadre Noir de Saumur, pour ses terroirs viticoles et la qualité de son vin (méthode champenoise) ainsi que pour ses galeries souterraines creusées dans le calcaire (caves et champignonnières). Ces trois « monuments » locaux sont au cœur de la stratégie de valorisation essentiellement touristique de la ville.

Plus petite que nos deux autres agglomérations d'étude, nous avons choisi d'étudier Saumur pour sa politique ouvertement affichée de paysage patrimonial, maintenu grâce à la valorisation de filières économiques de terroir, comme les vignes. Essentiellement tournée vers le tourisme, la ville doit faire face toutefois à de profondes mutations, notamment du fait du passage de l'autoroute au nord de l'agglomération. Moins sujette à la pression démographique que Blois, le paysage subit toutefois de profondes transformations sur lesquelles la collectivité n'est pas véritablement positionnée.



La relation entretenue avec les acteurs du Parc Naturel Régional, l'implication des élus locaux dans ce projet territorial, fait de l'agglomération de Saumur une configuration d'acteurs spécifiques. La Mission Val de Loire est aussi un acteur très présent. Les discours concernant le paysage de l'agglomération sont globalement orchestrés par

le Parc Naturel Régional, bien que la communauté d'agglomération, Saumur-Loire-Développement (anciennement Saumur-Agglomération), cherche sa propre légitimité sur ces questions. Les actions menées à ce niveau sont encore expérimentales et indépendantes les unes des autres, bien que l'élaboration d'un projet de territoire multiplie les réflexions à ce sujet. Saumur a fait partie, au début du projet, de l'expérimentation nationale « 20 villes moyennes témoins », concernant la question du renouvellement des centres urbains,⁶² recherche finalement abandonnée.

⁶²

http://www.villesmoyennestemoins.fr/experimentation/villes/saumur/fiche_de_synthese_du_projet.pdf

IV. Tableau de synthèse des caractéristiques des territoires d'étude

		Blois	Nevers	Saumur
Caractéristiques de l'agglomération	Ville-centre	49 000 habitants développement urbain en rive nord, quartier endigué dans le lit majeur (3km large)	37 000 habitants développement urbain en rive nord, large zone inondable	28 000 habitants développement urbain en rive sud
	Economie agricole dominante	Céréaliculture sur le plateau de Beauce (au nord), polyculture au sud de l'agglomération	Elevage (charolais), céréaliculture, oléagineux	Viticulture
Contexte politico-institutionnel	Intercommunalité	Agglopolys (2003) 26 communes avant 2011 48 communes depuis 2011 732 km ² 107 000 habitants (1/3 pop. Loir-et-Cher)	ADN (2003) 11 communes 178 km ² 74 000 habitants	Saumur-Loire – Développement (2001) 32 communes 565 km ² 62 000 habitants
	Département	Loir-et-Cher (41)	Nièvre (58)	Maine-et-Loire (49)
	Région	Région Centre	Région Pays de la Loire	Région Bourgogne
Reconnaissance	Présence d'un dispositif de reconnaissance et/ou de protection du paysage	- Val de Loire Patrimoine Mondial de l'UNESCO	- Val de Loire Patrimoine Mondial de l'UNESCO - Parc Naturel Régional Loire- Anjou-Touraine	- Classement su site du Bec d'Allier (loi 1930)

D. Présentation de la méthode appliquée

La méthode qui a été appliquée résulte de croisements de disciplines, résolument interdisciplinaire et exploratoire. La « révélation » de la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux nécessite une approche la plus exhaustive possible, prenant en considération à la fois les éléments publics, écrits, assumés (tels que les projets d'aménagement, les discours et les communications officielles, les études commandées par les collectivités) mais également ce qui relève du vécu, du ressenti des acteurs et de l'organisation de ceux-ci, ce qui nécessite souvent de créer ce nouveau corpus. Nous présentons ici le détail de la méthode appliquée au cours de la recherche.

I. Lire les pratiques des acteurs

Afin de saisir de quelle manière les acteurs locaux se saisissent de la question du paysage, notre première lecture consiste à établir à la fois le contexte paysager et le contexte politique du territoire étudié. Il s'agit à la manière d'un historien (LEBVRE 1992) ou d'un paysagiste (MAROT 1995), *d'écouter* les signes :

L'histoire se fait avec des documents écrits, sans doute. Quand il y en a. Mais elle peut se faire, elle doit se faire, sans documents écrits s'il n'en existe point. Avec tout ce que l'ingéniosité de l'historien peut lui permettre d'utiliser pour fabriquer son miel, à défaut des fleurs usuelles. Donc avec des mots, des signes. Des paysages et des tuiles. Des formes des champs et de mauvaises herbes. Des éclipses de lune et des colliers d'attelage. Des expertises de pierres par des géologues et des analyses d'épées en métal par des chimistes. D'un mot, avec tout ce qui, étant à l'homme, dépend de l'homme, sert à l'homme, exprime l'homme, signifie la présence, l'activité, les goûts et les façons d'être de l'homme.

Lucien Febvre, *Combats pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, "L'ancien et le nouveau", 1992 [1^{re} édition 1953], (citation pp. 487-488 de l'édition électronique).

I.1 Analyser le paysage de l'agglomération avec les outils du paysagiste

Comprendre la structure du paysage existant et ses dynamiques, ses évolutions en cours, c'est lire à la fois ce avec quoi les acteurs politiques doivent composer, l'héritage des choix qui les ont précédés et les phénomènes d'occupation du territoire contre lesquels il semble de prime abord que l'on ne puisse rien.

Pour mener à bien cette analyse, nous utilisons les méthodes et les outils graphiques habituels du paysagiste. A travers une observation de terrain, des recherches dans les ouvrages, les cartographies disponibles, les archives, l'information est rendue à travers des documents graphiques qui nous permettent une certaine synthèse : blocs-diagrammes, cartes, etc.

Plus précisément, il s'agit d'analyser la structure topographique de l'agglomération, l'organisation de son implantation au cours du temps, les dynamiques économiques, notamment agricoles qui influencent et ont influencé la structure spatiale du territoire, les mouvements naturels (sol, eau, flore/faune), les dynamiques urbaines (installation, services, transports).

A travers les dessins, les photos, les cartes et les blocs diagramme, on fait état du paysage à l'instant t de notre recherche, tout en le mettant en perspective avec ce que l'on peut apprendre de son état passé. Il est donc essentiel de dessiner les évolutions prévues ou en cours, les transformations de l'espace décrites ou appelées par les acteurs locaux, ce que nous faisons à travers la synthèse des études et projets existants (cf.1.3).

Etablir le contexte paysager

Objectif :	Méthodologie :	Restitution des données :
Mettre en évidence les spécificités, les tensions et les transformations du paysage de l'agglomération.	Analyse de terrain Analyse de documents et de cartographies	Schémas, croquis, photographies Blocs diagramme de synthèse

1.2 Analyser l'organisation politico-institutionnelle du territoire

Parallèlement à l'analyse paysagère, une analyse politico-institutionnelle est nécessaire pour comprendre la construction institutionnelle des instances décideuses, et tenter de saisir les trajectoires politiques, notamment en ce qui concerne les politiques urbaines. Cette analyse des jeux d'acteurs est essentielle, par exemple pour saisir en quoi la question du paysage sera appropriée spécifiquement par l'un ou l'autre acteur institutionnel, ou bien pour mettre en relation un historique spécifique dans les politiques locales qui expliquerait une attitude particulière aujourd'hui.

Pour cette analyse, nous nous sommes appuyés sur des recherches en archives, des entretiens avec des personnalités politiques du passé et le croisement de rapports spécifiques (rapports universitaires, ouvrages thématiques). Inspirée de la recherche en sociologie de l'action publique⁶³, cette méthode s'est plutôt constituée au fil des ouvrages ou des rencontres effectuées. Nous avons plus constitué cette analyse par incrémentalisme, explorant ce que chaque découverte pouvait éclairer de notre objet d'étude.

Etablir le contexte politico-institutionnel

Objectif :	Méthodologie :	Restitution des données :
Mettre en évidence les spécificités des trajectoires politiques et de la construction institutionnelle du territoire	Analyse des organigrammes Analyse de documents Entretiens	Frise de l'évolution historique de l'organisation politico-institutionnelle Organigramme synthétique

⁶³

LASCOUMES LE GALES 2009 *op. cit.*

I.3 Analyser les études et projets, prévus ou réalisés

Nous analysons ici différents types d'études et de projets, avec pour critère sélectif qu'ils fassent explicitement référence au paysage, voire qu'ils lui soient dédiés. Les documents les plus anciens datent des années 1970, notamment parce que c'est alors le début des schémas directeurs appliqués aux villes moyennes.

Ainsi, nous avons choisi d'analyser :

- les documents d'urbanisme (PLU, SCOT, PADD)
- les études commandées par les collectivités (appels d'offre, avant-projet sommaire, ou études de conception détaillées)
- les rapports et notes internes
- les avis rendus par d'autres institutions (ex-DDE, DDT, DREAL, Mission Val de Loire etc.)
- certaines réunions internes⁶⁴ (conseils communautaires)

L'analyse des études et des projets permet de mettre en évidence les orientations prévues par les décideurs locaux. Ces documents sont les outils, les instruments⁶⁵, les moyens de l'action publique. De plus, à travers les expressions matérialisées dans les appels d'offre, c'est également le regard, la définition du paysage et de l'action sur le paysage que nous pouvons espérer mettre en évidence.

Cette étape intervient préférentiellement après l'analyse paysagère et l'analyse politique afin que l'on puisse juger de leurs résultats effectifs sur le territoire, que ce soit dans l'espace ou dans l'organisation des acteurs.

Ce corpus se réfère à ce que l'on pourrait appeler les « politiques paysagères » ou politiques publiques de paysage développées sur le territoire. La question de la limitation de ce corpus s'est posée : s'agit-il de regarder les politiques explicitement dirigées pour une action en faveur du paysage ou bien de considérer l'ensemble des politiques qui ont une incidence (positive ou négative) sur le paysage ? Nous avons fait le choix de n'examiner que les politiques qui faisaient explicitement référence au paysage, soit qu'elles aient pour objet une amélioration, une valorisation du paysage, soit qu'elles s'appuient en tout cas sur le paysage pour justifier ou argumenter un autre objectif (par exemple une politique de répartition de l'habitat selon les typologies paysagères de l'agglomération, ou bien encore une politique environnementale justifiée par la qualité paysagère de la Loire).

Chaque étude fait l'objet d'une caractérisation (date, périmètre, maître d'ouvrage, bureau d'étude), d'un résumé et d'une analyse concernant le regard porté sur le paysage et les actions envisagées. Nous avons porté une attention

⁶⁴ *Uniquement sur le territoire d'étude de Blois.*

⁶⁵ *Nous entendons « instruments » au sens de Pierre LASCUMES et Patrick LE GALES (2010 pp.11-44) : les instruments de l'action publics sont les dispositifs d'outils dont se dotent les acteurs publics, qui selon les auteurs, méritent d'être observés comme autant de choix politiques et permettent de tracer des relations entre l'Etat et la société.*

particulière à *l'émergence* de chaque politique, c'est-à-dire si elle répond à une éventuelle demande portée par les services de l'Etat par exemple, ou justifiant un financement particulier dans le cadre de plan Etat/Région... Les visuels, s'ils existent, ont été numérisés, archivés, et le périmètre de la politique est représenté sur le support d'un bloc-diagramme qui représente le territoire de l'agglomération.

Analyser les politiques territoriales (études et projets) faisant explicitement référence au paysage		
<p>Objectif : Mettre en évidence les objectifs pour lesquels et les moyens par lesquels les acteurs politiques mobilisent le paysage</p>	<p>Méthodologie : Analyse de documents Entretiens</p>	<p>Restitution des données : Analyse de chaque étude, localisation sur bloc-diagramme Tableau synthétique de l'évolution de la représentation de l'action sur le paysage</p>

II.4 Synthèse graphique de la méthode d'analyse des « pratiques » des acteurs publics locaux

Nous avons représenté ci-dessous (cf. figure 23) la synthèse des sources orales et écrites que nous avons produites et/ou recueillies concernant les « pratiques » des acteurs publics locaux.

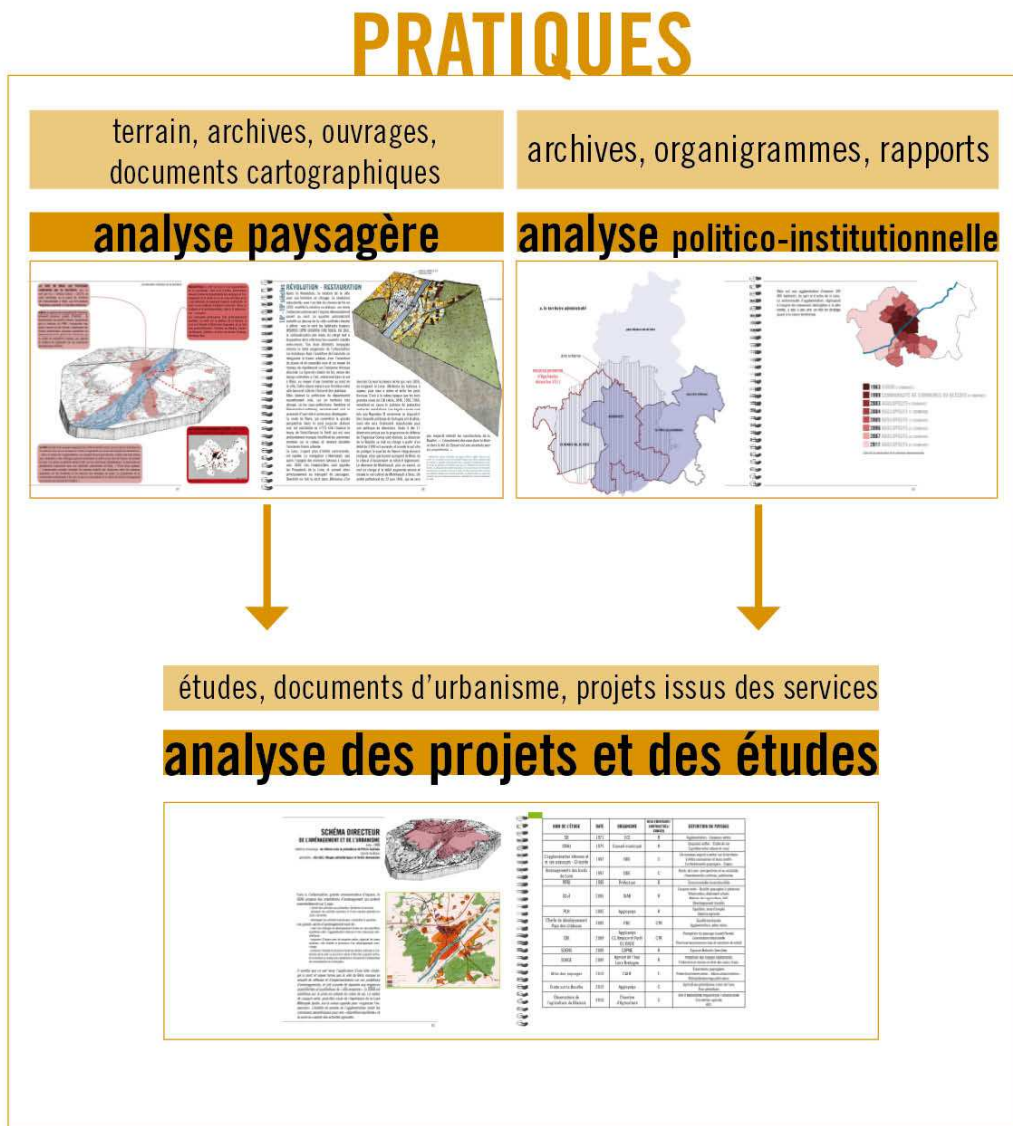


Figure 23 : La méthodologie de récolte des données concrètes du territoire, lisibles dans l'espace et disponibles dans des documents accessibles.

II. Ecouter le discours des acteurs

Le paysage était un élément de langage, un porteur de discours dans et sur l'espace, le déroulé d'un argumentaire pour les acteurs politiques. Afin de saisir ce second niveau sur les territoires étudiés, nous avons choisi de recueillir deux types de discours :

- le **discours collectif**, porté publiquement par les acteurs locaux. Ce discours apparaît dans les documents de communication officiels des collectivités, dans les éventuelles allocutions publiques, dans les publications municipales (bulletins mensuels, documents de communication aux administrés, expositions publiques, etc.), sur les sites internet des collectivités, dans les médias locaux (presse quotidienne locale)
- la **parole de l'individu**, autrement appelé « dire d'acteur », recueillie en entretiens semi-directifs, (parfois sous forme de discussion plus informelle), derrière laquelle on recherche la représentation propre de l'individu (vis-à-vis du territoire, de son rôle, de ses possibilités, de ses envies, des politiques développées collectivement, etc.). Il est à noter que l'acteur interrogé l'est à travers son statut sur le territoire, c'est donc toutefois avec cette position publique qu'il donne une parole individuelle.

II.1. Les entretiens semi-directifs : recueillir la parole individuelle de l'acteur

La technique de l'entretien convient pour l'analyse du sens que les acteurs donnent à leurs pratiques, l'analyse de leur système de valeurs, de leurs repères normatifs, de la lecture de leurs propres expériences (VAN CAMPENHOUDT 1986, GOTMAN, BLANCHET 1992) Ici, c'est avec une position proche de celle du journaliste que nous provoquons le discours. La prise de contact avec les personnes qui nous intéressent selon leur statut sur le territoire, la mise en place d'un entretien personnel, concourt à *faire parler* directement les acteurs, à leur *faire produire un discours*.

II.1.1 Choisir les acteurs

Si nous voulons avant tout saisir la représentation des acteurs politiques, c'est-à-dire des élus, nous avons voulu recueillir la parole d'acteurs impliqués à divers degrés dans les projets ayant pour objet le paysage. Ainsi, si les élus portent la parole publique et le projet pour le territoire, les techniciens traduisent ce discours dans les actes et portent donc souvent un discours très riche sur la construction d'une politique ou sur les représentations de leurs élus. Ainsi, pour chaque projet, la part des bureaux d'étude ou des professionnels de l'aménagement est grande dans la construction d'un discours porté ensuite publiquement par les élus ⁶⁶.

⁶⁶ *Précautions par rapport à l'utilisation de la parole recueillie en entretien privé : nous avons rencontré lors de ce travail de recherche de nombreux acteurs lors d'entretiens privés. Ces derniers ont été enregistrés, toujours avec l'accord des enquêtés. Nous leur avons signifié à chaque début d'entretien que leur parole servait ces recherches et pouvait être reprise dans le corps du texte. Nous explicitons le fait qu'ils avaient la possibilité de préciser s'ils souhaitaient que certains de leurs propos ne soient pas retranscrits. Cette éventualité n'a été demandée que lors de deux rencontres, moments précis lors desquels nous avons éteint l'appareil d'enregistrement. Nous n'avons pas demandé d'autorisation préalable à la diffusion de la rédaction finale, pour plusieurs raisons : les personnes rencontrées sont avant tout des personnes publiques (élus, techniciens des collectivités, engagés associatifs...), interviewés dans ce cadre. De plus, leur parole a toujours été ouvertement recueillie avec leur accord. Enfin, proposer une relecture de leur propos aurait conduit à une révision, une réécriture, voire éventuellement un lissage, de leurs premières réactions. Dans la mesure où ce travail est principalement basé sur les représentations individuelles au sein du processus d'action publique, cette solution n'aurait pas été pertinente. Ne cherchant pas à mettre en avant une stratégie individuelle mais plutôt un jeu d'acteur*

Nous avons donc retenu plusieurs groupes d'acteurs, sachant que la perception paysagère des acteurs peut varier selon l'image qu'ils ont de leur attribution professionnelle :

- Les élus
- Les techniciens des collectivités territoriales
- Les professionnels (architectes, urbanistes, paysages, écologues...) impliqués par exemple dans un projet sur le territoire
- Les représentants d'associations de protection de la nature, d'éducation à l'environnement, d'habitants, de randonneurs (selon leur implication dans les projets)
- Les agriculteurs
- Les habitants

Les fonctions que les enquêtés peuvent avoir ne se limitent pas au groupe social dans lequel ils sont spontanément classés. Leur statut peut être multiple et revêtir plusieurs charges, notamment chez les élus ou les membres d'associations (l'implication associative ne constitue pas communément leur unique activité).

Afin de sélectionner le corpus d'acteurs rencontrés en entretien individuel, nous avons suivi une méthodologie qui nous a permis conjointement d'établir les relations entre les acteurs. Les premiers acteurs rencontrés sont les acteurs que l'on a considéré comme « incontournables » : les élus en charge de l'aménagement du territoire ou bien le ou les techniciens en charge de l'aménagement du territoire et/ou de l'environnement, et ceci au niveau intercommunal⁶⁷. Ce parti-pris entend considérer les communautés d'agglomération comme un échelon émergent dans les stratégies spatiales, notamment concernant l'aménagement du territoire.

Après avoir contacté l'une ou plusieurs de ces personnes et avoir obtenu un entretien individuel, nous pouvions identifier les acteurs futurs à rencontrer grâce aux réponses des interviewés. A la fin de chaque entretien, nous avons posé la question « Quels acteurs du territoire sont selon vous des relais de ces questions, et qu'il serait intéressant pour moi de rencontrer ? », les acteurs cités par notre interviewé constituant ainsi notre future « cible ». Au fur et à mesure de l'avancée de notre enquête, la plupart des acteurs cités à cette dernière question l'avaient été auparavant par d'autres, et avaient déjà été approchés. Ainsi, cette méthode a été appliquée à plusieurs reprises jusqu'à ce que quasiment l'ensemble des acteurs cités au moins une fois aient été contactés, et si possible rencontrés⁶⁸. Nous avons

collectif, nous avons respecté l'anonymat en choisissant de ne préciser que la position publique de l'enquêté, et non le nom. Il reste facile de retrouver l'identité d'un individu grâce à la position qu'il occupe dans un organisme public. Il ne s'agit donc pas de camoufler et de protéger l'identité personnelle de l'enquêté, mais de ne s'attarder dans le corps de texte qu'à son rôle et ses relations dans la collectivité, le statut à partir duquel il produit son propre discours.

⁶⁷ *Il est à noter que nous avons choisi de rencontrer préférentiellement les directeurs des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), à Nevers (M. FONTAINE) et à Saumur (M. LETELLIER), pour leur vision globale des acteurs du territoire. Cela a facilité ensuite l'identification des acteurs-ressources et les prises de contact, nous mentionnions en effet cette première rencontre dans les mails d'approche suivants.*

⁶⁸ *Nous n'avons pu réellement observer ce phénomène que sur notre territoire d'étude principal (Blois), manquant de temps d'étude sur le terrain pour valider parfaitement cela pour les deux autres territoires d'étude (Nevers et Saumur).*

considéré que ce phénomène constituait l'épuisement du processus et nous garantissait la presque exhaustivité de notre recherche d'acteurs (cf. figure 24).

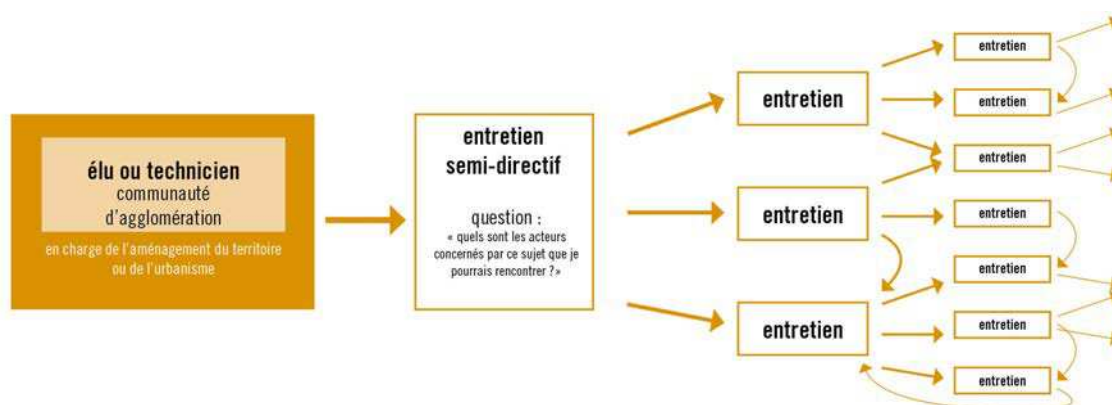


Figure 24 : Méthodologie d'identification des acteurs interrogés en entretien. Chaque personne interrogée identifie les acteurs-relais selon elle, et ainsi de suite jusqu'à épuisement du processus.

Ce système de sélection par acteur interposé, certes dépendant de la représentation toujours sélective des acteurs, permet de mettre en évidence la reconnaissance des compétences éventuelles de chacun sur nos questions, retracer les relations de partenariats éventuels et enfin d'identifier les acteurs-clés par la fréquence de leur citation (cf. tableau 3).

		Blois	Nevers	Saumur
Région	Elu			
	Technicien	1		1
	Mission Val de Loire	1		1
	Technicien PNR LAT			2
Département	Elu	1		1
	Technicien	1	1	1
Communauté d'agglomération	Elu	7	1	2
	Technicien	7	7	4
Pays	Elu	1	1	
	Technicien	2	2	
Commune	Elu	8	3	2
	Technicien	3	1	
Chambres consulaires, CAUE	Elu			
	Technicien	2	2	1
Bureau d'étude mandataire	Employé	1		
Associations	Président		1	1
	Membre	1	1	

Habitants		37		
Indépendants (chercheurs, historiens, étudiants etc.)		4	3	1
TOTAL d'acteurs rencontrés		28 + 37 habitants	15	17

Tableau 3 : Tableau traduisant le décompte des acteurs rencontrés selon leur statut et leur échelle d'intervention. Le nombre moins important d'acteurs rencontrés dans les cas de Saumur et de Nevers s'explique par le caractère secondaire de ces territoires d'étude, sur lesquels nous n'avons pu aller jusqu'à « épuisement » du processus de sélection des acteurs. Certains acteurs disposant de plusieurs statuts (par exemple maire et élu communautaire, ou membre d'une association et élu, ce tableau ne permet d'illustrer que la fréquence des statuts des acteurs rencontrés, et non le nombre exact d'acteurs rencontrés, indiqué toutefois pour information sur la dernière ligne du tableau)

II.1.2 S'entretenir avec les acteurs

Recueillir la parole individuelle des acteurs locaux		
<u>Objectif :</u>	<u>Méthodologie :</u>	<u>Restitution des données :</u>
Mettre en évidence - le sens (les objectifs) de l'action paysagère portée par l'acteur - la représentation propre de l'acteur - les relations d'acteurs - les difficultés et paradoxes vécues et identifiées par l'acteur	Entretien semi-directif, guide d'entretien Tableaux thématiques	Analyse du ressenti pendant l'entretien Retranscription intégrale de l'entretien Analyse transversale de l'entretien Répartition d'extraits dans des tableaux thématiques

a. Les conditions de l'entretien

Nous avons choisi de rencontrer préférentiellement les acteurs sur leur lieu d'activité (hôtel de ville, hôtel d'agglomération, services municipaux, etc.), afin de pouvoir observer leurs pratiques et de situer leur discours dans leur contexte. Nous avons rencontré un nombre non limité de personnes différentes, cependant, nous nous plaçons dans une démarche qualitative, nécessitant des entretiens longs, parfois réitérés, et un temps d'analyse important.

Les entretiens durent en moyenne entre 1h00 et 2h00, parfois avec déplacements sur le terrain quand un acteur le souhaite. Les acteurs interrogés ont été contactés auparavant par mail, dans lequel sont exposés le cadre et l'objectif de l'étude, ainsi que la raison de la prise de contact : un « entretien ouvert » pour discuter avec lui de son rôle, son regard sur les politiques d'aménagement du territoire menées sur l'agglomération, l'intérêt selon lui de se saisir de la question du paysage, ses déceptions, ses envies, etc. Nous essayons dans la mesure du possible de nous présenter en tant que « doctorante » et non en tant qu'ingénieur-paysagiste, afin d'éviter la sensation pour la personne rencontrée d'être en face de ce qu'il pourrait considérer comme un « expert », face auquel il pourrait ne pas se sentir légitime à développer son propos et ses idées.

b. Le déroulé de l'entretien

L'entretien semi-directif est utilisé afin de recueillir une parole relativement libérée et développée de la part des interlocuteurs, tout en suivant plusieurs thématiques définies auparavant par l'intervieweur, consignées dans un guide d'entretien. Cette technique d'enquête qualitative laisse à l'interviewé la possibilité de dérouler son discours, lui laisse le choix dans sa réponse, lui permet d'utiliser les mots et les détails qui font sens pour lui... Cette méthode permet ainsi à l'intervieweur d'explorer des pistes non prévues au départ, d'être étonné et évite de réduire la complexité du problème abordé. L'entretien semi-directif est une sorte de dialogue dont on conserve en partie la maîtrise.

Cette question du dialogue entre celui qui interroge et celui qui est interrogé nous a semblé particulièrement intéressante. B. LATOUR et S. WOOLGAR, pendant leurs observations⁶⁹, ont considéré qu'il fallait rester « étranger » (*outsider*) pour ne pas être « contaminé par la rationalité interne à la communauté étudiée »⁷⁰. Le fait d'assimiler la culture technique des informateurs constitue selon Bruno LATOUR un écueil à l'observation des acteurs en action. Or, il nous semble évident que nous partageons par notre formation la culture de projet des personnes interrogées ; de plus, (même si nous ne nous en vantons pas lors de la prise de contact) notre position centrée sur la question du paysage reconnaît tacitement les actions et les positions des personnes interrogés.

La démarche de H. COLLINS et G. SANDERS⁷¹ propose au contraire de celle de B. LATOUR et S. WOOLGAR, d'assumer une relation de co-construction du cadre conceptuel d'analyse entre l'analyste et l'informateur. Les entretiens menés au cours de leur recherche (H. COLLINS étant l'informateur, spécialiste des ondes gravitationnelles, et G. SANDERS l'analyste, chercheur en sociologie de l'expertise) ont donc ceci de particulier qu'ils reconnaissent l'expertise de chacun, la connaissance préalable qu'ils ont l'un de l'autre, la symétrie entre les deux penseurs et les cadres interprétatifs de chacun, finalement prennent la forme d'une « discussion » en miroir. Cette facette de l'entretien semi-directif nous semble particulièrement pertinente dans notre cas : notre problématique n'étant pas habituellement théorisée chez les acteurs rencontrés, l'entretien est pour eux l'élaboration d'une réflexion qu'ils n'avaient, pour la plupart, pas formulée auparavant. Sans parler véritablement de « co-construction du cadre conceptuel », les entretiens prévus sont pensés nécessairement comme une discussion, au cours de laquelle l'un se

⁶⁹ B. LATOUR, S. WOOLGAR, (1979) 1996 *op. cit.*

⁷⁰ Guillaume LATZKO-TOTH *L'étude de cas en sociologie des sciences et des techniques, Note de recherche 2009-03, Centre Universitaire de Recherche sur la Science et la Technologie, Université du Québec à Montréal, 2009, p.14*

⁷¹ Harry COLLINS, Gary SANDERS « They give you the keys and say 'drive it!' Managers, referred expertise, and other expertises ». *Studies in History and Philosophy of Science. vol. 38, no 4, p. 621-641. 2007.*

nourrit des questions de l'autre et inversement pour envisager une issue théorique valable à la problématique proposée par l'entretien.

La question de la mise en place d'entretien semi-directif suppose l'élaboration d'un guide d'entretien pertinent : depuis les questions souvent théoriques que l'on se pose, il convient de « traduire » ces questions en termes compréhensibles par l'interlocuteur. Afin de ne pas bloquer la parole ou influencer son auditeur, les termes doivent être simples et adaptés, non spécifiques, les questions ne doivent pas contenir d'éléments de réponse ou être orientées. Les questions doivent se succéder dans un ordre logique, en commençant par les questions « faciles » pour la personne interrogée, qui la mettront en confiance sur le sujet (souvent des questions factuelles, à réponses simples et maîtrisées). Les questions les plus problématisées doivent préférentiellement être gardées pour la fin, afin de ne pas influencer le reste du discours de la personne interrogée, qui spontanément, cherche à « faire plaisir » à celui qui l'interroge, à aller dans ce qu'il pressent être ce qui est attendu.

Nous avons ainsi construit le guide d'entretien suivant 8 étapes successives, qui ont été légèrement réévaluées au cours de notre enquête ⁷².

1. Courte présentation du projet, de ses objectifs et du déroulé de l'entretien
2. Présentation personnelle de la personne interrogée
3. La notion de paysage
4. Le paysage sur le territoire
5. La question de la relation entre politique et paysage
6. Les projets sur le territoire concernant le paysage
7. L'avis personnel sur ces projets (manques, désirs, difficultés, etc.)
8. Les acteurs ressources de ces questions et qu'il serait intéressant de rencontrer

c. Le retour d'expérience sur les entretiens

Après chaque entretien, nous en avons rédigé le déroulé, mettant en avant le ressenti : nous avons noté les attitudes de nos interlocuteurs, les éventuelles difficultés de réponse (malaise perceptible, trouble, hésitations, agacement, etc.).

Après avoir vécu les deux premières rencontres, nous avons simplifié le guide d'entretien et conservé les questions les plus généralistes. En effet, certaines de nos tournures semblaient véritablement trop difficiles à appréhender par nos interlocuteurs, et nous avons l'impression d'influencer les réponses. L'ordre des questions a légèrement évolué (cf note). Nous avons mis l'accent sur les projets portés par les acteurs, afin d'obtenir dans un premier temps de

⁷² Nous avons constaté que le thème de la relation entre paysage et politique décontenait fréquemment nos interlocuteurs. Nous avons rapidement introduit la question des projets sur le territoire dans le début de l'entretien, les réponses étant plus factuelles, et davantage « rassurantes ». Au fil de la discussion, nous pouvions ensuite approfondir sur les questions plus « difficiles ».

l'information, puis de les mener sur les difficultés, les tendances, les évolutions qu'ils pouvaient percevoir, qui nous permettaient d'obtenir leur avis personnel et une vision plus globale et avec plus de recul.

Bernard PERRET cite dans son ouvrage⁷³ plusieurs pièges de l'entretien selon Erhard FRIEDBERG : d'une part la « langue de bois », qui entraîne l'interviewé à ne donner qu'un discours normatif « niant toute difficulté et tout problème » ; d'autre part, la connivence entre interviewé et intervieweur, qui favorise l'implicite, qu'il « faut fuir comme la peste » selon FRIEDBERG.

Nous avons globalement évité le premier piège, celui de la « langue de bois », en travaillant sur les questions factuelles et en encourageant tacitement les prises de positions personnelles des interrogés. Il est évident que certaines catégories d'acteurs rencontrés, notamment les élus, sont plus sujettes à ce discours de position. Dans ce cas, nous avons essayé de détourner ce piège en insistant sur les questions concernant les difficultés rencontrées par exemple, ou sur les désirs de l'acteur en tant qu'individu. Les agents territoriaux constituent inversement un public facilement critique sur ses actions, en particulier sur la logique générale de l'action publique. Ils sont souvent enclins à prendre du recul et à s'interroger sur les perspectives globales auxquelles ils prennent part.

Concernant le piège de la connivence, il est important d'éclaircir un point qui pourra être perçu comme un biais. Sur l'agglomération de Blois, de nombreux acteurs rencontrés ont (ou ont eu) un lien avec l'école du Paysage⁷⁴. Ainsi, certaines rencontres ne sont pas neutres et une connaissance tacite (par l'intermédiaire d'autres acteurs par exemple) ou directe pouvait exister avec la personne rencontrée. Ce fut le cas par exemple du président de l'agglomération, du directeur du CAUE du Loir-et-Cher, ou encore d'un membre du Conseil Général, avec qui nous avons été amenés à travailler ensemble auparavant. Cette proximité relative entre leurs champs d'action et notre propre pratique constitue d'une part une facilité concernant l'accès à certains acteurs, à certaines informations. D'autre part, la parole est plus libre, à la limite de ce que FRIEDBERG appelle l'implicite. Nous avons été attentifs pour chacun de ces entretiens à demander l'explicite ou à utiliser la reformulation lorsque l'idée nous semblait être seulement suggérée. C'est évident que dans ces cas, les entretiens semi-directifs, bien qu'ils aient respecté le guide d'entretien, sont une forme de débat, ce que nous appelons une « compréhension participante » (G. LATZKO-TOTH 2009 p.14).

II.1.3 Traiter la matière discursive

Les entretiens, sauf quelques très rares exceptions, ont été enregistrés à l'aide d'un dictaphone numérique, puis intégralement retranscrits⁷⁵. Quelques rares entretiens, lorsqu'ils nous ont paru moins pertinents par rapport à notre objet de recherche, ont simplement été réécoutés avec prise de notes. Il est également rédigé un résumé de chaque entretien et une série de mots-clés, afin de faciliter la recherche future d'informations, ainsi que, comme évoqué précédemment, le ressenti de l'entretien (difficultés, comportement de l'interrogé, etc.). Préconisées par les méthodes sociologiques, ces deux étapes effectuées immédiatement après l'entretien permettent d'apprécier sa réussite ou non, de noter les premières idées d'analyse et de cerner le statut de l'acteur et sa facilité ou non à parler de notre

⁷³ B. PERRET, *L'évaluation des politiques publiques, La Découverte, 2008 p.27*

⁷⁴ *Certains sont enseignants à l'école du paysage, et élus (et rencontrés à ce titre) par ailleurs.*

⁷⁵ *Nous avons opté pour une retranscription fidèle, sans pour autant marquer les hésitations, les silences, les blancs, etc. Il ne s'agit pas d'une retranscription pour un traitement précis (d'ordre sociologique) du comportement de l'acteur, ce qui nous intéresse étant les informations, les relations et la construction d'une réflexion théorique de la part de la personne interrogée.*

sujet.

Celui-ci est caractérisé selon plusieurs critères :

- sa classe d'âge
- son statut
- ses relations privilégiées dues à son statut
- son parcours jusqu'à ce statut
- sa formation (diplômes)
- son ancienneté sur le territoire

a. l'analyse longitudinale sur chaque entretien

Une première analyse est réalisée sur chaque entretien pris individuellement : il s'agit d'une analyse longitudinale. On y recherche, sous forme de mise en relief et de prises de notes, des données d'ordre général, de statut informatif (*que sait-il ?*), qui participent à étoffer notre culture sur notre sujet ; des expressions de point de vue personnel, de prise de position, dans lesquelles l'individu parle en son nom et exprime une position particulière (*qu'en pense-t-il ?*) ; les informations qui concernent le positionnement relationnel de la personne interrogée par rapport à notre objet de recherche et son parcours personnel (*qui et d'où est-il ?*).

b. le rangement des arguments dans des tableaux thématiques

Suite à cette première étape d'analyse, les entretiens retranscrits constituent une matière d'information dont nous avons connaissance. L'étape suivante consiste à découper cette matière afin de la ranger dans des « boîtes » appropriées, c'est à dire les thématiques qui nous intéressent. Nous avons ainsi créé plusieurs tableaux thématiques, comprenant chacun plusieurs entrées (en italiques ci-dessous).

Ainsi, les grandes thématiques, correspondant chacun à un tableau spécifique, sont :

1. **les acteurs** (*transfert de l'information / processus décisionnel / acteurs-clés / outils, méthodes / secteur ou transversalité ? / émergence d'un projet local par le paysage ? / conflits, controverses*)
2. **la relation à l'espace** (*discours urbain/rural / appartenance à un territoire administré / mode de pensée en réseau, en points, en surfaces / éléments physiques du paysage évoqués / discours sur la communauté d'agglomération*)
3. **les politiques - les projets** (*sens du paysage / références / légitimité politique du paysage / projets*)
4. **la relation au temps** (*réaction sur les mutations récentes du paysage / prise en compte du temps long, avec quel objectif ? / incertitude, laisser-faire / réversibilité / traces, marques des décisions politiques actuelles*)

Chaque entretien est ainsi découpé et rangé dans ces tableaux (cf. figure 25), avec l'objectif de lire ensuite les différentes entrées thématiques pour en cerner les contenus. Au cours de cette étape, un certain nombre d'entrées ont été revues, soit parce qu'elles faisaient double-entrée avec une autre, soit parce qu'elles demeuraient irrémédiablement vides, signe de faiblesse dans le recueil du discours (*nous n'avons pas réussi à faire produire un discours sur cette question qui nous intéressait*), ou de l'impossibilité de produire un discours (*nous avons formulé des problématiques trop complexes pour espérer y trouver un discours direct qui lui corresponde exactement*).

c. la lecture transversale des thématiques

C'est à travers cette étape de découpage, de collage, puis de lecture transversale que nous avons construit notre analyse écrite, empruntant à certains entretiens quelques « morceaux choisis » éloquentes. Différents types de documents graphiques, que nous avons appelés « *documents graphiques de synthèse* », résultent de cette analyse croisée : des schémas d'acteurs, des frises temporelles et des schémas représentant l'espace, sur lesquels nous serons amenés à revenir plus tard.

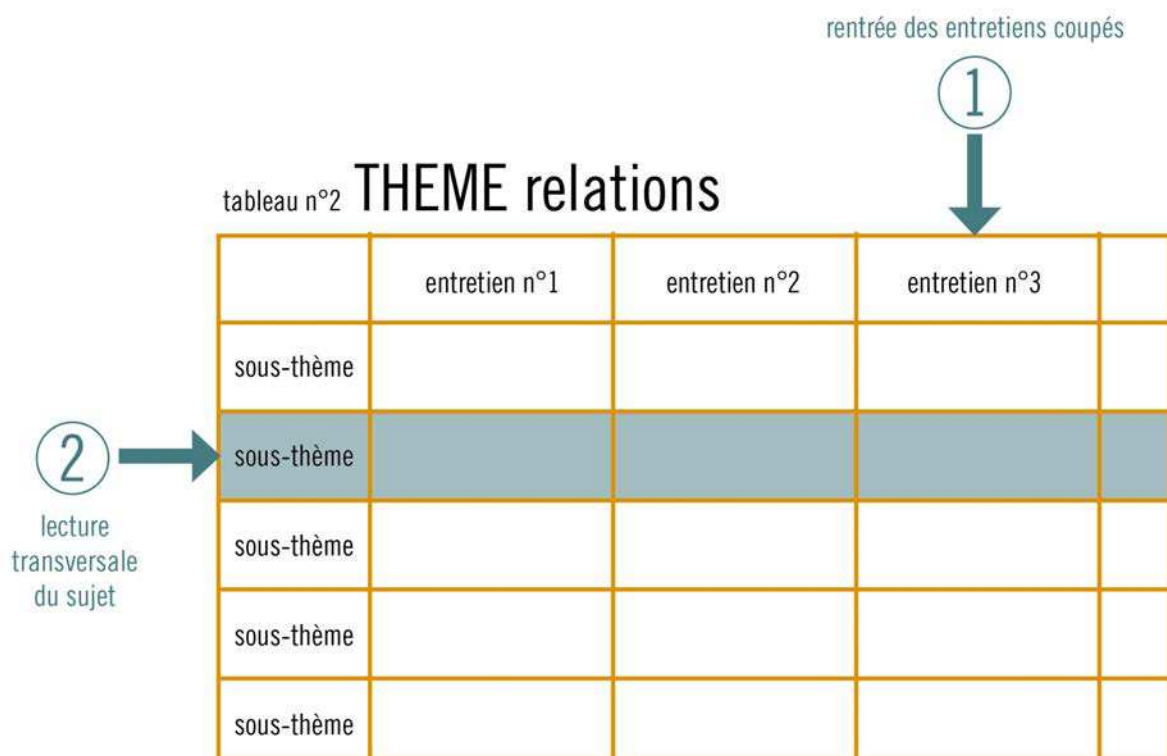


Figure 25 : Schéma traduisant la méthode de rentrée (1) des extraits d'entretiens dans un tableau thématique. On peut ensuite effectuer une lecture transversale par ligne (2), et regrouper plusieurs lignes pour élargir la lecture transversale.

Afin de résumer notre méthode, nous avons ci-après représenté (cf. figure 26) l'ensemble du processus (en orange), depuis la prise de contact avec l'acteur convoité, jusqu'à l'analyse transversale thématique.

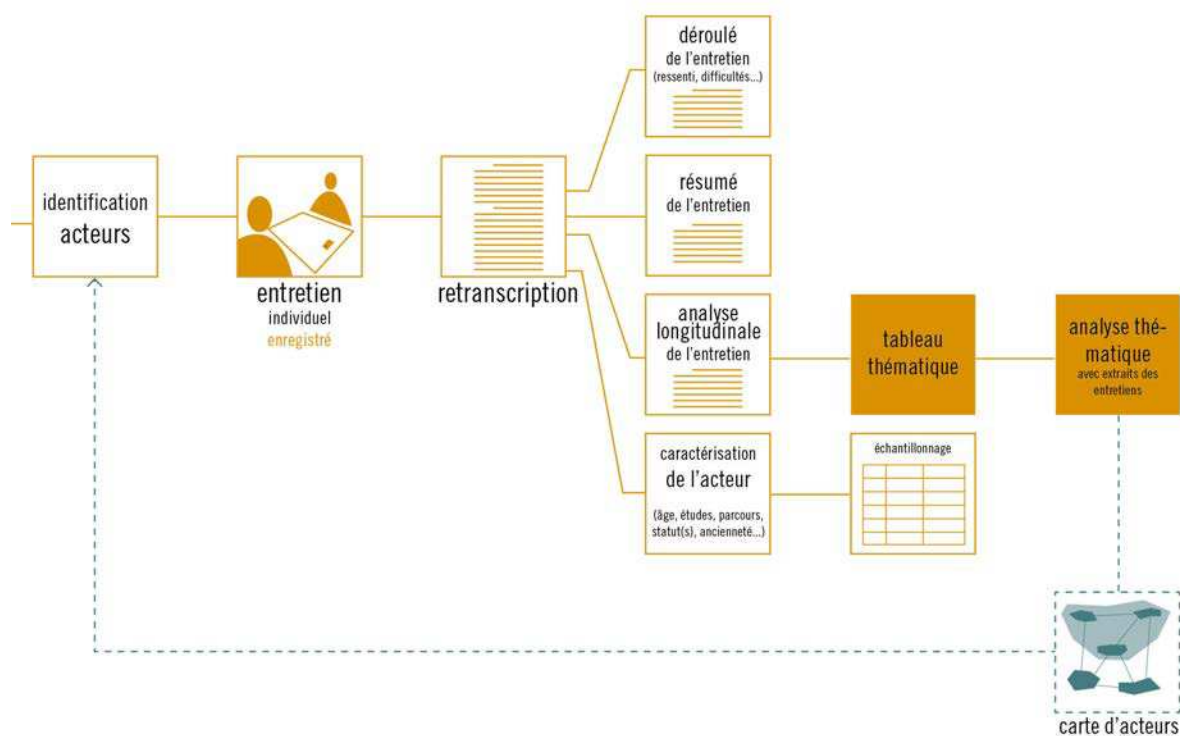


Figure 26 : Schéma traduisant les options méthodologiques appliquées à la récolte du discours des acteurs à travers les entretiens semi-directifs (en orange). En bleu, est représentée la particularité du choix des acteurs à partir des réponses des interviewés (figure 25).

II.2. Les documents de communication officiels : recueillir la « parole publique » des acteurs publics locaux

Dans ce deuxième temps, c'est de nouveau avec la curiosité de l'historien (ou du paysagiste) que nous glanons ce qui constituerait la parole publique. Celle-ci est disponible à travers toutes les communications officielles, plus ou moins calculées (des sites internet et journaux mensuels des collectivités aux articles de presse locale). Nous avons tenu une revue la plus systématique possible de ces sources disponibles, numérisant et archivant les articles qui nous semblaient produire un discours intéressant notre problématique.

Ces sources émanent soit directement des collectivités (cela concerne les journaux mensuels ou les sites internet des collectivités par exemple, ainsi que les éventuelles expositions ou documents exceptionnels tels que les bilans d'activités) soit de la presse locale. Enfin, quand nous l'avons pu, nous avons observé certaines présentations publiques (colloques ou journées d'étude organisés par les municipalités, par les CAUE, etc. dans lesquels les acteurs locaux sont appelés à formuler un discours public sur la question du paysage et des projets de la collectivité) (cf. figure 27).

Recueillir le discours public sur le paysage, transmis dans des documents officiels

<u>Objectif :</u>	<u>Méthodologie :</u>	<u>Restitution des données :</u>
Mettre en évidence comment le paysage sert publiquement un argumentaire.	Archiver les documents de communication officielle, identifier les mentions du paysage	Extraits des documents (copies d'écran) Tableaux de synthèse

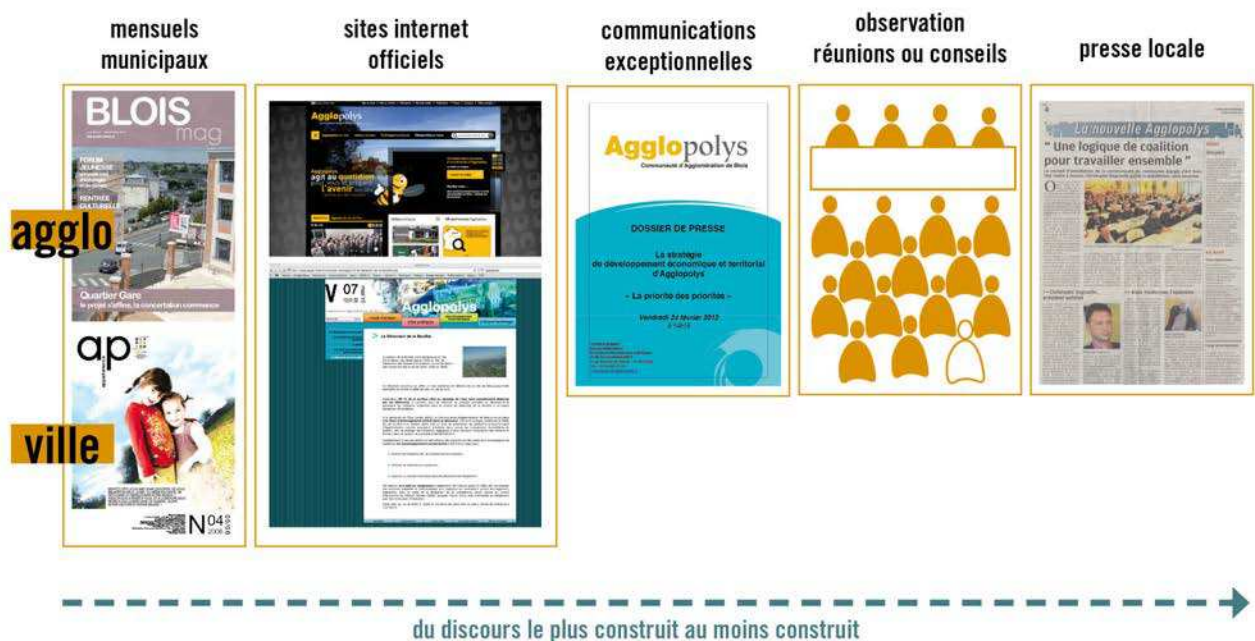


Figure 27 : Le détail des communications officielles qui ont été analysées, ici présentées selon la construction du discours public. De la gauche vers la droite, les mensuels édités par les collectivités, puis les sites internet des collectivités, les dossiers de presse, les réunions publiques (conseils de quartier, conseils municipaux, conseils communautaires) et enfin les articles de presse. (Les illustrations sont issues du territoire d'étude de Blois).

II.3 Synthèse graphique de la méthode de récolte des « discours » des acteurs publics locaux

Nous avons représenté ci-dessous (cf. figure 28) la synthèse des sources orales et écrites que nous avons produites et/ou recueillies concernant les « discours » des acteurs publics locaux.

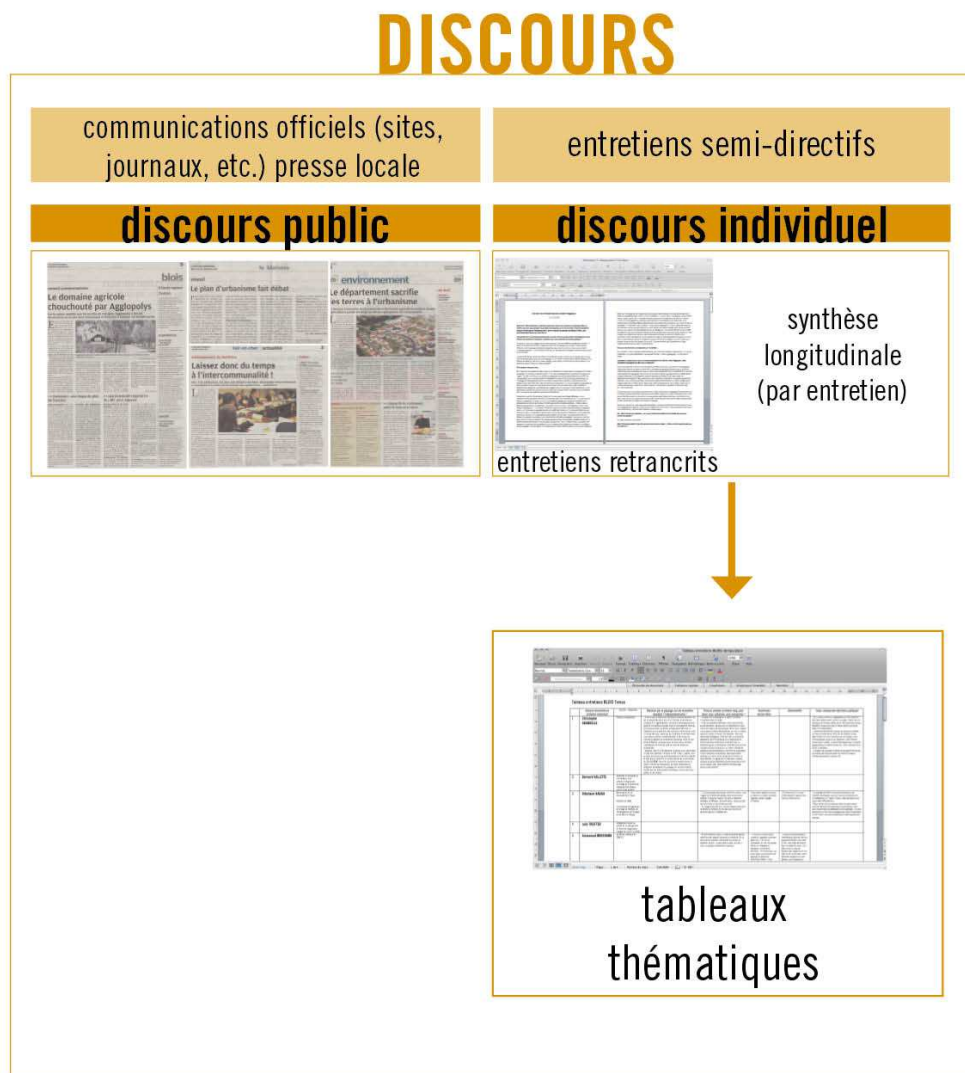


Figure 28 : représentation schématique de la méthode employée pour produire et analyser le discours des acteurs publics locaux sur le paysage.

III. Analyser la perception des habitants par rapport à l'action publique en faveur du paysage

Il a semblé nécessaire au cours de la recherche, de compléter les angles de vue de notre problématique, en allant explorer la question des habitants. Si recueillir les représentations paysagères habitantes est en soi un exercice d'étude complexe, auquel se risquent certains chercheurs en explorant toujours de nouveaux médias (BIGANDO 2009, MANOLA 2012), cela ne concernait pas directement notre objet d'étude. Par contre, c'est davantage pour répondre à la question « comment les habitants perçoivent-ils la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux » que nous avons pris le parti d'interroger un certain nombre d'habitants, malheureusement réduit faute de temps.

Recueillir la parole des habitants requiert méthodes spécifiques et temps long. Sur notre territoire d'étude principal, c'est-à-dire l'agglomération de Blois, nous avons testé plusieurs procédés d'enquêtes pour cerner la perception des habitants face à la question du paysage et de l'implication des acteurs publics locaux sur cette problématique. L'objectif de ces entretiens dirigés vers les habitants est donc bien de saisir la perception par les administrés de l'action publique paysagère : comment les habitants perçoivent-ils et reconnaissent-ils leur territoire ? Est-ce concordant avec le discours et les actions des élus ? Qu'attendent-ils des acteurs politiques lorsque ceux-ci mobilisent le paysage ?

Nous avons associé pour cette enquête les étudiants de 4^{ème} année de l'école du paysage de Blois, dans le cadre du cours de communication.

Nous avons choisi la commune de Vineuil, située dans la première couronne de Blois, au sud de la Loire. Cette commune subit une très forte pression foncière, d'une part du fait de la proximité de la ville-centre, et de la présence de la voie de contournement sud/nord reliant rapidement la commune au reste de l'agglomération, mais également par la présence d'une vaste zone commerciale comprenant le plus grand hypermarché de l'agglomération.

Nous avons choisi de réaliser deux types d'entretiens, l'un destiné à recueillir une parole intime, basée sur une expérience longue de la commune, l'autre destiné à recueillir une parole spontanée, rapide, à des questions simples à réponses courtes.

- un guide d'entretien long, semi-directif, destiné à recueillir l'information clé et une description fine des représentations chez certains acteurs clés de la commune. Les acteurs rencontrés avaient été identifiés en amont, grâce à la connaissance d'une conseillère municipale (agriculteurs, anciens élus, commerçants, etc.). La durée des entretiens est d'une heure environ, sur rendez-vous, chez les personnes contactées. Quatre habitants ont finalement été interrogés.

- un questionnaire d'entretien court et directif, destiné à recueillir beaucoup de matière, facile à comparer et en peu de temps (durée prévue des entretiens 10 à 15 minutes). Il est prévu par les étudiants d'interroger les personnes présentes lors de la remise hebdomadaire des paniers dans une AMAP⁷⁶ locale et lors des réunions de quartier organisées par la mairie de Vineuil. 33 entretiens rapides ont ainsi été réalisés.

Les résultats ont été analysés : les réponses issues des entretiens courts ont été reportées dans un tableau et les entretiens longs ont été retranscrits et analysés ensemble.

⁷⁶ Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Ici l'AMAP de Vineuil.

	Objectifs de l'entretien	Lieux de l'entretien	Nombre d'entretiens réalisés (novembre 2011)
Entretiens longs <i>(1,2 heure en moyenne)</i>	Après d'acteurs-clés, recueillir l'expérience du territoire et l'évolution de la prise en compte du paysage dans l'action publique au cours du temps.	Après d'acteurs-clés, anciens sur le territoire, engagés dans la vie de la commune (commerçants, élus, associatifs)	4
Entretiens courts <i>(12 minutes en moyenne)</i>	Après d'habitants de Vineuil abordés spontanément, obtenir des réponses courtes à des questions simples concernant l'appartenance au territoire et l'attente concernant l'action publique sur le paysage.	- Conseils de quartiers de Vineuil - Remise des paniers hebdomadaire	33

IV. Analyser de manière transversale chaque territoire d'étude

Chacun de trois territoires d'étude, après avoir été analysé « pour lui-même », dans sa dimension linéaire, est ensuite analysé transversalement. De ce temps d'analyse transversale, il s'agit ensuite de réaliser une synthèse autour de trois axes de notre hypothèse :

- le rapport au temps et à l'espace
- l'organisation et les jeux d'acteurs
- l'attitude dans les choix et le processus d'action publique

Cette synthèse reprend à la fois des éléments empruntés à nos découvertes (extraits d'entretien, extraits d'études, article de presse, etc.) et de nouvelles pièces graphiques :

- le rapport au temps et à l'espace (*carte de synthèse et frise temporelle*)
- l'organisation et les jeux d'acteurs (*carte d'acteur*)
- l'attitude dans les choix et le processus d'action publique (*pas de pièces graphiques*)

IV.1 Mettre en évidence le rapport à l'espace

Comment le paysage permet-il aux acteurs de parler d'espace ? Quels sont les éléments physiques du territoire mentionnés ? Mais également à quel territoire fait-on référence ? A-t-il un périmètre, est-ce la réunion de plusieurs périmètres, emboîtés, reliés ? A travers les informations récoltées, c'est la manière dont l'espace est pensé par le paysage qui nous intéresse particulièrement.

Nous matérialisons cette synthèse spatiale grâce à une série de cartes schématiques (destinées à montrer comment l'espace se déforme dans les représentations des acteurs) et par une carte générique (destinées à montrer les « lieux de projet de paysage »)

IV.2 Mettre en évidence le rapport au temps

Comment le paysage permet-il de porter un discours sur le temps ? Quel regard sur le passé le développement des réflexions patrimoniales mêlées aux projets de développement engendre-t-il ? Comment le paysage devient-il un support pour évoquer un avenir pour le territoire, un projet de transformation de l'espace mais à quelle échelle de temps ? Le paysage est-il le vecteur de prospective, de parti-pris sur le long terme ? Le paysage permet-il de porter un discours sur une certaine réversibilité des actions entreprises ?

Nous matérialisons cette synthèse temporelle par une frise (destinée à montrer l'étalement dans le temps des projets et des discours des acteurs) et un schéma circulaire (destiné à montrer les récurrences du passé dans les choix d'aménagements futurs)

IV.3 Mettre en évidence le jeu d'acteurs

Comment la question du paysage est discutée, évaluée, négociée par les acteurs du territoire ? Quelles stratégies d'acteurs peut-on y voir ? Le paysage est-il un facteur de transversalité entre les services traditionnellement sectoriels ? Quelles relations se tissent autour de la question du paysage entre vision technique (services techniques, services espaces verts, services de l'eau par exemple) et les services de projet (aménagement du territoire, développement durable, etc.) ? Peut-on mettre à jour des tensions, voire des conflits entre acteurs du territoire sur la question du paysage ? En quoi ces divergences, s'il y en a, construisent-elles des discours et engendrent-elles des choix concernant le paysage ?

Nous matérialisons cette synthèse organisationnelle par des schémas d'acteurs.

V. Synthèse graphique de la méthode globale utilisée pour recueillir et analyser la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux

Nous avons synthétisé ci-après (cf. figure 29) la méthode globale utilisée pour recueillir et analyser la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux.

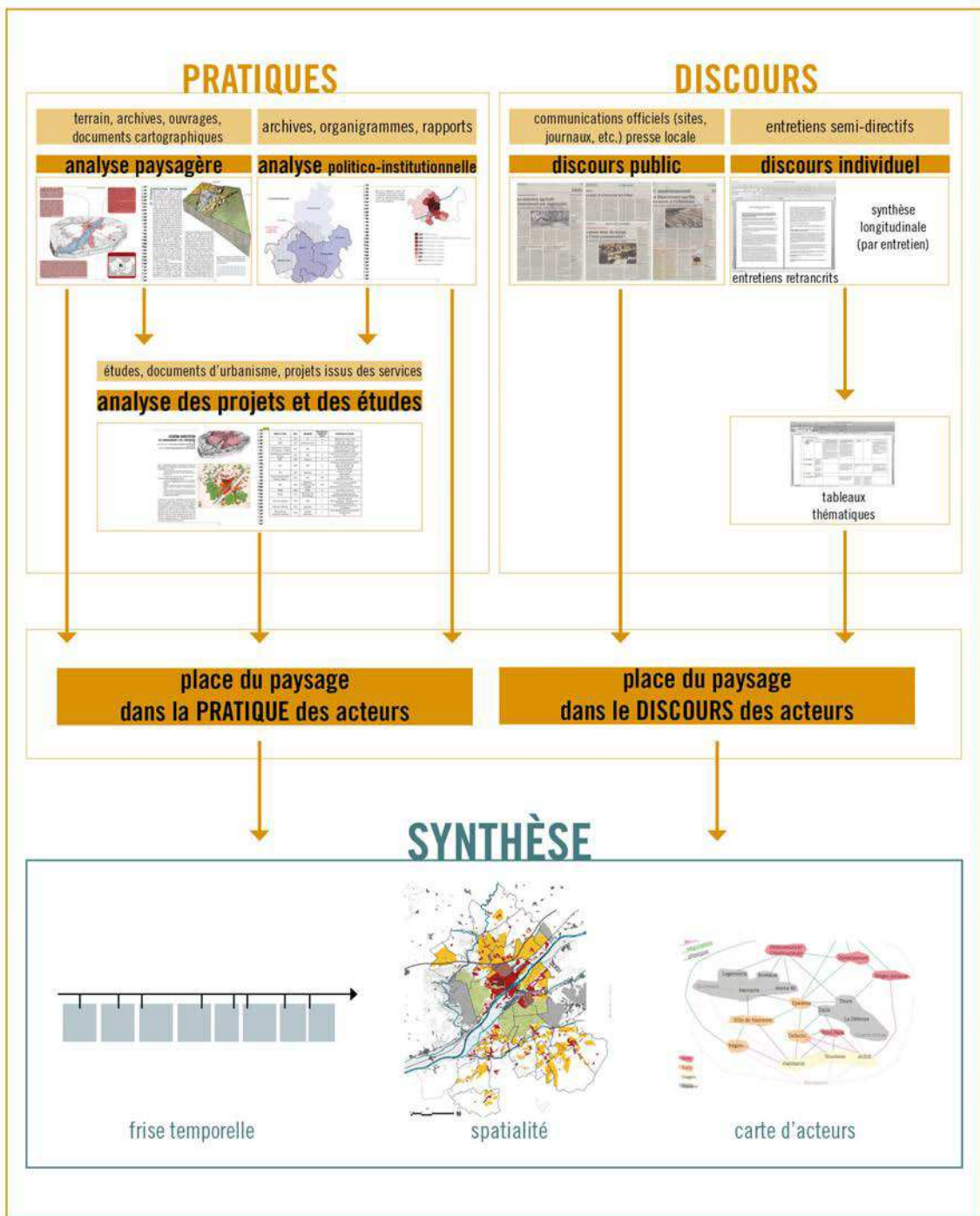


Figure 29 : Schéma de synthèse du processus méthodologique appliqué à chaque territoire d'étude.

L'ensemble de ces résultats « par territoire d'étude » est compilé sous la forme d'un « cahier » de restitution à destination des collectivités concernées (cf. figure 30 et annexes). Cette matière constitue pour notre recherche le premier niveau d'analyse. Ces cahiers sont organisés pour être une source de synthèse et d'information pour les collectivités. Des extraits ont pu être demandés et mis en page indépendamment, comme ce fut le cas pour l'agglomération blésoise, qui a souhaité disposer d'une synthèse des études existantes rapidement, afin de diriger une étude paysagère sur les paysages de l'agglomération⁷⁷.



Figure 30 : La phase d'analyse sur chaque territoire d'étude est compilée dans un cahier à destination des collectivités. Celles-ci peuvent également avoir fait la demande d'un extrait plus approfondi, comme l'agglomération de Blois pour une « Synthèse des études existantes », réalisée en 2011. D'une centaine de pages par agglomération, ces cahiers sont joints dans les annexes de cette thèse (tome 2).

La méthode a été expérimentée dans son exhaustivité sur l'agglomération de Blois, s'agissant de notre territoire d'étude principal. Méthode chronophage, elle a été adaptée dans une version plus rapide pour les agglomérations de Saumur et de Nevers (nombre d'entretiens réduit, diversité des sources des discours officiels réduite, etc.)

VI. Comparer les territoires d'étude

L'intérêt d'étudier conjointement et avec la même approche méthodologique, plusieurs territoires différents, consiste à être en mesure de tracer les correspondances, qui pourraient nous en apprendre plus quant à la mobilisation du paysage par les acteurs politiques, mais également de souligner les trajectoires spécifiques de chaque territoire. De nombreux facteurs (institutionnels, géographiques, historiques, politiques, sociaux etc.) influencent les choix pris en faveur du paysage, ou expliquent en partie l'utilisation du paysage dans diverses stratégies politiques.

⁷⁷

ENSNP 4A Etude prospective pour la valorisation des paysages, 2 tomes, Agglopolys, 2011.

Une première entrée de comparaison concerne les invariants, ce qui est commun à l'ensemble des trois territoires d'étude. Sans aller jusqu'à généraliser ses concordances, elles permettent de dessiner ce qui serait une continuité dans les modèles d'action publique concernant le paysage (paradigmes nationaux, textes qui font référence, etc.). Nous cherchons les similitudes dans les raisons de la mobilisation du paysage, mais aussi les ressemblances dans les difficultés rencontrées par les acteurs (souvent mentionnées dans les entretiens), dans les paradoxes d'action. Ce croisement permet de faire état des profondes difficultés qu'ont les acteurs locaux à se saisir de cette notion polysémique et conflictuelle.

Afin de démontrer notre hypothèse, nous avons utilisé la comparaison pour nos trois entrées (cf. figure 31), qui traduisent selon nous un aspect en mutation de l'action publique territorialisée : la relation à l'espace et au temps, l'organisation et la capacité relationnelle des acteurs, et les attitudes dans la manière d'appréhender un problème *a priori* spatial.

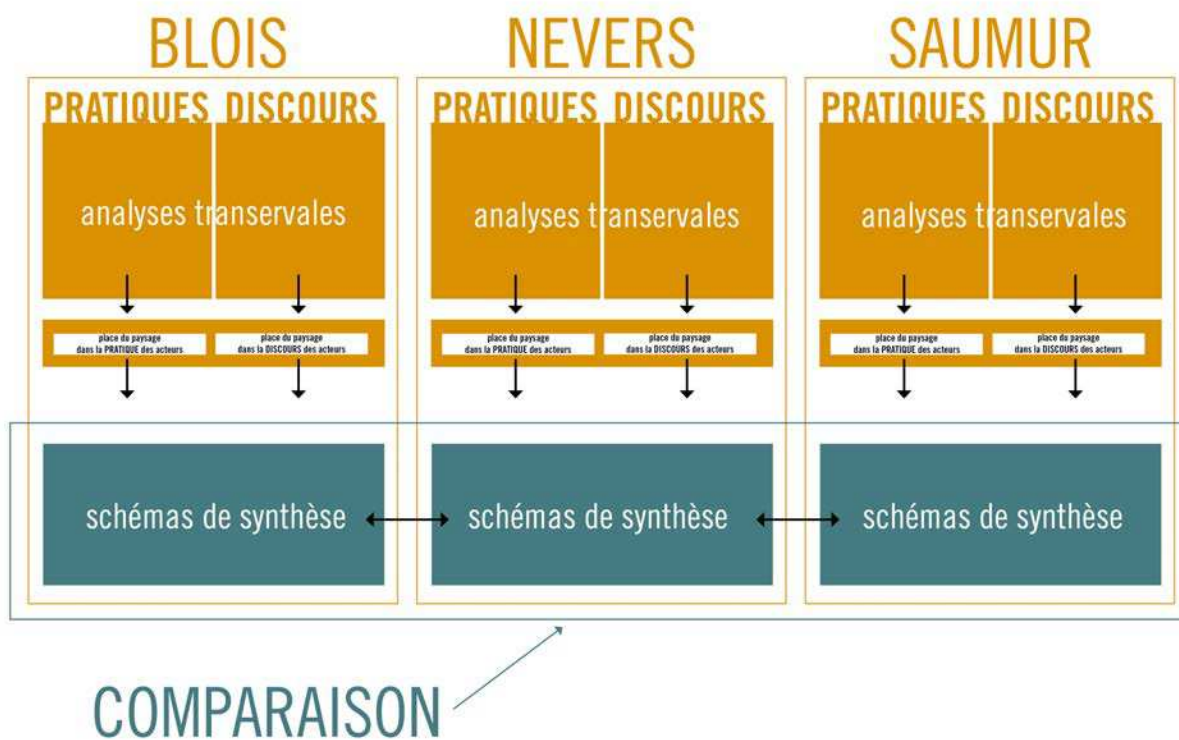


Figure 31 : La comparaison entre les trois territoires d'étude utilise les schémas de synthèse thématiques qui permettent une vision globale facilitée.

VI.1. Montrer les trajectoires locales

L'intérêt d'une recherche basée sur l'observation de problématiques soulevées et mises en œuvre par un territoire local réside dans l'appréhension la plus fine de la réalité spécifique à notre objet d'étude. Ainsi, pour chacun des trois territoires d'étude, nous avons proposé un dessin de la trajectoire locale, toujours singulière. Une accointance avec la méthode systémique reconnaît l'importance de la conjonction, de la relation, toute partie n'existant que par ses relations aux autres.

L'analyse transversale et les éléments de restitution par territoire constituent donc ce premier objectif : montrer les trajectoires locales, les singularités historiques, contextuelles, organisationnelles, qui sont souvent plus à même d'expliquer certains choix et certaines attitudes qu'une théorie générale simplificatrice de la réalité.

VI.2. Chercher les invariants

Si nous avons montré que chaque territoire dispose d'une trajectoire propre, issue de son histoire, d'enjeux locaux, d'une certaine « dépendance du sentier » et d'un type d'organisation et de fonctionnement, existe-il pour autant des invariants entre nos trois territoires d'étude ? Observe-t-on des récurrences que l'on pourrait traduire comme étant les signes d'un mouvement général, d'éléments de référence (textes de références, modèles), de nouveaux paradigmes ? L'une de nos hypothèses insiste sur l'intuition que la mobilisation politique du paysage par les acteurs locaux répond à une idéologie partagée. Est-ce une hypothèse vérifiée après nos recherches ?

VI.3 La mobilisation du paysage, un enjeu stratégique de territorialisation ?

L'un des objectifs d'une thèse est de présenter une « proposition que l'on tient pour vraie et que l'on soutient par une argumentation pour la défendre contre d'éventuelles objections » (TILF 2012). Ainsi, notre travail de thèse, dont nous rappelons qu'elle fait suite à une formation d'ingénieur-paysagiste concepteur, s'appuie sur une intuition que les analyses territorialisées ont permis d'éprouver en partie.

Le développement de ces intuitions, enrichies de l'apport de connaissances territorialisées, constitue la dernière partie de cette thèse. Celle-ci montre en quoi le paysage, si l'on choisit d'assumer sa dimension politique, peut devenir un projet politique économe, inventif et innovant pour les territoires des villes moyennes, qui doivent faire face à des tensions spatiales et politiques nouvelles. Nous montrons que le paysage dans l'action publique constitue une scène de discussion et de conception du projet territorial, intégrant une nouvelle relation au temps et favorisant une nouvelle organisation d'acteurs et une nouvelle attitude face à la décision.

Afin de répondre à notre hypothèse principale, en quoi la mobilisation politique assumée du paysage constitue une forme de territorialisation conscience ou non des acteurs locaux, c'est-à-dire une construction et une appropriation du territoire, celui-ci devenant le lieu d'expression et de mise en scène des acteurs.

Enfin nous montrons également que le paysage dans sa dimension politique comporte également une contrepartie négative, ségrégative, voire autoritaire, sur laquelle il convient de rester très vigilant (SGARD 2010).

VII. Le plan de recherche

Deux parties structurent le plan de cette recherche (cf. figure 32). Chacune est composée de chapitres dont la numérotation est continue.

La première partie, composée de deux chapitres et d'un chapitre liminaire, repose sur l'analyse du traitement des matériaux quantitatifs et qualitatifs obtenus. Le chapitre liminaire, comme nous l'avons vu, propose le détail de la méthode choisie pour les agglomérations étudiées. Le chapitre 1 retrace la mobilisation du paysage dans l'agglomération de Blois, depuis les années 1970. Nous voyons comment le paysage a d'abord servi de support intellectuel à la pensée planificatrice, inspirée de l'expérience de la Métropole Jardin. Puis les années 1990 ont réinvesti le projet urbain en général et le vocabulaire du paysage urbain en particulier pour dessiner la singularité de la ville mais aussi de son mode d'organisation entre acteurs. Enfin, nous montrons comme le paysage est devenu le support d'une pensée et d'une stratégie de construction d'une intercommunalité dynamique, dans laquelle la réalité du paysage des franges, et la conceptualisation de la relation ville/campagne engendrent un discours spécifique des acteurs sur le paysage, support d'autre part d'une attractivité touristique importante. Le chapitre 2 dessine en même temps les trajectoires singulières de l'agglomération de Nevers et de celle de Saumur. A Nevers, l'histoire et le contexte particulier de déclin démographique aujourd'hui n'ont pas favorisé une grande mobilisation du paysage par l'action publique. Quant à l'agglomération saumuroise, « petite cité » du Parc Naturel Régional, dans laquelle le paysage est traditionnellement très invoqué, elle est soutenue par un discours essentiellement patrimonialiste et portée majoritairement par des acteurs institutionnels nationaux. Nous reprenons dans la conclusion de la première partie les synthèses de chaque territoire d'étude pour en faire une comparaison et annoncer ce qui constitue notre deuxième partie : en quoi la mobilisation politique du paysage par les acteurs publics locaux est-il un enjeu stratégique dans un processus de territorialisation ?

La deuxième partie, composée également de deux chapitres doit permettre de répondre à notre hypothèse principale : en quoi la mobilisation politique du paysage répond-elle à un processus de territorialisation, mis en œuvre consciemment ou non par les acteurs ? Dans le premier chapitre de la deuxième partie (chapitre 3), nous apportons des propositions, grâce aux jalons conceptuels que nous avons retenus pour définir ce que nous entendons par territorialisation. En effet, les concepts de Deleuze et Guattari (1980) nous intéressent parce qu'ils concernent à la fois un processus propre à chaque individu mais aussi à une société, ici une société locale. Ensuite, nous développons en quoi la mobilisation politique du paysage favorise une relation spécifique à l'espace et au temps, et une nouvelle organisation entre les acteurs, vecteurs de territorialisation. Enfin, le deuxième chapitre de la deuxième partie (chapitre 4), nous émettrons des réserves sur la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux, voire des « contre-indications », et nous discuterons sur ce plaidoyer, qui en appelle à assumer la dimension profondément politique du paysage, et des acteurs qui le mobilisent.

Dans la conclusion générale, nous reprenons les idées transversales de cette recherche qui apportent des éléments de connaissance sur les processus de territorialisation à l'œuvre actuellement chez les acteurs locaux. De plus, nous développons quelques arguments qui mériteraient un plus grand développement.

Nous rappelons ici que ce travail dispose d'un tome d'annexes, qui reproduit les cahiers qui ont été rédigés à destination des acteurs des collectivités locales. Ils reprennent notamment des éléments de connaissance factuels issus des recherches sur les agglomérations.

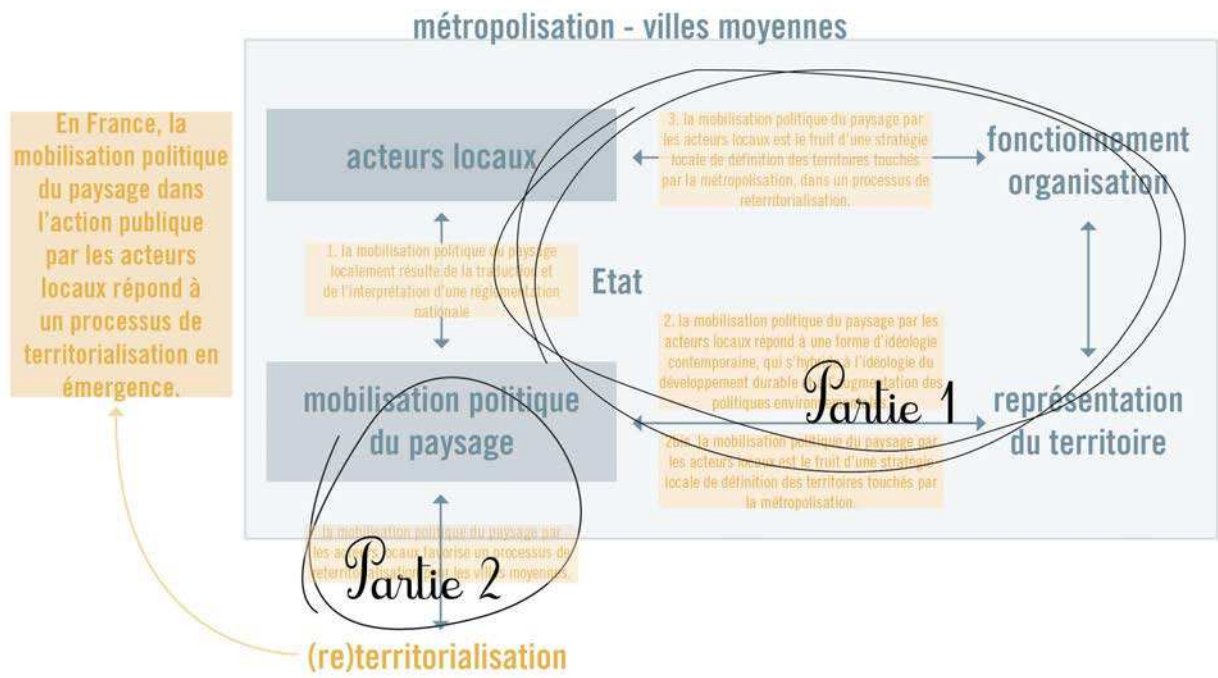
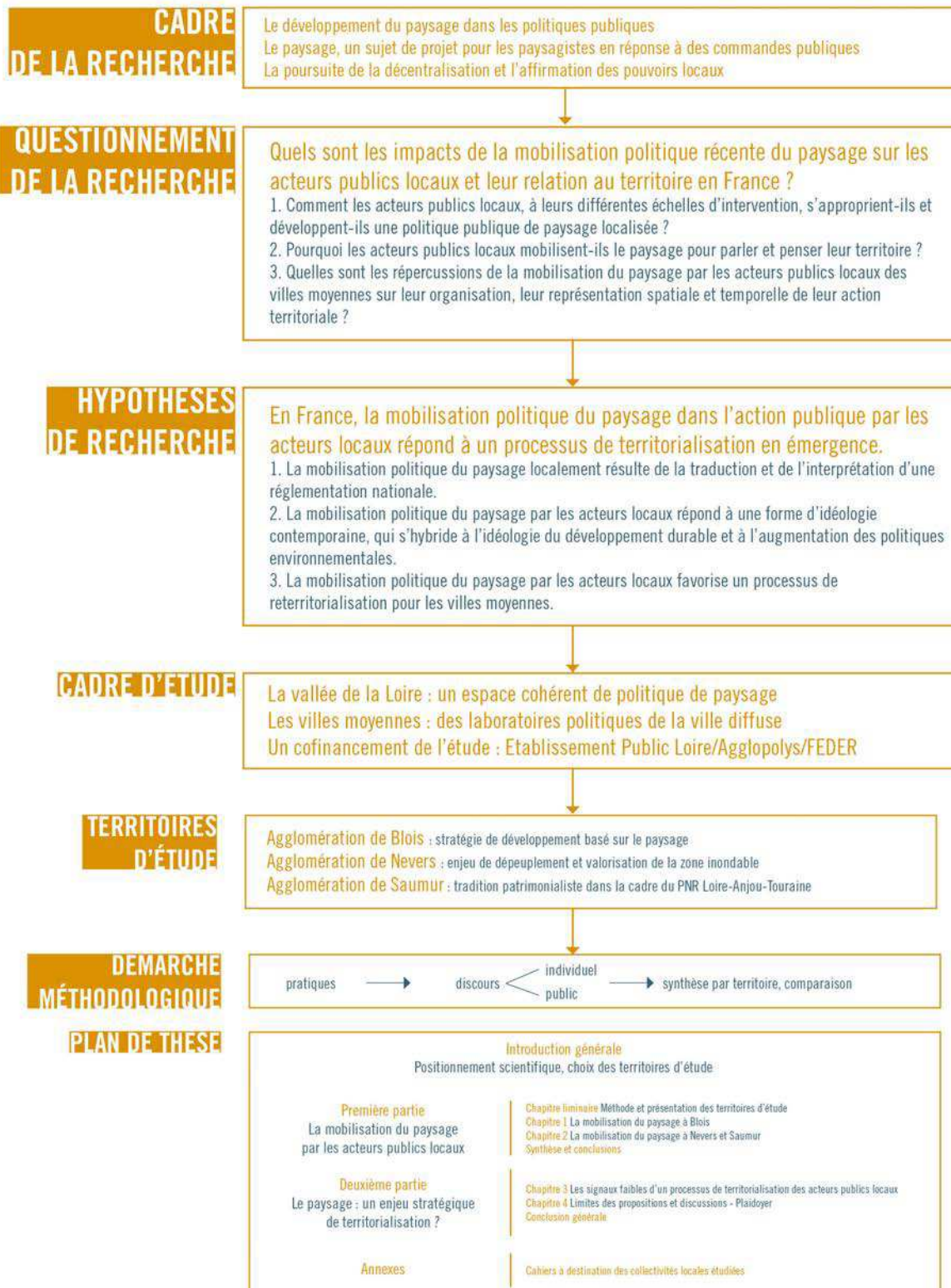


Figure 32 : Les éléments de rédaction relatifs aux réponses aux hypothèses de recherche.

Le schéma ci-après offre une vision synoptique de la démarche de recherche employée au cours de ce travail.



CHAPITRE 1

LE PAYSAGE DANS LA POLITIQUE BLESOISE :

DE LA PLANIFICATION A LA PENSEE DE LA VILLE-ARCHIPEL

Ce premier chapitre présente les résultats obtenus sur le territoire d'étude principal : l'agglomération de Blois. On y retrace l'émergence et la diffusion de la thématique du paysage au sein des projets politiques qui se sont succédés depuis la fin des années 1970. Nous employons une construction historique et nous décrivons ce qui constitue des « temps » de prise en compte du paysage, en fonction de ce que nous avons décelé être des variations de représentation et d'utilisation du paysage au cours du développement des discours politiques et des politiques publiques. Ce récit est illustré par différents types de documents, qui peuvent provenir soit du registre de l'instrument (les projets mis en œuvre), soit du discours public, soit des représentations individuelles. L'objectif est de montrer, grâce à ces sources variées, les modalités de mobilisation du paysage au cours du temps. A quelle occasion le paysage est-il appelé ? Quelles récurrences des projets locaux avec le projet de la métropole-jardin ou d'autres politiques supraterritoriales perçoit-on localement ? Comment se traduit cette prise en compte du paysage ?

Il apparaît que le territoire de Blois est particulièrement fertile pour analyser la mobilisation du paysage dans la politique locale. Dans les années 1970, c'est l'âge d'or de la planification, au service de laquelle le paysage sert d'axe structurant dans les documents stratégiques d'aménagement. Les années 1990, grâce à l'équipe municipale de Jack Lang, déplacent l'attitude politique vers le projet urbain et un discours sur les composantes de la ville très engagé. Enfin, depuis les années 2010, le paysage périurbain est au cœur des préoccupations politiques blésoises, volonté portée particulièrement par la communauté d'agglomération. Nous ne détachons pas chacun de ces « temps » des résonances avec l'espace plus large de la Loire Moyenne, lieu de l'élaboration d'une politique territoriale dans laquelle le paysage est un outil déterminant.

Cette histoire de la construction d'un discours et d'une pratique du paysage par les acteurs locaux est issue de l'analyse du corpus rassemblé ou créé pour cette étude. Cette lecture spécifique de l'action publique est innovante pour le territoire et apporte une connaissance à la fois par la synthèse des études et projets qui ont eu lieu depuis les années 1970, mais aussi par l'analyse des différentes représentations du territoire par les acteurs locaux. Cette production nouvelle est susceptible d'intéresser les acteurs locaux, qui ont été demandeurs au cours de ce travail de recherches d'interactions et de discussion⁷⁸.

Pour les expériences et la richesse des discours publics, Blois représente pour notre recherche un « laboratoire grandeur nature » de la mobilisation du paysage par les acteurs locaux, et de ses potentiels.

⁷⁸ Par ailleurs, cette production nouvelle a intéressé les acteurs locaux qui ont souhaité en avoir connaissance et a donné lieu à la production des cahiers (tome d'annexes de la thèse)

A. Présentation de l'agglomération de Blois

Les principales caractéristiques de l'agglomération blésoise, nécessaires à la compréhension de l'analyse, sont présentées ici. Une analyse plus détaillée du territoire se trouve dans le tome d'annexes, dans les cahiers à destination des collectivités.

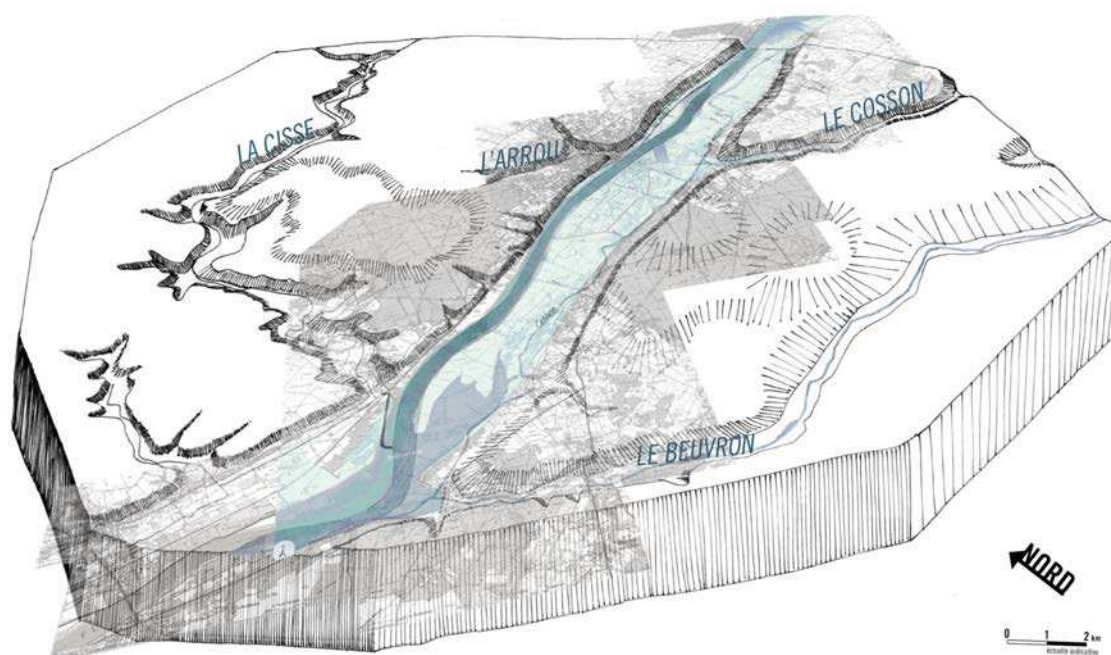
I. Situation géographique

L'agglomération de Blois se situe dans la vallée de la Loire, et englobe ses coteaux et ses plateaux. Cette disposition particulière en fait un ensemble hétéroclite aux caractéristiques hydrologiques très variées. La vallée inondable correspond au fond de vallée qui a subi par le passé des inondations régulières. Des bourrelets et des creusements naturels jalonnent cette zone relativement plate. La Loire s'écoule à Blois au nord de la plaine alluviale en contrebas d'un coteau plus abrupt que celui délimitant le val au sud.

Le territoire blésois est traversé de deux vallées étroites et encaissées, typiques des affluents naturels de la Loire (cf. figure 33) :

- au Sud, le Cosson, qui prend sa source en Sologne et coule pendant environ 100km dans le plateau solonot, canalisé à l'endroit de Chambord. A proximité de la vallée de la Loire, celle-ci est encaissée puis débouche dans le lit majeur de la Loire, rejoignant le Beuvron à Candé-sur-Beuvron.
- au nord, la Cisse est alimentée par les eaux du plateau beauceron. C'est une rivière qui fréquente les réseaux karstiques souterrains. Elle ne devient pérenne qu'en aval de Saint-Bohaire. Une fois qu'elle a rejoint la vallée de la Loire, elle longe le coteau nord pour rejoindre la Loire à Vouvray plus en val.

L'Arrou est un affluent direct de la Loire, dans la vallée duquel Blois a entamé son développement, la confluence entre l'Arrou et la Loire ayant permis la présence d'un promontoire défensif naturel. Prenant sa source dans la forêt de Blois, elle est aujourd'hui canalisée, les rues principales du centre ville empruntant le tracé de son cours.



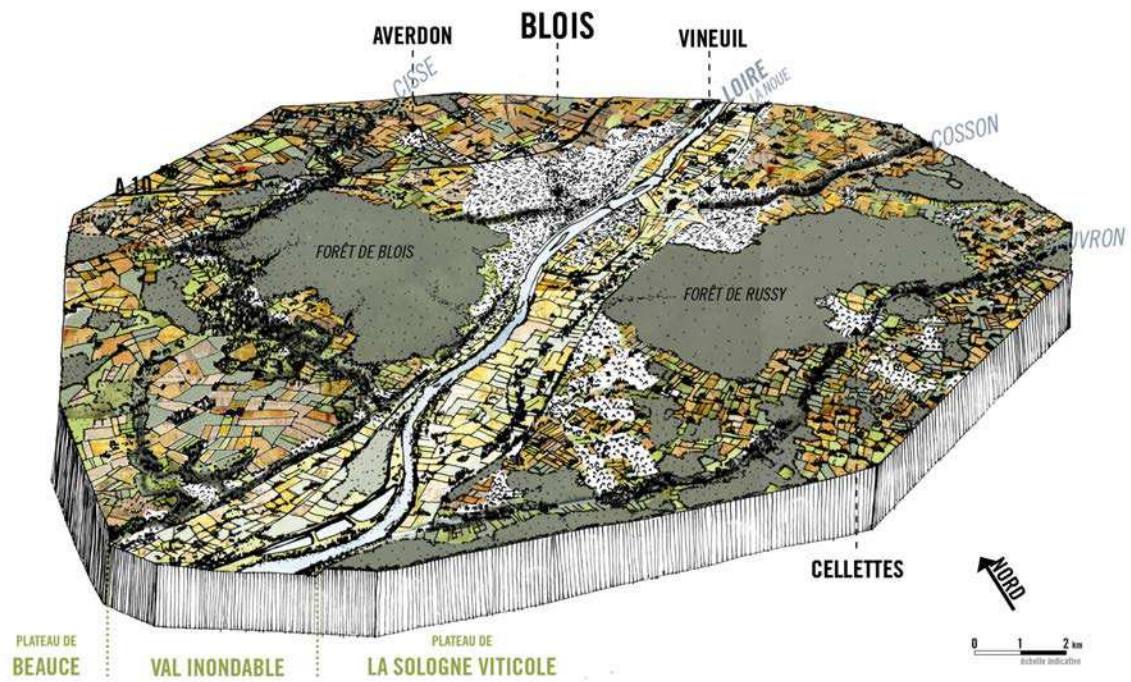


Figure 33 : Blocs diagrammes du relief (accentué) et du réseau hydrographique d'une part et de l'organisation spatiale d'autre part.

Le développement actuel de la ville de Blois est fortement hérité, à la fois de son contexte naturel, et à la fois de son histoire, notamment de la période de la Renaissance. Ces deux éléments, parfaitement liés, conditionnent à la fois les possibilités de développement de la ville, mais aussi le regard que l'on porte sur cette ville moyenne.

II. Dynamiques actuelles

L'agglomération de Blois subit un fort développement urbain, qui se concentre sur les plateaux, entre autres du fait des enjeux d'inondation de la vallée de la Loire. Le bloc diagramme ci-dessous (cf. figure 34) détaille ces enjeux de développement urbain, dont nous verrons qu'ils sont au cœur des problématiques identifiées par les acteurs locaux concernant le paysage de l'agglomération.

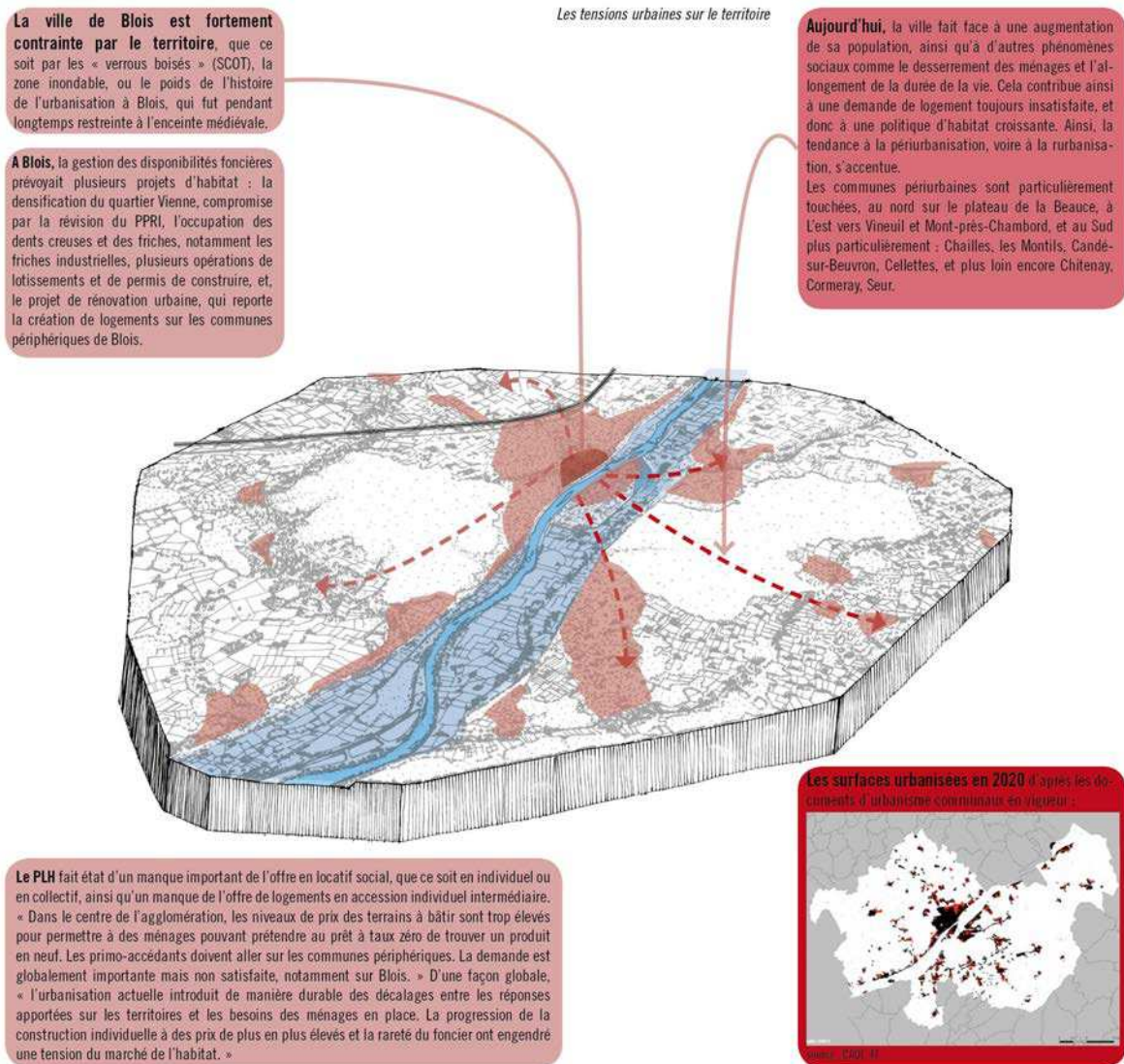


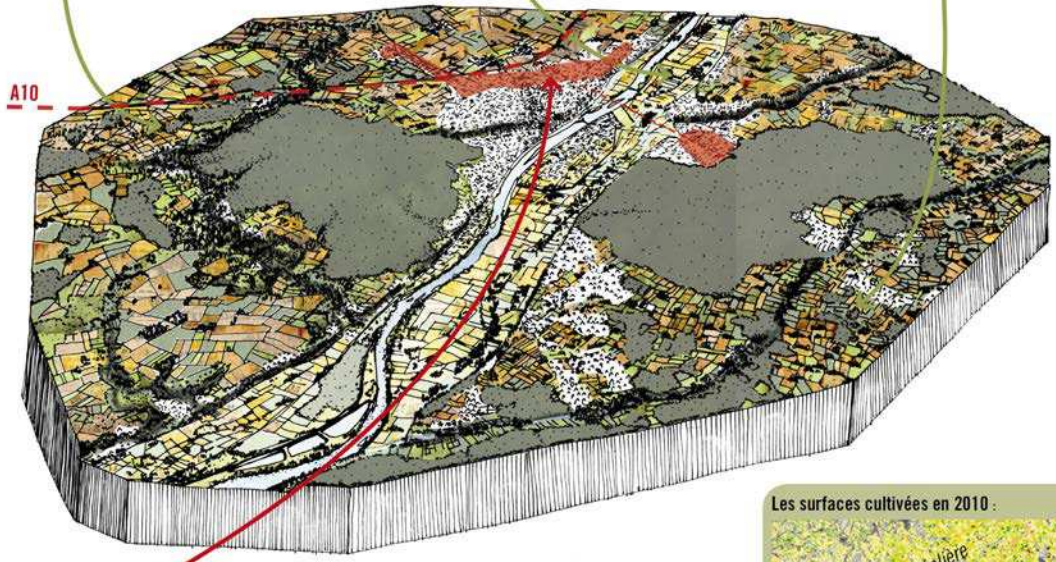
Figure 34 : Les enjeux urbains contemporains de l'agglomération bloisaise

En terme d'économie (cf. figure 35), et notamment d'économie agricole, le territoire est diversifié. Au nord le plateau de Beauce dispose d'une activité économique relativement stable et à haute valeur ajoutée (terres de grandes cultures), pendant que le sud de l'agglomération, en pleine déprise agricole, concentre les extensions urbaines récentes.

L'activité agricole sur le territoire est très variée : au nord, la petite Beauce est un plateau céréalière, dont les parcelles tendent à s'agrandir.

Dans la vallée inondable, la polyculture a petit à petit laissée place aux cultures de céréales et de maïs, avec quelques cultures à forte valeur ajoutée (igname, vigne, maraîchage, asperge). Le projet du devenir du site de la Bouillie pose la question de l'occupation des sols dans le val : prairies, maraîchage de proximité ?

Au sud de la Loire, le territoire est sujet à une forte déprise agricole, due aux difficultés de transmissions et à la rétention foncière pratiquée par les propriétaires, dans l'attente de la constructibilité de leurs parcelles. Anciennement terres de polyculture et de vigne, l'enfrichement et l'extension pavillonnaire réduisent les possibilités agricoles.



L'activité économique est concentrée dans le nord de l'agglomération (Blois Nord, Villebarou/Fossé, La Chaussée Saint-Victor), à proximité des grandes infrastructures telles que l'autoroute A10, la voie rapide, le pont Charles de Gaulle et la déviation du nord de Blois. Le parc d'activité dit « parc A10 », avec son boisement expérimental, propose un nouveau type d'aménagement de ce type de zones, en relation avec l'agriculture et le paysage alentour.

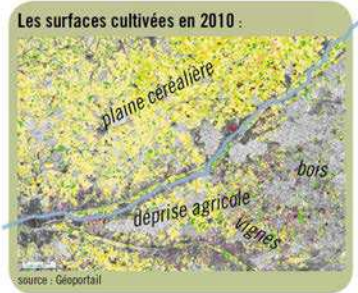


Figure 35 : Les enjeux économiques, notamment agricoles, contemporains de l'agglomération blésoise

B. De la planification nationale au projet urbain municipal (1970-1990)

Les années 1970 voient la progression des stratégies d'urbanisme planifiées dans les villes moyennes, destinées à orchestrer une croissance rapide des emplois et de la population, engendrée par la première vague de décentralisation industrielle et de développement économique. La physionomie de la ville, le mode de vie et donc les repères traditionnels dans le mode de gouvernance expliquent le volontarisme fort prôné dans la généralisation des documents d'urbanisme planificateurs.

Nous verrons dans un premier temps comment l'élan de la décentralisation a modifié l'appréhension des plateaux dans les stratégies urbaines, dans le contexte de la mise en place de la politique métropolitaine de la Métropole-Jardin. C'est le « temps de la planification », est avant tout déterminé par un interventionnisme étatique, mais dans lequel une large place est réservée au paysage comme structure de construction d'une vision globale de la ville.

I. Les années Sudreau : le décentralisation industrielle et la construction sur les plateaux (1970)

Certains maires de Blois ont été de hautes personnalités politiques nationales. En effet, Pierre SUDREAU maire de Blois de 1971 à 1989, occupa, avant cette fonction municipale, d'autres rôles politiques nationaux⁷⁹ : il fut ministre de la Construction sous le gouvernement de Gaulle à la fin de la IV^{ème} république puis au début de la V^{ème} république (de 1958 à 1962). Il fut à Blois le « maire-constructeur » (HERMELIN 1985), qui sortit Blois de son endormissement pour la projeter dans l'essor industriel des années 1960. En effet, depuis la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, la ville royale peine à se moderniser, mise à part l'activité de quelques industriels, comme Victor-Auguste POULAIN qui créa à Blois en 1848 sa fabrique de chocolat. La ville peine à sortir de ses remparts et le plateau est à peine investi par le quartier administratif décidé par Eugène RIFFAULT dans les années 1870.

Dans les années 1960, une conjoncture réveille la ville de son endormissement. La décentralisation industrielle, suite à la politique nationale d'aménagement, notamment des métropoles d'équilibre (GIRARDON 2006) provoque une poussée démographique importante, qui contraint « avec appréhension » la ville à occuper « le plateau hostile » (HERMELIN 1985). La création de nombreux emplois encourage l'exode rural, et la construction de nouveaux logements. La reconstruction peine dans le centre-ville et une première tranche de logements collectifs est construite en 1959 sur le plateau nord-ouest de la ville : la ZUP, dont une deuxième tranche en 1972 amènera sa capacité à 18000 habitants⁸⁰. Rapidement, à la fin des années 1970, la politique nationale d'incitation à la propriété (notamment le prêt d'accession à la propriété) et la mise en place de surloyers provoque la fuite des familles les plus aisées vers de nouvelles constructions pavillonnaires dans les communes périurbaines.

Les années Sudreau voient la construction d'équipements importants : la construction du centre hospitalier, la bibliothèque Genevoix, le lycée hôtelier, le stade des Allées, la piscine et plusieurs gymnases ainsi que la transformation de la Halle aux Grains (aujourd'hui scène nationale de spectacle) sauvée in extremis de la

⁷⁹ Il est en juin 1958 ministre de la Construction du général de Gaulle dans le dernier gouvernement de la IV^{ème} République, puis de Michel Debré en 1959 quand De Gaulle devient président de la République. Ministre de l'Éducation nationale du 15 avril au 15 octobre 1962, dans le premier gouvernement Georges Pompidou, Pierre Sudreau s'oppose au projet de référendum sur l'élection du président de la République au suffrage universel et démissionne en octobre 1962.

⁸⁰ Soit 1/3 de la population de la ville de Blois

destruction. Pierre SUDREAU, est un maire résolument visionnaire et moderne dans ses choix pour la ville de Blois, politiquement réputé pour une certaine forme de neutralité (HERMELIN 1985).

Les expériences urbaines en cours de mutation rapide dont la dégradation de la ZUP et l'extension des zones pavillonnaires qui vont s'accélérer à partir des années 1970 alertent l'homme politique. Dès 1960, alors qu'il est député, le futur maire porte un discours sans ambiguïté sur l'imagination que l'on manque d'offrir aux villes françaises.

Il faut déplorer que certaines constructions modernes manquent totalement d'imagination et défigurent les sites sur lesquels elles sont implantées. Entre deux géométries rudimentaires, celle de la banlieue pavillonnaire mangeuse de terrains et celle des lourdes machines à habiter qui écrasent l'horizon et même l'homme, nous estimons qu'il y a place pour une formule plus humaine, mieux adaptée à la fois à la diversité des besoins et aux exigences de l'architecture.

Pierre SUDREAU, discours à l'Assemblée Nationale le 3 novembre 1960, rapporté dans P. SUDREAU, *De l'inertie politique*, Stock, 1985

Ainsi, dès son arrivée à la municipalité en 1971, Pierre SUDREAU enterre le projet de réalisation d'une station thermale en bords de Loire, prévoyant la construction de 15 tours, ce qui n'avait aucun sens selon lui dans le contexte d'une ville fluviale rurale. Il faut souligner que Pierre SUDREAU, en 1960, en tant que ministre de la Construction, fait voter une directive importante, la directive du 1er octobre 1960 relative aux « zones sensibles », qui est considérée comme fondatrice d'une nouvelle approche du paysage, par de nombreux auteurs, et notamment par Robert POUJADE. Dans l'exposé des motifs, la question est posée en termes assez clairs : « Dans le domaine du paysage et de la forme, la sensibilité plus encore que l'intelligence est en cause. Il n'est pas de code possible ». P. SUDREAU préfère une politique de recommandations confiée à des « hommes de goût et de talent » (BARRAQUE 1985).

1.1. A l'échelle de la Loire, l'influence de la Loire Métropole-jardin

Entre le milieu des années 60 et la fin des années 1970, le paysage est appréhendé à travers le prisme de la planification. Cette dimension de « grande échelle » associe l'idée du paysage à celles de la topographie, du relief de la vallée, et des coupures urbaines. Lorsque Pierre SUDREAU est élu maire de Blois, le Livre blanc « Vers la métropole-jardin » vient d'être publié par l'équipe de l'OREALM⁸¹. Dans le document « *Aménagement de la Loire Moyenne, schéma de la Métropole-jardin* », le parti-pris de construire une métropole cohérente passe à la fois par sa structure linéaire (l'axe naturel de la Loire, les réseaux de transports tels que le chemin de fer, ou encore l'aérotrain de l'ingénieur BERTIN, voire l'idée d'un métro-loire pour une « desserte cadencée⁸² »), mais aussi par sa dimension réticulaire, c'est-à-dire en maintenant l'autonomie et la discontinuité des villes qui la composent (cf. figure 36). Le concept de coupures vertes est au cœur du projet de métropole-jardin.

Il faut (...) arrêter le développement d'une urbanisation diffuse qui se manifeste particulièrement le long des principaux axes de communication et dans les sites « sensibles » ou « pittoresques ». Des espaces « naturels » devront être réservés à l'agriculture, aux

⁸¹ Organisation d'études d'aménagement de la Loire moyenne, créée par l'Etat en 1968.

⁸² « Aménagement de la Loire Moyenne, schéma de la Métropole-jardin », *Schéma général d'aménagement de la France, La documentation française, 1975. p.13*

boisements et aux loisirs, entre les aires d'urbanisation dont les contours sont nettement délimités. A la protection des coupures vertes, il convient d'ajouter celle du « val inondable » encore presque intégralement préservé, qui forme une coulée naturelle prestigieuse.

« Aménagement de la Loire Moyenne, schéma de la Métropole-jardin », Schéma général d'aménagement de la France, La documentation française, 1975. p.10

Le schéma de la Métropole-jardin, qui passe en revue chaque « zone » du périmètre, préconise pour l'agglomération blésoise « la croissance modérée des villages et bourgs ruraux des alentours ». L'extension du centre actuel est prévue vers la rive Sud et le quartier endigué de Vienne, avec le projet d'un nouveau pont sur la Loire⁸³. Enfin, Blois est clairement identifiée comme « la porte du Val de Loire » pour les visiteurs et touristes, qui viennent depuis la région parisienne. Les forêts domaniales, les vallées secondaires (Beuvron, Cosson et Cisse) constituent « un ensemble de sites remarquables qu'il conviendra de mettre davantage en valeur »⁸⁴

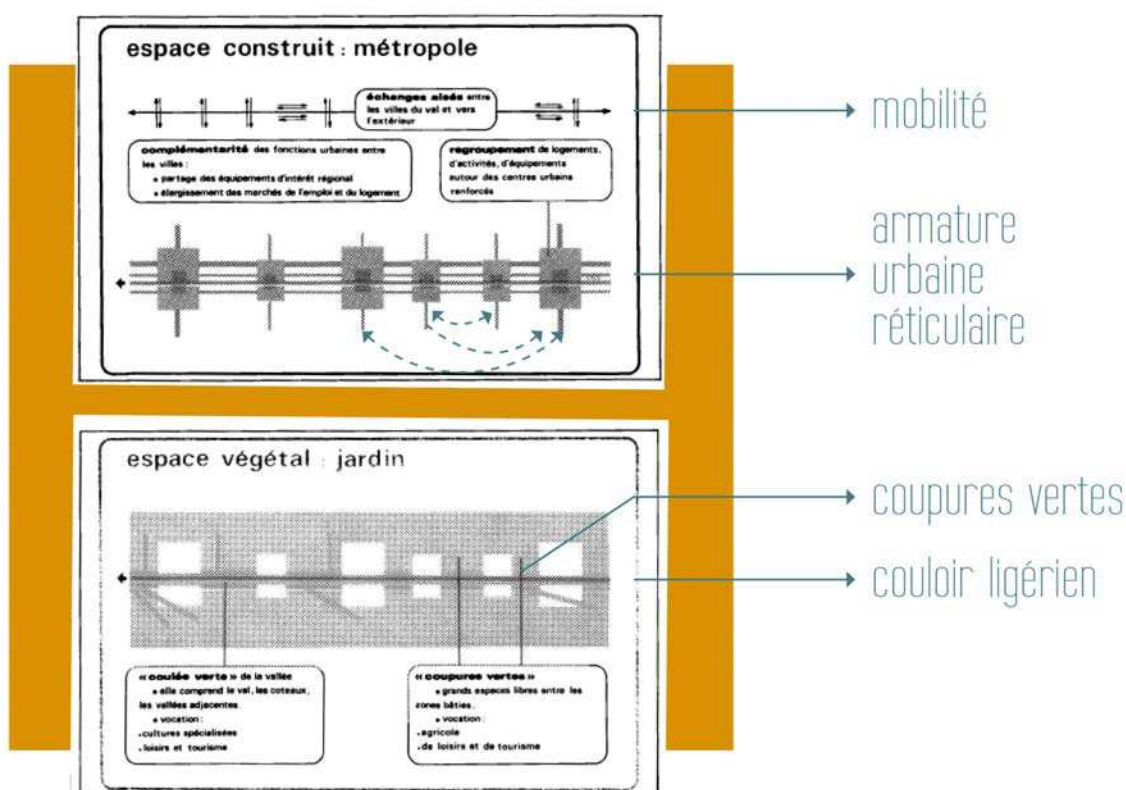


Figure 36 : les éléments du paysage saisis pour la construction de la Métropole-jardin. Source : « Aménagement de la Loire Moyenne, schéma de la Métropole-jardin », Schéma général d'aménagement de la France, La documentation française, 1975. p.10.

⁸³ Le Pont Charles de Gaulle (ou « deuxième pont ») a été construit en 1970, quelques années avant la construction de l'autoroute A10 dans sa portion ligérienne, toutefois commencée en 1960.

⁸⁴ « Aménagement de la Loire Moyenne, schéma de la Métropole-jardin », 1975, op. cit. p.22

Ces fameuses coupures vertes, dont la mobilisation est récurrente aujourd'hui dans les discours de la planification (corridors écologiques pour la biodiversité, coupures visuelles préservées entre zones urbaines) ne sont pas évidentes à inscrire dans un plan d'aménagement. Une « charte des coupures vertes » a été approuvée par les Assemblées régionales et les Conseils généraux des trois départements concernés en 1976. La procédure du Code de l'Urbanisme envisagée passe par la mise en place d'un périmètre sensible⁸⁵ et la réalisation progressive des plans d'occupation des sols. La procédure de « périmètre sensible » (proche des « espaces naturels sensibles » contemporains), pilotée par les départements, permet à la fois de contrôler les permis de construire (les POS étant peu nombreux à cette époque) et de réaliser des opérations foncières de préemption et de taxation⁸⁶. D'une manière générale, outre le contrôle à travers les outils locaux de planification, c'est en soutenant les activités agricoles et forestières et en diversifiant l'usage de ces zones « vertes » que la Région Centre souhaite parvenir au maintien des fameuses « coupures vertes ». La valorisation de ces zones non bâties passe par son animation, ce qui suppose aménagement du fleuve, appropriation touristique et offre en équipements de loisirs. Dans le cadre du VII^e plan national d'aménagement, le coût prévisionnel des équipements, est évalué pour la période 1977-1980. Plusieurs types d'actions sont prévues afin de maintenir les coupures vertes, à hauteur de 20% du budget total prévu : action foncière, soutien à l'agriculture par des remembrements et des travaux connexes, hydraulique, soutien aux coopératives, équipements légers de loisirs (LE GRONTEC 1977).

Entre la première évocation en 1968 d'une métropole ligérienne en appui du Bassin Parisien, jusqu'à la publication en 1977 du schéma d'aménagement de la Métropole-jardin (dans le cadre du VII^e plan), le projet n'a finalement pas suivi son ambition originelle.

Cependant, l'influence du schéma d'aménagement de la Métropole-jardin est évidente dans les politiques planificatrices décidées à cette époque (et d'ailleurs dans les politiques actuelles comme nous le verrons plus tard). Les élus locaux ont été consultés en 1974, puis diverses instances régionales⁸⁷ ont délibéré pour son approbation entre 1974 et 1975 (cf. figure 37). La cohésion de l'espace métropole-jardin est prévue à travers plusieurs essais de coopération intercommunale ou interdépartementale, dans le domaine des inondations, du transport ferroviaire ou encore par la signature d'une charte interdépartementale pour la protection et la mise en valeur des coupures vertes de la Loire Moyenne⁸⁸. De plus, les élus locaux de Blois, Tours et Orléans ont signé un pacte d'assistance. L'idée de la métropole-jardin, modèle d'urbanisation dynamique et respectueuse du site et du paysage ligérien, se trouve donc déclinée naturellement dans les documents d'urbanisme locaux de l'époque (notamment les SDAU⁸⁹).

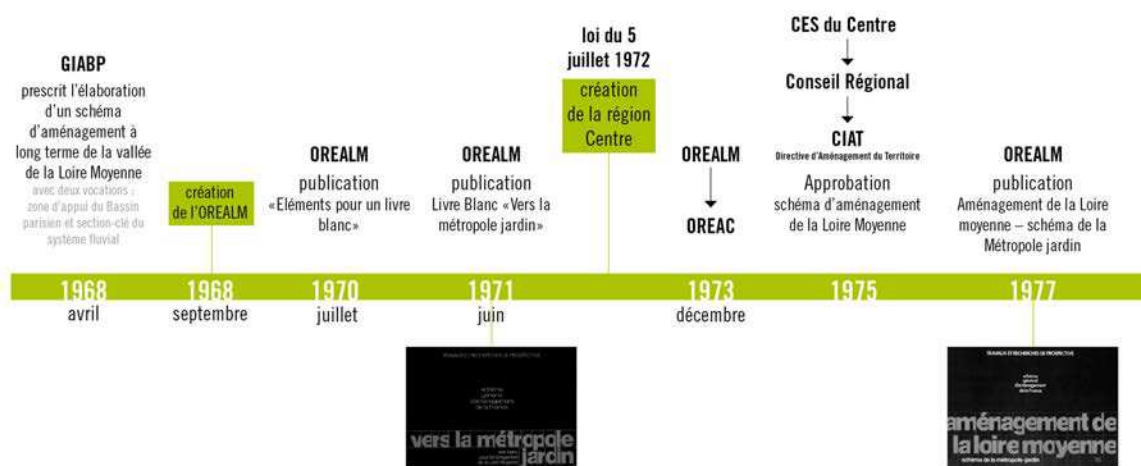
⁸⁵ *Sont concernés par ce périmètre 268 communes, 780 000 habitants et 570 000 hectares (LE GRONTEC 1977, p. 28)*

⁸⁶ *Cela correspond à la taxe départementale d'espaces verts établie sur les constructions à hauteur de 1% de la valeur de l'ensemble immobilier.*

⁸⁷ *Les Conseils Régionaux en novembre 1974, le Conseil Economique et Social du Centre et le Conseil Régional du Centre en janvier 1975. C'est donc l'État, à travers le Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire qui approuve le schéma d'aménagement de la Loire Moyenne le 11 avril 1975.*

⁸⁸ *« Aménagement de la Loire Moyenne, schéma de la Métropole-jardin », 1975, op. cit. p.62*

⁸⁹ *La ville de Blois se dote d'un SDAU en 1974.*



GIABP : Groupement Interministériel d'Aménagement du Bassin Parisien - OREALM : ORganisation d'Etudes d'Aménagement de la Loire Moyenne

Figure 37 : Chronologie du projet de la Métropole-jardin. Entre la première évocation en 1968 d'une métropole ligérienne en appui du Bassin Parisien, jusqu'à la publication en 1977 du schéma d'aménagement de la Métropole-jardin (dans le cadre du VII^o plan), le projet n'a finalement pas suivi son ambition originelle.

II. Le paysage comme support de planification

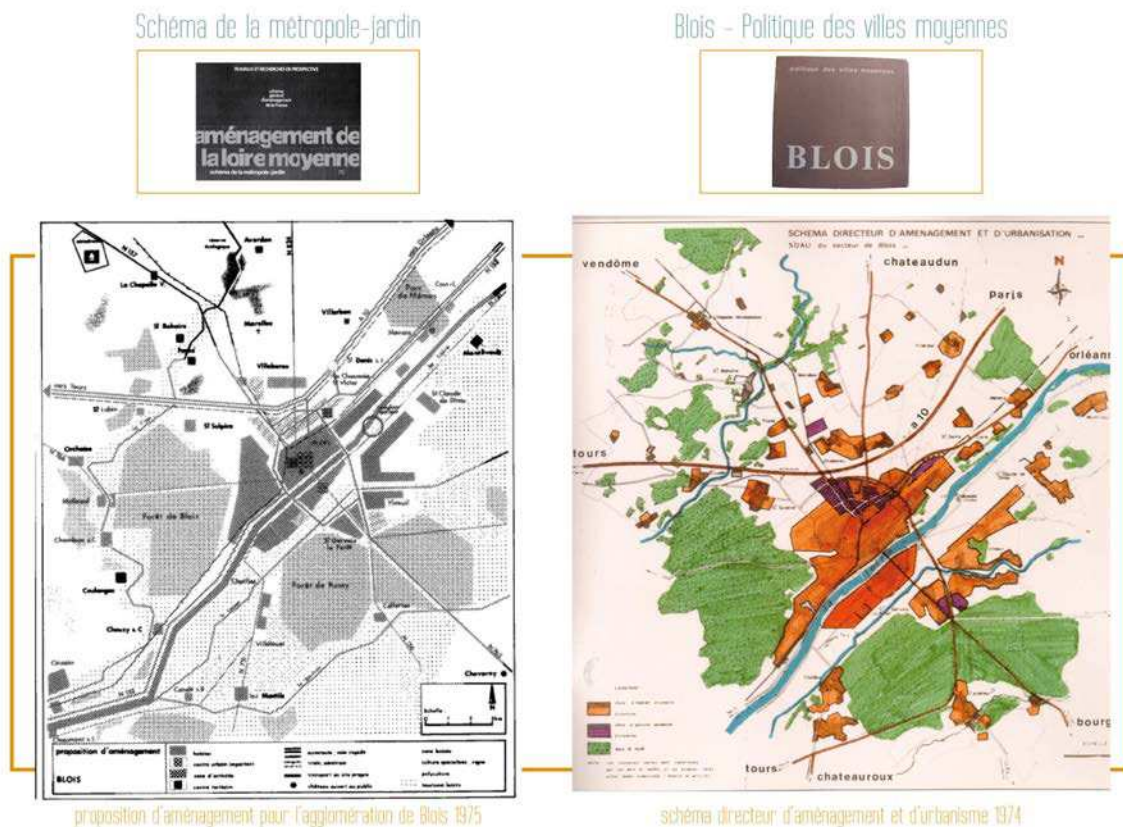
Ainsi, en 1974, la ville de Blois approuve son schéma d'aménagement et d'urbanisme (cf. figure 38). Grâce au SDAU, l'objectif est d'organiser « l'expansion » sur les 18 communes qui constituent alors le secteur de Blois. Les orientations choisies portent sur trois grands points : le choix d'une désindustrialisation, la préservation des activités agricoles et d'une manière générale des zones naturelles, et enfin la confirmation de l'excellence touristique et culturelle de la ville. Afin de répondre à ces objectifs, les partis d'aménagement se déclinent de nouveau en trois points particulièrement intéressants en ce qu'ils reprennent les choix à plus large échelle de la métropole-jardin :

- une répartition équilibrée entre l'agglomération et les communes périphériques
- une organisation de l'espace par les espaces vides, appelées « coupures vertes », afin de séparer les zones urbaines et d'éviter un développement anarchique
- le choix d'une *échelle humaine* d'aménagement, en fixant les limites spatiales à l'extension de la ville (ce qui est la raison des coupures vertes) et en évitant les phénomènes de concentration et d'anonymat.

Projet de planification réalisé en interne par l'équipe municipale de Pierre SUDREAU⁹⁰, la traduction en plan est bien en deçà de ces grands objectifs. Cependant, dans le dossier « Blois, politique des villes moyennes » (1975), sont déclinés plusieurs projets à des échelles plus réduites. Nous pouvons citer en exemple la réalisation de la coulée verte de la haute vallée de l'Arrou (ZAC Croix-Chevallier), la définition d'un ensemble de rues piétonnes dans le centre-ville

⁹⁰ Dossier élaboré sous la présidence de P. Sudreau, assisté du conseil municipal et d'une commission créée à cet effet : conseil municipal, la Direction des Services Techniques de la Ville, la Direction Départementale de l'Équipement, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, Ch. Duffau architecte-urbaniste avec la collaboration de Messieurs Aubert, Aubry, Favraud, Ferrieux, Joubert, Lacroix, Richez, architectes urbanistes.

ou encore l'aménagement du déversoir de la Bouillie en zone de loisirs⁹¹. De plus, il est clairement fait état de la concertation avec les autres villes qui l'environnent, afin que Blois réponde « aux exigences quantitatives et qualitatives de *ville moyenne* » à l'échelle de la Région.



On peut noter l'élaboration d'un plan antérieur au Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme de 1974. Réalisé par la jeune Chambre de Commerce et d'Industrie (qui porte alors le nom de Chambre économique) en 1971, ce plan prévoit l'extension urbaine de la ville et le développement des zones d'activités, en relation étroite avec un projet de contournement (par deux ponts de part et d'autre du vieux pont) et donc de ceinture routière, à la manière du boulevard des maréchaux à Paris (cf. figure 39). En effet, la rocade donne d'un côté sur la ville contenue et de l'autre sur l'espace agricole et forestier ainsi préservé. La gare est alors un nœud dans le projet de mobilité de la ville. Il est à noter la traduction spatiale étonnante d'espaces verts pénétrant dans l'espace intérieur à l'aide de grandes volutes mystérieuses. On y croise toutefois de nouveau l'idée de la valorisation du corridor ligérien en espace naturel et la

⁹¹ 16 opérations réparties en « espaces verts » (« aménagements paysages » ou « aménagement de loisirs ») et « réhabilitation du centre » (parkings, cheminements ou animations)

mise en scène des entrées de ville ouest, sud et est par ces espaces verts. Nous verrons plus tard que certaines de ces idées ont perduré dans le temps (et qui deviendront *le parc de l'Arrou* à l'Ouest, *le parc A10* au sortir de l'autoroute à l'est, et le récent *projet du déversoir de la Bouillie* au Sud). Le paysage n'est pas utilisé nominativement, pourtant, la place laissée aux éléments naturels et l'attention portée au « site » de la ville sont flagrantes.



Figure 39 : Le plan « Blois extension » proposé par la Chambre économique de Blois en 1971. Sont représentées les futures zones bâties (en orange), les futures zones d'activités (en brun), les zones d'espaces libres (espaces verts) et enfin les voies de communication, dont le projet de rocade tout autour de la ville.

En 1983, le premier POS (14 planches au 1/2000^e) est validé (il sera révisé en 1999). Selon l'une des plus anciennes urbanistes en poste dans les services municipaux⁹², « la question du grand paysage a tout de suite été prise en compte (dans le POS). La topographie de notre ville, avec la Loire, les coteaux, les plateaux et les éperons rocheux avait été parfaitement identifiée depuis le début⁹³. » On peut remarquer sur ce document les zones de protection agricole (zone NC) au nord de Blois (terres céréalières de Beauce) et dans le quartier Vienne (terres maraîchères). De très nombreuses parcelles sont également classées au titre de leurs paysages (zone ND) et ceci dès la création du POS en 1983 : la forêt domaniale et le lit endigué de la Loire, mais aussi le coteau ouest (le long de la ligne de chemin de fer), et le lit majeur de la Loire de part et d'autre des digues du quartier Vienne.

⁹² En poste à Blois (services municipaux, puis services mutualisés) depuis 1979.

⁹³ Entretien avec Dominique HUBE, Direction de l'urbanisme, 15-09-2010

Toujours selon ce témoignage, la prise en compte du paysage est perceptible dans la considération du « macro-paysage » :

Les grands éléments du paysage naturel, c'est essentiellement le coteau, qu'il nous a paru important de préserver, surtout dans sa partie ouest, aux Grouets, parce qu'il n'était pas trop atteint par l'urbanisation. On a une série de zones ND (classement en « zones naturelles » du PLU, non urbanisables) disposées stratégiquement à flanc de coteau. Les grandes masses végétales comme les forêts domaniales, les vallées, la grande dépression du talweg de l'Arrou ont été identifiées, planifiées et traduites opérationnellement ensuite. Une réflexion importante a également été menée à l'époque sur la préservation des entités paysagères agricoles du nord de la ville, avec le plateau de Beauce. La traduction réglementaire à l'époque montre des zones ND nombreuses (en vert sur la carte), qui correspondent aux protections paysagères : la forêt domaniale, le flanc de coteau entre deux courbes de niveaux de référence jusqu'au centre-ville, les vallées perpendiculaires, n'ont pas vocation à être densifiés et construits.

Dominique HUBE, entretien réalisé le 15 septembre 2010 à la Direction de l'Urbanisme de Blois.

Concernant la zone inondable, « il restait sur le quartier de Vienne une activité maraîchère traditionnelle ». La municipalité avait en ce temps des projets d'urbanisation assez ambitieux pour ce quartier, auxquels les maraichers étaient globalement opposés, le maintien de leurs terres étant garant du maintien de leur activité. Au fur et à mesure de la déprise agricole et du départ à la retraite des agriculteurs, ces derniers ont vu dans la vente de leur foncier à urbaniser une réserve financière, et ont pressé la collectivité à bâtir. « Dans le contexte des années 80, la prise en compte du risque d'inondation n'était pas du tout aussi aiguë qu'aujourd'hui et était beaucoup plus permissif. C'est au nom de cela que des projets d'extension sur le quartier de Vienne avaient été envisagés, d'une manière assez volontariste, pour travailler sur un rééquilibrage nord/sud. » Dans le cadre de ce projet, la collectivité a mené une politique d'acquisition foncière soutenue, ce qui la rend aujourd'hui propriétaire d'un patrimoine foncier très important en Vienne (cf. figure 40). Une zone d'activité a été implantée pour tenter de ramener des emplois au Sud de la Loire, dotée d'un certain nombre d'équipements municipaux (déchetterie, station d'épuration). Le contournement routier puis le troisième pont (construit entre 1992 et 1994) devait permettre une urbanisation maîtrisée sur le quartier, projet qui sera comme nous le verrons plus tard contrarié par le durcissement des politiques nationales de prévention du risque d'inondation.

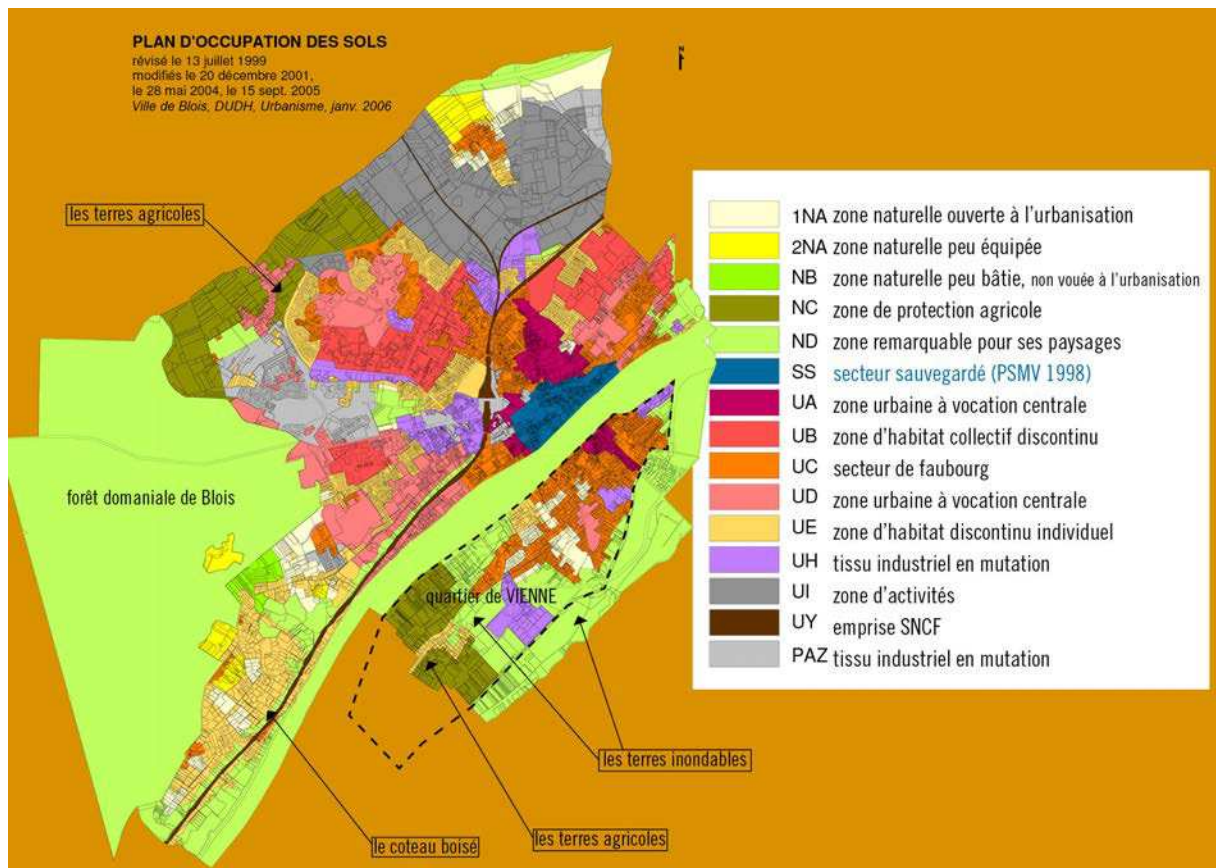


Figure 40 : Extrait cartographique du Plan d'Occupation des Sols de la Ville de Blois. Créé en 1983, révisé en 1999, puis régulièrement modifié, la ville travaille actuellement à la rédaction d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). On peut remarquer sur ce document les zones de protection agricole (zone NC) au nord de Blois (terres céréalières de Beauce) et dans le quartier Vienne (terres maraîchères). De très nombreuses parcelles sont également classées au titre de leurs paysages (zone ND) et ceci dès la création du POS en 1983 : la forêt domaniale et le lit endigué de la Loire, mais aussi le coteau ouest (le long de la ligne de chemin de fer), et le lit majeur de la Loire de part et d'autre des digues du quartier Vienne.

Pour conclure ce premier temps de l'histoire de la mobilisation du paysage par les acteurs locaux dans l'agglomération blésoise, nous pouvons retenir que, à la fin des années 1980, le paysage est un sujet déjà largement présent dans les politiques urbaines de Blois, sans pour autant être nommé comme tel. Avant tout véhiculé par l'émergence de la planification dans les politiques urbaines, sa définition a subi l'influence de l'expérience avortée de la Métropole-Jardin. La prise en compte du paysage passe par la délimitation des grandes structures topographiques et naturelles, avec une prédilection pour les espaces non bâtis. Les espaces agricoles et les zones naturelles (vallées, ensembles forestiers), charpente du projet de la Métropole-Jardin, sont identifiés et protégés localement par les services d'urbanisme. On peut penser que ces expériences, et les débuts de la planification où, à Blois, une grande part est donnée aux qualités du « site » de l'agglomération, restent en mémoire sur le territoire, particulièrement dans la mémoire des acteurs. Le « deuxième temps » à venir marque un tournant politique dans l'appréhension du paysage, à l'échelle des projets urbains de l'Atelier Public de la ville de Blois.

C. Les années 1990 : « mise en patrimoine » de la vallée et expérience du projet urbain à la ville de Blois

En 1989, Jack Lang est élu maire de Blois. S'en suit une expérience urbanistique particulière sous la forme d'un Atelier Public d'Architecture et d'Urbanisme, structure associative dirigée par l'architecte Patrick BOUCHAIN. Dans un même temps et à l'échelle de la Loire Moyenne, un discours naturaliste et patrimonial se structure de nouveau, précédant la rédaction des dossiers d'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

II.1. A l'échelle de la Loire : la « mise en patrimoine » de la vallée

A partir des années 1990, la Loire devient un élément incontournable dans le débat sur l'aménagement des villes de Loire Moyenne. Plusieurs projets de portée nationale influencent les politiques locales. Tout d'abord la loi Paysage en 1993 qualifie le paysage d'intérêt général. Il institutionnalise les outils de définition et de gestion du paysage, que sont les plans, contrats ou chartes de paysage.

II.1.1. Les politiques supraterritoriales de valorisation de la Loire

Au niveau régional, le paysage de la vallée de la Loire est saisi par les collectivités locales, notamment les régions et certaines grandes villes ligériennes. Certains élus portent un discours de valorisation du patrimoine ligérien, notamment Jean ROYER⁹⁴ ou encore Yves DAUGE⁹⁵ (VERDELLI 2008). Plusieurs études préfigurent le dossier d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO (premier dossier⁹⁶ déposé en 1998). Elles sont menées dans le but de définir l'identité paysagère du site, d'en décrire les composantes urbaines et naturelles qui en font un patrimoine global. La vallée de la Loire n'est plus uniquement appréhendée à travers ses châteaux royaux (le Château et le domaine de Chambord sont classés au Patrimoine Mondial depuis 1981) mais à travers l'ensemble du paysage de la vallée, qui leur sert *d'écrin*, et le grand nombre d'éléments de « petit patrimoine » (ouvrages de navigation, flotte traditionnelle, etc. (PIN 2011) On peut citer par exemple l'étude réalisée par Alain MAZAS⁹⁷ en 2000. Il faut rappeler que la valorisation du patrimoine naturel ligérien, le passage de la « Loire des Châteaux » à la « Loire sauvage » répond avant tout au durcissement des politiques de prévention des inondations (VERDELLI 2008). Avec la loi sur l'eau en 1992, qui entérine l'inconstructibilité des zones inondables⁹⁸, les collectivités doivent trouver une autre « valeur » à ces espaces naturels (SERVAIN-COURANT, VERDELLI 2006).

Ainsi, de nombreuses communes rurales de l'axe ligérien profitent de l'émergence du « Val de Loire » et du marketing développé autour du Patrimoine Mondial pour donner une autre valeur à la vallée inondable. Dans sa thèse, L. VERDELLI (2008) cite l'exemple de Candès-Saint-Martin qui valorise sa situation panoramique sur la confluence de la

⁹⁴ Maire de Tours de 1959 à 1995

⁹⁵ Maire de Chinon de 1989 à 2005

⁹⁶ COYAUD J-L., MAZAS A., 1998, *Proposition d'inscription du Val de Loire entre Sully-sur-Loire (Loiret) et la Maine (Maine-et-Loire) au Patrimoine Mondial au titre des paysages culturels*, Ministère de l'environnement, Ministère de la culture et de la communication, 2 tomes, tome 1 : 68 pp. et tome 2 : 92 pp.

⁹⁷ MAZAS A., 2000, *Typologie paysagère de la vallée de la Loire*, DIREN Centre, URL : terresdeloire.net.

⁹⁸ Sur la Loire, Les Plans de Prévention des Risques d'Inondations sont mis en place dans chaque commune à partir de l'Atlas des zones inondables, basé sur le niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) celles de la crue centennale de 1856.

Vienne ou encore de Bréhémont, dont le territoire se trouve intégralement en zone inondable, qui définit une stratégie touristique de village-musée, autour de la batellerie traditionnelle et des activités qui y sont relatives (culture du chanvre). A l'échelle de l'agglomération blésoise, un nouveau type d'études voit également le jour : les bords de Loire sont investis, à la fois avec une visée identificatrice, mais également avec une visée opérationnelle.

Par exemple, en 1997, la Direction Départementale de l'Équipement du Loir-et-Cher envisage l'aménagement des bords de Loire et commande une étude⁹⁹ à un bureau d'étude de paysage. La même année, elle fait réaliser une étude¹⁰⁰ généraliste (cf. figure 41) sur les paysages de l'agglomération, par C. CHAZELLE (paysagiste). Ce sont bien ici les services de l'État décentralisés (Direction Départementale de l'Équipement) qui sont les commanditaires de ces études sur le paysage local.

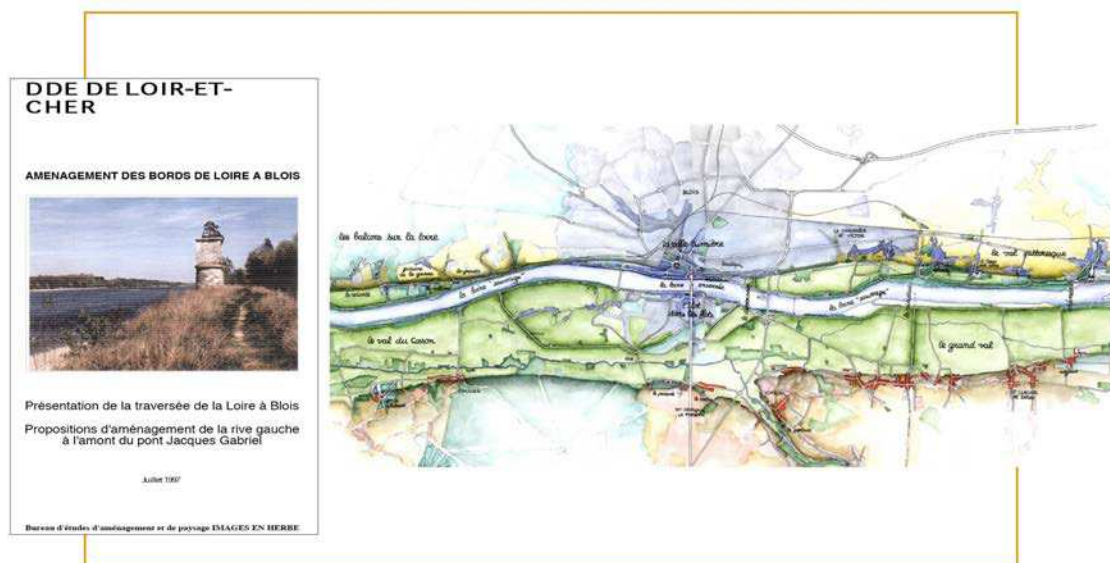


Figure 41 : Extrait de l'étude « Aménagement des bords de Loire à Blois » réalisée par le bureau d'étude « Images en Herbe » en 1998. Commanditaire DDE Loir-et-Cher. A droite, le plan des entités paysagères identifiées par le bureau d'étude. L'étude comprend ensuite deux volets de propositions d'aménagement (Blois Amont et Blois Aval) pour la traversée de la ville sur les bords de Loire : pistes cyclables, belvédères, promenades, accès à l'eau...

De plus, l'évolution de la prise en compte du risque d'inondation modifie le rapport au fleuve. En 1995, la loi Barnier (Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement) institue de nouveaux devoirs dans la prise en compte du milieu naturel pour les collectivités. D'une part, elle impose la protection des populations contre les risques majeurs et d'autre part la gestion des milieux naturels. Dès 1994, les différents Plans

⁹⁹ Direction Départementale de l'Équipement, *Aménagement des bords de Loire à Blois, Images en Herbe, 1997.*

¹⁰⁰ Préfecture du Loir et Cher, Direction Départementale de l'Équipement, *L'agglomération blésoise et ses paysages, Etude paysagère Porter à connaissance de l'État, Atelier régional de paysage et d'architecture de l'environnement, C. Chazelle, 1997.*

Loire Grandeur Nature¹⁰¹ (contrats de plan Etat/région) intègrent la protection des populations et des activités économiques face au risque d'inondation (HUYGUES DESPOINTES 2009).

II.1.2. L'influence de la « mise en patrimoine » de la Loire dans l'aménagement de l'agglomération

Vers la fin des années 1980, c'est un retour vers le fleuve qui s'opère localement. La ville, qui s'était détournée du fleuve depuis les épisodes dramatiques des crues 1846, 1856 et 1866 et l'avènement du chemin de fer sur le plateau beauceron, revient tardivement sur ses rives. En 1992 est créé l'Observatoire Loire, association d'éducation à l'environnement ligérien, quand la pédagogie, notamment tournée vers les plus jeunes, est au cœur du projet municipal : « Quand j'ai créé l'Observatoire Loire, c'était d'abord pour la sensibilité des habitants, et notamment des enfants... pour la notion de patrimoine et la notion de respect du paysage, et la notion d'histoire aussi¹⁰². » La construction de bateaux traditionnels (toutes et toutes cabanées) est organisée en association avec les écoles primaires voisines. Les bateaux participent, selon B. VALLETTE, initiateur de l'Observatoire Loire, à l'appropriation du fleuve, par le fait « d'observer le paysage, (de) s'imprégner de cette ambiance très particulière, romanesque et très dangereuse ».

Si le discours s'étoffe sur la dimension naturelle et sauvage de la Loire et sur le paysage patrimonial de la vallée (les panoramas urbains, les co-visibilités de rive à rive et le petit patrimoine lié à la navigation), celui-ci n'est pas détaché de l'aspect réglementaire qui se met en place dans la zone inondable. La considération technique liée aux risques d'inondation, pilotée par les services de l'Etat et dimensionnée par des bureaux d'études techniques spécialisés, redonne au paysage ligérien sa dimension hydraulique. A Blois, cette nouvelle attention au risque d'inondation apporte un regard spécifique sur le paysage ligérien.

En application de la loi Barnier¹⁰³, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation, dont la Préfecture est le garant, est élaboré pour la ville de Blois en 1999. Il a été déterminé à partir des niveaux des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) de la crue de 1856. Sauf rares exceptions, l'ensemble de la zone inondable est classée en zone A, c'est-à-dire à préserver de toute urbanisation nouvelle. Cela correspond d'une part aux zones déjà urbanisées (dont il faut protéger les habitants et les activités économiques) et d'autre part aux zones non urbanisées ou peu aménagées.

Suite à la définition de ce plan de prévention, le déversoir de la Bouillie, situé en amont du quartier endigué de Vienne, est identifié par les services de l'Etat comme posant problème (RODE 2008) : un quartier résidentiel s'est construit au cours du vingtième siècle dans l'espace prévu pour le passage de l'eau en cas de crue. Le déversoir de la Bouillie a été aménagé dès le 17^e siècle pour compenser le rétrécissement du lit endigué au regard du pont Jacques Gabriel, sur le site même d'un ancien déchargeoir naturel¹⁰⁴ (cf. figure 42). La politique de protection contre les

¹⁰¹ PLGN I 1994/2000, PLGN II 2000/2007, PLGN III 2007/2013

¹⁰² Entretien avec le créateur de l'Observatoire Loire réalisé le 01/06/2010 aux locaux d'Agglopolys.

¹⁰³ Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement

¹⁰⁴ Le quartier endigué de Vienne a été considéré comme une île, à l'image de l'île de la Cité à Paris, selon Louis de Saussaye en 1833. Si l'hypothèse est séduisante, elle n'est pas démontrée si ce n'est lors d'épisodes de crue où le val du Cosson devient un passage habituel des eaux de la Loire (LORAIN 1981)

inondations a été réactivée par l'ingénieur Comoy suite aux inondations dramatiques de 1846, 1856 et 1866, pendant lesquelles les ruptures de digues ont prouvé la dangerosité d'une tactique uniquement basée sur la maîtrise du fleuve. Dès 1995, dans le cadre du premier Plan Loire Grandeur Nature, un bureau d'étude hydraulique souligne l'importance du déversoir, qui doit se mettre en charge pour une crue cinquantennale et ainsi diminuer le débit de la Loire dans le centre de Blois. Le déversoir fonctionne par l'intermédiaire d'un fusible de terre destiné à « fondre » en cas d'un débit supérieur à 3 900 mètres cube par seconde dans le lit endigué de la Loire.

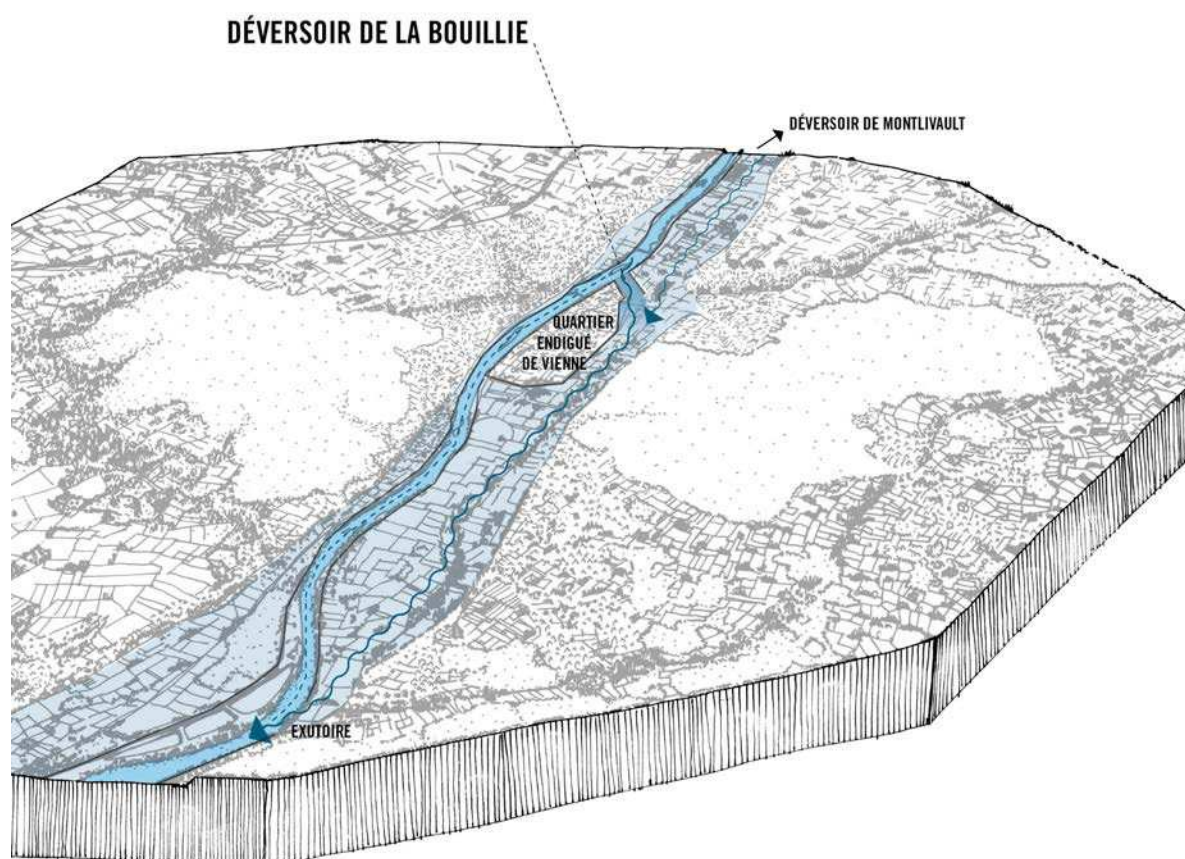


Figure 42 : La situation et le fonctionnement du déversoir de la Bouillie par rapport à l'agglomération blésoise.

Or, si l'espace strict du déversoir a toujours conservé un usage de loisirs (terrains de sport, prairies) qui respecte son fonctionnement hydraulique (cf. figure 43), les parcelles situées en aval, sur le passage prévu de l'eau, ont été successivement urbanisées entre 1878 et 1968¹⁰⁵ (RODE 2008). Un deuxième phénomène d'urbanisation par consolidation de cabanes de jardins familiaux (la « cabanisation ») s'est, lui, poursuivi après cette date. Le quartier de la Bouillie (environ 150 habitations) constitue un obstacle à l'écoulement de l'eau. En cas de crue, l'eau ainsi piégée risque de déborder sur le quartier endigué de Vienne et toucher ainsi ses 5000 habitants.

¹⁰⁵ Date de l'adoption d'un Plan des Surfaces Submersibles



Figure 43 : Le déversoir de la Bouillie en amont du quartier endigué de Vienne (en face), l'entrée du déversoir est occupée par des équipements sportifs. (Photo L . VOISIN 2012)

Suite aux prescriptions préfectorales, la collectivité engage en 2002 une procédure de Zone d'Aménagement Différée (ZAD) sur le secteur urbanisé, avec un objectif de « déconstruction » (MORISSEAU 2012). C'est la communauté d'agglomération (Agglopolys) qui devient maître d'ouvrage de cette opération inédite d'acquisition à l'amiable et de démolition de biens immobiliers sur 14 ans (2004-2018). Les habitations et les terrains non bâtis se vendent progressivement selon les catégories de bien¹⁰⁶, les campagnes de démolitions se succèdent. Les riverains très attachés à leur quartier tentent de résister à travers « L'Association de défense des citoyens de la Bouillie » et créent un lieu de dialogue ouvert au public dans l'une des habitations disponibles.

Assez rapidement après la mise en place de la ZAD et à la demande du préfet, la communauté d'Agglomération envisage le devenir du site. Si le cœur de l'opération concerne la diminution du risque d'inondation, c'est rapidement l'usage futur du déversoir et du quartier déconstruit qui préoccupe les acteurs politiques. Quel paysage souhaite-t-on créer pour cette zone inondable, stratégiquement située entre le plateau urbanisé au sud (les communes de Saint-

¹⁰⁶ *En premier lieu, ce sont les populations les moins vulnérables, dont les biens sont de valeur relativement importante ce qui leur assure un relogement aisé. Les autres habitants se constituent en association de défense de leur quartier. Finalement, les habitants les plus inquiets finissent par vendre leur bien, pourtant de valeur modeste, ce qui ne leur assure pas un relogement aux mêmes conditions, condamnés à l'exil dans les quartiers nord ou dans les franges de l'agglomération. Enfin, quelques habitants, souvent âgés, décident de rester jusqu'à la fin de la ZAD. Bien décidés à conserver leur bien auquel ils sont très attachés, les démolitions leur assurent finalement « une maison au milieu d'un champ » (témoignage recueilli en 2012).*

Gervais-la-Forêt et de Vineuil) et le quartier endigué de Vienne ? Nous reviendrons plus tard sur les différentes tentatives et propositions qui se sont succédées depuis 2006 pour imaginer le devenir de ce quartier en voie de déconstruction.

II.2 L'élection de Jack Lang et l'expérience du projet urbain : rassembler la ville avec son « autre »

Ce qui m'intéresse, c'est comprendre le besoin. Je crois à l'explication, à la vision collective des problèmes et à la décision individuelle. Pour réaliser un projet, il faut être un observateur, écouter jusqu'à repérer dans le désordre la chose qui fait que tout concorde, soudain tout devient juste. C'est exactement comme un travail de metteur en scène.

Patrick BOUCHAIN, « Permis de penser », ARTE, Emission proposée et animée par Laure ADLER, diffusé le 09 novembre 2006

Quand le 20 mars 1989, le ministre de la Culture¹⁰⁷, Jack LANG est élu à la municipalité de Blois, il affiche deux ambitions : *dynamiser* la ville de Blois, et en assurer la *cohésion*. En effet, la fracture entre les quartiers nord (ZUP) et le centre-ville et les bords de Loire, traditionnellement bourgeois, est à la fois géographique et sociale. L'équipe de LANG, à travers une diversification des activités et une politique culturelle dans les quartiers nord, ainsi que par une succession de grands travaux (ZAC Gare, troisième pont sur la Loire, quartier Jaurès) souhaite réunir des deux villes, celle du plateau et celle de la Loire, séparé physiquement et symboliquement par la voie ferrée. La dynamique de la ville est prévue à travers le développement de l'enseignement supérieur (malgré les moyens à l'échelle d'une ville moyenne, il s'agit de proposer une offre qualitative et diversifiée d'établissements d'enseignement supérieur), une stratégie économique centrée sur le tourisme et l'activité industrielle et tertiaire, et enfin l'organisation médiatisée de grands événements de portée nationale (HERMELIN 1995).

La mairie décide dès son intronisation de confier la gestion des pôles essentiels de la vie économique à des organismes semi-privés, se débarrassant ainsi d'un esprit fonctionnaire. La SEMADEB (créée en 1991) est une société anonyme fonctionnant à l'aide de prêts cautionnés par la mairie. Cette structure légère détachée de la mairie est destinée à l'aménagement économique de la ville (entre autre la reconversion urgente de l'usine Poulain de 6 hectares). La SEMAPEC (créée en 1992), tournée vers l'activité touristique du Château, tient le rôle de gestionnaire de la politique touristique et de la politique culturelle de la ville. Ces structures légères, bénéficiant d'une forme de la souplesse institutionnelle, sont pensées dans la même veine que l'Atelier Public d'Architecture, destiné, lui, à organiser la politique de transformation urbaine.

L'Atelier Public d'Architecture et d'Urbanisme est créé le 16 octobre 1989. Lorsqu'il n'y avait auparavant qu'un ingénieur en urbanisme au sein des services, la création de cette nouvelle structure « traduit (une) ambition qui consiste à analyser et à concevoir l'expansion de la ville et d'en contrôler l'exécution ». L'Atelier Public réunit une équipe restreinte et pluridisciplinaire : s'il est composé d'urbanistes et d'architectes parisiens de renom (Patrick BOUCHAIN, Jean HARARI, Laurence GORGIARD), il s'appuie également sur l'expertise d'économistes, de dessinateurs, de projeteurs, de paysagistes, de graphistes et de designers, avec une stratégie de décloisonnement et d'hybridation des compétences. Détaché des services municipaux, l'Atelier Public est pensé dès le départ comme une association de type 1901. Il est conçu comme un outil technique de production et de gestion du projet urbain, subventionné par la commune mais autonome dans son fonctionnement. Sous le contrôle des élus, et en collaboration avec les instances politiques et techniques responsables des questions d'aménagement, il est donc un instrument de service public (HERMELIN 1995).

¹⁰⁷ Jack LANG a été ministre de la Culture de 1981 à 1986 puis de 1988 à 1993 sous 6 gouvernements différents. Il a ensuite été ministre de l'Education Nationale de 2000 à 2002 sous le gouvernement Jospin.

II.2.1. L'organisation de l'atelier public

L'atelier public est installé dans un premier temps près de la mairie, disposant d'une antenne dans la ZUP puis est délocalisé complètement dans les quartiers nord. Patrick BOUCHAIN, initiateur et promoteur du projet, est en étroite relation avec le maire. Deux personnes issues des services techniques de la ville sont intégrées à l'aventure. Jack LANG et Patrick BOUCHAIN se voient chaque semaine.

Conseiller et proche du maire depuis longtemps (il est conseiller au Ministère de la culture de 1986 à 1998 auprès de Jack LANG), Patrick BOUCHAIN, parisien, a une vision résolument politique de l'architecture et de l'urbanisme. Partisan de « l'art urbain », comment penser et concevoir et fabriquer une ville où il fasse bon vivre ? Il affectionne l'aménagement minimum, toujours ingénieux, avec le strict nécessaire. L'architecture et l'urbanisme doivent donner le pouvoir à l'imagination, surtout celle des usagers de la ville. C'est ce qu'il dit à propos du Lieu Unique de Nantes, ancienne biscuiterie désaffectée. D'abord squattée et occupée, il a voulu, avec le strict nécessaire, la transformer en un haut lieu culturel, capable de « produire de l'imaginaire ». Son travail sur la *forêt des délaissés* considère les non-lieux, les lieux sans statut dans une société très réglementaire.

La ville n'est pas un décor ou un environnement : non seulement elle reflète l'état réel de la société, mais elle nous habite et nous constitue. Son « architecture » met en place une socialité, favorise ou interdit certains mouvements, engage à des émotions, suggère des pensées. Ses places et ses rues ouvrent les lieux où le *demos* prend sensation de soi, se saisit dans son « être-là », se manifeste concrètement à lui-même.

Atelier «La forêt des délaissés» texte de Patrick Degeorges et Antoine Nochy, sous la direction de Patrick Bouchain, Janvier 2002.

A la demande de P. BOUCHAIN, l'architecte parisien J. HARARI quitte son activité d'architecte à Paris pour se concentrer sur Blois. Ils sont de proches collaborateurs et ont milité dans les années 80 pour que les collectivités locales s'emparent de l'urbanisme jusqu'à la maîtrise d'œuvre. Ils ont vécu ensemble plusieurs expériences d'ateliers publics, à Grenoble.

L'Atelier public a plusieurs vocations :

- élaborer les politiques urbaines (de la planification à la maîtrise d'œuvre)
- communiquer au public les choix
- former (animation professionnelle et pédagogique)

L'Atelier public revendique sa légitimité à s'impliquer dans le processus complet de l'élaboration des politiques urbaines, depuis la conception jusqu'à la maîtrise d'œuvre, sans faire appel à une structure libérale. C'est une liberté et une autonomie nouvelle pour les collectivités, qui étaient jusque-là soumises avant tout aux services de l'Etat dans les politiques d'aménagement du territoire.

La Loi de décentralisation de 1983 a été un outil incroyable, car elle a donné aux municipalités de nouvelles responsabilités. Ce n'est plus la DDE qui prend les décisions mais les municipalités, à l'aide de nouvelles structures lorsqu'elles sont créées.

Dominique HUBE, entretien avec R. HERMELIN à l'Atelier Public d'Architecture et d'Urbanisme le 9 février 1994, dans R. HERMELIN Les politiques urbaines de Blois depuis 1989, Mémoire de maîtrise, Université de Tours, 1995.

Ainsi, le projet urbain de l'atelier se déploie largement à travers deux entrées complémentaires :

1/ l'une basée sur une vision à long terme, afin de poser les bases d'un futur lointain. Il s'agit de dessiner le « grand canevas » qui donne le cadre dans lequel agir au fur et à mesure des besoins et de l'évolution du contexte.

2/ l'autre basée sur la mise en œuvre concrète des projets. Par exemple, dans le cas de la réalisation d'une zone d'aménagement : de la préfiguration, aux aspects techniques, aux règlements, aux investissements, tout cela en étroite collaboration avec les services techniques (voirie, assainissement, droits des sols).

Ce qui est intéressant dans l'approche du projet urbain, c'est que c'est à la fois le très long terme avec de grands projets mais aussi la qualité du détail. C'est du quotidien, chaque jour. N'importe quel espace public a autant le droit d'être traité qu'un grand. Tout compte, aussi bien une bordure de trottoir, la position d'une grille d'égout, toutes ces petites choses qui font, en fait, la beauté d'une ville.

Dominique HUBE, entretien avec R. HERMELIN à l'Atelier Public d'Architecture et d'Urbanisme le 9 février 1994, dans R. HERMELIN Les politiques urbaines de Blois depuis 1989, Mémoire de maîtrise, Université de Tours, 1995.

II.2.2. Le projet urbain de l'Atelier Public

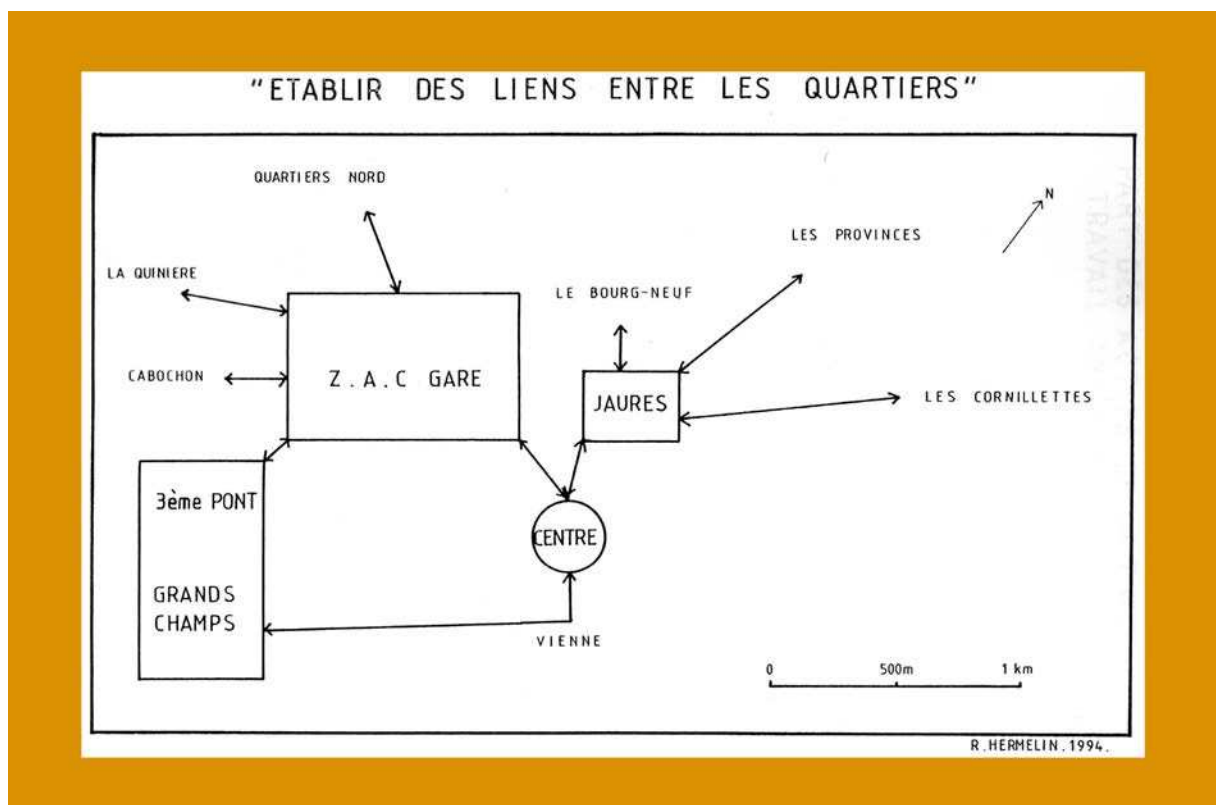
Ainsi, l'atelier public élabore un projet urbain dès le début des années 1990, lors du premier mandat de Jack LANG. La singularité du site de la ville et la particularité de son évolution historique est au cœur de la démarche du projet urbain. Cette attention au socle, au « cadre existant », c'est une attention à la construction du paysage.

La nature du projet urbain de Blois réside dans cette observation. Je pense que la forme du projet urbain, c'est l'extension de la forme de la ville. Un projet urbain, ce n'est ni un projet architectural, ni une création ex nihilo qui ne tient pas compte de l'environnement et du cadre existant, un objet posé là. Le projet urbain s'inscrit dans la réalité, ne s'oppose pas à l'histoire, il n'est pas à créer, 99% des choses existent. Le premier des projets urbains est de connaître la ville, la topographie, les réseaux, la structure de la propriété...

Romain PARIS « Le Destin ordinaire d'une ville extraordinaire » Extrait d'un entretien avec Patrick BOUCHAIN, dans « Blois, une étrange douceur », s.d. T. Ermakoff et M. Melot, Autrement, 1998, pp. 156-168.

Ce projet urbain, qui se veut cohérent à l'échelle de la ville, se décline entre des interventions inspirées de la globalité du site (par exemple les entrées de ville) mais également par de grands remaniements urbains qui doivent permettre de relier des quartiers aujourd'hui enclavés (comme les quartiers d'habitat collectifs au nord) ou endormis

(comme le quartier traditionnellement résidentiel et maraîcher de Vienne). Le projet prévoit notamment la transformation du quartier Jean Jaurès au dessus de la ville ancienne (équipements administratifs et culturels avec la construction de la bibliothèque municipale), une réflexion sur l'avenir des quartiers nord (ZUP), la mutation du quartier industriel de la Chocolaterie Poulain, le développement du quartier Vienne (cf. figure 44). Elaboré en 1992, ce projet sera traduit spatialement à l'occasion de la révision du POS en 1999. On constate l'importance donnée à la ZAC de la Gare qui est le pivot de la liaison entre Blois Centre et ses quartiers nord déconnectés. Le quartier Vienne, par la construction du troisième pont, est également un enjeu fort de développement de l'armature urbaine (les Grands Champs correspondent à la zone artisanale prévue en Vienne, réalisée en partie). Le quartier Jaurès est le lieu des nouveaux équipements culturels (Scène Nationale Halle aux Grains, Bibliothèque municipale, antenne universitaire, cinéma), déjà lieu hautement symbolique pour la ville (Préfecture, Conseil Général, Palais de Justice).



Source : R. HERMELIN, Les politiques urbaines de Blois depuis 1989, Mémoire de maîtrise, Université François Rabelais, 1995

Figure 44 : Représentation schématique des grands projets pour la ville de Blois au moment de l'élaboration du projet urbain par l'Atelier Public

Ainsi, c'est bien par le paysage urbain que sont conçues les politiques de la ville pendant cette période. Cette considération est intimement liée à une politique sociale ambitieuse. Ainsi, à travers le projet urbain, c'est le fonctionnement des quartiers et la satisfaction des besoins sociaux qui sont recherchés. C'est aussi le message politique de rendre « le droit à la ville », en socialisant l'aménagement urbain et en démocratisant ses procédures. Au-delà des projets conséquents (le troisième pont sur la Loire¹⁰⁸, la ZAC de la Gare, le carrefour de Verdun, le quartier

¹⁰⁸

Ouvrage reconnu unanimement pour sa qualité architecturale et son adaptation au paysage ligérien, dessiné par l'architecte Alain Spielmann et le

administratif et culturel Jaurès), l'aménagement du quotidien est autant considéré (amélioration des infrastructures existantes, rues, places, squares, traitement des caractéristiques de la ville).

Le zoning qui faisait traditionnellement la pensée de la ville est métamorphosé en revenant à la notion de rue distributrice d'usages, à la notion de quartier particulier aux besoins spécifiques. Les rocade qui étaient prévues dans l'ancien Schéma d'Aménagement (1974) sont reprofilées en boulevard urbain. L'idée est de « continuer la ville », sur ses bases anciennes, sur les témoins du passé, avec les usages contemporains (HERMELIN 1995). La métaphore de l'impasse est utilisée pour montrer qu'il faut l'éviter, à la fois dans sa dimension physique (relier les rues et les quartiers) et dans sa dimension symbolique (ouvrir le champ de la réflexion sur la ville, hybrider, inventer).

II.2.3. Une politique de paysage pour les entrées de ville

La volonté « d'arrêter la ville » est encore présente, afin de délimiter l'espace de vie. Un travail conséquent est effectué sur les entrées de ville.

Au nord de l'agglomération, à la sortie de l'autoroute, l'Atelier public décide, dès sa création, d'abandonner le projet de zone d'activité de grande ampleur (200 hectares) prévu dans le POS de 1983. Or, la ville prévoit préférentiellement le développement de la zone sud dans le quartier Vienne (zone des Grands Champs). En relation étroite avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), l'Atelier Public imagine donc à cet endroit une zone d'activité particulière sur 80 hectares, dont la moitié plantée d'une future forêt. Ce « *parc A10* » (cf. figure 45) a été créé en plantant sur 30 hectares environ une sélection d'espèces locales, avec des techniques de génie végétal expérimentales : 100 000 plants d'arbres et d'arbustes ont ainsi été repiqués en 1996, avant les premières infrastructures. Cette méthode de préverdissement a été l'occasion d'expérimenter de nouvelles techniques de génie végétal : sur la densité de plantation, l'association des espèces ou encore les méthodes de protection contre les ravageurs par exemple. Les prairies (10ha) et les boisements (20ha) structurent l'espace de la sortie autoroutière. L'Atelier public co-élabore le schéma directeur d'aménagement, le règlement et le plan de la ZAC, auxquels doivent se soumettre les entreprises qui souhaitent s'y implanter (cf. figure 46).

Si la CCI parle de parc économique paysager, c'est avant tout une entrée de ville stratégiquement plantée, dont l'évolution est prévue en fonction du développement même des boisements. Avec la CCI, l'atelier Public travaille également à la reconversion du quartier industriel de la Chocolaterie Poulain : rénovation de l'ensemble des bâtiments industriels, reconversion en pôle universitaire, 30 000m² de logements, activités et services. L'Atelier Public réalise le schéma directeur d'aménagement et le cahier des charges architectural du site.

L'image particulière à la sortie de l'autoroute est loin de celle des portes d'agglomérations devenues fréquentes, où zones d'activités non organisées et panneaux publicitaires annoncent l'entrée dans un espace urbain. Ici, le projet spatial est pensé comme un dialogue entre les entités naturelles du territoire, les entreprises et les flux de circulation. La forêt de Sologne et les cultures céréalières de Beauce sont déclinées autant sur les parcelles en réserve foncière que dans le détail des alignements ou des stationnements. Ce projet présente un caractère innovant pour l'implantation d'un parc d'activité en sortie d'autoroute. La mobilisation du paysage y est explicite et l'Atelier public s'est associé à un paysagiste pour concevoir l'évolution forestière du site.



Figure 45 : Le « parc A10 » en 2012. En bas, des photographies de l'entrée de parc A10. On y voit le préverdissement et le bois ainsi constitué entre la polyclinique et l'entrée de l'autoroute.

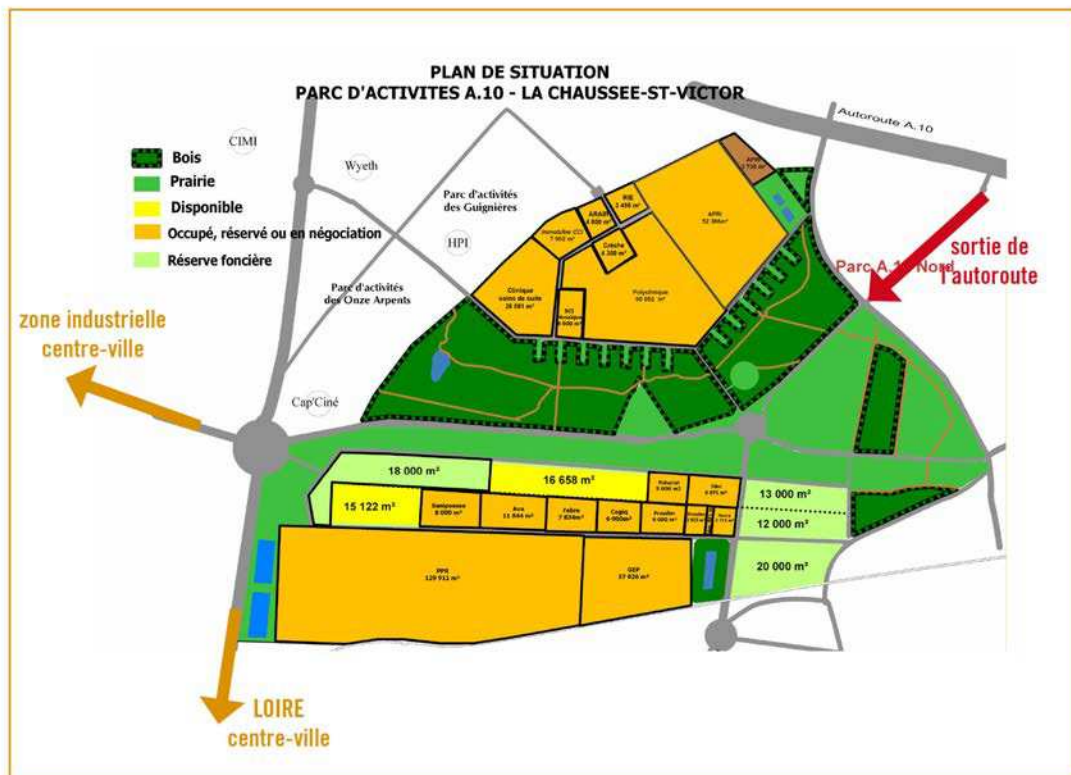


Figure 46 : le « parc A10 », parc d'activité à cheval entre les communes de Blois et de la Chaussée Saint-Victor, à l'unique sortie de l'autoroute A10 au niveau de Blois. Planté en avance en 1996, les premières parcelles ont été vendues en 1997. Au nord du parc, les 3 cliniques de Blois s'y sont implantées en une polyclinique, ceinturée au sud par les boisements. On distingue bien les espaces déjà ou bientôt occupés (en orange), et les espaces naturels (boisements ou prairies) en vert. *Source : CCI Loir-et-Cher*

Parallèlement à ces projets localisés, des actions globales sont menées pour les autres entrées de ville. Ainsi, les panneaux publicitaires « sauvages » sont légion aux portes de la ville, notamment dans le val inondable. Un travail draconien de gestion de l'affichage publicitaire est entrepris localement (les panneaux sont répertoriés, enlevés ou déplacés, des accords sont signés avec l'entreprise Decaux). La réglementation de la publicité sauvage dans le val inondable est considérée comme l'une des premières actions entreprises directement en faveur du paysage, comme en témoigne Bernard VALLETTE, alors conseiller municipal : « *Je faisais partie de l'équipe de Jack Lang et on a décidé très rapidement en 1989 de supprimer la quasi-totalité des panneaux publicitaires, par exemple, en bord de Loire, dans le lit mineur et dans le lit majeur*¹⁰⁹. »

L'entrée ouest de la ville est, quant à elle, planifiée dès le premier schéma directeur de 1971. Il s'agit de la vallée de l'Arrou, parallèle à l'axe royal reliant le château de Bury (dans la vallée de la Cisse) et le château de Blois, à travers

¹⁰⁹ Entretien réalisé le 01/06/2010 aux locaux d'Agglopolys.

la forêt domaniale de Blois. Longtemps vallée agricole, celle-ci a donc été rapidement réservée dans les documents d'urbanisme pour conserver ce caractère cultivé jusque dans le centre de la ville, ce que raconte une technicienne des services d'urbanisme mutualisés : « Dans le POS qui date de 1983 la question du grand paysage a tout de suite été prise en compte. La topographie de notre ville, avec la Loire, les coteaux, les plateaux et les éperons rocheux avait été parfaitement identifiée depuis le début. (...) La grande dépression du talweg de l'Arrou a été identifiée, planifiée et traduite opérationnellement ensuite. »¹¹⁰ (cf. figure 47).

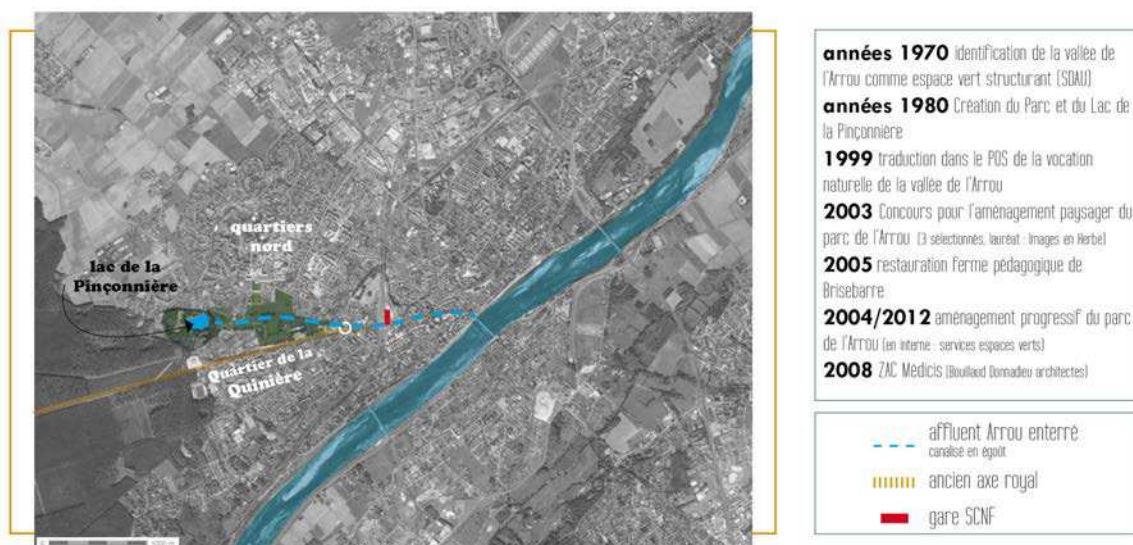


Figure 47 : Situation du parc de l'Arrou en 2012 par rapport à l'ensemble de la ville.

Au fur et à mesure des années, plusieurs projets de construction ont grignoté les « rives » de la vallée. C'est une lutte permanente entre les opérations d'urbanisation et la protection du vallon dans l'attente d'un parc urbain. Plusieurs intentions de structuration du parc se sont succédées, réalisées en partie en fonction des enveloppes budgétaires confiées au service municipal des espaces verts pour avancer le projet. (cf. figure 48) « Le secteur de l'Arrou a toujours eu la vocation d'être un grand parc, mais il a quand même subi de nombreuses attaques pour les besoins de constructions dans les années 70 et plus tard. On a tenté par le réglementaire de freiner ce processus de grignotage, on y est parvenu par chance, que ce soit par le biais du POS avec la zone ND, ou par le biais du PAZ (volet réglementaire de la ZAC en place) qui a préservé le cœur du vallon de la Pinçonnière. Cela a donné lieu, sous la forme d'un marché de définition, à un parc urbain qui se réalise par tranche. C'est l'aspect réglementaire qui a créé les conditions qui font qu'aujourd'hui, on a toujours un parc à cet endroit. »¹¹¹

¹¹⁰ Entretien avec la directrice des services urbanisme de la ville de Blois, le 15/09/2010.

¹¹¹ Entretien avec la directrice des services urbanisme de la ville de Blois, le 15/09/2010.

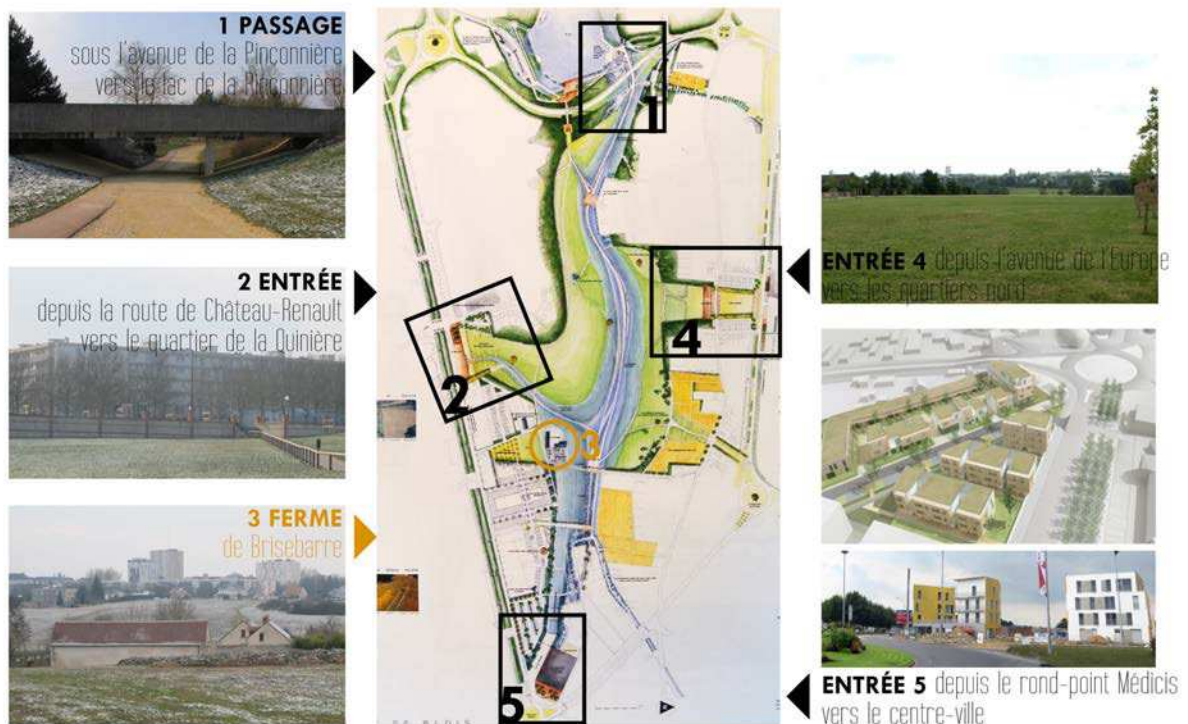


Figure 48 : Extrait de l'avant-projet pour l'aménagement paysager du parc de l'Arrou (Bureau d'étude Images en Herbe), 2004. Lauréat parmi trois projets, le bureau d'étude a déposé un avant-projet détaillé. Le projet retenu n'a jamais été réalisé dans son ensemble. Les éléments maçonnés (les entrées et les passages) ont été réalisés rapidement, le reste de l'aménagement étant laissé en interne aux espaces verts de la ville en fonction d'un petit budget annuel (30 000 euros pour l'année 2011/2012).

Aujourd'hui, le parc est encore peu parcouru, et les habitants des quartiers riverains ne l'ont pas encore investi comme un lieu de loisirs et de jeux (cf. figure 49). La responsable des services espaces verts de la ville nous confiait son souhait de faciliter sa fréquentation par les riverains (1km de long), grâce à l'apport de mobilier notamment. Une ancienne ferme a été rénovée et transformée en « maison du Parc », où ont lieu toute l'année activités pédagogiques et expérimentations de gestion. L'arrivée prévue d'animaux doit également apporter une présence vivante singulière.



Figure 49 : Photographies prises en 2012 depuis le cœur du parc vers les façades est et ouest et vers l'axe central.

La vie de l'Atelier Public était prévue pour être courte (4 années seulement) et subir une restructuration après la démission annoncée de P. BOUCHAIN, qui ne souhaitait que lancer le projet. Le statut associatif originel devait donc être changé pour être intégré aux services, sous la forme d'une Direction de l'Urbanisme. Après l'autonomie et la liberté de l'atelier public, la volonté est affirmée de constituer une direction de l'urbanisme forte, dans laquelle se réalisent études et projets. Il est cependant difficile de contractualiser le personnel et la réduction salariale est une donnée générale. Aujourd'hui, l'équipe pluridisciplinaire qui constituait l'atelier public (architectes, paysagistes, ingénierie) est en partie reproduite en faisant appel à des bureaux d'étude spécifiques, qui restent cependant externes au processus. « *Quand on travaillait en régie, c'était très satisfaisant de faire, maintenant on est dans le faire-faire*¹¹². » L'expérience de l'atelier public, même 20 ans après, reste présente dans les esprits (de façon particulière chez ses anciens membres aujourd'hui toujours en poste dans les services) pour sa liberté dans la conception de politiques transversales, mais aussi parce que ce système autonome est inhabituel dans le processus très hiérarchisé de l'aménagement du territoire. « *Ce moment (de l'atelier public) a été une réussite des politiques d'urbanisme : en termes de production, de foisonnement d'idées, de mise en dynamique de tout un territoire. Il a été très fort, et même assez violent, ça a un peu ébranlé le territoire : les professionnels, les architectes privés, se sont sentis un peu dépossédés. Après l'intensité du moment, il y a eu des moments plus creux, plus atones. Mais c'est beaucoup lié à la commande politique : nous ne sommes que les instruments d'une politique.* »¹¹³

¹¹² Entretien réalisé le 15/09/2010 à la Direction de l'Urbanisme de Blois.

¹¹³ Entretien réalisé le 15/09/2010 à la Direction de l'Urbanisme de Blois.

De ce deuxième « temps » dans la mobilisation du paysage, nous retiendrons l'expérience unique menée par la municipalité de Jack Lang, de l'Atelier Public d'Architecture et d'Urbanisme. Cet atelier, détaché des services, autonome, mobile, inventif, pluridisciplinaire, a fortement marqué les politiques urbaines de l'époque, qui à l'image de l'atelier, ont été également inventives et adaptées. Aujourd'hui encore, beaucoup de ces projets innovants, sont reconnus pour leur qualité vingt ans plus tard (l'entrée de ville par l'A10 par exemple, ou encore le troisième pont sur la Loire). Que ce soit l'audace de ces réalisations ou le fonctionnement particulier de l'atelier public, les services particulièrement, et a fortiori les élus, ont été marqués, par cet « engagement » dans l'aménagement du territoire et dans la mise en valeur des qualités intrinsèques d'une ville qui reste pourtant « une ville moyenne ». Ainsi, cette expérience n'aura pas été sans influence dans ce que nous avons déterminé comme étant une troisième phase, c'est-à-dire le plus récent, que nous allons développer maintenant : « le temps de l'agglomération en tant qu'unité territoriale ».

D. De la ville à l'agglomération : déplacement de la pensée du paysage aux espaces périurbains (1990-2010)

Ainsi, si les politiques urbaines de Blois des années 1990 se sont essayées au projet urbain, le paysage change de dimension à partir des années 2000. « L'objet Loire » est alors au centre de la dimension paysagère des politiques locales, à travers l'animation du label Patrimoine Mondial ou l'activité d'associations locales. Cependant, la mobilisation du paysage se déplace progressivement, centrée d'abord sur le corridor ligérien pour atteindre préférentiellement les franges périurbaines de l'agglomération. C'est ce déplacement de l'objet patrimonial à l'ensemble de l'agglomération qui est relaté ici. Nous montrons que ce changement d'échelle d'appréhension politique du paysage correspond à l'émergence de l'intercommunalité comme collectivité de projet et à l'augmentation de la critique nationale de la périurbanisation et de la consommation de surface agricole.

I. « L'espace incertain » des périphéries : le paysage au service d'un nouvel argumentaire ville/campagne

L'aire urbaine de Blois (qui correspond presque aux limites de la communauté d'agglomération) comprend plus de 116 000 habitants (INSEE 1999). Le débat du paysage se déplace ainsi progressivement de la façade patrimoniale pour laquelle les visiteurs viennent en priorité, vers ce qui constitue les coulisses de sa vie quotidienne, les arrières-cours, c'est-à-dire les franges de l'espace urbain et les communes périphériques qui se transforment rapidement. Ce changement de regard n'annule pas pour autant l'attention au patrimoine exceptionnel de la ville ligérienne, traditionnellement architectural. C'est bien sûr l'ensemble de l'agglomération en général et dans le paysage quotidien en particulier que les acteurs politiques entendent mener une action collective nouvelle, tournée vers l'agriculture des franges et les paysages périurbains.

I.1 A l'échelle de la Loire, l'influence de la politique paysagère du Val de Loire Patrimoine Mondial

Nous l'avons déjà vu dans l'introduction générale, la politique patrimoniale du paysage du Val de Loire, d'abord signe de reconnaissance d'une valeur universelle exceptionnelle (V.U.E.) définie dans le dossier d'inscription (UNESCO 2001), se concentre ensuite sur l'animation du label et le partage de ses valeurs avec l'ensemble des acteurs qui interviennent sur le territoire inscrit. Si les premières publications émanaient de groupes de travail, associant des représentants de l'Etat, des représentants des collectivités, des membres associatifs, des intellectuels et des scientifiques, à partir du milieu des années 2000, les publications officielles font appel à la compétence de paysagistes professionnels (Mission Val de Loire 2008), la Mission Val de Loire communique aux élus locaux, identifiés comme acteurs principaux du paysage du Val de Loire, le « modèle Val de Loire » (cf. figure 50). En s'appuyant sur une analyse paysagère déclinée à trois échelles (celle du fleuve, du front bâti et du grand paysage), sont décrites les menaces qui pèsent sur la Valeur Universelle Exceptionnelle des paysages culturels de la Loire.

Les animations territoriales et les réunions de présentation des critères qui ont été valorisés pour l'inscription¹¹⁴ du site Val de Loire se multiplient. De plus en plus d'exemples de gestion y sont présentés, constituant un panel des « bonnes pratiques » à suivre en fonction des projets lancés par les agglomérations.

Ainsi, dans le cahier n°4, intitulé « Un projet pour les paysages du Val de Loire », l'agglomération de Blois est saluée pour sa planification urbaine et sa politique d'accueil touristique (cheminements en bord de Loire, aménagement de loisirs, mise en valeur des vues). Celle-ci est menée essentiellement par le Syndicat mixte du Pays des Châteaux, syndicat à vocation touristique qui se charge d'organiser des parcours entre les châteaux de Blois, Chambord et Cheverny (Pays des Châteaux 2003). Le Schéma de Cohérence Territoriale du Blésois (2006) est présenté en exemple, en ce qu'il a pour objectif la préservation des coupures vertes sur les coteaux : « *Les orientations développées dans la démarche de « métropole-jardin » ont été transcrites dans les Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain du Val de Loire. Il s'agissait de maintenir une urbanisation discontinue du val de Loire par de larges coupures vertes jardinées. (...) Le Schéma de Cohérence Territoriale du Blésois (...) préserve encore ces coupures d'urbanisation maintenues sur chacune des rives du fleuve, en les inscrivant en espaces agricoles ou/et futurs parcs urbains nécessaires au cadre de vie des habitants* » (Mission Val de Loire 2008). De plus, le site du domaine de Chaumont-sur-Loire, pour son attrait touristique et culturel (château et Festival des jardins), est régulièrement salué et associé aux événements pour le Val de Loire, auxquels sont conviés les acteurs locaux (colloques, journées thématiques par exemple). Cette activité d'animation du label n'est pas sans influence sur les politiques locales et progressivement relayés par ces acteurs de terrain. Ainsi, la Mission Loire reconnaît une certaine exemplarité autour du site de Blois, notamment pour vis-à-vis des politiques de planifications.

¹¹⁴ La « Valeur Universelle Exceptionnelle » n'était pas, au moment de l'inscription et les quelques années suivantes, présente explicitement. C'est à la demande de l'UNESCO, puis de l'Etat, que les communications se sont concentrées sur cette notion, « à rebours ». Aujourd'hui, tout site qui voudrait proposer une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO doivent définir cette « VUE dès le dossier d'inscription. On peut se référer par exemple à la candidature de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne, qui renouvelle son projet auprès du ministère de la culture pour la deuxième fois en novembre 2012. La Valeur Universelle Exceptionnelle fait bien partie intégrante du dossier de candidature. Nous renvoyons au site internet de soutien : <http://www.chainedespuys-failedelimagne.com/le-bien/valeur-universelle-exceptionnelle/>

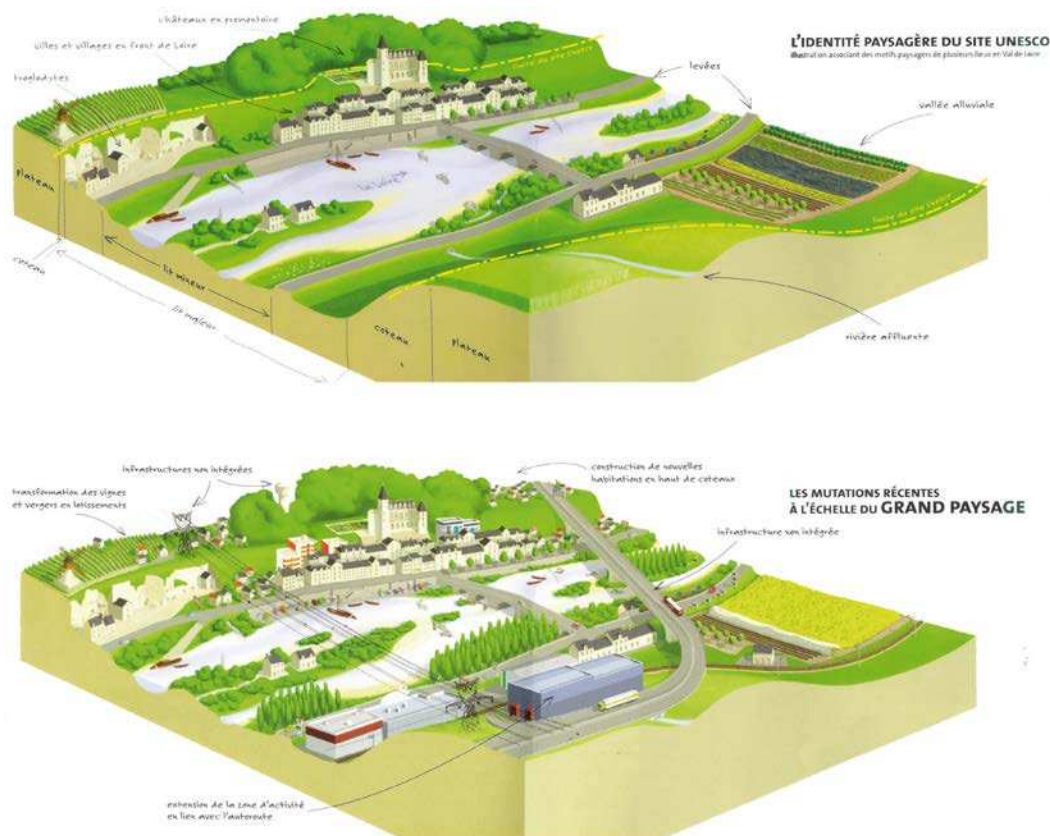


Figure 50 : Extrait de la brochure « vivre les paysages du Val de Loire » éditée par la Mission Loire (2008). Sont représentées les menaces (en bas) qui pèsent sur la Valeur Universelle Exceptionnelle (en haut) du site patrimonial, ici à l'échelle du « grand paysage ». Source : Mission Loire.

Fin 2007, une réflexion s'engage sur la mise en place d'un plan de gestion sur l'ensemble du site inscrit. Ce sont des projets de ponts dans le département du Loiret qui en ont été à l'origine, lorsque des demandes d'associations au nom de la protection Natura 2000 ont saisi le parlement européen. Dès lors, le ministère s'est posé des questions qui se sont élargies au périmètre Unesco : 14 projets de franchissements ont été recensés sur l'ensemble du site, d'où l'idée de réaliser un plan de gestion pour mieux le protéger. Cet outil est en outre demandé par l'Unesco. Ce document, malgré son caractère contractuel, doit permettre une vigilance accrue sur le site inscrit, et s'adresse aux gestionnaires du territoire. « La VUE c'est ce qui fait bon vivre, qui fait venir les touristes et les entreprises. Pour les anciens, il y a 8 siècles d'attractivité, il faut entretenir la poule aux œufs d'or ! »¹¹⁵

Ce plan de gestion recense dans un premier temps les caractères de la Valeur Exceptionnelle Universelle du site inscrit. Il contient des outils de protection forte, tels que les sites classés en zone naturelle et les AVAP en zone urbaine. La notion de continuum est prise en compte par un réseau de sites classés / AVAP. Par ailleurs, il contient un certain nombre d'orientations qui par nature ne s'imposent pas aux collectivités mais qu'il convient de prendre en compte afin de se développer tout en protégeant le site, conçu comme un guide d'aménagement à destination des

¹¹⁵ Extrait d'un entretien avec le responsable du plan de gestion UNESCO en 2010.

acteurs publics locaux. Pour que ce guide soit efficient, l'Etat compte sur une prise de conscience des élus de la nécessité de protéger ce cadre de vie exceptionnel.

Ainsi, l'Etat, à travers les services régionaux¹¹⁶ et en partenariat avec la Mission Val de Loire, a défini un plan de gestion pour le territoire inscrit, validé en conférence territoriale¹¹⁷ le 29 novembre 2011. Ce plan de gestion est destiné à fournir à tous les acteurs (Etat, collectivités territoriales, acteurs économiques, professionnels, habitants) un cadre de référence, plus strict et plus précis que les documents émis jusqu'alors. Il développe « *les mesures de protection et de valorisation des composantes identitaires visuelles et paysagères du Val* » (DREAL Centre 2011 p.1). Ce document n'est pas opposable, il s'agit davantage d'un engagement de la part des collectivités. Ses recommandations n'ont donc pas un caractère strictement réglementaire, mais les collectivités concernées ont été amenées à émettre un avis¹¹⁸ et à délibérer en conseil, afin de prendre à leur compte les orientations définies dans le document. Cette procédure n'est pas une exception sur le site du Val de Loire : la rédaction et la mise en application d'un plan de gestion est exigé par l'UNESCO sur chacun des sites inscrits, garantie de la saisie locale de la labellisation. Cependant, dans notre cas, la mise en place et l'approbation de ce plan de gestion ont été relativement tardives¹¹⁹ et complexes, entre autres du fait du grand nombre de structures engagées. Ce plan de gestion doit donc permettre de favoriser et de multiplier des actions concrètes et concertées, issues d'un même cadre de référence mais adaptées à chaque territoire et à chaque volonté politique locale.

La rédaction de ce plan de gestion a constitué pour le territoire inscrit au Patrimoine Mondial une nouvelle étape. Dix ans près l'inscription, il a fallu déterminer « à rebours » avec précision le « modèle Val de Loire », c'est-à-dire ce qui constitue l'unité du site pourtant si vaste. Il faut rappeler que les élus locaux ont donc dans un premier temps retiré le bénéfice immédiat de cette labellisation, lié aux intérêts touristiques et économiques de l'inscription. Les contreparties, les efforts à fournir, ne sont apparus que plus tard, d'où cette notion de sensibilisation depuis les garants de l'inscription vers les acteurs locaux « à rebours ». De plus, la notion de paysage culturel qui a prévalu à l'inscription reste difficile à définir, comme l'ont montré plusieurs travaux récents (BONNEFOND, SERVAIN-COURANT, VERDELLI 2009 ; AMALRIC, SERVAIN-COURANT 2010), ce qui présente une difficulté supplémentaire.

Ce plan de gestion décline « le modèle Val de Loire » sur l'ensemble du territoire, en décrivant les éléments qui composent la Valeur Universelle Exceptionnelle, mais également « les atteintes et les risques d'impact » qui pèsent sur cette VUE. Les orientations du plan de gestion sont réparties en 9 points reproduits ci-dessous, avec pour chacune, une déclinaison des menaces sur le paysage et une expérience choisie sur le territoire qui sert d'illustration et « d'exemple à suivre ».

¹¹⁶ C'est la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la Région Centre qui dirige la procédure.

¹¹⁷ La conférence territoriale rassemble au côté de l'Etat et des Régions Centre et Pays de la Loire, les principales collectivités situées dans le périmètre. La réunion était animée par le Préfet d'Indre-et-Loire, avec le Président de la Mission Val de Loire et Président de la Région Pays de la Loire, M. Auxiette, ainsi que le Président de la Région Centre, M. Bonneau.

¹¹⁸ Les avis et les propositions de modifications sont adjoints à la dernière version du document, qui correspond au plan de gestion approuvé par le préfet de la région Centre au nom de l'Etat en 29 novembre 2011. Disponible sur le site du Val de Loire - <http://www.valde Loire.org/Actualites/Articles/Tous/Val-de-Loire-patrimoine-mondial-tenue-de-la-conference-territoriale-du-site-UNESCO>

¹¹⁹ Depuis plusieurs années, les dossiers de candidature à l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO doivent présenter un plan de gestion cosigné par les acteurs du territoire concerné par la demande.

Orientation 1 : Préserver et valoriser le patrimoine et les espaces remarquables

Orientation 2 : Maintenir les paysages ouverts du Val et les vues sur la Loire

Orientation 3 : Maitriser l'étalement urbain

Orientation 4 : Organiser le développement urbain

Orientation 5 : Réussir l'intégration des nouveaux équipements

Orientation 6 : Valoriser les entrées et les axes de découverte du site

Orientation 7 : Organiser un tourisme durable préservant les valeurs paysagères et patrimoniales du site

Orientation 8 : Favoriser l'appropriation des valeurs de l'inscription UNESCO par les acteurs du territoire

Orientation 9 : Accompagner les décideurs par le conseil et une animation permanente

Dans la politique de paysage portée par les garants de l'inscription, le fait de prendre en considération des atteintes au paysage suppose un état idéal avant dégradation (VOISIN SERVAIN 2012). Ceci pose les questions du « paysage de référence » (WALTER 2004) choisi par certains acteurs, et plus généralement de la patrimonialisation du paysage.

Même si cette inscription « à l'envers » a engendré des rapports parfois tendus entre garants de l'inscription et acteurs locaux, personne n'est prêt aujourd'hui à être la collectivité qui aura fait perdre le label à tout le territoire inscrit¹²⁰. L'inscription UNESCO, si elle n'a pas été envisagée comme cela au départ par les acteurs locaux, constitue en elle-même une menace, si la destitution du label devait advenir¹²¹. Le responsable du plan de gestion nous confiait son inquiétude : « On s'est engagés à la légère, on a laissé se dégrader la VUE depuis 10 ans, un grand projet peut nous destituer... » Toujours selon cet acteur de la DREAL Centre, « la difficulté, c'est le manque de connaissance de la VUE, on ne sait pas bien regarder le site. Ce qui risque de partir en premier, c'est ce qui est subtil, non reconnu ». C'est un discours similaire que nous tenait le président d'une association très active dans la vallée angevine : « Le paysage de la Loire est un paysage qui évolue très lentement. (...) La Loire n'est pas juste une rivière à regarder de manière sectorielle. (...) Intervenir sur un grand fleuve nécessite prudence, modestie et durée. »

Il est à remarquer que de nombreuses orientations soulignent que les moyens d'action en faveur du paysage sont des compétences des collectivités (communes ou EPCI). A travers les documents d'urbanisme notamment (PLU, SCOT), le plan de gestion entérine la responsabilité des collectivités dans la définition de politiques urbaines respectueuses de

¹²⁰ Depuis 2009, deux expériences très récentes d'intervention de l'UNESCO ont marqué les acteurs du site Val de Loire. Tout d'abord le cas de la ville de Dresde, en Allemagne. Située dans une vallée alluviale, un projet de construction d'un nouveau pont a fait l'objet de réactions opposées de la part d'associations locales, qui ont choisi de saisir l'UNESCO. Celle-ci a souhaité négocier avec l'Etat allemand l'impact du projet sur le centre ville, qui n'a pas voulu revoir son projet. La ville a été déchue de son label¹²⁰, ce qui est une première en plus de trente ans d'existence de l'UNESCO. Le deuxième cas, français cette fois-ci, concerne la ville de Bordeaux, dont le port et un vaste périmètre urbain sont classés. Un projet de pont, porté par Alain Juppé et validé sans concertation avec l'UNESCO, mais relayé par des pétitions, a provoqué la saisie des représentants français. La ville de Bordeaux a accepté de modifier son projet, mais le signal reste très fort de la part de l'UNESCO, considérant le jeu politique local puissant. Quant à Dresde, trois ans après avoir perdu le label Patrimoine Mondial de l'UNESCO, la ville affiche une popularité et une fréquentation touristique qui n'ont pas diminué, au contraire. De plus, les élites locales, blessées par ce retrait de label, portent une image citoyenne du projet de pont qui a valu la sanction de l'UNESCO. Ils valorisent le vote populaire qui avait donné pour deux tiers, raison à la construction d'un nouveau pont, et aux initiatives citoyennes sur le site du chantier, grâce « l'initiative citoyenne pour le Wald schlösschenbrücke ».

¹²¹ La VUE est mesurée tous les 6 ans.

la V.U.E. A titre d'exemple, l'orientation 3 qui traite de la maîtrise de l'étalement urbain est particulièrement explicite. Elle définit 4 objectifs : Eviter les extensions urbaines diffuses (1) et l'urbanisation des flancs et des hauts de coteau (2), maintenir les coupures vertes entre les zones urbaines (3) et préserver les lisières boisées des forêts des terrasses. Dans chaque cas, le plan de gestion préconise de *rechercher dans l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme, un équilibre préservé entre espaces bâtis et autres composantes du territoire* et souligne les possibilités données dans les documents d'urbanisme pour maîtriser l'évolution urbaine, par le zonage des Plans Locaux d'Urbanisme (zones naturelles N, zones agricoles A), ou par un classement spécifique restreint à des boisements (espaces boisés classés), des terres agricoles ou naturelles (Zone Agricole Protégée, PAEN), ou des zones bâties (ZPPAUP). Ce sont des préconisations que l'on retrouve pour l'orientation 2 « Maintenir les paysages ouverts du Val et les vues sur la Loire » ou pour l'orientation 4 « Organiser le développement urbain ».

Parallèlement à ces orientations, non réglementaires, et dont l'application est réservée à la bonne volonté des collectivités, l'Etat, pour sa part, s'est engagé à protéger les sites emblématiques du territoire inscrit. Vingt-cinq sites dits emblématiques ont été identifiés (DREAL Centre 2011) et doivent faire l'objet d'une procédure de classement, en tant que « site » selon la loi de 1930 (site agricole, forestier ou naturel), ou en tant qu'AVAP (sites urbains), dispositifs beaucoup plus contraignants. L'Etat est également responsable de la gestion du Domaine Public Fluvial¹²² : lui reviennent donc l'entretien de la forêt alluviale et la préservation des ouvrages patrimoniaux, ce qui constitue un enjeu important dans le lit endigué. Enfin, il reste l'animateur et le responsable du plan de gestion (DREAL Centre 2011).

Si l'inscription est perçue comme un label touristique, et un atout lucratif pour les territoires classés, la destination humaniste de la convention de l'Unesco, voire l'idée même de préservation tendent à s'effacer au profit de la valorisation économique. Cela explique en partie le jeu de tensions qui peut émaner de l'UNESCO, qui voudrait réaffirmer son statut et sa politique, les représentants de l'Etat, garants de l'inscription et soupape de ces tensions, et les acteurs locaux, qui profitent directement de l'intérêt touristique du classement sans forcément prendre conscience de l'exigence de la conservation du label.

Parallèlement à ces politiques de définition et de valorisation, des « labellisations secondaires » se développent autour de la gastronomie, productions viticoles et fromagères (AOC), de mise en réseau viticole (Vitour) et de circuits touristiques¹²³ (la Loire à Vélo). Ces formes de labellisation enrichissent la patrimonialisation du site à travers certaines de ces activités, notamment viticoles. Elles permettent de valoriser des paysages de production qui participent au maintien du paysage labellisé par l'UNESCO, il faut noter qu'à l'origine, ces activités n'ont pas été mobilisées (Dossier d'inscription UNESCO 2001). Elles convergent vers les autres actions de développement et valorisation touristique ; les politiques de développement touristique s'étant appuyées très fortement et très rapidement sur l'inscription par l'UNESCO ce qui ne constitue pas une singularité du site ligérien mais une constante observée pour le label UNESCO (AMALRIC et al., 2007 ; PEDERSEN 2002).

La politique patrimoniale appliquée au Val de Loire, appropriée progressivement par les acteurs locaux, diffuse un nouveau cadre d'action : « la gestion du paysage » (DUMONT-FILLON 2009). L'Etat ne pouvant donner d'objectif précis à l'échelle nationale, il propose à travers le plan de gestion une procédure dont doivent se saisir les acteurs locaux (l'inscription UNESCO ne produit pas de règle de protection car c'est la législation nationale qui s'applique + le plan de gestion des sites Unesco). Cela souligne « l'importance de l'interprétation par les acteurs au niveau local,

¹²² *Le Domaine Public Fluvial se délimite selon la règle dite du Plenissimum flumen (« plein fleuve »). Selon cette règle, le DPF s'arrête au niveau le plus haut que peut atteindre l'eau du fleuve sans déborder. Cela signifie que c'est la rive la plus basse des deux qui fixe la limite de propriété. (DION 1961 p.14)*

¹²³ *Ce qui ne constitue pas en soi un label mais une politique de valorisation du label autour du tourisme cycliste (véloroutes européennes)*

à la fois de l'objectif des politiques publiques et des enjeux portés par le paysage » (TERRASSON 2006). On peut se demander comment ce cadre avec lequel vivent les acteurs locaux, notamment les élus, influence leur pratique quotidienne, et notamment leurs politiques d'urbanisme.

Ainsi, la labellisation du Val de Loire Patrimoine Mondial de l'UNESCO engendre des tensions de représentations du paysage, des essais de politiques publiques nombreux, et variés, et un jeu d'acteurs spécifique, dans lequel les services déconcentrés de l'Etat et les associations de défense de la Loire et du paysage ligérien tiennent une place de plus en plus importante. Les difficultés que nous avons décrites, nombreuses, encouragent les garants à mener préférentiellement une politique de sensibilisation : transmuter une contrainte en atout, afin que l'on atteigne cet « état d'esprit » collectif d'intégration des contraintes et donc leur anticipation. Dans ce jeu, l'Etat joue le rôle de moteur auprès des décideurs locaux.

1.2. Du paysage patrimonial de la Loire aux marges périurbaines de l'agglomération

Après cette digression sur la labellisation du Val de Loire Patrimoine Mondial UNESCO et ses effets sur le jeu d'acteurs local, nous reprenons ici le récit de la mobilisation du paysage dans l'agglomération blésoise. Nous verrons ici l'influence de cette inscription sur la mobilisation du paysage localement, mais nous mettrons l'accent sur une certaine distance prise par les acteurs locaux. En effet, ces derniers utilisent même le paysage du Val de Loire protégé pour insister sur la dimension plus large de l'agglomération, notamment à travers les franges périurbaines.

1.2.1. Un SCoT qui préfigure des problématiques périurbaines

A partir des années 2000, le contexte national de la mise en place de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 ordonnance la réalisation de plusieurs documents de programmation intercommunale. Le Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB), porte le SCoT, qui est réalisé en interne¹²⁴ par une chargée de mission diplômée en aménagement, et approuvé le 27 juin 2006 pour ses 65 communes (cf. figure 51). Dans le même temps, Agglopolys signe son Plan Local de l'Habitat. Ces documents de programmation collective sont nouveaux pour les élus. Le président du SIAB et vice-président d'Agglopolys en charge de l'aménagement du territoire témoigne : « Les élus sont là pour définir le cap, pour veiller à ce qu'il soit respecté, nous définissons les règles du jeu grâce aux documents d'urbanisme, par le jonglage entre les documents stratégiques SCoT et les documents réglementaires PLU, POS). (...) Nous avons le travail de mettre en cohérence, c'est nouveau, et c'est sûrement le gros travail à venir¹²⁵. »

¹²⁴ Trois documents préalables à la rédaction du SCOT ont été réalisés par des bureaux d'étude : VU D'ICI et IMPACT ET ENVIRONNEMENT. Etat Initial de l'Environnement, SCOT du Blésois. Novembre 2004. 69 p. - CODRA. Diagnostic Habitat du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise. Novembre 2004. 114 p. - VU D'ICI et IMPACT ET ENVIRONNEMENT. Pré-PADD SCOT du Blésois, réponse aux principaux enjeux environnementaux et paysagers. Décembre 2004. 9 p.

¹²⁵ Entretien avec un ingénieur territorial chargé du SCoT réalisé le 08/06/2010

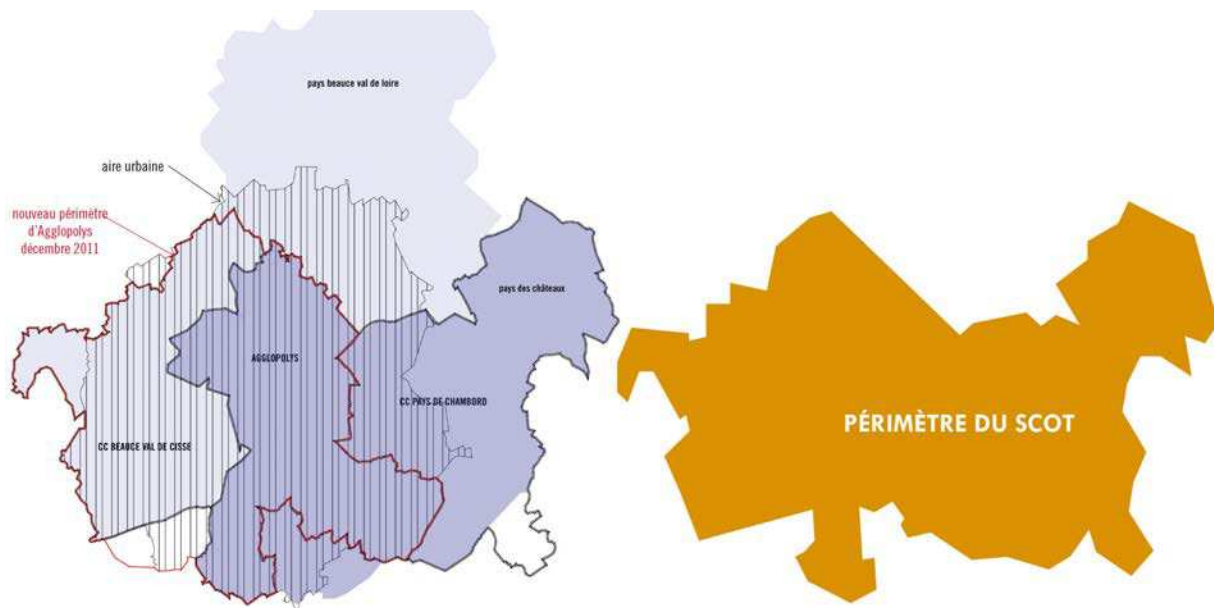


Figure 51 : Le périmètre du SCoT (et du Syndicat Intercommunal qui le porte) comprend le périmètre de la communauté d'agglomération de Blois (Agglopolys) et la communauté de communes du Pays de Chambord.

Le SCoT aborde explicitement la question du paysage à l'échelle du territoire de l'agglomération, sous la forme d'enjeu : les choix préalables à l'élaboration du SCoT établissent à la fois des atouts paysagers à valoriser et à protéger, et des dysfonctionnements dans l'évolution du paysage local qu'il s'agit de résorber grâce aux orientations choisies du SCoT (cf. figure 52). Ce constat n'est pas reproductible de manière systématique sur tous les autres SCoT. Par exemple, si le SCoT de Montpellier repose sur une géographie du territoire définissant « l'armature des espaces naturels et agricoles »¹²⁶ (BUYCK 2011) et propose d'inverser le rôle préposé aux espaces ouverts périphériques, comme acteurs du projet, le paysage n'est pas explicitement nommé, il s'agit de la reconnaissance et de l'utilisation active des franges périurbaines comme « opportunités de projets et lieux de valorisation réciproque entre ville et nature »¹²⁷. A Nevers, le projet de SCoT ne se base pas explicitement sur le paysage, mais plutôt sur l'attractivité territoriale et l'adaptation des politiques publiques aux besoins urgents de la population. Le regard est avant tout économique, même sur la question des exploitations agricoles situées en franges périurbaines.

¹²⁶ REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES, TETRA, ALFRED PETER, BERT McCLURE, MARCEL SMETS, *Schéma de cohérence territoriale de Montpellier, Montpellier agglomération, 17 février 2006, pp.80-87. Cité dans BUYCK J. 2011*

¹²⁷ REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES, *et al. 2006, op. cit.*



	Atouts à préserver, valoriser et renforcer	Contraintes à intégrer, dysfonctionnements à résorber
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le label Patrimoine Mondial de l'UNESCO. - Valoriser les zones de contact avec la Loire notamment à Blois. - Respecter les forêts pour valoriser la position de Blois, ville aux patrimoines urbain et naturel d'exception. - Assurer un même niveau de qualité des entrées de ville et de village du Blésois. - Compte tenu des contraintes qui s'appliquent aux « verrous boisés » du territoire qui sont protégés des effets de la pression urbaine, il convient de valoriser des itinéraires de qualité pour y accéder depuis les axes principaux. - Préserver et valoriser le patrimoine bâti (notamment le patrimoine rural). - Trouver un mode d'urbanisation et de végétation cohérent avec le milieu forestier et l'identité solognote. - Garantir, en Sologne, une image qualitative des productions agricoles émergentes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la diffusion urbaine sur le coteau que ce soit dans le val de Loire ou dans celui de la Cisse afin de permettre notamment d'assurer une qualité des perceptions depuis les belvédères (rapports visuels de coteau à coteau). - Gérer la présence des peupleraies afin de préserver l'ouverture visuelle du val de Loire et de la Cisse. - Améliorer les extensions urbaines pour assurer la qualité des franges tout en préservant l'identité propre des modèles urbains du territoire. - Valoriser les cours d'eau secondaires en Sologne en les préservant d'une urbanisation de proximité et en les rendant plus accessibles au public (réseau de voies douces). - Dans la Petite Beauce, organiser l'occupation de l'espace qui s'étale le long des principaux axes de déplacement. - Prendre en compte la qualité des terres agricoles en Beauce. - Freiner la fermeture des paysages solognots.

Figure 52 : Liste des enjeux qui concernent le paysage. *Source : SCOT du Blésois - Les choix retenus – p.7*

Dans le SCoT blésois, deux des trois orientations principales citent plus ou moins directement le paysage : l'axe 2 concerne *la promotion d'une organisation spatiale harmonieuse et cohérente* ; l'axe 3, préconise directement *le développement du territoire en s'appuyant sur la qualité de l'environnement et des paysages*. Le paysage est à la fois un projet au titre de l'axe 2, et une ressource de développement au titre de l'axe 3 (cf. figure 53).



2- Les axes stratégiques

④ Répondre aux besoins des populations actuelles et futures

- A- Mettre en place une politique de l'habitat ambitieuse
- B- Agir sur l'économie, l'emploi et la formation
- C- Renforcer l'armature des équipements et des services

④ Promouvoir une organisation spatiale harmonieuse et cohérente

- A- Assurer une meilleure répartition des hommes sur le territoire
- B- Endiguer l'étalement urbain
- C- Mettre en œuvre un système de déplacement qui s'inscrit dans une logique de développement durable

④ Développer le territoire en s'appuyant sur la qualité de l'environnement et des paysages

- A- Promouvoir et garantir la qualité de vie du Blésois
- B- Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles
- C- Mieux gérer les ressources naturelles et faire face aux risques

Figure 53 : Liste des orientations inscrites dans les axes stratégiques retenus pour le SCOT du Blésois. *Source : SCOT du Blésois - Les choix retenus – p.9*

Cependant, « même si le SCoT est avant tout un projet politique, économique et social qui oriente le développement du territoire pour les années à venir,¹²⁸ » il reste peu approprié par les élus. Son rédacteur¹²⁹ nous a confié que cela était lié à des objectifs trop peu territorialisés et à la difficulté de juger de la compatibilité d'un projet par rapport aux préconisations du SCoT. Cependant, le SCoT de l'agglomération blésoise est reconnu pour certains choix précurseurs, liés à l'histoire des politiques urbaines à Blois¹³⁰. Par exemple, le SCoT souligne l'importance de conserver des coupures vertes entre les bourgs de l'agglomération, notamment sur les coteaux (cf. figure 54). Cette orientation est citée dans le plan de gestion Val de Loire comme un exemple à suivre (DREAL Centre 2011 p.73).

¹²⁸ Extrait de l'entretien avec un chargé de mission développement durable Agglopolys et en charge du SCoT au SIAB.

¹²⁹ Comme nous l'avons expliqué précédemment, les coupures vertes, vantées par le projet Métropole-jardin, sont inscrites et relativement appliquées à Blois dans le POS depuis 1983 (coteau ouest, vallon de l'Arrou, etc.).

¹³⁰ « L'agglo est assez récente, et son périmètre et ses compétences sont stables depuis réellement trois ans maintenant. Les élus ont plutôt acquis des compétences au fur et à mesure qu'on cherchait à construire l'agglo. Le président a souhaité en arrivant (en 2008) que les élus se mettent autour de la table, pour voir ensemble quel était leur projet pour le territoire, leurs orientations communes. (...) Beaucoup étaient nouveaux, l'agglo a été renouvelée pour moitié aux dernières élections. Il y avait une volonté de se la réapproprier, de donner des orientations qui seraient les leurs. » Entretien avec la chargée de mission « Projet de territoire » Agglopolys. 06/09/2010

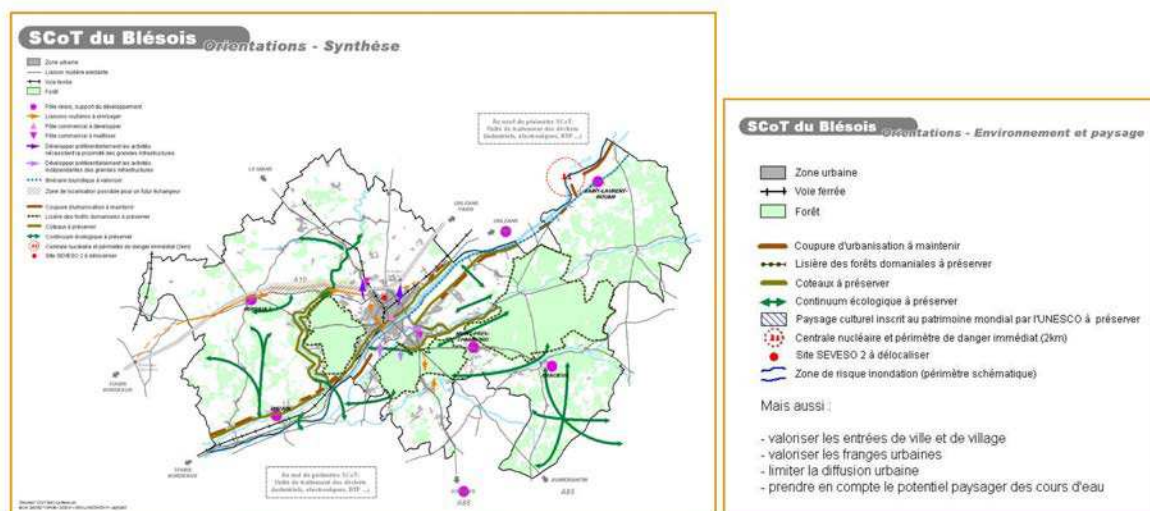


Figure 54 : Carte de synthèse du SCoT du Blésois (SIAB 2005). A droite, la légende issue de la carte spécifique dédiée à « l'environnement et paysage ». Sont clairement identifiées des coupures d'urbanisation sur les coteaux de la Loire, et certains continuums écologiques, encore dessinés de manière incertaine entre les grands ensembles forestiers et de vallée. *Source : SCOT du Blésois*

Après les élections municipales de 2008, on constate une évolution concernant la mobilisation du paysage, qui se fait de plus en plus pressante. Ainsi, si le paysage reste très présent autour de la Loire et du label UNESCO, si le paysage est intégré aux politiques stratégiques telles que le SCoT, il va porter progressivement un discours concernant l'agglomération dans son ensemble, et notamment les « arrières » de l'agglomération, lieux par excellence de la périurbanisation et de l'augmentation résidentielle face à une déprise agricole sévère.

1.2.2. Le lancement de plusieurs études de définition du territoire après les élections de 2008

Plusieurs études transversales sont lancées conjointement, faisant appel au paysage. C'est la communauté d'agglomération qui est l'acteur dominant dans cette problématique. Il s'agit pour cette dernière, constituée après les élections municipales de nouveaux membres¹³¹, de porter un projet politique collectif sur le territoire.

Dés les lendemains de l'élection, les services d'Agglopolys (Services Développement Economique) pilotent une méthode de définition d'un « projet de territoire », destiné donc à fédérer les élus communautaires autour d'un projet partagé par les autres acteurs du territoire (entreprises, établissements d'enseignement, associations...). C'est une chargée de mission *Développement territorial et économique* au sein des services d'Agglopolys qui pilote le projet et organise les rencontres (journées de travail collectif, présentation de restitution, petits-déjeuners thématiques). Le

¹³¹ Site internet d'Agglopolys

projet de territoire a d'abord été défini à partir des représentations des élus communautaires, puis a été amendé successivement par les élus municipaux, une sélection d'acteurs du territoire, et enfin par les habitants à travers un questionnaire. Après plus d'un an de travail en interne et à la suite du rendu de l'étude paysagère réalisée par l'école du paysage en 2011, le projet de territoire a fusionné avec l'élaboration des deux agendas 21 (à l'échelle de la ville de Blois et à celle de la communauté d'agglomération) et à cette occasion, a été transféré du service transversal « Développement économique et territorial »¹³² à la compétence « développement durable » des services mutualisés Agglopolys/Ville de Blois. Si le projet de territoire est identifié¹³³ comme étant le « projet politique », et l'agenda 21 la déclinaison de celui-ci en actions concrètes. La transformation progressive du projet de territoire vers une désinence concrète des principes du développement durable n'est pas anodine, la teneur de l'agenda 21 étant spécifiquement technique, organisée autour « d'actions » sociales ou environnementales, tournées vers l'opérationnel et non vers la prospective et le long terme. C'est un renversement que nous avons pu constater régulièrement sur d'autres territoires, ce qui montre la difficulté pour les acteurs locaux de « tenir » dans le temps un projet politique fort et singulier pour leur territoire. Nous serons amenés à discuter de ce constat dans la deuxième partie de la thèse. L'histoire du projet de territoire depuis les élections de 2008 est retracée dans le schéma ci-dessous (cf. figure 55).

¹³² Dans l'organigramme, le service DEVECO se situe sous le DGS d'Agglopolys, en petite équipe, avec une grande capacité de transversalité et d'autonomie. Le service Planification/Aménagement et développement durable est un service mutualisé d'importance, comprenant au moins 7 sous-services, dont la Mission de développement durable/Agenda 21.

¹³³ Entretien avec la chargée de mission « projet de territoire » Agglopolys, 6/09/2010.

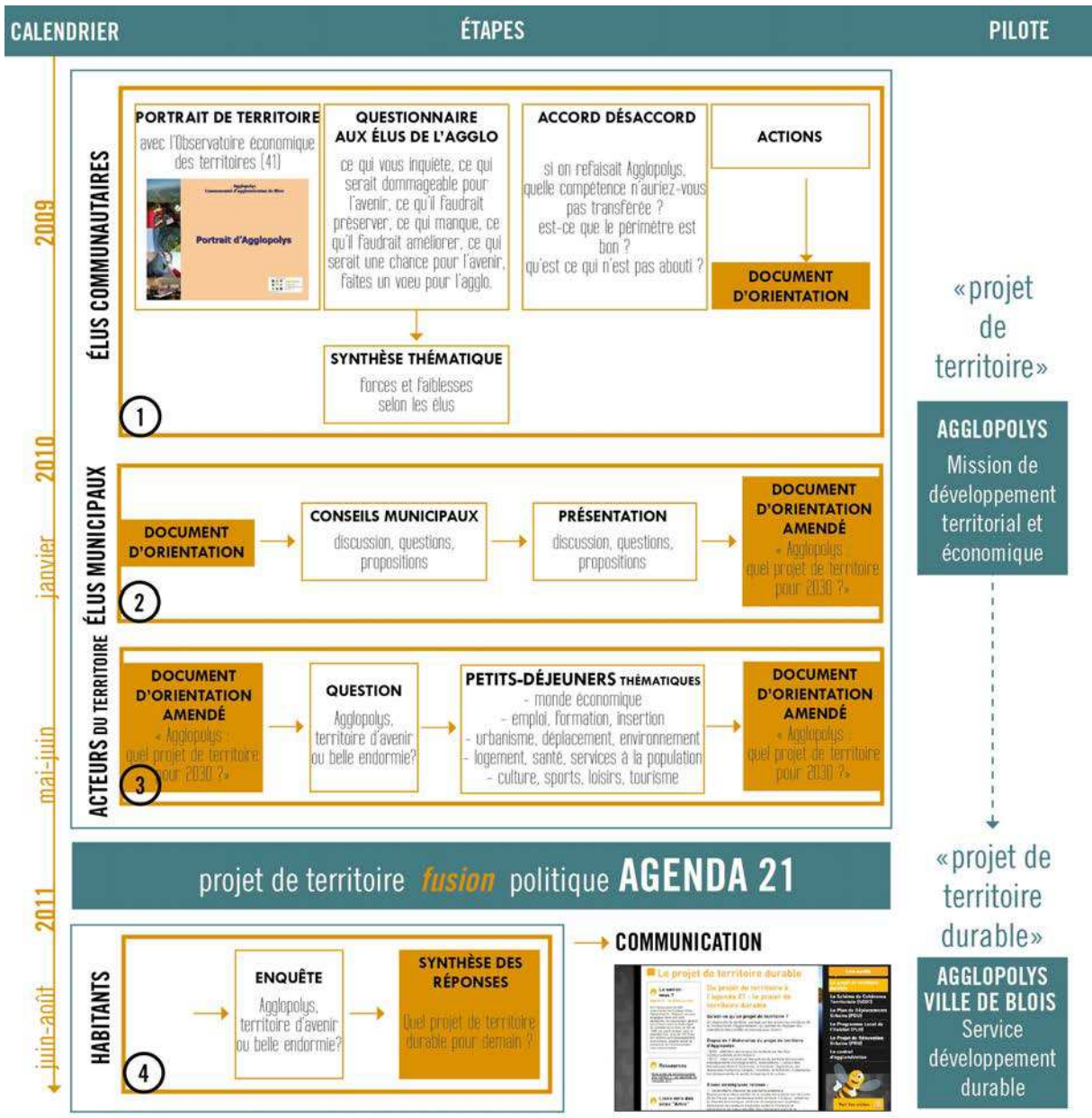


Figure 55 : Schéma des étapes de construction du projet de territoire de la communauté d'agglomération. Depuis le « projet de territoire » qui définit les orientations politiques au « projet de territoire durable », dont les agendas 21 (Blois, Agglopolys) sont la mise en œuvre concrète.

La place du paysage dans l'élaboration de ce projet de territoire est particulièrement intéressante. Dès l'émergence des « vœux » des élus communautaires¹³⁴, « on retrouve les idées de paysage, de la Loire, de qualité de vie, de région harmonieuse, mais ces notions sont exprimées comme un patrimoine, comme un acquis, c'est identitaire, alors que

¹³⁴ Première étape du processus, organisée rapidement après les élections de 2008, destinées à faire émerger un désir politique pour le territoire. « La matière est donc très précieuse parce que c'est le reflet de ce que pense les 35 élus du bureau communautaire, qui sont le moteur de l'agglomération. La dernière question était : faites un vœu pour l'agglomération. » Extrait entretien pilote du projet de territoire, AL. FESNEAU, 06/09/2010.

quand on passe aux actions, cela va beaucoup moins loin. Il y en a surtout, en ce qui concerne l'urbanisme et l'environnement, qui voient la prise en compte du paysage comme une menace, inquiets de la surprotection de l'environnement¹³⁵. » Nous allons voir dans le second point le détail de l'émergence d'une stratégie de définition de l'intercommunalité, à travers la notion de paysage.

II. Le paysage de l'intercommunalité : stratégie transversale de définition et de projet pour une « agglomération-archipel »

Agglopolys est en recherche d'une meilleure lisibilité et d'une meilleure image, dans le contexte de dénonciation de l'illégitimité démocratique des intercommunalités et de leur relative méconnaissance du public (PUCA 2009 ; GORRAZ, GUIRAUDON 2010). L'un des enjeux définis par les élus communautaires dans le projet de territoire est de *fédérer les éléments d'originalité autour d'une thématique cohérente*, qui porte sur une articulation harmonieuse de la culture et de la nature (Axe 1, point 2 : Rechercher une visibilité / positionnement à l'échelle nationale grâce à une marque de territoire). La mise en marque des territoires est devenue un moyen pour les collectivités d'appuyer leur existence et de construire leur identité dans un rapport de concurrence entre territoires¹³⁶ (CERAMAC 2011). C'est également un moyen de construire un mythe territorial (BANOS 2009), à travers lequel le territoire devient un espace métaphorique, un système sémiologique (BARTHES 1957) : grâce à une sélection d'attributs emblématiques, les signes flottent et se distendent, et peuvent être réappropriés (méta-récit). Le paysage pour les acteurs de la collectivité fonctionne comme un système de signe qui fabrique à la fois de l'attractivité, de la représentation collective (appropriation) et de la matière à projet de développement.

A ce titre, dans le projet de territoire, le paysage est perçu comme une ressource d'attractivité touristique et résidentielle et comme une économie de proximité : « La question de l'environnement et du paysage est vue comme un **argument économique**, notamment en renforçant le pôle économique autour des pôles nature/paysage/horticulture, autour de filières en écho à ce qui constitue notre territoire, avec une logique d'exemplarité, le **tourisme** toujours dans cette idée de métropole-jardin, et l'**agriculture de proximité**, avec l'idée de retrouver une ceinture maraîchère périurbaine, qui revient d'actualité avec le renforcement du PPRI dans le val inondable¹³⁷ ».

Mais le paysage est aussi utilisé comme « attribut » : Agglopolys se définit comme une « agglomération-jardin »¹³⁸ (cf. figures 56 et 57). Si cette expression n'est pas sans résonance avec le vocabulaire de la Métropole-Jardin (1970),

¹³⁵ Entretien avec la chargée de mission « projet de territoire » Agglopolys, 6/09/2010.

¹³⁶ Le colloque organisé par CERAMAC (EA 997, MSH, Clermont-Université) à Clermont-Ferrand du 8 au 10 novembre 2011, « Labellisation et « mise en marque » des territoires », rappelle que, « de plus en plus de territoires cherchent à faire reconnaître leurs spécificités culturelles (productions alimentaires associées à des terroirs, paysages, patrimoines, savoir-faire, manifestations artistiques ...), en s'inscrivant dans des démarches de labellisation, qui reposent sur l'identification, la caractérisation des lieux, pour obtenir protection et/ou notoriété à diverses échelles (nationale, européenne, mondiale). Cet engouement pour la labellisation traduit-il seulement un repli défensif d'une société saisie de l'angoisse de sa propre banalisation, ou bien participe-t-il à un ré-enchantement du monde susceptible de déboucher sur de nouvelles dynamiques créatives fondées sur une reterritorialisation des identités et des économies ? » (texte de l'appel à communication).

¹³⁷ Compétitivité nationale, compétition territoriale, stratégies de développement local, L'attractivité en question, rapport PUCA.

¹³⁸ Dans le projet d'agglomération, et sur le site internet d'Agglopolys.

elle reprend également le patrimoine historique du Val de Loire, autrement appelé « Jardin de la France ». C'est donc une référence explicite à l'espace patrimonial ligérien dans son ensemble. Pour les acteurs politiques de l'agglomération, c'est toutefois une spécialisation, liée notamment à une certaine expertise locale qu'ils souhaitent rassembler et valoriser : l'École Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage, le festival international des jardins de Chaumont, quatre des châteaux célèbres de la vallée de la Loire (Blois Chaumont et Cheverny, Chambord¹³⁹), le lycée horticole, les éco-filières potentielles...

On a aujourd'hui dans notre territoire tout pour être une espèce de laboratoire extraordinaire du paysage. Parce qu'il y a l'école nationale du paysage, parce qu'il y a Chaumont, parce qu'il y a le classement UNESCO, parce qu'il y a aussi la réserve naturelle de Grand Pierre et Vitain. Donc, on se devrait d'être exemplaire... d'être leader, d'être le lieu qu'on vient voir sur cette réflexion autour de « comment on maîtrise la ville diffuse grâce au paysage », « comment le paysage peut être un moyen de penser le port-modernisme de la ville ».

Président d'Agglopolys, entretien privé, 17/12/2010.

AXE II – AGGLOPOLYS, UNE AGGLOMERATION “JARDIN” ?

Aurons-nous la volonté de préserver le cadre de vie exceptionnel qui fait notre identité ?

(...)

3) Cultiver le jardin blaisois

>>> Conserver la place de l'agriculture et la proximité de la nature

> sauvegarder et valoriser les espaces non urbanisés

- mieux prendre en compte les espaces agricoles dans les politiques publiques
- préserver les espaces agricoles (mesures de protection à long terme)
- prévenir l'apparition de friches agricoles (val inondable...)
- lutter contre la banalisation des paysages (en lien avec la charte UNESCO)
- préserver des ruptures vertes entre les bourgs
- intégrer la gestion des risques (PPRI...)

> préserver les ressources naturelles et la biodiversité

- limiter l'artificialisation des sols
- réduire les déchets, optimiser leur traitement
- définir une trame verte (forêts, zones inondables) et trame bleue (Loire et vallées)
- préserver la qualité de l'eau (agriculture biologique) et de l'air
- encourager les pratiques agricoles biologiques
- promouvoir énergies renouvelables en veillant à l'impact paysager (éolien...)
- soutenir l'éducation à l'environnement
- développer les animations sur tout le territoire (Maison de la Nature, Observatoire Loire...)
- développer les sentiers de randonnée, l'accès aux espaces naturels

Figure 56 : Extrait du projet de territoire Agglopolys (version provisoire d'avril 2010). Détail des orientations stratégiques de l'axe 2, paragraphe 3 : Cultiver le jardin blésois. Source : Document de travail, Agglopolys.



Figure 57 : Les axes retenus pour le projet d'agglomération. A gauche, un extrait du site internet d'Agglopolys (janvier 2012), présentant « le projet de territoire durable ». (Onglets : Agglopolys en clair > Les outils > Le projet de territoire durable). Source : Site internet, Agglopolys.

Le paysage est donc explicitement au cœur de la stratégie de communication de la communauté d'agglomération. Il est apparent dans la communication officielle (site internet, presse) mais également au sein de documents prospectifs destinés à la communauté (projet de territoire). Au cours des entretiens, les élus et les techniciens ne sont pas déstabilisés par cette notion, et font facilement le lien avec une stratégie globale. On constate une grande « habitude » à user ainsi du paysage, ce qui, comme nous le constaterons sur nos autres territoires d'étude, n'est pas une constante dans l'action publique territoriale.

Il semble être destiné à la fois à fédérer les élus municipaux et les services mutualisés autour d'une image partagée, portée ensuite auprès la population ; nous avons fait référence au concept de « mythe territorial », dans la continuité des approches sémiologiques de Roland Barthes. Une originalité réside dans le fait que le paysage est, aussi, support de projet spatial et de mise en place de politiques territorialisées concernant l'aménagement et la valorisation du territoire. C'est ce deuxième point que nous allons maintenant analyser, au regard des politiques mises en place à la suite du processus de projet de territoire engagées à partir de 2009.

II.1. Les documents départementaux et régionaux

Nous ne pouvons pas ignorer les documents issus d'institutions plus larges, en ce qu'ils sont censés influencer les politiques locales de l'intercommunalité. Spécifiquement sur le paysage, entre 2009 et 2010, est réalisé l'atlas des paysages à l'échelle départementale. Il est à signaler que c'est le CAUE41 qui a commandé et financé¹⁴⁰ l'élaboration de l'atlas des paysages du Loir-et-Cher¹⁴¹, alors que le CAUE41 n'est globalement « pas associé sur les politiques de paysage, mais plutôt sur l'urbanisme »¹⁴². Pourtant « personne ne voulait faire l'atlas des paysages dans le Loir-et-Cher ». Les atlas de paysages sont avant tout conçus comme des documents de connaissances, qui, s'ils ne sont pas destinés à définir les politiques des collectivités publiques, dégagent souvent des préconisations qui peuvent servir de bases à la formulation de politiques publiques par la suite. (BRUNET-VINCK 2004 p.39) Outil de connaissances, ils montrent des difficultés à être appropriés par les décideurs locaux (CAILLE-CATTIN 2005).

Dans le Loir-et-Cher, la mise en place de l'atlas des paysages départemental est relativement tardive (cf. figure 58). Le CAUE 41, fort de cette expérience vécue sur les autres territoires, souhaitait offrir « la connaissance, quand elle ne reste pas systématiquement dans les rayons de l'université ». L'atlas a été commandé avec deux objectifs : le diffuser, et le mettre en débat. Concernant le premier point, l'atlas est d'emblée conçu pour être mis en ligne, et accessible à tous. Concernant le second point, le CAUE souhaitait le mettre en débat les « sur les grandes tendances, les grandes évolutions du paysage ». L'Atlas a été enrichi par la contribution d'acteurs de l'aménagement¹⁴³, sous forme d'ateliers de travail par territoires en octobre 2009. Pilotés par le CAUE, les ateliers ont utilisé la photographie pour discuter de grandes questions, et des envies de chacun sur cette question (par exemple l'urbanisation des coteaux¹⁴⁴). Malgré la précision et l'accessibilité de l'atlas des paysages, lors de nos entretiens individuels avec les acteurs du territoire, ce document n'était que très peu évoqué comme une ressource. Catherine Caille-Cattin, dans ses recherches doctorales, souligne la sous-utilisation de ces outils de connaissance des paysages, sur le territoire de Franche-Comté, qu'elle s'explique par la nouveauté encore inappropriée d'un tel outil et donc par un manque d'accompagnement (CAILLE-CATTIN 2005 p.271).

¹⁴⁰ *Soutien financier par la DIREN Centre*

¹⁴¹ *Les Atlas de paysages sont traditionnellement initiés par les services de l'Etat (DIREN/DREAL) ou par les collectivités territoriales (Conseil général et/ou régional), la maîtrise d'ouvrage étant partenariale afin d'en assurer la cohérence nationale à travers la présence des services de l'Etat (ROCHE 2009). Il est peu fréquent qu'ils soient portés par le CAUE.*

¹⁴² *Entretien avec le directeur du CAUE 01/07/2010*

¹⁴³ *Elus, communautés de communes, Pays, Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement, Conservatoire de sites 41, Groupe d'Action Locale Ressources 41, Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie, Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France*

¹⁴⁴ *« On a fait un débat passionnant, en formant des ateliers, en montrant des photos et en disant : « Vous en pensez quoi ? ». Je vais prendre un espace tout bête, il y a un coteau, faut-il urbaniser ou non un coteau ? C'est une vraie question. En tout cas, la question est importante, car si on urbanise, ça fait du mitage, c'est dégueulasse. Mais on peut très bien urbaniser, la ville sait faire des coteaux. Quels sont les enjeux de l'un ou l'autre des choix, quelles sont les envies des gens sur cette question » Extrait de l'entretien avec le directeur du CAUE41, 01/07/2010*

Carte des Atlas de paysages publiés au 1^{er} janvier 2009



Source : CNRS-LADYSS - UMR 7533



Source : www.atlasdespaysages.caue41.fr

Figure 58 : À gauche, la carte des atlas de paysages publiés en 2009. L'atlas de paysages du Loir-et-Cher est alors en cours de réalisation. Il est publié en 2010 sur internet (CAUE41, réalisation : Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes).

Ainsi, si la référence à l'atlas des Paysages reste marginale, les politiques environnementales sont régulièrement évoquées par les acteurs ; ce constat reflète une fréquente réunion des notions de paysage et d'espaces naturels¹⁴⁵. Les différents zonages européens (Natura 2000), nationaux (ZICO, ZNIEEFF, arrêté de biotope, réserve naturelle) et départementaux (schéma des espaces naturels sensibles) qui réglementent les espaces naturels, ont été récemment réinvestis avec l'émergence de la politique des Trames Vertes et Bleues, pilotés par la DREAL Centre dans la cadre de la loi ENE. La Région doit établir cette trame, qui prend le nom aujourd'hui de Schéma Régional de Cohérence Ecologique, dans le but d'identifier et de protéger le « réseau écologique fonctionnel » et de freiner l'érosion de la biodiversité. Cette politique, inspirée largement de l'écologie du paysage, appliquée depuis peu au milieu urbain (CLERGEAU 2007) est encore largement expérimentale. Elle propose un découpage du territoire en éco-paysages. Elle se traduit actuellement par des cartographies à l'échelle des pays et des principales agglomérations, reprenant notamment les zones naturelles ou sensibles déjà identifiées (2009). L'agglomération de Blois (cf. figure 59) est clairement à l'interférence de nombreux éco-paysages (Beauce, Sologne, Sologne viticole, Gâtines et Val de Loire). Le concept des trames vertes et bleues est encore très incertain (CAMPROUX-DUFFRENE et LUCAS 2012). Le monde scientifique reste encore très prudent sur l'efficacité de son dessin dans l'espace et de son fonctionnement écologique¹⁴⁶. Cependant, depuis le Grenelle de l'environnement, elle est imposée aux collectivités par les services de

¹⁴⁵ Dans ses recherches sur la représentations des acteurs locaux par rapport à celles des paysagistes rédacteurs d'atlas de paysage, Catherine Caille-Cattin montre que, pour les acteurs locaux, le paysage se rapproche du concept de « la nature » (en troisième position, après « l'homme » et « le territoire »), contrairement aux paysagistes auteurs d'atlas, pour lesquels le concept de nature ne vient qu'en 28^{ème} position.

¹⁴⁶ On peut se référer à des travaux de recherche récent dont le programme « Evaluation des Trame vertes urbaines et élaboration de référentiels : une infrastructure entre esthétique et écologie pour une nouvelle urbanité » de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), (www.trameverteurbaine.com)

l'Etat, et prend la forme de cartographies et de recensement des espaces déjà reconnus pour leur intérêt écologique (Nature 2000, ZNIEFF 1 et 2, arrêté de biotope, réserve nationale, etc.)

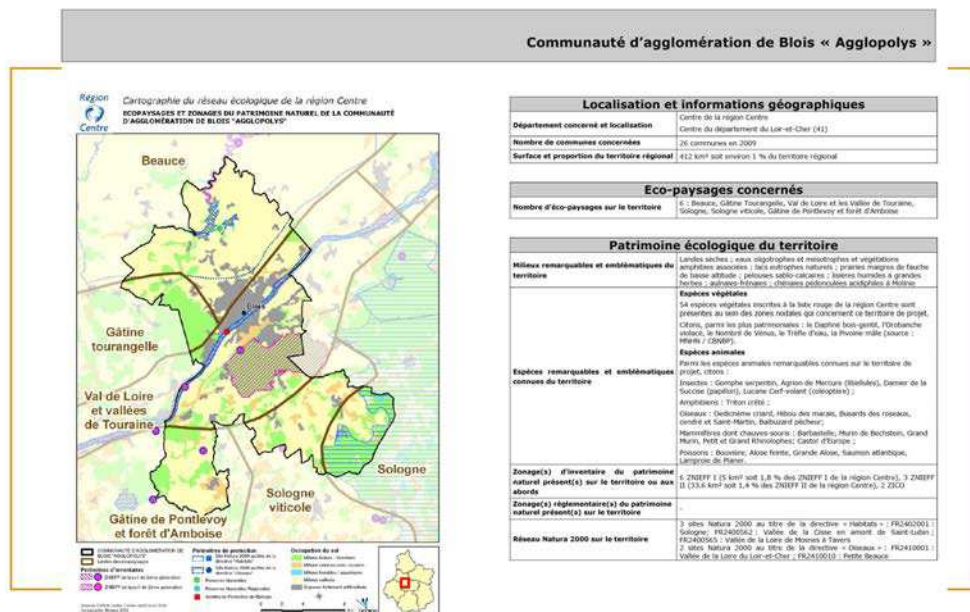


Figure 59 : Extrait du réseau écologique identifié par les services régionaux à l'échelle du Pays des Châteaux. Source : Région Centre.

II.2 L'étude « Paysages de rupture »

De 2010 à 2011, Agglopolys commande une étude sur les paysages ligériens à l'Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage. La genèse et l'évolution de cette étude sont particulièrement intéressantes, en ce qu'elles racontent de la saisie de l'argument du paysage par les collectivités locales.

II.2.1 La commande

Dans un premier temps, dans le cadre du renouvellement des contrats régionaux de pays et d'agglomération pour la période 2012-2017, Agglopolys et Le Pays des Châteaux révisent la charte de développement du Pays (sous la forme d'un Agenda 21). A cette occasion, la Région Centre, occupée à réaliser le plan de gestion Val de Loire, demande aux collectivités d'avoir « une vision globale et prospective sur l'axe ligérien¹⁴⁷ ». Agglopolys se saisit de cette occasion pour entrer en contact avec l'Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage, avec qui elle entretient une convention annuelle, et commander une étude à l'un de ses ateliers de projet de paysage. L'étude est confiée aux étudiants de quatrième année, année traditionnellement dévouée au sein du projet pédagogique de l'école, aux études territoriales. Les deux Pays concernés (Pays Beauce Val de Loire et Pays des Châteaux), ainsi que la Mission Val de Loire, sont intéressés par cette étude et entrent en négociation, mais Agglopolys, dans un premier temps,

souhaite se concentrer sur son propre territoire administratif.

Bon an mal an, ils se sont raccrochés à Agglopolys. Pour le Pays des Châteaux je pense que c'est une volonté portée par les élus, pour le Pays Beauce-Val de Loire, je pense que c'est par la contrainte régionale qu'ils se sont dit de profiter de cette étude pour pouvoir y réfléchir tous ensemble. (...) Il y a également la Mission Loire, dans la perspective du plan de gestion, qui sont intéressés. Chacun essaie donc de mettre des choses qui l'intéressent dans cette étude mais je pense qu'on va déjà s'occuper de l'agglo, ce sera déjà bien. Et nous avons dit aux Pays que si cela ne leur suffisait pas dans le cadre de leur contrat de pays, ils pourraient toujours passer une convention avec l'école pour un secteur plus précis. On reste ensemble sur cette partie synthèse des documents, et à l'issue de cette première phase, on réajustera éventuellement pour que chacun y trouve son compte.

Extrait entretien avec une technicienne du service Aménagement du territoire, Agglopolys, 08/09/2011.

Afin de satisfaire les pays qui ont besoin de cette étude pour leur contrat de pays, Agglopolys propose donc qu'une « synthèse des études existantes »¹⁴⁸, première étape, soit réalisée à l'échelle du territoire commun aux deux pays. Les pays, mus par la contrainte régionale, s'accorderont, suite à cette étude, à commander auprès du Département Aménagement de Polytech Tours une étude territorialisée sur les communes qui n'ont pas été traitées par l'école du paysage.

L'étude se déroule sur l'année scolaire : après un diagnostic complet de la formation et des mutations du paysage blésois, les étudiants proposent individuellement un projet de paysage sur un site précis qu'ils ont chacun choisi et analysé. Les réponses en terme de projet peuvent donc être sur des sujets différents, sur des échelles d'espace et de temps très variées. L'ensemble de l'étude est synthétisé dans un ouvrage en 2 tomes, que l'école du paysage édite selon les conventions, destiné à l'usage de la collectivité¹⁴⁹.

II.2.2 La réception par les acteurs d'Agglopolys

Ce qui nous intéresse particulièrement dans le cadre de cette étude, c'est la réception qu'en ont faite les décideurs locaux, d'une part lors de la réunion de lancement, pendant laquelle la maîtrise d'ouvrage cadre sa commande et ses questionnements, d'autre part lors de la réunion de restitution où les acteurs sont invités à réagir aux propositions des étudiants en table ronde.

Tout d'abord, revenons sur la réunion de lancement de l'étude. Les étudiants ont commencé l'analyse du site par une représentation sensible du corridor ligérien, depuis la terre et depuis l'eau grâce aux bateaux de l'Observatoire Loire.

¹⁴⁸ Cette « synthèse des études existantes » sera réalisée dans le cadre de ce travail de recherche, comme une production annexe destinée à la collectivité demandeuse. L'interaction entre cette recherche et les gestionnaires du territoire se voulait continue pendant les trois années de projet, afin d'échanger et de participer à l'élaboration de documents synthétiques ou prospectifs. Cf. VOISIN 2011

¹⁴⁹ Centre de Recherche Appliqué au Paysage d'aide aux Usagers et aux Décideurs, publication interne à l'école du paysage, fournie en plusieurs exemplaires aux collectivités concernées selon les études.

Le président d'Agglopolys¹⁵⁰ intervient le 1 octobre 2010 pour exposer la commande de la communauté d'agglomération, peu après la réalisation par les étudiants de ces premières cartes sensibles, centrées à la demande des enseignants de projet sur le corridor ligérien. Sa réaction est immédiate : « Ce n'est pas du tout ce que nous voulons. Le débat auquel on est confronté à Blois, dans l'agglomération, et plus largement dans le Val de Loire, c'est de sortir de la vision historique, traditionnelle, centrée sur le front de Loire, le pont Jacques Gabriel, la cathédrale. Ce paysage ligérien est tellement observé, protégé, valorisé, utilisé, que ce n'est pas notre demande. » Après avoir cité les cahiers édités par la Mission Loire sur le paysage ligérien, dont il reconnaît la valeur, il pointe cependant ses insuffisances pour une collectivité comme Agglopolys : « Sur ce couloir ligérien, je crois qu'il y a une appréhension plutôt forte des enjeux par l'ensemble des acteurs. Mais notre problème, c'est quand on quitte ce paysage préservé, que se passe-t-il ? Quand on quitte le paysage patrimonial et qu'on arrive sur ce que l'on pourrait appeler le paysage vernaculaire, quel regard porte-t-on ? » Ce sont les abords de la vallée de la Loire, autrement dit les arrière-cours de l'agglomération, qui sont au centre de l'intérêt de la collectivité : « Si vous prenez le Pont François Mitterrand, vous partez au Sud vers Candé, vous montez sur le coteau, vous arrivez à Chailles, les Montils, et là, le paysage de rêve qu'on a pu avoir quand on est dans le couloir ligérien, ce paysage de rêve explose totalement au profit de n'importe quoi : zones artisanales, zones commerciales, mitage du territoire. Je souhaiterais qu'on ait une vision globale, qui nous fasse dépasser les très belles images que vous avez représentées. (...) Notre débat, ce n'est pas forcément le couloir ligérien, ce n'est pas le périmètre de l'Unesco, c'est bien l'ensemble du territoire d'Agglopolys, au delà du débat des frontières administratives de la communauté d'agglomération. » Nous avons analysé par ailleurs les points de basculement entre la vision du paysage portée par les garants de l'inscription et d'autre part par les acteurs des collectivités locales (VOISIN-SERVAIN 2012).

L'étude prend, après cette réunion, le nom de « paysages ligériens et territoires de rupture » alors qu'elle devait concerner les paysages ligériens, tel que l'avait formulé la Région. L'appropriation par la collectivité de la dimension stratégique du paysage est à remarquer. Le compte-rendu de la réunion rédigé par les services d'Agglopolys est à ce titre explicite (cf. figure X). C'est bien sur les paysages des plateaux, de l'autre côté du corridor ligérien reconnu et protégé que se situent les questions que se pose la collectivité, sur « les franges et les limites du périmètre classé UNESCO ». D'autre part, il est à noter l'aspect « identitaire » que revêt le paysage pour la communauté d'agglomération.

¹⁵⁰

Dont il faut rappeler qu'il est également enseignant à l'école du paysage et qu'à ce titre, on peut penser qu'il a une idée précise de ce que la démarche de projet de paysage peut apporter à la collectivité qu'il préside.

PAYSAGES LIGERIENS ET TERRITOIRES DE RUPTURE

dans le cadre de la convention Agglopolys/ ENSNP

Année 2010-2011

Vu la réunion en date du 25 mai 2010 pour convenir des modalités d'intervention de l'ENSNP sur l'étude Paysages Ligériens.

Vu la réunion de lancement en date du 1er octobre 2010 fixant le cadre d'intervention en présence des deux enseignantes encadrant l'atelier de 4ème année.

CONTENU ET ATTENTES :

Périmètre d'intervention : Territoire de la Communauté d'Agglomération de Blois, Agglopolys (26 communes).

Par ailleurs, un regard particulier devra être apporté à la commune de Chaumont-sur-Loire.

Durée d'intervention : Septembre 2010 à avril 2011

OBJECTIFS DE L'ETUDE :

Sur le Val de Loire, périmètre classé au patrimoine mondial par l'UNESCO, les études, les regards sont nombreux. Mais au-delà du couloir ligérien, que se passe-t-il ? Quel regard porte-t-on sur ces paysages ? L'objectif de l'étude est bien d'avoir une vision globale et pas uniquement sur le Val. Il conviendra donc de s'intéresser aux franges et limites du périmètre classé par l'UNESCO. Pour ces territoires de rupture, les étudiants proposeront des pistes d'actions et des outils pour aider et guider les collectivités, les entreprises et les habitants à [fabriquer un paysage identitaire du Val de Loire](#).

Figure 60 : Extrait du compte-rendu de la réunion de lancement de l'étude « Paysages ligériens et territoires de rupture », daté du 01/10/2010 rédigé par le service Aménagement de l'Espace, Agglopolys. *Source : Agglopolys.*

II.2.3. La restitution collective

Dans un second temps, c'est le moment de la restitution qui est particulièrement évocateur. De nombreux acteurs assistent à la restitution (cf. figure 61) : des élus communautaires, notamment les élus en charge de commission ayant un lien avec le paysage (Commission chargée de l'Aménagement de l'Espace, commission chargée du Tourisme, commission chargée de l'environnement et du Cadre de vie), les responsables des services Urbanisme, certains techniciens en charge de dossiers déterminants (SCOT, politique agricole, Agendas 21, etc.), les directeurs des deux Pays... Dans un premier temps, il y a une présentation de l'analyse collective et le plan de paysage global. Ensuite, c'est par zones de projets que les acteurs qui se sentent concernés rejoignent les étudiants et doivent réagir aux documents présentés.



Figure 61 : La réunion de restitution de l'étude « Paysages ligériens et territoires de rupture ». Les acteurs du territoire assistent dans un premier temps à la restitution collective centrée sur les éléments d'analyse et un plan de paysage à l'échelle globale, dans un second temps discutent autour d'une table des projets imaginés par les étudiants. (Photos : L. VOISIN)

Lors du travail d'analyse réalisé, les limites administratives de la communauté d'agglomération n'ont pas été respectées pour constituer « le site paysager » de l'Agglomération (cf. figure 62). Les vallées de la Cisse et du Beuvron en constituent ainsi des limites. Ce qui n'est pas sans poser problème, comme l'a mentionné le président d'Agglopolys lors d'une présentation intermédiaire, puisque l'étude paysagère a également pour objectif de renforcer la cohérence de la communauté d'agglomération. La volonté politique de constituer une entité administrative forte et cohérente reste au cœur des préoccupations de l'élite politique. Ce décalage pose la question de la lecture par le paysage d'une entité administrative, manifestement incompatible dans leurs périmètres. L'étude paysagère devait servir à cet objectif de cohérence communautaire, objectif « manqué » à partir du moment où le périmètre déterminé par l'atelier n'est pas celui qui coïncide avec le territoire administratif. On voit bien ici la limite dans l'utilisation du paysage selon les méthodes : entre la méthode pédagogique appliquée par l'atelier et l'objectif politique du commanditaire, la différence est grande.

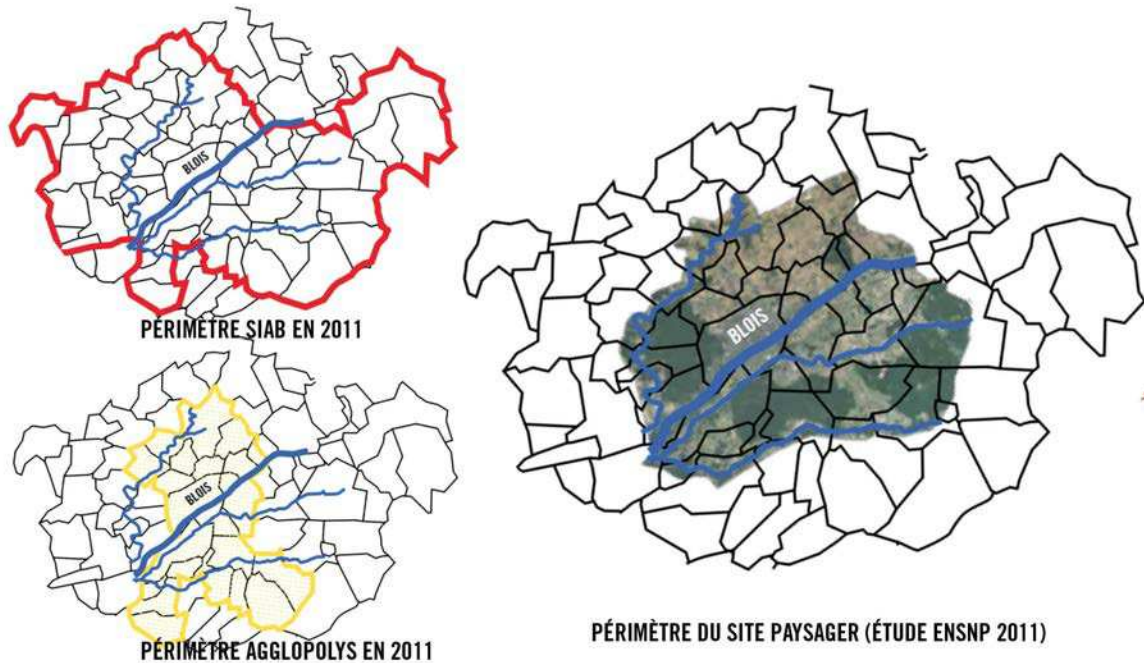


Figure 62 : Comparaison entre le périmètre d'Agglopolys et le « site paysager » déterminé par l'étude de l'école du paysage. Source : ENSNP, « Agglopolys, étude prospective pour la valorisation des paysages » CRAPAUD, Tome 1, 2011.

Pour conclure, cette étude menée sur une année est particulièrement intéressante, à la fois par les résultats obtenus par les élèves ingénieurs paysagistes, mais surtout par les relations et les réactions des interlocuteurs, élus locaux et techniciens de la communauté. Le paysage, malgré un intérêt très fort manifesté par l'équipe politique, reste très difficile à manier. Les représentations sont complexes et nombreuses, par exemple entre l'équipe enseignante (géographe et paysagiste) et les acteurs politiques. L'étude produite par l'Ecole du paysage est transmise par l'intermédiaire d'un livret dans le cadre des conventions passées avec les maîtrises d'ouvrage (cf. figure 63). Il est intéressant de constater que par leur étude, les étudiants participent à l'évolution des politiques territoriales, autant que le contexte socio-économique et les projets politiques des élus influencent la réponse qu'ils font à la commande. L'interaction des deux corps, décideurs et étudiants (ou futurs ingénieurs-paysagistes) passe par ce travail de compagnonnage (DEGRUELLE 2005), et confirme que la commande d'une étude sur le paysage n'est jamais neutre et s'inscrit dans le processus de la fabrique politique de la ville contemporaine.

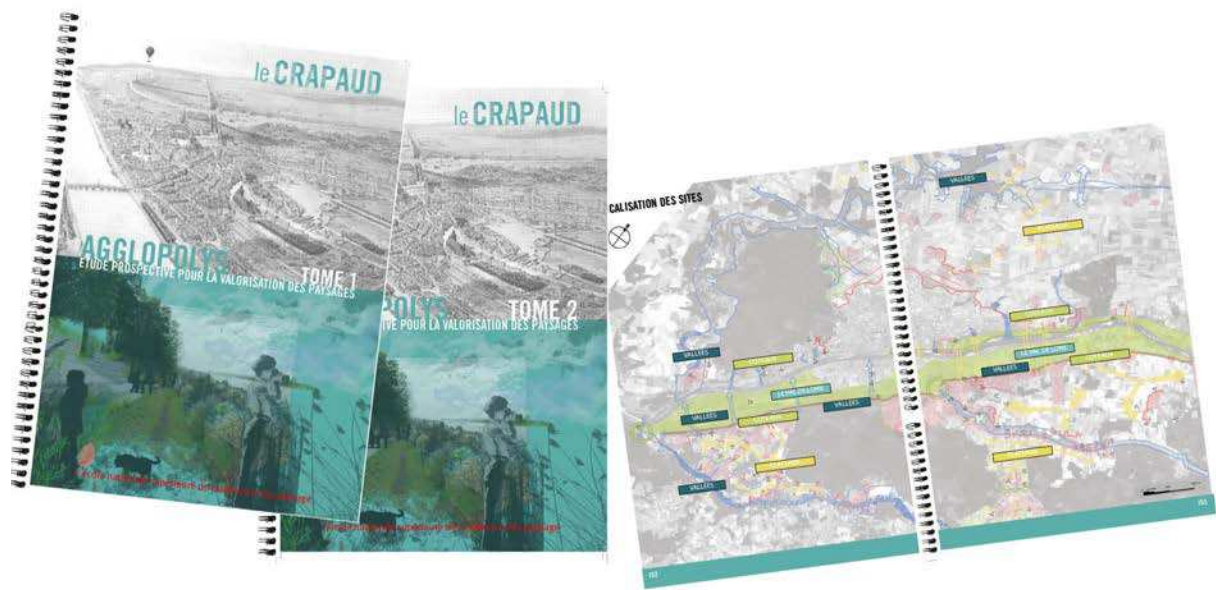


Figure 63 : Le Centre de Recherche Appliqué au Paysage d'aide aux Usagers et aux Décideurs, extraits du document. Source : ENSNP, « Agglopolys, étude prospective pour la valorisation des paysages » CRAPAUD, Tomes 1&2, 2011.

II.3. L'émergence de l'agriculture périurbaine dans le projet urbain de l'agglomération

Les espaces ruraux subissent cette mutation, de manière souvent brutale. Bien souvent, les activités rurales sont marginalisées et fragilisées au bénéfice des activités économiques de la région urbaine. L'agriculture périurbaine est très diverse, caractérisée par les écosystèmes locaux, l'histoire urbaine et l'histoire agricole. Elle présente de nombreux inconvénients spécifiques tels que la pression foncière, certains effets de la structure urbaine, les surcoûts, l'isolement professionnel mais elle présente aussi des atouts comme une disposition proche d'un bassin de consommation et d'opportunités urbaines.

II.3.1. La naissance d'une politique agricole périurbaine

L'émergence d'un véritable discours construit à propos de l'agriculture date d'un événement dont on ne soupçonnait pas l'impact. Pour beaucoup d'acteurs, l'événement qui déclenche le débat sur l'agriculture au sein des collectivités urbaines (communes, communauté d'agglomération) est un comice agricole¹⁵¹ tenu en 2008 dans la commune de Marolles, petite commune rurale du nord-est d'Agglopolys. Festivité plutôt habituelle dans les départements ruraux, il n'y avait pas eu de comice sur le territoire de la communauté d'agglomération depuis plus de vingt ans. Sous

¹⁵¹ Rassemblement d'agriculteurs (propriétaires et fermiers) pour échanger expériences de et nouveaux procédés agricoles. Les comices agricoles sont l'occasion de présenter les produits des exploitations et d'ouvrir le village décoré aux voisins.

l'impulsion d'une élue du Conseil Général,¹⁵² du CAUE 41 et des élus de l'agglomération, une conférence a été organisée sur la gestion du périurbain. C'est cette conférence qui a lancé une politique de prise en compte de l'étalement urbain par le biais d'un nouveau regard sur l'agriculture périurbaine, en partenariat avec le service DEVECO de l'agglomération. Les organisateurs ont sollicité la Chambre d'Agriculture, et des intervenants « pour montrer qu'il y a avait d'autres manières d'appréhender le périurbain, et la valeur des terres agricoles », tels qu'un conseiller municipal de la ville de Chinon venu parler de la protection des vignobles autour de la ville. « On est en retard par rapport à l'enjeu et à ce que l'on pourrait faire. (...) On pourrait se doter d'outils d'acquisition foncière pour préserver ces territoires à des fins agricoles. C'est un rapport de force, mais quand on a le pouvoir, on peut le faire. »¹⁵³

De cette scène rare de discussion entre élus sur la question de l'agriculture, plusieurs chantiers ont suivi, traduisant l'évolution du regard porté sur l'agriculture. Les élus de la Chambre d'Agriculture avaient l'habitude de considérer avant tout la situation des exploitants, acteurs économiques à part entière. Les élus de la communauté d'agglomération, selon la situation de leur commune, portent un regard plus ou moins issu de la ville sur l'agriculture (JANIN 2011) : les parcelles agricoles sont des réserves foncières aux projets immobiliers, plus ou moins illimitées. Et pour le président d'Agglopolys, avec son regard de l'école du paysage, il « voyait l'agriculture comme un rempart à l'urbanisation¹⁵⁴ ». Une telle discussion entre Chambre d'Agriculture et collectivités locales¹⁵⁵ n'était pas fréquente : « cela faisait longtemps qu'à la Chambre nous voulions parler d'agriculture périurbaine. Cela fait des années que nous suivons les documents d'urbanisme et que nous sommes confrontés à de nombreux cas où l'on ne prend pas du tout en compte l'activité de l'agriculteur. On était souvent contacté au dernier moment, (...) on manquait d'anticipation¹⁵⁶ ». Le renversement du regard sur l'agriculture périurbaine est perceptible chez les acteurs de la collectivité, traditionnellement urbains : « Il y a eu un changement de regard, auparavant les terres agricoles étaient plutôt considérées comme une réserve foncière, plus ou moins illimitée. La preuve de ce changement, ce sont les contacts avec Agglopolys. (...) » C'est une nouvelle préoccupation que les acteurs de l'intercommunalité revendiquent (cf. figure 64).

S'en suivent trois chantiers depuis 2009, portés par Agglopolys avec l'expertise de la chambre d'agriculture :

- un observatoire de l'agriculture du Blésois, à l'échelle du SCoT, destiné à connaître l'état des exploitations agricoles et le degré d'impact de l'urbanisation sur leur bon fonctionnement (pression foncière, capacité d'évolution, circulations d'engins agricoles, etc.), pris en charge par le Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise avec le soutien du programme LEADER¹⁵⁷

- un projet de gestion foncière de la ville de Blois et d'Agglopolys

¹⁵² Engagée d'autre part dans une association d'éducation à l'environnement et formée aux enjeux spatiaux et environnementaux.

¹⁵³ Extrait d'un entretien avec un conseiller général, le 13/09/2010.

¹⁵⁴ Extrait de l'entretien avec un ingénieur territorial chargé de mission développement territorial et économique, Agglopolys, 06/09/2010

¹⁵⁵ Les relations entre la Chambre d'agriculture et les élus sont traditionnellement occasionnées au cas par cas, pour l'étude des projets individuels sur les exploitations ou sur la révision d'un PLU par exemple.

¹⁵⁶ Entretien avec un technicien de la Chambre d'Agriculture, le 17/09/2010

¹⁵⁷ LEADER : Méthode de mise en œuvre intégrée de mesures de développement rural. Dans le cadre de la programmation 2007-2013, LEADER est le quatrième axe de la programmation du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

- l'étude de la filière économique et l'organisation de circuits-courts, notamment en de la filière agriculture biologique (pris en charge par la Mission Développement territorial et économique avec le soutien du programme LEADER)

Agglopolys
Communauté d'Agglomération de Blois

Accueil | Infos pratiques | Développement économique | Le développement de l'agriculture

Le développement de l'agriculture

Avec près de 400 exploitations agricoles et + de 40000 ha cultivés, l'agriculture constitue un secteur économique à part entière.

Vous naviguez vers...

- Développement économique
- Un territoire attractif
- Zones d'activités et offre immobilière
- L'aide aux entreprises
- Le développement de l'agriculture
- L'emploi et l'insertion

Voir les vidéos

Quelques actions menées sur le territoire d'Agglopolys

- Juin 2008 : Organisation du comice agricole à Marolles, débat sur l'avenir de l'agriculture péri-urbaine
- 2009 : Lancement d'une couveuse en maraîchage bio au lycée horticole (espace test des Prés d'Amont à Blois) en partenariat avec Agglopolys
- Novembre 2009 : Mise en place d'un observatoire de l'agriculture péri-urbaine (réalisé par le SIAB avec le soutien du programme Leader)
- Février 2010 : Etude sur le potentiel de développement des circuits courts et des filières biologiques (réalisée par Agglopolys avec le soutien du programme Leader)
- Septembre 2010 / septembre 2011 : Soutien à la construction de nouveaux locaux de l'association Biosolidaire (Jardins de Cocagne et Valbiocentre)
- 2012 :
 - aménagement d'une zone dédiée au maraîchage biologique sur la commune de Blois
 - étude sur l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux.

Figure 64 : Les projets agricoles portés par Agglopolys. Source : site internet, Agglopolys

L'observatoire de l'agriculture permet à chaque commune du SIAB de disposer d'une cartographie des « zones à fort enjeu agricole » (cf. figure 65). Ainsi, au cas par cas ou lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme par exemple, la commune dispose d'un document idéalement à jour sur l'état des exploitations, les circulations à préserver pour le passage des engins agricoles, les parcelles qui ne seront ouvertes à l'urbanisation qu'en mettant en danger une exploitation, etc.

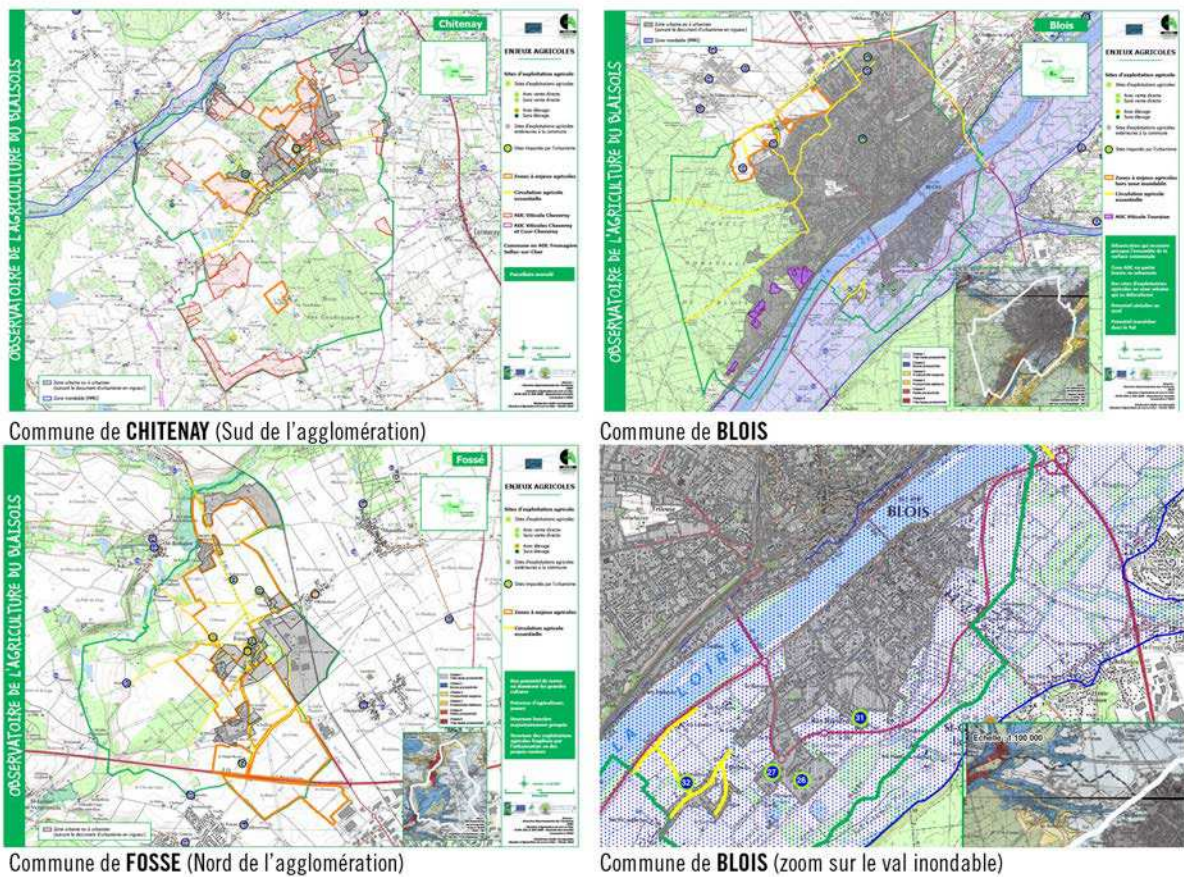


Figure 65 : Extraits de l'observatoire de l'agriculture du Blésois, sur deux communes périurbaines (chacune à 10km environ de Blois) à gauche, et sur la commune de Blois à droite. *Source : Agglopolys*

Si la communauté d'agglomération se saisit de cette question de l'agriculture périurbaine, c'est avec un objectif à la fois global, l'idée de construire une agglomération-archipel au sein de laquelle les zones agricoles constituent le territoire, et emblématique. En effet, si les défauts du paysage local sont facilement identifiés (extensions périurbaines, infrastructures, points noirs visuels, zones d'activités), les acteurs du territoire vantent le paysage de l'agglomération à travers le patrimoine bâti et les activités agricoles traditionnelles, qu'ils considèrent comme des atouts spécifiques.

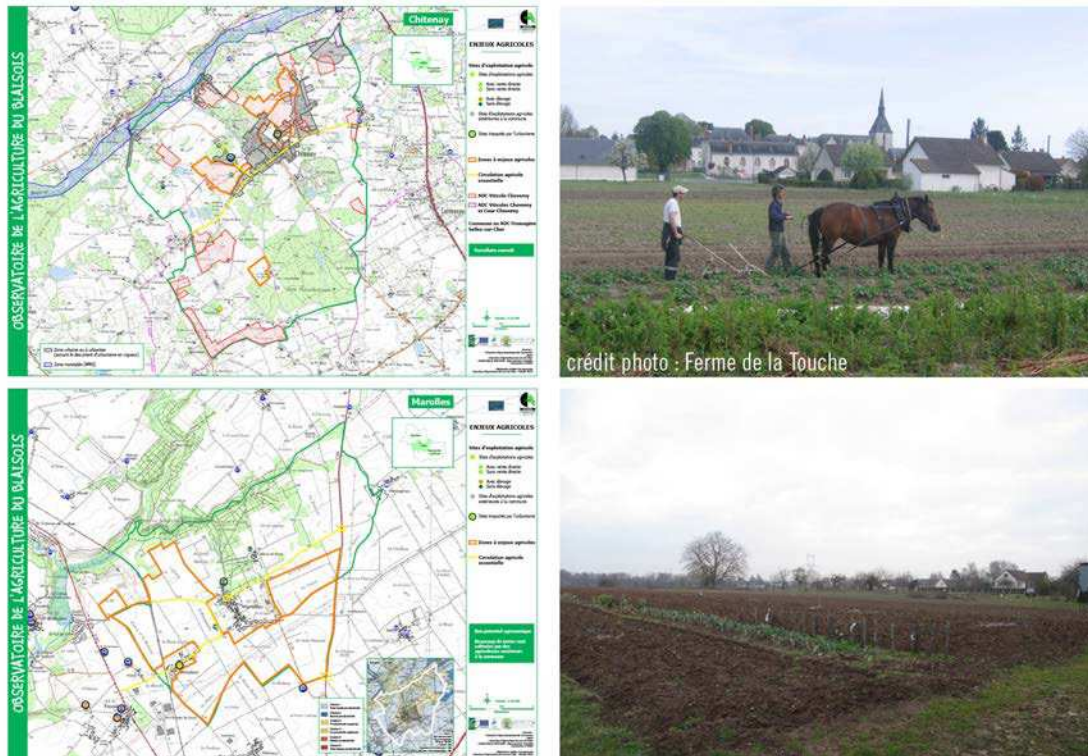


Figure 66 : L'observatoire du Blaisois, un inventaire précis et spatialisé des tensions entre urbanisme et agriculture. En haut, l'exemple de la commune de Chitenay (Sologne viticole), en bas, l'exemple de Marolles (Beauce). L'une doit à la fois protéger une exploitation maraîchère de production légumière de proximité, filière déjà tournée vers les citadins, et valoriser des parcelles viticoles inscrites en AOC Cheverny. L'autre doit contenir les opérations de lotissements et valoriser les vues sur le village, point de départ de la réserve de Grand-Pierre et Vitain. *Source : Agglopolys. Photographies : Ferme de la Touche et L. Voisin*

Comme nous l'analyserons plus tard, les différentes orientations de la communauté d'agglomération intègrent de nouveaux partenaires, comme la chambre d'agriculture. Agglopolys tient le rôle d'organisateur de ces espaces périurbains, au point que c'est directement la communauté d'agglomération qui est contactée par les agriculteurs intéressés par exemple par la location de terres maraichères à proximité de la ville, propriété de la collectivité.

II.3.2. Le cas particulier du val inondable urbain

L'espace du val inondable en général, et le projet de la Bouillie en particulier, sont à ce titre particulièrement fertiles de représentations liées à l'activité agricole traditionnelle. En effet, le val inondable était traditionnellement dévolu à une polyculture (élevage, maraichage, cultures). Aujourd'hui, il est principalement occupé par de grandes cultures, parfois alternées de production légumière.

Avec le durcissement de la politique nationale de prévention des risques, plusieurs réserves foncières acquises par la ville dans l'espace endigué se sont vues refuser toute perspective d'urbanisation future et le quartier construit dans le déversoir de la Bouillie a subi une opération de démolition. Cette décision des services de l'Etat est originellement

uniquement une décision technique (protéger les populations contre le risque d'inondation, éviter l'installation de nouvelle population en zone potentiellement dangereuse). Que faire des surfaces non urbanisées ou nouvellement déconstruites (cf. figures 67 et 68) ? Situées en zone inondable, quelle avenir la collectivité est-elle en mesure de leur donner ? « Aujourd'hui, nous avons donc à gérer en termes réglementaires le secteur de Vienne, encore une vocation agricole puisqu'il restait des traces maraîchères, d'autres secteurs sont inscrits en ND, zone de paysage ou zone de risques, qu'on maîtrise assez bien en les gelant. (...) C'est très nouveau pour la collectivité de posséder des secteurs dont la destination n'est pas l'urbanisation. (...) C'est un des sujets qui va être à l'ordre du jour lors de la révision du PLU (de Blois), quelle est la logique de développement de ces secteurs avec les contraintes aujourd'hui ?¹⁵⁸ »



Figure 67 : Le nouveau paysage de la Bouillie. Des prairies entretenues succèdent aux parcelles bâties, les arbres d'ornements et les murs mitoyens sont parfois conservés. Au loin, le paysage urbain du quartier de Vienne, encerclé par les digues. Photographies L. VOISIN 2012



Figure 68 : Photographies de la formation des délaissés dans le quartier de la Bouillie. Traces et occupation des lieux vidés de leurs habitants. *Photographies L. VOISIN 2012*

Ces nouvelles questions motivées par la contrainte hydraulique ont porté l'agriculture périurbaine sur la scène, à la fois afin de trouver une valeur productive aux parcelles non constructibles, mais aussi pour valoriser une activité agricole traditionnelle du val, qui participe à l'image du Val de Loire Patrimoine Mondial.

Prenons l'exemple de la Vacquerie, lieu-dit situé dans le quartier endigué de Vienne. Un ensemble de parcelles (réserve foncière) appartenant à la ville devait voir la construction d'un écoquartier, avec l'objectif de densifier ce que l'on pourrait considérer comme une large dent creuse (environ 12 hectares), et de proposer une offre de logement pour les habitants du quartier de la Bouillie en procédure de déconstruction. Plusieurs études ont été commandées, jusqu'en 2009 où l'École du Paysage a réfléchi à l'aménagement d'un écoquartier en règle avec le PPRI (construction sur pilotis, espaces libres pour la circulation de l'eau, etc.), dans la cadre de sa convention avec Agglopolys (cf. figure 69, en bas à gauche de l'image). Suite à l'intervention des services de l'Etat qui découragent instamment les élus locaux à poursuivre dans cette voie d'urbanisation, Agglopolys doit changer d'orientation pour ces terres communautaires. Elle commande donc une étude pour l'aménagement de la Vacquerie en zone dédiée au maraîchage biologique, renouant avec l'activité traditionnelle du val inondable.

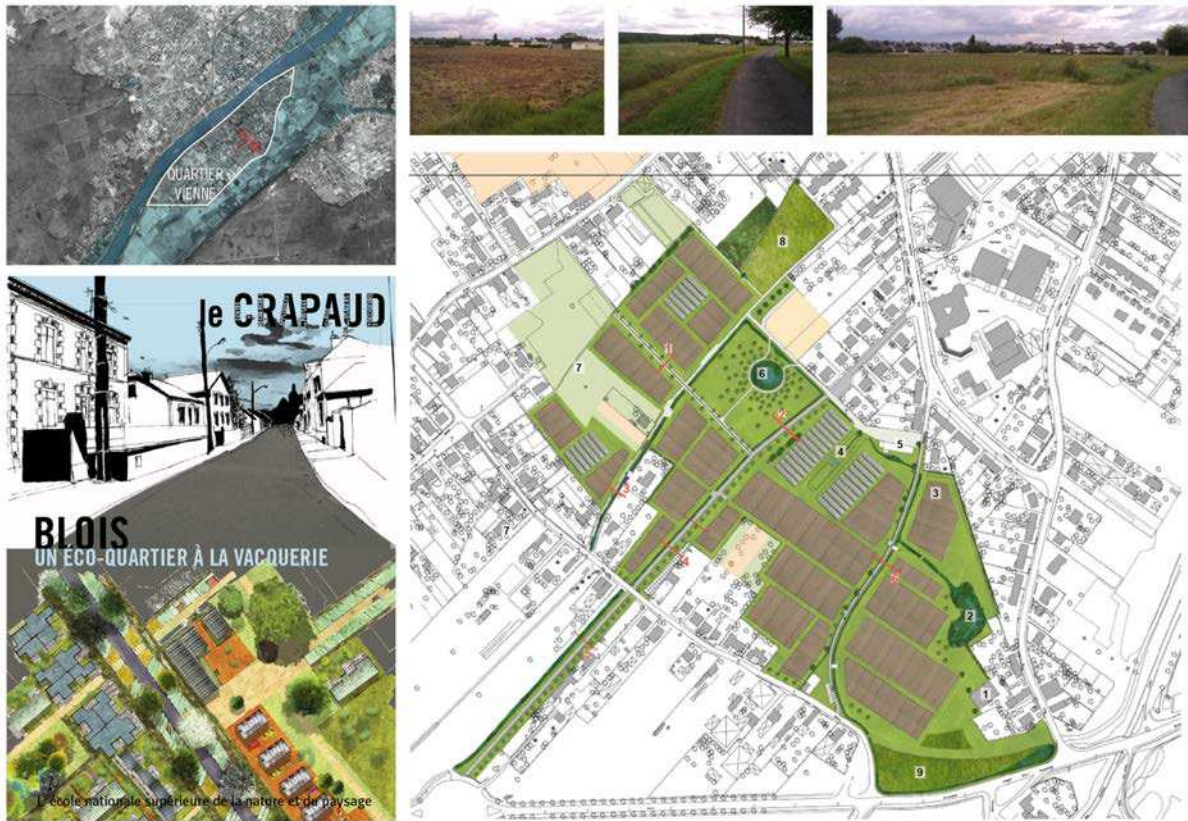


Figure 69 : Etude pour le devenir de la Vacquerie : du projet d'écoquartier submersible (ENSNP 2006-en bas à gauche) au projet agricole urbain (Sativa paysage 2012-plan central). *Source : ENSNP, Sativa, L. VOISIN.*

Le projet de la Bouillie est l'occasion pour la collectivité de s'interroger sur le devenir des surfaces désurbanisées. Le projet, motivé à l'origine par des questions de sécurité des populations face au risque d'inondation, devient le support d'une nouvelle réflexion sur l'entrée de ville Sud, sur le devenir d'un espace typique du Val de Loire (le lit majeur) et sur l'idée d'une ceinture agricole en périphérie de la ville.

En 2002, les services de l'Etat proposent à la communauté de communes de l'époque de mettre en place une zone d'aménagement différé (ZAD)¹⁵⁹ sur les 60 hectares urbanisés à la sortie du déversoir. La collectivité acquiert ainsi un droit de préemption sur ce secteur, classé dans les POS en zone naturelle (zone ND) et devient progressivement propriétaires de nombreuses parcelles. Les démolitions commencent en 2005, dès qu'un premier groupe de maisons a été acquis. « Au fur et à mesure des démolitions le quartier ne ressemble plus du tout à ce qu'il ressemblait avant. Des gens se retrouvent complètement isolés au fond d'une impasse parce que tous les autres voisins sont partis. Cela crée un climat d'insécurité qui n'est pas forcément réel mais ressenti comme tel par les habitants¹⁶⁰. » Dés

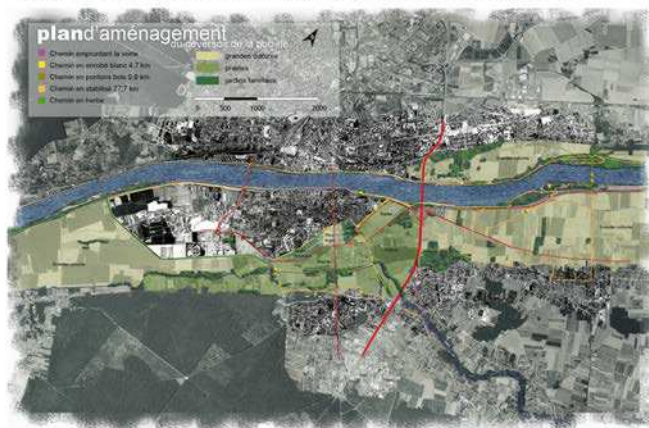
¹⁵⁹ Minéa (sous la dir. de Ferrand, J.-P., Bochet, A. et Gérard, L., Hydratec), « Étude d'aménagement du bras de décharge du déversoir de la Bouillie », maîtrise d'ouvrage DDE du Loir-et-Cher, 2000, 114 p.

¹⁶⁰ Entretien d'un ingénieur territorial chargé du projet de la Bouillie, le 07/07/2011

2006-2007, les services de l'Etat, qui sont les principaux financeurs¹⁶¹ de l'opération d'acquisition et de démolition, demandent à la collectivité de réfléchir au devenir de ce site « pour pouvoir communiquer au plus vite aux habitants », priorité qui n'avait pas été cernée par les élus, englués dans les problèmes sociaux et financiers immédiats.

Une étude est commandée par Agglopolys à l'Ecole du Paysage afin de réfléchir au devenir du site de la Bouillie en voie de déconstruction dans le cadre de l'atelier de projet. La réflexion est alors élargie à l'ensemble du val inondable depuis la base de loisirs du Lac de Loire jusqu'à la fin du quartier endigué de Vienne (cf. figure 70). Les propositions de projets (Boiscuillé, Servain 2007) offrent de nouvelles perspectives inconsidérées jusque là. Les étudiants soulignent la proximité du centre-ville et la fertilité des sols. Le site de la Bouillie est pour la ville une aménité paysagère (qualité et netteté de l'entrée de ville Sud de Blois), sur lequel plusieurs plus-value économiques peuvent être envisagées : la capacité agronomique (ceinture d'agriculture périurbaine), la propension aux activités de loisirs (parc des fêtes), ou enfin la possibilité d'envisager la production de bioénergie à destination des transports urbains (taillis à très courte révolution, culture à forte production de biomasse), toutes ces propositions n'étant jamais détachées de leur vocation pédagogique pour les habitants de l'agglomération.

à la redécouverte du patrimoine ligérien



entrée de ville



Cheminement en bois sur pilotis Cheminement en enrobé blanc Cheminement en herbe



Figure 70 : Extrait d'un projet collectif d'étudiants de l'ENSNP (2006) sur l'ensemble du val ligérien, et plus particulièrement sur l'entrée de ville sud de Blois, à l'endroit du déversoir de la Bouillie. Source : ENSNP.

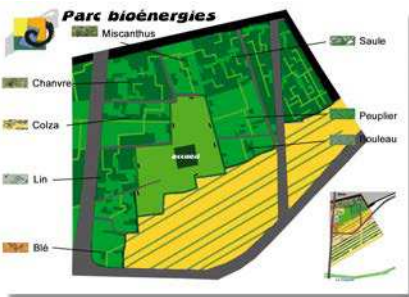
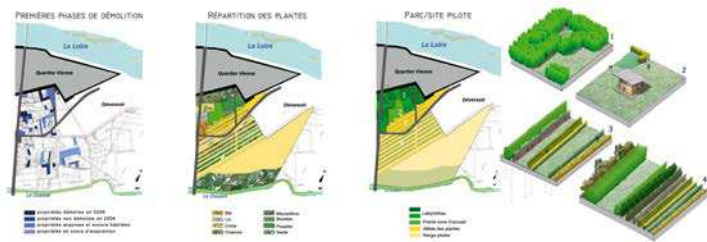
Parmi les scénarii présentés au comité de pilotage, dans lequel sont représentés les élus des trois communes concernées et une technicienne des services mutualisés chargée de mener les opérations de rachat des parcelles, c'est la dernière solution, à visée énergétique (cf. figure 71), qui est préférée du président de la communauté d'agglomération de l'époque (TRUFFER et BOISCUILLE 2007). Elle sera cependant rapidement rejetée par les services

¹⁶¹ grâce au Plan Barnier

de l'Etat, du fait de l'incompatibilité entre les plantations denses de saules et les prescriptions du Plan de Prévention des risques d'inondation.



Initiative bioénergie est un site pilote à vocation pédagogique auprès d'un public varié. Le parc Bioénergie permet d'accueillir et d'informer aussi bien les agriculteurs que les groupes scolaires ou les promeneurs, organisé à partir d'un espace d'accueil central. Dans le parc Bioénergie, chaque plante du projet est mise en scène dans un souci d'interactivité avec le visiteur. Des panneaux de communication et des parcours à travers des labyrinthes verts permettent d'appréhender les végétaux dans leurs différents aspects et usages.



L'école nationale supérieure de la nature et du paysage ABARNOU Antoine ADENAUER Karin BEAUPOUX Anais GUIBERT François 3ème année 2006 projet BIOENERGIE

Figure 71 : Extrait des travaux étudiants de l'ENSNP en 2006 : le parc bio-énergie, basé sur la production de biomasse destiné au réseau de transports publics de l'agglomération. *Source : ENSNP.*

En 2008, la nouvelle présidence de la communauté d'agglomération souhaite relancer une étude paysagère très rapidement « sur le devenir du site », lancé tout début 2009. C'est l'Atelier De l'Île, bureau d'étude de paysagistes, qui est retenu pour une étude en deux phases : une exploration des possibilités à travers plusieurs scénarii d'aménagement, qui doit permettre aux élus de se positionner et de placer le curseur sur les grands choix à faire pour le site. C'est une réflexion que les élus de l'agglomération ont peu l'habitude d'avoir, surtout qu'elle concerne l'ensemble des élus de l'agglomération, donc les élus beaucerons, les élus de la Sologne viticole, sur un territoire et une problématique jusque là réservés aux communes riveraines de la Loire. La deuxième phase de l'étude prévoit l'élaboration d'un plan-guide et d'un schéma d'aménagement. Le territoire pris en compte dans l'étude comprend l'ensemble du déversoir de la Bouillie et pas uniquement le secteur de la ZAD.

Le bureau d'étude propose en 2009 quatre scénarii (cf. tableau 4), inspiré des propositions des travaux de l'école du paysage présentés en 2006, et qui avaient largement séduit l'équipe municipale de l'époque (BOISCUILLE et TRUFFER 2007 ; COSTANZO 2008).

SCENARIO 1 Nourrir la ville	Ce scénario est fondé sur diverses formes d'agriculture périurbaine (jardins familiaux, entreprises agricoles, activités intermédiaires comme les jardins de Cocagne...) qui s'appuie sur la tradition séculaire de l'activité maraichère dans le val inondable. Aux portes de la ville, le site devient un territoire nourricier pour la ville et s'inscrit dans un contexte national de valorisation de l'agriculture de proximité. Certaines parcelles gérées en prairies peuvent être l'occasion d'un pâturage par l'animal (moutons, chevaux...)
SCENARIO 2 Valoriser la ville	Il s'agit d'un scénario « naturaliste », prenant le parti de valoriser la dimension environnementale du val (corridor écologique, vallée alluviale de prairies et de ripisylve). Avec ce choix, l'espace du val rend un service avant tout écologique à la ville : il s'agit de recréer des espaces de prairies naturelles, éventuellement support de pâturage. « En terme de lecture du paysage, ce scénario explore le passage très contrasté du vide (le val) au plein (la ville) et participe, de fait, à la compréhension du site et de son fonctionnement. De même, la valorisation de l'entrée du déversoir en prairie alluviale, voire en prairie humide, affirme la singularité du lieu avant tout lié à l'eau. » (MORISSEAU 2011) Une activité de « loisirs verts » et d'éducation à l'environnement pourrait être déclinée (écopôle).
SCENARIO 3 Chauffer la ville	Ce scénario fondé sur la bioénergie a permis de vérifier une hypothèse explorée par les étudiants de l'ENSNP ¹⁶² (Boiscuillé, Truffer, 2007) qui consistait à développer la plantation de végétaux (saules, peupliers, miscanthus) dont la biomasse est valorisable pour la production de bioénergie (Taillis à Très Courte Révolution, Bois raméal fragmenté, etc.)
SCENARIO 4 Fédérer par l'eau	Ce scénario est construit sur le thème de l'eau, en assumant la problématique du risque d'inondation et en construisant un paysage périurbain qui en témoigne. Le passage potentiel de l'eau est mis en scène comme « fil conducteur » du val. « Les objectifs sont multiples : montrer le chemin de l'eau, diversifier ses motifs paysagers, illustrer la mémoire du lieu, exprimer une culture du risque d'inondation. » (MORISSEAU 2011)

Tableau 4 : Tableau représentant les quatre scénarii d'aménagement du val de Loire, présentés par le bureau d'étude paysagistes (L'Atelier de L'île) aux élus communautaires.

Depuis l'étude menée par l'école du paysage en 2006, la possibilité de mettre en place une filière de bioénergie, qui serait en mesure de fournir l'énergie du réseau de bus de l'agglomération, avait séduit l'ancienne équipe d'élus. Cependant, au-delà de l'intérêt prospectif local, cette orientation a fait l'objet d'un certain nombre de questionnements (COSTANZO 2008) : un certain illogisme entre le fonctionnement hydraulique et une plantation dense d'arbustes¹⁶³ (possibilité d'obstacle à l'écoulement ou de création d'embâcles).

On perçoit bien ici la question posée par un tel espace situé en pleine région urbaine et participant à l'ensemble de la vallée patrimonialisée. Quel avenir dessiner pour la ville mais aussi à l'échelle de la métropole du Val de Loire ? Quelle valeur identitaire donner par un projet de paysage ? (VOISIN et al. 2012).

Les différents comités ont fourni des avis plus ou moins précis sur chacun des scénarii : avis techniques¹⁶⁴, choix politiques, possibles préexistants sur lesquels s'appuyer, délais de temps selon l'urgence de la situation... Ce sont les deux scénarii « nourrir la ville » et « fédérer par l'eau » qui ont été préférés, à la fois pour le sens qu'ils sont en mesure de donner au paysage ligérien (mémoire de l'eau, activité agricole traditionnelle) mais aussi pour leur valeur

¹⁶² BOISCUILLE, C. de ; SERVAIN, S., « Le déversoir de la Bouillie (Blois, Loir-et-Cher), un parc « bioénergie » aux portes de la ville », actes du colloque international « Les agricultures périurbaines : un enjeu pour la ville. Vers des projets de territoire », Nanterre, 10-12 octobre 2007.

¹⁶³ Les services de l'Etat refusent cette option.

¹⁶⁴ Domaine des services de l'Etat

économique. En effet, l'ambition de la collectivité n'est pas de gérer un immense espace vert aux portes de la ville, mais plutôt de mettre en place un espace de coût de gestion nulle, et producteur de services de valeur pour la ville.

Le bureau d'étude propose donc un plan-guide, qui croise les deux scénarii préférés des élus référents (ATELIER DE L'ÎLE, 2010). Ce schéma d'aménagement est présenté au comité de pilotage, puis à la Commission aménagement de l'espace d'Agglopolys. Même si le projet est pensé afin de ne pas avoir de coût d'entretien il nécessite un investissement très important pour la collectivité lors de sa mise en place. Si l'image du parc agricole urbain est très bien accueillie par les services et les élus, elle n'est pas réaliste, notamment pour des questions de coût et des délais nécessaires à sa réalisation.

Si l'opération de désurbanisation continue, aucun usage n'est prévu pour les maisons acquises ou pour les parcelles récemment déconstruites. Les habitations sont pillées, les terrains libres sont clôturés et régulièrement fauchés. Des systèmes empêchant l'intrusion de véhicules sont installés temporairement pour éviter la sédentarisation d'une population précaire. Cet état de *no man's land* est particulièrement mal vécu par les habitants, les quelques familles habitant encore le quartier ayant finalement aujourd'hui « leur maison au milieu de la prairie¹⁶⁵ ». C'est en tout cas une situation que ne supporte pas la collectivité, certainement liée à la connotation de désert, de friche, d'échec et d'abandon. Selon le paysagiste auteur du plan-guide, c'est un état de « vulnérabilité paysagère » qui impose « des problèmes de gestion et de sécurité. Dès lors, cette question oblige la communauté d'agglomération à réduire cette vulnérabilité. » (MORISSEAU 2011) Si c'est la raison qui a motivé la commande de l'étude sur le devenir du site en 2009, c'est également la raison qui a motivé la mise en place d'actions concrètes en 2011 : « Aujourd'hui, on libère des espaces vacants auxquels on ne donne pas une réelle vocation. Il (le président d'Agglopolys) souhaitait vraiment qu'on puisse très vite mettre en place des choses sur ces espaces que l'on a acquis, pour montrer, dans un premier temps, que nous ne faisons pas rien et que nous cherchons à trouver d'autres vocations afin de montrer des signes aux habitants¹⁶⁶ . »

Du projet global du plan-guide, qui prévoit plusieurs aménagements, des travaux hydrauliques importants, le déplacement de la D951, l'aménagement des abords de l'avenue Wilson, la création de circulations piétonnes et le déplacement des jardins ouvriers et l'installation d'une activité agricole pérenne, les services d'Agglopolys prévoient la réalisation d'éléments au cas par cas. Ainsi dans le quartier désurbanisé du Glacis, Agglopolys a commandé une mission de réalisation de jardins ouvriers. Ce choix répond à la fois au plan-guide¹⁶⁷ et à une demande de l'Association blésoise des jardins familiaux.

A travers le projet de la désurbanisation du quartier de la Bouillie, c'est un enchaînement de réflexions emboîtées sur le projet de paysage que la collectivité a subi et dont elle s'est saisie :

- tout d'abord, la prise en compte de la « vulnérabilité paysagère » : à travers la transformation d'un espace, ici la *désurbanisation*¹⁶⁸ d'un quartier, quel état prévoit-on pour revenir à une stabilité paysagère ?

¹⁶⁵ *Témoignage d'une habitante résistante, juillet 2012*

¹⁶⁶ *Entretien avec un chargé de mission Aménagement à la communauté d'agglomération*

¹⁶⁷ *Le plan-guide y prévoit un « quartier maraîcher » d'une superficie de 5 hectares à la place de l'ancien quartier bâti (ATELIER DE L'ÎLE, 2010)*

¹⁶⁸ *Il est à noter que ce sont les notions de désurbanisation ou de déconstruction qui sont employées dans les discours relatifs à la ZAD, plutôt que celles de destruction ou de démolition, traditionnellement utilisées dans les opérations ANRU de démolitions de barres d'immeubles. Ce choix de vocabulaire laisse penser que la déconstruction symbolise ici un retour à un état initial, plus stable car moins dangereux, un état non bâti plus juste par rapport à la fonction traditionnelle du val inondable. (MORISSEAU 2011)*

- ensuite, la mutation du quartier de la Bouillie a entraîné une réflexion sur l'ensemble du val, dont la physionomie nécessairement ouverte met en scène l'entrée de ville¹⁶⁹ sur Blois, et offre une perspective particulière à l'échelle de l'agglomération

- la mise en place d'une activité agricole de proximité suppose une animation économique orchestrée par la communauté d'agglomération (circuits courts identifiés au préalable avec les partenaires locaux, baux spécifiques cédés par Agglopolys, mise en place d'un cahier des charges de gestion ou d'aménagement)

- enfin, le projet de la Bouillie a entraîné une mise en scène d'une culture du risque d'inondation, à travers de nouveaux paysages et de nouveaux usages

Pour conclure, ce projet, à l'origine déterminé uniquement dans une vision techniciste de l'espace communautaire, a conduit à mener des réflexions originales et innovantes, multipliant les regards sur un espace à forts enjeux urbains, autant qu'à fortes contraintes hydrauliques et économiques. C'est finalement par l'entrée du paysage que la multiplicité des usages possibles sur un espace profondément urbain malgré une configuration naturelle (présence de l'eau, prairies, etc.). Ce regard urbain sur un espace naturel, les usages urbains qui y sont envisagés sans nier son fonctionnement naturel, restent pionniers pour les acteurs locaux. Malgré les difficultés de mise en œuvre, les coûts d'aménagement exorbitants et le travail nécessaire de communication, voire de pédagogie d'un tel projet (auprès des équipes d'élus, de techniciens, mais aussi auprès de la population), le projet du devenir de la Bouillie participe à l'évolution des postures et des manières d'agir d'une collectivité.

II.4. Le glissement de la notion de paysage : les colloques organisés par le CAUE 41

Ce déplacement de la notion de paysage est perceptible dans le choix des thèmes des colloques organisés tous les deux ans depuis 2007 par le CAUE du Loir-et-Cher (cf. figure 72). Le premier, en 2007, est centré sur la Loire et l'inscription au patrimoine mondial : « Imaginer le Val de Loire ». Les personnalités politiques présentes soulignent l'importance du fleuve : « Le fleuve est un trait d'union entre les quartiers, les associations, c'est pourquoi la concertation doit se faire encore plus étroite avec ses acteurs¹⁷⁰ ». Cependant, la question posée par le colloque est bien celle de l'invention d'une manière de vivre sur le territoire ligérien, avec les phénomènes urbains contemporains. S. THIBAUT y présente l'expérience de la métropole-jardin comme une solution vieille de 30 ans : « La métropole-jardin, loin d'être une lubie, constitue un projet viable, avec un dosage équilibré d'urbanisme, de nature et d'économie¹⁷¹ ». Y. CHALAS y rappelle sa définition du nouveau rapport homme/nature dans la ville contemporaine : « L'interpénétration doit se comprendre comme la ruralisation de la ville.

Elle englobe, par son extension, une agriculture, une forêt, des parts entières de territoires verts qui deviennent des

¹⁶⁹ « Le président et les maires concernés sont conscients qu'il fallait intervenir sur ce secteur (le val inondable entre Blois et Saint-Gervais) et qu'ils pouvaient faire un entrée de ville ou une entrée d'Agglo à la dimension d'Agglopolys ». Extrait entretien Truffer

¹⁷⁰ N. PERRUCHOT, maire de Blois en 2007, dans CAUE 41, « Nature & paysage : un colloque riche en contenu », Au fil de l'AUE, n°3, décembre 2007, p.5

¹⁷¹ CAUE 41, « Nature & paysage : un colloque riche en contenu », Au fil de l'AUE, n°3, décembre 2007, p.4

morceaux de ville. L'agriculture devient un débat de cité !¹⁷² » La grande participation d'élus locaux et de représentants de l'état a montré la volonté de partager une vision commune, comment vivre en harmonie entre nature et culture sur le territoire spécifique du Val de Loire ou qui a le devoir et le pouvoir de mener à bien ce projet, avec quels partenariats.

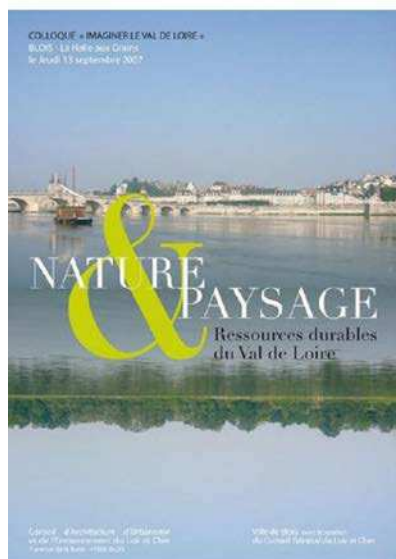
En 2009, le CAUE organise le colloque Nature et Paysage sur le thème des « délaissés temporaires ». C'est pour le directeur l'occasion de parler avant tout d'usage : penser l'espace, c'est considérer son appropriation par les habitants et les usagers. Prendre en compte le rapport au temps de la mutation des espaces de la ville, envisager les délaissés comme des espaces « pré-démocratiques¹⁷³ », c'est une considération pour le politique. Le devenir du site de la Bouillie ou encore le parc A10 sont des exemples locaux évoqués, grâce à l'intervention des professionnels responsables de leur mise en œuvre¹⁷⁴.

En 2011, le CAUE41 souhaite aborder la problématique de la relation entre agriculture et ville. L'événement est couplé avec un colloque international ayant pour thème les paysages périurbains, organisé par l'Ecole du Paysage et l'UMR CITERES de l'Université de Tours. C'est l'occasion pour les élus de formuler des préoccupations grandissantes, en appuyant le colloque sur les réflexions en cours sur le territoire. Les acteurs des communes périurbaines, notamment les élus, sont appelés à témoigner de leurs expériences sur leur territoire communal. Par exemple, le maire de Vineuil, commune de la première couronne périurbaine au sud de Blois, y présente les tentatives de son équipe pour préserver les terres agricoles face à une pression urbaine très importante (projet de ZAP).

¹⁷² CAUE 41, « Nature & paysage : un colloque riche en contenu », *Au fil de l'AUE*, n°3, décembre 2007, p.4

¹⁷³ Citation de P. BOUCHAIN, à propos de la plantation du parc A10, CAUE41, « Une directrice pour l'école du paysage », *Au fil de l'AUE* n°6, décembre 2009, p.4

¹⁷⁴ P. Bouchain pour le parc A10, en tant que directeur de l'atelier public d'architecture et d'urbanisme au moment de sa réalisation, G. Morisseau pour la Bouillie, en tant que paysagiste membre de l'équipe de l'Atelier de l'Ile, auteur de l'étude sur le devenir du site de la Bouillie.



Colloque Nature et Paysage 2007
Ressources durables du Val de Loire



Colloque Nature et Paysage 2009
Les délaissés temporaires



Colloque Nature et Paysage 2011
Les agricultures, avenir des villes ?

Figure 72 : Les trois colloques Nature et Paysage organisés par le CAUE 41 à la fréquence d'une fois tous les deux ans. L'évolution des thématiques est particulièrement bavarde : en 2007 « l'objet Loire », comme ressource durable pour le Val de Loire, est au centre du débat ; en 2009, ce sont les délaissés temporaires, la notion de temps et d'usages dans l'aménagement, le paysage comme processus ; en 2011, c'est l'agriculture dans sa relation à la ville qui est explorée. *Source : CAUE41*

III. La communauté d'agglomération : nouvel acteur légitime pour mener une stratégie paysagère

Le recours à la lecture par le paysage se manifeste au sein même du fonctionnement interne de la structure intercommunale et des services mutualisés. Le président d'Agglopolys témoigne : « Sur tous les projets, que ce soit des projets d'aménagement de zones d'activité, de zones économiques, sur l'aménagement d'équipement (quand on est dans le concret) ou dans de la programmation (Scot, PLH, PLU), (...) il n'y a pas le regard du paysagiste. (...). Il n'y a pas dans les services un paysagiste, ou quelqu'un qui ait la compétence paysage pour dialoguer de professionnel à professionnel, et c'est un vrai manque. »

III.1. Une compétence paysage au sein de la communauté d'agglomération

Afin d'imaginer comment cette « compétence paysage » doit être intégrée aux services de l'intercommunalité, Agglopolys demande en 2010 au paysagiste-conseil du département¹⁷⁵ « de (...) faire une analyse, un diagnostic, en prenant appui sur tous les domaines d'intervention, tous les domaines de politique publique, où un paysagiste pourrait apporter quelque chose, une lecture particulière, une réflexion plus globale. »

Dans un premier état des lieux daté de juillet 2010, il est souligné que suite à la récente mutualisation récente des services d'urbanisme de la ville de Blois et de la communauté d'agglomération « force est de constater que la compétence « Paysage » - à cause de ou grâce à - ses caractéristiques transversales et pluridisciplinaires, se trouve *implicitement* à l'orée de plusieurs d'entre elles : l'aménagement opérationnel ou l'étude de planification ou l'urbanisme et l'architecture. Pour le dire brièvement, étant partout, *elle n'est nulle part*¹⁷⁶. » Ce constat est également celui des techniciens eux-mêmes : « Ce qui est démonstratif, c'est que le paysage, on n'a jamais su où le mettre. Ce qui fait que durant toute la première année, dès qu'il y avait des réunions sur la Loire UNESCO, etc., on l'envoyait à trois vice-présidents, Michel Contour en charge du Tourisme, Christian Mary en charge de l'Environnement et Stéphane Baudu en charge de l'Aménagement de l'Espace. Et c'est vrai que c'est les trois, tout en se disant que s'il y en a trois, il n'y a personne, car on ne sent pas porteur d'un dossier¹⁷⁷. » Le premier volet du rapport développe pourquoi une collectivité comme Agglopolys nécessite cette compétence, pour *faire quoi* et pour le *faire comment* (cf. figure 73). L'entrée par le paysage, grâce à « la transversalité des approches et par le souci de l'emboîtement des différentes échelles dans l'espace et dans le temps¹⁷⁸ » devrait dans un premier temps permettre de donner une vision en amont, source d'une culture partagée entre élus, techniciens et habitants. Dans un second temps, cette compétence paysage est destinée à coordonner les différents niveaux d'aménagement et d'articuler les réflexions qui sont menées aux différentes échelles spatiales (projets d'aménagement, documents de planification).

¹⁷⁵ M. Claramunt, paysagiste DPLG, paysagiste-conseil du Loir-et-Cher de 2003 à 2011.

¹⁷⁶ Extrait du rapport : DDT41, rédacteur M. Claramunt, rapport « Agglopolys – poste paysagiste. Etat des lieux » 27 juillet 2010, p.1. Italiques ajoutées par nous.

¹⁷⁷ Extrait entretien A.-L. FESNEAU, Agglopolys Mission Développement Territorial et Economique, 06/09/2010

¹⁷⁸ Op.cit. DDT41 2010 p.2

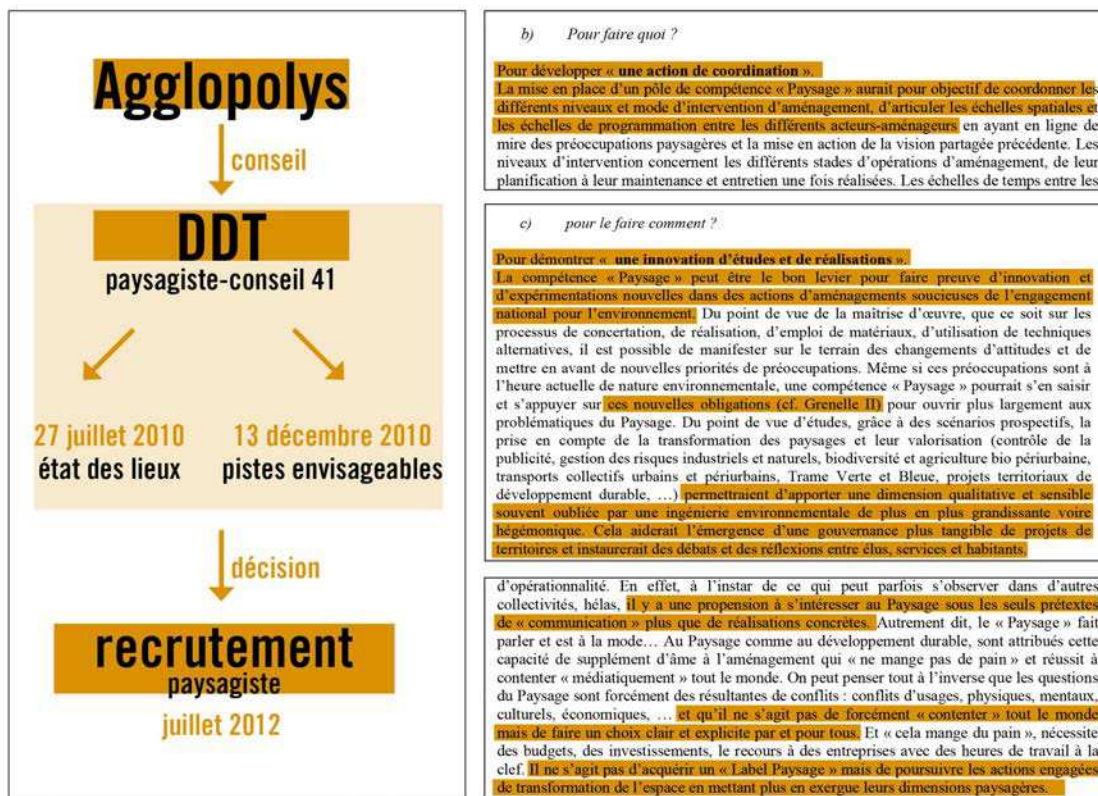


Figure 73 : (A gauche) Schéma de l'évolution d'une réflexion pour une compétence « paysage » à la communauté d'agglomération, grâce à l'expertise du paysagiste-conseil du Loir-et-Cher, Marc Claramunt. (A droite) Trois extraits du premier rapport d'expertise « Etat des lieux » (Source : Agglopolys) daté du 27 juillet 2010.

Ainsi, l'objectif primordial affiché est bien celui de construire par le paysage une culture commune, qui soit emmenée et personnifiée par un professionnel du paysage. C'est également la fonction clairement décrite à travers l'appel à candidature lancé en avril 2012 (cf. figure 74). Le descriptif des missions (conseil, soutien aux services, pédagogie, coordination des projets de paysage, organisation de conférences) trouve toute sa logique dans la mission spécifique¹⁷⁹ : *faire adhérer les services de la collectivité et les acteurs du territoire (élus, habitants, monde économique...) à cette stratégie paysagère*, qui comprend toutes les autres. C'est la raison pour laquelle ce poste a été situé dans l'organigramme sous la Direction Générale des Services, sans être intégrée à un service préexistant. La raison de cette situation se trouve à la fois dans la volonté de pouvoir exercer une action transversale sur les actions de la collectivité, mais également dans la nécessité pragmatique de donner à cette nouvelle compétence une visibilité et une légitimité¹⁸⁰ au sein de l'organisation. Ce choix d'organisation des services concrétise la place faite

¹⁷⁹ En comparaison avec d'autres appels d'offres issues de collectivités territoriales, cet appel est singulier par le nombre de missions et la transversalité de celles-ci. L'idée d'animer et d'éduquer habitants, élus et services, est également rare et innovante.

¹⁸⁰ Stratégie de gestion des compétences dans la collectivité. « Situer (la compétence paysage) directement auprès du directeur général des services, du moins dans un premier temps, c'est pour qu'on comprenne bien que ce n'est pas un gadget, mais une fonction qui a vocation à peser sur tous les dossiers. » Extrait entretien avec le président d'Agglopolys, 17/12/2010

au paysage, et de la marge de manœuvre qui est laissée au paysagiste.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	Blois, le 15 avril 2012
Service gestion des emplois et compétences	
RECRUTE	
Un chargé de MISSION PAYSAGE (h/f)	
SERVICE D'AFFECTATION : Mission paysage rattachée au directeur général des services	
MISSIONS : Placé sous l'autorité du Directeur Général des Services d'Agglopolys, vous serez chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie paysagère du territoire en lien notamment avec le plan de gestion du val de Loire.	
A ce titre vos missions seront les suivantes :	
<ul style="list-style-type: none">- Définir la stratégie, la politique paysagère du territoire (en lien avec le SCoT), en s'appuyant notamment sur la philosophie du plan de gestion Val de Loire,- Être dans le conseil, l'appui, le soutien aux services dans le cadre du lancement et du suivi d'études,- Coordonner, piloter et/ou superviser les projets de paysage à l'échelle du territoire,- Conseiller sur l'intégration des projets de développement économique (futurs zones d'activités) et les projets d'habitat des communes,- Faire adhérer les services de la collectivité et les acteurs du territoire (élus, habitants, monde économique...) à cette stratégie paysagère,- Prendre en charge l'organisation des rencontres Nature & Paysage en partenariat avec le CAUE 41 (rencontres qui ont lieu tous les deux ans),- Organiser des conférences, des actions pédagogiques auprès de différents publics (scolaires, acteurs économiques, élus...),	
Par ailleurs, une mutualisation avec le Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB) pourrait s'envisager sur deux thèmes :	
<ul style="list-style-type: none">- Participer à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et avis sur les PLU communaux notamment sur les orientations d'aménagement et de programmation,- Animation de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du SIAB.	
Enfin, quelques missions communales ponctuelles pourraient être envisagées.	

Figure 74 : Texte de l'appel à candidature pour le poste de chargé de mission « Paysage » pour Agglopolys (publié en avril 2012)

Conclusion

La saisie du paysage par les élites politiques de l'agglomération s'est toujours faite à travers le regard spécifique du territoire traversé par la Loire. Subsiste l'expérience particulière de l'Atelier Public d'Architecture, qualifiée encore en 2010 par le paysagiste-conseil du Loir-et-Cher comme une « aventure formidable », un « mythe¹⁸¹ » d'un exercice libéral dévolu au service public. Une idée du projet urbain dans laquelle la connaissance globale est la clé : « voir un tout pour agir ensemble avec toutes les compétences. Cela repose avant tout sur une croyance dans le savoir : pour agir, il faut connaître¹⁸² ». » La notion du paysage à Blois est inspiré de cette foi en la vision globale des tensions que doit avoir le politique, autour de l'utopie du décroisement et de la transversalité.

Les années 2000 sont le temps de la construction d'un territoire local aggloméré : la relation entre une ville-centre, dynamique et touristique, reconnue et visitée pour son paysage patrimonial mais somme toute banale, et ses campagnes, sortes d'arrière-cours constituées de communes à la fois périurbaines et agricoles. La prise en compte du paysage est alors l'occasion pour les acteurs politiques de porter ce discours globalisant, dans lequel l'idée de cohérence et d'équilibre de l'agglomération est posée comme objectif à atteindre. Plusieurs politiques territoriales sont développées, pour lesquelles le paysage est appelé comme argument qualitatif : politiques d'habitat et de construction, politiques agricoles, politiques environnementales. Jusque là disséminé dans des choix politiques sectorisés, le paysage devient à la fin des années 2000 un sujet à part entière, que ce soit à travers la commande d'études spécifiques, certains projets structurants (le déversoir de la Bouillie, l'installation d'une agriculture de proximité, les documents de planification), le développement de nouveaux partenariats (chambre d'agriculture) jusqu'à la mise en place d'une « compétence paysage », transversale au sein des services de la communauté d'agglomération. Cette dernière devient alors l'acteur référent de ce nouveau sujet, résolument placé à l'échelle du territoire le plus large.

La trajectoire de la mobilisation du paysage dans l'agglomération de Blois est résumée dans la figure 75. La figure 76 permet de dessiner les échéances des politiques territoriales prévues pour les années à venir, et montre le degré de projection de l'action publique locale sur le temps long.

¹⁸¹ DDT M. CLARAMUNT 2010 *op. cit.*

¹⁸² R. PARIS, *Le Destin ordinaire d'une ville extraordinaire, entretien avec P. BOUCHAIN, dans Blois, une étrange douceur, s.d. T. Ermakoff et M. Melot, Paris, éditions Autrement, 1998, p. 156-168.*

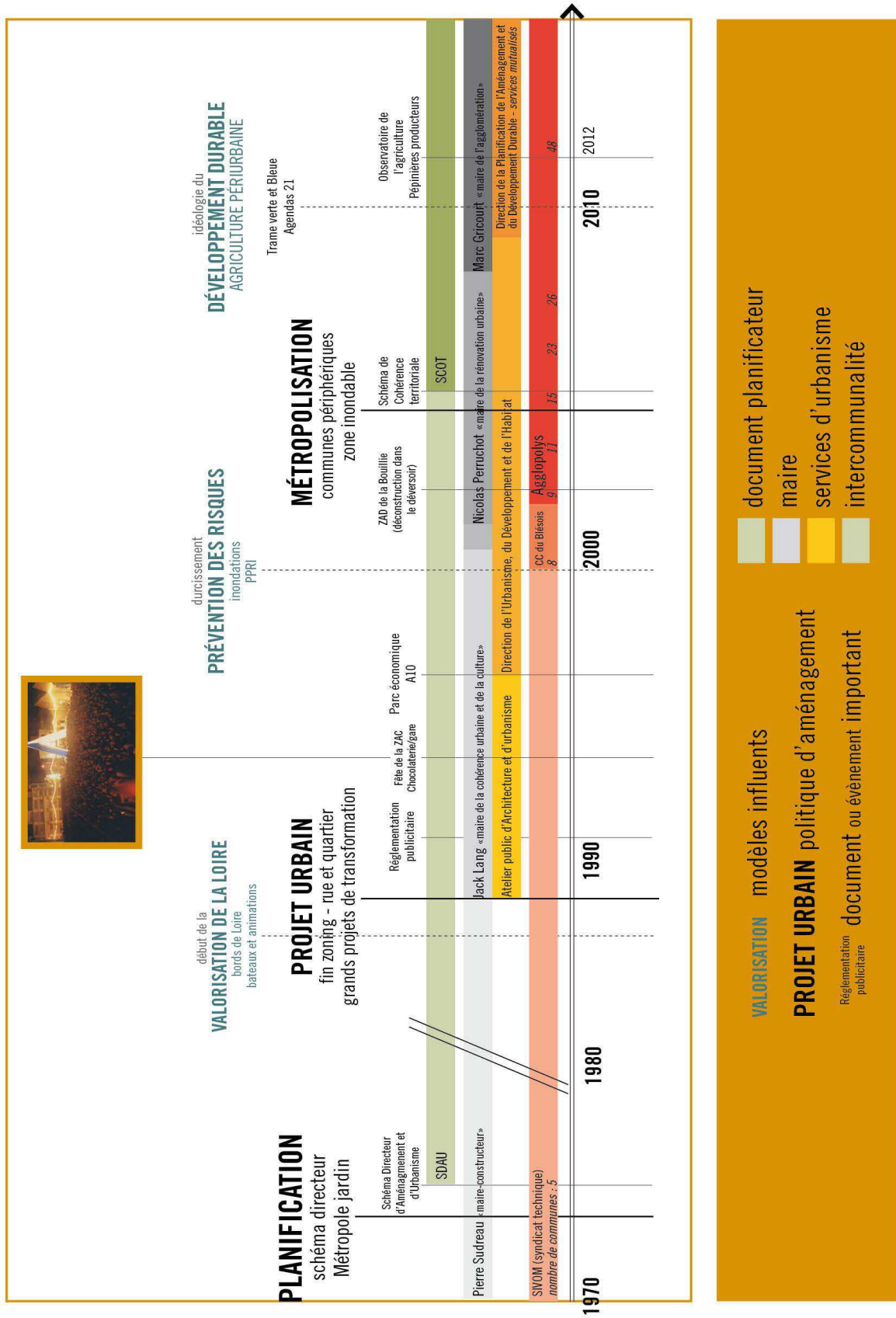


Figure 75 : Frise traduisant l'évolution des projets d'aménagement sur l'agglomération de Blois.

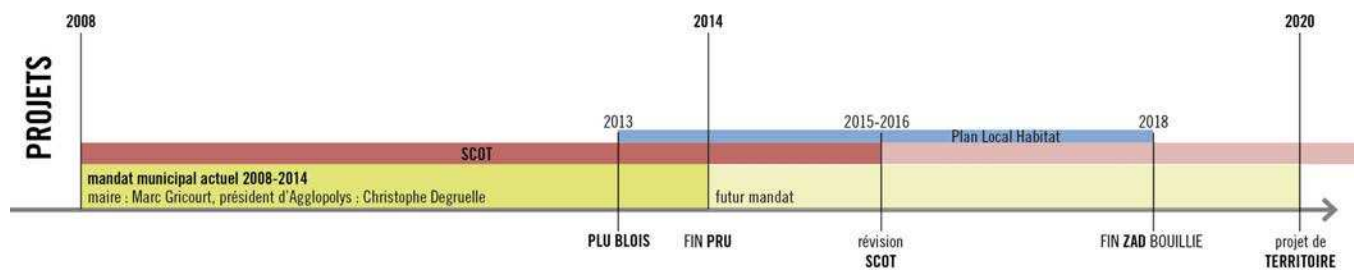


Figure 76 : Frise traduisant les échéances des projets et documents d'aménagement sur l'agglomération de Blois.

E. Le paysage comme enjeu stratégique de l'agglomération blésoise ?

L'appréhension du paysage à Blois par les acteurs politiques est singulière. Fortement influencée par la reconnaissance touristique de la vallée de la Loire et la politique supraterritoriale de patrimonialisation du paysage ligérien, les élites locales usent pourtant du paysage à une échelle bien locale, notamment à travers l'intercommunalité.

Il a été montré que les politiques paysagères étaient souvent dévolues à l'entretien d'un paysage existant ou idéalisé (MOQUAY *et al.* 2007), à travers la mise en place de contrats territoriaux par les élus locaux. « Ils captent les dispositifs les plus adaptés aux priorités locales d'intervention et les coordonnent tout en organisant les relations de coopération avec les autres acteurs institutionnels. » Ces procédures fonctionnent de manière verticale, à travers des outils incitatifs de gestion du paysage portés et financés par l'Etat et l'Europe. Les analyses de MOQUAY *et al.*¹⁸³ dans le rapport du programme « Paysage et Politiques publiques » concernait des territoires à dominante rurale (Puy-de-Dôme et Haute-Vienne). Bien que ce fait s'observe en partie sur le territoire blésois¹⁸⁴, il est intéressant d'observer la complexité avec laquelle le paysage est utilisé dans plusieurs types de stratégies territoriales, à dominante horizontale.

La classification de MOQUAY *et al.*, déterminée d'une part selon les leviers (quelles cibles sont visées pour provoquer le changement) et les supports d'intervention (sur quel bien support se concentre l'action, sur un ensemble ou seulement sur des éléments) sur le paysage propose trois « archétypes », comme autant de manière de concevoir l'action publique paysagère chez les acteurs locaux : paysage-décor, paysage-territoire, paysage-identité, capable de combinaison entre eux. La valeur de cette classification n'est plus à démontrer, cependant, elle ne comble pas la complexité de la mobilisation du paysage par les acteurs politiques de l'agglomération de Blois. Tout en gardant à l'esprit les propositions du rapport précité, nous avons distingué, entremêlées entre elles, trois stratégies auxquelles le paysage participe dans le projet politique des élus blésois. Nous les décrivons dans la section suivante.

¹⁸³ P. MOQUAY, O. AZNAR, J. CANDAU, M. GUERIN, Y. MICHELIN « Paysage de territoire, paysage décor, paysage identité : réseaux, modèles et représentations mobilisés dans le processus de discussion de politiques paysagères intercommunales », Actes du colloque international De la connaissance des paysages à l'action paysagère, Bordeaux, 24 décembre 2004.

¹⁸⁴ programme LEADER pour les politiques agricoles par exemple, réponse locale à la politique régionale du Schéma écologique régional

I. La construction d'un « mythe territorial » dans un processus de différenciation régionale

Plus les territoires sauront se mettre en récit, plus un niveau d'appartenance commun pourra se créer entre des habitants aux diverses origines d'un même lieu, moins la question de l'origine individuelle des habitants sera mise en avant.

B. HERVIEU, J. VIARD, L'archipel paysan, Ed de l'Aube, 2000 p.90

C'est un constat rendu dans les conclusions du programme *Paysage et Politiques publiques* piloté par le MEEDDAT : « La plupart des travaux ont montré, sans surprise, que les politiques strictement paysagères ont moins d'impact sur le paysage que les politiques économiques ou d'aménagement (GUISEPELLI *et al.*, 2002 ; LIFRAN, 2002 ; DONADIEU et DUMONT-FILLON, 2003). Il est d'ailleurs possible de se demander si l'impact principal de ces politiques ne se situe pas au niveau de la représentation que les habitants ont de leur paysage et de leur territoire, plus que dans l'aménagement ou la gestion de l'environnement physique lui-même. » (TERRASSON 2006).

1.1. La « capitale » du paysage

Sur l'agglomération blésoise, le paysage semble en effet servir une représentation collective, inspirée de l'histoire spécifique du Val de Loire et de la valorisation du paysage (« jardin de la France », projet métropole-jardin, Val de Loire Patrimoine mondial inscrit au titre des paysages culturels). Suite à l'évolution de processus de projet sur les territoires, les collectivités tentent de résoudre un problème de cohérence (BEHAR, ESTEBE 1999) et cherchent une légitimité (BIAREZ 2001). Les phénomènes urbains de fragmentation placent les acteurs locaux autant que l'Etat déconcentré dans l'incertitude : face à celle-ci, la mobilisation de mythes permet de se rassurer. Que ce soient les mythes mobilisés par l'Etat et les professionnels de l'aménagement, comme le développement durable, la mixité urbaine, la densité ou encore la consommation de foncier. La composition de mythes territoriaux peut se résumer en la constitution d'une image destinée à l'extérieur mais il ne faut pas oublier l'importance de son rôle dans la construction d'une représentation collective, de la mise en partage d'un socle commun, destiné à « l'intérieur ». (CARRIERE 2002, VANIER 2011).

Les territoires locaux se considèrent comme des « micro-nations » indépendantes qui auraient chacune la capacité de fabriquer de façon autonome son projet de développement. Cette vision de l'autonomie de chaque situation locale conforte la logique d'assimilation du territoire à une entreprise dont le projet et la stratégie sont sans autre contrainte que celles du marché. Cette vision de territoires en quelque sorte auto-suffisants, à même de concevoir de façon autonome leurs projets locaux, est reproduite à toutes les échelles. Les agglomérations sont comme des îles, les régions comme des petites nations, et chacun peut fabriquer librement son positionnement propre.

Daniel BEHAR Compétitivité nationale, compétition territoriale, stratégies de développement local, L'attractivité en question, rapport PUCA 2007

D'après nos analyses, il semble en effet que le paysage soit mobilisé à cet effet. La notion de paysage, dans ce cadre, revêt plusieurs sens. D'une part il s'agit d'une référence explicite au mythe ancien de la Loire comme « jardin de la France », référence explicite au paysage patrimonial des Châteaux sur lesquels se base une partie de l'économie locale à travers le tourisme. C'est une image particulièrement parlante à l'extérieur, dans le cadre plus large de la Loire Patrimoine Mondial de l'UNESCO¹⁸⁵.

<p>Dans la région Centre, tous les éléments sont réunis pour faire de ce territoire une capitale du paysage : les châteaux, la Loire à vélo, le festival international des jardins, une école, un CAUE dynamique, avec lequel l'école a d'ailleurs signé une convention de mise en commun de moyens¹⁸⁶.</p>
<p>Aujourd'hui dans notre territoire tout pour être une espèce de laboratoire extraordinaire du paysage. Parce qu'il y a l'école nationale du paysage, parce qu'il y a Chaumont, parce qu'il y a le classement UNESCO, parce qu'il y a aussi la réserve naturelle de Grand Pierre et Vitain. Donc, dans mon esprit, on se devrait d'être exemplaire... d'être leader, d'être le lieu qu'on vient voir sur cette réflexion autour de « comment on maîtrise la ville diffuse », comment « le paysage peut être un moyen de penser le port-modernisme de la ville », on a tout pour être cette espèce de laboratoire¹⁸⁷.</p>
<p>On n'est pas à Blois par hasard, Blois est soigné, la ville est soignée, la ville a une qualité paysagère, la ville à une ambiance incroyable, elle est au cœur du patrimoine mondial, elle est au cœur de l'histoire de France, sur les jardins, sur la Renaissance. Donc quelque part, on ne peut pas faire des choses qui ne soient pas soignées, on doit faire du culturel. Le paysage et l'urbanisme, c'est un champ culturel. On doit s'inscrire dans une histoire, continuer, et être modernes¹⁸⁸.</p>
<p>L'école du paysage est une chance inouïe pour Blois. Il y a cette dimension de ville intermédiaire entre Tours et Orléans, qui a des atouts, il faut bien en jouer, ne pas imaginer un développement tentaculaire. Au dernier conseil communautaire, la compétence université et la compétence agriculture ont été décidées. C'est extraordinaire¹⁸⁹.</p>
<p>Le projet urbain de Blois¹⁹⁰, c'est une méthode et une pratique. Le risque est évident, que le projet périclite en fonction des responsables qui l'animent. Mais l'on peut, me semble-t-il, accepter cette idée d'une durée limitée du projet. Ce sont les hommes qui font la ville et la vie, pas les règlements. Il n'y a rien de pire que l'application d'un document inadapté. Edicter des règles qui seront appliquées par d'autres, c'est le meilleur moyen qu'elles ne soient pas respectées. Je préfère des règles qui donnent la liberté aux hommes de prendre en main les affaires de la cité, et de les appliquer eux-mêmes. C'est le meilleur moyen qu'ils soient jugés sur leur propre travail¹⁹¹.</p>

Tableau 5 : Tableau reprenant des citations de personnalités du territoire concernant la place du paysage dans l'imaginaire de la ville.

¹⁸⁵ La Loire Patrimoine Mondial est un label reconnu par les acteurs politiques locaux, dont ils sont fiers, qu'ils entendent utiliser comme levier de développement.

¹⁸⁶ Citation de C. DE BOISCUILLE dans CAUE41, « Une directrice pour l'école du paysage », Au fil de l'AUE n°7, juin 2010, p.2

¹⁸⁷ Extrait d'un entretien avec le président d'Agglopolys, 17/12/2010

¹⁸⁸ Extrait d'un entretien avec le directeur du CAUE 01/07/2010

¹⁸⁹ Extrait d'un entretien avec le vice-président d'Agglopolys en charge de l'environnement

¹⁹⁰ C'est-à-dire, pour rappel, le projet mené par l'Atelier Public d'Architecture et d'Urbanisme sous la présidence de J. LANG, maire de Blois.

¹⁹¹ Extrait d'un entretien avec P. Bouchain, Directeur de l'Atelier Public d'Architecture et d'Urbanisme de Blois de 1989 à 1993, R. PARIS, « Le destin ordinaire d'une ville extraordinaire » In : Blois, une étrange douceur, (dir.) T. Ermakoff et M. Melot, Paris, éditions Autrement, 1998, p. 156-168.

1.2. Une agglomération-archipel, une agglomération-jardin

D'autre part, et c'est un aspect intéressant de notre étude, le paysage est mobilisé pour porter un discours qui rassemble autour de la figure de l'intercommunalité : le paysage porte une volonté d'appréhender avec une certaine réalité l'évolution socio-spatiale du territoire. Le constat de la périurbanisation par les acteurs politiques est devenu coutumier. Le développement urbain des communes de la première et de la deuxième couronne, la pression foncière, les besoins en services (écoles, etc.), la répartition des usages commerciaux et des mobilités individuelles, sont autant d'entrées par lesquelles les élus locaux sont amenés à considérer cette évolution du territoire. Les documents planificateurs¹⁹² et les dispositions réglementaires chiffrées, imposés par l'Etat, ont depuis une dizaine d'années abordé les problématiques spatiales auxquelles les territoires sont nouvellement soumis, mais à travers une approche essentiellement quantitative et technicienne. On peut se demander si le paysage n'est pas saisi justement afin de s'approprier le territoire de manière qualitative.

A l'échelle de la commune centre, la révision du Plan Local d'Urbanisme est l'occasion de définir un axe explicite : « Blois, une ville paysage », autour duquel se déclinent les identités de quartier et les espaces naturels et les zones d'agriculture périurbaine à valoriser. Ainsi, dans le document cartographique qui illustre cette volonté, (cf. figure 77) les quartiers, au nombre de 9, sont délimités, entre lesquels différents espaces sont identifiés comme la structure : les espaces verts (dont le déversoir de la Bouillie, la parc de l'Arrou et d'autres « corridors écologiques »), la frange agricole au nord-ouest, les terres agricoles de Vienne et les lits des cours d'eau (La Loire et le Cosson).

¹⁹² Tous les « Plan Local de l'Habitat, Plan de Déplacement Urbain, Programme de Rénovation Urbaine, Schéma de Cohérence Territoriale, Zone de Développement Eolien etc. » engagent les élus locaux dans des réflexions communautaires, dans lesquels le fonctionnement polarisé du territoire est rendu dans les diagnostics et les orientations.

Le Projet d'aménagement et de développement durables

Blois 2020

Avec le PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

LE PLU, LE BON PLAN POUR MA VILLE

Axe 3 / Blois, une ville paysage

4 objectifs :

- Valoriser le patrimoine paysager et naturel de Blois;
- Préserver le patrimoine bâti et les identités de quartier;
- Veiller à la qualité des espaces de transition et des espaces publics;
- Renforcer l'attractivité touristique de la ville.

À RETENIR !

Le document du « PADD » a fait l'objet d'un débat en Conseil municipal le 16 février 2012. Le PADD n'est pas opposable juridiquement mais il sert de cadre à la troisième étape de l'élaboration du PLU, le règlement et le plan de zonage qui s'imposent à tous. Ces derniers précisent « où, comment et avec quelle densité construire » pour chaque quartier de la ville.

Projet d'aménagement et de développement de la ville pour les 15 prochaines années

Axe 3 / Blois, une ville paysage

4 objectifs :

II - Une agglomération « jardin »

Aurons-nous la volonté de préserver le cadre de vie exceptionnel qui fait notre identité ? Enjeux : assumer une politique d'aménagement volontariste, mettre en place une politique de déplacement attractive, favoriser la densification urbaine, promouvoir la qualité urbaine, sauvegarder et valoriser les espaces non urbanisés et enfin préserver les ressources naturelles et la biodiversité.

Le projet de territoire durable

Le savez-vous ?

En France, plus de 500 collectivités territoriales (Villes, Départements, Régions) se sont engagées dans une démarche de projet de territoire durable. Un mouvement général qui a trouvé dans le terme Agglopolys le cadre de référence. Ce terme a été créé en 1992, au cours d'un séminaire, pour le premier forum de la Région Centre et a été repris par le préfet de la Région Centre en 2002, lors de la création de la Région Centre.

Ressources

Que sont les territoires durables ? Les Agglopolys.

Liens vers des sites "Amis"

http://www.agglopolys.org
http://www.agglopolys.org/agglopolys/agglopolys.html

Du projet de territoire à l'agenda 21 : le projet de territoire durable

Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

Un diagnostic du territoire, partagé par les communes membres de la Communauté d'agglomération, doit permettre de dégager des objectifs et des priorités communes pour l'avenir.

Étapes de l'élaboration du projet de territoire d'Agglopolys

- 2002 : définition des enjeux du territoire par les élus communautaires et municipaux.
- 2010 : vision partagée par les acteurs du territoire (entreprises, établissements d'enseignement, associations...). Autour des thématiques liées à l'économie, la formation, l'agriculture, les ressources humaines, l'emploi, l'insertion, la formation, l'urbanisme, les équipements, le sport, le logement, la culture...

3 axes stratégiques retenus :

- 1 - Une agglomération « jardin »
- 2 - Une agglomération « jardin »
- 3 - Une agglomération « jardin »

Les outils

- Le projet de territoire durable
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Le Projet de Rénovation Urbaine (PRU)
- Le contrat d'agglomération

Les communes d'Agglopolys

Carte interactive

Associations des communes

Actualités

Figure 77 : Regroupées ensemble, les concepts de « ville-paysage » et « d'agglomération-jardin » (Source : extrait des panneaux de l'exposition du PADD 2012, disponible sur <http://www.blois.fr/677-plan-local-d-urbanisme.htm>. Extrait du projet de territoire durable disponible sur <http://www.agglopolys.fr/926-agenda-21.htm>)

A l'échelle de l'agglomération, certains élus locaux envisagent d'assumer pleinement la transformation de l'espace à laquelle ils assistent, impuissants, à travers la lecture du paysage : « A la limite dans la lecture strictement urbaine de la ville de Blois, la vision urbaniste peut suffire. Mais à partir du moment où l'une des grandes spécificités du territoire, c'est d'être à la fois dans l'urbain et le rural, (...) d'avoir les zones d'articulation entre les zones denses et

cette ville diffuse à traiter, on a besoin de la lecture du paysage. » Le paysage semble porter ici le discours de la frange urbaine, de la ville polarisée, de l'espace métropolitain où urbanisation et agriculture se confrontent de plus en plus. La commande de l'étude « Paysages ligériens et territoires de ruptures » reprenait cette même problématique.

A l'échelle de l'agglomération, le paysage est conçu à l'image de la pensée paysagiste du 19^e siècle et du mythe de la ville-nature américaine. Le président de l'agglomération se réfère par exemple à l'œuvre de Frank Lloyd Wright lorsqu'il théorise le nouveau paysage des Etats-Unis au tournant du 19^e siècle fait de maisons individuelles, ou encore au park-system des années 30 et au travail de Frederick Law Olmsted, architecte-paysagiste auteur de nombreux parcs en Amérique du Nord¹⁹³. C'est la dimension métropolitaine que dessine Olmsted qui sert de référence à l'échelle de l'agglomération bloisaise. En effet, Olmsted change d'échelle et imagine un réseau de parc « pour plus tard », avec l'ambition humaniste de prévoir le complément naturel de la ville, dont le citadin a besoin pour s'ouvrir et rester inventif (MAUMI 2009). « Cela correspond à mes préoccupations, comme je réfléchis plutôt en ce moment à cette articulation ville/paysage, enfin ville/campagne. (...) Olmsted amène à la réflexion urbaine, à la conception de la ville, une vraie réflexion à la fois sur le *parkway*, la structuration de la ville par un réseau de parcs, mais aussi à la préservation de la pleine nature, je ne vois personne d'aussi puissant aujourd'hui en France et en Europe. Et quand j'essaie de penser à l'agglomération de Blois aujourd'hui et à son devenir, et que je cherche (...) des gens qui me permettent de réfléchir en prenant de la hauteur, Olmsted est pour moi vraiment incontournable, c'est la référence¹⁹⁴. » C'est d'ailleurs ce qui a motivé la définition d'une compétence dévolue au paysage et l'embauche d'un paysagiste au sein des services de l'agglomération : « on dit qu'il faut reconstruire la ville sur la ville, la ville dense, choisir le modèle européen plutôt que le modèle américain, d'accord, c'est plutôt notre culture ; mais on sait très bien qu'il y a des forces économiques qui de toute manière font que, cette ville diffuse qui va de plus en plus loin, elle existe, donc comment on la traite ? Je pense qu'aujourd'hui les paysagistes sont sur le plan intellectuel les mieux à même de nous aider à avoir une ville diffuse maîtrisée, une *agglomération-archipel*¹⁹⁵. »

Derrière l'idée d' « agglomération-archipel » développée par le président d'Agglopolys, ou la notion plus consensuelle d' « agglomération-jardin¹⁹⁶ » (cf. figure 77), il y a l'idée d'assumer ce « mythe de la ville-nature¹⁹⁷ » pour s'approprier la problématique de l'étalement urbain et la nouvelle structure urbaine du territoire, multipolaire et polycentrique¹⁹⁸ (CARRIERE 2006). C'est bien à l'échelle de l'agglomération que ce discours est porté, ce qui traduit la volonté de s'engager dans un projet métropolitain et non dans la déformation qui consisterait à ne considérer que la façade fluviale sur la Loire. C'est ce qui était clairement exprimé par le président d'Agglopolys lors de la présentation de la commande de l'étude « Paysages ligériens et territoires de rupture » en 2011.

Le terme d'archipel est de plus en plus fréquent pour décrire un phénomène urbain que les décideurs locaux tentent

¹⁹³ *Central Park de New York, le parc du Mont-Royal à Montréal au Canada...*

¹⁹⁴ *Extrait d'un entretien avec le président d'Agglopolys, 17/12/2010*

¹⁹⁵ *Extrait d'un entretien avec le président d'Agglopolys, 17/12/2010*

¹⁹⁶ *Dans les faits, cette volonté est déclinée dans des orientations avant tout aménagistes : politique de déplacement, de densification, de qualité urbaine, de préservation de la biodiversité et des espaces non urbanisés. Les discours portés individuellement ou publiquement par les élus sont plus explicites.*

¹⁹⁷ *Terme emprunté à C. Maumi dans son dernier ouvrage*

¹⁹⁸ *Le terme « archipel » est ici saisi pour décrire l'aspect périurbain du territoire, dans lequel les villages satellites sont autant d'îles et d'îlots urbains dans une mer agricole et forestière.*

d'apprivoiser (VELTZ 1996 ; CARRIERE 2007 ; CARRIERE 2008). A une toute autre échelle d'agglomération, la ville de Rennes, à travers le syndicat mixte qui porte son SCoT, se définit comme une ville-archipel, en référence directe à son fonctionnement multipolaire (BUYCK 2011). Dans ce cadre, les espaces ouverts, agricoles et forestiers, les cours d'eau, ce qui est aujourd'hui appréhendé dans le cadre des politiques trames verte et bleue, devient la structure de la forme urbaine, le canevas de son organisation, le « socle territorial » prioritaire dans lequel l'urbanisme vient s'insérer.

Malgré la polysémie du terme « paysage » avérée lors de nos entretiens avec les acteurs du territoire nous pouvons cependant constater une représentation communément partagée de ce paysage évoquant cet espace périurbain. C'est notamment le support d'un processus de mise à l'agenda politique, à travers différentes politiques territoriales sectorielles. C'est ce que nous allons voir dans un second temps.

II. Une stratégie de construction de l'agglomération par le paysage

Le paysage participe dans un deuxième temps à la mise en place de différentes politiques territoriales, intégrées à des secteurs sur lesquels la collectivité n'avait pas l'habitude d'intervenir. En premier lieu, cela concerne la prise en compte de l'évolution urbaine des périphéries traditionnellement rurales : les villages condensés de Beauce au nord de l'agglomération, et les villages émiettés caractéristiques de la Sologne viticole au sud.

II.1. Articulation des périphéries au centre urbain

L'appréhension du problème par le paysage, mais aussi par les difficultés socio-économiques des agriculteurs dénoncées par les élus de la chambre d'agriculture lors du comice agricole de 2008, tourne l'action publique vers le foncier agricole et le bon fonctionnement des exploitations. C'est ce qui provoque en 2009 la mise en place d'une politique agricole menée par la collectivité, en partenariat avec la chambre d'agriculture, autour de l'observatoire de l'agriculture périurbaine, la maîtrise du foncier et la valorisation économique des produits locaux (circuits-courts).

Plusieurs instruments d'action publique territoriale sont profondément nouveaux pour une collectivité locale comme la communauté d'agglomération ou la ville de Blois. La recherche de la maîtrise d'un foncier agricole, c'est-à-dire qui n'est pas dévolu à l'urbanisation future, et l'intégration de l'agriculture dans le projet territorial de l'échelon local, définissent les espaces agricoles comme de nouveaux lieux de l'urbanisme stratégique (DUVERNOY et al. 2005, SERRANO VIANEY 2007). Ainsi, l'agriculture périurbaine est intégrée au système urbain de l'agglomération.

La collectivité en vient ainsi à retrouver en quelque sorte une autonomie, en menant un projet stratégique sur la *globalité* du territoire : sur les espaces traditionnellement dévolus à l'urbanisme (zones à urbaniser, zones à commercialiser, passage d'infrastructures) mais, et plus en plus, également sur ce *tiers-espace* (VIARD 1990), espaces incertains de la ville métropolitaine, aux contours variables et peu définis, aux usages variés et peu connus, sur lesquels la collectivité pose un regard de gestionnaire. Gestion des franges de la ville, dans cette « campagne », Ce déplacement du regard collectif est certainement lié à l'appréhension du territoire, de plus en plus interdépendant et articulé.

De ce point de vue, poser la question de la reconnaissance politique du tiers espace, c'est risquer de se fourvoyer dans une autre vieille question : celle de la « bonne limite » d'un territoire fonctionnel, pour un « périmètre pertinent », mythe maintes fois dénoncé de l'optimum dimensionnel. Car il n'y a plus de « front urbain », qui permettrait d'être net dans la découpe, mais des zones de métamorphisme de plus en plus profondes, qui appellent d'intelligentes articulations entre les territoires existants, et non leur refonte permanente.

M. VANNIER Développement autour des villes : un tiers espace voué à l'innovation, *Economie & Humanisme*, numéro 362, octobre 2002 p.52

Ainsi, le projet communautaire passe par l'appropriation de ces arrière-cours, où se situent de plus en plus l'essentiel du développement urbain. A travers le paysage, la collectivité cherche l'articulation entre les tensions qui caractérisent ce tiers-espace qui n'a pas de nom. Si chacun entrevoit dans cet espace une représentation qui est sienne (VANNIER 2003¹⁹⁹), où les notions de nature, agriculture et paysage tendent à se confondre.

¹⁹⁹

Vanier, M. (2003), « Le périurbain à l'heure du crapaud buffle : tiers espace de la nature, nature d'un tiers espace. », *Revue de géographie alpine*,

II.2. Exemples à l'échelle de deux communes périurbaines

a. La commune satellite de Vineuil

Vineuil est une commune aujourd'hui périurbaine (4km du centre-ville de Blois) historiquement installée sur le coteau sud de la Loire. Aujourd'hui, elle comprend environ 7000 habitants selon les chiffres de INSEE de 2008, la commune étant seulement de 2000 habitants à la fin des années 1950²⁰⁰. Avec 3500 emplois, elle est la 2^{ème} commune de l'agglomération de Blois. Subissant une très forte pression foncière, due au fait d'une part de sa très grande accessibilité (il s'agit d'une commune « branchée » sur le réseau routier rapide de l'agglomération) et de sa qualité de vie,²⁰¹ la nouvelle équipe municipale a souhaité en 2008 assumer ce statut périurbain de la commune et mener une politique volontariste afin de reprendre les commandes de l'évolution de la commune. Le maire nous confiant « On a modifié les instruments réglementaires qui nous permettent de jouer sur le paysage, avec un PLU qui assume une approche environnementale, la mise en place d'une ZAC multi-sites afin de densifier les dents creuses de notre commune, et enfin la création d'une ZAP²⁰². »

Les ZAP sont « des zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique [...] » (Article L 112-2 du Code Rural). Son périmètre est annexé au PLU dans le cadre des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols. Ainsi, tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui altère durablement le potentiel agronomique, biologique ou écologique d'une ZAP doit être soumis à l'avis de la Chambre d'agriculture et de la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA). Concernant spécifiquement la ZAP de Vineuil, le maire est déterminé : « (...) *il s'agit de figer des terres agricoles, sans bien sûr considérer que les agriculteurs sont les artisans du paysage. C'est une catastrophe de les prendre pour cela, ce sont des gens qui doivent vivre comme les autres. La ZAP est une enquête publique qui fige de manière plus définitive que le PLU les terres à vocation agricole. La modification de la ZAP, qui est un arrêté préfectoral, ne peut être pris que par le Conseil d'Etat alors que la révision du PLU peut se faire tous les jours par le conseil municipal. Cet outil sert à protéger les terres agricoles en AOC et les terres agricoles périurbaines. A Vineuil, on est à la fois une commune périurbaine et en AOC Cheverny²⁰³.* » L'exercice de l'équipe municipale et la définition d'un projet périurbain constitue pour l' élu principal un travail difficile et exigeant, dans lequel la connaissance est au cœur de sa capacité à comprendre les évolutions urbaines, sociales, économiques, et à agir rapidement. « *Tout est imbriqué, on ne peut pas penser un aspect sans penser à tous les autres. C'est un bel exercice.* »

Récemment, l'équipe municipale s'est saisie de la question paysagère, notamment à travers la question agricole. La Surface Agricole Utile est de 650 ha, ce qui représente 30% du territoire communal. Vineuil a traduit ses orientations politiques au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), où malgré d'importants besoins en

91 (4), pp. 79-89.

²⁰⁰ *Fait exceptionnel : elle est la quatrième commune du département en terme de population, après les trois préfecture et sous-préfectures (Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay)*

²⁰¹ *Les résultats d'une enquête menée auprès d'un échantillon d'habitants de Vineuil concluent que la qualité de vie, l'esprit village tranquille de leur commune constituent pour plus de la moitié des habitants la raison de leur installation.*

²⁰² *Extrait entretien maire de Vineuil 2010*

²⁰³ *Appellation d'Origine contrôlée pour la viticulture.*

logements, le maire a souhaité préserver l'agriculture périurbaine.

Nous avons reproduit ci-dessous un extrait du PADD de Vineuil :

Le souci de pérenniser l'activité agricole se retrouve dans deux des objectifs :

Objectif n°1: Une ville durable dans un territoire rural

Maintenir l'agriculture et gérer les espaces ouverts structurants

Structurer les pôles bâtis sur eux mêmes et favoriser les liaisons inter-quartiers

La mise en valeur de la perception de la ville en stoppant l'urbanisation linéaire

Définir un maillage écologique

Objectif n°3: Une activité économique riche et diversifiée

Pérennisation de l'activité agricole

Affirmer le principe d'une zone agricole large et homogène en cohérence avec les pratiques agricoles en vigueur sur le territoire

Depuis 2011, la commune a donc engagé des études pour réaliser une Zone Agricole Protégée (ZAP).

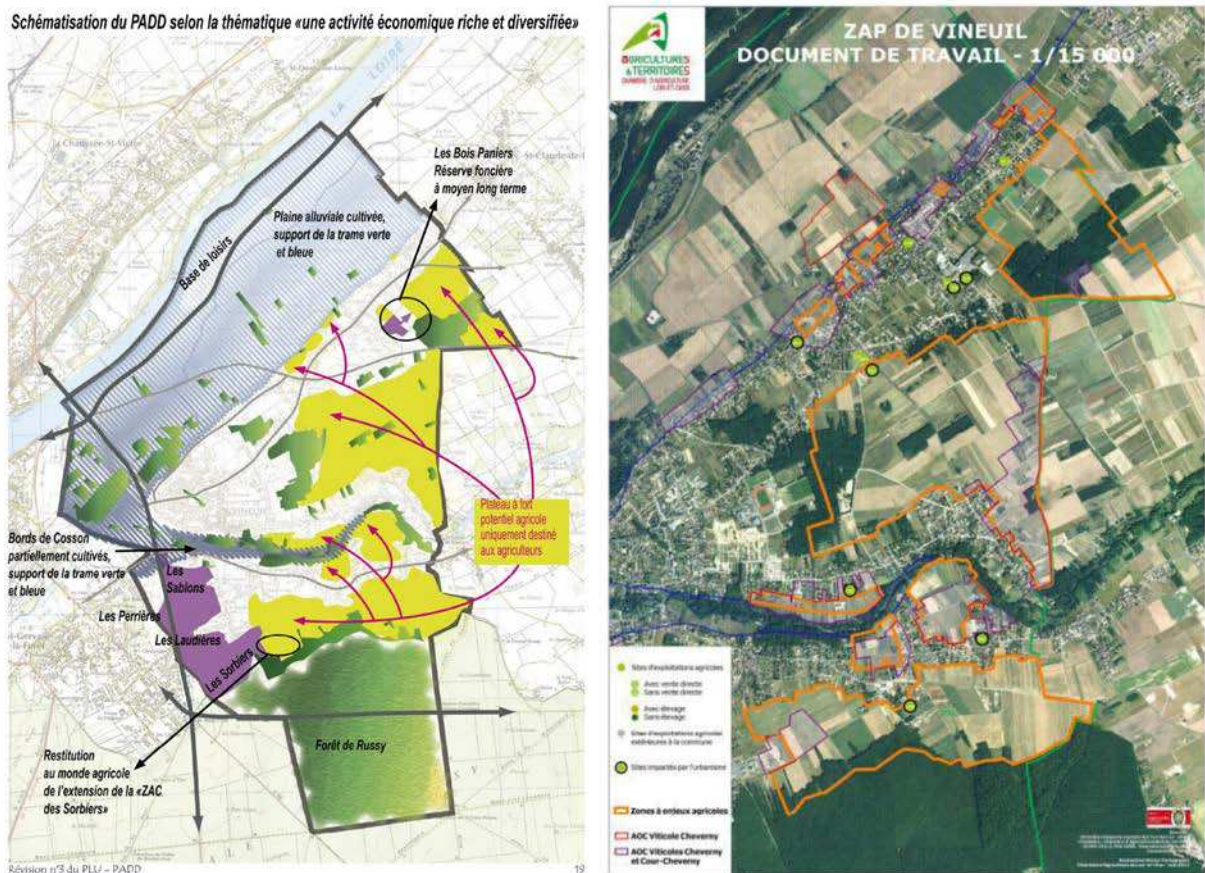


Figure 78 : Le projet de ZAP de Vineuil, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher.

b. La commune de Marolles

L'exemple de Marolles est différent, mais traduit une même attention à la qualité paysagère de la commune. Celle-ci est un ancien village beauceron situé à la naissance de la Cisse, rivière affluente de la Loire. De taille modeste, environ 700 habitants selon les chiffres de l'INSEE datant de 2008, elle subit l'influence récente de la pression foncière sur les communes de la première couronne, les prix du foncier et la quantité de services étant moindres à cette distance (15km) de la ville-centre. Le maire constate les difficultés qu'il rencontre sur sa commune beauceronne : *« pendant un temps, on n'a pas fait du tout attention à ce qu'on faisait, c'est valable pour Marolles, mais aussi pour tout le territoire français, on n'a pas fait attention à l'agriculture, à l'urbanisation, à l'historique du ruissellement des eaux, aux pratiques culturelles »*.

Aujourd'hui, sa commune est régulièrement inondée à cause de mauvais choix d'urbanisation et de changements des pratiques agricoles. Plusieurs opérations de constructions ont été achevées, notamment de logements sociaux. Toujours selon le maire, son mandat est l'occasion d'avoir *« un nouveau regard, tout à fait particulier. Par exemple, sur le PLU, avant beaucoup plus de zones étaient constructibles. On a supprimé tout cela. On a rendu aux agriculteurs leur terrain pour pouvoir cultiver. (...) On a prévu de revoir un passage pour les engins agricoles. (...) Concernant le centre du village (une grande poche d'agriculture), nous voulons conserver le cône de vision sur le village depuis la route de Châteaudun/Blois, (...) nous avons modifié le règlement au PLU pour rendre toute cette zone centrale inconstructible, on nous est tombé dessus, mais nous voulions rendre la terre aux agriculteurs. Deuxième point, c'est que si vous mettez de la construction dans ce secteur, c'est qu'il est inondable, pas question ! »*.

« C'est mon rôle : de bien faire comprendre, surtout au niveau du conseil municipal, de bien réfléchir non pas à titre individuel, mais réfléchir pour la collectivité. Et ça c'est pas toujours évident, il y en a qui n'ont pas compris encore. Il faut oublier son côté personnel, (...) on réfléchit pour un intérêt général, un intérêt collectif, pour que la commune puisse avancer doucement dans les constructions, tout en gardant les effectifs, notamment pour nos classes. Ça, c'est une politique communale. »



Figure 79 : A droite, plan de la commune et de la poche d'agriculture, projet d'A. LABORGNE-ENSNP (2011). En bas à gauche, photographie de la plaine agricole au centre du village de Marolles. La dernière révision a revu sa potentielle urbanisation à la baisse, et a défini sur ses limites des zones qui devront être conservées ouvertes, pour assurer le maintien des vues et perspectives sur le village et son clocher.

Ainsi, le développement de la considération de l'agriculture dans l'urbanisme communal ou intercommunal intègre celle-ci au projet collectif, la collectivité étant garante d'une forme de synthèse. S'il s'agit avant tout d'affichage (les ZAP ne règlent pas les problèmes économiques posés par l'évolution des marchés), elles assurent la protection du foncier agricole, étape essentielle pour espérer une transmission des exploitations.

Ce retournement, qui passe par la sollicitation explicite du paysage pour l'appréhender (cf. Etude ENSNP), est particulièrement intéressant, en ce qu'il annonce une nouvelle attitude dans la mise en place de politiques territoriales. Le paradigme gestionnaire est devenu dominant, essentiellement du fait de la prise de conscience de la rareté et de la finitude des éléments qui constituent le monde physique sur lequel l'homme développe son projet (MAIRET 2012) : finitude des ressources en énergie mais aussi des ressources en eau de qualité, de la capacité agronomique des sols, de la biodiversité,²⁰⁴ de la disponibilité foncière, des finances...

Si cette « ère gestionnaire » engendre la surenchère réglementaire et l'idéologie de la patrimonialisation (SGARD 2008, CHOAY 2011) et de durabilité (BRUNEL 2008), elle favorise par-là même une « panne de la culture critique » dans l'urbanisme contemporain et une dissolution du politique dans le normatif et l'économisme. Le processus d'action publique favorise actuellement la production de modèles qui nous rassurent, pour éviter d'affronter des problèmes qui nous dépassent (FROMNOT 2011). Or le paysage n'est pas un objet savant qui se transmet comme un

²⁰⁴ Par l'emploi par exemple de l'expression « érosion de la biodiversité »

savoir fini (GUATTARI 2007²⁰⁵), qu'on laisserait aux mains de spécialistes (DAMIEN 1999, BROCHARD 2010), c'est avant tout de la connaissance et des choix, des directions. La lecture par le paysage est en quelque sorte, adaptée au site. C'est d'ailleurs l'une des clés de la lecture de la ville par les paysagistes, rendre le *site* « bavard » pour en extraire un *programme*. C'est ce que Sébastien MAROT (2007) décrit dans sa théorie du suburbanisme : regarder en *épaisseur* les sites, penser le paysage comme un *processus* plutôt que comme un produit, établir une pensée *relative* (qui met les choses en relation). Il faudrait que le projet politique soit, pour reprendre les propos de C. FROMONOT (2011) à propos de l'urbanisme contemporain, opportuniste et spécifique. Comme nous le suggérait le directeur du CAUE 41, l'appréhension de cette réalité relative, propre à chaque lieu, doit être au cœur du projet urbain. « Les spécialistes discutent toujours des outils. Le problème est compliqué, affinons nos outils. Le problème ce n'est pas d'affiner nos outils, c'est de comprendre davantage la réalité. » C'est peut-être cette réalité que l'approche par le paysage confère à l'action publique blésoise. Le paysage a ceci d'intéressant qu'il peut être vu comme une question avant d'être une solution, utilisé à inverser la tendance fractionnaire des territoires et des projets.

²⁰⁵ « Les gens qui, dans les systèmes thérapeutiques ou dans l'université, se considèrent comme de simples dépositaires ou canaux de transmission d'un savoir scientifique ont déjà pris, pour cette seule raison, une position réactionnaire. Quelle que soit leur innocence ou leur bonne volonté, ils occupent une position de renforcement des systèmes de production de la subjectivité dominante ». Félix Guattari, Suely Rolnik, *Micropolitiques*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond, 2007, p. 43-44.

III. Une stratégie d'acteurs transversale

Enfin, le dernier aspect de la mise en politique du paysage dans la collectivité blésoise, est certes moins visible mais déterminant dans l'évolution du projet urbain. Il s'agit du jeu d'acteurs qui se tisse autour de cette question, ou plus spécifiquement à partir de cette question. Comme nous l'avons vu précédemment, le paysage est vu comme une question avant d'être une solution. Cette faculté d'interroger les phénomènes urbains est également pour les acteurs une possibilité de s'hybrider, autour de domaines de compétences réservées jusque là à des assemblées sectorisées ou au secteur privé.

III.1. Une collectivité de projet comme chef d'orchestre d'une politique d'agglomération

D'une part, la construction du projet collectif d'agglomération passe par l'assimilation des communes satellites de la ville-centre et de sa proche couronne. Il faut pour cela encourager les élus peu habitués au fonctionnement communautaire à intégrer une réflexion globale. Si cela passe d'abord par les grands documents de planification (SCoT, PLH, PDU), la question du paysage reste en filigrane : pour responsabiliser les élus des communes satellites, il faut considérer la spécificité de leur situation par rapport au site de l'agglomération. Cela passe par le partage d'une culture et d'un bilan communs : c'est ce que rappelle le président d'Agglopolys à propos de l'étude « Paysages ligériens et territoires de rupture ». « On est un certain nombre d'élus à avoir cette conscience plus ou moins développée de cet enjeu et à avoir une vision un peu de type stratégique. On n'est pas beaucoup. Donc, la synthèse des études concernant le paysage, c'est vraiment cette histoire de diagnostic partagé. » Les responsables des communes périurbaines, à travers le questionnement par le paysage, sont invités à définir un véritable projet spécifique, intégré au projet collectif. (GUERIN MOQUAY 2001). L'émergence de l'intercommunalité en tant que collectivité de projet est perceptible à travers ce rapport au paysage. Celle-ci se place comme chef de file, comme moteur d'une stratégie spatiale, pour laquelle le site métropolitain n'est pas regardé comme un ensemble homogène mais plutôt comme un territoire de projet cohérent (PUCA 2009).

De plus, on observe un décloisonnement des compétences techniques traditionnellement très sectorisées, que ce soit à l'intérieur même des services des communes et de la communauté d'agglomération, mais également à travers l'intégration de nouveaux partenaires jusque là traditionnellement à l'extérieur du processus du projet urbain.

III.2. De nouveaux partenariats locaux

En effet, la question du paysage nécessite de comprendre les mutations en cours sur le territoire, souvent très complexes. A cette fin, les élus communautaires doivent s'entourer d'une ingénierie territoriale aux compétences globales et décloisonnées, et instituer de nouveaux partenariats avec les experts déjà présents sur le territoire.

La relation entre partenaires agricoles et élus urbains est essentielle pour mener à bien une stratégie d'action sur l'espace périurbain.

Par exemple la Chambre d'Agriculture, jusque là très peu amenée à dialoguer avec les élus urbains, a fait office à partir de 2008 de partenaire technique et juridique sur les projets de la collectivité. Par l'intégration en amont de ces nouveaux acteurs aux réflexions, c'est un nouveau rapport qui s'établit entre les acteurs de la construction de la ville et les autres acteurs du territoire, autour des *tensions* de la fabrique de la ville métropolitaine. Dans l'exemple de la

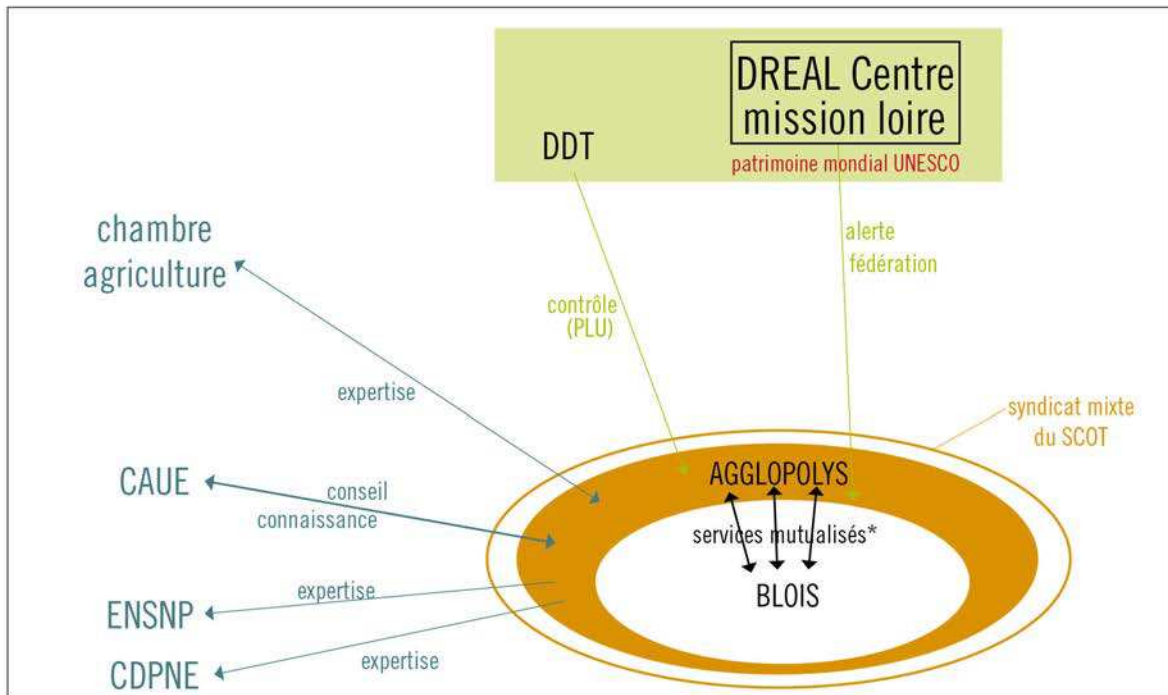
politique agricole mise en place par la communauté d'agglomération, les agriculteurs impactés par l'urbanisation ne sont plus perçus comme « étrangers » au processus de construction d'un projet spatial. Dans cette étude, la chambre d'agriculture a mis devant les élus locaux la notion de « site agricole impacté par l'urbanisation ». « (Certaines exploitations) sont tellement dans le tissu urbain, ou sont tellement en manque de terrains, qu'elles sont forcément concernées par ce qui se passe en ville. Ce n'est pas forcément un aspect négatif, c'est pour dire que les sites impactés par l'urbanisme sont étroitement liés à ce que fait la ville. Inversement, si l'exploitant veut s'investir, il peut dire « Monsieur le maire, si j'investis à cet endroit, par exemple pour installer mon fils, est-ce que vous me protégez ? ». L'objectif n'est pas de dire à la collectivité qu'on ne peut pas y toucher, mais avertir, cerner les enjeux agricoles, pour étudier la situation et voir comment les prendre en compte²⁰⁶. » Ces tensions entre le développement urbain et le quotidien des sites agricoles impactés par cette urbanisation se nouent dans la discussion entre les services d'urbanisme²⁰⁷, et plus précisément ceux qui ont charge du foncier public, alors que maintenant se développent aussi des relations avec les services responsables du développement économique²⁰⁸, « parce que l'agriculture, c'est de l'économie. Il faut voir les exploitations comme des entreprises et les terres comme des unités de production. Ce sont des entreprises qui font paysage. »

²⁰⁶ *Extrait de l'entretien avec un technicien de la Chambre d'Agriculture 41, le 17/09/10*

²⁰⁷ *Direction de la Planification de l'Aménagement et du Développement Durable, services mutualisés Ville de Blois/Agglopolys*

²⁰⁸ *Mission Développement Economique et Territorial, attachée au Directeur Général des Services, Agglopolys.*

III.3 Schéma d'acteurs



CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement ; DDT : Direction Départementale des Territoires ; ENSNP : Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage ; CDPNE Conseil Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement
 * Services mutualisés Ville/Agglopolys Planification, Urbanisme, Aménagement de l'Espace et Développement Durable.

Figure 80 : Schéma d'acteurs autour de la mobilisation du paysage dans l'agglomération de Blois

Conclusion du chapitre 1

Les acteurs de l'agglomération de Blois mobilisent le paysage dans le processus de définition du projet stratégique de l'agglomération. La définition du paysage est à la fois ancrée dans l'histoire spécifique d'une ville ligérienne qui a été influencée par plusieurs expériences politiques plus globales basées sur le paysage (métropole-jardin, Unesco) et revisitée à travers les tensions spatiales et politiques spécifiques d'une ville moyenne en développement. L'agglomération de Blois fait l'objet de politiques et de projets originaux, où le paysage est un argument souvent sollicité. En cela, Blois constitue bien une sorte de laboratoire grandeur nature de notre objet de recherche.

Nous avons vu que le paysage sert à la fois à la construction d'un mythe territorial, à travers l'image « d'agglomération-archipel », mythe tourné à la fois vers l'extérieur (forme de marketing territorial) et vers l'intérieur (appropriation par les acteurs locaux des phénomènes d'étalement urbain et de ville moyenne diffuse). Le paysage sert également à la mise en place de politiques spatiales, destinées entre autres à articuler les franges périurbaines à la ville-centre. Enfin, la mobilisation du paysage met en évidence la recomposition d'un jeu d'acteurs dans lequel la communauté d'agglomération prend une part importante en tant que collectivité de projet, dont le périmètre est le plus à même de penser les enjeux spatiaux et sociaux de l'agglomération.

Ce phénomène de singularisation par le paysage (GUATTARI, ROLNIK 2007) s'approche de la notion de « projet local » telle que la développe Alberto Magnaghi (2000) (cf. chapitre 3). Afin de poursuivre l'hypothèse d'une forme de territorialisation par l'intermédiaire de la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux, nous allons maintenant enrichir les résultats empiriques obtenus sur l'agglomération de Blois, par les résultats obtenus sur les deux territoires d'étude secondaires que sont Nevers et Saumur.

Chapitre 2 La mobilisation du paysage par les acteurs locaux à Nevers et à Saumur

Deux territoires ont servi de contrepoints de comparaison à l'exploration des expériences publiques menées sur la question du paysage dans l'agglomération blésoise.

Les agglomérations de Nevers et de Saumur ont fait l'objet d'une étude moins approfondie que celle de Blois, mais qui permet de dégager des éléments de perspective. Le contexte de chacune est différent : Nevers est une préfecture isolée dans un territoire à dominante rurale, influencée par une tradition aménagiste profondément ancrée dans les mémoires des acteurs et dans la physionomie urbaine. Saumur, au contraire, est une ville moyenne qui subit l'influence des villes d'Angers et de Tours, et se trouve dans le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine ainsi que pour partie dans le Val de Loire UNESCO. Le paysage y est fortement mobilisé par plusieurs outils de protection et de valorisation.

Après avoir présenté les apports des deux terrains secondaires, nous concluons ce chapitre par une synthèse entre les trois territoires d'étude. Sont particulièrement mis en relief les jeux d'acteurs qui se construisent autour de la mobilisation du paysage. Cette synthèse permet de dégager les éléments qui seront abordés et développés dans la deuxième partie de la thèse.

A. L'agglomération de Nevers : le paysage n'est pas mobilisé spontanément par les acteurs

Dans ce premier point, nous analysons l'agglomération de Nevers au regard des résultats issus du territoire d'étude principal qui est l'agglomération de Blois. Nous n'avons donc sélectionné que ce qui offrait des contrepoints de comparaison avec le territoire principal. Une analyse plus détaillée de la mobilisation du paysage à Nevers est donnée dans le tome d'annexes de cette thèse. Dans un premier temps, nous présenterons rapidement le contexte paysager et le contexte politique de l'agglomération. Puis nous détaillerons la mobilisation du paysage dans les politiques publiques menées sur le territoire. Enfin, nous analyserons le jeu d'acteurs local, point qui nous intéresse particulièrement pour la démonstration.

I. Le contexte de l'agglomération

I.1. Présentation du site de l'agglomération

Nevers, préfecture de la Nièvre, est située sur la rive droite de la Loire, en amont de la confluence avec l'Allier, faisant face à une large plaine inondable. La ville de Nevers se tient sur les terrasses calcaires du jurassique, typique des couches sédimentaires les plus anciennes du Bassin Parisien. La plaine entre Loire et Allier est issue du comblement d'un fossé tectonique, par une impressionnante épaisseur (2000m) de sédiments d'origine détritique. Cette construction géologique a donné plusieurs entités : au sud, le naissance du Bourbonnais avec des sables détritiques caractéristiques, autrement appelée «Sologne Bourbonnaise», aux sols peu fertiles (podzosols), propice à l'élevage de la race Charolais. Ainsi, la ville de Nevers et ses plateaux calcaires découverts, sont encadrés sur leur partie nord-est par le massif des Amognes culminant à 452m, et à l'ouest par le grand plateau du Berry, issu des calcaires jurassiques anciens du Bassin parisien (cf. figure 81).

Une particularité de l'agglomération de Nevers est qu'il existe un profond écart entre les communes du cœur de de l'agglomération (Nevers, Varennes Vauzelle, Fourchambault, Garchizy, Marzy), qui concentrent la population urbaine, et de communes rurales peu peuplées essentiellement tournées vers l'agriculture. De plus, le territoire perd sa population (à l'échelle du SCOT du Grand Nevers, cf. X), qui décroît à partir des années 1970, phénomène s'accroissant de plus en plus du fait du départ de la frange la plus jeune des habitants (INSEE 2011).

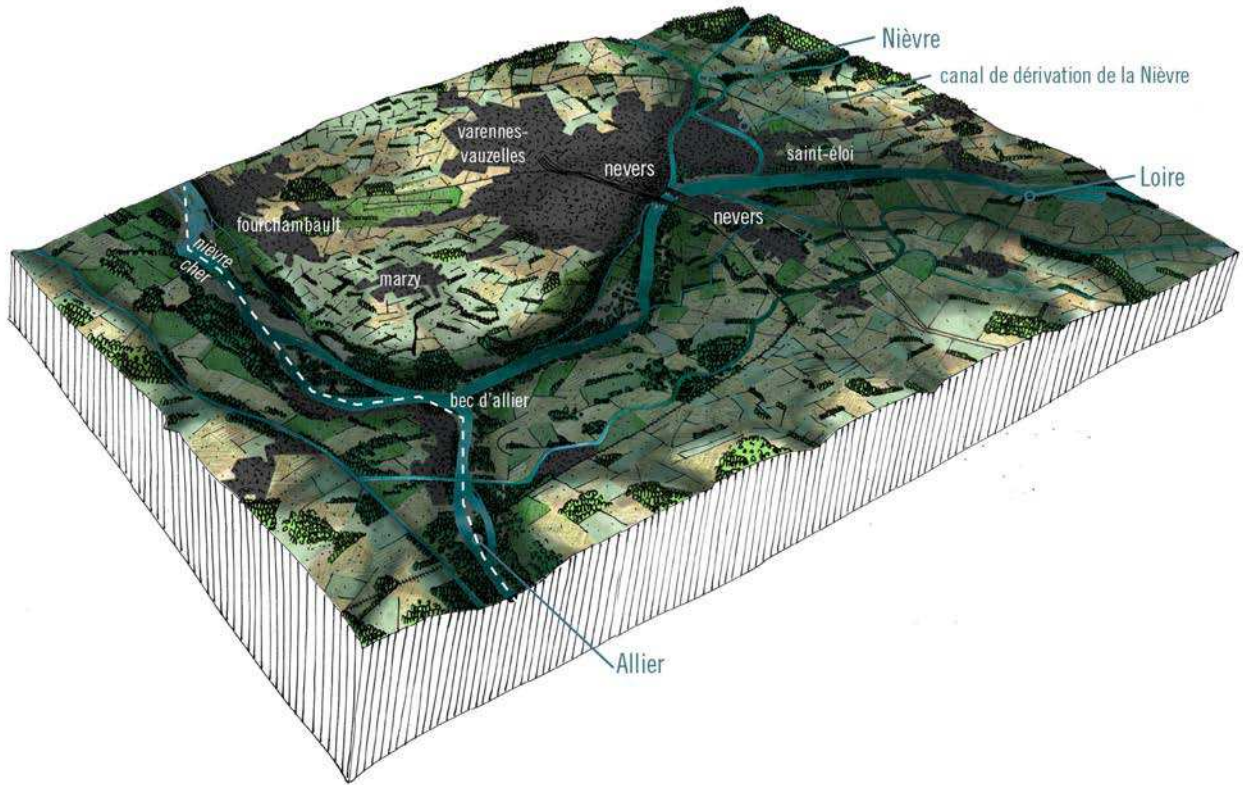


Figure 81 : Bloc diagramme du site de la ville de Nevers et des communes périphériques.

Installée originellement sur une colline dominant la rive droite de la Loire, le site offrait une sécurité et permettait le trafic (cf. figure 82). La rive gauche, beaucoup plus sensible aux inondations, ne sera urbanisée que tardivement le long des axes de communication. La ville fortifiée s'établit juste en aval de la confluence entre la Nièvre et la Loire. Au début du 6^e siècle, la ville devint le siège d'un évêché et les constructions religieuses se multiplient (monastère Saint-Vincent, abbaye de Notre-Dame, prieurés de Saint-Victor et de Saint-Sauveur, etc.) La ville s'est ensuite développée vers le Nord et l'Est, incorporant les faubourgs dans les enceintes concentriques successives : l'une jusqu'à la fin du 12^e siècle qui comportait deux portes, puis une deuxième plus large, incluant les édifices religieux et les maisons des faubourgs, qui comportait sept portes. La Nièvre est traversée à plusieurs endroits, la Loire est franchie au sud par une seule voie sur un pont en deux tronçons. Jusqu'au 18^e siècle, les vignes couvraient une grande partie de la campagne environnante.

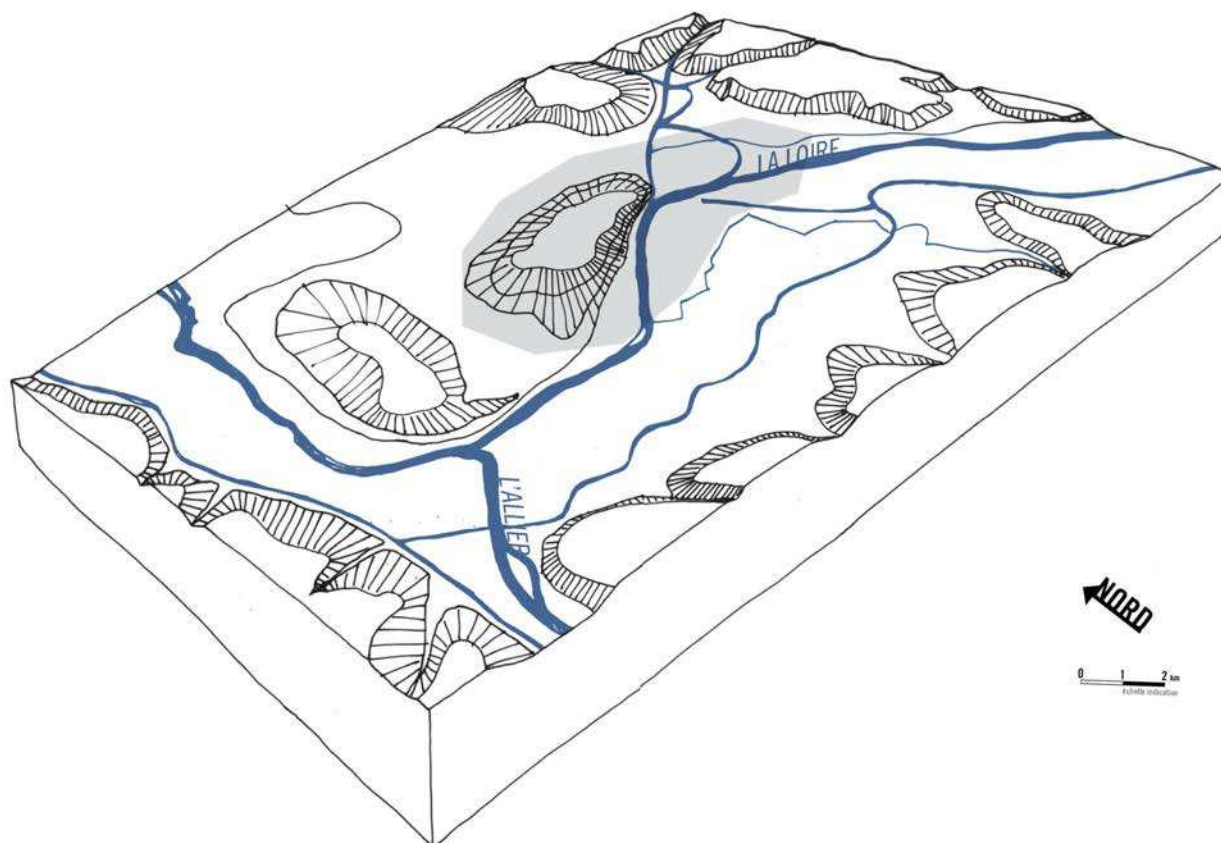


Figure 82 : bloc diagramme schématique du site de Nevers et du réseau hydrographique

Cette situation de ville en promontoire occasionne de très belles percées sur le paysage environnant (cf. figure 83), que certains élus reconnaissent comme étant l'une des grandes chances du site de l'agglomération neversoise : « A Nevers, on a une chance inouïe, c'est que nous avons une butte, là, c'est un lieu très privilégié ! Et quand vous avez une butte, vous avez des cônes de vue étonnants quand on se ballade dans la ville... Ca donne un cachet à la ville, car on est à la fois dans la ville et dans la campagne, vous avez cette relation entre milieu naturel et milieu urbanisé, cette interpénétration qui est extrêmement intéressante. »²⁰⁹

²⁰⁹

Entretien avec un élu à l'agglomération en charge de l'environnement de Nevers, le 24/05/2011



Figure 83 : Les vues occasionnées par la situation de la ville sur une butte en rive droite. En bas à gauche, vue sur la ville depuis les premiers reliefs de la rive sud, quelques kilomètres de la Loire. En haut à gauche, vue depuis une hauteur de la ville. En haut à droite, vue sur Marzy directement depuis les parcelles en bord de Loire en rive gauche, les pâturages du lit de l'Allier sont riches et fertiles (bétail charolais).

1.2. Une agglomération marquée par l'idéologie de la construction

Nevers a longtemps été une ville importante du centre de la France, au carrefour de nombreuses routes terrestres et fluviales entre le Nord et le Sud et l'Est et l'Ouest. Puis, de ville-carrefour, elle est devenue préfecture d'un territoire à dominante rurale, un peu oubliée entre l'arrière-Berry et Dijon, capitale de la région Bourgogne. Cette évolution est perceptible à travers l'image dont dispose la ville à l'extérieur du département, mais aussi à travers les orientations des politiques urbaines menées à Nevers.

1.2.2. L'extension des faubourgs et le Plan d'aménagement d'Embellissement et d'extension

A partir des années 1830, la ville connaît un nouvel essor. L'économie se relève, la navigation sur la Loire se développe avec les bateaux à vapeur et le trafic de marchandises connaît son apogée grâce au transport de la houille pour lequel est construit le Port Neuf de Médine en 1848. Nevers devient un centre commercial régional, un centre bancaire et un important nœud ferroviaire avec l'arrivée du chemin de fer dans un vallon orienté nord-sud. Ces activités enrichissent la ville et la dotent de nombreux édifices liés à ses nouvelles fonctions et à la croissance de la population : hôtel de ville, gare et viaduc, prison, marchés couverts, théâtre, établissements de bains... Comme les autres villes ligériennes, tel que Blois, la ville commence véritablement son extension hors-les-murs longtemps après l'arrivée du chemin de fer, qui reste cependant l'élément déclenchant l'ouverture de la ville médiévale et « l'appel du plateau ». La gare entraîne l'installation d'entrepôts, d'ateliers de réparation, d'hôtels et de restaurants. L'emprise

ferroviaire provoque la coupure d'un certain nombre de communications est-ouest et certaines rues se transforment en impasses. L'évolution urbaine est marquée par la construction rapide de nombreuses opérations d'habitat, principalement vers l'ouest avec l'extension linéaire des faubourgs qui conservent alors des caractéristiques rurales. Les chemins ruraux sont viabilisés, les premiers lotissements pavillonnaires voient le jour, souvent quartiers d'employés et d'ouvriers. Le commerce de gros et les entrepôts se regroupent près de la voie ferrée et à la Jonction aux abords du port.

Après la première guerre mondiale se généralise la planification urbaine, avec l'objectif de projeter l'avenir de la ville sur le long terme en fonction de prévisions économique et sociale. En 1937, l'urbaniste Lopez donne à la ville de Nevers son Plan d'aménagement d'embellissement et d'extension (cf. figure 84), qui prévoit la destruction de quartiers insalubres, la déviation de la RN7 et le zonage des activités, notamment de l'industrie à l'est.



Figure 84 : Plan d'Aménagement d'Embellissement et d'Extension, daté de 1937 dessiné par R. Lopez. Source : P. Mallard, *Les grands ensembles, la réhabilitation comme avenir*.

Après la seconde guerre mondiale, Nevers se remet des épreuves traversées et des bombardements, reconstruit sa cathédrale et ses quartiers sinistrés. La reconstruction s'effectue avec goût et mesure sans ruptures trop évidentes avec le passé et c'est sans peine qu'Alain Resnais venu tourner à Nevers en 1958 «Hiroshima mon amour» retrouve l'atmosphère de la ville sous l'Occupation.

1.2.2. La période faste de la construction : grands ensembles, assainissement et infrastructures

A partir des années 1950, l'Etat investit massivement dans la reconstruction, se constituant en maître d'ouvrage des opérations d'urbanisme. Le besoin en logements à Nevers est estimé à un millier en 1945, et les nouveaux habitants ne cessent d'affluer. Un Office Public d'HLM est constitué afin de mettre en place de «grands ensembles» d'habitat :

le quartier des Montôts et de la Grande Pâtur e vers 1950, le Banlay vers 1960, le quartier des Bords de Loire vers 1970 et la ZAC de la Baratte en 1980. Nevers connaît une phase d'expansion assez remarquable. Les Neversois, étonnés, voient s'élever de grands ensembles tandis que quelques grands travaux modifient la physionomie urbaine. En trente ans l'agglomération gagne 17 000 habitants et son équipement progresse : écoles, collèges et lycées, stades, piscines et une Maison de la Culture en 1971.

Plusieurs aménagements routiers sont créés, notamment la déviation de la RN7 entre 1957 et 1968, axe routier national très emprunté, qui profite alors à la destruction du quartier dit insalubre des Pâtis et au recouvrement de la Nièvre. Des opérations phares, comme la construction de la Maison de la Culture en bord de Loire, témoignent de cette période de construction ambitieuse, basée sur le modèle de la charte d'Athènes.

Cependant cette expansion reste limitée et fragile. L'exode vers la périphérie continue. Les quartiers centraux, souvent vétustes, voient leur population vieillir et décroître. A partir de 1974 la crise économique provoque une stagnation puis une régression de nombre des emplois industriels. Ce phénomène, auquel s'ajoute la tendance des citadins à s'installer à distance des villes se traduit par une baisse de la population à partir de 1982.

1.2.3. Le cas du Quartier des Pâtis et de la couverture de la Nièvre : idéologie de l'aménagement moderne

Le quartier des Pâtis est un ancien quartier marinier modeste, bâti sur une ancienne île à la confluence entre la Nièvre et la Loire. Les habitations sont situées de part et d'autre d'une rue centrale, encadrées par deux bras de la Nièvre.

La déviation de la RN7, semble nécessaire pour traiter le flux croissant de véhicules et notamment des poids lourds, mais elle est également un argument développé par les maires de Nevers dès 1929 pour détruire une partie des «taudis» de la ville : «Nous aurons ainsi fait disparaître la portion de la ville la plus malsaine, la plus vétuste et la plus insalubre, du fait de sa position entre les deux bras de la rivière «la Nièvre», qui servent en même temps d'égout collecteur²¹⁰. Afin d'appuyer ce discours, une enquête d'insalubrité est réalisée en 1952 : on relève alors les immeubles «en mauvais état ou malsains», les logements «dont la tenue laisse à désirer», les logements «sans eau», les logements «insuffisamment protégés», les logements «sans soleil», les logements «sans WC»²¹¹.

Les réactions ont été «polies» mais présentes, comme en témoigne M. Belile, vice-président du syndicat d'initiative de Nevers, dans le Journal du Centre du 27 décembre 1954 : « Pour la rue des Pâtis, que je connais bien pour y avoir habité, c'est le berceau des anciens mariniers, mes ancêtres. (...) Aux numéros impairs, les maisons, très bien exposées, ont presque toutes une cour et un jardinet remplaçant le port que chaque maison possédait au bord de la rivière. (...) Aux numéros pairs, les maisons ont toutes des ouvertures sur la Nièvre et sur la rue, dans la plupart le rez-de-chaussée constituait un magasin pour les agrès de marine. A mon avis la plus grande cause d'insalubrité, dont personne ne parle, c'est la rivière de la Nièvre, qui servait de fossé aux fortifications et qui de tout temps a servi de collecteur général des égouts de la ville. »²¹²

²¹⁰ Source : Archives départementales de la Nièvre

²¹¹ Source : Archives départementales de la Nièvre

²¹² Source : Archives départementales de la Nièvre

Malgré l'attachement à ce quartier, autour des années 1960, le quartier est démoli, les ouvrages hydrauliques (dont le pont Mal-Placé en référence aux difficultés des manœuvres marinières qu'il occasionnait) sont détruits et la Nièvre busée et cachée à la vue (cf. figure X). Une avenue bordée d'arbres d'alignement et de nouveaux bâtiments dérive la circulation de la RN7 vers le pont unique de Nevers puis vers le sud, destination de la célèbre « Nationale 7 ». Une Maison de la culture, une des « cathédrales modernes » selon le ministre des affaires culturelles André Malraux²¹³, est portée par le maire Bérégovoy sur les bords de Loire comme un sémaphore de la santé de la ville. « A cette époque, il fallait éradiquer tout ce qui était très délabré, sans prise en compte à la fois de l'histoire et sans prise en compte du paysage, du paysage urbain en l'occurrence, mais aussi ligérien. »²¹⁴ Cette politique d'assainissement des milieux urbains n'est pas propre à Nevers et on la retrouve dans d'autres agglomérations, dont celle de Blois (DOURNEL 2011), même si à Nevers, les transformations y ont été particulièrement nombreuses et radicales.

Ce quartier de Nevers fait l'objet d'une renaissance dans la mémoire des acteurs locaux. Récemment, ce quartier qui fut populaire, est évoquée avec regrets comme ce qui aurait pu être « la petite Venise de Nevers ». Plusieurs documents et une exposition de maquettes et de cartes postales anciennes ont été récemment réalisés par le service municipal d'animation du patrimoine (cf. figure 85).



Figure 85 : L'ancien quartier des Pâtis, la déviation de la RN7 et la transformation des bords de Loire. Source : Archives départementales de la Nièvre.

²¹³

« Religion en moins, les maisons de la culture sont les modernes cathédrales », discours d'André Malraux, à l'Assemblée nationale, en 1966

²¹⁴

Entretien avec un élu communautaire en charge de l'environnement, le 24/05/2011.

Les constructions Malraux, dont la Maison de la Culture qui reste la plus visible sur les bords de Loire (cf. figure 86), sont aujourd'hui décriées par les acteurs locaux. La Maison de la culture de Nevers, l'une des seules en France à avoir conservé cette appellation (les autres sont devenues scènes nationales parmi d'autres), est régulièrement citée par les acteurs rencontrés comme une aberration pour le paysage ligérien.



Figure 86 : La Maison de la culture sur les bords de Loire. En bas à droite, vue depuis les terrasses du Palais Ducal de Nevers.

1.3. Le contexte actuel

Aujourd'hui, Nevers est en baisse démographique sensible et avoisine près de 40 000 habitants. Il y a deux ans, l'ambition affichée était d'atteindre 50 000 habitants. « L'objectif des élus est de ralentir la perte démographique sur une période de 6 ans pour retrouver le niveau de population d'aujourd'hui dans 12 ans. Mais les projections sur la démographie sont toujours difficiles. D'où la politique de développement économique particulièrement aiguë. Si la priorité semble être portée sur l'emploi, elle ne se justifie pas forcément. Ce n'est pas le seul facteur. »²¹⁵ Ces dernières années, ce sont les villages situés jusqu'à 20 ou 25 km de Nevers qui gagnent de la population, pendant que les communes de l'ADN²¹⁶ en perdent. L'enjeu d'attirer la jeunesse passe par un renouvellement urbain du centre ville et des extensions de la ville. Les accès au centre ville sont traités en voies urbaines par les communes environnantes. La ville se trouve de moins en moins accessible de ce fait, notamment à l'est.

²¹⁵ Entretien avec le directeur de l'aménagement du territoire à la communauté d'agglomération de Saumur, le 25/05/2011

²¹⁶ ADN : Agglomération de Nevers (communauté d'agglomération)

1.3.1. Le contexte urbain

Dans l'un de ses rapports, l'INSEE (2011) fait état de plusieurs faiblesses pour le territoire, dont la baisse de la population, due à des soldes migratoires majoritairement négatifs et à un solde naturel qui s'approche de zéro, accentuée par le vieillissement de la population, ce qui préoccupe beaucoup les élus locaux. Les grands enjeux de cette perte d'attractivité concernent le départ des jeunes, qui s'installent en dehors du département, l'essoufflement du poumon économique constitué par le centre du bassin de vie, et le grand nombre de logements vacants dans la commune de Nevers. Les élus municipaux, concernant les projets d'urbanisme, ont « deux objectifs : renforcer l'attractivité du centre ville grâce entre autres au patrimoine du centre ancien et se tourner sur la Loire en créant des activités de l'autre côté du pont de Loire²¹⁷ . »

C'est autour de la notion d'attractivité que le projet du SCoT s'articule, et c'est un discours que nous avons recueilli comme une préoccupation urgente dans la majorité des entretiens que nous avons menés sur le territoire : « on perd des habitants, donc la réflexion c'est plutôt de se dire, comment créer de l'activité, créer de l'emploi. Il y a quand même pas mal d'incohérences dans le bâti. (...) » La question de l'environnement ne venant que secondairement. « Ou alors par petites touches. (...) ». Les projets restent très ponctuels, par exemple un cheminement en rive gauche. « On peut le faire parce que ça ne coute pas cher, qu'on peut le faire en régie, c'est de la bonne intelligence²¹⁸ . »

L'agglomération de Nevers est perçue traditionnellement par ses acteurs comme une agglomération urbaine. C'est une vérité à l'échelle du département, essentiellement rural, puisqu'elle joue le rôle de pôle urbain unique sur un très vaste territoire (cf. figure 87). A l'échelle départementale, Nevers concentre environ deux tiers de la population et de l'activité économique. La majorité des autres communes nivernaises sont rurales.

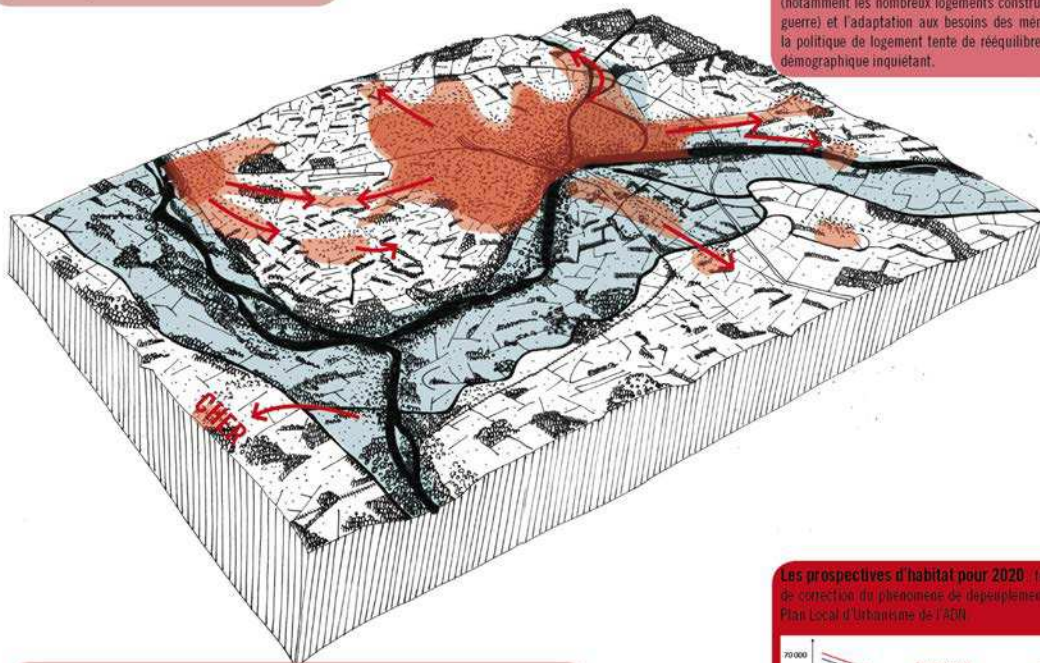
²¹⁷ Entretien avec un élu à l'urbanisme de la ville de Nevers le 24/05/2011.

²¹⁸ Entretien avec le directeur de l'environnement et du développement durable à l'adn

Nevers présente la particularité de nombreux grands ensembles et zones pavillonnaires construits après la seconde Guerre Mondiale. Une phase de **réhabilitation** de ces logements, ainsi que de certains logements anciens vacants dans le centre-ville contribuent à redynamiser ce parc immobilier existant. La population diminuant, un effort est tenté dans cette direction, ralentissant le processus de périurbanisation.

Les tensions urbaines sur le territoire

Aujourd'hui, les tensions urbaines sur l'agglomération de Nevers sont assez particulières. Le territoire est globalement peu atteint par la périurbanisation : on constate peu de lotissements, si ce n'est quelques maisons individuelles qui s'étalent à la périphérie des bourgs. Le territoire neversois présente la particularité de subir une importante diminution de sa population (liée surtout au solde migratoire, les ménages jeunes quittent Nevers) et c'est avant tout à travers la réhabilitation du patrimoine bâti existant (notamment les nombreux logements construits après-guerre) et l'adaptation aux besoins des ménages que la politique de logement tente de rééquilibrer ce recul démographique inquiétant.



Le PLH 2011-2016 fait pour la première fois le portrait de la population spécifique de Nevers : une population en recul, touchée par le vieillissement et avec une tendance à la fragilité des ménages. Le parc de logements, en locatif ou en accès à la propriété, est vieillissant, parfois « indigne ». Ce constat montre la nécessité de renverser le phénomène, à travers plusieurs orientations : produire du logement adapté ou réhabiliter des logements existants inadaptés ou vacants (à hauteur de 50/50 environ). L'objectif politique est bien, à travers une politique d'habitat, de ralentir l'érosion démographique et de capter les nouveaux emplois. Mené par l'ADN, le Programme Local de l'Habitat doit être complété d'une politique économique et sociale cohérente.

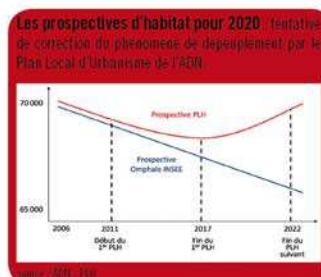


Figure 87 : Les enjeux urbains contemporains de l'agglomération de Nevers

1.3.2. Le contexte politique

L'agglomération est depuis longtemps une terre socialiste, d'un socialisme ancien. Didier Boulaud, maire de 1993 à 2010, est également Président de la Communauté d'agglomération de Nevers depuis sa création, ainsi que député et sénateur. Le 8 mai 2010, il remet sa démission du mandat de maire de Nevers. Il affirme que sa décision, est « calculée et mesurée », que c'est une raison « strictement politique, à savoir passer le témoin en direction d'une nouvelle génération ». C'est son premier adjoint, Florent Sainte-Fare Garnot qui lui a succédé. Localement, les Verts sont également très présents, ce qui a conduit par exemple à la création du Conseil Local de Développement Durable à la ville de Nevers.

Traditionnellement, la communauté d'agglomération s'est construite par opportunité politique, ce qui explique par exemple le fait que Marzy, en opposition avec l'équipe municipale de Nevers soit restée en dehors de l'intercommunalité. D'autre part, le poids du Pays Nevers sud Nivernais (cf. figure 88) est important dans l'histoire

politique et institutionnelle de l'agglomération. Il regroupe 11 Communautés de Communes dont la Communauté d'Agglomération de Nevers et 2 communes isolées, soit 123 000 habitants.

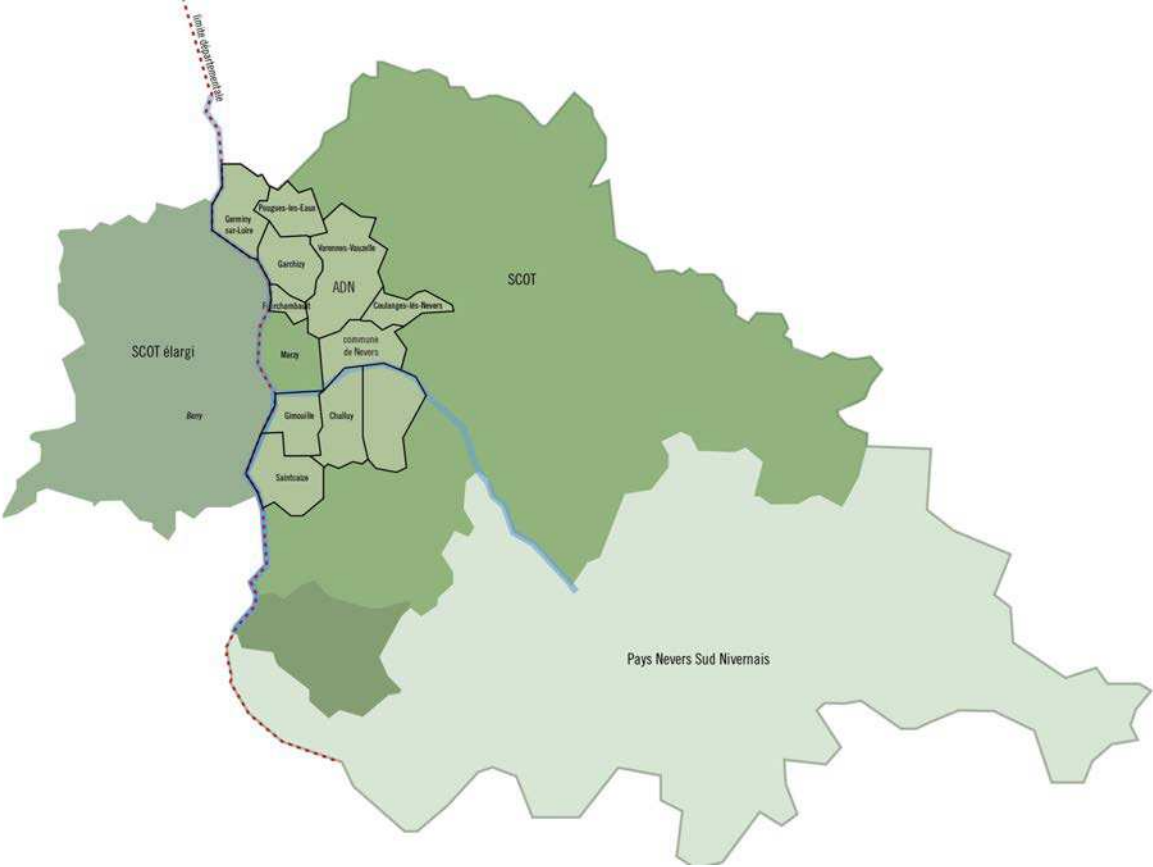


Figure 88 : Carte des unités administratives

II. La mobilisation du paysage par les acteurs locaux à Nevers

Dans ce deuxième point, nous décrivons spécifiquement ce qui relève de la mobilisation du paysage dans l'agglomération de Nevers, et peut constituer des contrepoints de comparaison intéressants avec le territoire d'étude blésois. Dans un premier temps, nous verrons qu'un discours public émerge timidement sur le paysage de la vallée inondable, dû entre autres au classement du Bec d'Allier et à plusieurs études menées sur la zone inondable. Nous verrons dans un deuxième temps que c'est autour de la notion de « cadre de vie » que les acteurs locaux s'interrogent sur la paysage de l'agglomération.

II.1. L'émergence d'une mobilisation par la Loire

La culture des élus et des services techniques de la ville est traditionnellement tournée vers l'aménagement. Cependant, deux événements spécifiques ont eu une influence sur la politique locale récente de Nevers. D'une part, cela concerne l'activité relativement importante des associations de défense du milieu naturel qui ont conduit à l'inscription du Bec d'Allier et la reconsidération de la Loire. D'autre part, cela concerne l'appréciation et la prise en compte du risque d'inondation dans les politiques territoriales, l'agglomération de Nevers étant située en partie dans une plaine inondable.

II.1.1. L'inscription du site du Bec d'Allier : la reconnaissance d'un paysage naturel exceptionnel

La confluence du Bec d'Allier est depuis longtemps reconnue pour sa richesse biologique. Dès les années 1970, la nécessité de protéger ce secteur est mentionnée, à la fois en tant que réserve ornithologique et pour la qualité de ses panoramas sur la confluence entre Loire et Allier, ce qui a abouti en 1992 à son inscription sur la liste des sites. Le village d'Apremont, légèrement en amont sur l'Allier, est classé depuis 1980.

a. Les réactions associatives à l'origine de l'inscription

Selon un acteur local, familier des associations de défense de l'environnement et membre du Conseil Local de Développement Durable de Nevers, les réactions se sont constituées suite au projet de la municipalité de Gimouille de réaliser une carrière d'extraction dans le lit mineur de l'Allier. A Cuffy, une association de protection du Bec d'Allier se forme, interpellant la DIREN, les élus, la presse. Le propriétaire du château d'Apremont, et la mairie du village d'Apremont, s'alarment également de ce projet : « Le classement du 17 mars 1980 protégeant le site d'Apremont est insuffisant, notamment en raison du danger que représente le projet d'ouverture d'une carrière sur la rive opposée de l'Allier, sur la commune de Saincaize-Meauce »²¹⁹.

Le site sera finalement classé en 2004, en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère pittoresque, malgré les oppositions de certains agriculteurs. La délimitation du site « (...) porte majoritairement sur la plaine alluviale inondable, mais intègre également les coteaux limitrophes en covisibilité ainsi que les espaces dont le patrimoine est

219

Extrait des Délibérations du Conseil Municipal de la commune d'Apremont-sur-Allier, Séance du 4 juin 1994

nécessaire à la compréhension de l'histoire et des usages du site. (...) Le périmètre proposé au classement porte sur un site d'un seul tenant en raison d'une relation visuelle entre le panorama du Bec d'Allier et le château d'Apremont en limite sud, mais également afin de maximiser les possibilités de valorisation du site pour la découverte et les loisirs²²⁰. » (cf. figure 89) Ainsi, le site comprend globalement l'ensemble du lit majeur de la Loire et de l'Allier, destiné aux loisirs et aux promenades, mais on peut observer quelques particularités, dont le ru de la Pisserotte. Celui-ci provoque des tensions, car le classement, dont le périmètre comprend ce vallon, interdit toute nouvelle construction. Or le boulevard de la Pisserotte était prévu pour être le théâtre du développement par l'ouest de la ville de Nevers, l'hôpital départemental Pierre Bérégovoy en étant l'avant-scène. Aujourd'hui, l'urbanisation, qui s'arrête radicalement à l'endroit du boulevard de la Pisserotte, traduit dans l'espace ce classement du Bec d'Allier.

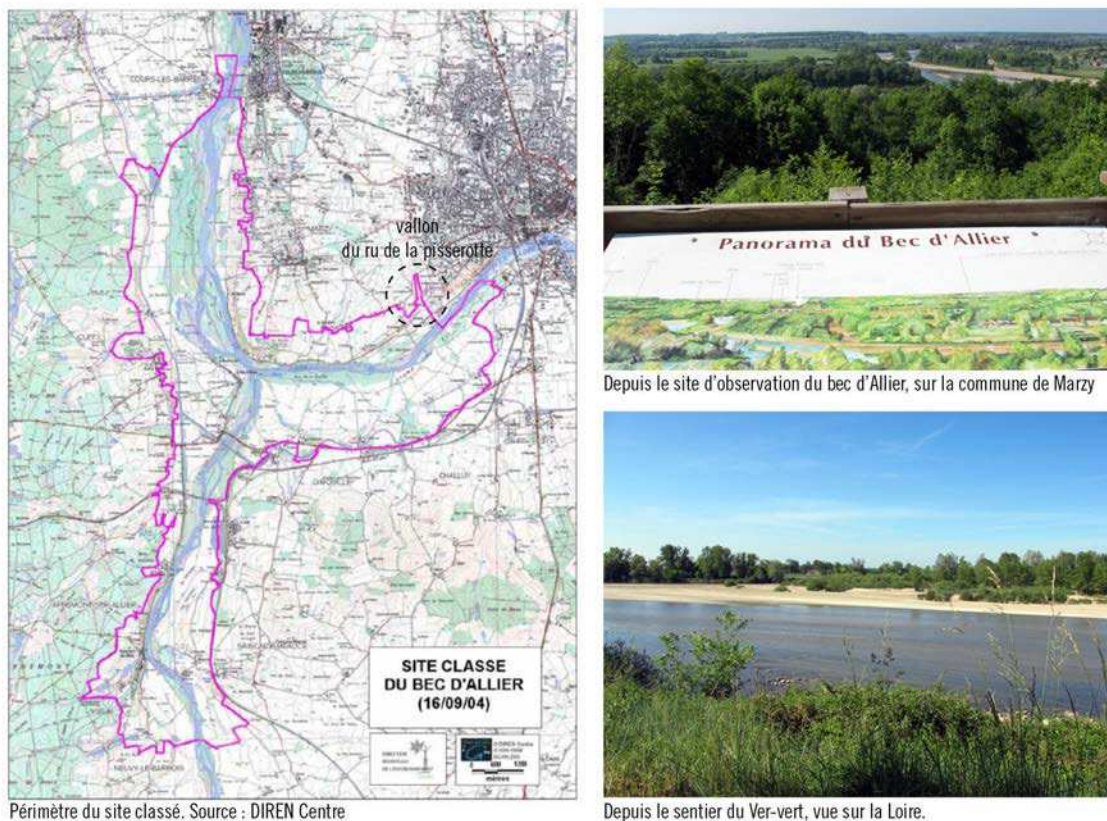


Figure 89 : le site classé du Bec d'Allier, un site naturel exceptionnel aux frontières du site urbain de Nevers.

²²⁰ Direction Régionale de l'Environnement de Bourgogne - Direction Régionale du Centre – DAT Conseils, Rapport de Présentation du projet de classement du site du Bec d'Allier, novembre 2000, pp. 6-7.

b. L'importance du classement pour les acteurs locaux

Un élu communautaire souligne l'importance de l'histoire de ce classement dans l'esprit des élus. « L'exemple du Bec d'Allier, grâce à une organisation non gouvernementale, le WWF, depuis des années et des années, (...) une bonne vingtaine, qui a insisté pour que ce lieu emblématique soit protégé, et c'est un premier élément, mais surtout qu'il soit pris en compte dans notre bassin de vie. A partir de ce moment-là, on a eu un autre regard sur le Bec d'Allier. La commune de Marzy est allée jusqu'à construire un très beau promontoire au dessus du Bec, jusqu'à faire des aménagements pour qu'à la fois les habitants mais aussi les personnes venues de l'extérieur, puissent découvrir ce lieu exceptionnel sans l'abîmer. »

Un projet de parc naturel régional interrégional et interdépartemental, autour de l'axe ligérien, a été également lancé par la région Bourgogne ; il se serait étendu de Cosnes-sur-Loire jusqu'au Bec d'Allier. La frontière administrative dessinée par la Loire devait être abolie par ce projet, destiné à encadrer une complémentarité entre les deux rives, les deux départements et les deux régions, notamment en ce qui concerne l'attractivité touristique. Ce projet n'a jamais rassemblé l'ensemble des acteurs : « le projet de PNR ligérien a été un peu avorté à cause de cela, malgré les échanges sur les axes de travail à mettre en commun, notamment sur le tourisme »²²¹. Certains élus restent cependant persuadés que la lecture qui croise les territoires administratifs autour de la Loire est un travail d'avenir. « On travaille sur l'élaboration d'un PNR le long de la Loire, ce n'est pas fait. Ça remonte à 7-8 ans à peu près. On avance, il y a beaucoup de résistance. Sur une partie de la Loire et de l'Allier jusqu'à Cosnes, on pense à un parc naturel régional le long de la Loire. On en discute, les élus résistent, ils se disent : « A nouveau des contraintes qui vont nous empêcher de nous développer, donc on ne souhaite pas avoir une nouvelle couche administrative ». Ce que nous disons, c'est que ce n'est pas forcément une nouvelle couche administrative, ça peut être déjà des moyens supplémentaires, pour pouvoir avoir des projets d'aménagement, de valorisation du patrimoine naturel. (...) C'est un projet auquel je crois, je pense qu'il est très pertinent, et qu'à partir de là, on pourrait avoir une vision commune de ce que pourrait être la relation au paysage sur tout l'espace ligérien. On est avec une zone Nature 2000, une protection du bec d'Allier... On a un patrimoine naturel superbe à nos pieds, mais on ne le connaît pas, on s'en détourne, on le délaisse. Il faudrait le faire partager à tous, le faire connaître, tout en respectant ses qualités environnementales. Jamais ce ne sera les gorges de l'Ardèche, on le sait mais... »²²².

II.1.2. La zone inondable et l'importance des grands cours d'eau dans la prise en compte du paysage

La zone inondable de la Loire concentre pour beaucoup les réflexions menées par les acteurs locaux sur le paysage. Plusieurs études à caractère prospectif ont été réalisées récemment, déplaçant le regard des acteurs locaux vers la zone inondable. Si le paysage n'est pas mobilisé en tant que tel par les acteurs locaux, l'activisme des associations de défense de l'environnement et la mise en place de ces études sur le risque d'inondation portées par la communauté d'agglomération font émerger timidement une réflexion sur les usages du paysage de la vallée, et sur le rôle politique des élus dans ce domaine.

²²¹ Entretien avec le directeur de l'aménagement du territoire à la communauté d'agglomération de Nevers, le 25/05/2011

²²² Entretien avec un élu à l'agglomération en charge de l'environnement de Nevers, le 24/05/2011

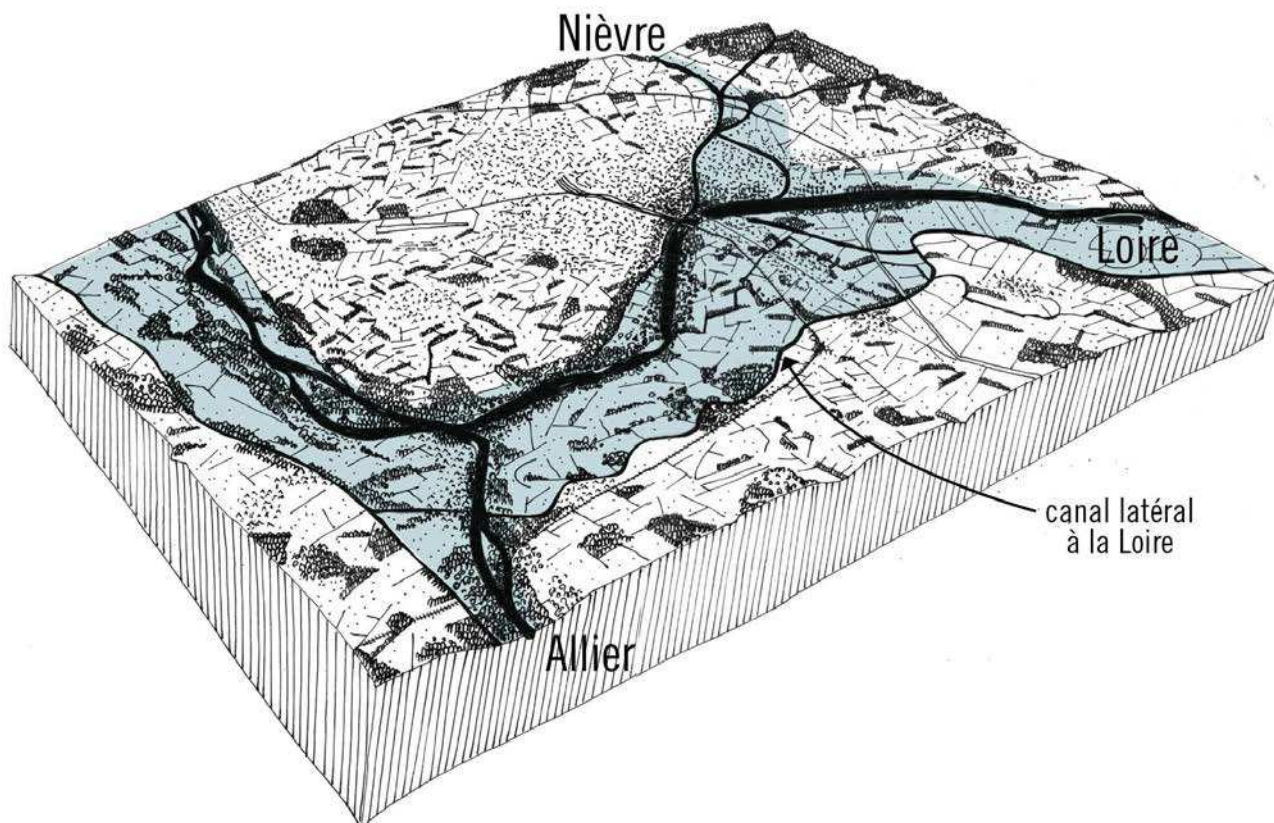


Figure 90 : Bloc diagramme de l'agglomération de Nevers. En bleu est représentée la zone inondable, marquée par la Loire et ses principaux affluents, La Nièvre au nord, et l'Allier au Sud.

a. Les caractéristiques de la zone inondable

Le risque d'inondation sur le site de Nevers a donné lieu à plusieurs types d'aménagement pour contenir les crues et mettre hors-eau certains réseaux ou équipements vitaux pour l'agglomération. Un réseau de levées et de turcies (DION 1961), ouvrages de protection linéaires, protège les hommes et leurs activités pendant les petites et les moyennes crues. En cas de grandes crues, il est le plus souvent sujet à brèches et ruptures de digues, provoquant des inondations subites et dangereuses. Le rehaussement permet de protéger habitations ou réseaux. Ainsi la voie SNCF traverse le val en hauteur. Mais par exemple, le pont de l'intersection avec la route de Bourges (RD 976) a été emporté dans la crue de 1856, ou la voie SNCF elle-même s'est effondrée lors de la crue de 1866. Le canal latéral à la Loire (dont le pont Canal du Guétin) est un autre exemple de la mise hors-eau de la voie navigable, dont les remblais constituent une levée qui limite l'inondation. Les bâtiments ont souvent été construits sur terre naturelle, ou encore sur une levée, le premier étage correspondant au premier niveau habitable.

Les déversoirs sont des solutions qui prennent le contrepied des protections précédentes : ils donnent «la part à l'eau», acceptant son passage sur les terres du val par un ouvrage aménagé sur la levée. Parfois anciens (le déversoir de la Bouillie à Blois est cité pour la première fois en 1602), beaucoup de ces installations dans le lit de la Loire proviennent d'un plan de défense contre les inondations commandé après les crues de 1856 et 1866 par

Napoléon III à l'inspecteur général Guillaume Comoy. Celui-ci démontre l'inutilité de la surélévation des levées et préconise dès 1861 la mise en place de barrages écrêteurs et de déversoirs tout au long de la Loire. Seul 7 sur les 19 déversoirs prévus par le plan ont été réalisés. Le déversoir du Guétin, à la confluence de la Loire et de l'Allier (cf. figure 91), prévoit le remplissage du lit majeur (FOURNIER 2010).

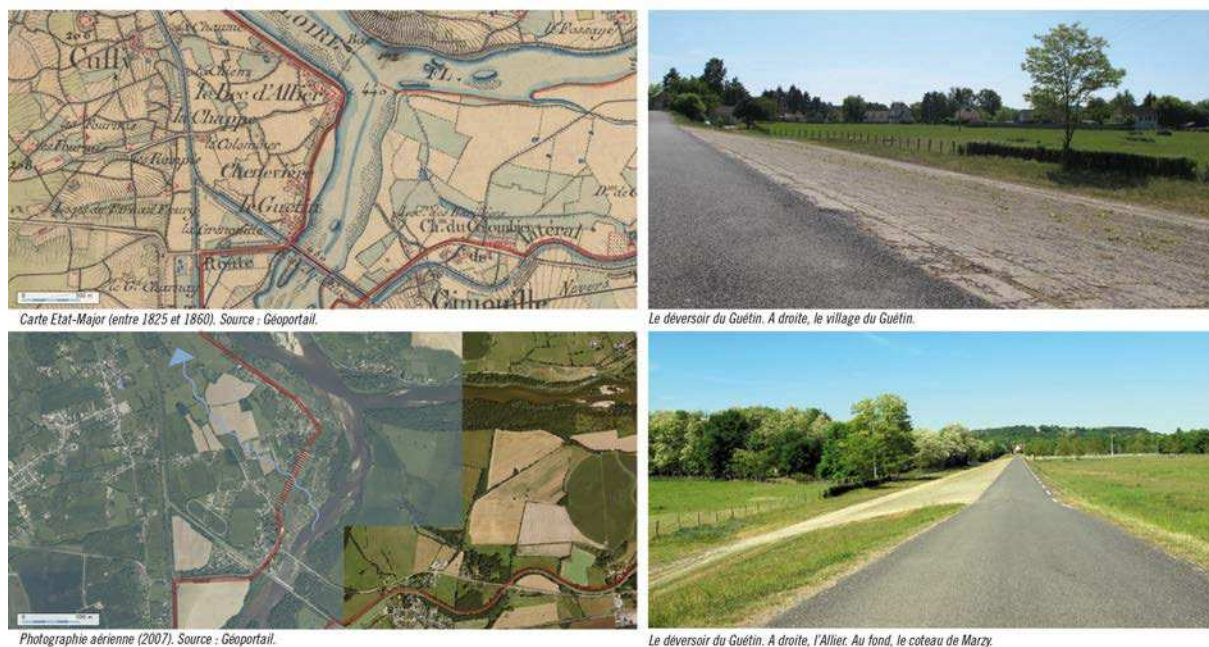


Figure 91 : Le déversoir du Guétin

b. L'étude « Freude am Fluss » (2003-2008)

Dans l'agglomération de Nevers, les politiques locales d'aménagement ont été assez tôt marquées par la prise en compte du risque d'inondation. Plusieurs études d'envergure ont été menées, dans un contexte national de durcissement des mesures de protections des populations et des activités face aux perspectives de possibles inondations. En 2003, une crue, pourtant équivalente à une « crue moyenne », marque les habitants de Nevers. Le technicien qui a joué un grand rôle sur les questions d'inondations d'abord au sein de la ville de Nevers, puis au sein de l'adn²²³, relativise dans le Point du 24 février 2005 l'importance de l'événement : « La crue de 2003 était importante mais pas exceptionnelle. (...) Au plus haut, la Loire était à 3,88 mètres au-dessus de son étiage, loin du niveau record de 1866, où elle a atteint 6,36 mètres».

Une première étude, soutenue par l'Etablissement Public Loire, s'inscrit dans un programme européen : le projet européen Interreg IIB « Freude am Fluss » (2003-2008). Celui-ci a pour objet à la fois de sensibiliser aux actions de réduction de la vulnérabilité des enjeux présents dans les zones inondables et sur les potentialités de valorisation de ces espaces. Il se décline à Nevers par l'étude de développement durable du val ligérien (EDDVL) (cf. figure 92). Ce

²²³ GRALEPOIS M. (coord.) *Méthodes d'Analyse et de Décision dans les Interfaces Sectorielles entre le risque d'inondations et les politiques urbaines (MADIS), Cas de la gestion des services en réseaux lors d'inondations dans les agglomérations urbaines de Nantes, Tours et Nevers, Etude sur l'agglomération de Nevers, 2011.*

programme européen, à visée exploratoire, incite à donner plus d'espace aux rivières et à mieux utiliser les secteurs inondables, avec une perspective d'aménagement : « Qu'est ce que le territoire de l'agglomération de Nevers peut s'aménager pour mieux vivre avec le fleuve, comment développer la ville pour qu'elle soit en harmonie avec le fleuve ?²²⁴ » A Nevers, l'étude, menée par l'ADN avec l'État et l'Établissement Public Loire, a été confiée au cabinet Ledoux Consultants, en partenariat avec l'Université de Tours.

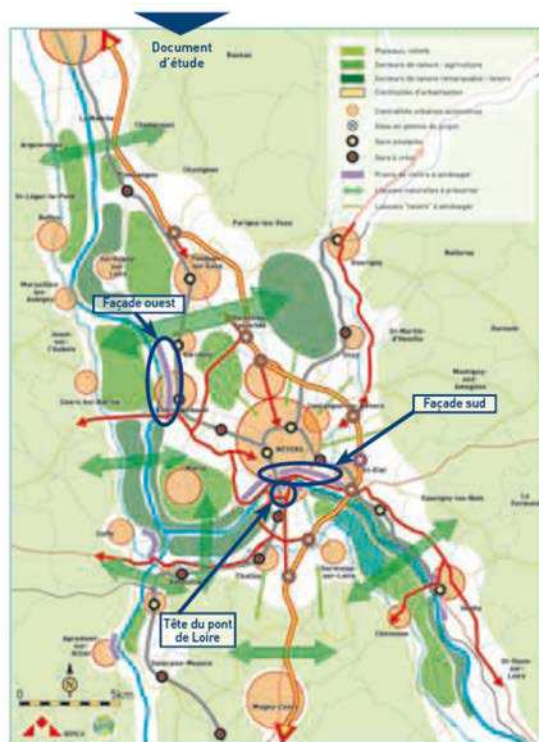
Elle comprend notamment une recherche d'exemples liés à des retours d'expérience, un audit des procédures réglementaires et techniques, et la tenue de rencontres-ateliers avec les communes de Fourchambault et de Sermoise, dont les plans locaux d'urbanisme sont en cours de révision. L'étude EDDVL²²⁵ propose une inscription de ces objectifs dans les Projets d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et dans les documents graphiques des PLU des communes concernées. La question du paysage est largement évoquée à travers l'appréhension nouvelle de ces zones inondables, à la vocation technique de gestion des crues de Loire, auxquelles on accorde de nouvelles perspectives d'usages, multiples et superposés. Cette multiplicité d'usages sur des espaces non bâtis doit encourager les acteurs locaux à porter un projet plus ambitieux et plus social pour une prise en compte du risque d'inondation intégrée aux perspectives d'aménagement. Les élus reconnaissent²²⁶ l'innovation qui consiste à ne plus geler arbitrairement les zones inondables, mais bien d'amorcer une réflexion capable de prendre en compte la notion de risque avec intelligence. Cette étude transcrit une notion « d'atmosphère » liée à la Loire : « elle avait mis en évidence d'un point de vue paysage les secteurs où il y avait des choses intéressantes à faire, notamment Fourchambault. C'est une ancienne ville métallurgique avec un port disparu. Ils ont bénéficié d'un front de Loire exceptionnel, avec un ancien foncier industriel libéré très intéressant (qui a cependant été par la suite saccagé)²²⁷ . »

²²⁴ Extrait de l'entretien avec le directeur de l'environnement et du développement durable à la communauté d'agglomération de Nevers. Pilote de l'étude EGRIAN

²²⁵ Etude de développement durable du val ligérien, *Freude am fluss*.

²²⁶ SERVAIN-COURANT Sylvie, (coord.) *Evaluation de la vulnérabilité de la biodiversité et des zones bâties inondables du corridor ligérien, pour une meilleure anticipation des effets du changement climatique sur les régimes hydrologiques de la Loire (EV2B), rapport de projet de recherche UMR CITERES, dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, 2012.*

²²⁷ Extrait de l'entretien avec le directeur de l'environnement et du développement durable à la communauté d'agglomération de Nevers. Pilote de l'étude EGRIAN



extrait de la synthèse de l'étude Freude am Fluss. Les trois sites entourés sont ceux qui ont été reconnus comme des secteurs-clés.



extrait du site internet www.freudeamflussfilm.eu

Figure 92 : Extraits de l'étude Freude am Fluss (2003-2008) sur l'agglomération de Nevers. L'étude ayant avant tout une vocation prospective, plusieurs niveaux de communication ont été approchés : un site internet grand public et des documents planificateurs destinés aux acteurs locaux.

c. L'étude EGRIAN (2007-2012)

Dans le sillon de cette première étude prospective, une nouvelle étude est portée par l'ADN depuis 2007, prévue pourtant dès la crue de 2003 : « l'étude globale sur le risque d'inondation dans l'agglomération de Nevers », dite étude EGRIAN. Cette nouvelle recherche est pilotée par la direction de l'environnement et du développement durable à la communauté d'agglomération de Nevers, sur suggestion du préfet, en charge de la problématique de la sécurité civile. Elle doit organiser les projets de développement de la ville, qui concernent plusieurs opérations de construction en zone inondable.

En effet, dans la commune de Nevers, les quartiers Est de la Baratte et des Bords de Loire (cf. figure 93), qui comprennent respectivement 1500 et 800 logements situés en zone inondable, bénéficient d'une requalification des espaces publics et une amélioration de l'habitat. Un nouvel échangeur routier est également prévu dans cette zone, sur la commune de Saint-Eloi (SERVAIN-COURANT 2012). La digue du même nom, dite levée du Saint-Eloi, protège l'ensemble du quartier des inondations. De l'autre côté de la digue, directement en relation avec la Loire, l'île Saint-Charles est composée d'une ancienne sablière reconvertie en fabrique de béton. La délocalisation de cette entreprise est prévue pour faire place à une « plaine de loisirs », à l'endroit de laquelle la ville de Nevers pourrait développer un contact privilégié avec le fleuve (gestion des espaces naturels, sentiers de randonnées, pistes cyclables, activités nautiques et sportives, etc.). Selon les services municipaux (SERVAIN-COURANT 2012), l'étude

EGRIAN et la prise en compte du risque d'inondation ne doivent pas compromettre ces projets qui sont parfois en phase finale. Le modèle du service du développement urbain de la commune de Nevers s'oppose ici au modèle du service Risque de la Communauté d'Agglomération qui tente, à court terme, de définir une démarche globale, plus à même de répondre aux nouveaux besoins environnementaux et sociaux émergents, et au durcissement prévisible des dispositions légales en zone inondable.



Figure 93 : Les quartiers Est de Nevers et les projets en cours dans la zone inondable à l'est de la ville.

Ainsi, ce sont surtout les services de la communauté d'agglomération qui intègrent progressivement ce regard particulier sur la zone inondable. Selon le directeur de l'environnement et du développement durable, qui a repris la compétence des risques (GRALEPOIS 2011), cette nouvelle problématique engendre un changement dans l'organisation de l'action communautaire : « je m'en rends compte sur mes thématiques du risque, notamment de l'inondation. Les plans communaux de sauvegarde, par exemple, qui sont de l'ordre de la solidarité, ne sont possibles qu'à l'échelle intercommunale ! (...) Cette logique (...) va dans le bon sens. On va dans le sens de l'économie et de la cohérence. On a vraiment un gain de paysage et de méthode. » Ainsi, c'est par l'intervention de partenaires extérieurs et l'insistance auprès des acteurs locaux que l'idée d'un aménagement cohérent de la zone inondable a favorisé un retour vers la Loire qui n'était jusque là pas à l'ordre du jour, la ville étant concentrée sur la perte de ses habitants et son objectif d'attractivité. Aujourd'hui, la zone inondable en général, notamment au sud de

l'agglomération, et les rives de Loire en particulier, sont citées par les acteurs, élus et techniciens comme étant une plus-value pour Nevers. Ce retournement a été pour beaucoup influencé par l'inscription du Bec d'Allier comme site naturel (au titre de la loi 1930), permettant d'amplifier la renommée, à deux pas de Nevers, d'un site grandiose de panorama sur la Loire et l'Allier.

On note que malgré les caractéristiques du territoire, les acteurs se concentrent davantage sur la notion de patrimoine et non de paysage. Contrairement aux études *Freude am Fluss* et à l'étude EGRIAN, où « la Loire est enfin retenue comme un élément du paysage et les élus se l'approprient facilement. »²²⁸

La Loire reste le seul élément fédérateur pour les acteurs rencontrés, même si le discours public reste faible sur cette entité ligérienne. Cela ne favorise pas réellement un retour vers le fleuve, ce qui est également le fait de l'organisation de la ville en rive droite, et le peu de relation avec la rive gauche : « On dit souvent que la ville a tourné le dos à la Loire, je pense en effet que Nevers a peut-être tourné toujours le dos à la Loire, mais pour une raison très simple : une ville s'intéresse à son fleuve s'il y a de l'activité sur ses deux rives. (...) Certes il y avait une activité sur la Loire, mais dans notre époque contemporaine, on pourrait avoir une ville véritablement tournée vers la Loire à partir du moment où il y a des centres de vie de chaque côté. Il y aurait eu des échanges quotidiens. Or ce n'est pas le cas, et ça ne le sera jamais. Ici, c'est une zone inondable, on ne va pas y développer une activité. (exemple de Macon). »²²⁹

II.2. La notion de cadre de vie comme solution pour résoudre le déclin démographique

Comme nous l'avons vu précédemment, la Loire et ses zones inondables sont depuis le début des années 2000, devenus des éléments importants dans les politiques territoriales à Nevers, dont l'un des objectifs est d'attirer touristes, population, et entreprises dans l'agglomération. En effet, la ville de Nevers et les communes de la première couronne ont une population en diminution, ce qui oriente l'action publique, encore tournée vers une tradition aménagiste.

II.2.1. Une stratégie basée sur le développement résidentiel et l'attractivité économique

L'essentiel des discours recueillis lors des entretiens font état de cette situation critique de diminution démographique. Dès lors, l'action publique se concentre sur ce problème, identifié comme étant prioritaire : « Le programme local de l'habitat (...) avait pour objectif de contredire la projection INSEE, qui prévoit une chute

²²⁸ Entretien avec le directeur de l'aménagement du territoire à la communauté d'agglomération de Nevers, le 25/05/2011

²²⁹ Entretien avec un élu à l'agglomération en charge de l'environnement de Nevers, le 24/05/2011

constante de la population pendant 30 ans avec une pente à 0,37. (...) L'objectif des élus est de ralentir la perte démographique sur une période de 6 ans pour retrouver le niveau de population d'aujourd'hui dans 12 ans. Mais les projections sur la démographie sont toujours difficiles. D'où la politique de développement économique particulièrement aiguë. »

Est-ce pour cette raison que le paysage n'est pas mobilisé par les acteurs publics locaux, parce que penser à l'organisation du territoire serait un « luxe » face à l'urgence de la situation démographique ? Cela n'est pas forcément vrai. La situation de fief politique est également un facteur d'explication, ainsi qu'une histoire locale traditionnellement tournée vers les grands travaux, et une communauté d'agglomération relativement peu investie pour des problématiques autres que la gestion des politiques sectorielles de caractère technique.

Il émerge aujourd'hui de plus en plus une volonté politique de chercher une meilleure complémentarité entre l'urbain et le rural, et de considérer l'agglomération dans ces nouvelles zones de contact, jusque là profondément délaissées de l'action publique territoriale, si ce n'est pour des projets de construction.

II.2.2. La mobilisation du « cadre de vie »

La ville de Nevers, au sein de ses services municipaux, a plutôt favorisé une politique patrimoniale historique, qui concernait principalement les grands monuments reconnus de Nevers. La tradition aménagiste, qui n'a pas reculé, des années 60 aux années 90, dans la transformation brutale de la ville sur un modèle de croissance urbaine de métropole, continue d'influencer les décideurs politiques, parfois engagés sur le territoire depuis de nombreuses années²³⁰. Suite à la démission du maire de Nevers en 2010 pour laisser la place à un jeune maire du même parti politique, le discours a changé. Relayée par l'adjointe à l'urbanisme, une nouvelle volonté de « faire rentrer la nature dans la ville » traduit la reconnaissance de l'exception des paysages naturels autour de l'agglomération, qui « doivent pénétrer dans la ville », pourtant déjà « très verte ». A ce titre, le paysage est selon l'adjointe un domaine réservé aux élus urbains, qui s'en emparent sans le concours d'une agence d'urbanisme ou de professionnels formés. Si l'influence d'acteurs supraterritoriaux est réelle (secteurs protégés, réseau natura 2000), « la protection et la mise en valeur du paysage sont une véritable politique dans ce sens où elle est portée par les élus »²³¹. Un élu communautaire confirme ce point de vue « Je pense que le paysage a toujours été un peu présent dans l'esprit des élus. (...) De par la sensibilité de certains élus, le paysage a toujours été, non pas une priorité, mais en tout cas un élément qui a guidé certains choix. (...) Les élus sont quand même très attachés aujourd'hui, à cette notion de paysage, de découverte du patrimoine ligérien. (...) Cela ne passe pas par des réalisations de grande ampleur ; comme quoi avec des aménagements modestes, on peut avoir des succès importants. »²³².

« On appelle cela la question du cadre de vie. C'est moins technique que le paysage mais c'est pareil je crois. (...)

²³⁰ *Didier Boulaud, maire de Nevers pendant de nombreuses années a d'abord été directeur de cabinet du maire de Nevers en 1983 sous Pierre Bérégovoy, puis élu maire de Nevers en 1993 à la mort de celui-ci. Il est également député de la Nièvre de 1993 à 2001 puis sénateur depuis septembre 2001, réélu en 2011. Il préside la Communauté d'agglomération de Nevers depuis 2003, date de sa création. En 2010, tout en restant conseiller municipal, il démissionne de son mandat de maire, y plaçant de manière calculée son premier adjoint, Florent Sainte-Fare Garnot, soit son héritier politique d'une plus jeune génération.*

²³¹ *Entretien avec l'élu à l'urbanisme de la ville de Nevers, 25/05/2011*

²³² *Entretien avec l'élu de l'adn en charge de l'environnement, le 24/05/2011*

On sait que l'attractivité de Nevers et de sa région dépend du cadre de vie. C'est grâce à cela que l'on peut faire émerger la région en terme de redressement démographique. Toute la question du SCoT porte là-dessus. Comment développer tout en conservant la qualité de vie, la campagne, le fleuve, les prairies, les charolais, etc. C'est l'axe de travail du SCoT de dire « l'attractivité on la porte là-dessus, parce qu'on pourrait drainer des populations qui ne supportent plus les centres urbains. (...) Le paysage est un sujet partagé unanimement parce qu'on sait que c'est le paysage qui forge l'attractivité du territoire. Avant tout, et pour attirer de l'emploi et des habitants, c'est à partir du paysage que l'on pourra le faire.»²³³

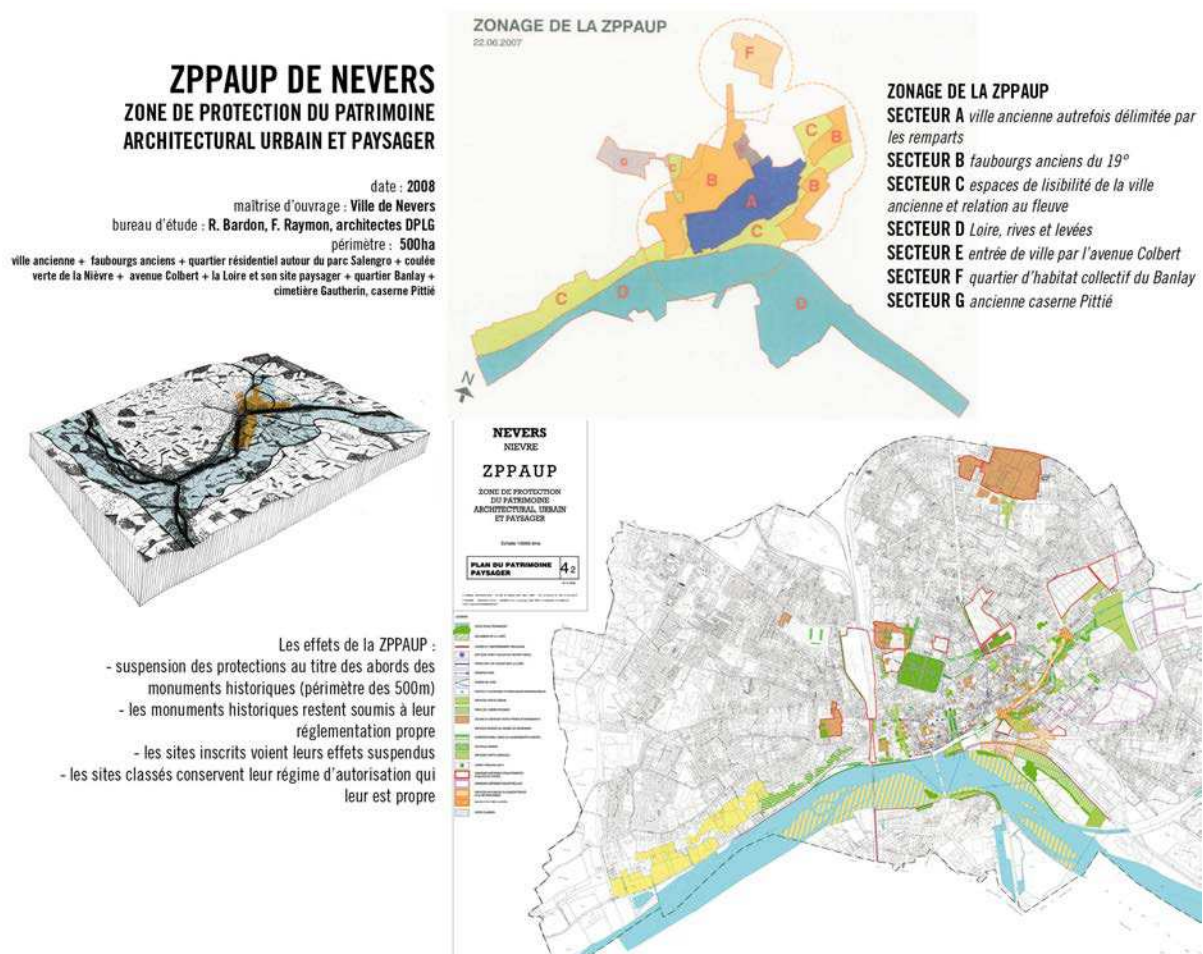


Figure 94 : La ZPPAUP de Nevers (2008). Celle-ci est morcelée en secteurs selon l'identification des éléments du paysage urbain. Source : Ville de Nevers

²³³

Entretien avec l'élus à l'urbanisme de la ville de Nevers, 25/05/2011

II.2.3. L'émergence d'un discours urbain sur l'agriculture périurbaine : l'exemple du projet Loire Baratte

Les projets d'aménagement des communes de l'agglomération sont concordants avec le schéma directeur des années 1970, sur des perspectives de croissance urbaine démesurée. Il existe un véritable décalage entre ce que les élus avaient alors décidé, et les enjeux contemporains à l'échelle de l'agglomération, comme l'illustre l'exemple du quartier de la Baratte et des tensions qui s'y développent sont manifestes. Situé à l'est de la ville de Nevers, le quartier de la Baratte est un ancien quartier parallèle à la Loire, composé de jardins et de cultures légumières et fruitières dans le limon de la plaine alluviale. La ville exerce depuis plusieurs années son droit de préemption pour l'acquisition de parcelles agricoles, préemption contre laquelle s'élève l'association Saint-Fiacre Loire Baratte. Dans les années 1970, la ville a ainsi construit par expropriation le quartier d'habitat collectif et de lotissements des Courlis.

Les associations du collectif Loire-Baratte,²³⁴ notamment l'association Saint-Fiacre Loire-Baratte, ainsi que quelques acteurs locaux comme le Conseil Local de Développement Durable (cf. figure 95), tentent ensemble d'imaginer et de proposer à la collectivité un « projet de développement durable citoyen », à l'échelle de l'agglomération, afin de perpétuer la production légumière, l'identité culturelle et la spécificité paysagère du site, dans un contexte de demande de circuits-courts et de qualité de la production agricole de consommation.

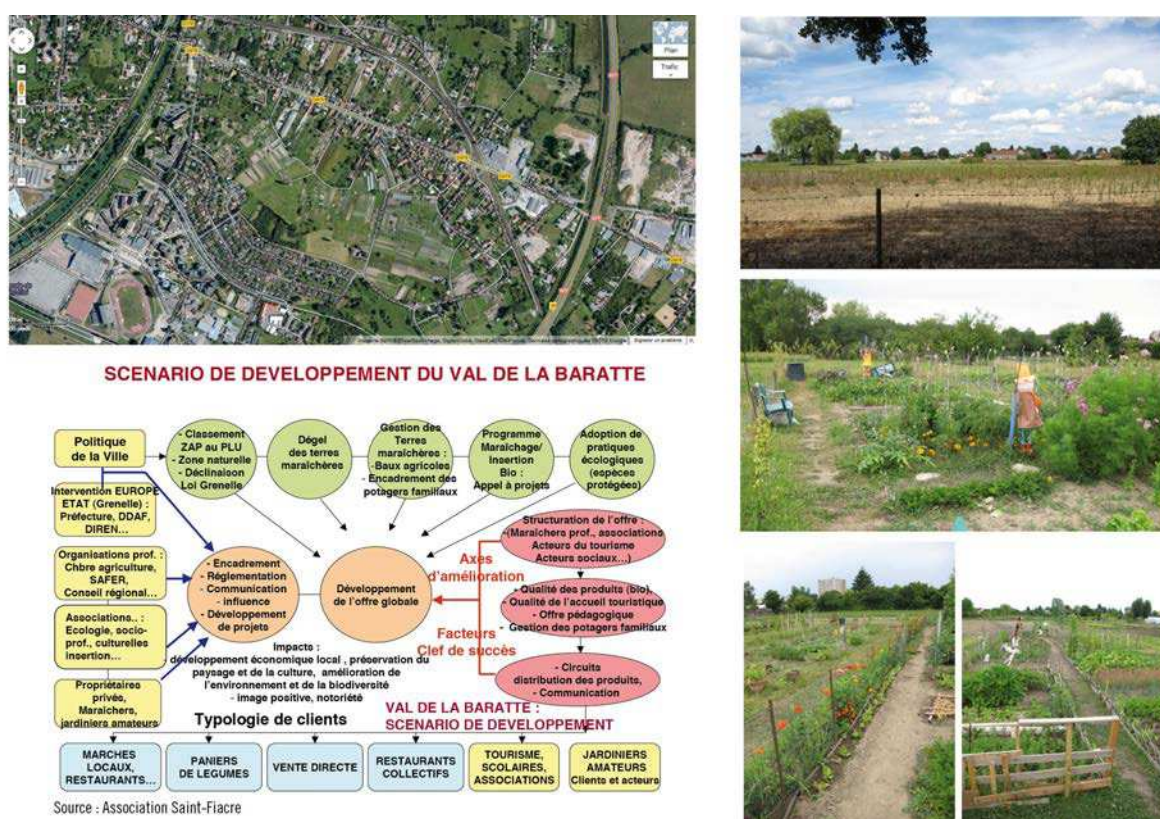


Figure 95 : La Baratte, un ancien quartier maraîcher dans le giron des politiques d'urbanisation des périphéries. L'association Saint-Fiacre Loire Baratte, membre de la *Société de protection des*

²³⁴ Loire Vivante, Nevers Aménagement Environnement, Saint-Fiacre Loire-Baratte, Solidaire avec les paysans.

paysages et de l'esthétique de la France, défend l'activité maraîchère, par des animations, des rencontres, des colloques, et la mise en système économique de l'activité productive. Sources :
diagramme : association Saint-Fiacre Loire Baratte, photographie aérienne : Google, photographies : L. Voisin

L'investissement de la municipalité (ville de Nevers) sur le projet de la Baratte est très récent. Après plusieurs projets de construction, et les vives réactions de l'association Saint-Fiacre, le projet municipal a pris le nom de « Poumon vert ». « Ce projet se construira sur la durée, avec un budget annuel. Ce ne sera pas spectaculaire, on ne va pas remuer le paysage, on va surtout chercher à l'animer (pédagogie, fêtes, etc.) »²³⁵ Le projet public comporte plusieurs entités : l'une tournée vers la production, avec des jardins, des parcelles confiées à des maraichers et des jardins familiaux, l'autre tournée vers les loisirs et la promenade, à travers un « parc de campagne à la ville ». Il existe actuellement un seul maraicher, qui travaille des parcelles louées par des baux qui restent précaires.

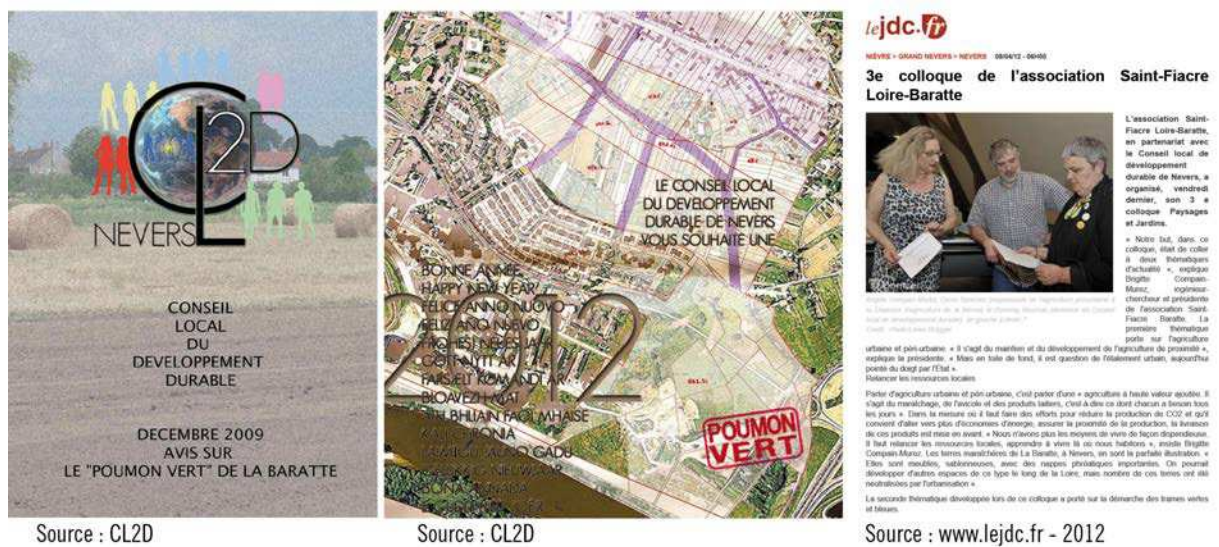


Figure 96 : L'implication du Conseil Local de Développement Durable dans la défense de la Baratte et le projet du Poumon Vert. A gauche, l'avis rendu par le CL2D en décembre 2009 ; au centre, la carte de vœux du CL2D pour l'année 2012, représentant une cartographie du projet ; à droite, un article évoquant la co-organisation d'un colloque « Paysage et Jardins » entre le CL2D et l'association Saint-Fiacre Loire-Baratte, sur les thèmes de l'agriculture périurbaine de proximité et de l'étalement urbain.

Plus globalement à l'échelle de l'agglomération, l'agriculture périurbaine est une préoccupation tout à fait émergente dans les politiques locales. Le projet de la Baratte, dont il faut rappeler que l'initiative citoyenne est importante et réactive, n'est pas représentatif du regard porté par la collectivité sur l'agriculture aux marges de la ville. La Chambre d'Agriculture, qui souhaite s'investir sur ce sujet, a émis un rapport en 2009 sur la place de l'agriculture périurbaine, pointant le vécu et les difficultés des agriculteurs (BAROT-CORBOT 2009). Un jeune couple d'éleveurs installé sur la commune de Marzy et menacé par les projets de développement périurbain, a fait partie du comité de

²³⁵ Entretien avec l'élue chargée de l'urbanisme à la Ville de Nevers, le 25/05/2011.

pilotage de cette étude. En tant que syndiqués à la Confédération Paysanne, ils participent à la Commission Départementale de la Consommation de l'Espace Agricole, formée en 2011, qui fournit des avis consultatifs sur les permis de construire et les modifications de documents d'urbanisme. Selon eux, même si la question de la survie des agriculteurs périurbains est dans l'air du temps, aucune mesure n'est réellement prise, la vision reste extrêmement courte. La solution résiderait dans des assemblées citoyennes, des rencontres, afin de convenir de contrats sociaux, qui définiraient les besoins de chacun et les meilleures stratégies pour y parvenir. Cependant, ces agriculteurs se disent peu confiants dans l'avenir, le climat reste « à la morosité ambiante, entretenu par un manque d'esprit d'initiative. »

Pour conclure, l'analyse des discours et des pratiques des acteurs locaux de l'agglomération de Nevers a permis de montrer que le paysage n'est pas un sujet qui est saisi spontanément dans l'action publique. Les quelques projets identifiés par les acteurs comme répondant à une prise en compte du paysage (par exemple le sentier du Vert-Ver créé en 1994 en bord de Loire), ne sont pas *a priori* justifiés par le paysage. Cette situation s'explique certainement par l'histoire spécifique de l'agglomération de Nevers, qui a subi depuis après-guerre, un aménagement peu soucieux de préoccupations environnementales et donnant la priorité à la croissance (quantitative) sur le développement (qualitatif). Peu d'attention était alors accordée à ce « déjà-là » en présence. Une autre explication proviendrait de l'organisation politique, très « familiale » (parti socialiste), dont on a observé les oppositions entre élus par exemple. La culture de l'action collective n'est pas développée, et cela peut expliquer la difficulté de porter un discours sur une agglomération où les frontières administratives ont encore toute leur importance. Nous allons développer ci-après l'organisation des acteurs autour de la mobilisation du paysage, dont nous verrons qu'elle provient plus de la société civile que des acteurs publics.

III. L'organisation des acteurs autour du paysage à Nevers

Dans ce deuxième temps d'analyse, ce sont avant tout les jeux d'acteurs locaux qui sont développés. A Nevers, il est spécifique de constater que le thème du paysage est « importé » par des personnalités extérieures, telles que le conseil général de la Nièvre ou encore par les associations locales, en réaction à certains projets de développement urbain. Cette situation s'explique à la fois par des tensions politiques anciennes et par les enjeux d'attractivité qui mobilisent principalement les acteurs, afin de contrer la diminution de la population. La scène du SCoT est une première scène décomplexée, qui chevauche l'ensemble du bassin de vie, dans laquelle de nouvelles problématiques transversales d'aménagement sont travaillées, sans que le paysage soit explicitement un objectif d'action publique territorialisée.

III.1. Le rôle des associations de défense de l'environnement et de la Baratte : l'engagement associatif mobilise le paysage sur la scène municipale

Le sujet du paysage sur le territoire de Nevers n'est pas à proprement parler saisi par ses structures politiques institutionnelles. « Vis à vis du paysage, ce n'est pas une question portée par les élus. Ce sont souvent des intervenants extérieurs qui sont plus ouverts à la question. (Les élus) voient le paysage comme un atout à préserver au mieux. »²³⁶

III.1.1. Le rôle des associations de défense de l'environnement

Ainsi, l'organisation des services et le sens de l'action politique locale sont largement influencées par cette tradition aménagiste, qui a pour effet de favoriser une approche techniciste des problèmes posés à la collectivité. Les politiques sont encore très sectorisées, les réflexions communes encore balbutiantes. C'est un constat qui rend facilement les acteurs que nous avons rencontrés. Aujourd'hui, l'inquiétude qui concentre toute l'attention concerne le déclin démographique à l'échelle de l'agglomération²³⁷. Ce phénomène est à l'origine d'autres types de choix politiques, avec l'objectif d'attirer habitants et entreprises.

Les associations de défense de l'environnement ont été très actives dans les années 1990 à Nevers, et ont entraîné une prise en considération du patrimoine paysager et écologique des cours d'eau, notamment en réussissant à protéger le Bec d'Allier. L'association SOS Loire Vivante a également été très active localement dans les années 1990. La culture d'aménagement qui règne à Nevers a toujours provoqué à la fois une méfiance vis-à-vis des associations, et en retour un activisme important de la part de ces dernières. Le cas du quartier de la Baratte est un exemple plus récent, mais qui relève de cette même méfiance entre collectivité et associatifs, souvent en relation préférentielle avec les représentants de l'Etat pour porter leurs revendications.

Depuis peu, la municipalité de Nevers a dirigé une instance de démocratie locale, en se tournant vers l'activité associative : le Conseil Local de Développement Durable.

²³⁶ Entretien avec le directeur de l'aménagement du territoire à la communauté d'agglomération de Nevers, le 25/05/2011

²³⁷ Si le phénomène de perte de population pour les villes-centre au profit des communes périphériques se constate de manière régulière sur d'autres villes moyennes, il s'agit dans le cas de Nevers de l'ensemble de l'agglomération qui est en décroissance (solde naturel positif mais solde migratoire négatif).

III.1.2. Le relais de l'activité associative dans les services municipaux : le Conseil Local de Développement Durable

Lorsqu'un projet est ébauché par la mairie, le Conseil Local du Développement Durable a pour mission d'émettre des avis et des propositions, « en formulant toute proposition utile que son expérience, sa connaissance du terrain, et les recherches qu'il pourrait effectuer lui permettent de proposer ». Les membres du CL2D (ou CLDD, Conseil Local du Développement Durable) sont des représentants du Conseil municipal, des acteurs économiques, des experts ou personnes reconnues pour leurs compétences professionnelles, et enfin d'associatifs.

Le conseil rend donc des avis (cf. figure 97), qui n'ont cependant qu'un poids informatif, voire « consensuel », selon la directrice du conseil elle-même une militante écologiste et formée en droit. Le Conseil est particulièrement associé au projet décrit précédemment du Poumon Vert de la Baratte.



Figure 97 : Trois des avis rendus par le Conseil Local du Développement Durable, sur des sujets aussi variés que les illuminations et les sapins en période de Noël, ou encore la mobilité et les déplacements doux, ou encore le projet de poumon vert de la Baratte.

Ainsi, le discours sur le paysage émerge des conflits, petits ou moyens, qui naissent sur certains quartiers de l'agglomération, notamment aux frontières de l'espace bâti. Ce sont souvent les acteurs mis en danger, tels les agriculteurs périurbains ou les défenseurs de l'environnement, qui portent le débat au grand jour. Cette prise de parti entraîne les élus à se positionner et à aborder des problématiques qui n'ont pas directement été soulevées par eux-mêmes. C'est un système de reconnaissance de problèmes selon un schéma *bottom up* (BAGLA 2003). Ce schéma est reconnu des élus eux-mêmes, que ce soit à propos du classement du Bec d'Allier ou du projet de parc agricole sur la Baratte, par exemple. Le Conseil Local de développement durable de la ville de Nevers, comprend parmi ses

membres²³⁸ plusieurs personnes qui ont été très actives dans différentes associations par le passé, ou qui le sont encore. Il s'agit d'une reconnaissance institutionnelle de cette tradition associative, voire « activiste », même si le CL2D se limite à l'émission d'avis et de propositions, sans véritable portée d'influence. Il est explicitement fait appel à l'expérience, à la connaissance du terrain et aux capacités de recherche de ses membres pour apporter une vision globale et intelligente qui pourrait manquer à l'action publique « quotidienne ».

III.2. La scène du projet de territoire et du SCOT : l'émergence d'une scène politique commune ?

Le projet de SCOT devait répondre aux enjeux réels du territoire, qui ne correspondaient plus au Schéma directeur préexistant. Créé en 2010 officiellement, le syndicat mixte qui rassemble toutes les collectivités impliquées agit comme une scène politique ouverte jusque là inexistante.

La scène du SCOT est reconnue par l'adjoint en charge de l'urbanisme de la ville de Nevers comme le lieu de partage de valeurs spatiales communes, notamment sur la qualité des paysages existants, et la fragilité des franges périurbaines : « Dans les débats et les discussions, est apparue cette notion qu'on a des paysages d'une grande richesse. Dans le SCOT, des agriculteurs sont très impliqués, parce qu'ils ont de fortes craintes. Je pense qu'à un moment donné, on arrivera aussi à lutter contre l'étalement urbain, il y a vraiment une prise de conscience de la part de certains élus. Nous sur Nevers, on a nos maraichers²³⁹ ! Mais la chambre d'agriculture donne de vraies alertes ! Chez nous, à Nevers on est depuis 20 ans au moins dans l'idée de préservation du patrimoine historique, puis élargi après au patrimoine naturel. Les élus du SCOT maires de petits bourgs, sont prêts à sacrifier des terres agricoles pour des lotissements, il leur faudra un peu de temps pour saisir que c'est suicidaire. (...) Sur la réflexion sur le paysage, on est un peu plus avancé ici à Nevers que les élus ruraux qui sont *dans* le paysage, mais finissent peut-être par ne plus le remarquer. »²⁴⁰

L'appréhension des problématiques agricoles spécifiques aux milieux périurbains n'est donc pas encore confirmée. L'aspect économique, lié à la situation de chaque exploitation, est plus sollicité qu'une raison qui serait celle du paysage périurbain. « Les problématiques sont abordées selon la question de l'énergie, à travers la recherche du bio méthane et non du point de vue du paysage. Ce n'est pas perçu de manière sensible. Ici, le paysage est pour l'agglo, concentré sur la Loire. (...) Le paysage agricole appelle moins d'attention. »²⁴¹ Très récemment, c'est dans le cadre du SCOT que le syndicat Mixte du SCOT, la Chambre d'Agriculture et la SAFER Bourgogne/Franche-Comté ont organisé un séminaire sur l'agriculture périurbaine du SCOT du Grand Nevers, destiné à « mettre en place des démarches partenariales (...) afin d'anticiper d'éventuels conflits »²⁴²

²³⁸ Ce conseil est composé de 4 collèges : les représentants du Conseil municipal, les acteurs économiques de la ville, les experts et personnes qualifiées dans le développement durable et les associations en faveur du développement durable.

²³⁹ Il s'agit d'une référence explicite aux terres fertiles et aux derniers exploitants de la Baratte.

²⁴⁰ Entretien avec l'élue chargée de l'urbanisme à la Ville de Nevers, le 25/05/2011.

²⁴¹ Entretien avec le directeur de l'aménagement du territoire à la communauté d'agglomération de Nevers, le 25/05/2011

²⁴² Texte de l'invitation au séminaire sur l'agriculture périurbaine du SCOT du Grand Nevers, organisé le 30 novembre 2012.

III.2.1. Le rôle du Pays Nevers Sud Nivernais dans le cadre du contrat de territoire (2009)

Sur l'agglomération de Nevers, les relations entre la communauté d'agglomération, créée en 2003, et le pays Nevers sud Nivernais est une longue histoire. Sans détailler celle-ci, il est important de comprendre que pendant longtemps, le pays portait son propre contrat de pays (puis un projet de pays) et la communauté d'agglomération son propre contrat d'agglomération. A sa création, l'intercommunalité s'est appuyée sur le conseil de développement local du pays pour bâtir son conseil de développement, qui ne fait cependant pas véritablement partie de la culture de l'agglomération. Depuis 2007, les deux structures se sont réunies autour d'un contrat de territoire, qui doit « créer un lien entre l'agglomération et le pays à travers un contrat unique ». Dans la réalité, seule l'agglomération a de réelles compétences de maîtrise d'ouvrage et d'actions opérationnelles, grâce à son budget spécifique. Le pays reste une association, ne disposant ni d'un budget ni d'une équipe équivalente. « L'objectif était de se dire qu'il y a de l'expertise au sein de l'agglomération sur laquelle le pays peut s'appuyer pour prendre exemple, et réciproquement. »²⁴³ Une équipe transversale d'ingénieurs territoriaux (4 personnes) assure le suivi du contrat de territoire à cheval sur les deux structures.

III.2.2. La mise en place d'un SCoT interrégional : première scène de dialogue politique, la question du paysage

Le SCoT prend la suite du schéma directeur valant SCoT, qui avait été révisé et approuvé rapidement et sans grands enjeux en 2001. Devenu caduc et inadapte²⁴⁴, « cela faisait longtemps qu'il n'y avait pas eu de réflexions sur le territoire »,²⁴⁵ le diagnostic à l'échelle du bassin de vie et la définition de nouveaux enjeux d'aménagement étaient à revoir, les prévisions anciennes traduisant une vision aménagiste démesurée pour l'agglomération de Nevers.

Le SCoT est à la fois un processus, une scène de discussion, et en même temps une finalité, c'est-à-dire un document de planification prévu par la loi SRU du 13 décembre 2000, et entériné par les dispositions législatives récentes²⁴⁶. Les élus ont dû se sensibiliser à l'outil SCoT, « ce qui n'était pas évident dans la culture de l'urbanisme à l'époque. » Le syndicat mixte a été officiellement créé le 20 décembre 2010, après plus de deux ans de réunions et de négociations afin de délimiter le périmètre concerné, et pouvoir transférer les compétences des communes au syndicat.

« Le SCoT est un projet d'aménagement et non un contrat de territoire, ce qui n'amène pas de financement. C'est un document permettant de défendre des demandes de financement pour un projet de territoire, mais n'étant pas un document contractuel, il ne donne pas la possibilité de mettre en œuvre quoique ce soit. »²⁴⁷ Cette démarche de

²⁴³ Entretien avec le directeur de l'aménagement du territoire à la communauté d'agglomération de Nevers, le 25/05/2011

²⁴⁴ L'ancien schéma directeur avait été élaboré lors de la programmation de l'autoroute, avec une ambition démographique démesurée.

²⁴⁵ Entretien avec le directeur de l'aménagement du territoire à la communauté d'agglomération de Nevers, le 25/05/2011

²⁴⁶ Les dispositions relatives aux SCoT ont déjà fait l'objet de plusieurs ajustements, comme la naissance du PADD par le décret du 9 juin 2004 ou encore l'obligation de rédiger une évaluation environnementale par le décret du 27 mai 2005. Les débats du Grenelle ont mis en évidence de grandes ambitions pour les SCoT. C'est pour cette raison que la loi Grenelle II prévoit pour 2017 l'obligation pour toutes les communes du territoire d'être couvertes par un SCoT, obligation policée par le préfet de département.

²⁴⁷ Entretien avec le directeur de l'aménagement du territoire à la communauté d'agglomération de Nevers, le 25/05/2011

réflexion, sans budget immédiat, est très bien reconnue par les élus. Cette dernière raison est peut-être l'explication de la réussite dans le débat et le partage d'une telle scène politique. En effet la disparition de l'aspect opérationnel et financier favorise le débat stratégique et prospectif, peu présent jusqu'alors. De plus, la collectivité a fait le choix méthodologique de définir une « équipe SCoT assez forte pour mutualiser et capitaliser toutes les études existant sur le territoire et dans les communautés de communes ». Le processus se réalise donc en interne, le document est travaillé sans l'intermédiaire de bureaux d'études.

Le périmètre du SCoT réunit 6 EPCI (la communauté d'agglomération et 5 communautés de communes, ainsi que 3 communes n'étant dans aucun établissement public de coopération intercommunale). C'est à partir d'une approche purement urbaine et de la définition de l'INSEE de l'aire urbaine, que les habitants concernés par le projet ont été définis. Ce sont les habitudes de vie des habitants qui ont conduit la réflexion sur le périmètre du Scot. Ainsi, une part des mouvements pendulaires vers Nevers proviennent des habitants du Cher, c'est-à-dire de l'autre côté de l'Allier et de la Loire, vers l'Ouest. Cette tendance a amené les acteurs locaux à envisager un SCoT interdépartemental et interrégional, ce qui n'est pas acté encore fin 2012. Malgré quelques aléas de constitution, les élus des communes périphériques et périurbaines, qui ont pu faire vivre de vieilles querelles politiques anciennes, ont pris conscience que la situation décroissante de Nevers était dangereux à terme pour l'ensemble du territoire. « C'est un schéma qui s'organise sur le périmètre de l'aire urbaine, qui est bien cohérent. C'est bien à cette échelle qu'on fait des projets cohérents, où les gens vivent et travaillent. En cela, ce projet de SCoT répond bien à ce qu'on voulu les législateurs. Il y a des SCoT qui ne sont pas sur des aires urbaines, il y a aussi des SCoT ruraux. Mais la volonté politique, c'est de travailler ensemble, sur l'aire urbaine. Ce n'est pas une région particulièrement dynamique, ce n'est pas un territoire qui connaît une croissance démographique soutenue, c'est même l'inverse, économiquement ça ne va pas trop mal, mais il y a quand même des choses qui ne vont pas. On fonctionne mieux si on fait un projet ensemble qui si on fait chacun le sien de son côté. C'est le constat des élus, c'est bien leur volonté : essayer de faire ensemble un projet dans lequel on prenne en compte tous les territoires. »²⁴⁸

L'objectif de ce projet de SCoT, qui rassemble l'ensemble des élus concernés, est bien de rendre de nouveau le territoire attractif. « En 10 ans on a perdu 5000 habitants ! Il faut inverser cette tendance, attirer de nouvelles populations, retenir les jeunes, accueillir confortablement les plus vieux car le territoire vieillit. »²⁴⁹ D'autres objectifs secondaires sont imposés par la volonté nationale : renforcer les pôles de l'aire urbaine donc limiter l'étalement urbain, préserver l'activité agricole, limiter la consommation foncière, rentabiliser les grandes infrastructures d'équipement payées par l'Etat (comme les Technologies de l'Information et de la Communication, les TIC).

A propos de l'appréhension du paysage, « le SCOT est un média plus facile pour que les élus et les acteurs se coordonnent sur la considération du paysage. »²⁵⁰ Plusieurs ateliers ont abordé entre 2011 et 2013 des thèmes transversaux tels que l'urbanisme et la répartition des logements, l'environnement, le développement économique et touristique, les grands équipements, les déplacements et enfin la lutte contre l'étalement urbain, où s'inscrit la problématique de l'agriculture périurbaine. Malgré cette bonne volonté, certains techniciens de l'agglomération regrettent la difficulté pour les élus d'envisager des enjeux communautaires à long terme « Certains débats ne peuvent aboutir car les priorités, les préoccupations ne sont pas tournées sur des sujets à long terme, comme la

²⁴⁸ Entretien avec le chef de projet du SCoT du Grand Nevers, le 11/07/2011

²⁴⁹ Entretien avec le chef de projet du SCoT du Grand Nevers, le 11/07/2011

²⁵⁰ Entretien avec le directeur de l'aménagement du territoire à la communauté d'agglomération de Nevers, le 25/05/2011

mobilité. (...) Ce sont des sujets et des échelles sur lesquels (les élus) n'ont pas l'habitude de travailler. »²⁵¹

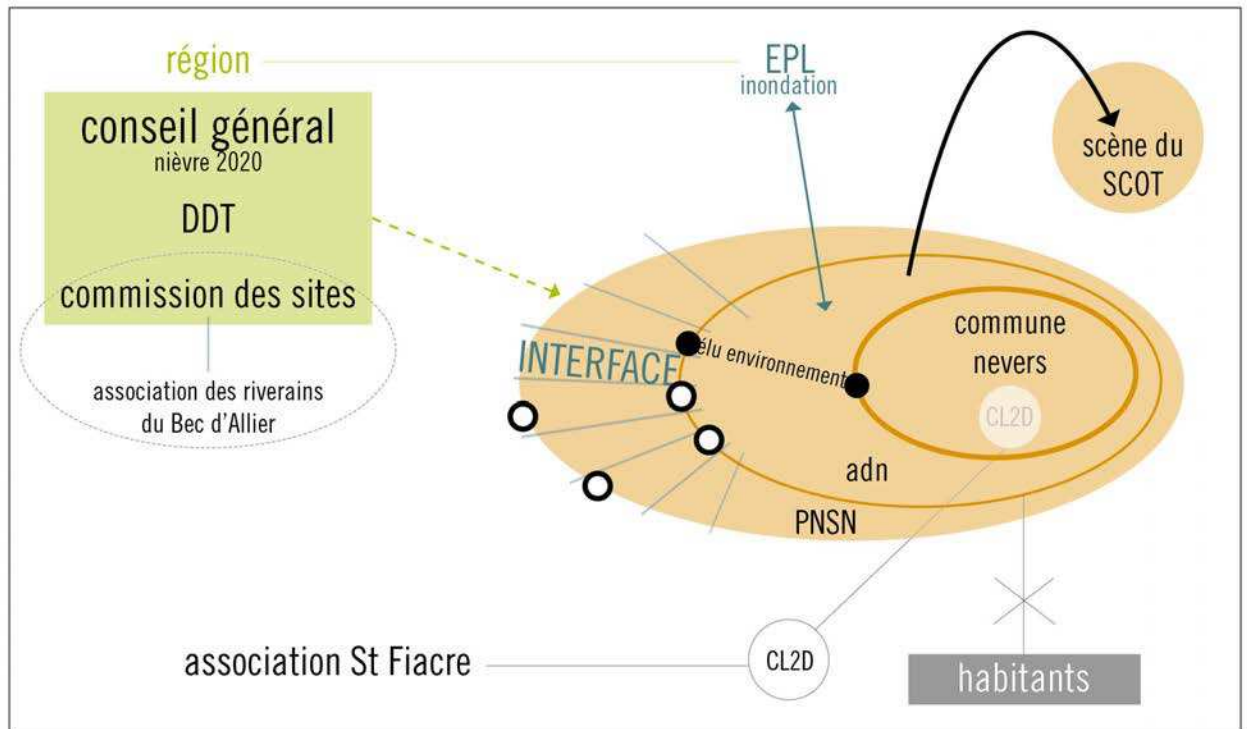
En ce qui concerne le paysage, le technicien qui pilote le projet de SCoT reste dubitatif : « Les élus n'en ont pas encore discuté²⁵². Ils sont conscients qu'il y a des problèmes d'entrée de ville, quand on connaît Nevers, on voit bien que ce n'est pas très propre, le grand commerce a beaucoup déformé les entrées de ville, il y a là un enjeu mais les élus n'en ont pas encore débattu. On a travaillé sur les modes de développement urbain, et les élus actent collectivement que l'étalement à outrance, c'est fini. Cela va contribuer à la préservation des paysages. La prise en compte des paysages est parfois indirecte, c'est parfois une conséquence d'autre chose. Ce n'est pas comme ça que les élus le perçoivent au moment où ils le décident. Dans le document en lui-même, on doit justifier juridiquement ce qu'on fait sur certains thèmes. Evidemment qu'on dira qu'en limitant l'étalement urbain, on préserve les paysages, mais ce n'est pas comme ça que le voient les élus initialement. Eux ne voient pas le SCoT comme un outil de préservation des paysages, mais comme un outil de limitation de consommation foncière, comme un outil de préservation des surfaces agricoles ou des espaces naturels, mais cet aspect paysage ne vient pas forcément en premier. »²⁵³ Les espaces agricoles ne sont pas oubliés, d'une part car ils fabriquent localement un paysage reconnu, notamment le paysage d'élevage de Charolais, mais également parce qu'ils représentent une réalité socio-économique importante. Le paysage n'est donc pas inscrit en préalable comme un élément de diagnostic ou un objectif à atteindre. Faire une étude paysagère coûte cher, l'équipe du SCoT compte sur le schéma départemental payé par l'Etat pour apporter quelques éléments de diagnostic sur ce sujet : il s'agit de l'Atlas des paysages de la Nièvre (DREAL Bourgogne, DDT58 2011), qui, selon plusieurs techniciens de l'ADN, est resté peu investi que ce soit pendant sa construction (ateliers) que depuis sa publication.

²⁵¹ Entretien avec le directeur de l'aménagement du territoire à la communauté d'agglomération de Nevers, le 25/05/2011

²⁵² A la date de l'entretien, c'est-à-dire en 2011.

²⁵³ Entretien avec le chargé de mission SCoT de Nevers, le 11/07/2011.

III.3. Schéma d'acteurs



PNSN Pays Nevers Sud Nivernais ; adn : Agglomération de Nevers ; DDT : Direction Départementale des Territoires
 ○ ingénieur territorial placé entre le syndicat mixte de l'adn et le conseil de développement du PNSN

Figure 98 : Schéma de l'organisation des acteurs autour de la mobilisation du paysage à Nevers

Pour conclure cette section sur Nevers, nous avons vu que le paysage n'était pas saisi par les acteurs locaux, ni comme outil de planification, ni comme argument territorial ou mythe mobilisateur. Pourtant, la ville de Nevers dispose d'un cadre assez exceptionnel, dont des perspectives et une qualité de paysages naturels ou agricoles.

Nous avons montré que l'émergence d'un discours « frontal » sur le paysage résulte davantage de l'activisme des associations locales, qui depuis les années 1990, sont devenues des acteurs incontournables de l'attention portée au site et au paysage, notamment depuis le classement du Bec d'Allier, obtenu par le concours de plusieurs associations. Le récent projet de Poumon Vert sur des terres maraichères en bord de Loire, montre un changement progressif dans l'appréhension de problématiques complexes et imbriquées (ici : loisirs, agriculture, circulations, habitat), qui reste cependant timide.

B. L'agglomération de Saumur : une forte mobilisation du paysage orchestrée par les représentants de l'Etat

Dans ce premier point, nous analysons l'agglomération de Saumur au regard des résultats issus du territoire d'étude principal qui est l'agglomération de Blois. Nous n'avons donc sélectionné que ce qui offrait des contrepoints de comparaison avec le territoire principal. Une analyse plus détaillée de la mobilisation du paysage à Saumur est donnée dans le tome d'annexes de cette thèse. Dans un premier temps, nous présenterons rapidement le contexte paysager et le contexte politique de l'agglomération. Puis nous détaillerons la mobilisation du paysage dans les politiques publiques menées sur le territoire. Enfin, nous analyserons le jeu d'acteurs local, point qui nous intéresse particulièrement pour la démonstration.

I. Le contexte de l'agglomération

Saumur est une ville moyenne de taille relativement petite : environ 30 000 habitants pour la ville centre. L'aire urbaine comprend environ 50 000 habitants (INSEE 2009). C'est donc une agglomération plus petite que les deux autres territoires d'étude. Nous présentons ici ses caractéristiques morphologiques, puis la spécificité de son appartenance au PNR Loire-Anjou-Touraine.

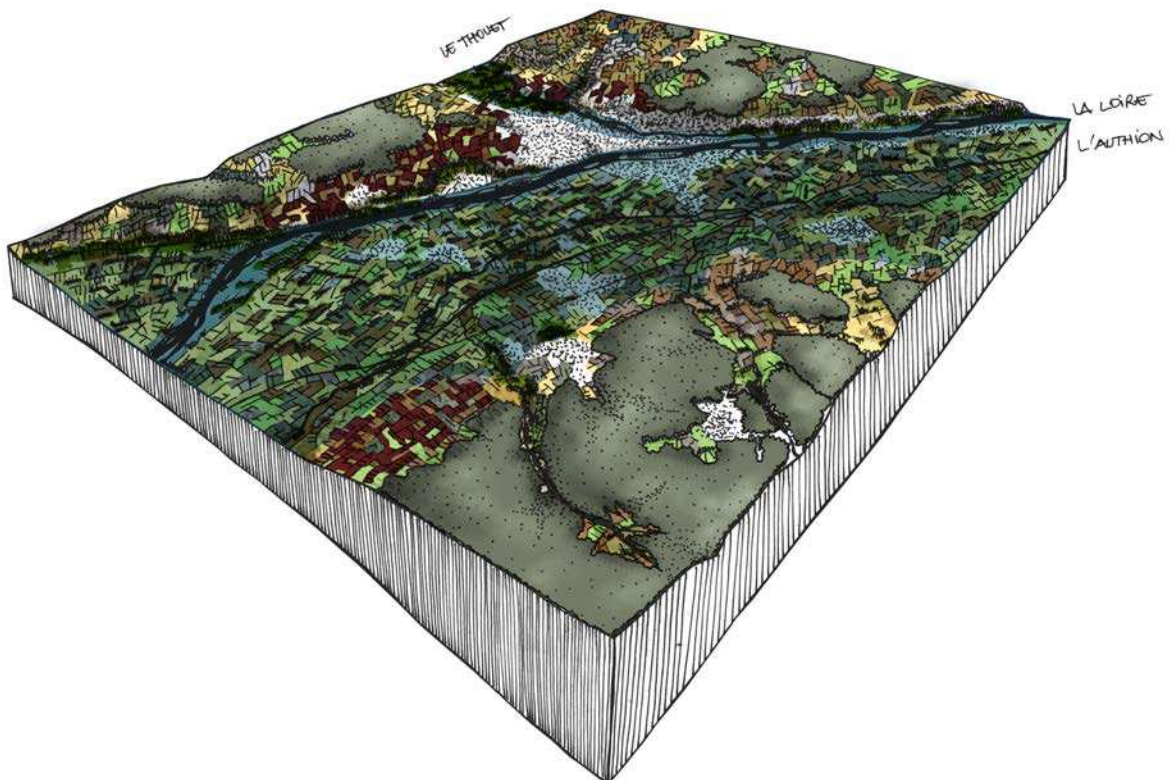


Figure 99 : Bloc diagramme représentant le site de Saumur depuis le Nord. Le lit majeur, représenté sous la couleur bleu, est très large. Au sud, la ville de Saumur et le coteau viticole.

1.1 Présentation du site de l'agglomération

Le site de l'agglomération de Saumur est situé en amont d'Angers, proche du point de basculement entre le bassin parisien et le Massif armoricain. Située sur le coteau sud, face au large lit majeur de la Loire située en rive droite, dans lequel circule également l'Authion (d'où le nom de Val d'Authion), affluent parallèle au fleuve. Le val d'Authion est un polder conquis sur le lit majeur de la Loire, dont la fragilité a été révélée par les crues catastrophiques du 19^e siècle. Deux Plans de Prévention des Risques d'Inondation encadrent les perspectives d'urbanisation sur l'agglomération de Saumur : d'une part le PPRI Authion, approuvé le 29 novembre 2000 (révisé en 2006) et d'autre part le PPRI Thouet, approuvé le 10 avril 2008. 39% de la population est donc exposée au risque d'inondation.

L'agglomération de Saumur profite d'une économie viticole importante, basée sur les coteaux et les plateaux, principalement au sud de l'agglomération. En 2006, 55% des viticulteurs avaient moins de 40 ans, ce qui fait de la viticulture un secteur d'activité jeune et dynamique. Les productions viticoles en Saumurois sont surtout des vins à fines bulles en AOC (Crémant de Loire, Chardonnay, Chenin, Sauvignon, Saumur Champigny...)

Dans la vallée alluviale de l'Authion (cf. figure 100), la production agricole traditionnelle concerne d'une part une production végétale spécialisée à forte valeur ajoutée, le maraichage et l'horticulture, et d'autre part un élevage bovin en production laitière. Un projet de valorisation des prairies inondables a été entrepris depuis 2007 par Saumur Agglo, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. En effet, les milieux subissent une forte déprise agricole, qui engendre la fermeture progressive des milieux traditionnellement ouverts par l'élevage.

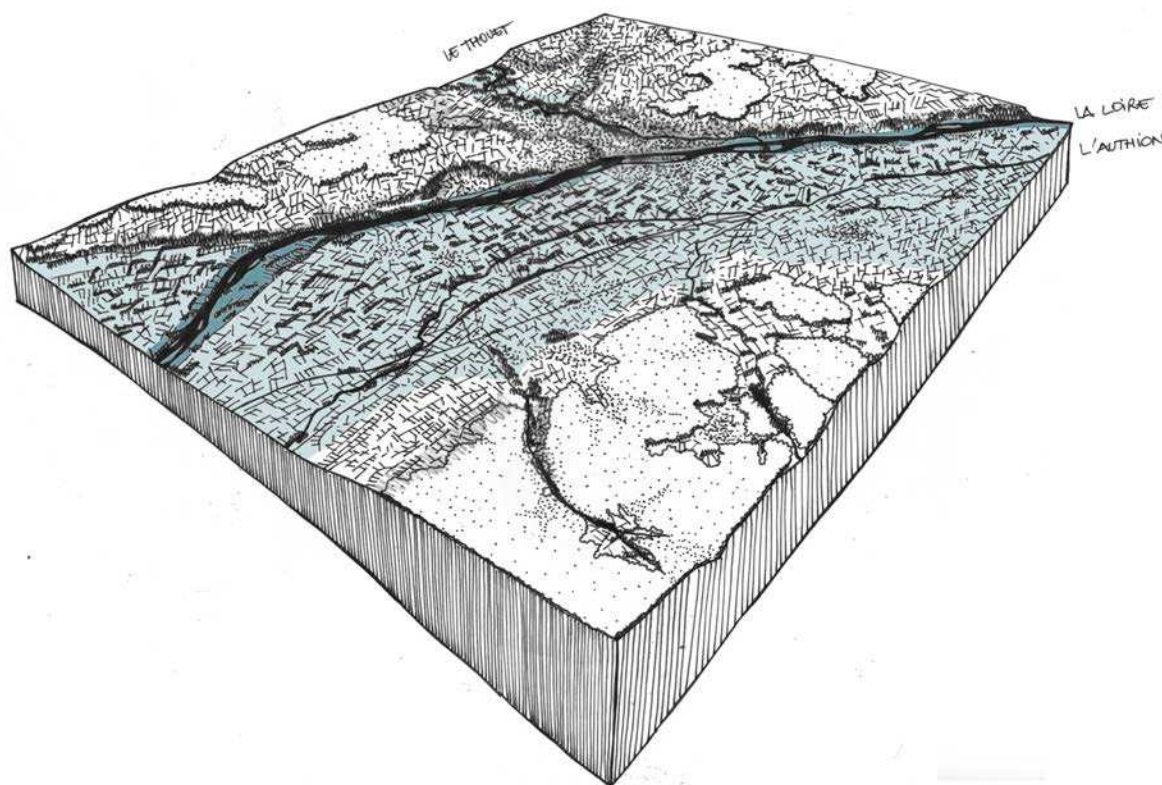


Figure 100 : Bloc diagramme de l'agglomération de Saumur et le réseau hydrographique

1.2. Le contexte actuel

Saumur est située entre les villes de Tours et d'Angers, ce qui se traduit par un dynamisme démographique de l'aire urbaine de Saumur vers l'est et l'ouest. La ville de Saumur bénéficie depuis de nombreuses années d'une image basée sur la richesse du patrimoine architectural typique de la Vallée de la Loire, elle est plusieurs fois labellisée et fait partie du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine. Cette situation explique un contexte institutionnel caractérisé par un grand nombre d'acteurs et l'implication des représentants déconcentrés de l'Etat.

1.2.1. Le contexte urbain

Saumur a été pendant longtemps un nœud de commerce (vins, céréales, fruits et chanvre), du à la navigation sur la Loire et le Thouet et l'existence d'un pont dès 1162, ce qui explique une morphologie de ville-pont sur un axe nord/sud. Aujourd'hui, l'agglomération s'étire donc le long d'un axe routier perpendiculaire aux deux rivières. À partir des années 1850, comme pour les autres cités ligériennes, les voies ferrées supplantent le trafic fluvial.

Plus tournée vers la tradition que vers la nouveauté, l'agglomération saumuroise aborde l'ère industrielle à partir de ses bases locales. Les carrières de tuffeau sont utilisées pour l'élaboration de vins de Loire pétillants (méthode champenoise), ainsi qu'à la culture des champignons. Aujourd'hui, Saumur a basé particulièrement son économie sur cette histoire traditionnelle. Le territoire est plusieurs fois labellisé (Villages de charme et Ville d'Art et d'Histoire, Patrimoine Mondial de l'UNESCO) et fait partie depuis 1996 du Parc Naturel Régional Loire - Anjou – Touraine, autour « d'un projet fort de préservation des patrimoines et de valorisation des ressources locales ». Ce dernier a été renouvelé par un décret du 22 mai 2008 pour une durée de 12 années, ce qui a valu la révision de la charte du parc (cf. figure 101). Il regroupe 141 communes et concerne deux départements (Indre-et-Loire, Maine-et-Loire) et deux régions (Centre et Pays de la Loire). Ainsi, Saumur Agglo fait partie d'un « triangle présentiel et touristique » (SCOT 2009) accroché à la Loire et à l'inter-région vers l'Est (vers Tours).

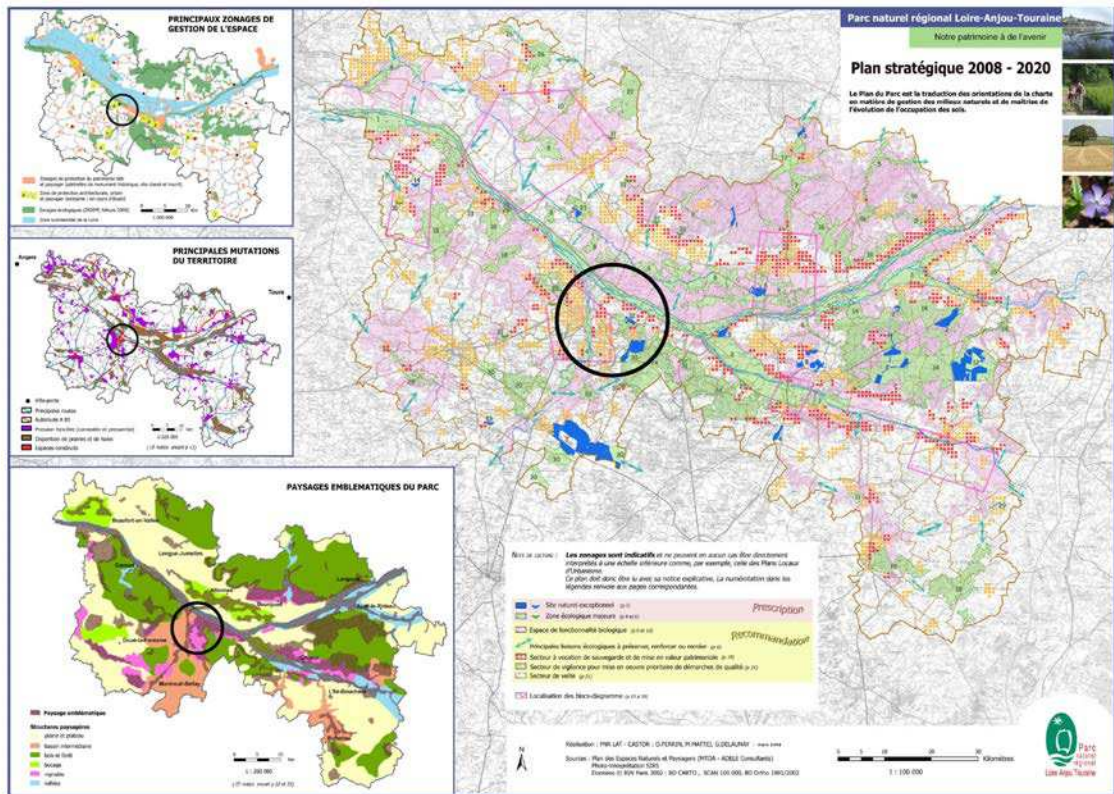


Figure 101 : Plan stratégique du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine pour la période 2008-2010. Le cercle noir situe la ville de Saumur. *Source PNR Loire-Anjou-Touraine*

1.2.2. Le contexte politique

L'agglomération de Saumur se situe à la frontière de la région Pays de la Loire et la région Centre. La communauté d'agglomération, créée en 2001, est constituée de 32 communes, soit près de 65 000 habitants, de part et d'autre de la Loire selon un axe nord/sud (cf. figure 102). Traditionnellement, les territoires situés au nord de la Loire et ceux situés au sud sont très différenciés dans leur économie, et dans la représentation des habitants. Le plateau sud, constitué majoritairement de villages et de cultures, est plutôt pauvre, alors que le val d'Authion est un territoire riche par l'agriculture de val et les vignes situées au nord de la Loire. Cette séparation reste prégnante encore entre ces deux entités, qui ne sont pas prêtes à se rassembler dans une représentation collective du territoire²⁵⁴.

Le PNR Loire-Anjou-Touraine constitue une strate administrative intermédiaire, entre les acteurs de l'Etat, très présents du fait de la densité des classements et des labels sur le territoire de Saumur, d'avec les acteurs locaux.

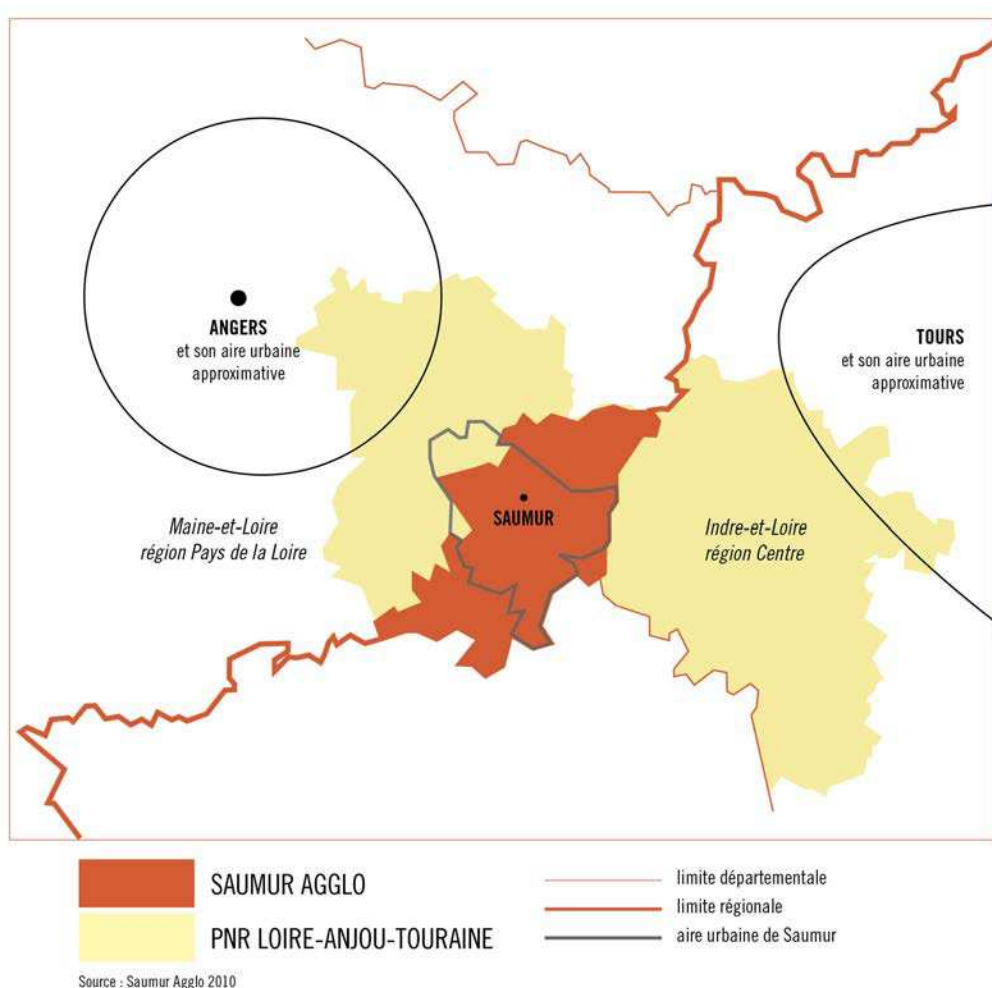


Figure 102 : Carte des structures politico-institutionnelles sur le territoire de Saumur.

²⁵⁴

D'après les propos du directeur du CAUE 49, entretien réalisé le 03/10/2011.

II. Entre une stratégie locale tournée vers un paysage patrimonial et l'enjeu de l'aménagement du bassin de vie

Dans cette deuxième section, nous présentons les enjeux principaux qui occupent aujourd'hui les acteurs publics locaux, quant à l'aménagement du territoire de l'agglomération.

Comme nous l'avons expliqué précédemment, les actions d'acteurs différents se superposent sur le territoire de Saumur. Ce dernier présente les caractéristiques d'être situé dans un axe majoritairement dynamique (influence des aires urbaines de Tours et d'Angers), contrairement à l'agglomération de Nevers par exemple, et à la fois de faire l'objet de nombreuses dispositions de protection et/ou de reconnaissance du patrimoine architectural et paysager.

II.1. L'étude du Schéma de Cohérence territoriale dans la continuité du schéma directeur de 2002

En 2007 a été décidé de réviser le Schéma Directeur qui valait SCoT depuis 2002. Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme datait des années 1974, selon des perspectives de développement et de croissance démographique forte, inadaptées aux enjeux des années 1990.

La prise en compte du paysage y est importante, d'une part dans le diagnostic, où il constitue le premier élément de détermination des caractéristiques du territoire saumurois, d'autre part dans le parti d'aménagement. Le paysage est tourné vers l'idée du patrimoine, comme on peut le constater dans l'objectif n°2 du parti d'aménagement qui propose « d'assurer la gestion des spécificités patrimoniales. » (Syndicat Mixte du Schéma directeur 2002 p.54) La gestion des paysages est conçue à travers la charte du PNR Loire Anjou Touraine et la protection et la mise en valeur des sites et des paysages : l'accent est mis sur certains éléments majeurs qui sont l'axe ligérien, les coteaux du Layon, les lisières forestières, la zone bocagère du Val d'Authion et les coupures d'urbanisation liées aux vallées. Le Schéma Directeur de 2008 prévoit d'enrayer les « dégradations qui entament peu à peu la qualité et les spécificités des paysages de la Région Saumuroise », (Syndicat Mixte du Schéma directeur 2002 p.55) à travers une protection stricte et une « véritable politique paysagère et environnementale » qui devra intégrer une « vision globale et hiérarchisée ». Le paysage, qui se traduit principalement dans ce document planificateur par les éléments naturels et agricoles (cours d'eau et vallées, massifs forestiers, bocage, économie agricole), doit être utilisé comme une structure, comme une « trame verte » (Syndicat Mixte du Schéma directeur 2002 p.55). De plus, le schéma souligne que les paysages de transition que sont les entrées de ville devront être solidement restructurées pour valoriser l'image du territoire saumurois (cf. figure 103).

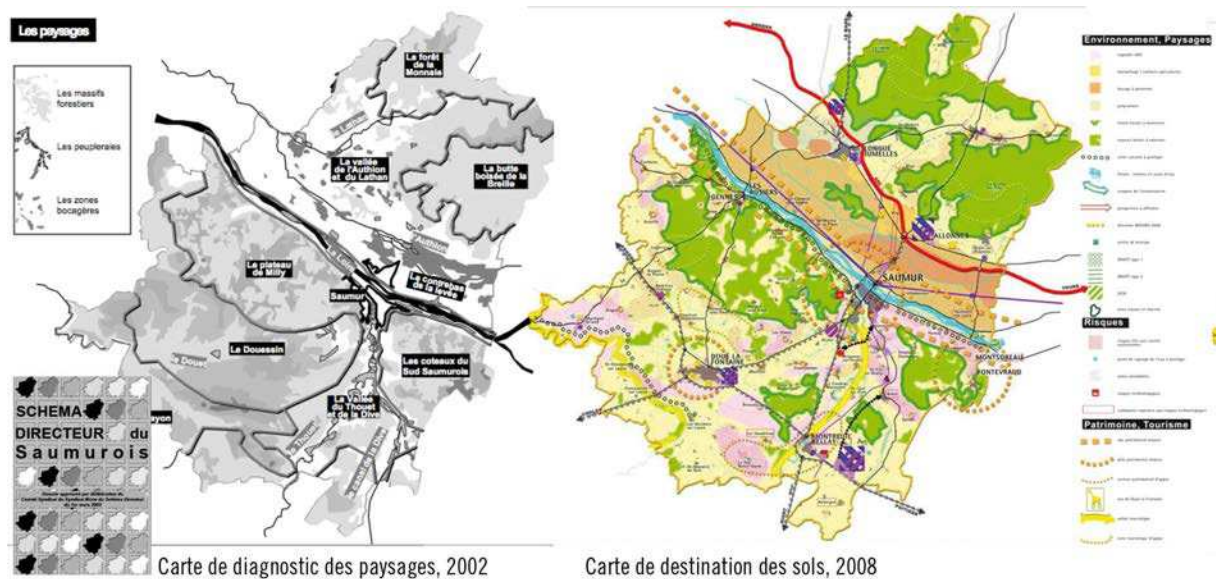


Figure 103 : La traduction spatialisée des paysages de l'agglomération saumuroise. A gauche, un état des lieux des paysages de l'agglomération, issue du schéma directeur de 2002. A droite, une carte de destination des sols, selon le schéma modifiée en 2008, permettant notamment l'inscription de nouveaux projets de développement économique (en violet sur la carte)

Dans un premier temps, la directrice du service du Syndicat Mixte du SCoT et du Service Aménagement du territoire de Saumur Agglo, et le président du Syndicat Mixte, ont rencontré tous les maires des communes concernées et des communes voisines, dans le but d'établir un « réseau de vie »²⁵⁵, jusque là peu existant. Parallèlement à cet objectif fédératif, plusieurs bureaux d'étude ont réalisé des diagnostics, l'un sur l'environnement,²⁵⁶ un deuxième sur le paysage²⁵⁷, et un troisième sur l'urbanisme,²⁵⁸ repris à la fin du contrat par un bureau de géomètres.

C'est en interne que le SCoT a été poursuivi, par la mutualisation des efforts du syndicat mixte et du Service d'Aménagement du Territoire et du Développement Durable. Depuis mai 2010, plusieurs ateliers thématiques²⁵⁹ ont été organisés avec les élus, dans lesquels les techniciens sont force de proposition en s'appuyant sur les conclusions des anciens débats.

²⁵⁵ Entretien avec le chargé de Mission SCoT du Grand Saumurois, le 18/10/2011

²⁵⁶ Bureau d'étude Impact et Environnement

²⁵⁷ Bureau d'étude Vu d'ici

²⁵⁸ Bureau d'étude Topoliger, qui était le principal interlocuteur

²⁵⁹ Intitulé des ateliers thématiques

II.2. Politique patrimoniale vs politique de développement

Les acteurs locaux que nous avons rencontrés ont pour la plupart pointé du doigt la densité d'acteurs supraterritoriaux qui agissent sur le territoire saumurois, parfois en tant que vigiles de l'action locale : « Nous sommes tous l'objet de constantes pressions, qu'elles soient de l'administration centrale, préfectorale, des associations écologistes du type Sauvegarde de l'Anjou, ou Ligue de protection des oiseaux »²⁶⁰.

« A Saumur nous avons l'obligation, et c'est tant mieux, de protéger les sites, d'une part à cause de l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, d'autre part à cause de Natura 2000, des ZNIEFF. (Nous avons) la chance d'avoir des vignobles sur le coteau (...). Ces paysages sont préservés et entretenus par les vignerons eux-mêmes. Il n'y a pas d'action publique sur les vignes. Mais sur la vallée, il y a des décisions à caractère public, comme le rachat par l'agglomération des boires²⁶¹ et des prairies inondables, qui sont pour la plupart des délaissés (...) »

Entretien avec le maire de Saumur le 17/10/2011

Plusieurs projets tentent cependant de relier les deux visions. Par exemple, celui de valorisation des boires et des prairies inondables, porté par le service Gestion et Valorisation de l'Espace de la communauté d'agglomération, recense et accompagne les propriétaires de parcelles inondables (souvent très morcelées, cf. figure 104) pour une restauration écologique des bords de Loire. L'objectif est d'entretenir les parcelles, pour les consacrer de nouveau à l'élevage. Selon le directeur de ce service, ce type de projet doit pouvoir influencer la vision trop figée du Conseil Général ou des garants de l'inscription UNESCO : « Certes, le paysage est beau, mais personne ne se pose la question de savoir comment il est construit, comment il fonctionne ! C'est la fonctionnalité qu'il faut analyser, pour qu'il puisse durer. »

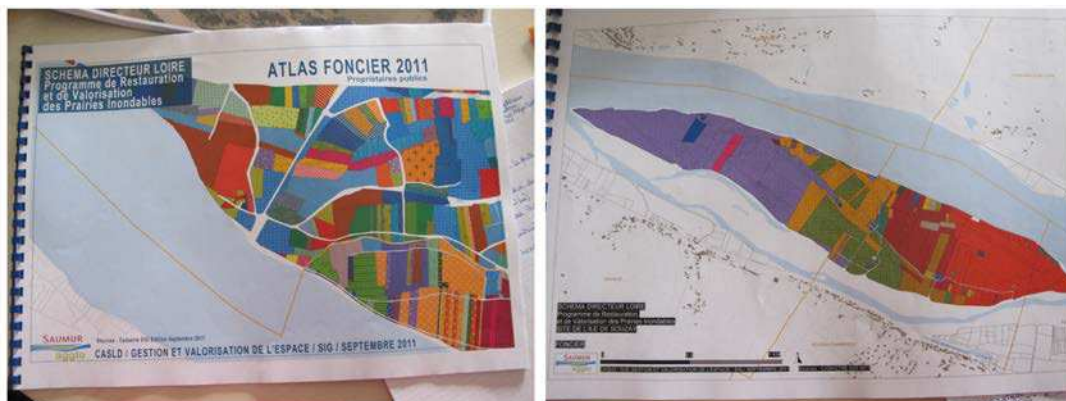


Figure 104 : Extrait de l'Atlas foncier 2011 (Saumur Agglo) dans le cadre du Schéma Directeur Loire. Source : Saumur Agglo

²⁶⁰ Extrait de l'entretien avec un élu de la ville de Saumur, le 17/10/2011

²⁶¹ Nom régional ligérien donné aux bras morts de la Loire, souvent ensablés ou envasés, temporairement inondés.

III. Le jeu d'acteurs autour de la mobilisation du paysage à Saumur

III.1. Les structures institutionnelles qui influencent l'action publique locale

Le tamis des associations de protection, très actives, de la Mission Loire, etc. à chaque projet provoque une certaine réticence pour les élus à aborder les questions de paysage sereinement.

Entretien avec le directeur du CAUE 49, le 03/10/2011

Il existe à Saumur de nombreux acteurs institutionnels qui ont une activité plus ou moins importante. La patrimonialisation du territoire et la superposition des labellisations et des outils de protection expliquent cette configuration spécifique. Nous pouvons citer : La Commission départementale des sites, la DREAL et la DDT, la Mission Val de Loire, le Conseil Général, les inspecteurs des sites NATURA 2000, mais aussi, un réseau d'associations de défense de la Loire actif (Association Sauvegarde de l'Anjou et Sauvegarde de la Loire Angevine). Le PNR est également présent, conçu comme un intermédiaire.

Une opposition existe entre d'une part les acteurs des collectivités locales, qui se revendiquent plus de l'aménagement et de la transformation du territoire, et les services de l'Etat, qui sont davantage dans le contrôle et la protection : « c'est issu d'une imposition centralisée, qui vient de l'Etat ou d'un lobbying fort des associations, relayée d'ailleurs par l'Etat. »²⁶².

III.2. L'émergence d'une scène locale encore floue

Localement, il n'existe pas de scène collective constituée. Le territoire est assez morcelé et les anciennes rivalités entre rive nord et rive sud se lisent encore dans une certaine méfiance à travailler collectivement.

Récemment, les ateliers du SCoT ont rassemblé des acteurs peu habitués à se côtoyer, et ont invité les élus à formuler les problématiques globales du territoire. Les actes du Forum datés de 2009, ont mis en évidence l'interdépendance des communes rurales par rapport à la ville-centre, elle-même dépendante de l'influence des grandes villes qui l'encadrent (Angers et Tours).

Au sein de cette assemblée fragile, les relations avec tous les autres acteurs, et notamment les représentants de l'Etat, cristallisent certaines oppositions dans les modèles de conception de l'action publique : « on est vraiment sur un problème de modèle, entre celui du respect de la biodiversité et le développement d'activité économique créatrice d'emploi. Une cohabitation difficile... »²⁶³ Dans le cadre du SCoT, malgré un territoire riche et diversifié, le paysage reste appréhendé par la notion de patrimoine, selon le chargé de la mission de rédaction du diagnostic du SCoT.

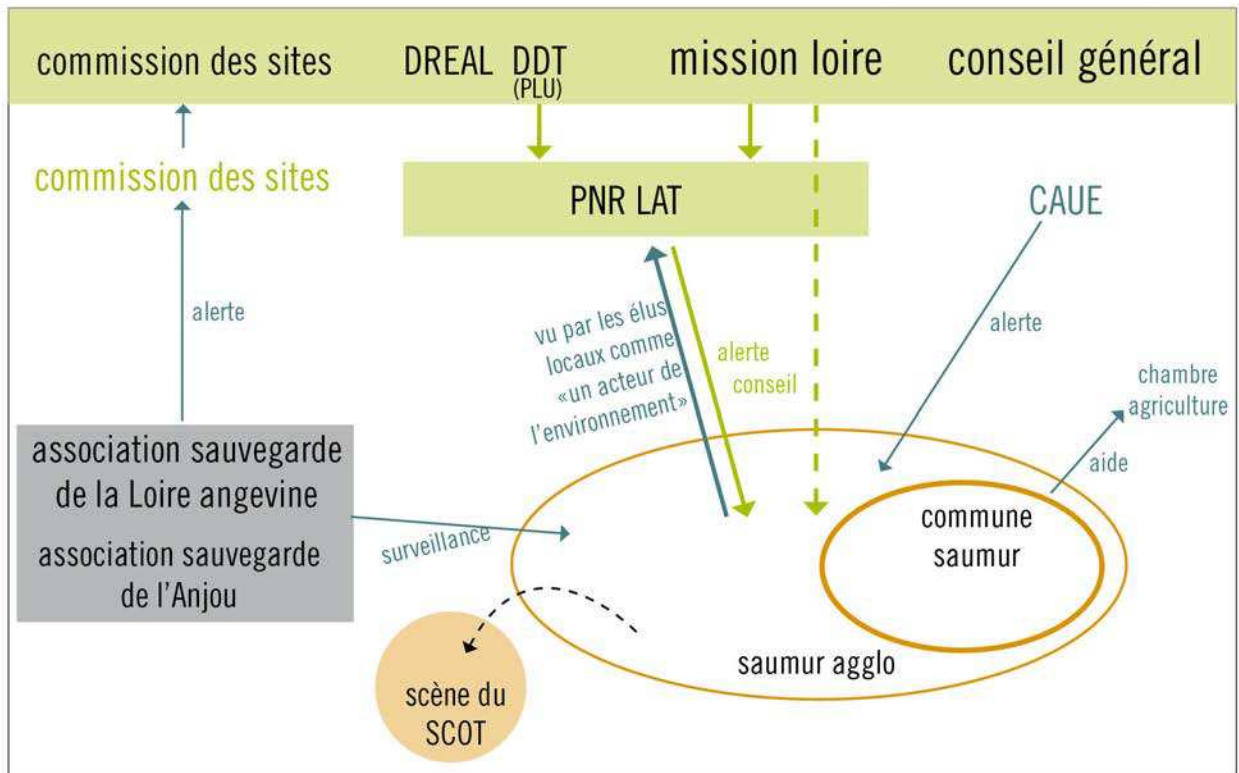
A l'échelle de la communauté d'agglomération, les projets sont encore souvent sectorisés. Par exemple, le chargé de l'urbanisme au Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine nous confiait qu'il partageait une certaine culture avec

²⁶² Extrait de l'entretien avec un élu de la ville de Saumur, le 17/10/2011

²⁶³ Entretien avec le maire de Saumur, le 17/10/2011

les techniciens de Saumur Agglo, qu'il était difficile de partager avec les élus : « Tout le monde a conscience que (le paysage est) une matière première touristique, qu'il faut faire des efforts pour cacher des horreurs, mais ça ne va pas être une entrée de réflexion ou d'approche territoriale. » C'est peut-être lié à cette scène collective qui n'émerge pas encore sur le territoire saumurois.

III.3. Schéma d'acteurs



PNR LAT : Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine ; CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Figure 105 : schéma d'acteurs mobilisés autour de la notion de paysage à Saumur

Pour conclure, dans l'agglomération de Saumur le paysage est un objet politique mobilisé depuis longtemps. Cette mobilisation est due à la fois à la mise en valeur du patrimoine depuis de nombreuses années, mais également par le nombre d'acteurs institutionnels supraterritoriaux. L'agglomération de Saumur est concernée par de nombreux outils de protection et/ou de valorisation du patrimoine et du paysage, ce qui augmente de fait le nombre d'acteurs concernés par le moindre projet de transformation de l'espace.

Localement, cette configuration engendre une certaine appréhension pour les acteurs des collectivités à évoquer le thème du paysage. Le nombre d'acteurs « en veille » sur cette question constitue autant de niveaux à franchir pour faire émerger un projet d'aménagement. Finalement, on constate que les acteurs de la communauté d'agglomération, s'ils ont « peur du paysage »,²⁶⁴ ne s'en saisissent donc pas en leur nom propre.

²⁶⁴ Expression empruntée à l'un de nos interlocuteurs saumurois

C. Synthèse et conclusions de la partie 1 : quelles stratégies dans la mobilisation du paysage ?

Dans cette conclusion, nous reprenons les résultats obtenus sur chacun de nos territoires d'étude de manière synthétique. Nous cherchons à faire émerger dans un premier temps les résonances, ce qui constituerait des invariants à la prise en compte du paysage dans les collectivités. Si les injonctions nationales et sociétales encouragent fortement les décideurs locaux à se saisir de ce sujet, quels sont les moyens communs de l'aborder ? Cela constitue-t-il une forme de paradigme ? Est-ce l'effet de textes de lois ou d'évènements qui seraient déclencheurs d'une action identique sur les territoires ?

Nous verrons ensuite qu'il existe de nombreuses variations dans cet usage, autant de différences qui s'expliquent notamment par des stratégies variées fonction des intérêts des acteurs et de l'histoire spécifique. Nous tenterons alors de montrer qu'il s'agit à la fois d'une constance normale dans l'application de politiques publiques portées par l'Etat, mais également d'un processus de singularisation, mu par une certaine liberté pour les décideurs locaux à user du paysage comme d'un espace libre.

Enfin, nous ouvrirons ce qui nous semble être une hypothèse intéressante pour l'appréhension du paysage en politique : en quoi peut-on déceler les signaux faibles d'une reterritorialisation de l'action publique locale, dont le paysage est à la fois une scène et un vecteur ?

I. Les résonances : invariants et récurrences entre les trois territoires d'étude

Nous avons rassemblé ici les figures de synthèse qui reprennent les conclusions établies pour chacun des territoires d'études. Dans un premier temps, ce sont les frises temporelles (cf. figures 106, 107 et 108) qui nous permettent d'établir les formes de résonances entre les agglomérations étudiées. Malgré des expériences et des histoires spécifiques à chacune d'elles, il est possible de déceler des mouvements dans la mobilisation du paysage qui se lisent conjointement entre tous les territoires.

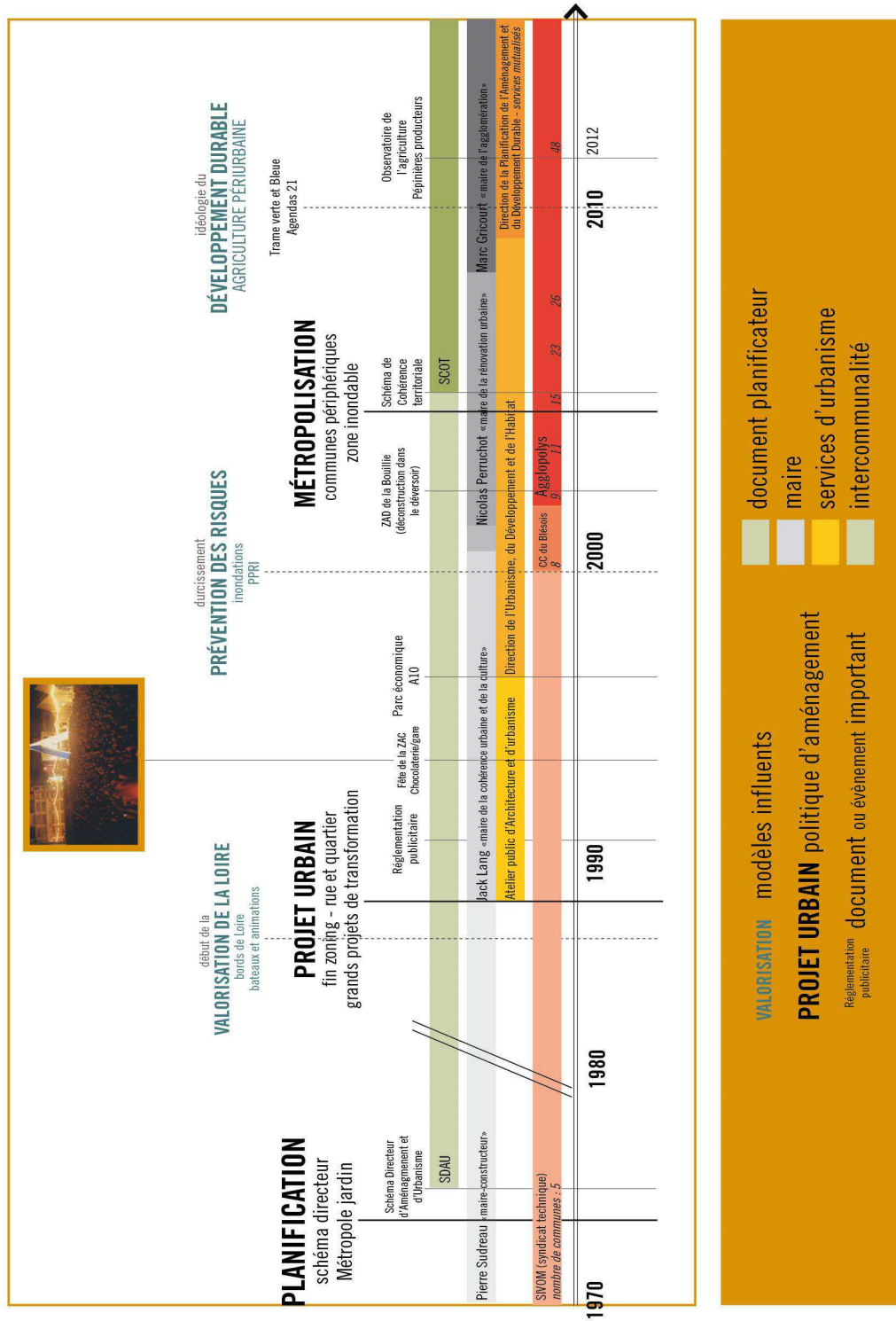
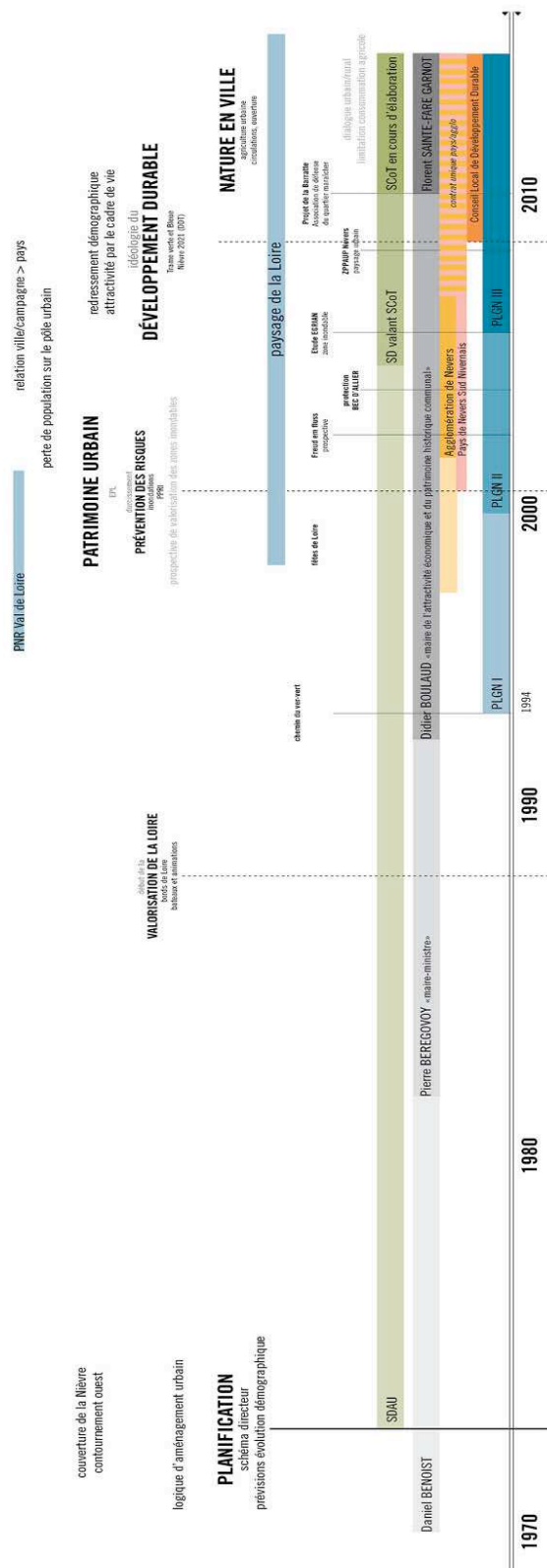


Figure 106 : Frise traduisant l'évolution des modèles des politiques territoriales d'aménagement du territoire dans l'agglomération de Blois



Signification des abréviations : PLIGN Plan Loire grandeur nature FPR Plan de prévention des risques d'inondation ECRAN Etude globale sur le risque d'inondation dans l'agglomération de Nevers CL2D Conseil local de développement durable ZPPAUP Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager SCOT Schéma de cohérence territoriale DDT Direction départementale des territoires

Figure 107 : Frise traduisant l'évolution des modèles des politiques territoriales d'aménagement du territoire dans l'agglomération de Nevers

Nous pouvons constater que les invariants naissent de tendances, soit provenant d'inflexions réglementaires fortes c'est le cas de la prise en compte du risque d'inondation, qui modifie le regard des acteurs sur les zones inondables, soit provenant de faits de société, tels que le développement durable ou la demande sociale de produits consommables de qualité.

La mise en place d'outils réglementaires, notamment les politiques de planification, montre toutefois quelques variations dans leur utilisation. Par exemple, à Blois, le SCoT est un outil mis en place assez rapidement par la communauté d'agglomération et les Pays, alors que ce n'est que depuis qu'il est obligatoire que Nevers et Saumur s'en saisissent.

II. Les éléments du paysage évoqués par les acteurs

Les principaux éléments du paysage sont évoqués par les acteurs lors des entretiens semi-directifs. Afin de pouvoir accéder à une lecture transversale de ces résultats, les acteurs ont été regroupés entre les élus, d'une part, les techniciens des collectivités et conseillers des chambres consulaires d'autre part, et enfin les membres des associations. Il est ainsi possible de constater une différence de représentation entre élus et techniciens (qu'il faut nuancer par le nombre réduits d'entretiens), puisque la fréquence d'évocation de certains éléments n'est pas identique entre l'un et l'autre groupe. Dans un deuxième temps, on constate sur les territoires d'étude la récurrence de certains éléments du paysage par rapport aux autres, qui s'explique par la situation et le contexte géographique, mais aussi par les éléments paysagers qui sont accentués dans l'action publique. C'est également le témoin des éléments qui sont perçus comme des « problèmes » prioritaires par rapport à d'autres.

Éléments évoqués à BLOIS	Elus	Techniciens Conseillers	Associatifs
Bords de Loire	III	I	I
Loire	IIII	I	I
Développement des zones pavillonnaires	II	II	
Rénovation urbaine			
Circulations et cheminements piétons	II		
Relief de la ville, cônes de vue	I		
Agriculture périurbaine	IIII	IIII	I
Tourisme	II		
Le projet de la Bouillie	II	IIII	
Trame Verte et Bleue	I		
Vision globale du territoire	II	II	
Entrées de ville	II	I	
Les coteaux	I	II	
Gestion des eaux pluviales	I		
Zones de « nature » préservée	I		

Éléments évoqués à NEVERS	Elus	Techniciens Conseillers	Associatifs
Loire	I	III	I
Bords de Loire	I	II	
Nièvre	I	II	
Relief de la ville (+ cônes de vue)	II		
La Baratte	I	II	I
Chemins piétons	I	I	
Fourchambault, ville à enjeux de paysage		I	I
Entrées de ville		I	
Habitat en centre-ville en mauvais état	II	I	I
Côte de Marzy			I
Développement des zones pavillonnaires	III	II	I

Éléments évoqués à SAUMUR	Elus	Techniciens Conseillers	Associatifs
Bords de Loire	I		
Loire	I	III	I
Développement des zones pavillonnaires	I	II	I
Rénovation urbaine	I		
Circulations et chemins piétons	I		
Relief de la ville, géographie imposée	I		

Tableau 6 : Synthèse des éléments du paysage identifiés par groupes d'acteurs pour chacun des territoires d'étude. En rouge, l'élément « prioritaire » lorsque le paysage a été évoqué (déterminé par le nombre d'occurrences dans les entretiens retranscrits).

III. Les différences : une stratégie de territorialisation variant en fonction des intérêts des acteurs et de l'histoire spécifique des territoires

Nous avons vu également que le paysage participait à Blois à une stratégie territoriale basée sur trois enjeux :

- l'attractivité et la différenciation régionale
- l'organisation du territoire et la mise en place de politiques territoriales intégrées
- l'affirmation du pouvoir de la communauté d'agglomération jusqu'aux franges périurbaines de l'espace communautaire

Ce type de stratégie n'est pas discernable sur les autres territoires étudiés : à Nevers, le paysage est peu mobilisé, si ce n'est par les associations locales en réaction à certaines tendances d'aménagement, à Saumur, le paysage est fortement mobilisé, à travers la notion de patrimoine et portée particulièrement par des acteurs supraterritoriaux.

Ces conclusions nous amènent à penser que le jeu d'acteurs est primordial dans la mobilisation du paysage, et à l'usage qui en est fait par les acteurs publics locaux. Nous avons rassemblé ce que sont ces jeux d'acteurs fort différents sur les trois territoires dans le schéma ci-dessous (cf. figure 109).

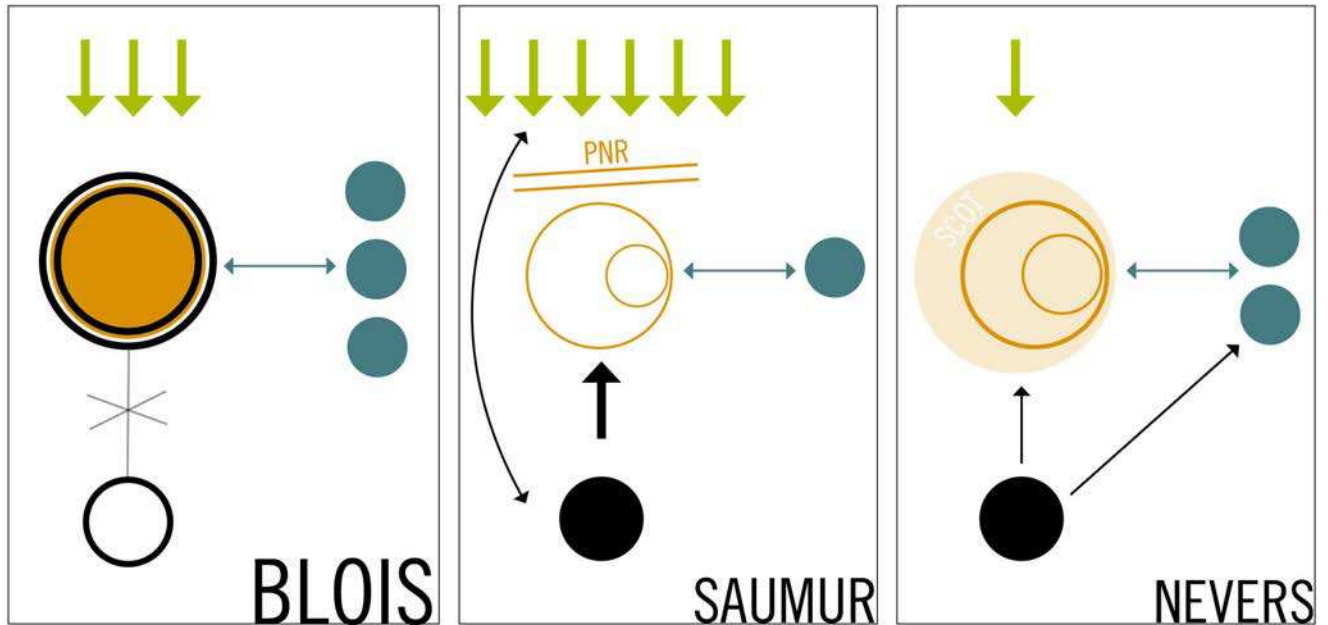


Figure 109 : représentation schématique des jeux d'acteurs comparés entre Blois, Nevers et Saumur. Le nombre d'éléments graphiques représentent une grande implication des acteurs du « type » concerné (par exemple les partenaires ou les services de l'Etat). La structure politique locale est représentée en orange, le nombre de cercles et la mise en couleur correspond à son implication dans la mobilisation du paysage et l'échelle de cette mobilisation.

		Blois	Nevers	Saumur
Mobilisation du paysage	Evolution de la notion de paysage	- Planification des espaces verts de la Métropole-jardin - Paysage urbain - Loire - Agriculture périurbaine	- le « déjà-là » - Loire, zone inondable	- cité patrimoniale - Loire et vignes
	Mobilisation du cadre national	Grenelle II TVB UNESCO	Grenelle II > SCoT TVB	Grenelle II > SCoT TVB UNESCO
	Stratégie locale	- l'attractivité et la différenciation régionale - l'organisation du territoire et la mise en place de politiques territoriales intégrées - l'affirmation du pouvoir de la communauté d'agglomération jusqu'aux franges périurbaines de l'espace communautaire	aucune	Mise en exergue d'une excellence du territoire en matière de qualité paysagère
Jeux d'acteurs	Acteur(s) dominant(s)	Agglopolys (communauté d'agglomération)	Associations locales (Syndicat mixte SCOT)	Etat Associations locales (Syndicat mixte SCOT)
	Acteur(s) ressource(s)	Techniciens de la communauté d'agglomération Chambre d'agriculture	Conseil Local de développement durable (municipal)	PNR
Productions	Etudes sur le paysage	2011 Paysages ligériens et territoires de rupture		Documents produits par le PNR Atlas des paysages 49
	Communication	Sites internet Communication officielle Séminaires, colloques Politique touristique	Politique touristique	Politique touristique

Tableau 7 : Tableau résumant les outils de mobilisation du paysage, les jeux d'acteurs et les productions.

IV. Les signaux faibles : pour une prospective d'un projet politique de paysage

Ce que nous avons décelé sur nos territoires d'étude traduit des situations majoritairement très différentes. Les stratégies qui s'élaborent entre les acteurs publics concernant le paysage sont bavardes et en apprennent long sur la manière dont les acteurs envisagent leur territoire, créent un récit, s'organisent en fonction d'intérêts individuels et collectifs et en fonction de stratégies territoriales. Ces dernières sont parfois bien plus importantes que les injonctions d'acteurs supraterritoriaux ou l'application de l'arsenal réglementaire aujourd'hui conséquent concernant le paysage.

Ainsi, il est confirmé que, si le paysage n'est pas anodin, il est même créateur d'effets sur l'action publique qui nous semblent fort intéressants. Dans ce contexte mondial de crise environnementale, de crise économique, de crise sociale, de crise politique, dans une surenchère de l'appel au passé et d'un avenir incertain et menaçant, en quoi le paysage peut-il être le support d'un projet politique pour l'action publique territoriale ?

Nous voulons ci-après, en nous appuyant sur les découvertes qui ont été faites sur nos territoires d'étude, montrer des signes, voire des « signaux faibles », de ce que serait un processus de territorialisation par la mobilisation du paysage. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, c'est plus le processus en lui-même, soit la territorialisation, plutôt que l'état de territoire qui nous intéresse particulièrement. Nous essayons donc maintenant d'apporter des propositions pour l'action publique, à partir d'un projet basé sur le paysage, qui serait un projet politique pour le monde contemporain. Nous n'avons nullement la prétention de prôner une solution miracle aux tensions spatiales et politiques que nous vivons, mais d'apporter, à partir des traces du réel, une ambition plus grande pour le paysage, comme processus et non comme objet, comme vision plus que comme scène de spectacle, de stratégie plus que d'état fantasmé, d'outil d'aménagement plus que d'objet de politiques publiques. C'est ce qui sera développé dans la partie suivante.

PARTIE 2

Le paysage, un enjeu stratégique de territorialisation

Introduction de la partie 2

Au regard de nos analyses sur les territoires de Blois, Nevers et Saumur, nous voulons proposer dans cette deuxième partie un ensemble de réflexions à caractère prospectif sur la dimension politique du paysage pour les territoires. Si la prise en compte du paysage est le résultat d'injonctions réglementaires et d'un effet de mode de société, il n'en demeure pas moins qu'il est également le support d'une stratégie locale de territorialisation. C'est l'hypothèse que nous formulons dans l'introduction générale et c'est ce que sont venus confirmer plusieurs résultats territorialisés développés dans la première partie de cette thèse.

Nous avons souhaité répondre à cette hypothèse de manière prospective. La science du projet a ceci de singulier qu'elle propose une lecture expérimentale des faits et des événements (THIBAULT 2012). Nous cherchons ici à expliquer comment la prise en compte du paysage dans l'action publique participe localement à un processus de territorialisation contemporaine.

En France, la question du local est particulière. Les débats entre chercheurs et gestionnaires se sont multipliés quant à un « retour au territoire », d'un désir de local, mais aussi de la superposition des strates administratives, et de plus en plus des strates d'attachement individuel et collectif. De nombreuses questions se posent, spécifiques à la situation française :

- la France étant un pays traditionnellement très centralisé, la culture de la région, du territoire, n'est pas avantagée. Malgré « la recherche désespérée de territoires d'action pertinents » dans les années 1970 (DUBOIS 2009 p.16), la question de l'autonomie culturelle et politique des territoires n'est toujours pas évidente, tant la tradition administrative et politique française se dessine depuis le haut vers le bas. Quelle est donc

la légitimité politique des territoires français, lorsque "les réalités sociales ou économiques ont largement dépassé les découpages administratifs" ? Quel échelon administratif est à même de conduire légitimement des politiques transversales spécifiques au territoire ? Les intercommunalités sont-elles la future structure de pouvoir local ? Dans ce cas, quel sera leur part de liberté dans le choix des politiques appliquées au territoire face aux dispositions nationales ?

La dimension politique du paysage est de plus en plus interrogée par les chercheurs, principalement chez les auteurs anglo-saxons et nord-américains. En France, les intentions restent discrètes. Parmi les productions les plus récentes et les plus explicites, nous pouvons citer un ouvrage collectif récemment publié au Québec dont le titre se veut manifeste et engagé : *Le paysage, un projet politique* (BEDARD 2009). Plusieurs articles publiés plus récemment vont également dans ce sens, et en appellent à assumer cette dimension éminemment politique du paysage : Anne Sgard souhaite que l'on s'engage vers une « éthique du paysage » (SGARD 2010) ; la nouvelle formule de la revue en ligne « Développement durable & territoires » a placé son volume 1, numéro 2²⁶⁵ sous le signe du paysage, autour d'un dossier intitulé « Paysage et développement territorial » (2010). Dans ce numéro, plusieurs articles interrogent cette mise en politique du paysage, dont trois articles qui interrogent particulièrement la portée politique de l'action publique sur le paysage en France et au Québec :

- Anne Sgard, Marie-José Fortin et Véronique Peyrache-Gadeau, « *Le paysage en politique* », dans lequel les auteurs reconnaissent la naissance d'un nouveau paradigme politique pour le paysage, après les paradigmes territorial et culturel, centré sur l'analyse des relations que les groupes construisent entre eux.

- Anne Sgard, « *Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun* », article dans lequel l'auteur en appelle à considérer le paysage comme un bien commun, qui remet en question une action publique au nom du paysage, mais « peut obliger à afficher les priorités, à mettre autour de la table les acteurs et sur la table les enjeux ».

- Marie-José Fortin, Anne-Sophie Devanne et Sophie Le Floch, « *Le paysage politique pour territorialiser l'action publique et les projets de développement : le cas de l'éolien au Québec* », où, à l'occasion de projets d'implantation de parcs éoliens, les auteurs montrent

²⁶⁵ <http://developpementdurable.revues.org/8519>

que le paysage est envisagé comme un objet de médiation sociale et que les discours sur le paysage permettent de saisir des préoccupations sociales actuelles.

Dans ces publications, la mise en politique du paysage est interrogée, et une critique constructive est appelée afin de ne pas omettre la dimension profondément politique de ces nouvelles actions en faveur du paysage.

Dans la lignée de ces travaux, nous voulons cerner les signaux faibles du changement,²⁶⁶ pour réemployer une expression du domaine de la prospective, des processus en œuvre sur les territoires, que nous avons extraits de nos analyses territorialisées. En effet, nous explorons dans les pratiques observées sur les territoires d'étude, celles qui seraient susceptibles d'être porteuses de sens, sans pour autant pouvoir en tirer modèles ou statistiques (SGARD 2008). C'est pour profiter de cette « mise en éveil » que demande la prospective que nous avons volontairement fait appel à d'autres champs disciplinaires, tels que la psychanalyse ou la philosophie, afin de cerner des facteurs de territorialisation à la fois politiques et sociaux. En effet, si le paysage est un vecteur de territorialisation, c'est d'une territorialisation culturelle, qui nécessite d'autres lectures que celles traditionnellement proposées dans le champ de l'aménagement.

Il ne s'agit pas de fonder notre propos sur une approche normative ou prescriptive, mais plutôt de proposer un cadre global de mobilisation du paysage et d'assumer la dimension politique du paysage vécu comme un projet de société.

Nous avons construit cette deuxième partie comme une contribution à la connaissance des processus de territorialisation à l'œuvre en France, à partir du cas particulier de trois villes moyennes ligériennes. Dans le chapitre 3, nous poserons d'abord les jalons théoriques qui nous ont servi à définir les facteurs de territorialisation, puis nous explorerons en quoi la mobilisation politique du paysage favorise une territorialisation de l'action publique et comment le paysage peut être « ce projet politique » que plusieurs chercheurs revendiquent. Pour cela, nous avons découpé ce développement en trois facteurs de territorialisation : la relation à l'espace, la relation au temps et l'organisation des acteurs.

²⁶⁶ Cette expression, employée dans le domaine de la prospective et issue de l'intelligence économique, renvoie à l'idée d'être à l'écoute, de porter attention aux changements, aux opportunités ou au menaces, dans le but de faire des choix et de construire des scénarii stratégiques.

Si ce découpage s'est avéré nécessaire pour en discuter, il est entendu que le processus de territorialisation n'existe que dans leur réunion. Enfin, dans le chapitre 4, nous serons critiques et développerons comment ce projet politique peut cependant s'avérer difficile, voire dangereux.

Chapitre 3

Les signaux faibles d'un processus de territorialisation par la mobilisation du paysage dans l'action publique locale

Dans ce chapitre, nous utilisons les résultats empiriques obtenus sur les territoires d'étude de Blois, Nevers et Saumur pour tenter de répondre à l'hypothèse de recherche : le paysage constitue-t-il un enjeu stratégique de territorialisation pour les acteurs publics locaux ?

Pour cela, nous avons dans un premiers temps développé les apports théoriques venus de plusieurs champs disciplinaires, qui nous ont aidé à définir trois « facteurs de territorialisation » : l'appréhension de l'espace, le rapport au temps et l'organisation des acteurs. Ces facteurs de territorialisation nous permettent de décliner les propositions d'une éventuelle territorialisation de l'action publique par la mobilisation du paysage, dont nous discuterons les apports dans le dernier chapitre.

A. Jalons théoriques pour définir le processus de territorialisation

Dans ce premier paragraphe, nous posons les jalons des concepts théoriques et appliqués qui fondent nos réflexions sur la territorialisation. Pour rappel, nous avons déterminé une hypothèse de recherche prospective, qui tente de mettre en question un processus en cours dans les collectivités et que nous rappelons ci-après.

3. Quelles sont les répercussions de la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux des villes moyennes sur leur organisation, leur représentation spatiale et temporelle de leur action territoriale ?

Troisième hypothèse : la mobilisation politique du paysage par les acteurs locaux favorise un processus de reterritorialisation pour les villes moyennes.

Si les chercheurs et les acteurs publics prônent de plus en plus un retour au territoire tout en le questionnant, ce n'est pourtant pas une nouveauté en France. Daniel Béhar rappelle que « rares sont les pays ayant réalisé (...) une telle interpénétration du local et du central tant par le mode de recrutement des élites politiques, par le maillage du territoire par les services de l'Etat territorial, que par la multiplicité des liens qui lient bureaucrates et notables » (BEHAR 2000). La spécificité française jacobine veut que le processus de décentralisation, amorcée depuis les premiers découpages spatiaux dans le territoire national issus de la loi LOF²⁶⁷ (les ZAC par exemple, sont véritablement des « trous » dans la surface nationale), n'ait pas remis en cause l'emboîtement de la régulation territoriale. En effet, chaque niveau (commune, département, région) assure une fonction bien spécifique, et est attendu au regard de cette fonction, ce qui n'assure une cohérence globale qu'au niveau de la nation. De plus, la hiérarchisation sous forme d'emboîtement entraîne des effets de distribution qui sont toujours attendus depuis le niveau supérieur.

Cependant, l'Etat a progressivement semblé abandonner cette ambition de maîtriser le niveau local par cet emboîtement, pour se concentrer sur des zones d'enjeu national (comme les zones de reconversion économique ou plus récemment les zones urbaines sensibles). Il semble donc que les collectivités locales aient aujourd'hui plus de liberté pour mettre en œuvre un projet qui leur serait propre, issu et pensé par les acteurs locaux et adapté aux situations locales. Ainsi, l'action publique vivrait une véritable « territorialisation ». C'est ce processus, plus que la notion de territoire, qui, récemment, a été sagement discutée par Romain Lajarge dans le dernier chapitre de l'ouvrage collectif « Territoires, territorialité, territorialisation ». C'est en effet « libérés du joug du déterminisme spatial croyant à l'existence réelle et manifeste de territoires » que nous pouvons réfléchir à la « territorialité comme disposition et à la territorialisation comme processus » plus qu'au territoire en tant que réalité spatiale. (LAJARGE 2011) En effet, c'est loin des chorèmes graphiques mais vers les territoires de l'action que Romain Lajarge prédit le renouveau de la question territoriale.

Face à l'importante mobilisation du paysage par et pour les collectivités locales, comment pouvons-nous apporter une pierre à la construction d'une nouvelle théorie de la territorialisation ? Comment mettre en évidence certains processus, certaines opérations, qui, plus que des représentations figées, tracent une nouvelle grammaire des projets

²⁶⁷ La loi n° 67-1253 dite « d'orientation foncière » (LOF) du 30 décembre 1967, a établi les principaux documents d'urbanisme locaux : les plans d'occupation des sols (POS) et les Schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU).

de territoire (SEGAS 2004) ? Comment une recherche sur la prise en compte du paysage peut apporter de nouveaux éléments face à une société qui bouge, face à des spatialités complexes et multiples, encore peu apprivoisées ?

Le territoire est souvent assimilé à « un petit espace », dont les gouvernants sont des acteurs institutionnels situés sous le niveau national. Or, de plus en plus, les chercheurs en appellent à quitter la notion « d'espace » pour lui préférer celle « d'organisation ». Selon l'économiste Bernard Pecqueur (2004), le territoire est une « forme d'organisation inscrite dans l'espace [...] construite socialement ». Celle-ci résulte donc « d'un processus non naturel et non permanent de synergie des coopérations entre acteurs ». Alain Faure (2001) insiste sur la dimension politique des politiques locales, et sur la construction des territoires par les représentations de ses élites. Pour lui, ce sont donc bien les idées et les systèmes de pensée des acteurs publics locaux qui influencent les formes de gouvernance, et donc la mise en place de processus de territorialisation.

Finalement, de ces apports théoriques issus des sciences régionales ou géographiques, nous retenons que c'est davantage le processus plutôt que l'état qui nous intéresse. C'est moins le territoire que le processus de territorialisation qui semble fécond pour comprendre et analyser les formes d'actions territoriales. Afin d'enrichir cette notion de « processus de territorialisation », nous avons voulu compléter l'approche issue des champs de l'aménagement et de la géographie par deux autres champs de recherche : l'un produit par l'approche expérimentale issue de la psychanalyse et de la philosophie (GUATTARI 1980, 1986, 1989), l'autre davantage venu de l'expérimentation et du manifeste de l'auteur italien Alberto Magnaghi (2000). La dimension culturelle du paysage encourage les recherches à emprunter concepts et outils d'analyse à d'autres disciplines, œuvrant pour une recherche expressément interdisciplinaire. C'est ce que nous détaillons ci-après.

1. Apports des travaux de Félix Guattari pour une lecture des processus de territorialisation

Les travaux du psychanalyste Félix Guattari²⁶⁸ ont nourri les propositions qui vont suivre, grâce principalement à trois ouvrages écrits seul ou en collaboration, à différentes époques (DOSSE 2009). Dans chacune de ces œuvres, Félix Guattari propose des concepts qui, par une lecture croisée, éclairent une nouvelle lecture des processus de territorialisation dans le contexte actuel. Les trois ouvrages qui ont particulièrement inspiré cette étude sont :

- l'œuvre philosophique commune de Guattari et Deleuze, *Mille Plateaux*, publiée en 1980 aux Editions de Minuit, qui constitue le deuxième tome d'une recherche entamée en 1972, intitulée « Capitalisme et schizophrénie ».

- un recueil de lettres, de débats, de conférences et de conversations, pensé un peu comme un journal de bord, *Micropolitiques*, daté de 1986. Ce livre, écrit par Suely Rolnik, psychanalyste et professeur au Brésil, reprend des fragments de pensées et d'échanges qui ont eu lieu pendant un voyage commun au Brésil en 1982, en même temps que la campagne pour les premières élections démocratiques après deux décennies de dictature militaire. Il a été plusieurs fois réédité, notamment en France et au Brésil.

- enfin, *Les trois écologies*, publié en 1989, réflexion politique destinée à mettre en perspective la crise écologique et humaine que semble traverser la société, et « à endiguer la grisaille et la passivité ambiante » (GUATTARI, 1989, p.73).

Nous détaillons ce qui dans chacun de ces ouvrages a contribué à enrichir notre approche du processus de territorialisation, qui nous a servi ensuite à proposer différents facteurs de territorialisation que la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux serait susceptible d'induire.

1. Mille plateaux : les concepts de déterritorialisation, de reterritorialisation et de ritournelle

Gilles Deleuze et Félix Guattari, lorsqu'ils rédigent ensemble *Mille Plateaux* dans une expérience unique de reterritorialisation commune, définissent par le concept de *ritournelle* le besoin de produire un temps habité, territorialisé : « Le territoire est en fait un acte, qui affecte les milieux et les rythmes, qui les *territorialise* », c'est-à-dire qui les rend *expressifs* (GUATTARI, DELEUZE, 1980, p.386-389). « Le territoire est le produit d'une territorialisation des milieux et des rythmes. (...) Il y a territoire dès que des composantes de milieux cessent d'être directionnelles pour devenir dimensionnelles, quand elles cessent d'être fonctionnelles pour devenir expressives. (...) C'est l'émergence de matières d'expression (qualités) qui va définir le territoire. » Si l'approche de Deleuze et Guattari nous intéresse pour notre recherche, c'est que, contrairement à une certaine tradition géographique menée par Vidal de la Blache ou encore aux travaux de l'historien Braudel, qui se situent dans le temps long de la structure,

²⁶⁸ Félix Guattari a travaillé toute sa vie dans la clinique psychiatrique de la Borde (Loir-et-Cher), où il a expérimenté de nouvelles formes de psychothérapie institutionnelle. Proche de Jean Oury (psychiatre directeur de la Borde), il a collaboré avec le philosophe Gilles Deleuze, notamment pour la production de leurs ouvrages, *L'anti-Œdipe* (1972) et *Mille Plateaux* (1980). Il a également mené de nombreuses autres recherches, toujours autour des formes de subjectivation, au Brésil, en politique (engagé chez les Verts). Il a été à l'origine entre 1965 et 1987 du Centre d'Études, de Recherches et de Formation Institutionnelles (CERFI), dont les publications étaient diffusées par la revue *Recherches*.

de la construction géologique, les territoires inventés dans Mille Plateaux se forment et se déforment dans une géographie mentale, dans un temps court du déséquilibre en perpétuel balancement.

Il ne s'agit plus de considérer une continuité depuis une origine, mais plutôt un basculement permanent depuis le milieu de l'action. C'est ce que Deleuze et Guattari appelle « le rhizome » :

Être rhizomorphe, c'est produire des tiges et filaments qui ont l'air de racines, ou mieux encore se connectent avec elles en pénétrant dans le tronc, quitte à les faire servir à de nouveaux usages étranges. Nous sommes fatigués de l'arbre. Nous ne devons plus croire aux arbres, aux racines ni aux radicules, nous en avons trop souffert. Toute la culture arborescente est fondée sur eux, de la biologie à la linguistique. Au contraire, rien n'est beau, rien n'est amoureux, rien n'est politique, sauf les tiges souterraines et les racines aériennes, l'adventice et le rhizome. Amsterdam, ville pas du tout enracinée, ville-rhizome avec ses canaux-tiges, où l'utilité se connecte à la plus grande folie. (...) La pensée n'est pas arborescente, et le cerveau n'est pas une matière enracinée ni ramifiée

G. Deleuze, F. Guattari, Mille plateaux, Editions de minuit, 1980 Chapitre : 1. introduction: Rhizome

En s'approchant des notions de territoire animal, venues de l'éthologie, G. Deleuze et Guattari développe le concept de ritournelle. L'appropriation de l'espace passe par la définition lente d'un chant, d'une épopée, d'un récit, grâce à laquelle les dimensions matérielles et immatérielles de l'espace sont apprivoisées, c'est-à-dire territorialisées. Ci-dessous sont reproduites quelques lignes de l'ouvrage Mille Plateaux (1980), dans lequel les auteurs développent ce concept territorial de la ritournelle (cf. encart 1).

Encart 1 : « 11. 1837 - De la ritournelle »

I. Un enfant dans le noir, saisi par la peur, se rassure en chantonnant. Il marche, il s'arrête au gré de sa chanson. Perdu, il s'abrite comme il peut, ou s'oriente tant bien que mal avec sa petite chanson. Celle-ci est comme l'esquisse d'un centre stable et calme, stabilisant et calmant, au sein du chaos. Il se peut que l'enfant saute en même temps qu'il chante, il accélère ou ralentit son allure ; mais c'est déjà la chanson qui est elle-même un saut : elle saute du chaos à un début d'ordre dans le chaos, elle risque aussi de se disloquer à chaque instant. Il y a toujours une sonorité dans le fil d'Ariane. Ou bien le chant d'Orphée.

II. Maintenant, au contraire, on est chez soi. Mais le chez-soi ne préexiste pas : il a fallu tracer un cercle autour du centre fragile et incertain, organiser un espace limité. Beaucoup de composantes très diverses interviennent, repères et marques de toute sorte. C'était déjà vrai dans le cas précédent. Mais maintenant ce sont des composantes pour l'organisation d'un espace, non plus pour la détermination momentanée d'un centre. Voilà que les forces du chaos sont tenues à l'extérieur autant qu'il est possible, et l'espace intérieur protège les formes germinatives d'une tâche à remplir, d'une œuvre à faire. Il y a là toute une activité de sélection, d'élimination, d'extraction, pour que les forces intimes terrestres, les forces intérieures de la terre, ne soient pas submergées, qu'elles puissent résister, ou même qu'elles puissent

emprunter quelques choses au chaos à travers le filtre ou le crible de l'espace tracé.

(...)

III. Maintenant enfin, on entrouvre le cercle, on l'ouvre, on laisse entrer quelqu'un, on appelle quelqu'un, ou bien l'on va soit même dehors, on s'élançe. On n'ouvre pas le cercle du côté où se pressent les anciennes forces du chaos, mais dans une autre région, créée par le cercle lui-même. Comme si le cercle tendait lui-même à s'ouvrir sur un futur, en fonction des forces en œuvre qu'il abrite. Et cette fois, c'est pour rejoindre des forces de l'avenir, des forces cosmiques. On s'élançe, on risque une improvisation. Mais improviser, c'est rejoindre le Monde, ou se confondre avec lui. On sort de chez au fil d'une chansonnette. Sur les lignes motrices, gestuelles, sonores qui marquent le parcours coutumier d'un enfant, se greffent ou se mettent à bourgeonner des « lignes d'erre » avec des boucles, des nœuds, des vitesses, des mouvements, des gestes et des sonorités différents.

Ce ne sont pas trois mouvements successifs mais une évolution. Ce sont trois aspects sur une seule et même chose, la Ritournelle. (...) On a souvent souligné le rôle de la ritournelle : elle est territoriale, c'est un agencement territorial. (...)

Deleuze, Guattari, Mille Plateaux, Capitalisme et schizophrénie 2, Editions de Minuit, 1980, p.382-383.

On peut se demander en quoi le concept de ritournelle peut se traduire dans l'action publique territoriale. C'est dans la mise en récit, dans la répétition d'éléments familiers, dans la succession de discours publics par exemple, que l'on peut envisager une correspondance entre le concept de Deleuze et Guattari et les pratiques des acteurs locaux. Si chaque individu produit sa propre ritournelle à chacune des étapes de sa vie, l'acteur public est-il dans la même disposition ? Produit-il une sorte de « ritournelle publique », par la mobilisation du paysage notamment ? C'est ce que nous présentons dans les résultats territorialisés de cette étude, que nous allons développer.

II. Les trois écologies : vers une écologie du monde contemporain

Dans cet ouvrage récent, Félix Guattari développe le concept d'*écologie*, qu'il fait reposer sur trois écologies croisées :

- l'écologie environnementale, qui doit prendre en compte la mise en péril de la biodiversité et des fonctionnements naturels, mais également de toute forme de vie sur terre
- l'écologie des rapports sociaux, qui doit permettre de nouveaux espaces d'économie individuelle, en réplique au capitalisme mondial et pour contrer la destruction des rapports de solidarité
- l'écologie de subjectivité humaine, qui doit favoriser une singularisation des individus, qui permet une capacité d'invention et de créativité.

Il conclut son essai en rappelant que ces trois écologies sont constituées à la fois d'un seul tenant, et sur des registres de pratiques bien distinctes. Il en appelle donc à ce que les individus, (mais aussi les écoles, les mairies, l'urbanisme) deviennent « à la fois solidaires et de plus en plus différents » (GUATTARI, 1989, p. 72)

Cet ouvrage est important pour la dimension croisée de l'*approche écologique* de Félix Guattari. C'est bien à travers

la pensée conjointe des processus de singularisation, de respect des milieux et d'une solidarité mondiale que l'auteur envisage un renversement de la pensée dominante. Ce n'est pas par des moyens technocratiques que l'on affrontera efficacement la crise actuelle, mais par un basculement général de perspective, pour répondre au « contexte d'éclatement, de décentrement et de multiplication des antagonismes » (GUATTARI, 1989, p. 20)

III. Micropolitiques : processus de subjectivation

Dans cet ouvrage très riche et très morcelé, nous nous sommes surtout intéressés au chapitre second : « Subjectivité et histoire » (pp. 37-178). On y retrouve précisément les notions de subjectivation et de singularisation, chères à Félix Guattari.

La singularisation (ou individuation) consiste à être en capacité de se singulariser, par rapport à une uniformisation en cours des individus, de leurs désirs et de leurs manières d'être.

La subjectivation concerne plus précisément la capacité pour un individu de construire sa propre lecture et son propre jugement de situations complexes, les deux notions étant cependant assez proches.

Il y détaille plusieurs formes de renforcement de ce que sont les formes de production de la subjectivité dominante : « Il faut que chacun s'affirme dans la position singulière qu'il occupe, qu'il la fasse vivre, qu'il l'articule avec d'autres processus de singularisation, et qu'il résiste à toutes les entreprises de nivellement de la subjectivité. » (GUATTARI, ROLNIK 2007, p.71).

Si nous avons utilisé cet ouvrage, c'est que nous avons pressenti que la notion de *micropolitique*, dès le titre de l'ouvrage, serait fertile à notre approche relative à la mobilisation politique du paysage. Existe-t-il une forme de *micropolitique* dans la manière dont les acteurs politiques mobilisent le paysage dans un discours qui porte sur la définition d'une stratégie politique territoriale ?

La *micropolitique* de Félix Guattari se définit comme « une analytique des formations de désir dans le champ social. » (GUATTARI, ROLNIK 2007, p.179) Par une lecture des micropolitiques, Guattari propose d'analyser les élans de singularisation et de subjectivation, comme membre d'une société. Cette attention à toute forme de contact, de relation à l'autre est capable de provoquer un nouvel agencement, et de nouveaux processus de singularisation qui évitent le retour à la normativité. Ces micropolitiques sont la condition de l'émergence des potentiels, de leur apparition et de leur disparition. Guattari en invite à interpeler « tous ceux dont la profession consiste à s'intéresser au discours de l'autre, (car) ils se trouvent à un carrefour politique et micropolitique fondamental. » (GUATTARI, ROLNIK 2007, p.43). Cela n'est pas sans rappeler l'attention portée dans ce travail de recherche à l'émergence du discours des acteurs politiques, et à envisager qu'on puisse y trouver la naissance de nouvelles formes de singularisation. C'est bien cet esprit qui a guidé notre attention dans l'usage du paysage qui est fait par les acteurs publics. Y trouve-t-on un processus de transformation dans l'expérimentation sociale ? C'est ce que nous essaierons de montrer dans la suite de notre démonstration.

Si l'on pouvait indiquer *la règle numéro un de la micropolitique* (...) je dirais la chose suivante :

être attentif à tous les facteurs de culpabilisation ; être attentif à tout ce qui bloque les processus de transformation du champ subjectif. Ces processus de transformation qui se produisent dans différents champs de l'expérimentation sociale parfois peuvent être minimes et, cependant, constituer le début d'une mutation beaucoup plus grande. Ou non.

Félix Guattari, Suely Rolnik, 2007 p.190.

De ce dernier ouvrage, c'est bien le concept de singularisation que nous conservons pour notre objet d'étude. En effet, en quoi la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux est-elle une forme, de recherche de singularisation ? C'est une question intéressante, afin de cerner si le paysage est « une recette » pour l'action publique ou davantage une recherche complexe de singularisation et de subjectivation pour les acteurs publics locaux. Finalement, ce dernier ouvrage de Guattari nous permet de mettre l'accent sur l'importance de la représentation des acteurs dans un éventuel processus de territorialisation.

L'apport de ces trois lectures est résumé dans le schéma ci-dessous (cf. figure 110), l'ouvrage de 1986 étant central dans l'appréhension de la dimension profondément humaine de la territorialisation, c'est-à-dire une territorialisation portée par un groupe d'acteurs. La question de la territorialisation produite par les acteurs publics locaux revient en fait à interroger leur propre territorialisation, avec la spécificité de leur statut de personne publique.

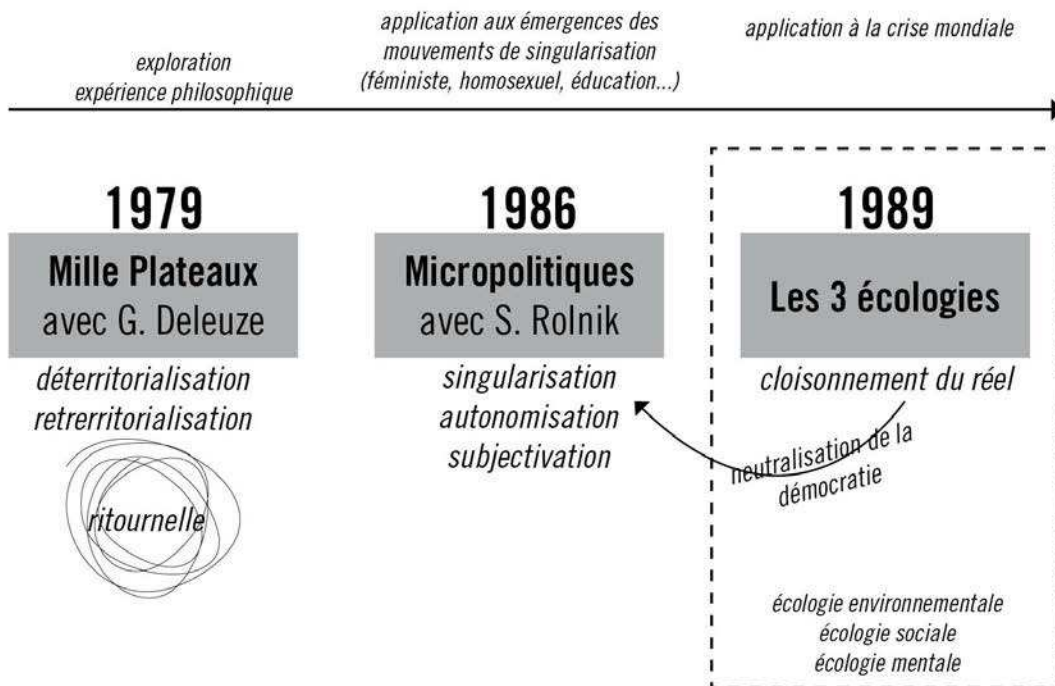


Figure 110 : Trois lectures de Félix Guattari pour penser la territorialisation de l'action publique par le paysage

2. Le projet local d'Alberto Magnaghi : essai pour une utopie territoriale

Un deuxième auteur aborde la question de la territorialisation, à travers un ouvrage manifeste. Il s'agit d'Alberto Magnaghi, dans son « projet local » (2000). Il y développe de nouveau le concept de territoire, basé sur l'idée du local, en opposition à la globalisation. Ce travail de proposition est particulièrement intéressant pour ce qu'il intègre la dimension essentiellement politique d'un tel projet.

1. L'approche territorialiste

L'approche de Magnaghi est passionnante pour l'intérêt à la fois réflexif et militant, qu'il porte sur ce que serait un projet localisé, sous forme de « visions » stratégiques. Il distingue trois types de conception de la métropolisation en cours dans nos villes européennes²⁶⁹ :

- l'approche fonctionnaliste, dans laquelle « la question de l'environnement est traitée de façon sectorielle et instrumentale » (MAGNAGHI 2000 p. 29) et est confiée à la science et à la technique. Les acteurs principaux dans cette approche sont les entreprises et le marché.

- l'approche environmentaliste ou bio-centrique, qui, dans une critique du modèle fonctionnaliste, se focalise sur la prise en compte de la nature, risquant « en permanence de retomber dans des actions sectorielles et correctrices » (MAGNAGHI 2000 p. 33)

- enfin, l'approche territorialiste, qui inclut la dégradation sociale dans le constat de la dégradation du territoire. Magnaghi propose de « soigner le milieu humain », en privilégiant un « système de relations vertueuses entre les trois composantes du territoire que sont le milieu naturel, le milieu construit, et le milieu proprement humain. » (MAGNAGHI 2000 p. 35) Il insiste sur l'importance de lire dans la longue durée les divers processus d'organisation des territoires, afin d'en « comprendre les invariances, les permanences, les sédimentations physiques et mentales » (MAGNAGHI 2000 p. 37), c'est-à-dire les cycles de territorialisation qui sont la *sagesse* du territoire. Cela n'est pas sans rappeler le concept d'anthroposystème, entendu comme une conception de la société urbaine où l'homme serait part active et réflexive aux processus de transformation des milieux, où l'humain serait imbriqué au système dans une approche décroisée.²⁷⁰

R. Magnaghi baptise les nouvelles régions urbaines des « ecopolis », pour lesquelles il propose un renversement du regard : « Les vides, les espaces ouverts résiduels et délaissés deviennent les figures génératrices du nouvel ordre territorial et urbain²⁷¹. » Non pas des villes-jardins, mais un système de villes compactes insérées dans un système agro-environnemental fort, où les nœuds du réseau deviennent des lieux accessibles et publics. Ces propositions théoriques ne sont pas sans rappeler plusieurs stratégies que nous avons rencontrées sur nos territoires d'étude, notamment dans l'agglomération de Blois (nous avons vu dans le chapitre 1 comment les acteurs publics locaux

²⁶⁹ Il est vrai que R. Magnaghi est un auteur italien, il base sa proposition sur la situation italienne, spécifique quant à sa tradition fédérative, que ne connaît pas la France, nation très centralisée dans les pratiques institutionnelles et les représentations collectives.

²⁷⁰ Nous avons créé avec 3 autres ingénieurs-paysagistes un collectif de réflexion, baptisé « Anthroposystème », destiné à apporter de nouvelles pistes de conception d'un milieu humain et de nouvelles pistes d'utilisation du paysage comme un outils stratégique et innovant pour apprivoiser et transformer cet anthroposystème contemporain. Avec B. DORE, M. DELORME et T. BARBIER.

²⁷¹ Cf P. BOUCHAIN La forêt des délaissés

définissaient la collectivité à travers les attributs de « ville-jardin » et de « agglomération-archipel »).

Enfin, R. Magnaghi n'écarte pas la problématique gouvernementale d'une telle vision politique. Quelle « municipalité » pour ces nouveaux territoires ? Pour Magnaghi, elles doivent en effet organiser les économies locales en relation avec les économies globales, elles doivent définir les instruments qui organiseront la croissance locale en synergie avec la structure agro-environnementale, grâce une forte capacité relationnelle. La communauté locale devient l'acteur non médiatisé d'une politique locale pluriculturelle, à travers « des pactes solidaires ou contractuels (...) (où) le gouvernement local assume des fonctions à la fois politiques, culturelles et économiques » (MAGNAGHI 2000 p.99)

L'enjeu d'une telle réflexion réside dans le parti-pris manifeste de considérer l'approche environnementale comme profondément politique (MAIRET 2011). Le positionnement de l'homme par rapport aux milieux, et la manière de les appréhender ne peut être écartée des dimensions politiques de l'acteur, en tant qu'individu et en tant qu'élément d'un système d'acteurs.

II. Représentation schématique de la proposition territoriale d'Alberto Magnaghi

Nous avons tenté de représenter ci-dessous (cf. figure 111) ce qui différencie la proposition de R. Magnaghi (le *projet local*, à droite du schéma) d'avec sa lecture des effets de la *globalisation* (à gauche sur le schéma).

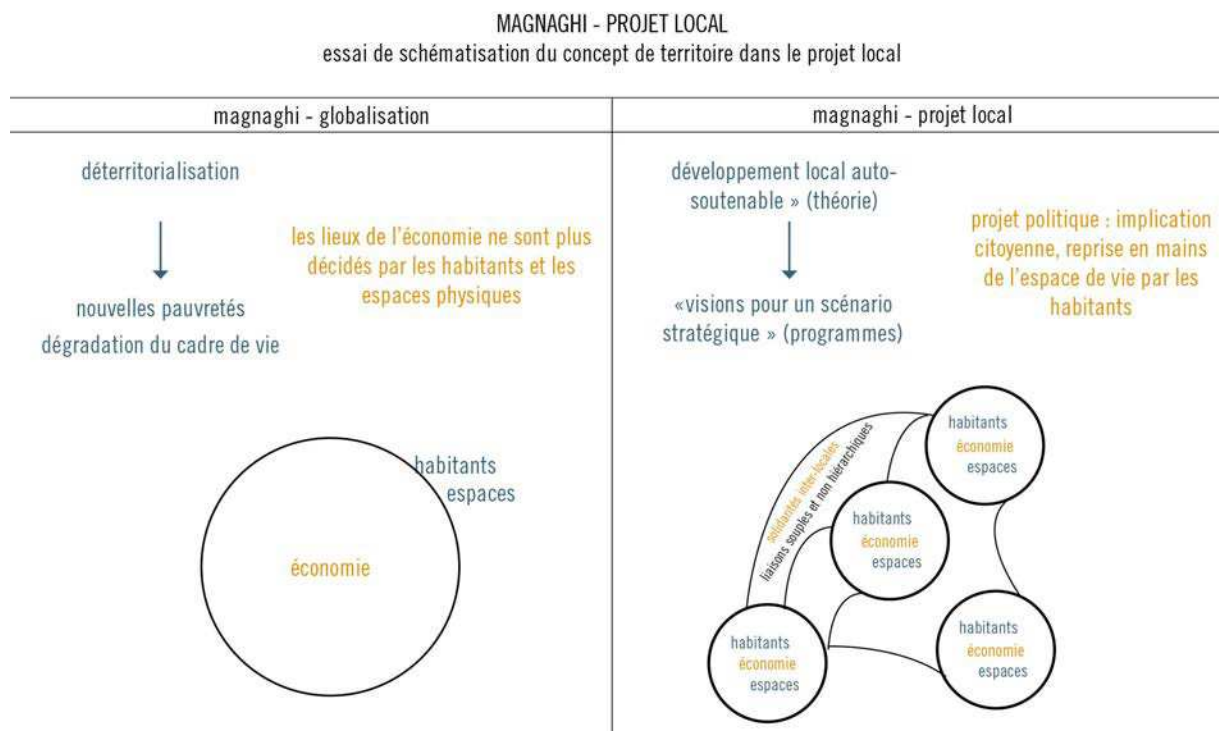


Figure 111 : représentation schématique interprétative de la proposition de Roberto Magnaghi dans son ouvrage : *Le projet local*.

Si la proposition de Magnaghi se réfère au local par une mise en relief de la qualité des « lieux », l'accent est mis sur les conditions d'un espace légitime de représentation politique. L'expérience politique est finalement centrale dans les travaux de l'auteur italien, par une « conscience métropolitaine » (ou micropolitaine de Guattari ?) que la diversité des échelles de représentation publique assure. Il ne s'agit pas d'idéaliser un niveau local qui serait la forme démocratique par excellence, au contraire. La dimension urbaine (ou paysagère) du territoire est toujours orchestrée par des relations, des zones de contact et d'échanges. C'est aussi dans sa dimension mentale que se construisent la ville et la société qui y vit, dans la possibilité d'acquiescer des valeurs qui sont issues de niveaux extérieurs au niveau local (ce qui nous fait dire que la mobilité, en tout cas la capacité d'être mobile, donc en relation, est l'une des libertés fondamentales des membres d'une société).

Le propos de Magnaghi, en tout cas notre lecture de celui-ci, n'est pas de refermer l'idée d'une politique urbaine sur un territoire singulier, qui serait clos, qui enfermerait ses usagers. L'expérience urbaine est toujours complexe, faite de local et de global, de territorial et d'extraterritorial, de sentiments d'appartenance complexes et discontinus, de possibilité de fuite et d'exil, de remaniements d'identités individuelles et collectives. Magnaghi espère, semble-t-il, que le local soit avant tout le lieu politique, l'espace de représentation, l'espace de participation collective, sans jamais exclure l'importance de « ce qui est dehors ». Finalement, c'est la question de l'importance des limites qui est soulevée par Magnaghi, un « éloge des frontières » (DEBRAY 2010) et de leur sens et non la constitution de zones voire de ghettos. Le local de Magnaghi est la constitution d'un lieu politique, qui doit permettre d'intégrer, de participer, d'être mobile.

3. Définition des facteurs de territorialisation

De ces différentes lectures, dont les généalogies sont parfois assez éloignées des champs de recherche traditionnels en aménagement de l'espace, nous avons tiré des facteurs de territorialisation que nous souhaitons interroger par le biais de la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux. Nous examinons ici la dimension profondément politique du paysage, et son potentiel stratégique pour un renouveau de la pensée territoriale.

Nous avons retenu trois « facteurs de territorialisation » :

- le plus évident est sûrement le facteur de relation à l'espace. La notion de territoire étant traditionnellement attachée à sa dimension spatiale, nous avons considéré que, dans la mobilisation du paysage, la relation à l'espace, aux échelles spatiales, aux éléments physiques décrits et/ou répétés, la manière générale dont les acteurs publics locaux se réfèrent à l'espace, constitue un premier facteur évident de territorialisation
- le deuxième facteur concerne le rapport au temps. Nous avons vu que la question de la mise en récit, les perspectives sur la construction passée, mais surtout la perspective sur un « à venir » sur lequel on espère avoir une capacité d'action est au cœur du processus de territorialisation. Nous avons retenu ce deuxième facteur pour interroger la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux : quel « temps », passé et/ou futur, est relié plus ou moins spontanément au paysage ? La dimension projectuelle du paysage est-elle appréhendée par les acteurs ?
- enfin, le troisième facteur est pour nous le plus « innovant » et le plus important. Il s'agit du jeu d'acteurs, des stratégies individuelles et collectives qui se jouent autour d'une mobilisation du paysage. Quelles interrelations entre acteurs ? Nous avons vu que les processus de territorialisation à l'œuvre aujourd'hui sont davantage de l'ordre de la construction sociale et culturelle, ce que favorise

préférentiellement la notion de paysage. Si ce dernier facteur nous semble essentiel, c'est que malgré la difficulté de faire émerger un « corpus » d'analyse (les détours sont multiples pour obtenir des éléments d'analyse fiables), ce dernier est très intéressant pour mettre en évidence la construction en cours d'un corps social, d'une entité territoriale construite par ses acteurs. C'est notamment à travers les discours produits par les acteurs sur le paysage et leurs postures dans l'action publique que nous pourrions tirer quelques conclusions.

Nous avons représenté ces trois facteurs de territorialisation dans le schéma ci-dessous (cf. figure 112), qui, s'ils ont été dissociés afin de faciliter la suite de la rédaction, ne fonctionnent bien sûr que dans leur réunion et leur imbrication, l'un n'allant évidemment pas sans l'autre.

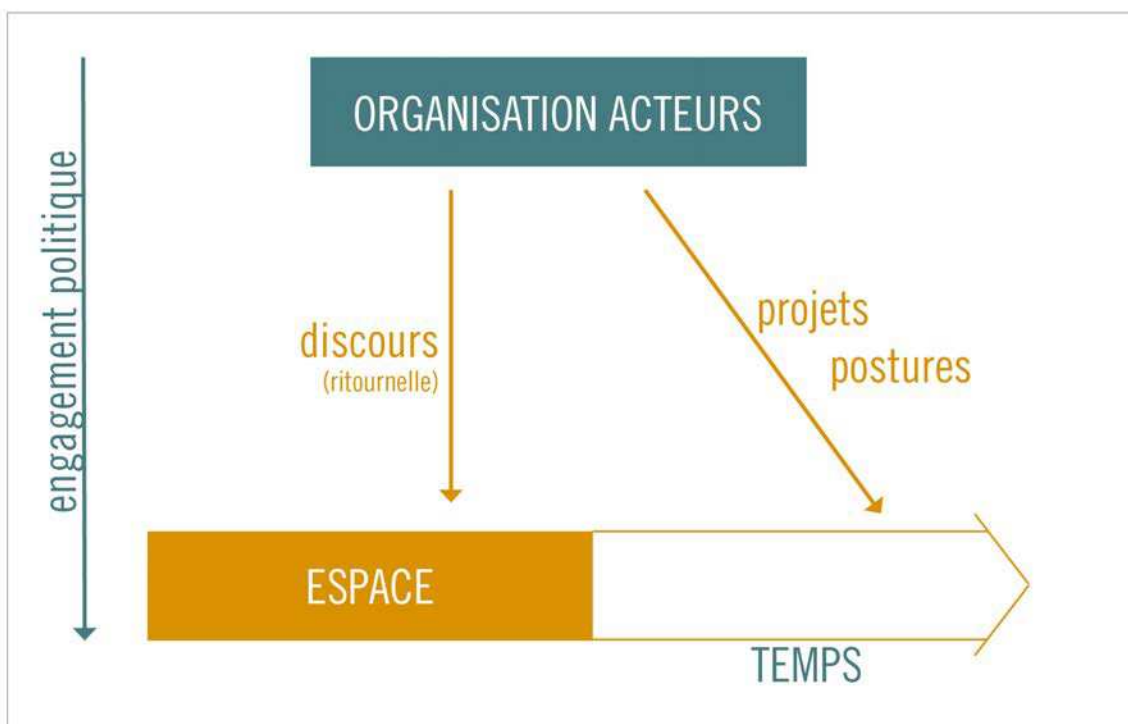


Figure 112 : représentation schématique des trois facteurs de territorialisation retenus pour questionner la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux.

Nous développerons donc les résultats selon trois entrées distinctes : la relation à l'espace, au temps et l'organisation des acteurs.

	Questions	Réponses
Relation à l'espace	<i>Sentiment d'appartenance à un territoire ? Quels éléments du paysage sont privilégiés ? Quel est le discours urbain/rural ? Quelle est la relation aux franges ?</i>	L'espace périurbain, les franges incertaines L'agriculture périurbaine
Relation au temps	<i>Réaction par le paysage sur les mutations récentes ? Quelle relation au temps long ? Est-ce pour durer, pour préserver, pour prospecter ? Notion de réversibilité ? Le paysage est-il perçu comme une trace des décisions publiques dans l'espace visible de tous ?</i>	La perspective du temps L'action sur un pas de temps long La recours au passé La mise en récit du territoire
Organisation des acteurs	<u>L'organisation des acteurs</u> <i>Conflits/controverses évoqués Quelle est la place de la communauté d'agglomération D'où provient l'information ? D'où provient la décision ? Quels sont les acteurs relais ? Observe-t-on une transversalité ?</i> <u>Les postures des acteurs</u> <i>Le paysage est-il un outil, une méthode ? Un processus ? Le paysage influence-t-il le Mode de pensée (réseau/surface/points, etc.)</i>	L'émergence de l'intercommunalité comme collectivité de projet Une nouvelle transversalité des services ? Un espace de dialogue entre la vision techniciste et la vision stratégique Postures d'action prenant en compte la complexité

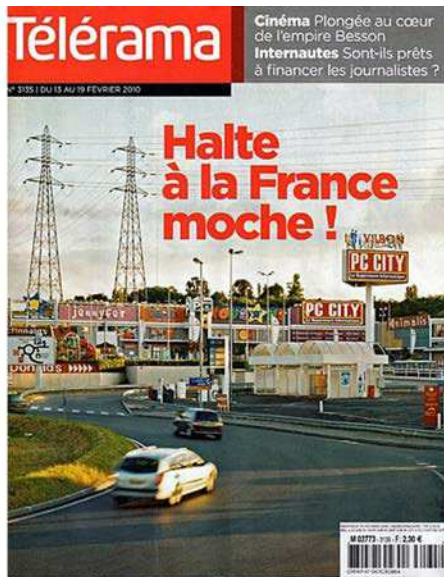
Tableau 8 : Tableau des questions posées pour chaque facteur de territorialisation, et les propositions qui sont faites dans la partie 2 de la thèse.

B. L'action publique en devenir dans les campagnes devenues urbaines

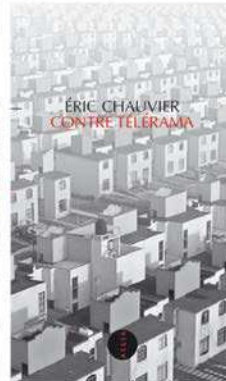
Au cours de l'analyse des données collectées, nous avons constaté que la mobilisation du paysage par les acteurs locaux est le support d'un discours porté sur l'espace qui nous paraît nouveau. Peut-on y voir l'annonce d'un nouveau regard porté sur les espaces urbains des villes moyennes ? Dans un premier temps, le paysage est avant tout mobilisé pour apprivoiser ce que Martin Vanier appelle le « tiers-espace » (VANIÉ 2002), ces espaces incertains, aux franges des agglomérations, pour lesquels on n'a encore ni modèle théorique et scientifique, ni système politique établi. Le paysage est appelé pour dénoncer des phénomènes qu'on explique mal, qu'on identifie comme *étalement urbain*, *mitage*, ou encore *extensions périurbaines*. La menace que représente cette réalité, encore peu connue dans sa singularité, interroge profondément les modèles classiques : le devenir d'une agriculture périurbaine, les capacités de mobilités dans un contexte d'augmentation des prix des énergies, le développement d'un urbanisme détendu et l'espace abandonné aux véhicules sont autant de « nouveaux compromis urbains » (ASCHER 2008).

En tant qu'espaces incertains, perpétuellement redéfinis par les trajectoires résidentielles, les tendances économiques et les mobilités quotidiennes, ces « banlieues » qui ne sont délimitées ni dans l'espace, ni dans une représentation institutionnelle, se cherchent une définition : puisqu'elle ne sont ni l'un ni l'autre, ni ville ni campagne, ne sont-elles que les espaces de la dégradation et de la « France moche »²⁷² (cf. figure 113) ? Ou bien sont-elles de potentielles ressources pour la pensée d'une action territoriale, grâce peut-être à leur capacité de souplesse, de mutation mais aussi de nouvelles esthétiques et l'expression réelle d'un nouveau mode de vie des sociétés occidentales ?

272 Nous renvoyons ici au titre de couverture du périodique *Télérama* : Jarcy X. Remu V. Comment la France est devenue moche. *Télérama* n°3135 - février 2010. L'anthropologue Eric Chauvier, habitant de ces périphéries décriées, avait répondu par un court manifeste « Contre *Télérama* » aux Éditions Allia. Il y dénonce une violence de jugement, issu d'une centralité qui se voudrait souveraine et seule juge d'une esthétique collective. Un deuxième dossier spécial dans le *Télérama* n°3268, du 29 août 2012 dénonce le cauchemar à venir de populations précaires, loin de tout et dépendantes des énergies.



2010 : La France moche



2011 réponse d'un anthropologue périurbain



2012 : Le cauchemar

Figure 113 : la guerre des représentations de l'espace périurbain par publications interposées. La France moche de Télérama, à laquelle s'oppose l'un de ses habitants par ailleurs anthropologue, Eric Chauvier. Deux ans plus tard, Télérama publie de nouveau un dossier sur les franges périurbaines, fruits d'un « rêve qui tourne mal ».

Par le biais du paysage, nous avons constaté au cours de nos recherches une tentative d'appropriation de ces marges, et un essai sémantique et planificateur pour les intégrer à ce qui serait une ville contemporaine, c'est-à-dire une ville qui comprenne à la fois un centre urbain et ses faubourgs mais aussi une périphérie, c'est-à-dire des espaces incertains : ces terres agricoles impactées par le quotidien citadin... en effet, le paysage n'est pas uniquement propre à une forme de dénonciation spatiale, souvent issue des habitants, d'association, d'intellectuels, d'artistes, et d'acteurs politiques. Il est également mobilisé dans l'appréhension d'une réalité sociale qui devient visible dans les bouleversements spatiaux qu'elle opère. Les acteurs de l'aménagement passent alors par le paysage pour porter un discours encourageant.

I. L'appréhension d'un espace incertain

Les acteurs publics sont à la recherche de nouveaux mots, de nouveaux usages et de nouveaux modèles d'action pour ces franges périurbaines, en relation étroite avec le mode de vie citoyen, de plus en plus étudié. A ce titre, le paysage est devenu un outil globalement utilisé.

La mobilisation du paysage à cette fin pourrait se décliner en trois échelles spatiales :

- la planification à l'échelle du territoire
- l'échelle des grands éléments fédérateurs d'une structure
- l'échelle fine du réseau d'espaces publics

I.1 La planification à l'échelle du territoire

Les documents planificateurs, tels que les SCoT, au regard des nouvelles exigences du Grenelle II, portent dans leurs objectifs l'appréhension des milieux périurbains et notamment la question de la consommation de terres agricoles. Depuis la loi Grenelle II, les rapports de présentation des PLU et des SCOT doivent présenter une « analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers »²⁷³ (DENIZEAU 2011). Cependant, il ne s'agit pas seulement de regarder le territoire en construction à travers des chiffres demandés par l'Etat. La directrice du service Aménagement du territoire de Saumur nous faisait part de sa consternation lorsque le projet de territoire porté par les premiers ateliers du SCOT se voit réduit par une approche quantitative (venue de l'Etat) : « Le paysage, vous le faites en chiffres ? Est-ce que c'est la somme des ZNIEFF qui fait qu'on a un beau paysage ? On est en contradiction avec cette vision complètement biaisée de l'aménagement du territoire et de l'expression du paysage par les chiffres. »²⁷⁴ L'élaboration du SCOT, c'est-à-dire théoriquement la définition du projet de territoire de l'agglomération, est rattrapé par la tendance normative de l'Etat et par une traduction quantitative de ce qui devrait être un projet politique local. C'est un constat également précisé par un représentant de l'Etat dans le Loir-et-Cher (DDT41) :

On considère qu'il y a d'autres enjeux plus importants que le paysage, comme réduire les consommations d'espace, qui est vraiment notre cheval de bataille ici dans le Loir-et-Cher. Depuis la loi SRU et la loi Grenelle II sur les lois d'aménagement et de programmation, on essaie de développer davantage ces éléments, pour donner un cadre aux communes, pour qu'elles réfléchissent aux grandes zones qu'elles ont prévu d'urbaniser, les grands principes, comment elles vont urbaniser, sous forme de croquis (forme du bâti, retrait, etc.).

Entretien avec le chef du service « aménagement, connaissance et analyse des territoires » à la Direction Départementale des Territoires 41.

²⁷³ Article L123-1-2 al.3 du code de l'urbanisme

²⁷⁴ Entretien avec la direction des services d'aménagement de l'espace communautaire de Saumur, le 24/08/2012

Or, les villes moyennes sont à la recherche du territoire pertinent pour aborder des politiques communautaires cohérentes. Cette question de cohérence passe évidemment par des phénomènes fonctionnels (notion de bassin de vie, ou d'aire urbaine selon l'INSEE), également de manière souterraine par des arrangements anciens de stratégie politique (phénomène particulièrement présent sur le territoire neversois par exemple, ou l'opposition politique et la mainmise par le parti socialiste sont deux raisons flagrantes de travail commun ou non), mais également à travers l'appel au paysage. C'est en tout cas le cas à Blois, où la notion de « site paysager » a été au cœur des débats entre élus lors de l'étude sur les paysages de rupture en 2011 (AGGLOPOLYS, ENSNP 2011) : « Si on devait dessiner un territoire un peu plus logique que l'administration de l'agglo²⁷⁵, il serait sûrement un peu plus ligérien que ce que l'on voit aujourd'hui, et un peu plus large. Il faudra réfléchir à une échelle plus large que l'agglo. »²⁷⁶ Un autre élu blésois, président par ailleurs du SIAB tient un discours similaire : « Il y a la tentation pour nos partenaires de travailler beaucoup sur l'axe ligérien, secteur emblématique, patrimoine mondial, mais notre territoire ce n'est pas que ça. Si nous avons demain des études très fines sur la Loire, il faut pouvoir aller au-delà pour intégrer d'autres préoccupations, comme les plateaux, pour lesquels on a des paysages très différents. »²⁷⁷

La construction politique d'une collectivité est toujours intéressante pour ce qu'elle raconte de la relation physique avec l'espace. S'il est évident que d'autres raisons de plus en plus étudiées expliquent la naissance et l'évolution d'une intercommunalité (les relations politiques, les opportunités saisies de manière itérative, les objectifs socio-économiques, etc.), les questions spatiales sont également au cœur du processus. Sur le territoire blésois, un élu maire d'une commune situé au sud de Blois, séparée par la forêt domaniale de Russy, revient sur les questions qui ont été soulevées pendant la constitution de la future communauté d'agglomération : « En 2000, la communauté de Blois existait, à 5-6 communes, et nous étions convaincus que l'on ne pouvait pas rester seul dans son coin. Mais, avec qui pouvions-nous composer ? La forêt était-elle une frontière ? Est-ce que notre espace était également vers le sud, plus rural ? »²⁷⁸

Le paysage peut, et nous l'avons constaté principalement sur le territoire de Blois, permettre une appropriation qualitative de ces espaces de frange : « à partir du moment où l'une des grandes spécificités du territoire, c'est d'être à la fois dans l'urbain et le rural, d'avoir les enjeux de la Loire, d'avoir les zones d'articulation entre les zones denses et cette ville diffuse, on a besoin de la lecture du paysage. » C'est à partir d'un retournement du regard, traditionnellement issu de la ville pour considérer les « terres vides » comme des réserves foncières inépuisables, que le discours sur le paysage porte une considération sur ces espaces. Nous rappelons ici les paroles du président de la communauté de Blois, qui en appelle à revoir cette ville diffuse grâce à la puissance *intellectuelle* du paysage.

On dit qu'il faut reconstruire la ville sur la ville, la ville dense, le modèle européen par rapport à la ville américaine, d'accord, c'est plutôt notre culture, mais on sait très bien qu'il y a des forces économiques qui de toute manière font que, cette ville diffuse qui va de plus en plus loin, elle existe, donc comment on la traite ? Je pense qu'aujourd'hui les paysagistes sont sur le plan intellectuel les mieux à même de nous aider à avoir une ville diffuse maîtrisée, une *agglomération-archipel*.

Président d'Agglopolys, Blois, entretien privé, 17/12/2010

²⁷⁵ Référence à la communauté d'agglomération avant son agrandissement fin 2011.

²⁷⁶ Entretien avec le président de la communauté d'agglomération de Blois le 17/12/2010

²⁷⁷ Entretien avec le président du SIAB, Blois, le 08/06/2010

²⁷⁸ Entretien avec le maire de Cellettes, commune périurbaine de Blois, le 18/01/2011

Nous avons observé chez certains acteurs locaux des références explicites à d'anciens modèles de conception d'espaces urbains, revisités au regard des stratégies contemporaines d'aménagement d'un territoire métropolitain. Par exemple, le président de la communauté d'agglomération de Blois s'appuie sur les travaux des paysagistes du dix-neuvième siècle pour nourrir la vision politique de l'agglomération, de cette ville diffuse. « Je ne suis pas un spécialiste des grands paysagistes, mais quand on voit à quel point *Frederic Law Olmsted* pèse sur le débat de la ville, (...), je ne vois personne en France qui à un moment donné, peut avoir donné une réflexion aussi forte sur la ville et son environnement. (...) Quand on réfléchit à ce que *Law Olmsted* amène à la réflexion urbaine, à la conception de la ville, avec cette vraie réflexion sur à la fois le parc en ville, le *parcway*, comment structurer la ville avec un réseau de parcs, (...) : en France et en Europe, je ne vois personne d'aussi puissant aujourd'hui. (...) Comme il n'y a pas cette histoire, ni cette ancienneté, je pense qu'en France, le paysage n'est pas suffisamment perçu comme pouvant éclairer un projet de territoire. J'essaie de concevoir comment le paysage peut être un moyen de penser le post-modernisme de la ville. » Au regard des enjeux contemporains, qui sont souvent présentés par des chiffres ou des alarmes, les théoriciens et les praticiens du paysage apportent une vision constructive, qui permet aux acteurs politiques de mieux comprendre l'existant, et d'y retirer les bons côtés, les points forts qui doivent tirer l'ensemble du projet de territoire. « Quand j'essaie de penser à l'agglomération de Blois aujourd'hui et à son devenir, et que je cherche des grands ancêtres, ou en tout cas des gens qui me permettent de réfléchir en prenant de la hauteur, *Olmsted* est pour moi vraiment incontournable, c'est la référence. »²⁷⁹ Ces références entrent en résonance avec les théories urbaines du polycentrisme, qui, tout comme les essais menés par les paysagistes du 19^{ème} siècle, sont autant de clés de lecture pour appréhender des territoires de plus en plus fragmentés.

Finalement, c'est à l'échelle des SCoT que ces questions émergent préférentiellement. Plus le syndicat porteur du SCoT est imbriqué à la collectivité (comme c'est le cas à Blois, le PADD²⁸⁰ date de 2006), plus les questions de franges périurbaines font l'objet de politiques territoriales intégrées. Sur les agglomérations où le SCoT est en construction, c'est le cas de Nevers et de Saumur, les acteurs voient cette nouvelle scène comme une scène dépolitisée, sur laquelle les enjeux globaux et les relations complexes internes au territoire sont plus faciles à faire émerger. C'est donc particulièrement dans cette nouvelle arène qu'un débat collectif sur le paysage est possible.

1.2. L'échelle intermédiaire des grands éléments structurels

Le paysage permet aux acteurs de construire un discours sur le territoire qui se base sur une structure imbriquée, et de quitter le modèle du zoning, influencé par l'écologie du paysage (CLERGEAU 2007). Nous avons répertorié au moins trois grands thèmes que les acteurs ont cités dans la mobilisation du paysage, et qui, superposés et reliés entre eux, permettent d'envisager une action intégrée.

Le premier, c'est le relief, souvent le grand oublié dans l'aménagement du territoire, n'étant plus une contrainte grâce aux améliorations techniques et à l'arasement systématique des dénivelés et des micro-reliefs. La pensée de la *tabula rasa* (DELBAERE 2004) laisse place à une pensée dans l'épaisseur du territoire (MAROT 2004). Ainsi, plusieurs acteurs ont fait directement allusion à l'attention qu'il faut porter au relief dans l'appréhension du paysage spécifique de leur agglomération, notamment par la présence des coteaux typiques des villes de bords de fleuve.

Le deuxième domaine est celui du réseau hydrographique, c'est-à-dire les fleuves, cours d'eau et autres fossés

²⁷⁹ Entretien avec le président de la communauté d'agglomération de Blois le 17/12/2010

²⁸⁰ *Projet d'Aménagement et de Développement Durable, qui constitue le projet politique du SCoT*

drainants. Aujourd'hui, les villes rêvent d'opérer « un retour vers l'eau » (DURNEL 2010), et la politique de la trame bleue portée par l'Etat et ses services déconcentrés encourage les collectivités à considérer autrement la présence de l'eau en ville. Il est important de préciser que dans les collectivités justement, le domaine de l'eau est depuis très longtemps intégré aux services dans son aspect technique : l'assainissement et la gestion de l'eau potable sont souvent des compétences acquises par les regroupements de communes. Depuis les années 1990, c'est une nouvelle compétence qui les concerne plus directement, notamment pour les agglomérations ligériennes où les zones inondables correspondent à de très vastes surfaces, à la demande de l'Etat : il s'agit de la prévention du risque d'inondation²⁸¹. Nous l'avons constaté sur les territoires d'étude : à Nevers, avec une tradition d'études prospectives concernant l'aménagement des zones inondables et à Blois, par le projet de déconstruction d'un quartier situé dans le déversoir de la Bouillie.

Le troisième concerne le réseau des espaces dits naturels, autrement appelé « trame verte » et inspiré de l'écologie du paysage (FORMAN et GODRON, 1986 ; BUREL et BAUDRY, 1999 ; CLERGEAU 2007). Depuis qu'elle est inscrite dans le droit français suite au Grenelle de l'environnement (art 121, loi du 12 juillet 2010) la trame verte est devenue un outil obligatoire de l'aménagement du territoire à l'échelle de l'agglomération. Bien que l'on n'en connaisse ni la réelle efficacité, ni le fonctionnement biologique complexe, cette notion de *trame*, de *réservoirs* de biodiversité, de *corridors* écologiques use d'un vocabulaire du mouvement et du réseau (CLERGEAU 2007). Ces notions encouragent les élus à envisager l'articulation des espaces urbains, mais aussi les interrelations entre l'espace urbanisé et ses « dehors », ses « à-côtés » (DEBRAY 2011).

Cette appréhension du paysage par sa structure, c'est à la fois une mise en réseau d'éléments jusque là plutôt soumis à une « pensée zonée », changement de méthode que nous analyserons ultérieurement. Mais c'est aussi la mise en valeur de certains éléments physiques par rapport à d'autres, qui deviennent autant de « hauts-lieux » (MICOUD 1991), dignes d'être extraits en quelque sorte de l'établi, de la masse de l'existant, et qui *entre en récit* dans l'action publique. La Loire remplit parfaitement cette fonction de « haut-lieu », devenue un symbole territorial, du moins à Saumur : « cette Loire, je me demande s'il n'y a pas un effet littoral, à son échelle, cette espèce d'attrait pour l'eau ! C'est peut-être psychologique, ce tropisme sur la Loire. Pourtant, dans la réalité des faits, le territoire évolue complètement différemment ! »²⁸² C'est un constat qui avait également été fait dans l'agglomération blésoise, au point que les élus de la communauté d'agglomération en viennent à vouloir diminuer cet impact : ils ont ainsi commandé en 2010-2011 une étude sur les « paysages de rupture » à l'école du paysage de Blois. Si le corridor ligérien est regardé, préservé et protégé, la zone de contact avec le reste du territoire est perçue par les élus comme une zone délaissée et dangereusement dégradée. D'autres réseaux, moins valorisés que la Loire, sont recherchés, comme l'Arrou à Blois, affluent du fleuve, qui fait l'objet de plusieurs projets d'aménagement pilotés par les services techniques de la ville.

²⁸¹ Création des Plans de Prévention des Risques Naturels en 1995

²⁸² Extrait de l'entretien avec la chargée de Mission « projet de territoire » à la communauté d'agglomération de Saumur, le 05/10/2011

I.3. L'échelle du réseau d'espaces publics

Cette idée reprend de nombreuses propositions qui surgissent dans la considération de l'espace aujourd'hui. De plus en plus d'ethnologues (DIBIE 2006), de géographes (VASSET 2007), de sociologues, mais aussi de poètes (BAILLY 2011) et d'artistes, partent à la recherche de ces nouveaux espaces publics, qui de fait sont parfois privés.

Par exemple, « l'atelier de Géographie parallèle »²⁸³ cherche dans les zones blanches des cartes IGN, autant de questions sur l'espace aveugle de nos représentations, et de nos parcours avec ses discontinuités et ses incohérences, qui échappe à toute forme de modélisation classique. L'atelier propose un changement de méthode. Philippe Vasset, dans son Livre Blanc (2007) part à la conquête de zones blanches, afin d'en faire surgir l'imaginaire de « ces trous dans la coque de nos capitaines ».

Cette approche nouvelle de ces lieux délaissés n'est pas sans rappeler le projet de Patrick Bouchain, dont nous avons déjà parlé dans cadre de l'Atelier Public d'Architecture et d'Urbanisme à Blois de 1989 à 1993. Dans « La Forêt des Délaissés »²⁸⁴, en 2000, l'architecte Patrick Bouchain, le paysagiste Gilles Clément et l'économiste Vincent Renard²⁸⁵ ont choisi de montrer que ce que l'on considère comme des lieux vides, des espaces abandonnés, des terrains vagues, sont avant tout des délaissés rendus inutilisables par les logiques d'aménagement du territoire. Hors normes, ils sont en dehors du système de planification et du système de rentabilité actuel.

Or, l'approche par le paysage prête attention à ces zones indéterminées, à ces « ruines fraîches ». Elle propose de regarder ces espaces de l'échelle humaine, qui sont soit les délaissés d'un urbanisme de zonage (restes d'un découpage routier, formes inexploitable de projets d'urbanisme orthogonaux) soit les petits espaces publics (jardins, cœurs d'îlots bâtis, etc.), soit des espaces créés uniquement pour leur vocation technique (rond-point, talus, friches ferroviaires), soit des restes vivants d'anciennes structures parcellaires (traces de bocages, de chemins, de points d'eau). Si ces espaces n'ont plus « d'usage économique utile et reconnu » (PARIS 2000 pp. 19-29.), ils constituent autant de ressources d'usages marginaux, d'économies informelles, de manifestations sociales ou culturelles, ou encore de richesse écologique insoupçonnée. Autant de ressources qui seraient propices à investir symboliquement et politiquement ces lieux de ville et de société. Gilles Clément a développé ce travail dans son fameux ouvrage *Le Tiers-paysage*.²⁸⁶ « Tous ces petits espaces sont stratégiques. (...) Les collectivités ne regardent pas assez ce qui est *petit*, au profit du *grand* et du spectaculaire »²⁸⁷

Il existe plusieurs expériences de reconquête de ces espaces par une occupation temporaire et une multiplication des usages : nous pouvons citer le travail de l'Atelier d'Architecture Autogérée, le travail de la paysagiste Agnès Sourisseau sur une friche ferroviaire SNCF (CAUE41 2010) ou encore d'autres expériences spontanées menées directement par les habitants... Des projets plus médiatisés ont usé de ce concept : dans le cadre du Grand Paris,

²⁸³ <http://www.unsiteblanc.com/agp.php>

²⁸⁴ *Mécénat de la Caisse des Dépôts et des Consignations*

²⁸⁵ *De nombreuses personnalités ont participé à cet atelier : forestiers, paysagistes, historiens, philosophes, botanistes, entomologistes, urbanistes, économistes...*

²⁸⁶ « Fragment indécidé du jardin planétaire, le Tiers paysage est constitué de l'ensemble des lieux délaissés par l'homme. Ces marges assemblent une diversité biologique qui n'est pas à ce jour répertoriée comme richesse. » Gilles Clément, *Manifeste du Tiers-Paysage*, 2004

²⁸⁷ *Entretien avec le Directeur du CAUE 41 le 02/07/2010*

c'est avec l'objectif de « s'appuyer sur l'existant »²⁸⁸ que le projet propose de « reconquérir les délaissés d'infrastructures et les entre-deux », qualifiés des confins de la ville dense.

Cela reste seulement émergent, ce que nous rappelait le directeur du CAUE du Loir-et-Cher, lorsqu'il avait organisé en 2009 un colloque sur les délaissés urbains : « On est toujours sur des questions de paysage qui font vivre la confrontation entre urbain et territoire. On n'est toujours pas rentré dans le cœur du sujet, qui est les jardins, les îlots, la nature en ville, l'espace public, qui font le paysage. »²⁸⁹ Ces lieux prennent de court les évaluations traditionnelles, qui attribuent la valeur au sol (selon le promoteur, selon l'aménageur, selon l'administration fiscale, etc.). Selon les acteurs, la notion de valeur varie. Ces « délaissés » appellent à d'autres valeurs, les « valeurs contingentes »²⁹⁰ : la valeur écologique (en accueillant certaines espèces, en dépolluant un site, etc.), la valeur sociale (les nouveaux usages, les espaces de découverte), ou encore la valeur symbolique (le contact avec la nature, la possibilité de s'isoler, ou au contraire de s'investir collectivement sur un lieu, etc.). (PARIS 2000) Tous ces territoires « nouveaux », car invisibles jusqu'à maintenant, participent à la découverte d'un nouveau monde, d'espaces géographiques en espaces juridiques, jusqu'aux espaces politiques. Ce sont les vides (géographiques, juridiques, politiques) que l'on peut « combler », pour le bien commun. Il s'agit d'une « reconquête à la fois botanique, sociale, culturelle, humaine, c'est-à-dire politique ». Cela pose bien sûr le rapport éminemment politique au sol, à la propriété et au foncier, à la manière de le considérer. C'est ce qu'avait déjà prôné l'ancien ministre de l'agriculture de 1961 à 1966, Edgar Pisani, dans son *utopie foncière* « J'ai longtemps cru que le problème foncier était de nature juridique, technique, économique, et qu'une bonne dose d'ingéniosité suffirait à la résoudre. J'ai lentement découvert qu'il était le problème politique le plus significatif qui soit, parce que nos définitions et nos pratiques foncières fondent tout à la fois notre civilisation et notre système de pouvoir, façonnent nos comportements. »²⁹¹

« Entre l'avoir, l'être, le savoir, le faire, le paraître et le pouvoir, qui absorbent toutes nos énergies, l'avoir l'emporte aujourd'hui car il donne le pouvoir, permet le paraître, domine le faire et dispense d'être et de savoir. »

Edgar Pisani, *Utopie foncière*, Editions du Linteau, (1977) 2010.

Cette nouvelle perspective est, bien sur, à mettre en relation avec une nouvelle relation au temps : c'est aussi le temps non figé, le temps de l'éphémère et de l'investissement provisoire que propose ce réseau d'espaces publics.

²⁸⁸ www.ateliergrandparis.com

²⁸⁹ Entretien avec le Directeur du CAUE 41 le 02/07/2010

²⁹⁰ L'évaluation contingente permet de donner une valeur à des objets qui ne répondent pas à l'évaluation traditionnelle d'un prix, donc d'une valeur de marché (quel est le prix de la nature, du paysage, de la mobilité, de la disparition d'espèce animale ou végétale, comme le prix de la disparition des abeilles par exemple). Ce type d'évaluation est utilisé notamment dans l'économie de l'environnement, et dans l'économie de la culture.

²⁹¹ E. Pisani, *Utopie foncière*, Editions de Linteau, 2010.

Nous avons résumé dans le tableau ci-dessous (cf. tableau 9) les trois échelles spatiales que nous avons explicitées précédemment. Le tableau précise les objectifs qui sont portés par les acteurs dans la mobilisation du paysage, ainsi que les outils spécifiques ou imposés par l'Etat que nous avons recensés sur les territoires d'étude (les lettres N, B et S correspondent aux agglomérations étudiées : Nevers, Blois et Saumur). Enfin, nous avons mis en avant dans la dernière colonne les acteurs moteurs dans la mise en place de ces outils.

Réseaux	Objectifs	Outils	Acteurs
Echelle 1 - Planification du territoire	Connaissance des enjeux et de la réalité des interactions ville/agriculture	- Observatoire de l'espace périurbain (B)	Communauté d'agglomération Chambre d'agriculture
	Récupérer une maîtrise foncière	- préemption urbaine (B) - ZAP (B)	Collectivité
Echelle 2 – Éléments structurels	Identifier les réseaux structurels	- Valorisation des rives du fleuve et des vallons (B/N/S) - Trames verte et bleue (B/N/S)	Etat, Région
	Valoriser les zones inondables	- PPRI (B/N) - projet de valorisation des zones inondables (B/N)	Etat, Communauté d'agglomération Communauté d'agglomération
Echelle 3 – Réseau d'espaces publics	Favoriser la valeur sociale et environnementale plutôt que la valeur financière classique	- régime de propriété, révision juridique, investissement politique et symbolique (B)	CAUE, concepteurs, intellectuels Collectivités locale
	Disposer, user d'espaces libres	- Conquête libre du délaissé	Habitants

Tableau 9 : Récapitulatif des trois réseaux spatiaux pour lesquels le paysage est mobilisé par les acteurs locaux. Sont détaillés dans la colonne centrale les outils dont se sont dotés les collectivités, et dans la colonne de droite les acteurs qui sont à l'origine de la mise en place de ces outils.

Il faut remarquer que ce sont souvent des questions de marges, d'interstices, et finalement des lieux de relation. Pour reprendre l'expression de Martin Vanier (2002), ce « tiers-espace » qui se diffuse à plusieurs échelles de réseau, pour lesquelles on accorde volontiers une absence de projets et de vision politique. Ainsi, par le paysage, on peut poser la question de la reconnaissance politique de ce tiers-espace.

« (...) L'entre-deux est synonyme de périphérie, de marge, de lisière, voire de confins. Position productive résiduelle, elle ne vaut que dans un rapport de domination, de prédation ou de relégation, et les valeurs sociales qui l'ont assimilée n'investissent pas dans les vides. Toute différente est la valeur de l'entre-deux dans le paradigme transactionnel d'une société informationnelle, car alors, « il n'est plus possible de demeurer dans des territoires délimités, des cultures fermées, des identités closes »²⁹²

Martin Vanier, *L'interterritorialité : des pistes pour hâter l'émancipation spatiale*, dans « *Le territoire est mort, vive les territoires* », B. Antheaume et F. Giraut (Ed.) 2005, pp. 317-336

²⁹²

Blanquart P., *Une histoire de la ville, pour repenser la société*, Paris, La Découverte, 1997. Cité par Martin Vanier.

Si ce n'est pas à travers une nouvelle limite, par la recherche d'une mise en périmètre, c'est plutôt par la mise en réseau, par l'articulation et la relation que l'on peut parler de nouveaux territoires d'action (MELE, LARRUE 2008). Dans un article récent, D. Béhar, P. Estèbe et M. Vanier soulignaient que l'action publique s'orientait de plus en plus dans cette direction, celle de « faire politique » plutôt que « faire territoire » (BEHAR et al. 2011). Selon les auteurs, cela suppose un autre jeu d'acteurs et de système de production de politiques publiques « en bouquet ».

Nous voulons ci-après détailler deux domaines qui sont très présents dans les discours des élus que nous avons recueillis et dans les politiques territoriales que nous avons analysées. Il s'agit de la préoccupation pour l'agriculture, et dans la continuité la question du sol.

1.2 L'agriculture périurbaine : le chantier politique à venir ?

A propos de la périphérie des villes, l'agriculture périurbaine est l'un des premiers secteurs économiques qui devient le sujet d'un discours volontariste de la part des collectivités et qui fait l'objet de politiques publiques. Nous avons remarqué que les collectivités cherchent des outils réglementaires pour répondre à des problématiques localisées, comme les Zones Agricoles Protégées²⁹³ par exemple. Mais plus globalement, les acteurs locaux mettent en place des outils stratégiques qui leur sont propres. Ils dépendent à la fois des objectifs qui sont déterminés par les « acteurs urbains », de la capacité d'ingénierie dans les services, et des possibilités de partenariats institutionnels (notamment avec la Chambre départementale d'agriculture) et associatifs.

Nous nous appuyons ici sur l'exemple blésois pour présenter une stratégie spécifique de mainmise, que nous appelons ici stratégie de *récupération* des espaces périurbains par l'utilisation des documents de planification. Un élu d'une commune de la première couronne de Blois (Vineuil), qui travaille à un projet de ZAP sur sa commune, rappelle que l'objectif est de « figer des terres agricoles, sans bien sûr considérer que les agriculteurs sont les artisans du paysage. C'est une catastrophe de les prendre pour cela, ce sont des gens qui doivent vivre comme les autres. L'agriculture est une économie. La ZAP est une enquête publique qui fige de manière plus définitive que le PLU les terres à vocation agricole. » Pour beaucoup d'acteurs politiques, le premier acte consiste à « reprendre le pouvoir » en intervenant directement sur l'agriculture périurbaine, par exemple avec une stratégie foncière organisée à l'échelle intercommunale²⁹⁴. Une élue départementale confie que la maîtrise du foncier est une des scènes du pouvoir pour les élus urbains : « On est en retard par rapport à l'enjeu et à ce que l'on pourrait faire. (...) On pourrait se doter d'outils d'acquisition foncière pour préserver ces territoires à des fins agricoles. C'est un rapport de force, mais quand on a le pouvoir, on peut le faire.»²⁹⁵ Cela commence par une inversion du regard urbain, qui dans un premier temps, ne voit l'agriculture périurbaine que comme « un rempart à l'urbanisation. » L'agriculture périurbaine est perçue par les élus traditionnellement urbains comme un cadre de vie et non comme une économie vivante. Les techniciens des Chambres d'Agriculture endossent depuis peu le rôle de médiateur entre acteurs agricoles et acteurs urbains. Les exploitations agricoles situées en zone périurbaine sont « étroitement liés à ce que fait la ville », ce qu'une technicienne de la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher considère comme le renversement culturel à opérer pour les acteurs de la ville : « il y a un vrai travail de communication à faire, parmi d'autres chantiers. Il faut permettre la discussion entre les agriculteurs périurbains, des échanges entre les agriculteurs et les élus (...), la communication entre les agriculteurs et la population. Les riverains connaissent de moins en moins l'agriculture, à l'inverse l'exploitant n'a pas conscience des problèmes des habitants. »

La dimension économique, vivante, de l'agriculture périurbaine manque à la construction d'un véritable projet périurbain (SERRANO, VIANEY, 2007) « Les élus, (...) à commencer par le Vice-président en charge de l'économie, avouent que leur préoccupation était d'indemniser correctement les exploitants quand on prenait les terres pour s'agrandir, avec l'idée que l'on pouvait s'agrandir sans limites. Sans l'idée que l'exploitation ne peut vivre sans une surface minimum de terres. Si l'on n'a pas prévu des systèmes de réserves foncières pour effectuer des échanges, ce

²⁹³ *Il existe peu d'outils réglementaires de protection des terres agricoles, mis à part les Zones Agricoles Protégées (ZAP) et les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels (PAEN)*

²⁹⁴ *L'enjeu n'est pas forcément la maîtrise foncière. A Lille Métropole par exemple, des parcs périurbains ont intégré la dimension économique de l'agriculture et les exploitants agricoles sont impliqués (ROUGET 2012)*

²⁹⁵ *Entretien avec un Conseil Général du Loire et Cher, le 13/09/2010*

sont des exploitations qui partent de fait à l'urbanisation, sans qu'un jeune agriculteur ne puisse s'installer derrière. » Les acteurs en général, et les élus en particulier, sont amenés à revoir leur référence à l'agriculture. Cette représentation n'avait que très peu évolué, faisant de l'agriculture un objet inerte, un paysage figé, aux enjeux économiques lointains : « A Blois, il y a aussi un peu une image d'Epinal du jardin, mais l'agriculture a besoin de fonctionner. Les élus sont en train de découvrir cet aspect, et les élus de la chambre d'agriculture, plutôt habitués aux grandes cultures, travaillent avec une nouvelle culture périurbaine. Les élus n'avaient pas du tout cette tradition, mais les techniciens avaient depuis longtemps cette sensibilité et la capacité à le faire. »²⁹⁶

Bien sûr, ce n'est pas forcément la question du paysage qui engendre une réflexion sur l'agriculture périurbaine. A Nevers, où la dimension économique de l'agriculture fait partie de la culture locale, c'est d'abord à l'échelle de l'exploitation individuelle et de l'activité de l'agriculteur que se situe l'intervention de la collectivité. Cependant, lorsque la question du paysage est soulevée, comme c'est le cas pour le quartier de la Baratte, la dimension politique de projet s'enrichit : on parle alors d'usages multiples, de populations aux intérêts différents qui partagent le même espace. C'est la question sociale, et celle du lien et du dialogue aujourd'hui néant, que le projet agricole périurbain, orchestré par la collectivité, peut espérer enrichir. « Loin de penser l'agriculture contre la ville, il convient de penser l'agriculture articulée avec la ville. » (POULOT 2012) Plusieurs expériences de projets agricoles périurbains nous semblent être les témoins de ce changement de regard des acteurs de la ville vers les espaces agricoles périurbains. Nous pensons notamment au parc agricole de Milan.²⁹⁷

Par une réflexion sur le paysage, les acteurs publics urbains rendent légitime une forme de contrôle de l'espace périurbain, s'autorisent à en formuler un discours, sur le cadre de vie des habitants de l'agglomération notamment, parfois sur la production locale et la qualité des produits s'ils sont rendus disponibles par des circuits-courts. Ce sont les techniciens de la collectivité et de la Chambre d'Agriculture qui mettent en place des formes relationnelles pour faire entendre les enjeux spécifiques de chacun de deux camps traditionnellement opposés (agriculteurs/élus urbains) et montrer les interactions évidentes et nécessaires entre les deux camps, qui forment ensemble les acteurs conjoints de l'espace périurbain.

Ces nouveaux réseaux d'acteurs autour de la problématique agricole périurbaine annoncent une forme de territorialisation des espaces incertains auparavant ignorés de l'action publique. Comme cela a été montré lors du colloque organisé à Blois²⁹⁸ « Paysages périurbains : des héritages à une gestion différenciée des territoires » les 14 et 15 septembre 2011, qui a abordé par la lecture originale du paysage « la diversité des usages, l'idée d'une gestion différenciée et partagée des paysages et territoires associés ».

²⁹⁶ Entretien avec un chargé de mission d'Agglopolys, le 06/09/2010

²⁹⁷ BRANDUINI Paola, SCAZZOSI Lionella Préserver et gérer les paysages agricoles périurbains : l'expérience récente de Milan. Colloque Agriculture périurbaine, Blois, 14/15 septembre 2011.

²⁹⁸ Nous renvoyons aux articles issus de ce colloque et publiés dans les numéros 7 et 8 de la revue en ligne "Projets de Paysage". <http://www.projetsdepaysage.fr/>.

On retiendra de cette section que la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux s'accompagne d'un renouvellement de la relation à l'espace, spécifiquement sur l'objet géographique spécifique des villes moyennes. Le paysage est un moyen politique pour les acteurs des collectivités locales, d'appréhender les « espaces incertains » des périphéries touchées par la périurbanisation. Le paysage soulève également un nouveau regard sur le secteur économique de l'agriculture périurbaine, qui entretient une relation complexe avec les modes de vie citadins. Ces évolutions sont autant de facteurs de territorialisation, dont nous dressons ici un bilan provisoire, qu'il faudra confirmer par d'autres facteurs tels que la relation au temps et l'organisation des acteurs locaux.

C. Le paysage dans le rapport au temps de l'action publique

Il n'y a plus de début ou de fin. On arrive toujours au milieu de quelque chose, et l'on ne crée qu'au milieu en donnant de nouvelles directions ou bifurcations à des lignes préexistantes.

Gilles DELEUZE *A propos de cinéma 1 : l'image en mouvement, 1983*

Nous voulons ici poser la question du temps dans l'action publique. En quoi peut-on observer de nouvelles temporalités dans l'action publique, et quelle est la place du paysage dans ce processus ?

Nous avons observé que le discours et la pratique des acteurs concernant le paysage sont à la fois tournés vers le passé, souvent associés à l'idée de patrimoine, d'identité et de mémoire des lieux, et tournés vers une forme d'anticipation de l'avenir, de projection dans un devenir incertain que les acteurs publics locaux sont appelés à maîtriser. Ces derniers revisitent les événements passés, avec l'obsession d'un présent difficile, tout en tentant une timide projection inquiète, sur un futur fait d'incertitudes et de menaces.

II.1. La perspective du temps

Dans notre époque, le discours est aux menaces et à la raréfaction des ressources. Un certain sentiment de claustrophobie naît de la fin des découvertes, de la fin des espaces libres, de l'infini des horizons. Nous reprenons ici les réflexions de Paul Valéry dans son ouvrage de 1931, *Regards sur le monde actuel* : « Toute la terre habitable a été de nos jours reconnue, relevée, partagée entre les nations. (...) L'ère de la libre expansion est close. Le temps du monde fini commence. » L'exiguïté du monde est un argument pour creuser les relations spatiales et pour investir pleinement les perspectives qu'offre la dimension du temps.

Si nous ne disposons plus de perspectives spatiales, qui restent toujours des perspectives faussées, selon Gilles Deleuze, notre unique perspective, c'est le temps. En effet le contexte actuel est particulier dans sa relation au temps. Après la Seconde Guerre Mondiale, les Trente Glorieuses avaient transmis l'idée d'une croissance perpétuelle et d'un progrès prodigieux à l'horizon du vingt-et-unième siècle. Or, depuis les années 1970 et plusieurs publications catastrophistes²⁹⁹, c'est plutôt un avenir menaçant, à la situation environnementale et économique instable et dangereuse, qui s'imisce dans les choix opérationnels des acteurs publics. Nous sommes loin des utopies positivistes des années 1945-1975, le long terme paraît tellement incertain que l'accent est mis sur le court terme et sur le moyen terme, sur les moyens d'infléchir le cours des choses sans pour autant opter pour des décisions radicales, ni fabriquer des scénarii d'évolution audacieux sur le long terme. C'est le constat que l'on peut faire des diverses formes contractuelles en général, et les chartes, les plans, les projets de territoire en particulier (Plan d'Aménagement et de Développement Durable des Plan Locaux d'Urbanisme, SCoT, contrats d'agglomération, contrats de Pays, plans de déplacements urbains, plan local de l'habitat, chartes des Parcs Naturels Régionaux, etc.). En fait, la projection dans un futur présenté comme menaçant n'est que très frileuse, à peine pour conjurer des

²⁹⁹ Nous pouvons citer quelques titres particulièrement alarmistes : DAGOGNET F. (dir.) *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage*, Champ-Vallon, 1998 ; POUJADE R. *Le ministère de l'impossible*, Calmann-Lévy 1975 ; GRAVIER J.F. *Paris et le désert français*, Le Portulan, 1947, ou encore plus récemment face aux crises urbaines : BERQUE et al. (dir.) *La ville insoutenable*, Belin 2006

menaces plus ou moins précises (SGARD 2008). C'est entre autres pour cette raison que le règne de l'action publique aujourd'hui est celui de la gestion : gestion des ressources, gestion des dynamiques, gestion des conflits, tout est devenu question de gestion³⁰⁰. C'est également une manière pour les acteurs publics locaux de se dédouaner et de se rassurer (si ce n'est pour leurs administrés, c'est au moins un moyen de se rassurer soi-même) face à une complexité menaçante.

Si le domaine de la prospective encourage à aborder un virage strict avec la trajectoire passée et les réflexes ordinaires (politique de la *table rase*), on observe chez les acteurs locaux un attachement fort à cette forme de mise en récit du territoire par l'héritage du passé qui permet une identification de spécificités locales. Le paysage est à ce titre un levier pertinent pour les acteurs locaux. Le paysage physique est à la fois le témoin de mutations socio-économiques en cours, livre ouvert sur le présent. Il est également la résultante d'interactions passées entre une société et son milieu, inscrivant la société actuelle dans les traces de son passé. Pourtant, ce dernier n'est jamais appréhendé de manière non conscientisée par les acteurs publics locaux. Le choix d'une référence passée n'est jamais anodin pour une personne publique. Nous allons donc voir comment la mobilisation du paysage favorise chez les acteurs locaux une mise en récit du territoire, voire leur propre mise en récit.

II.2 La ressource du passé pour inscrire un récit territorial

Le passé est en effet très souvent mobilisé par les acteurs publics, que ce soit à travers les politiques patrimoniales, pesant particulièrement lourd sur les collectivités appartenant au périmètre inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais aussi dans une dimension moins étatique et plus diffuse, à travers les multiples politiques de développement territorial. Le paysage sert de support à la réappropriation d'une histoire locale plus ou moins réinventée. Cette histoire revisitée doit légitimer l'action présente, à produire des signes d'ancrage, de manière à dessiner une « identité du territoire ». Cette idée de la réaffirmation d'une identité territoriale est la plupart du temps conjointe aux enjeux d'une étude paysagère ou d'un discours d'un acteur public sur le paysage, c'est un constat commun nos trois lieux d'étude, et généralisable à la plupart des actions paysagères. Les acteurs reconstruisent, par ce processus, un discours sur le passé, selon leur logique et leurs objectifs (RICOEUR 2000). Il ne s'agit donc pas d'un passé anecdotique, mais d'un passé choisi par les acteurs, de manière individuel et/ou collectif. L'instrumentalisation publique du passé par les acteurs publics est reconnue (HARTOG et REVEL 2001).

Ce retour vers le passé s'accompagne d'un retour, non pas à l'image, mais aux pratiques, aux économies et à l'ingéniosité des « anciens » (HARTOG 2008). Cette lecture agit comme une archéologie sur des espaces qui ont été la plupart du temps fortement remaniés pendant la seconde moitié du 20^{ème} siècle. Le maire d'une commune rurale, située au nord de l'agglomération blésoise en pleine Beauce, doit aujourd'hui faire face à des inondations d'eau pluviale. Les pratiques culturelles ont changé, diminuant fortement les capacités d'infiltration des sols, et les structures de gestion de l'eau pluviale (fossés) ont été arasés : « on n'a pas fait du tout attention à ce qu'on faisait, c'est valable (...) pour tout le territoire français, on n'a pas fait attention à l'agriculture, à l'urbanisation, à l'historique du ruissellement des eaux, aux pratiques culturelles. »³⁰¹

Le paysage est une lecture pour laquelle l'articulation entre la prise en compte d'une épaisseur, d'une lecture stratigraphique des lieux (MAROT 2010), et une vision scénarisée de l'avenir envisagé.

³⁰⁰ Remarque inspirée d'un entretien avec une chargée de mission « projet de territoire » à la communauté d'agglomération de Saumur.

³⁰¹ Entretien avec le maire de Marolles, commune située à une dizaine de kilomètres au nord de Blois, sur le plateau de Beauce, le 05/01/2011

Si le discours de la table rase provient souvent de l'expert, on remarque que ce sont les acteurs locaux et les techniciens, en particulier ceux qui travaillent depuis longtemps sur le territoire, qui tiennent à ce discours de référence au passé, sans pour autant souhaiter donner de grandes orientations pour le long terme. C'est d'ailleurs souvent ces mêmes techniciens qui font référence aux atlas de paysage,³⁰² documents qui peinent à inscrire de manière catégorique des identités venues du passé, justement parce qu'ils ne sont, sauf exception, pas portés par des acteurs politiques locaux.

Nous rappelons que le paysage porte de façon récurrente le débat sur la périurbanisation. Le développement urbain des habitations individuelles, jugé anarchique et pensé à court terme, inquiète fortement élus et techniciens : « Dans les 40 ans à venir, on en subira les conséquences ! (...) On va avoir des îlots dégradés d'habitations individuelles qui vont fleurir sur le territoire dans les 40, 50 ans à venir. Ils ont tous été construits dans la même période. On aura je pense un enjeu majeur la dessus dans les années à venir, je ne sais pas comment on va faire. »³⁰³

II.3. La valeur prospective du paysage

Le deuxième point pour lequel la mobilisation du paysage dans l'action publique concerne la valeur prospective du paysage, c'est-à-dire sa capacité à tourner les acteurs publics locaux vers un futur nécessairement incertain.

Pour beaucoup d'acteurs, « le travail sur le paysage ou le jardin, c'est bien l'inscription dans la durée. »³⁰⁴ Cette dimension s'est beaucoup infiltrée par le biais de la crise écologique et la raréfaction des ressources, l'idée de durée se mêlant à celle de durabilité, dans une confusion des genres. Les acteurs locaux sont donc fortement encouragés, voire pressés, de « prévoir l'avenir ». C'est-à-dire à la fois de prévoir les futures situations de crises, et de les anticiper, mais également d'intervenir pour préserver des ressources épuisables.

De plus en plus, les études d'aménagement, qui suivent le processus classique d'appel d'offre, c'est-à-dire réalisées depuis un modèle préconçu par les bureaux d'étude, empruntent aujourd'hui un chemin plus long, plus sinueux, plus adaptatif. C'est le cas par exemple de l'étude sur le devenir du site de la Bouillie à Blois, ou encore de l'étude EGRIAN à Nevers : « L'étude EGRIAN est très intéressante, mais on a commencé en 2007 et elle n'est toujours pas finie. Le gros problème pour ces études, ce sont les bureaux d'étude car plus l'étude est longue et moins elle est rentable. Pour nous, collectivité, il ne faut pas griller les étapes. Il faut que ce soit une démarche engagée et qui continue. Alors à la limite, pour nous, plus l'étude dure longtemps, plus cela nous permet de creuser plein de sujets, que l'on n'avait pas eu le temps de voir. »³⁰⁵ C'est le temps de la prospective, de l'étude lente et itérative des possibles et des nouveaux champs qui s'ouvrent pour la collectivité, l'élaboration de scénarii plausibles qui aideront la mise en place de décision.

Concernant le projet de la Bouillie, c'est bien une projection dans le futur qui est envisagée : « on imagine le territoire dans 20 ans, mais en restant ancré dans la réalité, non pas pour fournir une étude de style dont les retombées qui

³⁰² Les trois territoires d'étude dispose d'un atlas départemental des paysages, cependant réalisés à des dates et dans des contextes très variés.

³⁰³ Entretien avec l'élu de l'agglomération de Nevers le 24/05/2011

³⁰⁴ Extrait avec le président d'Agglopolys, le 03/04/2012

³⁰⁵ Entretien avec le directeur de l'environnement et du développement durable à l'ADN, le 27/05/2011

n'existeront jamais. »³⁰⁶ Le paysagiste qui a réalisé l'étude prospective sur le devenir du site de la Bouillie, souligne que l'intérêt d'une telle démarche, c'est l'exploration, c'est « de rencontrer tout le monde ». Si la vision du paysagiste a tendance à l'unilatéralité dans la conception classique de projet urbain, et à projeter un état futur sur le long terme, un tel projet s'appuie sur l'existant, « le vécu des gens, des usagers, des gestionnaires. »³⁰⁷ Pour un tel projet, l'action se construit au fur et à mesure, par exemple l'installation des jardins ouvriers sur le périmètre déconstruit est programmée trois années après l'étude prospective. Mais les acteurs ont leurs propres projections dans le temps. L'engagement d'une action ne s'effectue pas sans imaginer ses interactions présentes et à venir. Ces phases de questions sont nouvelles, parfois difficiles pour les élus, qui contrairement aux techniciens, ne sont pas formés à la logique de projet : « ça ne reste quand même pas une habitude des collectivités d'être toujours dans ces phases de questionnement. On devrait le refaire, il est temps, mais je ne sens pas qu'ils soient prêts à se remettre dans cette logique. »³⁰⁸

L'approche par le paysage permet de mettre en œuvre une action globale. « Les actions que l'on fait maintenant, c'est pour aller là. »³⁰⁹ Il s'agit d'une forme de rupture méthodologique, où l'on apprivoise l'incertitude du futur en ouvrant au maximum des champs traditionnellement très étroits. Le paysage conçu comme processus ne nie pas la mémoire des lieux et l'attachement à l'épaisseur, il permet de regarder le territoire comme un palimpseste³¹⁰ des différentes sociétés qui se sont imbriquées dans le temps. C'est une position encourageante pour les acteurs locaux, notamment les élus, « inscrits dans une culture politique et une pragmatique héritée », qui font confiance à l'existant, au « déjà-là », pour puiser leur discours public et leurs actions (SGARD 2008). Cette ouverture vers l'avenir, en puisant dans les apprentissages du passé, permet de « légitimer les acteurs en les positionnant dans une filiation, de construire un collectif à travers le partage d'une histoire commune, d'ancrer une construction territoriale dans une histoire locale » (SGARD 2008)

³⁰⁶ Extrait de l'entretien avec le président du SIAB, le 01/06/2010

³⁰⁷ Extrait de l'entretien avec G. Morisseau, ingénieur-paysagiste, le 06/07/2010

³⁰⁸ Entretien avec un chargé de mission d'Agglopolys, le 06/09/2010

³⁰⁹ Entretien avec un chargé de mission d'Agglopolys Risques, le 29/07/2011

³¹⁰ A l'origine, le palimpseste est un parchemin dont la première écriture, grattée ou lavée, a fait place à un nouveau texte (Larousse 2012). Il est utilisé par Sébastien Marot à propos de la mémoire du territoire, et de sa lecture par le paysage (MAROT 2010).

Pour conclure cette section, la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux favorise une mise en récit du territoire. Le récit est ce discours qui donne une identité à travailler, « qu'elle soit fragile, menacée, ou au contraire triomphante ». C'est par la mise en récit³¹¹ de cette identité, par sa mise en intrigue, que l'action affirme sa singularité et sa légitimité. La mise en récit du territoire est finalement plus un moyen pour les acteurs de se territorialiser que de réellement dessiner un « territoire » partagé de tous. Le récit rend légitime l'action publique locale, puisque, par lui, elle seule semble connaître ce qui du passé a construit l'identité affichée du territoire, mais également qu'elle est capable d'anticiper et de projeter cette identité dans le futur. C'est à travers la médiatisation des menaces qui pèsent sur cette identité (vocabulaire très présent dans les politiques paysagères des gérants du label Val de Loire UNESCO, mais également plus localement au sein de certaines collectivités) que les acteurs publics locaux justifient leur action. La mise en récit est en perpétuelle évolution, en fonction des besoins de l'action publique ; elle peut se saisir de nouvelles figures, mettre en relief de nouvelles spécificités à encourager, définir de nouveaux « pas de temps » passés et futurs. La mise en récit est toujours un moyen d'affirmer la construction collective d'un espace institutionnel en manque de reconnaissance. C'est la logique de l'action qui guide le récit et non sa cohérence historique. C'est la différence entre le récit de l'historien par exemple, et celui de l'acteur public local. Ce dernier doit y introduire sa propre logique d'action territoriale.

³¹¹ Cette notion de "mise en récit" a été développée dans des travaux récents (Briffaud, Brochot, 2010), pour des sites viticoles inscrits à l'UNESCO (projet « Paysages d'exception, paysages au quotidien » Une analyse comparative de sites viticoles européens du Patrimoine mondial" programme Paysage et Développement Durable, Ministère de l'Environnement)

D. La mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux : un nouveau jeu d'acteurs ?

La politique est le « domaine du monde dans lequel les hommes pénètrent en tant qu'acteurs et octroient aux affaires humaines une durabilité à venir qu'elles ne pourraient pas obtenir autrement. »

Hannah ARENDT *Qu'est ce que la politique ?* Editions Points, 2011, p. 47.

Dans ce troisième et dernier point, c'est la capacité organisationnelle que favorise la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux qui est développée. Le propos n'est pas de donner au paysage la faculté quelque peu utopique et complexe de renouveler la démocratie, ce que certains chercheurs reconnaissent pourtant (HATZFELD 2009). C'est pourquoi nous avons ici ciblé notre propos sur l'organisation même des acteurs publics. En quoi le paysage favorise-t-il un certain décloisonnement ? Favorise-t-il une configuration plus horizontale des acteurs ? Finalement, permet-il une territorialisation des acteurs eux-mêmes dans leur capacité à créer du collectif ?

I. Des jeux d'acteurs transversaux en fonction de nouvelles échelles d'intervention

La question de l'échelle d'intervention est permanente chez les acteurs publics (MOINE 2006). Ils sont constamment en train de jouer avec différents niveaux d'actions et différentes structures d'acteurs. Le président de la communauté d'agglomération de Blois décrit cette complication : « On est constamment en train de passer d'échelles à d'autres, entre l'échelle pour laquelle on est élu, entre l'échelle de gestion, plus large, entre l'échelle de contractualisation, entre l'échelle qui peut être encore plus large, comme le SIAB, et ainsi de suite. »³¹²

A l'inverse, ce constat s'observe également. Lorsque les problématiques spatiales sont perçues dans leur complexité, la définition d'une échelle problématique est nécessaire. C'est autour de cette échelle problématique que se structure un jeu d'acteurs spécifique.

La démarche de projet territorialisé doit permettre « un décloisonnement des savoirs sectoriels » (PINSON 2005), notamment par la valorisation des acteurs de terrain, habitants, élus locaux, membres collectivités ou d'associations locales. Ainsi, un groupe spécifique d'acteurs, composé de locaux et d'associés, s'organise autour d'une question. Cette échelle problématique d'acteurs doit permettre de contrer une expertise délocalisée, nationalisée et banalisée, ce qui est souvent dénoncé par les acteurs qui sont obligés dans le processus classique de faire appel à des bureaux d'étude, appliquant une méthode généralisante.

Le projet de paysage permet de mettre en place de telles échelles d'intervention, qui prennent en compte les relations existantes et possibles, au contexte politique, social et physique, et sont adaptées aux situations locales. C'est une

³¹² *Entretien avec le président d'Agglopolys le 17/12/2010*

remise en question des rapports de pouvoir existants, qui, tels qu'ils sont conçus, brident à la fois la connaissance locale et la définition d'objectifs collectifs.

Le rapport aux experts est également élargi. C'est à travers une co-construction, entre les professionnels « venus de l'extérieur » et « experts locaux », de diverses formations que l'on multiplie les angles d'observation. Dans une équipe interdisciplinaire, chacun est amené à fournir des concepts, qui s'hybrident et se partagent entre l'équipe de projet et le comité de pilotage. En étant curieux des autres, les membres de l'équipe sont amenés à faire un travail de « traduction », nécessaire réinterprétation au regard des enjeux et des objectifs spécifiques aux acteurs locaux. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, les formations d'urbaniste sont fréquentes parmi les techniciens qui travaillent au sein des services. Ceux-ci, peu spécialisés, sont alors des personnes ressources et capables d'adaptation, ce que l'on a souvent remarqué dans les balbutiements de politiques transversales. C'est également l'une des compétences des paysagistes, qui sont appelés de plus en plus à intégrer la maîtrise d'ouvrage et les postes au sein des collectivités territoriales³¹³.

Dans ces équipes de projet, « c'est aux élus locaux que revient la charge d'établir la coopération nécessaire des intervenants, [...] si l'on ne veut pas que les efforts pour atteindre à une plus grande globalité des projets, pour favoriser l'interaction des mesures [...] ne se heurtent à une organisation fonctionnelle et non territoriale de ceux-ci » (DUDEDOUT 1983).³¹⁴

Ces échanges d'idées et ces processus d'apprentissage se multiplient, à travers la multiplication de scènes de forums et de débats, publics ou non (cf. figure 114). Ils sont, pour les mêmes acteurs, des scènes alternatives aux scènes politisées (les « arènes »), dans lesquelles sont sollicitées davantage de connaissances du territoire (DESAGE, GODARD 2005 p.645).

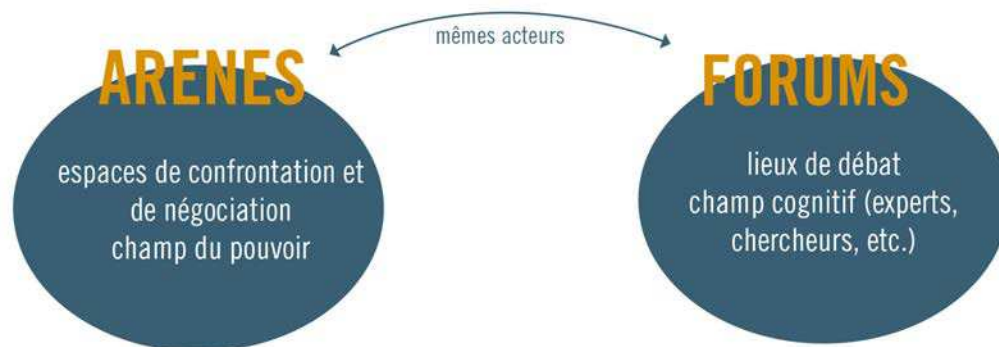


Figure 114 : schéma des deux types de scènes collectives pour les acteurs publics locaux : à gauche les scènes politisées et à droite les scènes alternatives (comme les scènes des ateliers du SCoT), visitées par les mêmes acteurs.

³¹³ Nous renvoyons ici à la proposition de poste de « chargé en paysage » ouvert à la communauté d'agglomération de Blois en 2012.

³¹⁴ Dubedout, H., *Ensemble refaire la ville*, Paris, La documentation française, 1983, cité dans PINSON 2005

1.1 Des compétences sectorielles à une action publique transversale ?

Le paysage est un sujet qui ne trouve que rarement de traduction directe au sein d'un service ou d'une direction dans les collectivités que nous avons étudiées³¹⁵. Au sein des intercommunalités, les services restent souvent très cloisonnés, n'ayant souvent que peu évolué depuis la création des EPCI, alors à vocation gestionnaire et technique (assainissement, déchets, transports collectifs, etc.). La prise en compte du paysage par les collectivités et sa traduction au sein de politiques territoriales bouleversent les sectorisations traditionnelles et sont susceptibles de provoquer de nouvelles transversalités. Plus largement, cette tendance reste émergente, plus ou moins développée selon les collectivités.

1.1.1 Le décloisonnement de l'action publique territorialisée

La transversalité du paysage encourage les acteurs locaux à réunir plusieurs secteurs « C'est difficile pour le politique de rassembler tous les responsables des différents secteurs pour voir comment on peut travailler ensemble, pour la valorisation d'un paysage, pour donner une identité ou donner une visibilité. »³¹⁶

Ainsi, à Nevers, cette situation est identifiée : « c'est encore très cloisonné, il n'y a aucune transversalité, mais cela change. »³¹⁷ Historiquement, les compétences de la communauté d'agglomération sont principalement techniques. C'est à travers le contrat de territoire, depuis 2007, que la communauté d'agglomération partage une stratégie transversale d'aménagement avec le Pays Nevers Sud Nivernais. A ce titre, « L'agglomération n'a pas créé de conseil de développement propre, mais s'est appuyée sur celui du pays, plus ancien³¹⁸. (...) L'objectif était de se dire qu'il y a de l'expertise au sein de l'agglomération, et il y a des choses aussi sur lesquelles le pays peut s'appuyer pour prendre exemple, et réciproquement ». Selon le directeur de l'environnement et développement durable à l'ADN, les projets transversaux ne sont pas représentés au sein de la communauté d'agglomération. Il y a bien « notre petite équipe cours d'eau, qui ouvre des cheminements, se pose cette question de la cohérence et de l'harmonie, ce qui est beaucoup plus serein pour les usagers. » « Je pense qu'il faut qu'on réfléchisse par thématique transversale comme le canal, ou avec une thématique Loire par exemple, peut-être avec des tronçons³¹⁹. » C'est finalement au sein d'une seule équipe, destinée à travailler sur les réseaux hydrographiques que la transversalité s'opère d'elle-même. Certains techniciens notent un changement dans l'organisation du travail : « L'organisation du travail connaît une période de transition : avant la hiérarchie du travail était verticale. Aujourd'hui, une nouvelle méthode horizontale se met en place. Celle-ci croise les services entre eux, de manière transversale. (...) La réforme générale des politiques de l'Etat a permis de fusionner des services qui ne travaillaient pas ensemble avant, comme le conseil général. Cela

³¹⁵ Cette constatation s'applique à d'autres terrains et s'explique par le fait que les politiques publiques dédiées au paysage sont moins nombreuses que celles qui interviennent indirectement.

³¹⁶ Entretien avec une élue au conseil général du Loir-et-Cher, le 13/09/2010

³¹⁷ Entretien avec un membre du Conseil Local de Développement Durable de Nevers, par ailleurs engagé dans la défense de l'environnement, le 04/05/2011

³¹⁸ Entretien avec un ingénieur territorial, chargé de mission à la communauté d'agglomération de Nevers, le 25/05/2011

³¹⁹ Entretien avec le directeur de l'environnement et du développement durable à l'ADN de Nevers, le 27/05/2011

est bénéfique mais intellectuellement difficile car rassembler des cultures différentes demande du temps.³²⁰ »

A Blois, la communauté d'agglomération a expérimenté cette transversalité depuis plusieurs années. L'un des élus a témoigné sur l'exemple de la mobilité : « Il y a une grande transversalité. Il y a d'abord l'exécutif. La mobilité par exemple, cela implique le lancement d'un Plan de Déplacement Urbain sur l'ensemble de la communauté d'Agglo. On a demain notre première réunion de lancement. On a choisi le bureau d'étude et on a établi le comité de pilotage que je préside, qui réunit le vice-président Habitat, président du SIAB et responsable du Scot, le vice-président chargé du développement économique et le vice-président chargé du transport. Il y a donc une première transversalité. On y rajoute le maire de Blois et une série d'adjoints ou de conseillers municipaux de Blois qui s'occupent de voiries, transports, etc. J'ai voulu un maire d'une commune rurale du Sud de la Loire et un maire d'une commune rurale au nord de la Loire pour compléter ce qui est le comité de pilotage³²¹. » Toujours selon cet élu, c'est la prise en compte du paysage qui opère un décloisonnement : « Tout est imbriqué, on ne peut pas penser un aspect sans penser à tous les autres. C'est un bel exercice. » Le président du CAUE du Loir-et-Cher, interrogé sur cette question, ne s'arrête à la transversalité des compétences internes : « Si le politique décide de faire une politique paysagère, d'aménagement, ou ayant un impact sur le paysage, il pourrait tout de suite mettre deux « pieds » corollaires : tout d'abord, la formation des principaux acteurs de cette politique. Il ne s'agit pas de faire un acte de production linéaire très classique du projet. Il s'agit de former en amont les gestionnaires. Puis une action de communication auprès des habitants pour qu'ils se l'approprient³²². »

L'embauche récente d'un paysagiste (septembre 2012), placé stratégiquement de manière transversale, immédiatement sous le Directeur général des services, entérine cette volonté de ne placer le paysage dans aucun service spécifique, afin d'agir conjointement et en amont sur plusieurs domaines sectorisés. A la communauté d'agglomération de Blois, le technicien chargé des risques, et notamment des inondations, confirme que « l'approche paysage est intéressante à ce stade de maturité de l'agglo », dans de nombreux domaines, « elle peut permettre de nous apprendre à croiser nos différents projets. »³²³

Cette mutation en cours s'explique, entre autres, par de nouvelles questions posées aux collectivités locales, comme par exemple à Nevers, où : « toutes ces problématiques transversales qui apparaissent dans le débat local, comme la mobilité, le paysage, ou le développement durable, provoquent un nouveau type de gouvernance et des conflits dans la mise en commun des compétences. C'est un des problèmes émergents : mettre en commun des domaines culturellement différents. » « La méthode consiste donc à organiser des organigrammes transversaux afin de lier l'ensemble des domaines, ce qui rejoint la philosophie d'Alain Berthoz. (...) L'enjeu est de gérer la complexité des milieux sans les sectionner³²⁴. » C'est la tendance de l'acte III de la décentralisation, qui prévoit une meilleure coordination de compétences croisées, lorsque les premiers pas de la décentralisation prévoyaient surtout une spécialisation et une exclusivité des compétences des collectivités. Il est intéressant de constater que les collectivités s'organisent au cas par cas, en fonction des projets et des stratégies locales. Les politiques environnementales, notamment les politiques de gestion de l'eau, sont souvent une étape primordiale à cette prise de

³²⁰ Entretien avec un chargé de mission au PNSN, Nevers, le 27/05/2011

³²¹ Extrait entretien avec le maire de Vineuil, commune périurbaine de Blois, et élu à la communauté d'agglomération de Blois, le 20/07/2010

³²² Extrait entretien avec le directeur du CAUE 41, le 02/07/2010

³²³ Extrait entretien avec le chargé de mission risques à Agglopolys, 29/07/2011

³²⁴ Extrait entretien avec un chargé de mission au PNSN, Nevers, le 27/05/2011

conscience. De plus en plus, c'est l'idée d'économie et de cohérence qui influence ces partages de compétences et ces relations inter-services, le paysage portant parfois, comme sur Blois, cette volonté générale.

1.1.2 Une expertise de la mise en relation

La question du paysage se situe au croisement d'une technicisation favorisée par l'Etat et de la définition d'un projet de territoire stratégique. Les services des collectivités regrettent souvent cet aspect technique et normatif qui concernent de nombreux domaines, jusqu'à celui des outils de planification.

Lorsque le paysage est traité comme un domaine d'expert, ou de spécialiste, il fait l'objet d'une étude, souvent peu réappropriée par les acteurs locaux. Surtout si l'expert, payé cher et venu de loin, vient nous dire ce que nous savons déjà !³²⁵ Malgré beaucoup d'efforts pour partager des études paysagères, comme les atlas de paysage, celles-ci restent peu utilisées, souvent plus perçues comme des cautions vis-à-vis d'acteurs supraterrestriels (services de l'Etat principalement) et de mise en conformité réglementaire que comme de véritables outils stratégiques de conception partagée. « On ne peut pas laisser le paysage comme une affaire de spécialistes »³²⁶.

Si nous mobilisons à nouveau l'exemple de l'étude prospective de la Bouillie à Blois, c'est parce qu'une équipe interdisciplinaire s'est organisée, croisant à la fois des représentants de l'Etat qui veillent à l'application des lois et des orientations nationales (DDT, DREAL), des techniciens qui sont appelés à s'hybrider entre domaines de compétences habituellement cloisonnés, éventuellement des représentants d'associations ou des agriculteurs par exemple, et des élus bien sûr. A Blois, cela rappelle le moment de l'atelier Public d'Architecture et d'Urbanisme, conçu sous la municipalité de Jack Lang comme une équipe autonome et transversale, mobile et flexible, apte à s'adapter à de nombreux types de problèmes et d'échelles d'intervention. La directrice de l'urbanisme des services mutualisés de la ville et de la communauté d'agglomération a débuté sa carrière dans cette équipe. « On a vécu de très bons moments quand on travaillait en régie, c'est très satisfaisant de faire, alors que maintenant on est dans le faire-faire. C'est un autre métier, une évolution. (...) L'atelier public des années 90 a été un moment de foisonnement intense et extraordinaire, un bonheur absolu, un travail fou, une émulation collective. » Nous avons retrouvé son témoignage en 1994, du temps du fonctionnement de l'Atelier public : « Ce qui est intéressant dans l'approche du projet urbain, c'est que c'est à la fois le très long terme avec de grands projets mais aussi la qualité du détail. C'est du quotidien, chaque jour. N'importe quel espace public a le droit d'être aussi bien traité qu'un grand. Tout compte, aussi bien une bordure de trottoir, la position d'une grille d'égout, toutes ces petites choses qui font en fait, la beauté d'une ville. » (HERMELIN 1995) C'est bien la notion de projet urbain qui est au cœur de l'activité de l'Atelier Public.

Ce qui semble manquer de manière inquiétante dans les agglomérations étudiées mais aussi plus généralement (PUCA 2009), c'est une part de dialogue, et donc de compréhension des activités et des objectifs de l'autre. Ce problème est très fréquemment décrit entre les habitants des communes périurbaines et les agriculteurs qui y ont leur activité, mais c'est également le cas entre des services cloisonnés au sein d'une même collectivité, ou encore entre des acteurs publics dont les intérêts sont divergents.

³²⁵ D'après l'entretien avec le vice-président en charge de la planification et de l'aménagement des territoires à l'agglomération de Saumur, le 27/08/2012.

³²⁶ Entretien avec le directeur du CAUE 41, le 02/07/2010

« On est encore dans une approche très sectorielle. Je pose un programme, je pose un autre programme à côté, on a encore beaucoup de mal à travailler en transversalité, alors que le paysage pourrait aider à construire cette transversalité. Quand (le directeur de l'environnement à Saumur Agglo) travaille sur la Loire, il travaille aussi pour le secteur du tourisme, ou encore de l'économie agricole, mais cette idée qu'il participe à ces autres domaines sectoriels est difficile à faire passer. »

Extrait de l'entretien avec la directrice du service « Aménagement de l'espace » de la communauté d'agglomération de Saumur.

Par de nouveaux types de coopération, les services testent des approches plus complémentaires, plus intégrées. Par exemple à Saumur, un projet sur les prairies inondables, initié par le service « Gestion et valorisation de l'espace » de la communauté d'agglomération, tente de croiser préoccupations esthétiques (patrimoine mondial de l'UNESCO), environnementales (maintien de prairies riches en biodiversité) et économiques (aide à l'économie de l'élevage). Dans le Loir-et-Cher, un responsable de la DDT 41 en appelle à l'interdisciplinarité, également dans les études d'impact, qui sont « les clés de voute d'un projet opérationnel, équivalent au rapport de présentation d'un PLU ou d'un SCoT. »³²⁷ Finalement, c'est le SCoT qui porte le mieux les débuts de la transversalité entre compétences, parce qu'on lui demande dans le code de l'urbanisme, avec une méthode imposée par l'Etat, d'avoir cette lecture transversale.

Dans certains projets qui traitent de la gestion du risque d'inondation par exemple, le potentiel du paysage est de permettre de dépasser une lecture uniquement technique du problème traité (par exemple la gestion du risque d'inondation et la sauvegarde des biens et des personnes) pour enclencher une réflexion spatiale et humaine. Finalement une vision politique émerge, qui, sachant intégrer les données techniques et scientifiques, sachant recueillir les informations réelles nécessaires et élaborer un diagnostic pertinent, sait également ne pas s'éloigner de l'idée d'un changement, en imaginant les usages et les économies qui sont susceptibles de s'agencer aux contraintes hydrauliques, dans le cas de la gestion de l'inondation.

Il faut inventer une nouvelle instance démocratique, où l'élu, le citoyen prend en compte le savant. (...) C'est très stimulant de montrer comment aujourd'hui un certain nombre de problèmes environnementaux, comment la biodiversité ne peut pas être concernée par notre organisation politique, qui est à la fois limitée dans le temps, le cycle électoral, et également limitée dans l'espace, puisque les grands problèmes environnementaux n'ont aucun rapport avec notre problème de découpage politico-administratif.

Christophe Degruelle, président de la communauté d'agglomération de Blois

³²⁷

Extrait de l'entretien avec le responsable du Service Urbanisme et Aménagement à la Direction Départementale des Territoires du Loir-et-Cher (41)

II. L'émergence de l'intercommunalité comme échelon politique de projet

Nous avons vu dans le premier point de ce chapitre que le paysage portait un discours public sur les franges des villes moyennes en situation de « ville diffuse », de périphéries hétérogènes et méconnues. Nous abordons ici la notion de l'institutionnalisation et de la politisation de ce nouvel espace géographique. Si le paysage permet d'apprivoiser ces franges et de les intégrer à l'*écopolis* (MAGNAGHI 2000), qu'en est-il de la représentation politique de cette nouvelle aire ? Nous nous intéressons ici principalement aux communautés d'agglomération. En effet, selon les résultats de l'étude, c'est à cet échelon que la mobilisation du paysage a cours dans sa version la plus « politique ».

II.1 Le paysage pour prendre le contrôle une nouvelle frange périurbaine en manque d'institutionnalisation

La ville moyenne en voie de constitution comprend à la fois un centre urbain « traditionnel », composé de la ville centre et les communes qui ne sont pas forcément situées dans le premier cercle autour de celle-ci. Parfois, les histoires politiques locales et certains conflits politiques ont « déformé » ce principe. Mais la ville moyenne comprend aussi des périphéries, aux dimensions mal définies, constituées de ces espaces en voie de périurbanisation. Par le paysage, les acteurs opèrent un renversement conceptuel : ce sont par les espaces ouverts, les espaces résiduels que la collectivité tente de *reprendre le contrôle* de l'agglomération au sens large. A partir de ce déplacement des espaces de pouvoir, c'est un « nouvel ordre territorial et urbain » (MAGNAGHI 2000) qu'espèrent générer les acteurs publics.

Les communautés d'agglomération, qui se sont construites autour de compétences techniques, gagnent par itération de plus en plus de compétences, et une dimension stratégique qui n'était pas au cœur de leur statut au départ (MEASSON 2009). Si les communes ont confié facilement les premières pour des questions de coût de gestion et de mutualisation de moyens humains³²⁸, elles sont aujourd'hui l'échelon en gestation pour une nouvelle gouvernance territoriale (BERTHO et al. 2012). Le paysage participe pour les communautés à la possibilité de « créer » une imagerie territoriale, où l'agglomération devient l'échelle de référence de la ville. La construction partagée de cette vision peut être portée par le paysage. Peut-on aller jusqu'à dire que, si la collectivité se saisit ainsi de l'imaginaire territorial, grâce au paysage, si elle intègre les franges jusque là rejetées à ses perspectives d'action publique cohérente et intégrée, elle se positionne comme l'échelon politique légitime pour parler et gouverner l'agglomération ?

³²⁸ Un directeur des services de la communauté d'agglomération de Nevers nous confiait cette évolution : « On a commencé les intercommunalités sur des compétences plutôt techniques, que les communes ont donné facilement, parce que c'était compliqué, cher, etc. et Aujourd'hui on parle de conseillers communautaires qui changent dans la représentativité des élus. Par exemple aujourd'hui on a 80 élus, on va passer à 35 (...) avec une représentation qui n'est plus du tout celle qu'on avait puisqu'elle dépendra du poids démographique des communes. On a créé l'interco d'une manière participative, en disant aux petites communes qu'elles seront complètement représentées, aujourd'hui elles n'auront plus rien à dire. La démocratie participative va en prendre un coup, mais quelque part, c'est diplomatique et intelligent de la part de l'Etat... Les interco vont avoir de plus en plus de compétences et être de plus en plus influentes sur le territoire. Plus on a de compétences, plus on a de dotations. (...) On va prendre de nouvelles compétences, ici, la culture, le sport, peut-être l'urbanisme. Comme me disait un maire : « il me reste la salle des fêtes, les cérémonies et les cimetières. » Mais c'est une évolution logique » extrait entretien 27 mai 2011.

Il est possible de penser, en effet, que le discours sur le paysage, qui se porte préférentiellement sur les franges, sur les grands réseaux structurels (réseau vert, réseau bleu, réseau d'espaces publics) qui se croisent et se superposent, permet à la communauté d'agglomération d'asseoir une *légitimité politique*, qui n'était jusqu'alors que gestionnaire et technique. En mobilisant un discours à la fois subjectif et singularisant, la collectivité devient non plus un outil d'application de politiques sectorielles, mais bien un acteur stratégique dans l'écheveau complexe des acteurs. Il faut rappeler que, les espaces ouverts subissent plusieurs jeux de pouvoir décisionnel. En effet, les politiques environnementales sont principalement le fait de mesures nationales, portées par l'Etat. Les collectivités ont peu de pouvoir dans ce domaine. Par contre, même si l'Etat est porteur de nombreuses mesures agri-environnementales, ce sont les acteurs publics locaux qui sont les moteurs d'un nouveau regard sur l'agriculture périurbaine.

II.2 Un rôle politique d'interface et de régulation

Les intercommunalités sont représentées par les élus communaux. Elles peinent à atteindre une autonomie politique, du fait de la défense par ses représentants élus des intérêts communaux, notamment dans le champ de l'aménagement du territoire (DESAGE 2005). La tradition aménagiste des communes reste très présente. Cependant, on peut espérer un changement dans ces habitudes. Si l'intercommunalité reste une scène qui réunit les élus communaux, et qui, donc, ne peut raisonnablement espérer contrer des intérêts individuels dans le débat communautaire, on ne peut nier qu'elle participe de façon graduelle à une forme de régulation de la gestion territoriale.

En effet, les intercommunalités ont déjà pour compétences obligatoires de nombreux domaines des politiques urbaines (aménagement de l'espace, environnement, habitat, développement économique, transports urbains, etc.). De plus, les intercommunalités sont souvent les acteurs principaux d'instruments d'action publique (LASCOUMES et LE GALES 2005) dans le domaine du projet urbain (plan, contrats, schéma de cohérence territoriale, etc.). Les récentes réformes de l'intercommunalité traduisent la volonté étatique d'orchestrer un véritable niveau de coordination de politiques jugées trop sectorielles et aux échelles multiples. Ainsi, elles se doivent d'assurer une coordination horizontale (entre domaines sectorisés) et une coordination verticale (porter les intérêts locaux sur la scène nationale et appliquer les politiques nationales localement).

Comme nous l'avons constaté dans nos recherches, l'intercommunalité dispose localement d'un rôle d'interface, entre des enjeux strictement urbains (souvent portés par la commune centre, généralement très urbaine) et des enjeux globaux, comme l'agriculture, les zones inondables (très vastes dans le cas d'une agglomération ligérienne) ou encore une politique stratégique de définition d'un territoire collectif.

A travers son expertise propre, et une certaine capacité de recul, notamment de la part des techniciens,³²⁹ la communauté d'agglomération est en capacité de mettre à jour de nouveaux problèmes, d'envisager des solutions innovantes et des partenariats inédits, bref, d'orchestrer une interface efficace dans les problématiques communautaires.

Le paysage, lorsqu'il est saisi par la communauté d'agglomération (ce qui, nous l'avons vu, n'est pas forcément le cas), dirige spontanément le regard des élus communautaires soit vers les interstices, les délaissés des politiques publiques, soit sur les enjeux qui nécessitent une réflexion en réseau, comme la question de la gestion de l'eau. Le devoir des collectivités devient alors celui de prendre en charge des affaires collectives, dans une interface entre

³²⁹ Ce constat est partagé sur les trois territoires d'étude.

urbain et rural, entre communes et échelons régionaux ou nationaux, et entre amont et aval d'avec les collectivités voisines (VANIER 2002).

Si Martin Vanier parlait en 2002 de « souplesse institutionnelle » nécessaire à ce « devoir d'interface », possible notamment par la multiplication des politiques de contractualisation, le paysage est-il porteur de cette souplesse, de cette flexibilité entre acteurs pour mener à bien des projets transversaux et multi-partenaires ? Le paysage est-il pour les collectivités un terrain d'expérimentation de la prise en charge de complexité territoriale, par un jeu d'acteur communautaire ?

Sur nos territoires d'étude, les compétences des communautés d'agglomération sont très diverses. A Nevers, la vision de l'intercommunalité est encore attachée à une tradition de « prés carrés »³³⁰ et à une filiation marquée avec les services de l'Etat, ce qui encourage son statut encore très gestionnaire, très technique. Ce statut est relativisé récemment les études sur les inondations, qui soulignent l'importance d'une coopération collective et la possibilité d'un projet communautaire sur l'ensemble des zones inondables.

A Blois, la communauté d'agglomération est coordinatrice de politiques sectorielles classiques (déchets, assainissement, etc.) mais travaille depuis plusieurs années à la mise en place de politiques transversales. Depuis les élections de 2008, où l'équipe élue a choisi de présenter deux personnalités différentes à la mairie et à la communauté d'agglomération, l'indépendance de cette dernière s'est faite plus évidente. La collectivité a ses propres projets, et sa propre stratégie intercommunale, que reconnaissent la plupart des élus communautaires, notamment les vice-présidents. Le paysage est au cœur de ce projet de définition de la légitimité de l'intercommunalité comme collectivité de projet collectif : « Dans les communautés d'agglomération, l'articulation ville/campagne est fondamentale. (...) Nous sommes une véritable intercommunalité de projet aujourd'hui. Les politiques que l'on mène aujourd'hui, par exemple sur l'agriculture périurbaine, c'est grâce à une lecture paysagère de notre territoire. Il faut que la collectivité s'imprègne (de cette lecture), (...) sur tous nos projets, que ce soit des projets d'aménagement de zones d'activité, de zones économiques, sur l'aménagement d'équipement (quand on est dans le concret,) mais tout autant quand on est dans de la programmation, le Scot, le PLH, les PLU... »³³¹ C'est bien autour du projet que la collectivité se développe (SUEUR 2012).

Si la collectivité s'est construite par opportunité, elle a maintenant, selon le vice-président chargé de l'aménagement de l'espace, le rôle d'imaginer l'avenir, de réfléchir, d'échanger, de voir comment demain peut s'inventer aujourd'hui. » Le président, qui, nous le rappelons, ne cumule pas d'autres mandats électoraux, imagine Agglopolys comme la première *écoAgglo*³³² de France. Dans cette formule, le président sous-entend les notions d'écologie, d'économie mais aussi d'école. Cette école que l'intercommunalité prévoit d'être pour les acteurs publics, que ce soit les élus membres, mais aussi les partenaires, les représentants de la société civile, et surtout les habitants³³³. La collectivité se donne ainsi le rôle de *pédagogue*, pour une transformation progressive du mode de vie local.

Ce rôle de pilote est particulièrement présent concernant l'aménagement du territoire. Comme l'illustre le témoignage

³³⁰ Entretien avec un ingénieur territorial, chargé de mission à la communauté d'agglomération de Nevers, le 25/05/2011

³³¹ Entretien avec le président de la communauté d'agglomération de Blois, le 17/12/2010

³³² Formule issue des réflexions du président d'Agglopolys en 2010. Ce nom ne sera finalement pas communiqué par la suite, il sera préféré le terme d'agglo-jardin (site internet d'Agglopolys, 2012).

³³³ L'embauche d'un paysagiste au sein des services d'Agglopolys, en 2012, prévoyait dans ses missions l'objectif de « Faire adhérer les services de la collectivité et les acteurs du territoire (élus, habitants, monde économique...) à la stratégie paysagère » d'Agglopolys.

du président du SIAB (Blois), qui est aussi vice-président à Agglopolys, en charge de l'aménagement de l'espace : « L'intercommunalité a beaucoup aidé à sortir de notre vision intra-muros, strictement communale. (...) Avec l'agglomération, on a commencé à regarder avec les autres, et c'est notre mission qu'il y ait une cohérence entre ce font les élus dans leur commune, et inciter à une cohérence encore supérieure. Que les communes s'inscrivent dans une logique de territoire qu'ils n'ont pas forcément en eux. L'interco a ce rôle de pilote du territoire. C'est un travail passionnant, mais terriblement difficile. »³³⁴ C'est avant tout en commission interne (et non en conseil communautaire) que les élus apprennent à construire ensemble des réflexions transversales, comme c'est le cas pour le projet de la Bouillie³³⁵ : « Pour la Bouillie, c'est une réflexion globale menée par l'agglomération, qui est chef de file. Que l'agglomération soit en charge de ce type de dossier, ce n'était pas naturel, maintenant les élus ne se posent même plus la question. C'est la strate la plus pertinente et c'est devenu naturel. On n'est pas perçu comme de mauvais gendarmes, mais comme une aide pour enrichir le projet. »

Récemment, la communauté d'agglomération de Blois a choisi d'intégrer de nouvelles compétences à ses services, notamment la compétence « agriculture ». Pour le vice-président en charge de l'environnement, c'est la « confortation d'une stratégie. »³³⁶ La communauté d'agglomération devient l'interlocuteur privilégié pour les jeunes agriculteurs locaux, qui souhaitent s'installer sur le territoire blésois, et/ou bénéficier d'aides à l'installation ou à la vente. C'est un rôle nouveau pour les services, qui n'avaient pas l'habitude d'une relation directe avec les agriculteurs. C'était auparavant la Chambre d'Agriculture qui avait cette responsabilité. Elle-même reconnaît ce nouvel acteur de la problématique agricole : une chargée de mission de la Chambre d'Agriculture constate un véritable changement de regard, les terres agricoles étaient considérées comme une réserve foncière plus ou moins illimitée, or les contacts réguliers avec la communauté d'agglomération sont les preuves de ce changement.

De même, la communauté d'agglomération a récemment inscrit une compétence « Loire ». Ainsi, même si l'étalement urbain concerne avant tout les communes de la deuxième couronne, et la Loire plutôt les communes du centre de la communauté d'agglomération riveraines de fleuve, ces préoccupations deviennent collectives.

Concernant la relation de la communauté d'agglomération avec les acteurs politiques locaux, il semble exister trois niveaux de représentation à l'échelle communale que l'on peut schématiser ainsi :

- le niveau du maire, qui défend les intérêts de la communauté d'agglomération et l'intérêt collectif
- la voix des adjoints au maire, qui, malgré leur présence à quelques réunions d'agglomération, restent frileux sur les coûts et les stratégies mises en place au niveau de la communauté d'agglomération
- et enfin les autres élus, qui eux, sont complètement déconnectés de la communauté d'agglomération, qui n'en voient pas les retombées et donc l'intérêt.

L'échelle de référence des élus reste donc la commune, alors que le maire intègre l'intérêt de sa commune dans la communauté d'agglomération, et comprend l'intérêt de porter les projets successifs, selon les priorités collectives. Il y a donc un important travail de persuasion du maire vers sa propre équipe municipale. Cette réalité dépend également de l'éloignement géographique des communes du « centre-pensant » de la communauté d'agglomération,

³³⁴ Entretien avec le président du SIAB à Blois, le 08/06/2010

³³⁵ Pour rappel, il s'agit d'un déversoir sur la Loire. L'opération d'aménagement comprend la déconstruction d'un quartier d'habitation, et la mise en place d'un projet de paysage, à coût de gestion nul, sur l'ensemble de la zone inondable concernée.

³³⁶ Entretien avec le maire de Vineuil, commune périurbaine de Blois, et élu à la communauté d'agglomération de Blois, le 20/07/2010

ou encore de son ancienneté dans le regroupement.

Pour conclure cette section, l'intercommunalité, par ses capacités de transversalité, devient l'interscène du débat sur le paysage, pour porter un projet de territoire collectif, à la fois conforme (normé) et innovant.

L'intercommunalité présente un potentiel de transversalité horizontale : que ce soit par les échelles d'intervention plus vastes, la connaissance de nouveaux phénomènes et les possibilités de débat en interne entre élus, elle est la scène politique de discussion, de partage et de coordinations d'espaces interterritoriaux (Vanier 2008). Dans ce processus, l'intercommunalité devient un échelon politique important, tourné vers le projet territorial. Il est important toutefois de souligner que l'intercommunalité n'est pas une institution nouvelle ; construite par itération et par opportunité, elle est dépendante de son histoire et des tensions éventuelles entre élus, entre communes ou avec d'autres acteurs. De nombreux acteurs interrogés ont ainsi fait part de la liberté et de la simplicité plus grandes que représentaient les syndicats mixtes créés pour porter les SCoT.

Egalement, l'intercommunalité est source de transversalité verticale. En effet, elle permet d'opérer un lien, moins frontal, d'une part entre les représentants de l'Etat et les acteurs locaux, et d'autre part entre les acteurs locaux et les représentants de la société civile (associations, agriculteurs, etc.) ce qui est représenté dans le schéma ci-dessous (cf. figure 115).

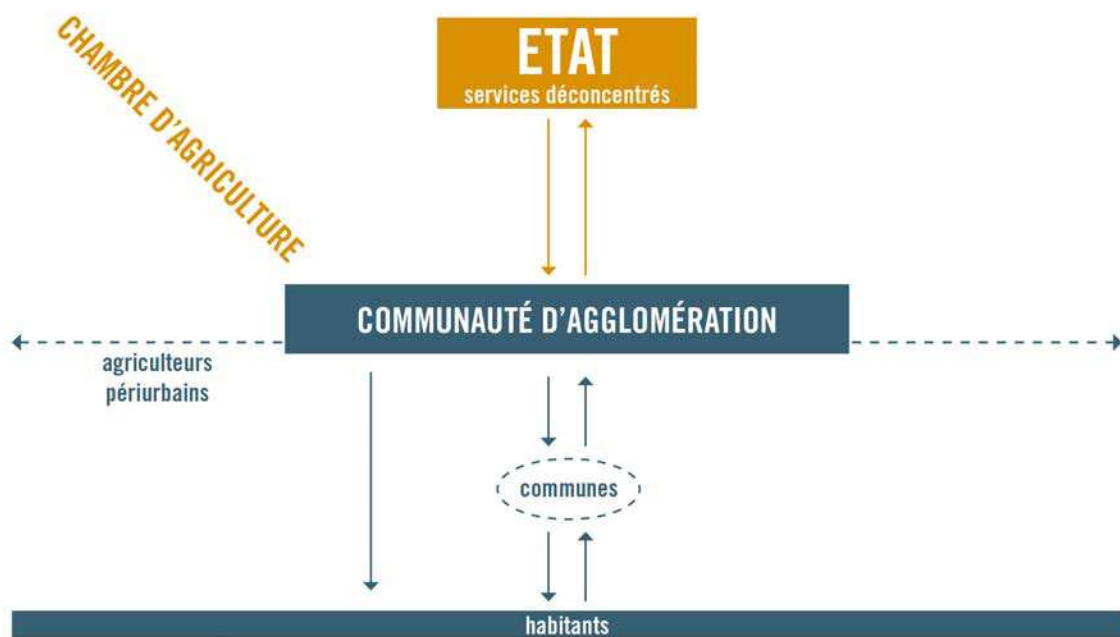


Figure 115 : schéma de l'interaction de la communauté d'agglomération avec l'Etat d'une part et avec la société civile d'autre part. Ce schéma est fortement inspiré de la situation blésoise, qui n'est pas identique partout. Si l'on note une forte distance entre la communauté d'agglomération et les habitants, on remarque toutefois une grande capacité de relations horizontales et verticales avec les acteurs de l'aménagement du territoire.

Est-ce une forme de micropolitique ? Nous rappelons ici quelques lignes de l'ouvrage commun de Guattari et Rolnik : « Comment faire pour que les différents modes de productions culturelles ne deviennent pas uniquement des spécialités mais puissent s'articuler les uns aux autres, s'articuler à l'ensemble du champ social, s'articuler à l'ensemble des autres types de production (...) ? Comment ouvrir et même casser ces anciennes sphères culturelles fermées sur elles-mêmes ? Comment produire de nouveaux agencements de singularisation qui travaillent à une sensibilité esthétique, pour le changement de la vie à un plan plus quotidien et en même temps, pour les transformations sociales au niveau des grands ensembles économiques et sociaux ? » (ROLNIK GUATTARI 2007 p. 34)

Le paysage permet donc de mettre en tension dans un jeu nécessaire, une pluralité d'acteurs jusque là forcés à la sectorisation et à la séparation des cultures. Parce qu'il ne permet pas uniquement des relations privilégiées entre un groupe d'acteurs et son milieu physique par exemple, ou encore entre un groupe d'acteurs et ses traditions culturelles, mais il permet également des relations *entre groupes d'acteurs*. (Fortin et al. 2008). Cette dimension politique est peu souvent étudiée, et pourtant elle dessine ce que sont les négociations contemporaines entre acteurs, les enjeux entre acteurs dans la construction d'une territorialisation. Elle est susceptible de créer les conditions pour que les acteurs en présence sur le territoire s'écoutent et se comprennent, et recréent un « jeu tensionnel », une « conflictualité positive » capable de porter vers une territorialisation active et productive (MELE, LARRUE 2008), où le jeu de relation sociales est au cœur du projet politique de territorialisation par le paysage.

III. De nouvelles postures pour l'action publique territoriale

Ce qui domine dans les entretiens, les discussions avec les élus, les gestionnaires sur lesquels nous appuyons ces observations, c'est l'enjeu crucial de la « maîtrise » du territoire face aux évolutions, complexes, difficiles à mesurer mais intuitivement redoutables, qu'ils perçoivent. On voit se multiplier des structures nouvelles d'observations transversales, croisant des approches jusque là divisées, et collectant des données « extraordinaires ». Il en est ainsi à Blois, par exemple, avec la création en 2011 à l'initiative de la communauté d'agglomération, d'un « observatoire du Blaisois », autour de la question de l'agriculture périurbaine. Cet observatoire, réalisé en interne et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs, croise des données aussi diverses que les documents d'urbanisme, les projets des sites d'exploitation, la mobilité des engins agricoles... Cette « exploitation plus transversale et globalisante, visant une connaissance innovante du territoire » (SGARD 2008) souligne le changement de regard de la part des acteurs publics. Par cette action de veille et d'observation, là où l'on décèle les problématiques pour lesquelles les outils classiques de l'aménagement sont inadaptés, les acteurs publics se donnent les moyens d'agir en connaissance.

Le discours des acteurs locaux reprend souvent le thème de la maîtrise du territoire, avec « davantage un besoin désespéré d'arrêter le temps que de s'y promener l'esprit tranquille et le regard vigilant » (SGARD 2008). Le manque d'outils adaptés pour agir sur des menaces complexes et globales (comme le changement climatique, la pression foncière ou la pollution des produits consommables) autant que des enjeux très locaux (une installation d'entreprise, un projet de rénovation urbaine, le passage d'une autoroute, etc.) encouragent à penser que le paysage peut être l'un de ces outils stratégiques, capable d'infléchir sur les postures, les attitudes des acteurs publics locaux dans leur processus de décision.

III.1. Agir en comprenant la complexité

La complexité dans le champ de l'aménagement de l'espace est reconnue depuis longtemps (MOINE 2006). Il est intéressant d'emprunter à d'autres champs de nouvelles propositions pour saisir la complexité du monde, spécifiquement au regard du rôle actif des personnes publiques.

C'est le cas des travaux d'Alain Berthoz, physiologiste et neurophysiologiste français, qui a développé récemment un néologisme, la *simplexité*, pour contrer selon lui une complexité de plus en plus écrasante et à une sur-simplification de plus en plus extrême. Entre ces options, qui ne sont pas des solutions, A. Berthoz imagine, en s'appuyant sur le modèle des êtres vivants, une troisième voie : celle des détours, des mécanismes compliqués, qui permettent de réagir très vite à des problèmes complexes. Ces détours permettent, en tenant compte de l'expérience passée, d'anticiper l'avenir. Il propose de calquer certaines trouvailles naturelles (par exemple l'étagement chronologique des apprentissages essentiels chez l'enfant) pour inciter à de « nouvelles façons de poser les problèmes, pour arriver à des actions plus rapides, plus élégantes, plus efficaces » (BERTHOZ 2009), sans raccourcir, résumer ou caricaturer la complexité. Le neurobiologiste en appelle à sortir des théories formalistes sur l'ensemble des activités humaines (vie en société, éducation, économie) ; en oubliant les capacités du sujet, de l'individu, la société moderne a mis fin à toute forme d'intuition. Or, c'est elle qui en s'inspirant du vivant, peut permettre de reformuler différemment des théories de la décision.

« Agir, c'est désinhiber »³³⁷ rappelle également Alain Berthoz. C'est donc à partir de la lecture fine et flexible de

³³⁷ Présentation de l'ouvrage « La simplexité » d'Alain Berthoz, par les Editions Odile Jacob, vidéo en ligne

l'existant et de potentiels invisibles, cachés ou figés, que l'on peut espérer enclencher une action pertinente et nouvelle, dans la richesse de l'écoumène d'Augustin BERQUE. Ce processus de décision n'est pas sans rappeler l'approche de l'économiste Bernard Pecqueur dans son travail sur les ressources territoriales.

La fabrique de la ville à venir demandera aux acteurs publics de faire fonctionner des dispositifs de régulation complexes et transversaux. Or, il faut reconnaître la « complexité des organisations, des usages, des constructions sociales et culturelles. Les grilles de lecture qu'on osera appeler traditionnelles privilégient l'analyse sectorielle des divers caractères du territoire traduits en termes de processus (croissance démographique, urbanisation, densification, concentration des activités) » (SGARD 2008). La naissance de nouvelles pratiques « beaucoup plus liées à la régulation, à la mise en ordre d'un fonctionnement sans cesse en transformation » (BOURDIN 2000) devra relayer la seule conception d'une action en vue d'un but à atteindre. C'est en cela que le paysage-processus est un outil précieux, stratégique et inventif.

III.2 L'influence des comportements du vivant dans les postures des acteurs

Nous faisons ici appel à trois concepts qui sont pour nous directement inspirés de l'intelligence du vivant. Ces concepts, s'ils sont mobilisés dans différents domaines, nous intéressent dans leur application au projet urbain et à la mobilisation du paysage par les acteurs publics. Ceux-ci sont souvent face à des choix, d'apparence cornéliens, ce qui engendre des prises de position fortes, certaines, inébranlables. Si l'on réintègre les notions d'aventure, de hasard, de coïncidences, dans le processus de fabrique de la ville, on ouvre des alternatives au chemin droit, tracé dans l'incertitude, on est à l'écoute des bruits du monde pour s'y adapter. L'exemple du projet de la Bouillie, à Blois, prévoit plusieurs enjeux, à la fois techniques (gestion du risques d'inondation et sauvegarde des populations), économiques (réduction de la facture en cas d'inondation), d'usages multiples (loisirs, agriculture, etc.) et temporels : « Pour ce quartier, nous avons l'ambition de continuer à le transformer, à le moderniser. Nous voulons que ce soit un espace que l'on n'abandonne pas, que nous restions en capacité d'investir. »³³⁸ C'est notamment le sens de la notion de *sérendipité*³³⁹, qui pourrait se traduire par la capacité de découvrir, l'autorisation de regarder ailleurs. La faculté de se détourner de son but initial pour s'engager vers une voie qui paraît plus prometteuse. L'intégration de l'accident dans l'avancée d'un projet. Cette notion est proche de celle de *l'aventure* comme posture d'action, par une acceptation courageuse du droit à l'imagination où l'improvisation et l'inattendu sont au cœur d'une action de fabrique urbaine. Enfin, la notion de *résilience* appliquée au paysage (MORISSEAU 2011) se traduit par une capacité d'adaptation au changement, de stabiliser une situation de crise. Nous y entendons la notion de réflexion intense et continue, au fur et à mesure des changements qui surviennent.

Ces nouvelles postures sont avant tout liées à la considération des usages et des interactions sociales. Le directeur du CAUE 41 souligne cet enjeu social de la production d'espace public, et de l'écoute des transformations induites par les usages collectifs « On rentre dans une autre logique de production de paysage. Je pense que, notamment à Blois, il faut travailler dans cette logique là, plutôt que de vouloir produire du lourd, avec les meilleurs paysagistes

<http://www.youtube.com/watch?v=2898sXZmEPQ>

³³⁸ Entretien avec le chargé de mission Risques d'Agglopolys, le 29/07/2011

³³⁹ La sérendipité est pour Charles Darwin (1953) « la qualité qui consiste à chercher quelque chose et, ayant trouvé autre chose, à reconnaître que ce qu'on a trouvé a plus d'importance que ce qu'on cherchait. » Selon le dictionnaire Larousse, la sérendipité est la « capacité, art de faire une découverte, scientifique notamment, par hasard ; la découverte ainsi faite. »

du monde, pour n'arriver à rien, puisqu'on n'a pas d'argent. - ne peut-on pas travailler en intermédiaire, avancer, bâtir du paysage éphémère, pour créer du lien, pour créer des tissus ? Avec une idée très claire : d'un côté, on fait un parc en décidant des usages qu'on va y créer, et de l'autre côté, c'est à partir des usages qu'on peut générer, que le paysage se construit. »

III.3 La culture du ménagement et de la ressource territoriale

Nous avons regroupé dans cette section une idée venue des pratiques paysagistes, qui est celle du « ménagement » et une autre issue des sciences de l'économie régionale : celle des ressources territoriales (PECQUEUR 2007). Elles se regroupent car elles proposent toutes les deux d'agir en fonction de ce qui est présent, ce qui est « déjà-là », de mettre en relation des forces préexistantes, de mettre à jour des spécificités locales à faire fructifier.

Le concept de ressources territoriales est particulièrement pertinent pour notre problématique, d'un part par son héritage du monde de l'économie, d'autre part par ses capacités de décloisonnement. En effet, l'objectif de cette approche est de dépasser celles classiques de l'économie de marché, pour éviter la concurrence en privilégiant la singularisation, chère à Félix Guattari.

Le rapprochement entre économie et paysage a permis plusieurs essais, toujours relatifs et insatisfaisants. Les économistes ont privilégié une approche fonctionnaliste. Après avoir analysé la nature économique du paysage (FACCHINI 1992), sa mise en perspective dans la gouvernance territoriale et l'évaluation des politiques publiques de paysage (LIFRAN et OUESLATI, 2007), ces démarches ne font que rencontrer les mêmes difficultés des premières tentatives. Aujourd'hui, les chercheurs tentent d'objectiver la valeur d'un paysage, soit par sa décomposition en éléments porteurs de valeur chiffrée (prix hédonique, évaluation contingente...), soit par sa participation à la valeur globale d'un « panier de bien » (PECQUEUR 2001). Le paysage joue ainsi un rôle d'aménités (DISSART 2011), et à ce titre devient une ressource dont l'effet est favorable sur le développement d'une économie présenteielle (CARRIERE 2009), c'est-à-dire une économie qui réside dans la capture de revenus prélevés ailleurs (DAVEZIES 2008).

Afin de s'adapter au monde globalisé dans lequel nous sommes, l'économiste propose de « préférer faire ce que le voisin *ne sait pas faire*, plutôt que de tenter *de l'imiter*, en entrant dans la course aux coûts et aux prix les plus bas. »³⁴⁰ La spécificité d'un territoire, c'est de ne pas avoir la même vocation (PECQUEUR 2009) et c'est aux acteurs politiques de générer « le processus qui fait passer *le potentiel de ressource* au statut de *ressource activable* »³⁴¹ Or, le paysage, dans sa dimension uniquement visuelle ne serait qu'une valeur ajoutée, un cadre à un achat (hausse du prix que le consommateur serait prêt à mettre pour la présence de vues dégagées ou la proximité d'un espace naturel par exemple). Considéré comme une ressource territoriale globale et complexe, particulièrement riche (PEYRACHE-

³⁴⁰ PECQUEUR B. *La ressource territoriale comme nouvel atout des stratégies de développement économique territorial*, dans « *L'économie territoriale aujourd'hui, enjeux et échelles territoriales, les apports de la théorie et de la pratique* » Séminaire CERTU et CCI de LYON, jeudi 9 avril 2009. Nous avons mis en italiques.

³⁴¹ PECQUEUR B. *La ressource territoriale comme nouvel atout des stratégies de développement économique territorial*, dans « *L'économie territoriale aujourd'hui, enjeux et échelles territoriales, les apports de la théorie et de la pratique* » Séminaire CERTU et CCI de LYON, jeudi 9 avril 2009. Nous avons mis en italiques.

GADEAU 2010), le projet de paysage peut déceler de nouvelles ressources spécifiques. Il peut aider à « simplifier » les possibilités d'évolution d'un territoire, à accepter et à contourner les risques, à explorer des solutions de recyclage et de mise en système de nos modes de production (réemploi, réutilisation des déchets, etc.), à multiplier les usages sur un même espace, à concevoir des espaces publics qui comprennent enfin des enjeux à la fois sociaux économiques et environnementaux (DELBAERE 2010).

Dans cette optique, le paysage est avant tout un processus, plus qu'un état figé. Le paysage-processus encourage à « faire des économies », à inventer de nouvelles stratégies adaptées à la situation locale, à déceler, à mobiliser et à réemployer des forces déjà existantes.

Finalement, c'est la culture du *ménagement* qui prime sur celle de l'aménagement (le « a » privatif rappelant le déni des ressources existantes), essentiellement tournée avec l'application des techniques détachées du contexte de l'intervention dans l'espace. La culture du ménagement se veut adaptative, singulière et obligée à l'invention permanente (MAROT 2010).

Conclusion du chapitre 3

Ce chapitre avait pour objectif de tisser un système de propositions, qui prône la dimension politique du paysage et les incidences de sa mobilisation dans le processus de territorialisation des acteurs publics locaux. Nous avons vu dans un premier temps que le paysage était pour les acteurs publics locaux un argument pour se saisir des « franges incertaines » liées aux phénomènes d'étalement urbain et de périurbanisation. De plus, le paysage, par sa proximité idéologique avec les méthodes et les outils du développement durable, sert une prise en compte de réseaux spatiaux (trame verte et trame bleue par exemple), dont le réseau des espaces publics. Ainsi, le paysage favorise pour les acteurs publics locaux une forme de territorialisation spatiale, fortement imbriquée avec les difficultés rencontrées par ceux-ci dans l'appréhension de nouveaux problèmes et de la perte des repères ancestraux.

Dans un deuxième temps, nous avons vu que le paysage était mobilisé comme un médium pour mettre en récit le territoire, en faisant appel à des références passées (spatiales, culturelles, traditionnelles, etc.) et en projetant un « à-venir » choisi et en apparence maîtrisé. C'est finalement pour les acteurs publics locaux un moyen de se mettre en récit, en tant que personne publique.

Dans un troisième temps, nous avons montré que la mobilisation du paysage était aussi l'occasion d'une reconfiguration des jeux d'acteurs traditionnels, notamment des relations sectorielles et descendantes. Les acteurs sont amenés à s'organiser autour de problématiques de plus en plus complexes et imbriquées. Les enjeux de la décentralisation en cours condamnent les acteurs locaux à mener leurs propres stratégies, tout en respectant le cahier des charges précis imposé par l'Etat.

Ainsi, nous avons montré dans ce chapitre que le paysage peut être un formidable outil

stratégique de reterritorialisation de l'action publique territoriale. Pour cela, il ne doit plus être perçu comme un objet, objet de politiques sectorielles, pour lequel on agit avec une action directe sur le paysage comme objectif. Il doit être pensé comme un processus imbriqué de territorialisation, dans ses dimensions spatiales temporelles, et surtout organisationnelles. Si la mobilisation du paysage est un facteur non négligeable de territorialisation, s'il est un enjeu stratégique de cette territorialisation, c'est dans sa dimension culturelle, sociale. C'est la condition de son intérêt. Il participe au processus de conception et de définition du territoire, des rapports sociaux, des rapports de pouvoir, et des relations au milieu physique (biotiques et abiotiques), ce qui selon nos références conceptuelles, constitue autant de facteurs de territorialisation, centrée vers l'humain (GUATTARI 1989).

Cependant, les propositions de cette thèse doivent être discutées, car elles comportent à la fois des obstacles à la réalisation naïve de ce qui ne serait qu'une figure de style, mais surtout parce que la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux n'est pas anodine et connaît un certain nombre de dérives, voire de dangers, que nous voulons dans le dernier chapitre expliciter.

Chapitre 4 :

Limites des propositions et discussion

autour d'un projet politique basé sur le paysage

Dans ce dernier chapitre, nous discutons des propositions avancées précédemment. Si nous avons plaidé, afin que la dimension éminemment politique du paysage et les potentiels de territorialisation qui en découlent, soient reconnus, ce processus n'est bien sur pas idyllique en soi.

Le paysage est un sujet conflictuel plus que consensuel, malgré ce que l'on en dit souvent. Sa saisie par le champ politique n'est pas sans poser de nombreux problèmes d'éthique (SGARD 2010). Qui a le droit de parler de paysage ? C'est parce que le paysage est trop souvent conçu dans sa dimension la plus réduite, celle de spectacle visuel, que le paysage est aussi susceptible de mettre l'action publique en impasse, voire en danger (BETHEMONT 2002). Il serait naïf de penser que le paysage ne sert que des intérêts collectifs, dans un respect des cadres de représentation de chacun. Au contraire, le paysage peut servir des préjugés et des fantasmes (DAGOINET 1989), ou encore des tentatives d'exclusion ou de ségrégation sociale (CHARMES 2011). Le paysage est instrumentalisé depuis longtemps (WALTER 2004), ce qui demande une certaine vigilance. Ce sont ces effets néfastes, voire dangereux donc, que nous développons ci-après. Ils permettent de poser quelques limites à notre proposition.

Dans une première section, nous mettrons en évidence ce qui, dès aujourd'hui, contraint les acteurs publics dans une appréhension sereine du paysage. Dans une deuxième section, nous détaillerons ce qui constitue selon nous des écueils, c'est-à-dire des impasses pour une mobilisation « fertile » du paysage. Enfin, dans la dernière section, nous dénoncerons ce qui peut se révéler être véritablement un danger déontologique dans la prise en compte du paysage par les acteurs publics.

A. Les difficultés identifiées par les acteurs publics à se saisir du paysage

Nous avons souhaité ici détailler les difficultés dans l'appréhension du paysage comme sujet de politiques publiques, mais telles qu'elles ont été exprimées par les acteurs rencontrés lors de nos entretiens. Il ressort en effet que le paysage reste un sujet difficile à appréhender, d'une part du fait de nombreuses représentations parfois contradictoires entre les acteurs (GUISEPELLI 2007), provoquant des incompréhensions, voire parfois des conflits. Le potentiel conflictuel du paysage dans l'action publique n'est pas nouveau, plusieurs chercheurs en ont fait état dont H. Davodeau³⁴², dans l'analyse des conflits autour du paysage, à l'échelle du POS d'une petite commune et de la charte paysagère du Parc Naturel Régional de Brière, qui sont pour lui les reflets d'intérêts divergents. R. Melot,³⁴³ quant à lui, met en évidence la capacité du paysage à provoquer des recours contre certaines opérations d'urbanisation, le collectif K.A.R.L.S.³⁴⁴ décrit les oppositions structurelles et culturelles entre l' élu, les promoteurs et les habitants.

Anne Sgard (2010) part de cette problématique pour développer son argumentaire pour une éthique du paysage « L'intervention de la thématique du paysage dans le débat annonce la mise en discussion des valeurs esthétiques, mais aussi patrimoniales, identitaires. C'est en cela que le paysage, souvent envisagé comme élément fédérateur, consensuel, transversal, peut se révéler très dérangeant. » Ainsi, la prétention de construire un projet politique sur le paysage n'est pas sans limites, comme l'explore déjà depuis quelques années la recherche québécoise (MERCIER, BTHEMONT, BEDARD, (dir.) 2002).

Nous verrons que ces conflits proviennent à la fois de cette différence de systèmes de valeurs entre les acteurs et les groupes d'acteurs, qui n'est pas sans lien avec des différences dans les objectifs stratégiques qui se cachent derrière la mobilisation du paysage par ces mêmes acteurs. Dans un deuxième temps, nous présenterons ce qui constitue selon nous, à la fois des impasses, voire des dérives dangereuses lorsque le paysage est mobilisé à des fins stratégiques et politiques.

I. Un sujet de conflit et de controverses

Sur les territoires d'étude, les acteurs interrogés ont manifesté parfois une difficulté, voire une gêne à aborder le thème du paysage dans l'action publique de manière décomplexée.

I.1. De nombreuses représentations conflictuelles

Ce constat est particulièrement vrai à Saumur, où « les avis techniques se superposent ». Un ingénieur territoriale chargé de la planification nous confiait que cela desservait « peut-être l'action autour des usages du paysage et l'intégration de la ville dans son paysage. Parce que c'est vécu comme « *je dois répondre à la commission des sites,*

³⁴² Davodeau, H., 2008. *Des conflits révélateurs de la territorialisation du projet de paysage. Exemples ligériens. In Territoires de conflits. Kirrat, Torre.*

³⁴³ Melot, R., 2011. *Contester au nom du paysage: les recours contre les documents d'urbanisme. Projets de paysage. Available at: http://www.projetsdepaysage.fr/fr/_contester_au_nom_du_paysage_les_recours_contre_les_documents_d_urbanisme.*

³⁴⁴ K.A.R.L.S., 2002. *Les champs, le maire et les pavillons. Le visiteur, (9), p.20-39.*

à *untel, etc.* » et on oublie l'idée, le projet. »³⁴⁵ Cette pluralité de points de vue, notamment représentants de l'Etat, associations locales et collectivités locales, engendrent un certaine frilosité pour certains à s'engager sur la piste publique du paysage, et au contraire une forme de contestation voire de rigidité de la part d'autres acteurs. Le président du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Saumurois considère que cette « complexité n'est pas source de dynamisme. Tout devient compliqué parce que tout le monde intervient sur tout, pour dire à l'autre ce qu'il faut faire à l'autre, mais sans être responsable. Ca ne favorise pas une prise en compte (...) de ce qui est l'immatériel. On devient des brutes. »

Plusieurs questions se posent : qui a le droit de parler de paysage ? Qui a la vision « ayant droit » sur celles des autres ? L'intégration de dimensions sensibles, immatérielles et subjectives, comme l'appréhension du paysage, bouleverse les pratiques et les procédures habituelles, déstabilisant les acteurs. Cependant, on ne doit pas s'arrêter à la dimension uniquement inconfortable de la discussion du sensible, de l'esthétique, comme souvent dans les analyses des politiques publiques en paysage (MERCIER 2009). Chaque acteur (ou groupe d'acteurs publics) à sa propre expérience, son propre système rationnel d'interprétation et d'action, ses propres croyances (FORTIN et al. 2008). Mais, comme nous l'avons montré dans la première partie de ce travail de recherche, chaque acteur public mobilise le paysage à des fins particulières, il choisit un sens pour le paysage qui lui est « intéressant », qui peut être variable dans le temps. Chaque acteur public (ou groupe d'acteurs publics) peut ainsi rapidement changer le sens qu'il donne au paysage en fonction de ce qu'il en attend (BAGLA 2003).

1.2. Le politique en charge du sensible ?

Beaucoup d'acteurs que nous avons rencontrés, élus et techniciens, ont exprimé la grande difficulté à aborder la question du paysage, de par les écarts entre les sensibilités individuelles, parfois exacerbées lorsqu'il s'agit de mettre en place une action directement en faveur du paysage.

C'est un constat qui est fait de la part du technicien chargé du SCoT de Nevers, habitué à travailler sur d'autres projets de SCoT :

C'est pénible de traiter les paysages dans un SCoT, c'est tellement subjectif les paysages ! Quand vous regardez dehors, vous ne voyez pas la même chose que moi, et la façon dont vous l'interprétez, c'est pas non plus la même que moi ! Dans le regard de chacun des élus, c'est toujours problématique parce que personne ne voit la même chose. Et le fait que ce soit intégré de force dans la loi, qu'on doive le prendre en compte de force, cela crée une forme de consensus. (...) Evidemment que ce qu'on fait a des conséquences sur les paysages ! (...) Mais c'est super compliqué, ça devient une thématique très compliquée. (...) Chacun a une vision différente, c'est trop subjectif pour faire l'objet d'une règle uniforme à l'échelle d'un territoire.³⁴⁶

La grande difficulté provient du fait de considérer le paysage comme un objectif plus que comme un processus. C'est

³⁴⁵ Entretien avec la direction du service aménagement de l'espace communautaire à Saumur le 27/08/2012.

³⁴⁶ Entretien David PAGNIER, chargé de projet SCOT à Nevers Agglomération

également le problème principal identifié par un élu important de Saumur :

« Ma vision politique, c'est que le paysage n'existe que parce que l'homme y a fait quelque chose. C'est un postulat capital à bien intégrer pour qu'on comprenne pourquoi on réalise diverses démarches. La notion de paysage n'est pas que naturelle, elle a une part d'intervention de la main humaine. C'est pour ça qu'il me semble intéressant qu'il y ait considération de l'urbanisation, du développement, de l'aménagement du territoire. (...) Je suis frappé par la superposition des approches techniques de cette prise en compte des paysages. (...) Aujourd'hui, on a une sorte de « bien-pensée » qui s'est disséminée un peu partout... on superpose des études pour être surs de préserver quelque chose, sans avoir cette vision qui est de dire que le paysage, ça vit. (...) On a créé un risque d'inertie sur les territoires. Cette superposition d'interventions, d'avis, de gens qui ont des choses à dire, aboutit à ce que les acteurs du territoire sont bridés ! Je pense que c'est en totale contradiction avec le postulat de dire que le paysage est le résultat d'une intervention harmonieuse de la main humaine sur la nature.

Entretien avec président du syndicat mixte du SCoT, vice-président en charge de la Planification et de l'aménagement du territoire de la communauté d'agglomération de Saumur

Comme le rappelle Jacques Rancière dans son ouvrage « Le partage du sensible » (2009), les acteurs politiques tiennent leur légitimité à occuper leur temps à organiser la vie de ceux qui n'en ont pas, à cause de leur travail quotidien. « Le partage du sensible fait voir qui peut avoir part au commun en fonction de ce qu'il fait, du temps et de l'espace dans lequel cette activité s'exerce. » (p.13)

II. La « peur du paysage » : la mainmise de l'Etat et de ses représentants

Nous reprenons dans le titre l'expression d'un ingénieur territorial de la communauté d'agglomération de Saumur, qui expliquait la frilosité de la collectivité à parler de paysage, tant le sujet correspondait à un bouquet de contraintes et de réactivité de la part des services de l'Etat ou des associations locales³⁴⁷.

En effet, la question du paysage est un domaine fortement tenu par l'Etat. Que ce soit par le biais de la patrimonialisation des paysages, ou par celle des milieux naturels, les commissions de contrôle et les avis consultatifs sont de plus en plus nombreux, et multiplient d'autant les acteurs sollicités lors d'un projet de transformation de l'espace. Cette contrainte n'est pas vécue de la même manière selon les territoires. Si l'on devait fournir un gradient, c'est à Saumur que la superposition des acteurs, aux avis souvent divergents et/ou contraignants, est la plus présente dans le débat, jusqu'à « brider »³⁴⁸ l'action locale :

« La question sur les paysages se pose, comme sur tout, en terme de gouvernance. Le paysage est une dimension trop immatérielle, qui a basculé dans le réglementaire. Ça complique tout, donc on a presque envie de dire « cachez ce paysage que je ne saurais voir dans les projets, moi j'avance des chiffres ». Le paysage, qui pourrait être un levier de développement,

³⁴⁷ Entre autres sont citées l'Association de Sauvegarde de l'Anjou, et l'Association de Sauvegarde de la Loire Angevine

³⁴⁸ Expression issue de l'entretien avec Jamin/Moron

d'aménagement, de valorisation, d'harmonie sociale, est désormais considéré comme un problème. Quand on commence à nous dire on va faire une étude paysagère, nous élus, on se dit 1/ c'est le début des emmerdes, 2/ ça va coûter très cher 3/ on va perdre 2 ou 3 ans 4/ finalement on va faire venir des gens de l'autre bout de la France qui nous diront ce que l'on sait déjà. »

Entretien avec un élu de la communauté d'agglomération de Saumur

Nous avons montré que la labellisation du Val de Loire avait entraîné une prise en charge d'un « modèle paysager », qui n'a ni les mêmes références géographiques, ni la même visée politique, ni le même processus de définition du paysage et de l'intervention publique sur le paysage (VOISIN, SERVAIN-COURANT 2012). Les valeurs données au paysage, portées sur l'esthétique, « sont toujours culturellement et socialement marquées, (elles) sont donc relatives et contingentes, et que nul ne peut prétendre incarner le *bon goût paysager* » (LABAT 2011)

A Saumur, la vision de la politique des garants du label UNESCO³⁴⁹ est en opposition avec celle des services de la collectivité :

« (Les représentants de l'Etat, notamment les garants de l'inscription UNESCO) sont dans le paysage vu de la route. Comme ils sont dans le paysage comme image, ce qui les intéresse ce sont les sentiers d'interprétation, par exemple. Mais la dimension économique, à part l'attractivité touristique, leur échappe totalement. L'économie qui construit le paysage : rien ! C'est embêtant parce que finalement ce qui caractérise notre époque, c'est cette distance historique. J'ai l'impression que c'est arrivé par la culture, la patrimonialisation à outrance sur plein de choses (...). Or, il faut éviter à tout prix de mettre les paysages sous cloche. (...) Le paysage est beau, mais personne ne se pose la question de savoir comment il est construit, comment il fonctionne ! » C'est la fonctionnalité qu'il faut analyser, pour qu'il puisse durer, où sont les pierres d'achoppement ! On met une loi sans mettre les outils derrière, mais les outils sont forcément économiques ! Il faut sortir de l'image fantasmée que vend le tourisme pour aller vers une image réelle, authentique. »

Extrait d'un entretien avec deux ingénieurs territoriaux de la communauté d'agglomération de Saumur

Cela s'ajoute à la mainmise gardée par l'état sur la considération du « local », qui reste très centralisée, ce qui crée « une situation paradoxale. Pour tenir compte de la diversité des situations locales, ils évoquent une adaptation aux caractéristiques géo-économiques et historiques des espaces locaux et désirent prendre appui sur les réalités locales : en cela ils contribuent à promouvoir des politiques territoriales. Mais dans le même temps, ces lois, prétendent définir des normes nationales aux modalités et aux principes d'action à l'échelle locale : en cela, ils relèvent de politiques territorialisées. » (MANCEBO 2007).

Le tableau suivant résume les « postures » face à la mobilisation du paysage de trois types d'acteurs publics : les représentants de l'Etat dans les services déconcentrés, les élus des collectivités locales et enfin les membres des associations de défense du paysage. Dans la ligne supérieure, ce sont les « postures » classiques de ces acteurs

³⁴⁹

DREAL, Mission Val de Loire

face au paysage. Cependant, face à des points de rupture par rapport aux situations initiales, les postures de chaque groupe d'acteurs sont susceptibles de s'affermir, jusqu'à provoquer des situations de conflits (cf. tableau 10). Dans le cas du paysage, les représentants de l'Etat sont dans une situation de contrôle des actions locales et de vérification de leur conformité avec les dispositions prévues par la loi. En cas de blocage, vis-à-vis par exemple d'un projet qui porte atteinte selon l'Etat au paysage, ses représentants peuvent se placer en arbitre. Les associations locales sont d'ailleurs souvent les premières à saisir les représentants de l'Etat, en état d'alerte permanente et au regard de leur connaissance du territoire, dès qu'un projet d'aménagement ou toute autre décision politique locale, menace selon elles un état existant. C'est alors une dualité entre collectivité locale d'une part et associations et représentants d'autre part, qui se joue, les jeux d'acteurs et les relations interpersonnelles étant alors particulièrement efficaces.

	Représentants de l'Etat	Collectivités locales	Associations
Situation classique	Rigueur - contrôle (applications des dispositions réglementaires) Utilisation touristique-économique	Stratégie d'aménagement Stratégie de communication	Défense Alertes Vigilance
Situation de conflits	Rigidité - arbitre		Opposition frontale (recours aux services de l'Etat)

Tableau 10 : Les positions fréquentes tenues par chacun des trois grands groupes d'acteurs, et les positions en situation de conflits.

B. Les écueils et les dangers d'une mobilisation politique du paysage par les acteurs publics locaux

N'est-ce pas cette fonction politique du paysage qui est en crise ? Soumise à des logiques économiques sans contrôle dont on mesure un peu tard les conséquences, la défense du paysage a été accaparée par des esthètes qui le pathétisent dans le sentiment éperdu d'une nostalgie champêtre ; par des archivistes-paléographes qui le muséalisent pour en protéger le témoignage émouvant ; par des conservateurs qui le traditionnalisent pour conserver le passé en réserve indienne et bénir le révolu ; par des écologistes qui le naturalisent et parfois le communautarisent dans une ruralité bucolique, mythique ou mystique...

Damien ROBERT, Paysage et citoyenneté, dans le Paysage : sauvegarde et création, G. PONS (dir.) Seyssel, Champ Vallon, collection Pays/Paysage, 1999, p.44.

Dans cette deuxième section, nous voulons signaler ce qui nous semble être des directions dommageables dans la prise en compte du paysage. Nous défendons l'appropriation du paysage comme un outil dans le processus de territorialisation de l'action publique. D'après nos analyses, certains sens donnés au paysage peuvent en diminuer le potentiel, voire présenter des défauts d'éthique, et devenir un danger dans son instrumentalisation. Dans une première partie, c'est la notion d'impasse qui est développée, alors que la seconde aborde celle de « danger du paysage »

1. Les écueils et les impasses

Nous détaillons ici ce que nous considérons comme des impasses à la mise en place d'une politique de paysage, tout d'abord par une politique qui ne serait axée que sur la défense d'un état passé, d'autre part sur une application aveugle du paradigme gestionnaire actuel au sujet du paysage.

1.2 Une politique de défense en réaction au sentiment de perte

La première impasse dans la mobilisation du paysage par les acteurs publics concerne davantage le sens qui est donné au paysage à travers une action publique. En effet, le paysage est une notion fortement reliée à la tradition patrimoniale à l'œuvre dans les pays occidentaux. C'est d'ailleurs par ce biais qu'il est apparu dans l'arsenal réglementaire français, les premières lois concernant le paysage mettant l'accent sur la notion de « site monumental », la notion de monument en appelant à la reconnaissance de lieux appartenant au patrimoine national, au même titre qu'un monument historique. Ce n'est que timidement avec la loi paysage de 1993, mais surtout avec la ratification de la Convention Européenne du paysage en 2006 en France que le sens du paysage est étendu au paysage quotidien, fruit de représentations collectives évolutives. Nous pouvons citer cette Convention qui dans son préambule, prend acte des changements que subit la société, et en fait l'objet même du texte : elle doit s'appliquer « dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ».

Lorsque le processus de mise en politique d'un paysage est traduit par la délimitation d'un état fixe, souvent basé sur une relecture du passé, il n'est pas à l'abri de « l'obstacle du discours idéologique ». Plusieurs acteurs locaux ont traduit ce sentiment, difficile à manipuler comme objet d'action publique. C'est selon un élu saumurois parce qu'on oublie ce qu'il considère comme un postulat de départ : « le paysage est la résultante d'un usage de territoire. Non seulement qui évolue, mais sur lequel l'homme part en conquérant sur ce que la nature nous a donné. »

Or, comme le préconise la Convention Européenne du Paysage, l'enjeu n'est plus à la conservation d'un état existant mais dans le désir des usagers et dans la maîtrise consciente du système de son devenir dans les milieux qu'ils côtoient. Vouloir préserver un paysage est vain si l'anthroposystème qui lui a donné naissance n'a plus de réalité économique et sociale. Ainsi, c'est en même temps qu'une critique de la patrimonialisation à outrance (DEBRAY 1999) qu'il faut mener une critique ouverte et constructive de ce que nous voulons porter comme message à travers la mobilisation du paysage. La phrase d'un élu saumurois nous semble résumer l'impasse de la mobilisation du paysage dans le cas décrit précédemment : « Il faut être pragmatique, l'humain a besoin d'investir et de faire quelque chose pour vivre. Ça me paraît tellement être de bon sens que, je ne comprends pas. On produit des choses qui tuent le bon sens. ».

1.2 Le paradigme de gestion appliqué au paysage

Le paradigme gestionnaire est devenu monnaie courante dans les pratiques des acteurs publics. On considère aujourd'hui que « de plus en plus de sphères tendraient à succomber et être soumises à ce paradigme: la carrière, le temps, le stress, le changement, les conflits, les services publics, les ressources humaines, les relations de couple, les émotions, etc. » (GYSLER 2009). Revenir sur la naissance de ce paradigme serait long, cependant on peut noter quelques influences. Tout d'abord la crise des ressources, (dont on peut dater l'origine à la première crise pétrolière) qu'il s'agit maintenant de compter, et donc de gérer en « bon père de famille ». Ensuite, la normativité économique issue des théories néolibérales (BOLTANSKI et CHIAPPELO 1999). Plus subrepticement, la mauvaise image de « l'administration », à la connotation très étatique, a entraîné un glissement dans la sphère publique vers les notions de *management*, de gouvernance, de gestion (LE TEXIER 2009). Enfin, le domaine des sciences de la nature, démocratisé par le discours écologiste et la crise environnementale, a influencé par ses méthodes la représentation de l'action publique.

La gestion est une notion qui sacralise l'objectif plutôt que les moyens. Il s'agit d'assurer le bon fonctionnement d'une organisation, d'un système. Ainsi, appliqué au domaine de l'action publique, elle ne trouve son sens que sa pratique.

Appliqué au paysage, le paradigme gestionnaire en modifie le sens. Cela favorise la sectorisation du paysage en « axes » sur lesquels on a justement une possibilité de gestion, et déplace la notion de paysage en objet. Il manque alors la considération de sa dimension sociale et culturelle, donc également la dimension politique (MAIRET 2012)

II. Les dérives de la mobilisation politique du paysage

Le paysage est souvent présenté comme un élément incontournable des politiques d'aménagement du territoire, une voie de participation collective, qui mènerait au consensus (MARCEL 2009). Or, cet *eldorado* du paysage comme objet de politiques publiques n'est pas vrai en soi. L'utilisation du paysage comporte un certain nombre de dérives, plus ou moins conscientes, qui peuvent servir des objectifs moins portés vers un idéal démocratique. François WALTER a décrit dans son ouvrage « *Les figures paysagères de la nation* » ces dérives idéologiques auxquelles a participé le paysage dans les pays d'Europe, notamment au 19^{ème} lors de la construction des Etats-nations. Cet enjeu apparaît dans les entretiens : par exemple, un élu de communauté d'agglomération de Saumur, ne cachait pas les idéologies qui sous-tendent la mobilisation du paysage sur le territoire, notamment chez les acteurs supra-territoriaux : « On sent bien que derrière il y a des idéologies, qui sont très intéressantes à disséquer. »

Plus que les écueils décrits précédemment, nous avons ici rassemblé ce qui peut constituer selon nous, un danger à la mobilisation politique du paysage dans l'action publique. L'objectif de cette partie est de permettre une discussion active des propositions menées dans cette thèse, mais également de soulever un questionnement qui nous semble nécessaire suite à la mobilisation fréquente et parfois sans recul du paysage dans l'action publique. Si cette mobilisation n'est jamais anodine et peut conduire à une territorialisation des acteurs publics, notre propos n'est pas d'encenser naïvement l'usage d'une notion aussi complexe que le paysage. Comme l'appellent plusieurs auteurs, il est temps pour le paysage et les usagers de la notion de paysage d'opérer une critique fondamentale de son utilisation aujourd'hui. C'est à cela que souhaitent contribuer les quelques pages qui suivent.

II.1 Fixer le temps, l'espace et les représentations

Lorsque le paysage est conçu uniquement à travers une dimension héritée et patrimonialisée, il est vu comme un objet, au même titre qu'un monument historique. Or, cette conception pose plusieurs problèmes. Tout d'abord, elle fixe le paysage à un état figé dans le temps, dépendant donc d'une représentation d'un passé idéalisé. Dans ce cas, les acteurs locaux ne cherchent des outils d'intervention sur le paysage préférentiellement dans le domaine de la protection, de la conservation. « Or, (...) le paysage ne peut se réduire aux grands sites menacés ; il est quotidien, ordinaire, et il évolue au fil des transformations de la matérialité de ses composantes et aussi en fonction des transformations des manières de voir, d'évaluer, de codifier le paysage. » (SGARD 2008).

Certains élus sont conscients de ce danger, qui émerge d'abord par la multiplicité des contraintes et des acteurs : « on a tellement de contraintes, (...) tout cela superposé, je vous cache pas qu'à chaque fois qu'on a un dossier à monter sur l'urbanisme à Saumur, c'est très compliqué. (...) » Or, la position des élus n'est pas celle de la conservation : « On ne fait pas de la conservation, même si ça existe (...) Mais nous, en tant qu'élus on est là pour trouver un équilibre pour faire avancer notre territoire » et lui donner un sens. Concernant les politiques fixistes du paysage, Augustin BERQUE (1995) rappelait qu'elles n'en suspendraient pas pour autant le sens.

La question des acteurs et des représentations dominantes est ici au cœur de la question. Dans le système d'acteurs, de nombreux « experts » se sont ajoutés au déjà nombreux « arbitres » nationaux, qui appliquent des normes parfois peu adaptées au contexte local. Un élu saumurois en charge de l'aménagement de l'espace perçoit cette multiplication d'acteurs comme un obstacle à la mobilisation du paysage pour un projet de territoire innovant : « Car on sait que quand on doit porter un projet, ce ne sera pas sur l'identité ou je ne sais quoi, ce sera sur « l'ordonnance royale de 1716 » qu'un « mec » de la préfecture nous aura trouvés pour interdire je ne sais quoi ! (...) C'est cette

bataille réglementaire qui tue le projet ! »³⁵⁰ Il est intéressant de constater que c'est également la posture de ces acteurs supraterritoriaux qui selon cet élu pose problème. Chacun se désresponsabilise devant des études et des normes peu incarnées, ce qui rend très illusoire la production d'un véritable engagement pour le territoire de la part de ses acteurs locaux. « C'est l'une des pires inventions, le principe de précaution. »

Finalement, c'est la question de la normalisation et de la désincarnation de l'action publique qui est soulevée dans ce débat sur les politiques paysagères. C'est encore à Saumur que ce sentiment est le plus fortement ressenti par les acteurs locaux « Chacun, avec son histoire, son éducation, sa culture, aura un point de vue sur le paysage différent. Et c'est cette somme des points de vue qui est intéressante. Comment maintenir cette diversité des points de vue et faire qu'elle nourrisse un programme ? Surtout pas en écrivant³⁵¹ ! C'est plutôt en instaurant du dialogue, surtout pas en créant des normes. On est dans un esprit très français, on crée des normes et ça conduit dans le saumurois, espace très paysage, à faire aujourd'hui que les élus nous disent : « le paysage on ne veut plus en parler, on n'ose plus. » Ca se retourne et ça peut bloquer la dynamique du territoire. »³⁵² Ce que confirme également un élu communautaire : « On est dans un pays qui légifère. Le paysage est un secteur assez nouveau, on s'est dit qu'on allait faire du normatif. Pourquoi ? (...) on s'engouffre dans des domaines compliqués, parce que le normatif ne donne plus de vision d'avenir. (...) Le principe de précaution, on a désresponsabilisé tous les chainons de la prise de décision. On est dans une approche d'application des règlements. On ne conseille pas les porteurs de projets, on leur signale qu'il y a telle ou telle chose qu'il faut prendre en compte. On ne crée pas un avenir comme ça. »

Le paysage est un domaine qui souffre de cette normalisation. D'abord parce les normes, quelles qu'elles soient, ne peuvent contrôler les évolutions d'un paysage, toujours complexes, toujours vivantes et donc incontrôlables. Mais plus encore, de portée « éthique », parce que l'une des caractéristiques du paysage, c'est « de refléter le monde tel qu'il est dans toutes ses contradictions, de changer dans des directions parfois inattendues, et de susciter des lectures et des jugements divers et toujours renouvelés ». Vouloir « occulter les contradictions et les tensions qui se manifestent sur les territoires » ne résout pas les problématiques identifiées (LABAT 2011), mais renie le champ des représentations collectives qui fondent un rapport forcément évolutif d'une société à son milieu. C'est une diatribe que Régis Debray, dans son récent ouvrage sur le sacré (2012), fonde sur l'importance de sacraliser³⁵³ des lieux, sans pour autant les muséifier. Il ne s'agit pas pour une génération à venir de vénérer des choix faits par la génération passée, mais plutôt d'être en capacité d'inventer et d'interpréter les paysages, dans leur dimension sacrée.

II.2 Séparer par le paysage

Une deuxième dérive, encore peu documentée par la recherche, serait de mobiliser le paysage à des fins de séparation de l'espace, de ses usages et de ses usagers. Cela correspond ici à une forme de privatisation, usant du paysage comme d'un bien qui ne serait pas accessible à tous.

³⁵⁰ Extrait de l'entretien avec le président du syndicat mixte du SCoT de Saumur, le 27/08/2012

³⁵¹ Evocation du projet de PADD, pour lequel la traduction écrite des ateliers de participation précédents est pour la directrice du service une réduction. Les normes d'écriture du PADD, qui lui-même sera revu par les services de l'Etat, lui semble être une négation du projet politique initial des élus locaux.

³⁵² Extrait de l'entretien avec la directrice du SCoT de Saumur, le 27/08/2012

³⁵³ Selon Régis DEBRAY (2012), le sacré doit être séparé du religieux. « Ce qui légitime le sacrifice et interdit le sacrilège procède d'une fabrique purement humaine où l'ouvrage est sans cesse remis sur le métier. Il n'y a pas de sacré pour toujours, mais il y a toujours du sacré dans une société au développement durable ».

Nous nous appuyons ici sur les récents travaux d'Eric Charmes (2010), qui utilise une notion venue des économistes, la *clubbisation*, pour décrire ce phénomène. La clubbisation est le croisement d'un bien dont il est possible d'exclure des usagers potentiels, sans pour autant le « distribuer » entre les usagers effectifs (cf. tableau 11). Si ce phénomène peut être mis en place par un groupe de personnes privées, il peut aussi émaner de collectivités qui disposent d'outils à potentiel exclusiviste. Récemment, ce problème se pose dans les communes périurbaines, territoires qu'étudie particulièrement E. Charmes. Il constate le passage de la communauté (politique) au club (économique) : « Dans ces communes l'acquisition d'une maison individuelle ressemble beaucoup à l'acquisition d'un ticket d'entrée dans un club résidentiel : en emménageant dans un pavillon, on devient également « membre » d'une municipalité dont les habitants sont unis par la jouissance commune d'un cadre de vie particulier. » (CHARMES 2010).

Si le paysage a souvent été décrit comme l'exemple parfait de ce qu'est un bien commun (SGARD 2010), E. Charmes dénonce un glissement progressif vers la catégorie du bien club, c'est à dire un bien qui peut se partager, mais pour autant dont on peut exclure une part de ses usagers potentiels. L'exemple des *gated communities* est le plus évident, et peut se comprendre comme une forme de déterritorialisation des modes de vie, un repli sur l'entre-soi, et une érosion de la « socialité vicinale ». Cependant, ce phénomène s'observe de plus en plus, et s'étend graduellement à de nouveaux objets spatiaux, ou « éléments paysagers ». Charmes prend l'exemple des petits boisements en lisière périurbaine : ces espaces sont progressivement transformés en espaces verts protégés, ou en lieux de loisirs. C'est d'ailleurs la mise en valeur paysagère et le confort de loisirs qui indiquent sa valeur économique plutôt que la production de bois par exemple. « La préoccupation des habitants (n'est plus) le partage des bénéfices mais de limiter le risque de congestion, limiter le nombre et la qualité des *profiteurs*. » Le débat est davantage sur les modalités que sur le partage, jusqu'à provoquer un discours tel que « J'ai payé pour un paysage et pour son maintien », ce qui induit les actions envisagées directement pour le maintien d'un paysage-décor, réservé à quelques « élus ».

La clubbisation ou des biens communs aux biens clubs²⁰

	Les usagers sont à déterminer en fonction du bien (sphère marchande)	La communauté est donnée (sphère politique)
Usage commun problématique (congestion forte)	Biens privés (ex : un logement)	Biens communs (ex : un bois communal dans un village paysan)
Usage commun peu problématique (congestion faible)	Biens clubs (ex : un espace vert paysager dans une copropriété à accès restreint)	Biens publics (ex : la qualité de l'air d'une métropole)

Tableau 11 : Le glissement de la catégorie des biens communs vers la catégorie des biens clubs.

Source : Eric Charmes (2010).

Encart 2. Les habitants d'une commune périurbaine de Vineuil

Une enquête menée sur Vineuil (41) en 2011 a montré que les habitants reconnaissaient leur commune comme étant une enclave isolée au sein de l'agglomération (pourtant, Vineuil est au cœur des phénomènes périurbains et très dépendante de la ville-centre). Malgré la proximité de Blois et son influence, les habitants dissocient bien Vineuil de Blois. Vineuil est perçu à travers son identité et son caractère, en fonction de l'originalité de son paysage plutôt que son rapport à Blois. Les habitants perçoivent leur ville très distincte de Blois et très dynamique en terme d'équipements culturels et sportifs. Ils voient Vineuil comme une ville autonome, indépendante. Pourtant, la Loire n'est pas une entité prégnante dans leur représentation du territoire (alors qu'une grande part de la commune se situe dans la zone inondable de la Loire et sur le coteau sud).

Si l'on ne décèle pas un discours clairement fermé de la part des habitants, le choix du vocabulaire et les réactions immédiates confortent la vision d'un entre-soi, dans une commune agréable avec les avantages de Blois mais sans les inconvénients.

Dans ce nouveau rapport à l'environnement local, pourtant en relations fortes avec le reste de l'agglomération, la clubbisation redéfinit les échelles et les espaces. Si on choisit ses voisins, comment partager le territoire commun de l'agglomération ? C'est un constat également fait par Anne Sgard (2010), dans les milieux de montagne nord-alpin : « les situations locales se multiplient où l'argument paysager permet d'alimenter des discours tendant au refus de tout changement » notamment par les « bien connu phénomène NIMBY. » Le paysage vient « justifier des logiques de ségrégation socio-spatiale – le « beau » paysage aux plus aisés – des logiques de repli grâce au blocage foncier – on « ferme la porte derrière soi » – des logiques de fermeture sur une identité locale figée – réserver le paysage aux natifs ». (SGARD 2010)

Il serait nécessaire d'approfondir ces effets négatifs de la mobilisation du paysage dans leur réalité fine, pour laquelle les outils de la sociologie semblent particulièrement adaptés. Finalement, les acteurs publics locaux, en tant que personnes publiques, doivent être particulièrement vigilants dans leur usage du paysage, au regard des quelques conclusions que nous avons soulevées dans le début de ce chapitre. C'est pourquoi nous voudrions le conclure par un « plaidoyer pour les acteurs publics du paysage », qui s'adresse ici spécifiquement à la figure du paysagiste dans l'action publique. Si nous avons montré que la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux était un facteur non négligeable de territorialisation, et donc d'engagement politique, il est intéressant de regarder à l'inverse comment la figure de l'expert paysagiste (même si cette notion d'expert se discute concernant le paysage), lorsqu'il s'intéresse à l'action publique, devient un acteur politique à part entière dans la fabrique des territoires contemporains.

Le plaidoyer qui suit en appelle à ce qu'élus locaux et paysagistes soient réunis dans une conception politique du paysage.

C. Plaidoyer pour les acteurs publics du paysage

La question profonde qui a, de manière sous-jacente motivé ce travail de recherche est directe : « En quoi le paysage est-il un sujet politique ? ». Sa déclinaison naturelle se traduit ainsi « Donc, en quoi le paysagiste est-il un acteur politique ? » Nous développerons donc ici ce dernier point, qui vient dans ce travail de recherche comme l'engagement auquel nous appelons. C'est aussi notre formation initiale d'ingénieur-paysagiste que nous voulons questionner à la suite de ce travail de recherche.

La profession de paysagiste est particulièrement jeune, et en tout cas évolue très rapidement. Les paysagistes aujourd'hui, s'ils ont été longtemps spécialistes de la maîtrise d'œuvre des espaces extérieurs, intègrent de plus en plus de métiers dans le processus de fabrique urbaine. C'est d'ailleurs auprès de la maîtrise d'ouvrage qu'ils trouvent aujourd'hui de nouvelles pistes d'action, que ce soit en tant que conseillers extérieurs (au sein de CAUE par exemple), que dans les études pré-opérationnelles (au sein de bureaux d'étude spécialisés par exemple) ou même jusqu'à intégrer les services des collectivités locales, devant acteurs internes au processus décisionnel.

En 1993, l'architecte Jacques Lucan, qui s'interrogeait sur «l'irrésistible ascension des paysagistes» (LUCAN 1993), face à la présence de plus en plus forte des paysagistes sur la scène urbaine et territoriale, dénonce leur apolitisme, qu'il explique par la jeunesse de ces nouveaux acteurs (DONADIEU 2009). Si les paysagistes prônent dès le début une vision alternative vis-à-vis de celle des architectes et des urbanistes, ils restent, selon Lucan, très *innocents* et modestes, profitant du discrédit des expériences urbanistiques passées. Cette attitude, si elle apporte de nouvelles lectures des problèmes rencontrés par les acteurs de la ville, sert pour les acteurs politiques un « art de ne rien promettre » (Laboratoire d'Urbanisme Insurrectionnel 2011)³⁵⁴. Aujourd'hui, rares sont les recherches et les écrits consacrés à la dimension politique contemporaine du paysage dans les sociétés modernes. Quelques voix commencent à s'élever contre l'instrumentalisation du paysage comme argument de vente et de promotion, principalement visuel et tourné vers l'économie de marché (EVENO 2010, DELBAERE 2010). Devenu « discipline », le paysage doit avoir les capacités de produire une réflexion critique et de prendre conscience de certaines dérives, née entre autres d'une dévotion aux impératifs économiques et libéraux.

Nous préciserons dans un premier temps comment les paysagistes intègrent aujourd'hui de plus en plus la fabrique de la ville, apportant une nouvelle approche et de nouveaux regards sur les problématiques urbaines. Puis nous en déduirons le rôle politique du paysage, qui est devenu ces dernières années un acteur politique de cette fabrique, rôle qu'il doit assumer pleinement.

1. Le paysagiste dans la fabrique de la ville

Dans le premier numéro de la revue « Le visiteur » créée par Sébastien Marot, celui-ci défend l'alternative que propose l'approche singulière des paysagistes, dans un contexte qui n'est plus à l'extension des villes mais à l'approfondissement des territoires (MAROT 1995). Dans une époque où le monde fini est connu de tous, où les ressources se tarissent, où les lieux sont aplatis à force de normalisation et de gommage des caractères spécifiques, la force de l'approche des paysagistes tient dans la grande attention portée à l'exploration, à la reconnaissance et à

³⁵⁴

<http://laboratoireurbanismeinsurrectionnel.blogspot.fr/2011/09/les-paysagistes-le-bonheur-est-dans-les.html>

la révélation de ce qui est déjà-là. C'est dans la lecture du site, de ses forces et de ses potentiels d'extrapolation que le paysagiste propose un projet, une stratégie, moins portée par des doctrines et des modèles que par le « génie du lieu ». Sébastien Marot décrit quatre « réflexes » caractéristiques de l'alternative paysagiste, venus de la culture du jardin :

- la mémoire des qualités du site ou *anamnèse*
- une action conçue davantage comme un *processus* que comme un projet
- la lecture en épaisseur des lieux, c'est-à-dire en considérant l'espace comme un palimpseste
- une pensée relative, qui cherche les relations et les liens plutôt que l'assemblage.

Ce sont ces caractéristiques qui différencient une pensée par le modèle, par le programme, telle que longtemps menée par les urbanistes et les architectes, d'une pensée par le site, le programme étant adapté à celui-ci.

Le métier de paysagiste est un métier en devenir. Relativement jeune³⁵⁵, les compétences transversales des paysagistes les font sortir progressivement des bureaux de conception en paysage, perspective professionnelle traditionnelle, pour les amener à s'hybrider à d'autres corps de métier, à tous les échelons du processus de projet urbain. C'est d'ailleurs une tendance qui se vérifie dans les choix qui sont faits depuis quelques années par les étudiants des écoles. En allant chercher des outils spécifiques à l'approche économique et financière du projet urbain (ESSEC), aux sciences politiques (master urbanisme de Sciences-Po), aux grands corps des ingénieurs (master des Ponts et Chaussées), aux activités de recherche (doctorat), ils démontrent leur volonté de partager leurs intuitions et de consolider leurs savoir-faire avec les autres acteurs de l'aménagement (collectivités territoriales, établissements publics, cabinets ministériels et d'élus locaux, syndicats mixtes, sociétés de conseils en organisation, laboratoires de recherche...).

Ainsi, de plus en plus, il est confronté à de nouvelles formes de projet, dans lesquelles un plus grand nombre d'acteurs sont associés. Familier des projets en agence, il est amené à expliciter la singularité de son approche et à l'hybrider aux habitudes des maîtrises d'ouvrage et aux acteurs politiques :

La lecture paysagiste se présente donc naturellement comme une alternative aux lectures partielles qui découlent de la sectorisation de la commande. Dans un contexte politique assez général où les localités sont partout soucieuses de retrouver une légitimité qui ne réduise pas à leur position abstraite dans les réseaux de l'équipement, et où l'on s'avise de rechercher un consensus dans la forme sensible du paysage, cette offre de lecture ou de diagnostic global amène de plus en plus souvent les paysagistes à se voir confier des rôles d'inspirateur ou de coordinateur sur des sites à grande échelle.

Sébastien Marot, «L'alternative du paysage», Le visiteur n°1, automne 1995

Dans le jeu des acteurs de la ville, la pensée du paysage permet de croiser la vision conventionnelle des ingénieurs classiques, normée, théorique, avec la réalité du projet sur l'espace. C'est la réalité du site et du contexte qui bouscule et construit les théories et les normes. Dans la production de ces nouvelles théories, au contact le plus juste avec la réalité, le paysagiste est au plus près des questions des acteurs publics locaux. C'est une attitude défendue

³⁵⁵ Les paysagistes en France sont formés par 5 écoles publiques et une école privée, qui ont entre 5 et 20 ans d'expérience.

par l'architecte Patrick Bouchain (2006) : « ce qui m'intéresse, c'est comprendre le besoin. Je crois à l'explication, à la vision collective des problèmes et à la décision individuelle. Pour réaliser un projet, il faut être un observateur, écouter jusqu'à repérer dans le désordre la chose qui fait que tout concorde, soudain que tout devient juste. C'est exactement comme un travail de metteur en scène ». L'acteur politique territorial, aujourd'hui chef d'orchestre de phénomènes venus pour beaucoup de conjonctures économiques et sociales venues de l'extérieur, et sur lesquelles il est difficile d'agir directement, procède comme un stratège. Il organise, de manière spécifique et adaptée, un système complexe.

Finalement c'est ce rôle de stratège que le paysagiste est amené à prendre. Si le réel, c'est ce qui ne cesse de prendre forme (de BRIEY 2009), le paysagiste est toujours à l'affût de ces nouvelles formes, de ces mutations qui traduisent les changements que vit une société locale intégrée au processus de globalisation. Agir sur ces formes en tentant d'en comprendre les raisons et les attachements physiques, spatiaux, c'est finalement agir en stratège. C'est agir sur le réel qui ne cesse de se déformer et de se reformer, et participer à ces mouvements. En cela, le paysagiste est un stratège, dont la dimension politique n'est pas moindre.

II. Le paysagiste, un stratège politique

Le paysagiste est donc un acteur de la vie publique, et en cela doit rechercher une certaine éthique (SGARD 2010). Le paysagiste est particulièrement armé pour y répondre avec une complexité nécessaire, la diversité et l'emboîtement des échelles (MORIN 2004). Selon Jacques Rancière, la politique est une forme d'expérience, qui « porte sur ce qu'on voit et ce qu'on peut en dire, sur qui a la compétence pour voir et la qualité pour dire, sur les propriétés des espaces et les possibles du temps » (RANCIERE 2009 p.14). Le paysagiste, au côté de l'acteur public, parle du paysage comme un espace de l'action publique qui est rendue visible et où le collectif partage rencontres et controverses. Il sait que, en même temps, le paysage est le fruit d'une relation singulière, individuelle, personnelle, le fruit de sa propre « ritournelle ». Ce double postulat est au cœur de ce qui constitue le rôle d'un acteur politique (ARENDRT 1959).

La notion d'espace public mérite ici d'être développée. Selon Patrick Bouchain, l'espace est public lorsqu'il réunit les conditions et les médiations constitutives d'une existence politique. L'espace public est un espace politique. Lorsque l'espace est privé de tout lieu commun, il devient mort. C'est pour cette raison que l'architecte se donne le devoir politique de regarder les lieux délaissés par l'action publique, dans l'atelier « la forêt des délaissés » (BOUCHAIN 2002). C'est par le réseau des espaces publics que la démocratie dispose d'un espace démocratique nécessaire, mis à mal par un « aménagement du territoire » trop mécanique, où le singulier est renié. La planification quantitative et modélisée enferme et coupe les espaces et les populations. « Les réglementations définissent avant tout ce qu'on ne peut pas faire. (...) La normalisation sépare plus qu'elle ne rassemble ». Par le pouvoir de singularisation de l'approche paysagère, le paysagiste est en capacité d'infléchir ou de recréer la règle (GUATTARI 1989) et d'employer l'espace comme un allié pour inventer à nouveau, là où elles ont disparu, les conditions du politique. » C'est en assumant cette dimension publique que tient le paysagiste, que l'on pourra éviter la confiscation de cette notion par certains aux dépens d'autres, et les dangers éthiques que comporte intrinsèquement la notion de paysage.

Cependant, la réalité est encore loin de cette vision quelque peu intellectualisée et presque utopique. Dans la réalité des pratiques, le paysagiste est encore utilisé comme faire-valoir dans un processus descendant, dominé par les tensions économiques et les rapports de pouvoir et d'image. Nous avons donc interrogé un ingénieur-paysagiste (cf. encart 2) sur la dimension politique de son rôle, plus spécifiquement sur son intégration au processus décisionnel dans le projet urbain. Mathieu Delorme travaille dans un bureau d'études urbaines et réalise des études territoriales

stratégiques et pré-opérationnelles auprès de communautés urbaines, d'agglomération de communes, DREAL, EPA, CG, etc.

Encart 3 : interview de Mathieu DELORME, ingénieur-paysagiste

Quelle est la richesse de l'approche par le paysage par rapport au processus classique de projet urbain ? Quelles sont les réactions des décideurs politiques avec qui tu travailles vis-à-vis de cette proposition d'approche par le paysage ?

Le projet urbain aujourd'hui se complexifie, s'étire dans le temps et les échelles mais reste encore trop souvent un processus d'extension spatiale et quantitative de la ville. Combien de nouveaux logements, de surface de bureaux, d'unités commerciales ? Quelle proportion de la réserve foncière doit être dédiée à l'activité économique pour améliorer le ratio emploi/habitant ? Quels flux de déplacement est-il généré ? Quel dimensionnement des voiries et des réseaux ? Que reste-t-il pour l'espace public ? Comment équilibrer l'opération d'un point de vue financier ?

Toutes les déclinaisons du projet urbain (études stratégiques qui remplacent les schémas directeurs, pré-opérationnelles, opérationnelles, concours de maîtrise d'œuvre, chantier) tentent le périlleux exercice d'une réponse chiffrée en passant par des méthodologies reproductives et différentes postures conceptuelles de compositions urbaines.

L'approche par le paysage permet, dans un premier temps, de desserrer cet étau.

Le paysage est avant tout associé à une démarche de "qualité du cadre de vie", sa première préoccupation n'est pas de développer de nouveaux programmes urbains (habitats, zones économiques, équipements, réseaux de transports...) mais de s'intéresser avant tout aux caractéristiques naturelles et culturelles du site à la recherche d'une cohérence porteuse de projet. Le paysage, en révélant ce qui est présent sans qu'on le voit, permet de reformuler la commande et de définir les périmètres de réflexion pertinents (horizontaux mais aussi verticaux c'est-à-dire la gouvernance) en fonction de la question posée.

Par exemple, la réflexion sur le devenir d'une zone d'activité vieillissante, coincée entre les infrastructures routières et ferrées, ne saurait se limiter à son périmètre administratif. Outre la traditionnelle prise en compte des abords (centre-ville, lotissement...) l'apport du paysage, par une étude attentive de la géographie, réinscrit la zone d'activité dans un ensemble porteur de projet : une vallée avec son cours d'eau, ses zones humides, ses coteaux boisés... Le projet change de nature, des solutions d'aménagements et d'attractivité apparaissent/émergent. Le site s'exprime et définit sa programmation (et non l'inverse comme c'est classiquement le cas).

Cette première étape est très appréciée des maîtrises d'ouvrages qui se sentent écoutées, observées, comprises. Certaines se saisissent de cet apport et redéfinissent le cadre de la commande. Lille Métropole, par exemple, s'est engagée depuis 2009 dans une démarche appelée "Ville Intense" qui tente de définir et de s'imposer "de nouveaux modes de penser et de faire la ville". Trois groupements de maîtrise d'œuvre ont été sélectionnés pour un temps long (accord-cadre de plusieurs années) et à qui la communauté urbaine propose des problématiques liées à la réparation des tissus urbains, à la programmation des espaces ouverts et à l'intensification des usages.

D'autres accueillent avec bienveillance ce nouveau regard et attendent la déclinaison opérationnelle classique ciblée sur la thématique d'origine.

Le deuxième temps est bien plus périlleux. De quels outils dispose le paysagiste pour "opérationnaliser" sa démarche, sans inscrire toutes ses recommandations dans la colonne dépense du bilan d'aménagement, convaincre

les commanditaires à requestionner leur façon de faire ? S'il s'agit de rentrer dans des cadres chiffrés, multicritères, les bureaux d'études en environnement et en développement durable sont bien mieux positionnés. L'économie du paysage serait une alternative mais pas comme elle est engagée.

Certains paysagistes proposent de manière presque systématiques la mise en place d'ateliers participatifs qui prennent des formes diverses (workshops, conférences, débats,...) et réunissent tous les acteurs des territoires concernés : habitants et regroupements d'habitants (via les conseils de quartier, associations...), professionnels de l'aménagement (dans la diversité de leurs domaines disciplinaires), décideurs et services techniques...

Ces démarches de co-production permettent de s'appuyer sur les savoir-faire locaux, considérés comme les véritables leviers du projet urbain. Ainsi, le paysage n'est pas réduit à une conception pittoresque ou ornementale mais bien le résultat de stratifications complexes entre l'humain et son milieu naturel qui n'en finit pas d'évoluer et de se redéfinir. La ville n'est jamais terminée, son processus de fabrication est infini.

Cette méthodologie questionne de manière plus vive la maîtrise d'ouvrage qui voit son rôle évoluer. Elle doit être plus créative et animer le processus de production de la ville. Récemment, certaines maîtrises d'ouvrages publiques ont inventé des dispositifs ingénieux pour que les lieux en attente (emprises foncières de projets à venir) soient valorisés (équipements temporaires, événements, usages...).

Mais ce n'est pas la norme. Dans la plupart des cas, le paysage est utilisé pour « faire passer » en douceur des projets incohérents, mal pensés, mal évalués (exemple du plateau de Saclay) et les paysagistes sont cantonnés à rester dans un cadre établi. Leurs apports en terme de qualité et de co-production sont appréciés s'ils ne remettent pas en question les fondamentaux du processus classique.

Conclusion du chapitre 4

Nous avons souhaité dans ce dernier chapitre discuter les propositions du chapitre 3, dans lequel nous développons les enjeux stratégiques d'une mobilisation du paysage, et le potentiel d'un projet de territorialisation qui s'appuierait sur le paysage. Cependant, le paysage n'est une notion neutre, et sa mobilisation à des fins publiques comporte un certain nombre d'impasses, voire de dangers.

Nous avons vu que lorsque le paysage est conçu comme un objet, ou bien lorsqu'il est abordé à travers un filtre technique et réglementaire, non seulement cela annule son potentiel d'outil stratégique d'aménagement, mais il peut servir une forme de domination, par l'expert ou par l'acteur public, ou encore par certains groupes qui le transforment en biens clubs.

Le potentiel du paysage en tant que facteur de territorialisation dépend de sa dimension culturelle, et politique. Finalement, c'est le désir d'une population à résoudre les problèmes dans lesquels elle est qui crée un paysage-processus, sur lequel l'action publique est légitime.

Conclusion générale

La conclusion sera développée en quatre temps. Tout d'abord, nous proposons une synthèse et une ouverture au sujet de notre questionnement de départ : que peut-on retenir au sujet de la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux ? Puis, nous reviendrons sur les propositions qui voient cette mobilisation comme une tentative de reterritorialisation de l'action publique dans un système de représentation et d'action complexe pour les acteurs locaux. Cette réflexion nous conduira à poser les apports et les limites de notre méthode de recherche, lorsqu'elle se concentre sur des phénomènes culturels très contemporains. Nous terminerons sur une réflexion au sujet de ce type de recherche, en collaboration avec des collectivités locales et des gestionnaires.

A. La problématique de la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux

Cette recherche interroge la saisie récente du paysage au sein des politiques territoriales. Si de plus en plus de recherches se sont intéressées récemment à la *manière* dont le paysage était appréhendé et utilisé par les acteurs publics locaux (*comment* le paysage est mobilisé ?), nous avons également voulu déchiffrer les *raisons* de cette mobilisation (*pourquoi* le paysage est mobilisé ?). Les situations étudiées présentent pour chacune des disparités, et nous n'avons pu isoler ce qui serait un modèle, une tendance ou une constance de cet « usage politique du paysage ». Au contraire, nous avons montré que cet usage dépend fortement des acteurs locaux, du contexte local et plus spécifiquement de l'organisation institutionnelle et politique (nombre et type de partenaires associés), de la formation et de la sensibilité des acteurs locaux.

Les hypothèses de recherche considéraient que la mobilisation du paysage par les acteurs répondait d'une part à une traduction des injonctions de l'Etat et d'interprétation d'une réglementation imposée, d'autre part répondait à une forme d'idéologie contemporaine hybride du paysage associée au développement durable, et également à une stratégie locale d'appropriation politique des agglomérations. Ces trois hypothèses se confirment à part inégale selon les territoires d'étude. Il est intéressant de constater que pour chacun d'eux, le curseur est plus ou moins placé vers l'une ou l'autre de ces trois hypothèses. A Nevers, agglomération où le paysage est peu sollicité par les acteurs publics locaux, nous sommes plutôt dans une traduction timide du paysage comme parent direct du développement durable, bien que ce ne soit l'unique raison à sa mobilisation. A Saumur, où les pressions de l'Etat sont

traditionnellement très présentes et tournées vers la patrimonialisation du territoire, le paysage est peu mobilisé par les acteurs publics locaux en « voix propre ». Il s'agit davantage d'une prise en compte d'acteurs institutionnels d'échelon supérieur et de règles ou de sollicitations plus ou moins insistantes. A Blois, la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux est à la fois le fruit des trois entrées précédentes, avec une dimension stratégique indéniable. Nous avons vu dans la première partie de la thèse que le paysage sert aux acteurs de la communauté d'agglomération à reprendre « le contrôle politique » d'un territoire touché par la périurbanisation, par la définition d'un ensemble géographique cohérent et apprivoisé. De plus, la qualité paysagère est traitée comme un argument de la singularité du territoire de Blois. Enfin, le paysage est appréhendé comme le cadre général d'une action globale, incitant une action plus sectorielle (politique agricole périurbaine, politique des transports, continuité écologique, etc.)

C'est à partir de ce constat que nous avons pu développer des propositions exploratoires concernant cette dimension stratégique du paysage pour les villes moyennes. Nous restons prudents dans nos conclusions qui sont issues d'une étude menée sur seulement trois cas, méritant d'être complétée. De plus, les territoires étudiés restent spécifiques, c'est-à-dire des villes moyennes installées sur un grand fleuve.

B. Un enjeu stratégique de territorialisation

L'hypothèse principale de cette recherche concernait la dimension stratégique du paysage dans les villes moyennes. Nous souhaitons interroger la capacité du paysage à provoquer une forme de reterritorialisation de l'action publique. En effet, nous avons constaté, principalement sur le territoire blésois, que la mobilisation politique du paysage traduisait véritablement une stratégie consciente de la part des acteurs publics locaux, notamment des acteurs de la communauté d'agglomération. A partir de certains constats territorialisés, nous avons proposé dans la partie II, une démonstration de l'intérêt d'une mobilisation du paysage dans un processus de reterritorialisation de l'action publique. D'une part, le paysage est principalement saisi par les acteurs publics locaux pour apprivoiser et s'approprier cet espace incertain, flou et méconnu que sont les franges périurbaines, dont les transformations ne cessent de s'accélérer en même temps qu'elles ne cessent d'inquiéter. D'autre part le paysage est également un argument pour « une mise en récit » du territoire : le temps passé, dont les traces sont lisibles dans le paysage se croisent avec le temps à venir, dont les impulsions sont à donner dans le constat des mutations et dans le dessin de nouvelles impulsions pour une « transformation choisie » du territoire. Enfin, le paysage est également vecteur d'une recomposition du jeu d'acteurs, à l'heure où la représentativité politique des territoires est questionnée par les évolutions urbaines. On observe que le paysage est un support de transversalité entre secteurs d'interventions (au sein des services d'une intercommunalité par exemple) mais qu'il est également le support de nouveaux partenariats entre groupes d'acteurs ou entre institutions traditionnellement isolés les uns des autres. C'est le cas par exemple des récentes relations entre les chambres d'agriculture et les collectivités locales (observées sur les territoires de Nevers et de Blois par exemple), relations neuves pour chacun des deux groupes d'acteurs, puisque l'agriculture avait pour habitude d'être pensée en dehors de toute considération urbaine. Ainsi, c'est par le croisement de ces trois effets, à la fois dans la dimension spatiale, temporelle et organisationnelle que le paysage participe à une forme de reterritorialisation « culturelle » de l'action publique.

A travers ces trois constats, nous voulons relativiser notre propos, et lancer une question et un appel.

Il convient en effet de relativiser ces conclusions, qui ne se vérifient pas sur l'ensemble des territoires d'étude. Si le paysage est souvent mobilisé comme un « mythe territorial » consensuel, il peut cependant être vecteur de blocage, de conflits, mais aussi d'exclusion volontaire, de ségrégation spatiale et sociale, de fixisme exacerbé des

représentations. On ne peut ignorer l'impact très important de la multiplication des injonctions au développement durable, qui dernièrement encore, à travers le Grenelle II, privilégie une approche quantitative basée sur des indicateurs à satisfaire. Les acteurs publics locaux réclament une autonomie plus grande dans le dessin d'un projet de territoire, conçu et écrit par eux. Le lancement du projet de territoire (qui finalement n'aboutissent jamais) ou encore l'apologie de la scène du syndicat mixte des SCoT comme scène de dialogue dépolitisée entre acteurs (malgré un contrôle de l'Etat critiqué localement) sont autant d'indices de la volonté des acteurs locaux d'être en capacité de produire un projet singulier pour le territoire. Dans le cas spécifique des villes moyennes étudiées, celui-ci reste indéfini, et encore à construire, ce qui est certainement l'un des enjeux primordial de l'action publique locale. C'est pour cet objectif principal que nous avons développé dans la partie 2 de ce travail de recherche des propositions concernant la territorialisation qu'est susceptible d'occasionner la mobilisation du paysage.

La question que nous souhaitons poser concerne la pensée du paysage actuellement en France, telle qu'elle est soulevée dans le processus de fabrique de la ville, réduit au cas des villes moyennes. Comment veut-on utiliser la notion de paysage aujourd'hui en France ? Nous ne parlons pas ici spécifiquement de la définition du paysage, qui ne peut souffrir de rétrécissement de sa complexité et de la multiplicité de ses approches et de ses approchants. Nous pensons plutôt ici à l'usage qui en est fait. La mise en politique du paysage n'est pas neutre, et la multiplication de ses occurrences dans le discours public et dans le processus de projet urbain mérite réflexion et prise de recul de la part de ses « usagers ». Quel sens souhaitons-nous que la notion de paysage prenne dans sa mobilisation pour les territoires ? A partir du moment où l'Etat a inscrit par des dispositifs réglementaires le paysage dans les pratiques territoriales de ses représentants (1993), il a lancé un processus de saisie de cette notion plus ou moins conscient, plus ou moins important selon les acteurs locaux, qu'il convient aujourd'hui de réinterroger avec vigilance. L'influence de concepts récents, comme celui du développement durable, n'est pas sans modifier les représentations des acteurs locaux, et donc leur capacité d'action avec et sur le paysage.

Nous en venons donc à l'appel que ce travail de recherche souhaite lancer. A ce jour, nous ne pouvons faire abstraction de la dimension profondément politique du paysage. Plus que sa fréquente réduction à l'aspect sensible d'une représentation spatiale (BESSE 2008), ou bien encore à « l'ossature verte » d'un espace, le paysage est le résultat conscientisé d'une relation problématique entre une civilisation (*a fortiori* un groupe d'acteurs) et le milieu qu'elle habite. Assumer la dimension politique du paysage, c'est assumer sa dimension collective et consciente d'un projet pour un territoire en construction. La reterritorialisation par le paysage est avant tout une reterritorialisation culturelle, de par la complexité de la notion de paysage, qui engendre représentations individuelles et collectives. C'est pour cette raison que nous avons fait appel à de nombreux champs de recherche issus des sciences humaines pour définir ce processus en cours. Si l'on considère le paysage comme un vecteur de singularisation, notion que nous avons empruntée pendant ce travail à Félix Guattari, alors on est en mesure de proposer une autre façon d'envisager les rapports politiques que les territoires contemporains, incertains, flous, peu définis et peu institutionnalisés. On en revient alors aux ambitions de Roberto Magnaghi (2000), qui, dans son « projet local », plaide pour que espace, temps, relations sociales et politiques soient solidement imbriqués pour envisager un renouveau de la pensée spatiale.

C. Apports et limites de la méthode de recherche

Nous voulons ici discuter les spécificités de notre méthode de recherche, appliquée aux trois territoires d'étude. Nous avons pris le parti au début de ce travail de croiser plusieurs disciplines, chacune apportant ses traditions conceptuelles et méthodologiques. L'apport des sciences humaines a été particulièrement important, nécessaire pour rendre compte de la dimension culturelle du paysage. De plus, il fallait faire émerger le « sens » de la mobilisation

du paysage. Cet objectif suggère d'obtenir à la fois un matériau de recherche qui aura été produit « à dessein » par les acteurs publics locaux (c'est le cas des études d'aménagement, des projets d'aménagement, des journaux officiels, des articles de presse) mais également de récupérer un corpus de « discours privés » (qui ont été récoltés à travers des entretiens semi-directifs), qui sont autant de moments réflexifs pour les acteurs face à leur propre pratique.

Nous avons ainsi fait appel à des méthodes issues du champ de la sociologie (BLANCHET et GOTMAN 2010) et de l'enquête de terrain proche des pratiques ethnologiques (BEAUD et WEBER 2003), mais aussi à la science politique (CROZIER et FRIEDBERG 1992 ; MULLER 2009) et la sociologie des organisations (BAGLA 2003 ; LASCOUMES et LE GALES 2009 ; LECOMTE 2010). Ce croisement des disciplines rejoint une tendance aujourd'hui dans la recherche sur le paysage, qui se veut interdisciplinaire et adaptée (JANNIERE et POUSSIN 2007 ; CLEMENT 2009 ; BIGANDO 2009 ; DERIOZ et al. 2010 ; MANOLA 2012). Nous avons construit et expérimenté une méthode complexe sur le territoire blésois, qui a été ajustée et simplifiée avant d'être appliquée aux deux territoires qui ont servi de contrepoints de comparaison, Nevers et Saumur. Pour ces derniers, l'approche plus directe, qui a été mise en œuvre, privilégie une sélection des acteurs, des études et documents produits par l'action publique. Cette méthode simplifiée, qui nous a permis en quelques semaines³⁵⁶ seulement de recueillir un matériau suffisamment éloquent sur la prise en compte du paysage dans ces collectivités, permettrait de multiplier les analyses territoriales pour enrichir la comparaison.

Cependant, il convient d'apporter quelques nuances à ce constat positif. Tout d'abord, la méthode a nécessité quelques ajustements au cours des recherches : nous avons été rattrapés par le temps long que prennent l'identification des acteurs principaux, la connaissance des projets et l'histoire spécifique du territoire étudié. De plus, l'émergence d'un discours limpide n'est pas immédiate, et c'est souvent à travers des détours, et une connaissance fine des jeux d'acteurs en action sur le territoire que l'on peut déchiffrer les sous-entendus et les objectifs profonds qui sous-tendent l'action individuelle et collective. Pour cette raison, obtenir une analyse exhaustive et réaliste n'est pas envisageable rapidement pour le chercheur. Enfin, un nécessaire travail de traduction est susceptible de produire une interprétation du discours des acteurs, que nous avons toujours pris soin cependant de minimiser. Ce dernier point nous amène à la dernière partie de notre conclusion générale : l'intérêt d'une recherche d'observation d'un processus en cours, sans nier la capacité d'une co-construction de l'objet de recherche par les observés et par le chercheur.

D. Une recherche sur le paysage auprès d'acteurs publics locaux : à la limite de la recherche-action

Lors des Troisièmes Journées Doctorales du paysage organisées³⁵⁷ en 2010 par l'École Nationale Supérieure de la d'Architecture et du Paysage de Lille, où nous avons présenté les premières ébauches de cette recherche doctorale, un enseignant en projet de paysage, docteur et par ailleurs paysagiste, avait remarqué suite à notre présentation : « en tant que chercheurs sur le paysage, nous sommes en train de créer notre objet de recherche. » (DELBAERE 2010) En effet, en allant à la rencontre des acteurs, en sollicitant un discours inhabituel dans leur pratique quotidienne, nous devenons nous-mêmes un moteur dans l'émergence d'une pensée plus aigüe sur le paysage comme sujet de

³⁵⁶ Nous avons passé une dizaine de mois à appliquer notre méthode de recherche sur le territoire d'étude principal à Blois, avec une résidence permanente sur l'agglomération, alors que nous avons passé seulement deux mois sur l'analyse de chacun des territoires d'étude secondaires, dont environ 3 à 4 semaines sur site.

³⁵⁷ Sous l'égide du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM)

politiques publiques. Nous induisons une prise de conscience, nous provoquons un « recul forcé » pour les acteurs sur leur pratique et leur pensée, nous influençons certainement, très humblement, leur propre réflexion.

Plutôt que de renier ce qui pourrait être perçu comme un « travers » du chercheur, nous pensons qu'il est passionnant pour chacune des deux parties. A l'acteur public, il favorise un temps de réflexion et de recul une mise en perspective d'une action souvent acculée au temps rapide de l'agenda politique et à la succession d'informations et de prescriptions nouvelles. Beaucoup des entretiens se sont conclus sur une phrase de ce type, prononcées lorsque nous remercions nos interlocuteurs pour leur temps accordé : « C'est agréable de prendre un peu de recul sur notre pratique » ou encore « C'est utile prendre un peu de temps pour réfléchir à ce que nous faisons tous les jours, par automatisme ».

C'est pour cette raison que le partenariat qui a pu s'établir avec d'une part le volet recherche du Plan Loire, l'Etablissement Public Loire et la Région Centre dans le cadre d'un financement de thèse, et d'autre part avec la communauté d'agglomération de Blois³⁵⁸, a été particulièrement fécond dans cette optique. L'un des axes du Plan Loire Grandeur Nature prévoit une meilleure interaction entre gestionnaires et chercheurs. Outre la participation aux réunions de la Plateforme Recherche-Données-Informations du PLGN³⁵⁹, lors desquels les gestionnaires du bassin ligérien sont invités, il a également été organisé, pour chaque territoire d'étude, des réunions de restitution auprès des acteurs locaux, suivie d'un débat (premier semestre 2013). C'est bien autour de cette collaboration entre acteurs publics locaux et chercheurs que nous avons envisagé la recherche et l'utilité des résultats qu'elle pouvait apporter à la pratique des acteurs.

Enfin, nous avons fait le choix de centrer l'analyse sur le public spécifique des acteurs publics locaux. Si plusieurs chercheurs expérimentent la participation, la recherche active pour interroger plus spécifiquement les habitants (PERNET 2012, BLOUIN-GOURBILIERE 2011), nous avons choisi ces acteurs pour le rôle qui lui est attribué dans notre société, celui de représentants, de penseurs et de décideurs du bien collectif. « En tant qu'acteurs publics, acteurs élus (...), ils se situent à la marge, dans l'entre-deux du récit individuel et du récit collectif. Ils sont redevables d'une histoire et d'une mémoire collective, mais on attend d'eux, (...) (qu'ils s'approprient et infléchissent) cet héritage dans un récit personnalisé et incarné. C'est dans la mise en scène que se jouent cette greffe et ses prolongements futurs. » (SGARD 2008). A la fin de ce travail, nous avons le sentiment d'avoir apporté des éléments à la dimension de « mise en scène » et à la vocation de « décideur » de l'acteur politique. Nous notons cependant une question par rapport à son rôle de « représentant » en tant qu' élu. En effet, le paysage depuis le point de vue des habitants, c'est-à-dire le paysage vécu par les populations, n'a été que très peu évoqué, voire occulté³⁶⁰. La proposition des acteurs pouvait éventuellement consister à éduquer les habitants au paysage, à Blois notamment. Cependant, une rapide enquête sur un petit nombre d'habitants de Vineuil (commune de la première couronne de Blois) a montré que les habitants s'en remettaient à leurs élus concernant cette question. Ils n'envisageaient pas spontanément d'avoir un rôle politique à jouer sur la prise en compte du paysage. Ainsi, la dimension habitante du paysage, mériterait de faire l'objet de plus amples recherches, afin de ne pas omettre le corps politique de la population dans un processus de projet politique de territoire, et dans sa capacité à produire du collectif.

³⁵⁸ *Qui a participé au financement et nous a permis d'intégrer plusieurs réunions, colloques ou demandé de produire des études spécifiques.*

³⁵⁹ *Les présentations sont disponibles sur le site du Plan Loire, ce qui contribue également à la diffusion des travaux scientifiques.*

³⁶⁰ *Les travaux de recherche sur la démarche participative et ses limites, commencent à se développer, en référence à la convention européenne du paysage. Par exemple, BAILLY E. et DURET H., « L'enjeu du paysage commun », CSTB & Lab'urba ; ou encore LAZZERI Y. « Paysage et développement durable : à la recherche d'une participation créative » Université Paul Cézanne.*

Bibliographie

Bibliographie générale

ADCF. *Compétences statutaires et actions intercommunales*. Les notes de l'Observatoire. ADCF, 2007.

Alcaydé, G., et M. Gigout. *Guide géologique du Val de Loire*. Masson., 1976.

Amalric M., Servain-Courant S., 2010, « *Evolution de la gestion et appropriation des forêts alluviales ligériennes : le cas de l'agglomération de Tours (Indre-et-Loire, France)* », in Des milieux aux territoires forestiers, itinéraires biogéographiques, sous la direction de M.Galochet et E.Glon, Artois Presses Université, p.275-291

Angeon, V., et N. Bertrand. « *Les dispositifs français de développement rural : quelles proximités mobilisées ?* » Géographie, Economie, Société 11 (2009): 93-114.

Antrop, M. « *From holistic landscape synthesis to transdisciplinary landscape management* ». Wageningen UR Frontis Series 12, no From Landscape Research to Landscape Planning: Aspects of Integration, Education and Application (2005): 27-50.

Arendt, Hannah. *La condition de l'homme moderne*. Calmann-Lévy, 1961.

Arendt, Hannah. *Qu'est-ce que la politique ?* Points, 1959.

Arnoult, Fanny. *La prise en compte de la qualité paysagère dans les opérations d'habitat des espaces périurbains du Val de Loire (Communes périurbaines de Tours)*. Tours: CITERES IPA-PE, 2008.

Ascher, F. *Les nouveaux compromis urbains : lexique de la ville plurielle*, Editions de l'Aube, 141 p., 2008.

Ascher, F. *Les nouveaux principes de l'urbanisme*. Editions de l'Aube., 2009.

Astier, J. « *La protection des paysages* ». 1912.

Aubin, D. Stéphane Nahrath, et F. Varone. *Paysage et propriété : un retour vers la pluria-domina ?* Université de Louvain, 2006.

Aubin, D. « *Paysage et propriété : patrimonialisation, communautarisation ou pluri-domanialisation* ». Cahier de l'IDHEAP 219 (2004).

Audouin, J. « *Rémunération des études urbaines : un dangereux discrédit (dossier)* ». D'Architectures, no 176 (2008): I-XXIII.

Audrerie, Dominique. *Petit vocabulaire du patrimoine culturel et naturel*. Confluences, 2003.

Audrerie, Dominique. *Question sur le patrimoine*. Editions confluences, 2003.

Avocat, Charles. « *L'approche du paysage* ». Revue de Géographie de Lyon 57, no 4 (1982): 333-342.

Aznar, O., J. Candau, M. Guérin, Y. Michelin, P. Moquay, et E. Vandecandelaere. « *L'évaluation des politiques paysagères : entre dimension cognitive et normative* ». 26, 2001.

Aznar, O., M. Guérin, et P. Jeanneaux. « *Quels indicateurs mobiliser pour les politiques environnementales locales ? Une approche à partir des services environnementaux et des conflits d'usage* ». Géographie, Economie, Société 8 (2006): 369-384.

Aznar, O., et M. Guérin. « *La clarification des théories d'action, une approche préalable indispensable dans l'évaluation des politiques paysagères : une application au cas d'une zone rurale auvergnate* ». Ingénieries Numéro spécial « Aménités rurales. Une nouvelle lecture des enjeux territoriaux » (2002): 171-181.

Aznar, O. « *Services environnementaux et espaces ruraux : une approche par l'économie des services* ». Université de Bourgogne, 2002.

- Aznar, O.. « *Une caractérisation des services environnementaux à dimension paysagère produits dans les espaces ruraux* ». Développement durable et territoire Dossier 1 : Approches territoriales du Développement Durable (2002): 14.
- Babonau, Y. « *Le développement historique de Blois et ses contraintes géographiques* ». In Blois, la ville, les hommes. Association pour la protection du vieux Blois et de ses environs., 1974.
- Baboulet, Luc. « *Le paysage, la Loi et l'habitude* ». Le visiteur, no 5 (printemps 2000): 86-105.
- Bachelard, Gaston. *La poétique de l'espace*. Quadrige PUF, 1957.
- Bacqué, M.-H., H. Rey, et Y. Sintomer. « *La démocratie participative urbaine face au néolibéralisme* ». Mouvements 39-40/3 (2005): 121-131.
- Bagla, Lusin. *Sociologie des organisations*. La découverte., 2003.
- Bailly, A. S. *La géographie du bien-être*. PUF, 1990.
- Bailly J.-C., « *Le paysage, comment encore et pourquoi* », Les cahiers de l'Ecole de Blois n°1, Editions de l'Imprimeur, 2003 p. 9
- Bailly, Jean-Christophe. *Le champ mimétique*. Seuil., 2005.
- Bailly, Jean-Christophe. *Le dépaysement. Voyages en France*. Seuil., 2011.
- Banos, Vincent. *Repenser le couple « territoire-lieu », pour une géographie de la « démocratie » ?* Cemagref de Bordeaux, s. d.
- Barbier, J.C. « *Éléments pour une sociologie de l'évaluation des politiques publiques en France* ». Revue Française des Affaires sociales 1-2 (2010).
- Barel, Y. *La société du vide*. Le seuil, 1984.
- Baro-Corbot, Sophie. *Projet de recherche et développement : l'évolution de la ruralité en zone périurbaine de Nevers. Place de l'agriculture et perspective*. ESITPA: Chambre d'agriculture Nièvre, 2009.
- Barraqué, Bernard. *Paysage et administration (version actualisée de 2005)*. Mission de la recherche urbaine, MEDD-Direction de la Nature et des Paysages, 1985.
- Barraud, R. « *Vers un « tiers-paysage » ? Géographie paysagère des fonds de vallées sud-armoricaines Héritage, évolution, adaptation* ». Thèse de doctorat Géographie, Université de Nantes, 2007.
- Barraud, Régis, Nathalie Carcaud, Hervé Davodeau, et David Montembault. « *Quel tableau géographique des paysages ligériens ?* » Géosciences, revue du BRGM 12 (2010): 112-122.
- Barrès, Maurice. *L'Ennemi des Lois*. Perrin., 1893.
- Barrès, Maurice. *Scènes et doctrines du nationalisme*. Félix Puyen., 1902.
- Barry Alain, Ducasse Dominique, Machelart Eve, Marotte Olivier, Miquel Pierre, Pettersson Alexandra, *Etat d'avancement des SCoT au 1^{er} janvier 2007*, Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, décembre 2007, 20 p.
- Barthes, Roland. *L'empire des signes*. Le Seuil., 1970.
- Barthes, Roland. *Mythologies*. Editions du Seuil, 1995.
- Barthon, C., I. Garat, M. GravariBarbas, et V. Veschambre. « *L'inscription territoriale et le jeu des acteurs dans les événements culturels et festifs : des villes, des festivals, des pouvoirs.* » Géocarrefour 82/3 (2007): 111-121.

- Basbous, Karim. « *Le projet comme recherche* ». Le visiteur, no 12 (novembre 2008): 83-91.
- Baslé, M. *Connaissance et action publique*. Economica., 2010.
- Baudouin, Jean. *Introduction à la science politique* (8ème édition). Dalloz. Mémentos, 2007.
- Baudry, J., et F. Burel. *Écologie du paysage ; Concepts, méthodes et applications*. Éditions TEC & DOC., 2009.
- Bayle, C.. « *Les lisières, territoires d'innovation pour le Grand Paris* ». Métropolitiques (avril 2011). <http://www.metropolitiques.eu/IMG/pdf/MET-Bayle.pdf>.
- Beaud, M.. *L'art de la thèse - Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*. Vol. Collection Grands Repères. La découverte, 1985.
- Beaud, S., et F. Weber. *Guide de l'enquête de terrain*. La découverte, 2003.
- de Beauvais, J.B.. « *Quelques lignes (de fuite) sur la déterritorialisation* ». Edit-Revue Territoire/Territories, no 3 (2006).
- Beck, U.. *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?* Aubier, 2006.
- Bédard, M., G. Mercier et J. Bethemont (dir.) « Le paysage au risque de la politique, Le paysage par-delà la norme – Questions, opinions, débats », Cahiers de géographie du Québec, Sainte-Foy, vol. 46, n° 129, 2002, p.275-278.
- Bédard, M. « *Habiter la Terre. Le paysage, un projet politique* ». In *Le paysage : un projet politique*, 1-12. Presses Universitaires du Québec., 2009.
- Behar, D., et al. « *Inégalités et intercommunalités en Ile-de-France* ». 2001 et plus... Synthèse et recherches, no 57 (octobre 2001): 2-13.
- Behar, D. « *Compétitivité nationale, compétition territoriale, stratégies de développement local* ». In Actes des séminaires : L'attractivité en question, 53-55. PUCA., 2007.
- Behar, Daniel, et Philippe Estèbe. « *L'Etat peut-il avoir un projet pour le territoire ?* » Les annales de la recherche urbaine, no 82 (1999).
- Behar, D., P. Estèbe, et M. Vanier. « *Mécano territorial : de l'ordre territorial à l'efficacité interterritoriale* ». Pouvoirs locaux, les cahiers de la décentralisation IV/2009, no Trimestriel N°83 (2009).
- Behar, D., D. Martin, et C. de Portzamparc. « *Grand Paris : inventons ensemble une nouvelle façon de faire la métropole. L'Atelier international peut être le bon outil pour sortir des cloisonnements, revivifier des territoires morcelés et redonner tout son sens à l'urbanisme* ». Le Monde, avril 16, 2010.
- Behar, D.. « *Métropolisations : version française d'un paradigme universel* ». In La France : une géographie urbaine, 113-124. Armand Collin. Collection U sous la direction de L. Gailly et M. Vanier, 2010.
- Behar, Daniel, Martin Vanier, et Philippe Estèbe. « *Pôles métropolitains : du « faire territoire » au « faire politique », où la nouvelle bataille de l'interterritorialité* ». Métropolitiques (mai 18, 2011). <http://www.metropolitiques.eu/Poles-metropolitains-du-faire.html>.
- Behrer, L. « *La démocratie participative et la qualification citoyenne : à la frontière de la société civile et de l'État* ». Nouvelles pratiques sociales 18, no 2 (2006): 24-38.
- Bélières, Pierre-Henri. *A la recherche d'un équilibre entre Meaux et Marne-la-Vallée*. Mémoire de fin d'étude. Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage, 2010.

- Bérard, L., et P. Marchenay. « *Lieux, temps et preuves. La construction sociale des produits de terroir* ». Terrain La fabrication des saints, no 24 (1995): 153-164.
- Berdoulay, Vincent, et J.-N. Entrekin. « *Lieu et sujet : perspectives théoriques* ». L'Espace géographique 2 (1998): 111-120.
- Berdoulay, Vincent. « *Le lieu et l'espace public* ». Cahiers de géographie du Québec 41, no 114 (1997): 301-309.
- Bergues, Martine. « *Des vaches au marais : de l'élevage traditionnel à l'animal comme outil de gestion paysagère.* » In Paysage au pluriel, pour une approche ethnologiques des paysages. Editions de la Maison des Sciences de l'homme, 1995.
- Berlan-Darqué, Martine, Yves Luginbühl, et Daniel Terrasson. *Paysages : de la connaissance à l'action*. Editions QUAE, 2007.
- Berne, Laurence. « *Ouverture et fermeture de territoire par les réseaux de transports dans trois espaces montagnards (Bugey, Bauges, Maurienne)* ». Thèse de doctorat en Géographie, Université de Savoie, 2008.
- Berque, Augustin. *Médiance. De milieux en paysages*. Vol. Belin. Paris, 1999.
- Berque, Augustin. « *Douter du paysage* ». In Jardins et Paysage. Vol. Larousse, 1994.
- Berque, Augustin. *Ecoumène : introduction à l'étude des milieux humains*. Belin., 1987.
- Berque, Augustin. *La pensée paysagère*. Vol. Collection Crossborders. Archibooks + Sautereau Editeurs, 2008.
- Berque, Augustin. « *Milieu et identité humaine // Milieu and human identity* ». Annales de Géographie 638-639 (s. d.): 385-399.
- Berque, Augustin, Bernard Lassus, M. Conan, Alain Roger, et Pierre Muller. *Cinq propositions pour une théorie du paysage*. Vol. Seyssel, Champ Vallon, 1994.
- Bertho-Lavenir, Catherine. « *La fragmentation de l'espace national en paysages régionaux 1800-1900* ». In Le Paysage et ses grilles, 29-41. Cerisy-la-salle: L'harmattan, 1992.
- Berthoz, Alain. *La simplicité*. Odile Jacob, 2009.
- Bertrand, G., et C. Bertrand. *Une géographie traversière : l'environnement à travers territoires et temporalités*. Arguments., 2002.
- Besse, Jean-Marc. « *Entre modernité et postmodernité : la représentation paysagère de la nature* ». In Du milieu à l'environnement. Pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance. Economica., 1992.
- Besse, Jean-Marc. « *J. B. Jackson et la géographie humaine. Les débuts de la revue Landscape* ». Le visiteur, no 5 (printemps 2000): 106-129.
- Besse, Jean-Marc. « *L'espace du paysage. Considérations théoriques* ». In Teoría y paisaje: reflexiones desde miradas interdisciplinarias. Barcelona, Université Pompeu Fabra: Barcelona: Observatori del Paisatge, 2011. http://www.catpaisatge.net/fra/documentacio_coedi_2.php.
- Besse, Jean-Marc. « *L'espace public : espace politique et paysage familial* ». 18. Lille Métropole Communauté Urbaine, 2006.
- Besse, Jean-Marc. *Le goût du monde. Exercices de paysage*. Actes Sud/ENSP, collection Paysage., 2009.
- Besse, Jean-Marc. « *Le paysage, entre le politique et le vernaculaire. Réflexions à partir de John Brinckerhoff Jackson* », s. d.
- Besse, Jean-Marc. *Voir la Terre. Six essais sur le paysage et la géographie*. Actes Sud-ENSP., 2000.
- Bethemont, Jacques. *Les grands fleuves : entre nature et société*. Armand Colin., 2002.
- Bethemont, Jacques. « *Les paysages au risque des politiques* ». In Le paysage : un projet politique, 163-188. Presses de

l'Université de Québec, 2009.

Bethemont, Jacques. « *Logiques et limites des politiques et attitudes paysagères* ». Cahiers de géographie du Québec 46, no 129 (2002): 393-405.

Biarez, S. *Territoires et espaces politiques*. Vol. Débats - PUG, 2000.

Bigando, E. « *La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise (communes du Médoc et de la basse vallée de l'Isle)* ». Thèse de doctorat UMR5185 – Université Michel de Montaigne - Bordeaux III – Université Victor Segalen - Bordeaux II, Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés (ADES), 2009

Billard, G, et Arnaud B. « *Le périurbain a-t-il mauvaise presse ?* » Artículo - Journal of Urban Research [Online], no 5/2009 (2009). <http://articulo.revues.org/1372>.

Bion, J.-Y., et P. Moquay. *Balisage d'une démarche d'évaluation de politique publique*. CERTU, 2004.

Blache, P. Vidal de la. *Tableau de la géographie de la France*. Vol. Tallandier. Paris, 1903.

Blanc, N. « *Ethique et esthétique de l'environnement* ». Espacestems.net (2008). <http://espacestems.net/document4102.html>.

Blanc, N., et S. Glatron. « *Du paysage urbain dans les politiques nationales d'urbanisme et d'environnement* ». L'Espace géographique 2005-1 (2005): 65-80.

Blanchet, A., et A. Gotman. *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*. Vol. Collection 128 - sociologie. Armand Colin, 2010.

Blanchon-Caillet, B.. « *Pour une genèse de la compétence paysagiste. La lecture critique de réalisations* ». Projets de paysage (décembre 23, 2009).

Blanquart, P. « *La ville est le dessin d'un dessein, (Interview faite par S. Costanzo)* ». Territoires. Le mensuel de la démocratie locale 489 (2008): 22-24.

Blondiaux, L. « *La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique* ». Mouvements 50 (2007): 118-129.

Boddaert, A.. *La Loire déchirée*. Les éditions de la Nouvelle République., 1990.

Boichard, J. « *La vie rurale entre Loire et Allier* ». Cahiers de géographie de Besançon 20, no Annales littéraires de l'université de Besançon, les belles lettres (1971).

Boino, P., et X. Desjardins. *Intercommunalité : politique et territoire*. Édité par Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA). La Documentation française, 2009.

Boiscuillé, C., et J. Truffer. « *Le déversoir de la Bouillie à Blois : la nature restituée.* » In Nature et paysage, ressources durables du Val de Loire, 36-41. Blois: CAUE Loir-et-Cher, 2007.

Boivin, N. « *Agriculture biologique, proximité et paysage. Du vouloir-voir au vouloir-exister, apport d'une géographie foucauldienne* ». Projets de paysage (janvier 20, 2011).

Boivin, N. « *Gouvernance territoriale et jeux de pouvoirs dans les espaces du vin en Aquitaine Bordeaux – Bergerac – Jurançon* ». Géographie, Université de Bordeaux 3, 2008.

Bonerandi, E.. « *Le recours au patrimoine, modèle culturel pour le territoire ?* » Géocarrefour 80/2 (2005).

Bonerandi, E., et F. Santamaria. « *De la gouvernance à la gouvernance territoriale : enjeu de l'eupéanisation de l'aménagement du territoire. Réflexions à partir d'une recherche dans le cadre de l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire* ».

européen (ORATE) ». *Cybergeo : European Journal of Geography Aménagement, Urbanisme*, no article 522 (mars 18, 2011). <http://cybergeo.revues.org/23530>.

Bongrand, P., et P. Laborier. « *L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ?* » *Revue française de science politique* 55 (2005): 73-111.

Bonin, Sophie. « *Au-delà de la représentation, le paysage* ». *Strates* 11 (2004). <http://strates.revues.org/index390.html>.

Bonin, Sophie. « Paroles d'habitants, discours sur le paysage : des modèles aux territoires ». *Strates*, no 11 (2004). <http://strates.revues.org/index439.html>.

Bonin, Sophie. « Paroles d'habitants, discours sur les paysages. Des modèles aux territoires. Evaluation des paysages du fleure Loire du Gerbier-de-Jonc à Nantes ». Paris 1, 2002.

Bonin, Sophie. « Paysages et représentations dans les guides touristiques - La Loire dans la collection des Guides-Joanne, Guides Bleus (1856 à nos jours) ». *L'Espace géographique* 2002-1 (2002): 111-126.

Bonn, Sally. « *Le projet comme dispositif de vision du paysage* ». *Projets de paysage* (décembre 16, 2008).

Bonneau, François. *Projet de Plan de Gestion du Val de Loire*. Rapport du Président du Conseil Régional Centre à la Session Plénière du 29 septembre 2011. Région Centre, septembre 29, 2011.

Bonnefond, Mathieu. « *Les modes de régulation des usages des espaces naturels en France et au Mexique. Analyse des cas de la Brenne et du bassin du Tepalcatepec* ». Thèse de doctorat Aménagement de l'espace et urbanisme, Université de Tours, 2009.

Bonnefond M., Servain-Courant S., Verdelli L., 2009, Politiques paysagères en action pour la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel ; application au cas de Candes-Saint-Martin et de la Brenne (Région Centre -France), publié par la revue électronique *Projets de paysage* le 26/06/2009 (14 p.), Dossier thématique n°2.

Bonnemaison, Joel, et Luc Cambrezy. « *Le lien territorial entre frontières et identités* ». *Géographie et cultures*, no 20 (1996).

Bonnemaison, Joel. « *L'espace réticulé. Commentaires sur l'idéologie géographique* ». In *Tropiques : lieux et liens*. ORSTOM., 1989.

Bonniol, Jean-Luc. « *L'invention d'un territoire et sa confrontation aux limites administratives. Le cas des Grands Causses* ». *Ethnologies comparées* 8, no Pays, terroirs, territoires (2005).

Bonzani, Stéphane, Stéphane Fuzesséry, et Thomas Sieverts. « *Entre ville et campagne, l'avenir de nos métropoles* ». *Métropolitiques* (mars 2, 2011). <http://www.metropolitiques.eu/Entre-ville-et-campagne-l-avenir.html> 4.

Borraz, O., et V. Guiraudon. *Politiques publiques 1, La France dans la gouvernance européenne*. Presses de Sciences Po., 2008.

Borraz, O., et V. Guiraudon. *Politiques publiques 2, Changer la société*. Les Presses de Sciences Po., 2010.

Bouchain P. *La forêt des délaissés*, 2002.

Bouchain, P. *Construire autrement*, Editions Actes Sud, 2006.

Bouchardy, Christian (dir.). *La Loire, vallées et vals du grand fleuve sauvage*. Delachaux et Niestlé., 2002.

Bourdieu, Pierre. *Langage et pouvoir symbolique*. Points, 1982.

Bourdieu, Pierre. *Le sens pratique*. Vol. Collection Le sens commun. Les éditions de minuit, 1980.

Bourdieu, Pierre. *Questions de sociologie*. Les éditions de minuit, 2009.

- Bourdin, Alain. *Le patrimoine réinventé*. PUF, 1984.
- Bourdin, Alain. *La question locale*. PUF, 2000.
- Bourg, Dominique, et Kerry Whiteside. *Pour une démocratie écologique. Le citoyen, le savant, le politique*. Seuil., 2010.
- Bourget, Emilie, et Laurence Le Dû-Blayo. « *Cartographie des paysages : apport à l'analyse des trames vertes et bleues L'exemple du Pays de Saint-Brieuc* ». Projets de paysage (2010).
- Boussaguët, Laurie, Sophie Jacquot, et Pauline Ravinet. *Dictionnaire des politiques publiques*. SciencesPo Les Presses, 2009.
- Boutefeu, E. *La demande sociale de nature en ville. Enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise*. PUCA-CERTU, 2005.
- Bouvet, Rachel. « *Pour une approche géopoétique du paysage : des Grands Sites au Sentier des Lauzes* ». In *Paysage politique : le regard de l'artiste*, 107-118. Presses universitaires de Rennes. Interférences, 2010.
- de Briey, Laurent. *Le sens du politique - Essai sur l'humanisme démocratique*. Mardaga, 2009.
- Briffaud, Serge. « *Comment peut-on évaluer les effets d'une politique sur le paysage ?* » In CERAMAC-MATE, 47-52, 2000.
- Briffaud, Serge. « *De l'invention du paysage. Pour une lecture critique des discours contemporains sur l'émergence d'une sensibilité paysagère en Europe.* » Compar(a)ison Numéro spécial - Paysages(II), n° II/98, pp. 35-55. 1998.
- Briffaud, S., Brochot, A. (Eds), *Paysages d'exception, paysages au quotidien. Une analyse comparative de sites viticoles européens du Patrimoine mondial*. Rapport de recherche remis au ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 399 p. 2010.
- Brinckerhoff Jackson, John. « *A l'école des paysages* ». Le visiteur n°5, 2000.
- Brinckerhoff Jackson, John. *A la découverte du paysage vernaculaire*. ESNP/Actes Sud., 2003.
- Brinckerhoff Jackson, John. *La Nécessité des Ruines et autres sujets*. Linteau., 2004.
- Brossard, T., Wieber, J.C., "Le paysage, trois définitions, un mode d'analyse et de cartographie", in *L'Espace géographique*, n°1, pp. 5-12, 1984.
- Brunet, Roger. « *Analyse des paysages et sémiologie* ». In *La théorie du paysage en France (1974-1994)*. Champ Vallon. Pays/paysages, 1995.
- Brunet, Roger, Robert Ferras, et Hervé Théry. *Les mots de la géographie, Dictionnaire critique. Reclus*. La documentation française., 2005.
- Brunet-Vinck, V. *Méthode pour les atlas de paysage Enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux*. MEDD, 2004.
- Bureau des sites et espaces protégés. *La politique des grands sites*. MEDDTL/DGALN, août 2011.
- Burel, F., et J. Baudry. *Ecologie du paysage : concepts, méthodes et applications*. Tec&Doc. Paris, 1999.
- Burnouf, J. « *Fleuves et sociétés : une histoire au croisement de la nature et de la culture* ». In *Fleuve et patrimoine, identification, protection, valorisation*, édité par Université européenne d'été du Val de Loire - patrimoine mondial. Tours-Nantes, 2005.
- Buyck, Jennifer. « *Dessiner la campagne pour dessiner la ville* ». Projets de paysage (juillet 18, 2010).
- Buyck, Jennifer. « *La fabrique contemporaine des métropoles en France : pays, paysage, paysans* ». Thèse de doctorat Esthétique

et science de l'art, Université Lille Nord de France, 2011.

Cabanel, Jean. « *Le paysage d'aménagement* ». In Jardins et paysages. Vol. Larousse, 1995.

Cadiou, Nathalie, et Yves Luginbühl. « *Modèles et représentations du paysage en Normandie-Maine* ». In Paysage au pluriel, pour une approche ethnologiques des paysages. Editions de la Maison des Sciences de l'homme, 1995.

Cadiou, Stéphane. *L'élou local aujourd'hui*. PUG., 2009.

Cadiou, Stéphane. *Le pouvoir local en France*. PUG., 2009.

Caille-Cattin, Catherine. « *Le paysage, de l'information à l'élaboration d'une culture paysagère. Vers des médiations paysagères au service des acteurs de l'aménagement des territoires.* » Thèse de doctorat en géographie Université de Franche-Comté, 2005.

Calenge, Christian. « *De la nature à la ville* ». Les annales de la recherche urbaine Natures en villes, no 74 (s. d.): 12-19.

Callon, M., Pierre Lascoumes, et Y. Barthes. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Editions du Seuil. La couleur des idées, 2001.

Candau, J., O. Aznar, M. Guérin, Yves Michelin, et P. Moquay. « *L'intervention publique paysagère comme processus normatif* ». Cahiers d'économie et sociologie rurales, no 84-85 (2007): 168-190.

Candau, J., et L. Ginelli. « *Instituer un paysage au rang de « Patrimoine mondial » : ambigüités et conséquences pour les dynamiques territoriales. L'inscription du paysage viticole de Saint-Emilion sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO* ». Congrès International L'homme au cœur des dynamiques sociales, territoriales et culturelles, MSHS (2008).

Candau, J., P. Moquay, O. Aznar, Sophie Le Floch, Yves Michelin, et M. Guérin. *Acteurs locaux et initiatives publiques dans le domaine du paysage. Une analyse des processus de construction des interventions publiques localisées*. Rapport final. Programme de recherche Politiques publiques et paysages. MEEDDM, 2003.

Camproux-Duffrène M.-P., Lucas M., « *L'ombre portée sur l'avenir de la trame verte et bleue. Quelques réflexions juridiques* », Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 3, n°2 | Juillet 2012, mis en ligne le 06 juillet 2012, consulté le 31 décembre 2012. URL : <http://developpementdurable.revues.org/9256>

Carle, C. *Libéralisme et paysage. Réflexion sur l'état des paysages français*. Les éditions de la passion, 1996.

Caron, Armelle. « *La trame verte et bleue : un nouveau dispositif d'action publique territorialisé pour conserver la biodiversité. Les enjeux de la mise en œuvre* ». pp. 140-153. Actes du Colloque Territoires et environnement : des représentations à l'action, Tours, 8 et 9 décembre 2011.

Carrière, J.P. Urban planning and flagship development projets : lessons from Expo 98, revue Planning, practice and research , vol 17, n°1, 2002.

Carrière, J.P. *Le développement des villes intermédiaires européennes : quel rôle dans la perspective d'une construction d'une Europe polycentrique*, Revue Réalités industrielles (revue de l'Ecole des Mines), février 2008.

Carrière, J.P. *Les enjeux de l'économie présentielle pour la mise en œuvre de "projets de territoire" dans les espaces ruraux. Réflexions à partir d'expériences françaises*. Revue Annalele Universitatii din Oradea, Tom XVIII, 2009.

Carrière, J.P. The urban typology and the construction of polycentric Spatial perspectives. The example of the Atlantic Area. In Cattan Nadine, Cities and networks on Europe, a critical approach of polycentrism. John Libbey Eurotext, Escher (UK), 2007.

Castel, J.-C. « *Ville dense, ville diffuse. Les deux faces de l'urbanisation* ». Etudes foncières 147 (2010): 14-20.

Cattan, N., T. Saint-Julien, « *quels atouts pour les villes petites et moyennes en Europe occidentale ?* » L'Information

Géographique, n°4, pp 158-164, 1999.

CAUE 41, et Pays des Châteaux. *Propositions pour l'élaboration d'une charte de qualité pour les extensions urbaines des bourgs*, novembre 2000.

CAUE 41, et Pays des Châteaux. *Propositions pour un programme d'actions de valorisation paysagère des itinéraires touristiques. Itinéraires touristiques et paysages*, janvier 2003.

CAUE Loir-et-Cher. *Nature et paysage - Ressources durables du Val de Loire*. Colloque Imaginer le Val de Loire. Blois, septembre 13, 2007.

Cauquelin, A. *L'invention du paysage*. Vol. PUF, 1989.

Cavailhes, J. « *Le prix du paysage* ». *Etudes foncières* novembre-décembre 2006, no 124 (2006): 21-25.

Cemagref. *Des digues de protection contre les inondations*, 2001.

Centre du Patrimoine Mondial. « *Le val de Loire un fleuve à visage humain* ». *Revue du patrimoine mondial*, no 26. Editions UNESCO (2002).

CERTU. *L'analyse des systèmes d'acteurs - Diagnostics de territoires*, s. d.

CERTU. *Quelles ambitions pour quelles échelles de territoire ?* Rencontres nationales des SCOT, 2005.

CERTU-ETD. *L'agriculture dans les SCOT témoins. Les modalités de prise en compte (PADD, DOG), de mise en œuvre et de suivi de l'agriculture dans un SCOT*, 2006.

Chalas, Yves, Marie-Christine Couic, Paulette Duarte, et Henry Torgue. *Urbanité et périphérie. Connaissance et reconnaissance des territoires contemporains*. PCA, 1997.

Chalas, Yves. *L'invention de la ville*. Anthopos., 2000.

Chalas, Yves. « *La ville-nature contemporaine. La demande habitante à l'Isle d'Abeau* ». *Les annales de la recherche urbaine*, no 98 (2005): 43-49.

Charles, Lionel, et Bernard Kalaora. « *Prégnance et limites d'une approche esthétique de l'environnement* ». In *Le paysage : un projet politique*, 27-43. Presses de l'Université de Québec, 2009.

Charmes, Eric. *La ville émietlée, essai sur la clubbisation de la vie urbaine*. Vol. La ville en débat. PUF., 2011.

Charmes, Eric. « *Les politiques paysagères comme supports éthiques de la gentrification* ». Cemagref, 2004.

Chassagne, M.-E., et Vincent Renard. « *Espace périurbain et transformation de l'usage des sols* ». *Économie rurale* 142 (1981): 22.

Chauvier, Eric. *Contre Télérama*. Allia., 2011.

Chenet, Françoise. « *Je trouve beau ce* ». In *Le Paysage et ses grilles*, 131-142. Cerisy-la-salle: L'harmattan, 1992.

Chenet, Françoise. « *L'invention du paysage urbain* ». *Romantisme La ville et son paysage*, no 83 (1994): 27-38.

Chenet, Françoise. « *Le prince et le paysagiste : un rêve de Hugo* ». In *Paysage politique : le regard de l'artiste*, 139-149. Presses universitaires de Rennes. Interférences, 2010.

Choay, Françoise. *L'urbanisme, utopies ou réalités - Une anthologie*. Points, 1965.

- Choay, F., et Pierre Merlin. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. PUF., 1996.
- Choay, Françoise. *L'allégorie du patrimoine*. Editions du Seuil, 1996.
- Choay, Françoise. *Le patrimoine en questions, anthologie pour un combat*. Seuil, 2009.
- Choay, Françoise. *La terre qui meurt*. Fayard., 2011.
- Choay, Françoise. « *E spacements* ». In *La terre qui meurt*. Fayard., 2011.
- Chomarat-Ruiz, Catherine. « *La critique de paysage peut-elle être scientifique ?* » Projets de paysage (décembre 13, 2008).
- Chomarat-Ruiz, Catherine. « *Quelle valeur pour le patrimoine paysager ? Du désir de paysage à la volonté de territoire* ». Projets de paysage (juillet 20, 2011).
- Chomarat-Ruiz, Catherine. « *Une science pour favoriser la rencontre entre politique, artiste et paysage ?* » In *Paysage politique : le regard de l'artiste*, 257-263. Presses universitaires de Rennes. Interférences, 2010.
- Chouquer, G. « *À propos d'un contresens partiel sur « Pays » et « Paysage » dans le Court Traité du Paysage d'Alain Roger.* » *Etudes Rurales* 2002/1-2, no 161-162 (2002).
- Chouquer, G.. *Dynamiques des paysages et politiques d'aménagement*. Rapport du programme de recherche Paysage et politiques publiques. CNRS — UMR 6575 Archéologies et Territoires, Université de Tours, 2001.
- Chouquer, G.. *L'étude des paysages. Essais sur leurs formes et leur histoire*. Errance., 2008.
- Chouquer, G.. « *Le paysage ou la mémoire des formes* ». *Cosmopolitiques* 15, no Esthétique et espace public (2007): 43-52.
- Chouquer, G. « *Nature, environnement et paysage au carrefour des théories* ». *Etudes Rurales* 2001/1-2 157-158 (2001): 235-251.
- Claus, Isabel. *Densité et paysage. Quelle densité pour Vineuil et le Val de Loire ?* Mémoire de fin d'étude. Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage, 2009.
- Claval, Paul. *Espace et pouvoir*. PUF., 1978.
- Claval, Paul. *Géographie culturelle : une nouvelle approche des sociétés et des milieux*. Armand Colin., 2003.
- Claval, Paul. *Les espaces de la politique*. Armand Colin, 2010.
- Claval, Paul. « *Les idéologies spatiales* ». *Les Cahiers de géographie du Québec* 29, no 77 (1985): 261-269.
- Clément, Gilles. « *L'alternative ambiante* » (2009): 16.
- Clément, Gilles. *La sagesse du jardinier*. L'œil neuf. 2004.
- Clément, Gilles. *Manifeste du tiers-paysage*. Sujet/Objet., 2004.
- Clément, Gilles. « *Qu'est-ce que la recherche dans une école de paysage et plus particulièrement dans une école de projet ?* » ENSP - Versailles, 2009.
- Clément, Gilles. « *Ralentir la ville : un espace-temps recyclable* ». Vaulx en Velin, 2010.
- Clergeau, Philippe. *Une écologie du paysage urbain*. Apogée., 2007.
- Cloarec, Jacques. « *Un village se penche sur son paysage* ». In *Paysage au pluriel, pour une approche ethnologiques des*

paysages. Editions de la Maison des Sciences de l'homme, 1995.

CNRS SEGESA. *L'inventaire des paysages de la Loire*, 1990.

Cohen, Jeanine. « *Métropoles d'équilibre, un géographe face au politique* ». Strates Hors-série (2002). <http://strates.revues.org/556>.

Collin, J.-F. *La nature n'est plus ce qu'elle était*. Editions de l'Aube/Cosmopolitiques., 2002.

Commission européenne. *Gouvernance européenne. Un livre blanc*. Bruxelles: Commission des communautés européennes, 2001.

Conan, M. « *L'invention des identités perdues* ». In Cinq propositions pour une théorie du paysage - Berque A. (dir.), 33-49. Champ Vallon. Seyssel, 1994.

Conrad Eybesfled, Cristina. « *De l'urbanisme réglementaire à l'urbanisme de projets* ». Métropolitiques (2011). <http://www.metropolitiques.eu/De-l-urbanisme-reglementaire-a-l.html>.

Conseil National de l'Europe. *Convention européenne du paysage de Florence*. Série des traités européens, 2010.

Conseil National de l'Europe. *Paysage et développement durable : les enjeux de la convention européenne du paysage*. Editions du Conseil de l'Europe, 2006.

Conservatoire Régional des Rives de la Loire et de ses affluents. *Portraits de Loire. Iconographie du XVII^e siècle à nos jours*. Coiffard Edition, 2004.

Corajoud, Michel. « *Le paysage : une expérience pour construire la ville* », 2003.

Corbin, Alain. *L'homme dans le paysage. Entretien avec Jean Lebrun*. Vol. Textuel, 2001.

Corboz, André, et Sébastien Marot. *Le Territoire comme palimpseste et autres essais*. L'imprimeur., 2001.

Cormier, Laure, et Nathalie Carcaud. « *Les trames vertes : discours et/ou matérialité, quelles réalités ? Les trames vertes : discours et/ou matérialité, quelles réalités ?* » Projets de paysage (s. d.): 26/06/2009.

Cosgrove, Denis, et Stephen Daniels. *The iconography of landscape*. Cambridge University Press. Studies in Historical Geography. Cambridge, 1988.

Cosgrove, Denis. *Social Formation and Symbolic Landscape*. University of Wisconsin press, 1984.

Cosperec, Annie. *Blois, la forme d'une ville*. Lieux-dits, Cahiers du Patrimoine., 1994.

Cotteret, Jean-Marie. *Gouverner, c'est paraître*. PUF., 1997.

Cottet M., Rivière-Honegger A., Piegay H., « Mieux comprendre la perception des paysages de bras morts en vue d'une restauration écologique : quels sont les liens entre les qualités esthétique et écologique perçues par les acteurs ? », Norois n° 216, 2010.

Couderchet, Laurent, et Xavier Amelot. « *Faut-il brûler les Znieff ?* » Cybergeog : European Journal of Geography [En ligne], no article 498 (2010). <http://cybergeog.revues.org/23052>.

Courtet, Laurent, Pascal Gateaud, et Bernard Stephan. *La Loire en sursis. Croisade pour le dernier fleuve sauvage d'Europe*. Le sang de la terre - La manufacture. Les dossiers de l'écologie, 1990.

Coyaud, Louis-Marie, et Alain Mazas. *Proposition d'inscription du Val de Loire entre Sully-sur-Loire (Loiret) et la Maine (Maine-et-Loire) au Patrimoine Mondial au titre des paysages culturels, Tome I*. Ministère de l'environnement, Ministère de la culture et de

la communication, 1998.

Coyaud, Louis-Marie, et Alain Mazas. *Proposition d'inscription du Val de Loire entre Sully-sur-Loire (Loiret) et la Maine (Maine-et-Loire) au Patrimoine Mondial au titre des paysages culturels, Tome 2*. Ministère de l'environnement, Ministère de la culture et de la communication, 1998.

Coyaud, Louis-Marie. « *Paysages culturels du Val de Loire* ». 303, no 75 (me trimestre 2002).

Cretin, Claude. « *L'invention des bassins fluviaux* ». Loire et terroirs (s. d.): 45-49.

Cros-Mayrevielle, F. « *De la protection des monuments historiques ou artistiques, des sites et des paysages* ». 1907.

Crowley, John. « *Usages de la gouvernance et de la gouvernementalité* ». Critique internationale, no 21 (octobre 2003): 52-61.

Crozier, M., et E. Friedberg. *L'acteur et le système*. Vol. Essais. Points., 1992.

Cuche, Denys. *La notion de culture dans les sciences sociales*. La découverte, 2010.

D'Ercole, Robert, et Pascale Metzger. « *La vulnérabilité territoriale : une nouvelle approche des risques en milieu urbain* ». Cybergeog : European Journal of Geography [En ligne], no article 447 (2009). <http://cybergeog.revues.org/22022>.

Dachary-Bernard, J. « *Approche multi-attributs pour une évaluation économique du paysage* ». Sciences économiques, Université de Bordeaux 4, 2004.

Dachary-Bernard, J. « *Une évaluation économique du paysage - Une application de la méthode des choix multi-attributs aux Monts d'Arrée* ». Economie et statistiques, no 373 (2004).

Dagognet, F., F. Guery, et Odile Marcel. « *Mort et résurrection du paysage* ». In *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage*, 240. Champ-Vallon., 1998.

Dagognet, F. *La mort du paysage? Philosophie et esthétique du paysage*. Vol. Seyssel, Champ Vallon, 1982.

Damien, Robert. « *Paysage et citoyenneté* ». In *Paysage : sauvegarde et création*. Pays/Paysage. Champ Vallon, 1999.

Dardel, E. *L'Homme et la Terre*. Vol. Presses universitaires de France. Paris, 1952.

DATAR. *Vers la métropole jardin : livre blanc pour l'aménagement de la Loire Moyenne*, 1971. <http://hdl.handle.net/2042/31158>.

DATAR, Des systèmes spatiaux en prospective, Territoires 2040, Revue d'études et de prospective n°4, La Documentation française, 183 p.

DATAR et COUZIER, Bernard (Préfacier). *Aménagement de la Loire moyenne : schéma de la métropole-jardin*. Travaux et recherches de prospective : schéma général d'aménagement de la France n. 70, 1977. <http://hdl.handle.net/2042/31226>.

Davezies, Laurent. *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*. Seuil. La république des idées, 2008.

Davodeau, Hervé. « Davodeau (Hervé), *La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale. Paysages et politiques publiques de l'aménagement en Pays de Loire*, Thèse de doctorat en Géographie sociale soutenue en décembre 2003, Université d'Angers, 303p. » Norois 195 (novembre 10, 2009). <http://norois.revues.org/index585.html>.

Davodeau, Hervé. « *Des conflits révélateurs de la territorialisation du projet de paysage. Exemples ligériens.* » In Kirrat, Torre (dir.) *Territoires de conflits*. L'Harmattan. 2008.

Davodeau, Hervé. « *L'enjeu paysager, vecteur de l'appropriation de l'espace : un exemple de projet de territoire à Saint-Léger des*

Bois (Maine-et-Loire) ». ESO 21 (2004).

Davodeau, Hervé. « *L'évaluation du paysage, premier acte des politiques paysagères* ». Projets de paysage (2009). http://www.projetsdepaysage.fr/fr/l_evaluation_du_paysage_premier_acte_des_politiques_paysageres.

Davodeau, Hervé. « *La patrimonialisation : un vecteur d'appropriation des vallées ligériennes ?* » Norois Numéro 192, no 2004/1 La Loire. Sociétés, risques, paysages, environnement (2004).

Davodeau, Hervé. « *La patrimonialisation : un vecteur d'appropriation des vallées ligériennes ?* » Norois 192 (novembre 10, 2009). <http://norois.revues.org/index891.html>.

Davodeau, Hervé. « *La tension esthétique/politique dans l'action publique sur les paysages* ». In *Paysage politique : le regard de l'artiste*, 95-106. Presses universitaires de Rennes. Interférences, 2010.

Davodeau, Hervé. « *Les atlas de paysages français ou les difficultés de concilier l'approche sensible et l'approche scientifique* ». Rivista Geografica Italiana 116, no 2 (2009): 173-194.

DDE41. *Aménagement des bords de Loire, présentation de la traversée de la Loire à Blois, propositions d'aménagement de la rive gauche à l'amont du Pont Jacques Gabriel*, 1992.

Debarbieux, B. « *Actualité politique du paysage* ». Revue de Géographie Alpine, no 4 (2007).

Debarbieux, B., et S. Lardon. *Les figures du projet territorial*. Editions de l'Aube/Datar, collection bibliothèque des territoires., 2003.

Debarbieux, B. « *Prendre position : réflexions sur les ressources et les limites de la notion d'identité en géographie* ». Espace géographique 35 (2006): 340-354.

Debarbieux, Bernard. « *Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique* ». L'espace géographique 2/95 (1995): 97-112.

Debord, Guy. *La société du spectacle*, 1971.

Debray, Adèle. « *De la connectivité écologique aux trames vertes et bleues : conceptions scientifiques et mise en œuvre dans les territoires* ». 251-263. Tours, 2011.

Debray, Régis. *Vie et mort de l'image - Une histoire du regard en Occident*. Folio Essais, 1994.

Debray, Régis *L'Etat séducteur*. Folio essais. 1997.

Debray (dir.), Régis. « *L'abus monumental ?* » In *Actes des entretiens du Patrimoine*, 439. Editions du Patrimoine, 1999.

Debray, Régis. *Du bon usage des catastrophes*. Gallimard., 2011.

Debray, Régis. *Eloge de la frontière*. NRF Gallimard., 2011.

Debroux, Josette. « *Enquête sur un étrange succès : l'analyse paysagère dans le Massif de Belledonne* ». In *Paysage au pluriel, pour une approche ethnologiques des paysages*. Editions de la Maison des Sciences de l'homme, 1995.

Décamps, H., et O. Décamps. *Au printemps des paysages*. Buchet Chastel. Paris, 2004.

Deffontaines, JP. « *De la connaissance des paysages à l'action paysagère* ». Natures Sciences Sociétés 14 (2006): 204-205.

Degruelle, Christophe. « *L' élu local et le paysagiste : l'étranger, l'otage et le compagnon* ». Les éditions de l'imprimeur Les cahiers de l'école de Blois, no 3 (janvier 2005): 100-104.

- Delalande, Nicolas, et Audrey Williamson. « Réforme territoriale : une révolution conservatrice ? Entretien avec Patrick Le Lidec ». La vie des idées (s. d.). <http://www.laviedesidees.fr/Reforme-territoriale-une.html>.
- Delarge, Alexandre. « Invent(ori)er le paysage ». Publics et Musées, no 10 (1996): 33-50.
- Delbaere, Denis, *Projet d'urbanisme et contextualité spatiale dans le Plan Voisin de Le Corbusier (1925) et la cité Concorde de Le Maresquier (1954)*, Thèse de doctorat en Sciences du langage, 2004.
- Delbaere, Denis. *La fabrique de l'espace public. Ville, paysage et démocratie*. Ellipses., 2010.
- Delbo, R. *La décentralisation depuis 1945*. Vol. Politiques locales - LGDJ, 2005.
- Deleuze, Gilles, et Félix Guattari. *Mille plateaux. Capitalisme et schizophrénie*. Editions de Minuit. 1980, s. d.
- Delort, R., et F. Walter. *Histoire de l'environnement européen*. PUF, 2001.
- Denizeau, Charlotte. « Le nouveau PLU issu de la loi Grenelle II : densifier, sans s'étaler ! » Métropolitiques (avril 4, 2011). <http://www.metropolitiques.eu/Le-nouveau-PLU-issu-de-la-loi.html>.
- Denizot Damien, « Quinze démarches de prospective territoriale et quelques enseignements » dans *Territoires 2030*, N°4, 2007
- Dérior, Pierre, Philippe Béringuier, et Anne-Elisabeth Laques. « Mobiliser le paysage pour observer les territoires : quelles démarches, pour quelle participation des acteurs ? » Développement durable et territoires 1, no 2. Paysage et développement durable (septembre 2010). <http://developpementdurable.revues.org/index8526.html>.
- Dérior, Pierre. « Le paysage : une ressource territoriale mais ambiguë ». Montagnes méditerranéennes 20 (2004).
- Desage, Fabien, Godard Jérôme, « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales. » Revue française de science politique, vol. 55, n° 4, août 2005, pp. 633-661.
- Descola, P. *Par-delà nature et culture*. Gallimard., 2005.
- Desjardins, X. « Gouverner la ville diffuse. La planification territoriale à l'épreuve ». Thèse de doctorat en Géographie, Institut de géographie, Université Paris I Panthéon Sorbonne. Ecole doctorale de Géographie de Paris. UMR 8504 Géographie Cités. Centre de recherche sur les Réseaux, l'Industrie et l'Aménagement, 2007.
- Desjardins, X., et B. Leroux. « Les schémas de cohérence territoriale : des recettes du développement durable au bricolage territorial ». Flux 69 (2007): 6-20.
- DGST, ville de Blois, et DDE41. *Blois, ville moyenne*, 1974.
- DIAC, *Les villes moyennes françaises. Enjeux et perspectives*, Collection travaux, 2007.
- DIAC, *Les villes moyennes, charnières du territoire*, Note de travail, 2008
- Dibié, Pascal. *Le village métamorphosé. Révolution dans la France profonde*. Terre humaine Plon, 2006.
- Dion, Roger. *Histoire des levées de la Loire*. Paris, 1961.
- Dion, Roger. *Le Val de Loire. Etude de la géographie régionale*. Laffitte Reprints. Marseille, 1978.
- DIREN Bourgogne. *L'étude sur la reconnaissance sociale des paysages bourguignons*, 1999.
- DIREN Centre, et DRE Centre. *La Loire, Histoire des protections contre les crues*, 1996, 24p.
- Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, Le Schéma de cohérence territoriale, SCoT : contenu et

- méthodes, CERTU, collection Aménagement et Urbanisme, 2003.
- Direny, Theuriet. *L'idéologie de la construction des territoires*. L'Harmattan. Questions contemporaines, 2011.
- Dissart, Jean-Christophe, et Dominique Vollet. « *Le paysage moteur de développement local* ». In *Analyses économiques du paysage*. Quae., 2011.
- Dobrenko, B. « *Le volet paysager du permis de construire* ». *Revue juridique de l'environnement* 3 (2003): 301-320.
- Dollé, Jean-Paul. *Le territoire du rien ou la contre-révolution patrimonialiste*. Editions Lignes et manifestes., 2005.
- Donadieu, Pierre. *Campagnes urbaines*. Actes Sud / ENSP., 1998.
- Donadieu, Pierre. « *Entre urbanité et ruralité. La médiation paysagiste* ». *Les annales de la recherche urbaine* 85, no Paysages en villes (2000): 7-15.
- Donadieu, Pierre. *La société paysagiste*. Actes Sud/ENSP. Arles, 2002.
- Donadieu, Pierre. « *Le paysagiste est-il un expert ?* » *Projets de paysage* (décembre 2, 2008).
- Donadieu, Pierre. *Les paysagistes. Ou les métamorphoses du jardinier*. Actes Sud / ENSP. Collection « Paysages », 2009.
- Donadieu, Pierre, et Michel Périgord. *Le paysage*. Vol. Collection 128 - Géographie. Armand Colin, 2007.
- Donadieu, Pierre. « *Quel bilan tirer des politiques de paysage en France* ». *Projets de paysage* (2009).
- Donadieu, Pierre.. « *Retour sur la recherche à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille (1995-2011). Projet paysagiste, projets sociétal et politique de paysage* ». *Projets de paysage* (janvier 16, 2012). http://www.projetsdepaysage.fr/fr/retour_sur_la_recherche_a_l_école_nationale_supérieure_de_paysage_de_versailles_marseille_1995_2011_.
- Dosse, François. *Gilles Deleuze, Félix Guattari, biographie croisée*. La découverte/Poche. 2009, s. d.
- Douence, Hélène. « *Regard méthodologique sur les paysages viticoles La place du paysage dans les stratégies de développement des territoires viticoles du Sud-Ouest de la France* ». *Projets de paysage* (s. d.): 26/06/2009.
- Dournel, S. *L'eau, miroir de la ville : contribution à l'étude de la requalification urbaine des milieux fluviaux et humides (Bassin parisien, Amiens, Orléans)*, Thèse de doctorat en géographie, 2010.
- DREAL Centre. *Val de Loire Patrimoine Mondial, projet de plan de gestion : référentiel commun pour une gestion partagée*. Préfecture de la Région Centre, 2011.
- Driant, Jean-Claude. « *Vertus et vices du développement de l'accession à la propriété* ». *Métropolitiques* (2010).
- Droeven, Emilie, Catherine Dubois, et Claude Feltz. « *Paysages patrimoniaux en Wallonie (Belgique), analyse par approche des paysages témoins* ». *Cahiers d'économie et sociologie rurales* 84-85 (2007): 216-243.
- Dubois, Jérôme. *La gouvernance métropolitaine. Réalisation d'un Etat des connaissances, critique et prospectif, sur les enjeux de la métropolisation*. Observatoire des territoires et de la métropolisation dans l'espace méditerranéen, 2003. http://www.metropolisation-mediterranee.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/N12-Gouvernance1_cle15ee41.pdf.
- Dubois, Jérôme. *Les politiques publiques territoriales : La gouvernance multi-niveaux face aux défis de l'aménagement*. Vol. Presses Universitaires de Rennes, 2009.
- Dubus, N., C. Helle, et M. Masson-Vincent. « *De la gouvernance à la géogouvernance : de nouveaux outils pour une démocratie*

locale renouvelée ». L'Espace politique. Les arènes du débat public urbain, no 10 (2010). <http://espacepolitique.revues.org/index1574.html>.

Duby, Georges. *L'histoire continue*. Essai., 2001.

Dugeny, François. « *Paysages, de la compréhension à l'action - Avant-propos* ». Les cahiers de l'IAU IDF Le paysage, du projet à la réalité, no 159 (septembre 2011): 2.

Dumont, Marc, et Emmanuelle Hellier. *Nouvelles périphéries urbaines. Formes, logiques et modèles de ville contemporaine*. PUR éd. Rennes, 2010.

Dumont-fillon, Nathalie, et S. Glatron. « *Du paysage urbain dans les politiques nationales d'urbanisme et d'environnement* ». EG 2005-1 (2005): 65-80.

Dumont-fillon, Nathalie. « *Les politiques publiques de paysage et de patrimoine: un outil de gestion des territoires. Le cas du marais Vernier (Eure) et des coteaux de La Roche-Guyon (Val d'Oise)* ». AgroParisTech ENGREF,, 2009. <http://pastel.paristech.org/155/>.

Dupont, Ambroise. « *Entrées de ville : la problématique française* ». In Jardins et paysages. Vol. Larousse, 1994.

Dupuy, Guilhem. « *Le maire, le promoteur et l'accession sociale - Les négociations entre promoteurs et élus locaux sur les programmes de logements* ». Métropolitiques (2010). <http://www.metropolitiques.eu/Le-maire-le-promoteur-et-l.html>.

Durand, M.-H. *Vademecum du droit du paysage*. MEDAD/DNP, 2007.

ENSNP *Etude prospective sur le devenir du Site de la Bouillie*. Etudiants 3A. Agglopolys, 2006.

Ermakoff, Thierry, et Michel Melot. *Blois, une étrange douceur*. Autrement., 1998.

Estèbe, Philippe. *Gouverner la ville mobile*. Vol. La ville en débat. PUF., 2008.

Estèbe, Philippe. « *La nature : partenaire des politiques d'aménagement ?* » Revue d'études et de perspectives DATAR Territoires 2040 : aménager le changement, no 1. La documentation française (2010): 95-98.

Estienne, I. « *L'intervention du paysagiste dans la ville de 1960 à aujourd'hui : pertinence et enjeux pour les architectes et les urbanistes. Le cas de la métropole lilloise* ». Géographie et Aménagement, Lille Nord de France, 2010.

Estienne, Isabelle. « *L'aménagement comme stratégie professionnelle L'exemple de cinq paysagistes formés à la section du paysage et de l'art des jardins de Versailles en 1946-1948* ». Projets de paysage (s. d.).

ETD. *Les coûts de l'élaboration d'un SCoT. Enquête conduite par ETD en 2007*. Les notes d'etd. ETD, 2008.

Etudes ligériennes. *Le Plan Loire Grandeur Nature (PLGN) : principaux résultats*. Vol. 16. Nouvelle série., 2009.

Europe, conseil de l'. *Convention européenne du Paysage*, 2006.

Eveno, Claude, et Aurore Callias. *Regarder le paysage*. Gallimard jeunesse. 2006, s. d.

Eveno, Claude. « *Grand Pari(s) : le poids des images* ». Les cahiers de l'Ecole de Blois 8 (2010).

Faburel, G. « *Les inégalités environnementales comme inégalités de moyens des habitants et des acteurs territoriaux. Pour que l'environnement soit un réel facteur de cohésion urbaine* ». Espace, populations et sociétés 1, no 2008 (s. d.): 111-126.

Faburel, G., et T. Manola. « *Le sensible et le bien-être comme une autre entrée des affects en politique ? Quel(s) rôle(s) pour le développement durable ?* » 23. Lille: CLERSE (CNRS Université de Lille 1), 2008.

- Facchini, F. « *Essai d'économie du paysage* ». Doctorat en sciences économiques, Université de Paris 1, 1992.
- Facchini, F. « *Paysage et théorie du marché* ». In *Analyses économiques du paysage*. Quae., 2011.
- Fairclough, G. « *Une convention tournée vers l'avenir: des paysages européens pour le XXI^e siècle* ». *Naturoipa*, no 98. La convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe (2002).
- Faure, A. « *Territoires/territorialisation* ». Dictionnaire des politiques publiques. Paris, 2005.
- Faure, Alain (dirs.), G. Pollet, et P. Warin. *La construction du sens dans les politiques publiques, débats autour de la notion de référentiel*. L'Harmattan., 1995.
- Faure, Alain « *L'action publique locale entre territorialisation, territorialités et territoires. Pour une lecture politique des politiques locales* », *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, 35-36, 2001, p. 27-45.
- Faure, Alain. « *Action publique locale et consensus politique* ». In *Les idéologies des politiques territoriales*, 2005.
- Faure, Alain. « *Action publique territoriale* ». Dictionnaire des politiques territoriales. Références Gouvernance. Paris, s. d.
- Faure, Alain, J.P. Leresche, Pierre Muller, et Stéphane Nahrath. *Action publique et changement d'échelle : les nouvelles focales du politique*. L'Harmattan., 2007.
- Faure, Alain, et Emmanuel Négrier. « *Des hommes et des lieux. Politique locale et croyance politique* ». Vol. Section thématique n°39 "Le pouvoir de la croyance. Le statut explicatif d'un concept problématique". Strasbourg, 2011.
- Favre, Pierre. *Etre gouverné. Etudes en l'honneur de Jean Leca*. Presses de Sciences Po., 2003.
- Feriolo Venturi, Massimo. « *Qualité des paysages, qualité des politiques. Aménager le futur* ». *Projets de paysage* (2011).
- Ferrand, J.P., et B. Barré. *Proposition d'une méthodologie pour favoriser l'intégration de l'environnement dans les SCOT, les PLU et les cartes communales*. DIREN Bretagne, 2006.
- Fischesser, Bernard, et Marie-France Dupuis-Tate. *Rivières et Paysages*. La Martinière., 2006.
- Le Floch, Sophie, et Anne-Sophie Devanne. « *La « fermeture du paysage » : au-delà du phénomène, petite chronique d'une construction sociale* ». *Espace géographique*, no 2005-1 (2005): 49-64.
- Le Floch, Sophie. « *L'espace, une propriété des projets collectifs locaux : un exemple sur le plateau de Millevaches* ». *Espace et société* 2008/1-2, no 132 (2008): 179-192.
- Florenty, Guy. *Une capitale provinciale et sa population, Nevers au 18^e siècle*. Atelier nivernais d'archives vivantes., 1991.
- FNSAFER. *La fin des paysages? Livre Blanc pour une gestion ménagère de nos espaces ruraux*. FNSAFER, 2004.
- Folinois, C. *Plans de paysage. Eléments de bilan*. Direction de la Nature et des Paysages, Bureau des paysages: Ministère de l'écologie et du développement durable, 2006.
- Folléa, B. *Guide des plans de paysage, des chartes et des contrats. Projets à l'échelle d'un territoire*. MATE, 2001.
- Folléa-Gautier, Agence paysagistes-urbanistes. « *Atlas des paysages du Loir-et-Cher* », s. d. http://loir-et-cher.atlasdespaysages.com/page1.php?id_chapitre=102&titre=Introduction.
- Forman, RTT & Godron, M. *L'écologie du paysage*. Wiley, NY, 1986.
- Fortin, M-J. *Le paysage, cadre d'évaluation d'une société réflexive, dans De la connaissance des paysages à l'action paysagère*

(sous la direction de D. Terrasson, M. Berlan et Y. Luginbühl). Versailles: Éditions Quae. p. 223-231. 2007

Fortin M.J., Devanne A.S., Le Floch S., 2008, « Paysage et développement territorial : potentialités et exigences des démarches participatives », Colloque ASRDLF, Rimouski, Québec, « Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional », 25, 26, 27 août 2008.

Fortin, Marie-José, Anne-Sophie Devanne, et Sophie Le Floch. « *Le paysage politique pour territorialiser l'action publique et les projets de développement : le cas de l'éolien au Québec* ». Développement durable et territoires 1, no 2. Paysage et développement durable (septembre 2010). <http://developpementdurable.revues.org/index8540.html>.

Foucault, Michel. *Sécurité, territoire, population. Cours au collège de France 1977-1978*. Hautes Etudes, Gallimard, Seuil., 2004.

Fouilliée, Augustine. *Le tour de la France par deux enfants*. Belin., 1877.

Fournet-Guérin, Catherine, et Céline Vacchiani-Marcuzzo. « *Les Pouvoirs dans la ville* ». L'Espace politique [En ligne] 8, no 2 (novembre 15, 2009). <http://espacepolitique.revues.org/index1418.html>

Fournier M., "Le riverain introuvable ! La gestion du risque d'inondation au défi d'une mise en perspective diachronique : une analyse menée à partir de l'exemple de la Loire" Thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Université de Tours 2010

Fourquet, François, et Lion Murard. *Les Équipements du pouvoir : villes, territoires et équipements collectifs*, UGE, 1976.

France. *Circulaire relative à la politique « 1% paysage et développement »*. 96-19, 1995.

France « *En quoi va-t-elle consister ? La réforme des collectivités Territoriales* », s. d. <http://www.interieur.gouv.fr/sections/reforme-collectivites/en-quoi-va-t-elle-consister>.

France. *LOI n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales* (1), 2010. <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023239624>.

France. *Projet de loi de réforme des collectivités territoriales*, 2010. <http://www.senat.fr/leg/pjl09-060.html>.

Füzesséry, Stéphane, Thomas Sieverts, et Stéphane Bonzani. « *Entre ville et campagne, l'avenir de nos métropoles* ». Métropolitiques (mars 2, 2011). <http://www.metropolitiques.eu/Entre-ville-et-campagne-l-avenir.html>.

Le Galès, Patrick. « *Pourquoi parler de gouvernance ?* » Les cahiers de l'IAU IDF Gouvernances(s) et ingénieries métropolitaines, no 160 (octobre 2011): 6-8.

Garcin, Manuel, Nathalie Carcaud, Emmanuelle Gauthier, Cyril Castanet, Joelle Burnouf, et Nicolas Fouillet. « *Impacts des héritages sur un hydrosystème : l'exemple des levées en Loire moyenne et océanique* ». In L'érosion entre société, climat et paléoenvironnement, 225-236. Phillipe Allée et Laurent Lespez, 2006.

Garnier, Philippe, A. Genin, et Sylvie Servain-Courant. « *Les sites de référence en Loire Moyenne, une approche pluridisciplinaire des paysages* ». In Les actes du colloque, 94-107. Centre International de Congrès Vinci, Tours: Etudes Ligériennes et Espaces pour demain, 2001.

Gaudin, Jean-Pierre. « *La genèse de l'urbanisme de plan et la question de la modernisation politique* ». Revue française de science politique 3 (1989): 296-313.

Gaudin, Jean-Pierre. *Pourquoi la gouvernance ?* Presses de Sciences Po., 2002.

Germaine, Marie-Anne, et Aziz Ballouche. « *L'articulation entre enjeux environnementaux et aménités paysagères dans les politiques publiques des vallées du nord-ouest de la France. Exemple de la « Suisse normande » (Basse-Normandie, France)* ».

Projets de paysage (2010).

Germaine, Marie-Anne. « *De la caractérisation à la gestion des paysages ordinaires des vallées dans le nord-ouest de la France* ». Thèse de doctorat en Géographie physique, humaine, économique et régionale, Université de Caen Basse-Normandie, 2009.

Ghiotti, S. « *La patrimonialisation des fleuves et rivières* ». Mondes en développement 145 (2009): 73-91.

Girardon, J. *L'intercommunalité*. Ellipses., 2008.

Girardon, J. *Les collectivités territoriales*. Vol. Ellipses, 2001.

Girardon, J. *Politiques d'aménagement du territoire*. Vol. Ellipses, 2006.

Godelier, Maurice. *L'idéal et le matériel*. Fayard. Paris, 1984.

Gouguet, J.-J., et M. Prieur. « *Problèmes méthodologiques posés par l'étude d'impact sur le projet de loi autorisant la ratification de la Convention européenne du paysage* ». In *La dynamique de l'évaluation face au développement durable* (Ss. la direction de C. Offredi), 235-248. L'Harmattan. Société Française de l'Evaluation, 2004.

Grandjean, P. *Construction identitaire et Espace*. L'Harmattan., 2009.

Grivel, Stéphane. « *La Loire des îles, du bec d'Allier à Gien : rythmes d'évolution et enjeux de gestion* ». thèse de doctorat en Géographie et Aménagement, Université Paris VIII - Vincennes-Saint-Denis, 2008.

Le Grontec, P. « *Les coupures vertes de la métropole-jardin en val de Loire : rêve et réalité ?* » *Economie rurale*, no 120 (1977): 26-33.

Grosjean B., *Urbanisation sans urbanisme : une histoire de la ville diffuse*, Mardaga, 2010.

Guattari F., *Les années d'hiver 1980 - 1985*, Barrault, Paris 1986.

Guattari F., *Les trois écologies*, Galilée, Paris 1989.

Guattari F., Rolnik S. *Micropolitiques*, Les empêcheurs de penser en rond, 2007

Guérin, M., et P. Moquay. « *Les pays dans la dynamique intercommunale : une vision prospective* ». In *Journées pluridisciplinaires* organisées par l'UMR CNRS - 5605. Université de Dijon, 2001.

Guéringer, Alain. « *Caractéristiques de la propriété foncière en espace périurbain Exemples rhône-alpins* ». *Projets de paysage* (janvier 4, 2012).

Guermond, Y. « *Repenser l'urbanisme par le développement durable ?* » *Natures Sciences Sociétés* 14 (2006): 80-83.

Guisepelli, Emmanuel. « *Les représentations sociales du paysage comme outils de connaissance préalable à l'action. L'exemple des Alpes du nord* ». *Cybergeog : European Journal of Geography* [En ligne] Epistémologie, Histoire de la Géographie, Didactique, no 309 (2007). <http://www.cybergeog.eu/index3352.html>.

Guisepelli, Emmanuel, F. Papy, et P. Fleury. *Le paysage, objet et outil de négociation entre acteurs du développement local. Le cas d'un territoire rural de Moyenne Tarentaise (Savoie)*. Rapport final - Programme de recherche: "Politiques publiques et paysages: Analyse, Evaluation, Comparaisons. MEDD, 2001.

Gusy, Christoph. « *Considérations sur le « droit politique »* ». *Jus politicum*, revue en ligne de droit politique, *Le droit politique*, n°1 (décembre 2008): en ligne.

- Guttinger, P. « *Approche du paysage en droit français* ». Cahiers d'économie et sociologie rurales 84-85 (2007): 12-60.
- Halbert, Ludovic. *L'avantage métropolitain*. Vol. La ville en débat. PUF., 2010.
- Halpern (dir.), Catherine. *Identité(s) - L'individu, le groupe, la société*. Sciences Humaines Editions, 2009.
- Hannerz, Ulf. *Explorer la ville*. Les éditions de minuit. Le Sens Commun, 1980.
- Hartog, F. Revel J. Les usages politiques du passé, Editions EHESS, 206 p. 2001.
- Hartog, François. *Anciens, modernes, sauvages*. Points, 2008.
- Hatzfeld, Hélène, 2009 « *Les enjeux du paysage* », in Bédard M. (dir.), *Le paysage, un projet politique*, Presses de l'Université du Québec, p. 313-322.
- Henry, Dominique. « *Les éleveurs, l'herbe et la montagne : un paysage de la pratique pastorale ? Éléments d'ethnogéographie paysagiste en Pyrénées centrales* ». Projets de paysage (2010).
- Hermelin, Régis. *Les politiques urbaines de Blois depuis 1989*. Mémoire de maîtrise. Tours: Université François Rabelais, 1995.
- Hervieu, Bertrand, et Jean Viard. *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*. Edition de l'Aube., 1996.
- Hervieu, Bertrand, et Jean Viard. *L'archipel paysan - La fin de la république agricole*. L'aube, 2001.
- Herzberg, Nathaniel. « *Le paysage français, grand oublié des politiques d'urbanisation* ». Le Monde, culture et idées, février 25, 2012.
- Hinfray, N. « *Les espaces transfrontaliers, nouveaux territoires de projet, nouveaux pôles de développement au sein d'une Europe polycentrique ?* » Thèse de doctorat en Aménagement de l'espace et urbanisme, Université de Tours, 2010.
- Hoyaud, A.-F. « *Le paysage : Effecteur et opérateur de territorialité* ». HAL : halshs00380190 version 1 (2009): 13.
- Hulbert, François. « *L'espace politique de la ville : plaidoyer pour une géopolitique urbaine* ». L'Espace politique [En ligne] 8, no 2 (novembre 15, 2009). <http://espacepolitique.revues.org/index1330.html>.
- Huygues Despointes, F. « *Des barrages au patrimoine mondial : la Loire comme objet d'action publique* ». Thèse de doctorat en Aménagement de l'espace et urbanisme, Université de Tours, 2008.
- Huygues Despointes, F.. « *La Loire, espace d'une gouvernance environnementale ?* » Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement Hors série n°6 (décembre 30, 2009). <http://vertigo.revues.org/9160>.
- Jacquemin, Odile. « *Le paysage comme langage pour partager l'accès à la complexité* ». Neuchâtel : CTHS, 2010.
- Jacquemin, Odile, et Jean-Louis Pacitto. *Construire la veille du paysage comme nouveau génie territorial : développer des itinéraires de formation au paysage par le paysage*. MALTAÉ, s. d.
- Jakob, Michael. *Le paysage*. Infolio, 2008.
- Jannièrre, Hélène, et Frédéric Pousin. « *Paysage urbain : d'une thématique à un objet de recherche* ». Strates, no 13 (2007). <http://strates.revues.org/4953>.
- Jarrige, F., et P. Thinon. « *La prise en compte du paysage dans les nouvelles formes d'intercommunalités. Le cas de l'agglomération de Montpellier* ». In Textes réunis sous la direction de Puech D. et Honegger A.R., 613-626. Université Paul Valéry de Montpellier III: MTE CNRS, 2004.

- Jeannot, G. « *Faire du général avec du singulier. Les chefs de service d'une DDE et l'aménagement* ». Les annales de la recherche urbaine 88, no Des métiers qui font la ville (2000): 49-57.
- Jobert, Bruno, et Pierre Muller. *L'Etat en action. Politiques publiques et corporatismes*. PUF. Recherches Politiques, 1987.
- Jodelet, D. *Les représentations sociales*. PUF., 1989.
- Jollivet, Marcel. *Pour une science sociale à travers champs - Paysannerie, ruralité, capitalisme*. Arguments. 2001, s. d.
- K.A.R.L.S. « *Les champs, le maire et les pavillons* ». Le visiteur, no 9 (automne 2002): 20-39.
- Kalaora, Bernard. *Au-delà de la nature, l'environnement. L'observation sociale de l'environnement*. L'harmattan, 1998.
- Kalaora, Bernard, et Lionel Charles. « *Prégnances et limites d'une approche esthétique de l'environnement* ». In *Le paysage : un projet politique* sous la direction de Mario Bédard, 27-44. Québec: Presses de l'Université de Québec, 2009.
- Kempf, M. *Urbanisme et paysage: inventaire des méthodes et des outils*. Etude. PNR de France, 2006.
- Kiss, A. « *L'impact de l'international* ». In *Instituer l'environnement*, 57-62. L'Harmattan., 1999.
- Kuhn, Thomas. *La structure des révolutions scientifiques*. Champs Flammarion. (1983) 2008, s. d.
- L'Atelier de l'île. *Etude prospective sur le devenir du Site de la Bouillie*. Agglopolys, 2010 2009.
- L'atelier technique des espaces naturels. « *Outils juridiques pour la protection des espaces naturels* », s. d. http://bibliothequeenligne.espaces-naturels.fr/outilsjuridiques/?arbo=les_fiches&sel=reste:fiche&val=0:18.
- Labat, Didier. « *Entre expertise paysagère et stratégies d'acteurs : quelle place pour le paysage ? Le cas de la planification territoriale en France* ». *Projets de paysage* (2011): 17.
- Labat, Didier. « *L'apport de l'identification des théories d'action dans l'évaluation des politiques publiques de paysage des documents d'urbanisme* ». *Projets de paysage* (2009). http://www.projetsdepaysage.fr/fr/l_apport_de_l_identification_des_theories_d_action_dans_l_evaluation_des_politiques_publices_de_paysage_des_documents_d_urbanisme.
- Labat, Didier. « *L'innovation peut-elle provenir du paysage ? Le cas de la planification territoriale sur l'aire métropolitaine de Bordeaux* ». In *Actes du colloque « Territoire et environnement : des représentations à l'action »*, 428-444. Tours: CITERES, 2011.
- Labat, Didier. « *La mise en oeuvre des politiques paysagères : quand la décision publique est confrontée aux échelles de définition L'analyse des Proximités comme outil de compréhension de la coordination de l'action paysagère* ». *Projets de paysage revue en ligne* (2011).
- Laboratoire Urbanisme Insurrectionnel. « *Les paysagistes : Le Bonheur est dans les prés ?* », s. d. <http://laboratoireurbanismeinsurrectionnel.blogspot.fr/2011/09/les-paysagistes-le-bonheur-est-dans-les.html>.
- Lacaze, J-P. *La transformation des villes et les politiques publiques 1945-2005*. Vol. Ponts et Chaussées, 2006.
- Lacoste, Yves. *De la géopolitique aux paysages*. Dictionnaire de la géographie. Armand Colin., 2003.
- Lacoste, Yves. *La légende de la terre*. Champs-Flammarion, 1996.
- Lacoste, Yves. *Paysages politiques*. Le livre de poche. biblio essais, 1990.
- Laganier, Richard. « *Normes émergentes et territoires : regard d'un géographe sur la construction et la diffusion multi-échelles des normes sociales et environnementales* ». In *Actes du colloque « Territoire et environnement : des représentations à l'action »*,

444-453. Tours: CITERES, 2011.

Lagier, Alain. « *Trois apports de la Convention de Florence* ». In *Le paysage : un projet politique*, sous la direction de Mario Bédard, 277-292. Québec: Presses de l'Université de Québec, 2009.

Lajarge, Romain, et M. Vanier. *Rapport final du groupe de prospective sur les Futurs périurbains de la France en Europe*. Etude en ligne. DATAR, septembre 2008.

Lambert, Anne. « *(Dé)mesure de la périurbanisation* ». *Métropolitiques* (mars 11, 2011). <http://www.metropolitiques.eu/De-mesure-de-la-periurbanisation.html>.

Landel, Pierre-Antoine, et Nicolas Senil. « *Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement* ». *Développement durable et territoires* 12 (janvier 20, 2009). <http://developpementdurable.revues.org/7563>.

Langlois, Corinne. *La préservation de la façade fluviale de Blois. Quel sens, quels objectifs et quels outils ?* Projet de fin d'étude. Ecole nationale des Ponts et Chaussées, 1999.

Lardon, S., et Vincent Piveteau. « *Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : une approche par les modèles spatiaux* ». *Géocarrefour* 80/2 (2005): 75-90.

Larrère, Catherine, et Raphael Larrère. *Du bon usage de la nature, pour une philosophie de l'environnement*, 1997.

Lascoumes, P., et Patrick Le Galès. *Sociologie de l'action publique*. Vol. Armand Colin, 2009.

Lascoumes, Pierre, Y. Barthes, et M. Callon. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Seuil., 2001.

Lascoumes, Pierre, et J.-P. Le Bourhis. « *Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures* ». *Politix*, no 42 (1998): 37-66.

Lascoumes, Pierre, et Patrick Le Galès. *Gouverner par les instruments*. SciencesPo Les Presses, 2010.

Lascoumes, Pierre. *Instituer l'environnement - Vingt-cinq ans d'administration de l'environnement*. Vol. Logiques politiques. L'harmattan, 1999.

Lascoumes, Pierre. *L'écopouvoir. Environnements et politiques*. La découverte. Série Ecologie et Société, 1994.

Lascoumes, Pierre. « *Rendre gouvernable : de la "traduction" ou "transcodage". L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique.* » In *La gouvernabilité*, 325-338. PUF Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie., 1996.

Lassus, Bernard. *Vers un paysage global. Au-delà du rural et de l'urbain*. Conseil national du paysage, 2001.

Laswell, D.H. *Politics : who gets what, when and how ?* McGraw-Hill, New York, 1936.

Latour, Bruno. *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*. La découverte., 1997.

Latour, Bruno. *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*. Armillaire. La découverte, 1999.

Latour, Bruno. *Changer de société. Refaire de la sociologie*. Armillaire. La découverte, 2006.

Latour, B. Woolgar S. *La vie de laboratoire. La production de faits scientifiques*. Editions La découverte, (1979) 1996.

Laurentin, Emmanuel. « *Histoire de l'environnement : Robert Poujade* ». La nouvelle fabrique de l'histoire. Radio France, mars 28, 2011.

Lavoux, T. « *Evolution des structures et compétences du ministère de l'environnement des origines à nos jours* ». In *Instituer*

l'environnement. L'Harmattan., 1999.

Lecomte, Jean-Philippe. *L'essentiel de la sociologie politique*. Lextenso Editions., 2010.

Lefebvre, Benoit, et Vincent Renard. *Développement durable et fabrique urbaine*. Idées pour le débat / Working Papers. IDDRI, 2011.

LeFloch, S., AS. Devanne, et JP Deffontaines. « *La fermeture des paysage : au-delà du phénomène, petite chronique d'une construction sociale*. » EG 2005-1 (2005): 49-64.

Legouy, François. « *Les héritages paysagers de la viticulture dans le Val de Loire d'Orléans à Tours et ses abords périphériques* ». Projets de paysage (janvier 4, 2012).

Lelli, Laurent, et G. Bertrand. « *Le projet de paysage : alibi culturel ou "révolution copernicienne" ?* » In *Le paysage : un projet politique* sous la direction de Mario Bédard, 197-206. Québec: Presses de l'Université de Québec, 2009.

Lelli, Laurent, S. Lardon, et Vincent Piveteau. « *Le diagnostic des territoires* ». Geocarrefour *Le diagnostic des territoires*, no 80/2 (s. d.): 2005.

Lelli, Laurent, et Sylvie Paradis. « *Analyse critique d'un dispositif méthodologique de diagnostic paysager : le cas du bassin versant du Cérou (Tarn, Midi-Pyrénées)* ». Géocarrefour *Le diagnostic des territoires*, no 80/2 (2005).

Leloup, F., B. Pecqueur, et L. Moyart. « *La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?* » Géographie, Economie, Société 7 (2005): 321-332.

Lenclud, Gérard. « *L'ethnologie et le paysage*. » In *Paysage au pluriel, pour une approche ethnologiques des paysages*. Editions de la Maison des Sciences de l'homme, 1995.

Le Saout Rémy, « *L'intercommunalité : vingt ans de développement et des interrogations* », revue en ligne Métropolitiques, 15 octobre 2012. URL : <http://www.metropolitiques.eu/L-intercommunalite-vingt-ans-de.html>

Lévi-Strauss, Claude. *L'identité*. PUF, 2008.

Lévi-Strauss, Claude. "The Structural Study of Myth", dans : "MYTH, a Symposium", *Journal of American Folklore*, vol. 78, n° 270, oct.-déc. 1955, pp. 428-444.

Lévy, Jacques. *Echelles de l'habiter*. PUCA Recherche, 2008.

Lévy, Jacques. « *Espace et pouvoir en France : une utopie constitutionnelle* ». *Pouvoirs locaux* II-1996 (29) (1996): 91-95.

Lévy, Jacques. *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*. Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques. Paris, 1994.

Lévy, Jacques. « *La ville est le développement durable* ». *Métropolitiques* (2010). <http://www.metropolitiques.eu/La-ville-est-le-developpement.html>.

Lévy, Jacques, et M. Lussault. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Belin., 2003.

Le Lidec, Patrick. « « *Le pouvoir sans la responsabilité ?* » *Le statut de l'évaluation dans la nouvelle étape de la décentralisation* ». *Informations sociales* 1, no 121 (2005): 56-64.

Le Lidec, Patrick. « *La seconde étape de la décentralisation en France : une mise en perspective critique* ». *Mouvements* 2, no 26 (2003): 96-101.

Le Lidec, Patrick. « *Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales : un sauvetage des conseils généraux* ».

orchestré au prix fort ». Informations sociales 6, no 162 (2010): 32-40.

Lietaer, B., et M. Kennedy. *Monnaies régionales : de nouvelles voies vers une prospérité durable*. Charles Leopold Mayer. Paris, 2008.

Lolive, et Soubeyrand. *L'émergence des cosmopolitiques*. La découverte, 2007.

Lorain, Jean-Marie. *La Loire à Blois et en Loir-et-Cher*. Le Clairmirouère du temps., 1981.

Lorrain, D. « *Les pilotes invisibles de l'action publique. Le désarroi du politique ?* » In « Gouverner par les instruments » sous la direction de Lascombes, P. et Le Galès, P., 165-197. Presses de Sciences Po., 2004.

Lucan, J., « L'irrésistible ascension des paysagistes », AMC Le Moniteur Architecture, n°44, septembre 1993.

Luginbühl, Yves. *Analyse des transformations des paysages présentes dans les clichés de l'observatoire photographique du paysage*. Rapport à la Direction de la nature et des paysages. UMR LADYSS CNRS et UMR PRODIG CNRS, 1999.

Luginbühl, Yves, Jean-Claude Bontron, et Zsuzsa Cros. *Méthode pour des Atlas de paysages, identification et qualification*. Direction de l'Architecture et de l'urbanisme, 1994.

Luginbühl, Yves. *La demande sociale de paysage*. Conseil national du paysage, 2001.

Luginbühl, Yves. « *La place de l'ordinaire dans la question du paysage* ». Cosmopolitiques 15 (2007): 187-192.

Luginbühl, Yves. *Méthode pour les atlas de paysages « Identification et qualification »*. Strates/CNRS, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, 1994.

Luginbühl, Yves. « *Quelques avatars de la recherche sur le paysage* ». In Paysage au pluriel, pour une approche ethnologiques des paysages. Editions de la Maison des Sciences de l'homme, 1995.

Luginbühl, Yves, et M. Toublanc. *Indicateurs sociaux du paysage*. Rapport de la préenquête auprès des Conseillers Généraux pour l'élaboration d'indicateurs sociaux du paysage. MEDD, DNP, Bureau des Paysages, 2004.

Luginbühl, Y. *La Mise en scène du monde. Construction du paysage européen*, Paris, CNRS Éditions, 2012.

Lussault, M. *L'Homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*. Vol. Seuil. Paris, 2007.

Lussault, M., Chris Younès, et Thierry Paquot. *Habiter : le propre de l'humain*. La découverte., 2007.

Lynch, K. *The image of the city*. Vol. MIT Press. Cambridge, 1960.

Macaire, Jean-Jacques. « *Contribution à l'étude géologique et paléopédologique du quaternaire dans le sud-ouest du bassin parisien (Touraine et ses abords)* ». Université de Tours, 1981.

Madiot, Yves, et Renan Le Mestre. *Aménagement du territoire*. Vol. Armand Colin, 2001.

Magnaghi, Alberto. *Le projet local*. Editions Mardaga. Architecture+Recherche, 2003.

Maillard, J. « *La conduite des politiques publiques à l'épreuve des temporalités électorales. Quelques hypothèses exploratoires* ». Pôle Sud 25, no 2 (2006): 39-53.

Mairet, Gérard, *Nature et souveraineté*, Presses De Sciences Po, 2012.

Mairie Conseil. *Supplément à la lettre « En direct » de Mairie Conseils. « Paysage et documents d'urbanisme. Nouveaux enjeux, nouveaux outils, nouvelles responsabilités des élus* ». Supplément à la lettre « En direct » de Mairie Conseils, 2005.

- Mairie Conseil. *SCOT et Paysage. Dossier pédagogique - Développement territorial*. Caisse des dépôts, 2006.
- Mancebo François, *Interterritorialités et nouvelles territorialités : quand l'enfer est pavé de bonnes intentions*. 2007
- Mangin D. *La ville franchisée*, Editions de la Villette, 2004.
- Manola, T. *Conditions et apports du paysage multisensoriel pour une approche sensible de l'urbain : mise à l'épreuve théorique, méthodologique et opérationnelle dans 3 quartiers dits durables : WGT (Amsterdam), Bo01, Augustenborg (Malmö)*, Thèse de doctorat en Aménagement de l'Espace - Urbanisme, Université Paris Est, 2012
- Mantziaras, Panos. *La ville-Paysage. Rudolf Scharz et la dissolution des villes*. MetisPresse. Genève, 2008.
- Marcel, Odile. « *L'espace citoyen. Le paysage comme outil de l'action démocratique.* » In *Le paysage : un projet politique*, 225-251. Presses de l'Université de Québec, 2009.
- Marcou, Gérard. *Gouverner les villes par le droit*, dans *La Gouvernabilité*, Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, PUF, 1996.
- Marot, Sébastien, « *L'alternative du paysage* », *Le visiteur*, n°1, 1995.
- Marot, Sébastien. « *L'art de la mémoire, le territoire et l'architecture* ». *Le visiteur*, n°4, 1999.
- Marot, Sébastien. *L'art de la mémoire, le territoire et l'architecture*. Editions de la Villette., 2010.
- Martin, S., N. Bertrand, et N. Rousier. « *Les documents d'urbanisme, un outil pour la régulation des conflits d'usage de l'espace agricole périurbain ?* » *Géographie, Economie, Société* 8 (2006): 329-349.
- Martouzet, Denis. *Normes et valeurs en aménagement-urbanisme : limite de la rationalité et prise en compte du multi-niveaux*. Mémoire d'Habilitation à Diriger les Recherches. Tours: Université François Rabelais, 2002.
- Maumi, C. *Usonia ou la mythe de la ville-nature américaine*. Editions de la Villette, 2009.
- Mayi, Amélie-Emmanuelle. « *Les territoires du tourisme en ville la pratique des acteurs du tourisme dans les villes d'Amboise, Blois et de Tours* ». Université d'Angers, Laboratoire de géographie humaine et sociale, 2009.
- Mazas, Alain. « *Le paysage dans notre patrimoine scolaire* ». In *Paysage au pluriel, pour une approche ethnologique des paysages*, 65-76. Editions de la Maison des Sciences de l'homme. Paris: Ministère de la Culture, 1995.
- Mazas, Alain. *Typologie paysagère de la vallée de la Loire. Terres de Loire - Patrimoines, rivières et paysages du Bassin fluvial de la Loire*. DIREN Centre, 2000. <http://terresdeloire.net/paysages/ensembles/ensembles.htm>.
- Mazeaud, Alice. « *Démocratie participative : une mosaïque d'expériences aux contours incertains* ». *Métropolitiques* (2010). <http://www.metropolitiques.eu/Democratie-participative-une.html>.
- Méasson, L. « *Territoire et construction du pouvoir collectif intercommunal – enseignements issus de la périphérie clermontoise* ». *L'Espace politique*, no 8 (2009). <http://espacepolitique.revues.org/index1364.html>.
- MEDDTL. « *La loi de 1930 à l'épreuve du temps : les sites, atouts pour les territoires* ». revue du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement Hors-série (octobre 2011).
- MEEDDM (ancien MEEDDAT). « *L'attractivité des territoires : regards croisés* ». Séminaires PUCA (2007).
- Melé, Patrice, et Corinne Larrue. *Territoires d'action. Aménagement, urbanisme, espace*. L'Harmattan. Itinéraires géographiques, 2008.

- Melé, Patrice. « *Territoires d'action et qualifications de l'espace* ». In *Territoires d'action* (Patrice Melé, Corinne Larrue (coord.)), 15-45. L'Harmattan. Paris, 2008.
- Melot, R. « *Contester au nom du paysage : les recours contre les documents d'urbanisme* ». *Projets de paysage* (2011). http://www.projetsdepaysage.fr/fr/_contester_au_nom_du_paysage_les_recours_contre_les_documents_d_urbanisme.
- Melot, R. « *Les conflits autour du zonage dans les espaces ruraux et périurbains. Une étude du recours à la justice administrative en France* ». 9. Rimouski, Québec, Canada, 2008.
- Melot, R., et J.-C. Paoli. « *Conflits d'espace et dynamique des formes de gouvernance : essai de synthèse* ». 17. Clermont Ferrand, 2009.
- Mény, Y., et J. C. Thoenig. *Politiques publiques*. PUF. Science politique Thémis. Paris, 1989.
- Di Méo, Guy, et P. Buléon. *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*. Armand Colin. Collection U. Paris, 2007.
- Di Méo, Guy. « *De l'espace au territoire : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie* ». *L'information géographique* 62, 1998.
- Di Méo, Guy. *Géographie sociale et territoires*. Nathan Université., 1998.
- Di Méo, Guy. « *Identités et territoires : des rapports accentués en milieu urbain ?* » *Métropoles* (en ligne) 1 (2007): 69-94.
- Di Méo, Guy. « *Processus de patrimonialisation et construction des territoires* ». 19. Poitiers-Châtelleraut : Conseil régional de Poitou-Charentes, 2007.
- Di Méo, Guy. « *La métropolisation, une clé de lecture de l'organisation contemporaine des espaces géographiques* ». *L'information géographique* 74 (2010): 23-38.
- Mercier, Guy. « *Incommensurable, irréductible et immédiat paysage* ». In *Le paysage : un projet politique* sous la direction de Mario Bédard, 180-196. Québec: Presses de l'Université de Québec, 2009.
- Merlin, Pierre « *Schéma de Cohérence territoriale* » dans Choay F. et Merlin P. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Presse Universitaires de France, Collection Quadrige, 2005.
- Merlin, Pierre. *L'aménagement du territoire en France*. Les études de la documentation française. La documentation française, 2007.
- Merlin, Pierre. *L'exode urbain. De la ville à la campagne*. La documentation française, 2009.
- Michelet, Jules. *Histoire de France*. Vol. tome 2. Equateurs., (1833) 2008.
- Michelet, Jules. *Tableau de la France*, 1833.
- Michelin, P. Moquay; O. Aznar; J. Candau; M. Guérin; Y., O. Aznar, M. Guérin, et P. Moquay. « *Paysage de territoire, paysage-décor, paysage identité... réseaux, modèles et représentations mobilisées dans les processus de discussion de politiques paysagères intercommunales.* » (s. d.).
- Michelin, Y., et C. Poix. « *Simulation paysagère : un modèle multi-agents pour prendre en compte les relations sociales* ». *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne] Systèmes, Modélisation, Géostatistiques, document 116 (novembre 12, 2009). <http://www.cybergeo.eu/index2242.html>.
- Michelin, Yves. « *Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise* ». *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne] Politique, Culture,

Représentations, document 65 (novembre 12, 2009). <http://www.cybergegeo.eu/index5351.html>.

Michelin, Yves. « *Le bloc-diagramme : une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs ? Mise au point d'une méthode d'enquête préalable à une gestion concertée du paysage en Artense (Massif central français)* ». Cybergegeo : European Journal of Geography [En ligne] Environnement, Nature, Paysage, document 118 (novembre 12, 2009): 15.

Micoud, A., et M.-C. Fourny. « *Représentations et nouvelles territorialités : la recherche du territoire perdu* ». In *Ces territorialités qui se dessinent*, sous la direction de Debarbieux B et Vanier M., 31-53. Paris: Editions de l'Aube, 2002.

Micoud, A. « *La production symbolique des lieux exemplaires* ». In *Des hauts-lieux : la construction sociale de l'exemplarité*, 7-16. Paris: Editions du CNRS, 1991.

Moine, A. « *Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie* ». Espace géographique, no 2 (2006): 115-132.

Monédiaire, G. « *La prise en compte du paysage dans les instruments de planification en droit français* ». Revue juridique de l'environnement 3 (2003): 115-132.

Monédiaire, G. « *Les paysages du droit – Florence 2000* ». Cosmopolitiques 15 (2007): 193-204.

Mongin, Olivier. *La condition urbaine, la ville à l'heure de la mondialisation*. Essais Points., 2007.

Monod, J., et P. De Castelbajac. *L'aménagement du territoire*. PUF. Que sais-je?, 1991.

Mons, D., S. Koval, O. Marcel, P. Nys, et I Estienne. *Fonctionnement et dysfonctionnement des politiques publiques appliquées au paysage en France du Nord. Approche théorique et étude de cas. Rapport final Programme de recherche "politiques publiques et paysages : analyse, évaluation, comparaison*. MEDD, 2002.

Montebault, David. « *L'histoire comparée du Val d'Authion et de la Loire armoricaine en Anjou, pour comprendre la nouvelle appropriation citadine des paysages ligériens* ». Norois 192 (novembre 10, 2009). <http://norois.revues.org/index880.html>.

Montillet, Philippe. « *Les trois âges du paysage* ». Les cahiers de l'IAU IDF Le paysage, du projet à la réalité, no 159 (septembre 2011): 6-9.

Moquay, P., O. Aznar, J. Candau, M. Guérin, et Yves Michelin. « *Paysage de territoire, paysage décor, paysage identité... Réseaux, modèles et représentations mobilisés dans les processus de discussion de politiques paysagères intercommunales*. » Bordeaux, 2004.

Moquay, P., O. Aznar, J. Candau, M. Guérin, et Yves Michelin. « *Une typologie des interventions intercommunales en matière de paysage* ». In *Paysages : de la connaissance à l'action* (ss. coord. BerlanDarqué, M; Luginbuhl, Y.; Terrasson, D.), 195-209, 2007.

Moquay, P. *Coopération intercommunale et société locale*. L'Harmattan. Série « Logiques politiques », 1998.

Morand-Deville, J. « *Environnement et paysage. L'actualité juridique*. » Droit administratif, no 20 septembre 1994 (1994): 588-595.

Morin, Edgar. *Enseigner l'identité terrienne. Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*. UNESCO, 1999.

Morisseau, Grégory. « *Le quartier périurbain de la Bouillie (Blois) Les nouveaux paysages du risque* ». Projets de paysage (janvier 4, 2012).

Moritel, Michel. « *Le Plan Loire Grandeur Nature* ». Editions de Grandvaux La Loire en revue, no 1 (mars 1997): 29-54.

Mozère, Liane. « *Foucault et le CERFI: instantanés et actualité* ». Le Portique (en ligne), no 13-14 (2004).

<http://leportique.revues.org/index642.html>.

Muller, Pierre. « *Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs* ». Revue française de science politique 55, no 1 (2005): 155-187.

Muller, Pierre. « *L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique* ». Revue française de science politique 50ème année, no 2 (2000): 189-208.

Muller, Pierre. *Les politiques publiques*. Vol. PUF, 2009.

Muller, Pierre, et Y. Surel. *L'analyse des politiques publiques*. Montchrestien. Repères. Paris, 1998.

Musselin, C. « *Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques : deux approches pour un même objet ?* » Revue française de science politique 55, no 1 (2005): 51-71.

Nahrath, Stéphane. « *Les espaces fonctionnels comme nouvelles échelles de la gestion de l'environnement et des territoires* ». In Actes du colloque « Territoire et environnement : des représentations à l'action », 507-517. Tours: CITERES, 2011.

Nahrath, Stéphane. « *Propriété privative et régulation du paysage en Suisse* ». Etudes Rurales 2008/1 181 (2008): 163-180.

Négrier, Emmanuel, et François Baraize. *L'invention politique de l'agglomération*. L'Harmattan. Paris, 2001.

Nogué, J., L. Puigbert, et G. Bretcha. *Indicadors de paisatge. Reptes i perspectives*. Plecs de Paisatge: Eines 1. Catalogne, Espagne: Observatori del Paisatge de Catalunya, 2009.

Noiriel, Gérard. « *L'identité nationale dans l'historiographie française. Note sur un problème* », s. d. http://www.u-picardie.fr/labo/curapp/revues/root/33/gerard_noiriel.pdf_4a07ebb47c69a/gerard_noiriel.pdf.

Nordman, Daniel. « *Des limites d'Etat aux frontières nationales* ». In Les lieux de mémoire T1, sous la direction de Pierre Nora, 1125-1146. Gallimard, 1997.

Nordman, Daniel. *Frontières de France, de l'espace au territoire XVI°/XIX° siècle*. Gallimard., 1996.

Nordman, Daniel, et Jacques Revel. « *La connaissance du territoire* ». In Histoire de France, sous la direction de Jacques Revel et André Burguière, 71-115. Seuil, 1989.

Novarina, G. « *Ville diffuse et système du vert* ». Revue de Géographie Alpine 91, no 4 (2003): 9-17.

Novarina, Gilles, Charles Ambrosino, Jean-Michel Roux, Elena Cognat-Lanza, Stéphane Sadoux, Natacha Seigneuret, et Bruno Vayssière. *Les villes européennes en projet*. IUG: Plan Urbanisme Construction et architecture, 2003.

Novarina, Gilles, et Paulette Duarte. *Regards associatifs sur la ville et les territoires*. Rapport de recherche pour le Plan Urbanisme Construction et Architecture (Ministère de l'Équipement) et pour le Service de la Recherche et des Affaires Economiques (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement), mai 2001.

Novarina, Gilles, et Jean-Pierre Gaudin. *Politiques publiques et négociation. Multipolarités, flexibilités, hiérarchies*. CNRS Editions., 1997.

Novarina, Gilles, Dominique Métais, et Magdalena Micheletto. *La planification paysagère. Approche comparée France Italie*. Grenoble, CRESSON: Ministère de l'écologie et du développement durable, 2004.

Novarina, Gilles. *Plan et projet. L'urbanisme en France et en Italie*. Anthropos., 2003.

Nys, Philippe. « *Paysage et re-présentation : la terre comme paysage* ». In Le Paysage et ses grilles, 131-142. Cerisy-la-salle: L'harmattan, 1992.

- Offner, Jean-Marc. « *Les territoires de l'action publique locale : fausses pertinences et jeux d'écart* ». Presses de Sciences Po | Revue française de science politique 56, no 1 (2006): 27-47.
- Olwig, K. « *The practice of landscape « Convention » and the just landscape : The case of the European landscape convention* ». Landscape Research, no 32 (2007): 579-594.
- Orsenna, Eric. « *La paysage, un indicateur de bien-être ?* » Les cahiers de l'IAUIDF Le paysage, du projet à la réalité, no 159 (septembre 2011): 69-70.
- Ost, F. *La nature hors la loi. L'écologie à l'épreuve du droit*. La découverte, 1995.
- Oueslati, Walid (coord.) *Analyses économiques du paysage*. Quae., 2011.
- Paillet, P. (dir), *La méthodologie qualitative: postures de recherche et travail de terrain*. Armand Colin., 2006.
- Panerai, P., et D. Mangin. *Projet urbain*. Editions Parenthèses., 2005.
- Paquot, Thierry. « *Banlieues, un singulier pluriel* ». In *Banlieues / Une anthologie*, 1-20. Presses polytechniques et universitaires romandes. Espaces en société. Lausanne, 2008.
- Paquot, Thierry. *L'espace public*. Vol. Collection Repères. La découverte, 2009.
- Paquot, Thierry. « *L'invité Patrick Bouchain* ». Urbanisme 381 (décembre 2011): 77-84.
- Paquot, Thierry, et Chris Younès. *Le territoire des philosophes - Lieu et espace dans la pensée du 20^e siècle*. Vol. Armillaire. La découverte, 2009.
- Paradis, Sylvie. « *Itinéraires paysagers en Hautes-Corbières* ». In *Le paysage : un projet politique*, 87-104. Presses de l'Université de Québec, 2009.
- Paradis, Sylvie, et Laurent Lelli. « *La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ?* » Développement durable et territoires 1, no 2. Paysage et développement durable (septembre 2010). <http://developpementdurable.revues.org/index8548.html>.
- Paradis, Sylvie. « *Paysage et projet territorial dans les Hautes Corbières (Aude, France). Contribution à une recherche animation*. » Géographie et aménagement, Université de Toulouse le Mirail GEODE UMR 5602 CNRS, 2004.
- Parent, Jean-Claude, et J Joly. *Paysage et politique de la ville, Grenoble 1965-1985*. Grenoble: PUG, 1988.
- Paris, Romain. « *L'aménagement crée-t-il vraiment des plus-values ?* » Revue Etudes foncières, no 84 (1999): 17-22.
- Paris, Romain. « *Le Destin ordinaire d'une ville extraordinaire* ». In *Blois, une étrange douceur*, s.d. T. Ermakoff et M. Melot, 156-168. Paris: Autrement, 1998.
- Paris, Romain. « *La valeur des délaissés* ». In *L'Atelier. La forêt des délaissés*. Catalogue de l'exposition à l'Institut Français d'Architecture, 19-29, 2000.
- Paulhiac, F. « *Le rôle des références patrimoniales dans la construction des politiques urbaines à Bordeaux et Montréal* ». Bordeaux III, 2002.
- Pecqueur B. 2001. « *Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens* », Economie Rurale, n°261, 2001 : 37-49
- Pecqueur, B. « *Vers une géographie économique et culturelle autour de la notion de territoire* ». Géographie et Cultures 49 (2004): 22-37.

Pecqueur, B. « Gouvernance et régulation : un retour sur la nature du territoire », communication à la 2e journée scientifique du développement local, FUCAM, Mons, 29 avril 2004, p. 2.

Pecqueur, B. « *Les territoires créateurs de nouvelles ressources productives : le cas de l'agglomération grenobloise* ». Géographie, Economie, Société 2005/3, no 73 (s. d.): 255-268.

Pecqueur, B. « *La ressource territoriale comme nouvel atout des stratégies de développement économique territorial* ». Présentation présentée à « L'économie territoriale aujourd'hui, enjeux et échelles territoriales, les apports de la théorie et de la pratique », Séminaire CERTU et CCI de LYON, avril 9, 2009.

Pecqueur, B., L. Moyart, et F. Leloup. « *La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?* » Géographie, Economie, Société 2005/4, no 7 (s. d.): 321-332.

Pecqueur (dir.), B., et H. Gumuchian. *La ressource territoriale*. Economica., 2007.

Peemans, J-P. « *Modernisation, globalisation et territoires : l'évolution des regards sur l'articulation des espaces urbains et ruraux dans les processus de développement* ». Tiers-Monde 36, no 141 (1995): 17-39.

Peltier, C. « *Agriculture et projet urbain durables en périurbain : la nécessité d'un réel changement de paradigme* ». Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement 10, no 2 (2010). <http://vertigo.revues.org/10119>.

Pérec, Georges. *Espèces d'espaces. L'espace critique*. Galilée, 2000.

Péribois, Carine, et Stéphane Roche. « *L'apport de l'information géographique à la construction des intercommunalités en France et en Belgique* ». PUCA Les Annales de la Recherche Urbaine, no 99 (s. d.).

Périgord, Michel. « *Action paysagère et acteurs territoriaux* ». In GESTE n° 1, 240. Poitiers, 2000.

Périgord, Michel. « *"Pays" et développement local, logique et ambiguïté d'une politique des territoires* ». In « Pays » et développement local, logique et ambiguïté d'une politique des territoires, 226. Poitiers, 1998.

Pernet, Alexis « *Une médiation paysagiste comme support de recherche : l'expérience d'un atelier des paysages en vallée de l'Anse (PNR Livradois-Forez, Auvergne)* ». Premières Journées doctorales du paysage Agrocampus Ouest (2008).

Pernet, Alexis. « *Une médiation paysagiste comme support de recherche : l'expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance Parc naturel régional Livradois-Forez, Auvergne* ». Projets de paysage (2009).

Pernet Alexis. « *Le grand paysage en projet, entre trajectoires institutionnelles et territoires vécus. L'expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance (Parc naturel régional Livradois-Forez, Auvergne, France)* » Thèse de doctorat en géographie, l'Université Panthéon Sorbonne – Paris 1, 2011.

Peroni, M., et J. Roux. *Agir dans un monde sensible*. Editions de l'Aube, 2006.

De Person, Françoise. *La Loire à Blois - Le déchargeoir de la Bouillie en action ou le contrôle du chemin de l'eau de 1584 à 1907*. Préfecture du Loir-et-Cher - DDE Loir-et-Cher, 2001.

F. Pesage, J. Godard « *Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales* », Revue française de science politique, vol. 55, n° 4, août 2005, p. 633-661.

Peyrache-Gadeau, Valérie, et Loïc Perron. « *Le Paysage comme ressource dans les projets de développement territorial* ». Développement durable et territoires 1, no 2. Paysage et développement durable (septembre 2010). <http://developpementdurable.revues.org/index8556.html>.

Peyrache-Gadeau, Valérie, Anne Sgard, et Marie-José Fortin. « *Le paysage en politique* ». Développement durable et territoires 1,

no 2. Paysage et développement durable (septembre 2010). <http://developpementdurable.revues.org/index8522.html>.

Picon, Antoine. « *De la ruine à la rouille. Paysages de l'angoisse.* » Marnes 1 (2011).

Pin, Benoit. « *De la conception d'un fleuve patrimonial à sa mise en tourisme : Du Val de Loire au fleuve Niger* ». Thèse de doctorat en Aménagement de l'espace, urbanisme, Université de Tours, 2010.

Pinson, G. « *Projets de ville et gouvernance urbaine. Pluralisation des espaces politiques et recomposition d'une capacité d'action collective dans les villes européennes* ». Revue française de science politique, no 56 (2006): 619-651.

Pinson, Gilles. *Gouverner la ville par projet. Urbanisme et gouvernances des villes européennes*. Les presses de Science Po., 2009.

Pinson, Gilles. « *Le projet urbain comme instrument d'action publique* ». In *Gouverner par les instruments*. Les presses de Science Po., 2010.

Pinson, Gilles. « *Projets et pouvoirs dans les villes européennes. Une comparaison de Marseille, Venise, Nantes et Turin* ». Thèse de doctorat en Science politique, Université de Rennes 1, 2002.

Piolle, X. « *Proximité géographique et lien social : de nouvelles formes de territorialité ?* » L'Espace géographique 19, no 4 (1991): 349-358.

Piot, Jean-Yves. « *Géographie, aménagement des territoires et géogouvernance Propositions pour une formation des acteurs à la compréhension des enjeux spatiaux* ». Thèse de doctorat en géographie, Université de Provence - Aix-Marseille I, 2007

Pisani Edgar, *Utopie foncière*, Editions du Linteau, 240 p. (1977), 2010.

Piveteau, Jean-Luc. « *Le territoire est-il un lieu de mémoire ?* » L'Espace géographique 2/95 (1995): 113-124.

Piveteau, Jean-Luc. *Temps du territoire : continuités et ruptures dans la relation de l'homme à l'espace*. Genève: Editions Zoé, 1995.

PNR Loire-Anjou-Touraine. *Charte constitutive du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine*, 1996.

Pons, Gilbert. *Le paysage : sauvegarde et création*. Vol. Pays/Paysage. Champ Vallon, 1999.

Pontier, J.-M. « *Les collectivités locales et le paysage* ». Revue administrative, no 287 (1995): 521-528.

Poulot M., *Résurgences paysagères et nouvelles économies agricoles dans le périurbain francilien*, publié dans Projets de paysage le 14/07/2012, URL :

http://www.projetsdepaysage.fr/fr/resurgences_paysageres_et_nouvelles_economies_agricoles_dans_le_periurbain_francilien

Poujade, Robert. *Le ministère de l'impossible*. Calmann-Lévy., 1975.

Poullaouec-Gonidec, Philippe, Michel Gariépy, et Bernard Lassus. *Le paysage : territoire d'intentions*. Montréal: L'harmattan, 2000.

Poux, Xavier, Jean-Baptiste Narcy, et Blandine Romain. « *Réinvestir le saltus dans la pensée agronomique moderne : vers un nouveau front éco-politique ?* » L'Espace politique [En ligne] 2003-9, no 9 (janvier 20, 2010). <http://espacepolitique.revues.org/index1495.html>.

Préfecture du Loir-et-Cher, Service Aménagement et Equipements des collectivités, et DDE Loir-et-Cher. *L'agglomération blésoise et ses paysages - Etude paysagère de référence - Porter à connaissance de l'Etat*. Atelier régional de Paysage et d'Architecture de l'Environnement, septembre 1997.

- Prieur, M. « *La convention européenne du paysage* ». Revue juridique de l'environnement 3 (2003): 258-264.
- PUCA. *L'intercommunalité à l'épreuve des faits*. Consultation internationale de recherche, 2009.
- PUCA. *Les raisons institutionnelles de la périurbanisation*. DRAST, PREDIT, 2001.
- Puech, J. *Rapport du Sénat fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale autorisant l'approbation de la Convention européenne du paysage*. Sénat, 2005.
- Puech, D., Rivière-Honnegger A. (dir.) *L'évaluation des paysages : une utopie nécessaire ?* Publications Montpellier III, 640 p. 2004
- Pupin, Vincent. « *Les approches patrimoniales au regard de la question de la prise en charge du monde*. » Sciences politiques et stratégies patrimoniales, AgroParis Tech, 2008.
- Raffestin, C. « *Ecogénèse territoriale et territorialité* ». In Espaces, jeux et enjeux, sous la direction de Auriac F. et Brunet R., 173-187. Fayard, 1986.
- Rambonilaza, T. « *Evaluation de la demande de paysage : état de l'art et réflexion sur la méthode du transfert des bénéfiques* ». Cahier d'économie et sociologie rurales 70 (2003): 77-102.
- Rancière, Jacques. *Aux bords du politique*. La fabrique. 1998.
- Rancière, Jacques. *Le Partage du sensible : Esthétique et politique*. Vol. La Fabrique, 2000.
- Ransac, J. « *La protection des sites et des monuments naturels* ». 1943.
- Région Centre. *Aménagement de la Loire Moyenne, schéma de la métropole-jardin. Schéma général d'aménagement de la France*. La documentation française, 1975.
- Renard, Vincent. « *Grenelle II: la fin de l'étalement urbain ?* » Métropolitiques (en ligne) (juin 6, 2011). <http://www.metropolitiques.eu/Grenelle-II-la-fin-de-l-etatement.html>.
- Revel, Jacques. *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*. Gallimard Le Seuil., 1996.
- Ricard, Marie-Andrée. « *Le paysage entre mythe et visage du pays* ». In *Le paysage : un projet politique* sous la direction de Mario Bédard, 15-27. Québec: Presses de l'Université de Québec, 2009.
- Ricoeur, Paul. *L'idéologie et l'utopie*. Points. Essais, 1986.
- Ricoeur, Paul. *Soi-même comme un autre*. Seuil., 1990.
- Ricoeur, Paul. *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Gallimard, 2000.
- Ripoll, Fabrice. « *S'appropriier l'espace... ou contester son appropriation ? Une vue des mouvements sociaux contemporains* ». Norois 195 (2005). <http://norois.revues.org/489>.
- Ritter, Joachim. *Paysage - Fonction de l'esthétique dans la société moderne*. Vol. Collection Jardins et Paysages. Les éditions de l'imprimeur, 1997.
- Robic, Marie-Claire. *Du milieu à l'environnement. Pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance*. Economica., 1992.
- Roche, A. *Éléments pour la réalisation et l'actualisation des Atlas de paysages*. UMR 7533 LADYSS, CNRS, MEDDTM (DGALN, DHUP), 2009.

- Roche, A. *Les unités et structures paysagères dans les Atlas de paysages*. MEDAD, 2007.
- Rode, Sylvain. « *Au risque du fleuve. La territorialisation de la politique de prévention du risque d'inondation en Loire Moyenne.* » Géographie, Paris Ouest Nanterre la Défense, 2009.
- Rode, Sylvain. « *De l'aménagement au ménagement des cours d'eau : le bassin de la Loire, miroir de l'évolution des rapports entre aménagement fluvial et environnement* ». Cybergeo : European Journal of Geography 506 (septembre 22, 2010). <http://cybergeo.revues.org/23253>.
- Roger, Alain. *Court traité du paysage*. Vol. Gallimard, 1997.
- Roger, Alain. *La théorie du paysage en France (1974-1994)*. Seyssel, Champ Vallon., 1995.
- Roger, Alain. *Nus et paysages. Essai sur la fonction de l'art*. Aubier., 1978.
- Roger, Alain. « *Paysage et environnement : pour une théorie de la dissociation* ». In Jardins et paysages. Vol. Larousse, 1994.
- Roncayolo, Marcel, Chiara Barattuci, Thierry Paquot, et Guiseppa Dato. *Urbanisations dispersées : Interprétations/Actions France et Italie (1950-2000)*. Broché, 2006.
- Roncayolo, Marcel. *Histoire de la France urbaine : La ville aujourd'hui - Mutations urbaines, décentralisation et crise du citoyen*. Poche, 2001.
- Roncayolo, Marcel. *La ville et ses territoires*. Gallimard Folio, 1990.
- Roncayolo, Marcel. *Lectures de villes : Formes et temps*. Marseille: Parenthèses, 2002.
- Roncayolo, Marcel, Jacques Lévy, Olivier Mongin, et Thierry Paquot. *De la ville et du citoyen*. Broché, 2003.
- Roncayolo, Marcel. *Territoires en partage : Nanterre, Seine-Arche : en recherche d'identité(s)*. Marseille: Parenthèses, 2006.
- Ronzani, C., Y. Gorgeu, et D. Bouillon. « *Regards croisés sur le paysage. Contributions de 107 communautés de communes, d'agglomération, Pays et Parcs naturels régionaux aux Etats généraux du Paysage du 8 février 2007* ». Cahiers d'enquête et d'analyse. Mairieconseils. Caisse des dépôts 23 (2007): 73.
- Roseau, Nathalie. « *Penser la ville hypermoderne : l'héritage de François Ascher* ». Métropolitiques (2011). <http://www.metropolitiques.eu/Penser-la-ville-hypermoderne-l.html>.
- de Rosnay, Joël. *L'homme symbiotique*. Points, 2000.
- Rougé, Lionel. « *Accession à la propriété et modes de vie en maison individuelle des familles modestes installées en périurbain lointain. Les « captifs » du périurbain ?* » Sociologie, Université de Toulouse le Mirail, 2005.
- Rouget N., *La gestion des espaces ouverts de Lille Métropole*, revue en ligne Projets de paysage, 2012, URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/la_gestion_des_espaces_ouverts_de_lille_metropole
- Rousseau, Jean-Jacques. *Oeuvres complètes*. Pleiade Bibliothèque 153, 1961.
- Roux, E., et M. Vanier. *La périurbanisation : problématiques et perspectives*. DIACT, La documentation française., 2008.
- Roux, Jean-Michel. *Des villes sans politique. Etalement urbain, crise sociale et projets*. Gulf Stream Editeur., 2006.
- Royal, Ségolène. *Pays, paysan, paysages*. Robert Laffont. Paris, 1993.
- Santamaria F., La notion de « ville moyenne » en France, en Espagne et au Royaume-Uni, Annales de Géographie, n°613, pp.

227-239, 2000.

Schama, S. *Le paysage et la mémoire*. Seuil., 1995.

Segalen, Victor. *Essai sur l'exotisme*. Fata Morgana., 1978.

Ségas, Sébastien. « *La grammaire du territoire : action publique de développement et lutte politique dans les « pays »* ». thèse de doctorat en science politique, Montesquieu Bordeaux IV, 2004.

Sénégal, G. « *Aspects de l'imaginaire spatial : identité ou fin des territoires ?* » *Annales de Géographie* 101, no 563 (1992): 28-42.

Sergent, A. « *Régulation politique du secteur forestier en France et changement d'échelle de l'action publique* ». *Economie rurale*, no 318-319 (2010): 96-110.

Serrano, José, et G. Vianey. « *Les Zones Agricoles Protégées : figer de l'espace agricole pour un projet agricole ou organiser le territoire pour un projet urbain ?* » *Géographie, Economie, Société* 2007/4, no 9 (2007): 419-438.

Serrano, José, et Gisèle Vianey. « *Consommation d'espace agricole et relations entre acteurs privés et publics : un management en faveur de l'artificialisation* ». *Noréis* 2011/4, no 221 (2011): 111-124.

Serre, Michel. *Le contrat naturel*. Bourin Julliard, 1990.

Serres, F. « *La loi du 2 mai 1930 sur les sites pittoresques* ». 1937.

Servain-Courant, Sylvie. « *L'enracinement des paysages : clefs de lecture géographique*. » *Les cahiers du Val de Loire-Patrimoine Mondial*, 2005.

Sfez, Lucien. *La politique symbolique*. Quadrige PUF, 1993.

Sgard, Anne. « *Qu'est-ce qu'un paysage identitaire ?* » In *Paysage et identité régionale. De pays rhônalpins en paysages. Textes réunis par C. Burgard et F. Chenet*, 23-34. Valence: La passe du vent, 1999.

Sgard, Anne. « *Quels enjeux pour une action publique au nom du paysage : du patrimoine au bien commun* ». In *Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional*. Rimouski, Québec, 2008.

Sgard, Anne. « *Entre l'eau, l'arbre et le ciel. Figures paysagères suédoises et construction de l'identité nationale* ». *Géographie et cultures*, no 66 (2008): 121-138.

Sgard, Anne. « *Entre rétrospective et prospective. Comment reconstruire le récit du territoire ?* » *Espacestems.net* (2008). <http://espacestems.net/document6123.html>

Sgard, Anne. « *Une "éthique du paysage" est-elle souhaitable ?* » *Vertigo* 10, no 1. Dossier : Ethique et Environnement à l'aube du 21ème siècle: la crise écologique implique-t-elle une nouvelle éthique environnementale? (avril 2010). <http://vertigo.revues.org/9472>.

Sgard, Anne. « *Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun* ». *Développement durable et territoires* 1, no 2 *Paysage et développement durable. Paysage et développement durable* (septembre 2010). <http://developpementdurable.revues.org/index8565.html>

Shinohara, Kasuo. « *Ville, chaos, activités* ». In *Jardins et paysages*. Vol. Larousse, 1988.

Siegfried, André. *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*. Paris: Impr. nationale éditions, 1913.

- Sieverts, Thomas. *Entre-ville : une lecture de la Zwischenstadt*. Éditions Parenthèses. Marseille, 2004.
- Simon, Jean-François. « *Rurbanisation et paysage. Le cas de Plouzané (Finistère)* ». In *Paysage au pluriel, pour une approche ethnologiques des paysages*. Editions de la Maison des Sciences de l'homme, 1995.
- Stébé, Jean-Marc, et Hervé Marchal. *La sociologie urbaine*. PUF., 2010.
- Subra, Philippe. « *Ce que le débat public nous dit du territoire et de son aménagement* ». *Géocarrefour*, no 81 (2006): 287-298.
- Subra, Philippe. *Géopolitique de l'aménagement du territoire*. Armand Colin., 2007.
- Sueur, Jean-Pierre. « *Quelle organisation territoriale pour le XXIe siècle ?* », *Métropolitiques*, 22 octobre 2012. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Quelle-organisation-territoriale.html>
- Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise. *SCoT du Blésois*. SIAB, 2006.
- Taine, Hippolyte. *Les (Histoire des) origines de la France contemporaine*. Robert Laffont, 1875.
- Taulelle, F., « *La France des villes petites et moyennes* », in Cailly L. et Vanier M. (dir.), *La France : une géographie urbaine*, Armand Colin, pp. 138-154, 2010.
- Terrasson, Daniel. « *Un tournant dans la recherche sur le paysage en France : contexte et apports du programme politiques publiques et paysages* ». *Natures Sciences Sociétés* 14 (2006): 187-195.
- Le Texier, Thibault. « *Gouvernance* ». *DicoPo*, Dictionnaire de théorie politique. V. Bourdeau, R. Merrill, 2009. <http://www.dicopo.fr/spip.php?article115>
- Le Texier, Thibault. « *Le management : Un nouvel art de gouverner* », 2008. [http://tibo.lt.free.fr/IMG/pdf/LE_TEXIER -
_Le_management_un_nouvel_art_de_gouverner_PDF - 05.2008 .pdf](http://tibo.lt.free.fr/IMG/pdf/LE_TEXIER_-_Le_management_un_nouvel_art_de_gouverner_PDF_-_05.2008_.pdf)
- Thévenot, L., et L. Boltanski. *De la justification. Les économies de la grandeur*. Gallimard., 1991.
- Thibault, Jean-Pierre. « *Vers une déclaration universelle du paysage ?* » In *Le paysage : territoire d'intentions*, sous la direction de Lassus B. et al., 187-207. Montréal: L'harmattan, 1999.
- Thoenig, J. C. « *L'analyse des politiques publiques* ». In *Traité de sciences politiques* (Ss. Dir. Grawitz, M. et Leca, J.), 558. PUF., 1985.
- Tomas, F. « *Les temporalités du patrimoine et de l'aménagement urbain* ». *Géocarrefour* 79/3 (2004): 197-212.
- Torre, André. « *Jalons pour une analyse dynamique des proximités* ». *Revue d'économie régionale et urbaine* 3 (2010): 409-437.
- Torre, André, et B. Zuindeau. « *Les apports de l'économie de la proximité aux approches environnementales : inventaire et perspectives* ». *Natures Sciences Sociétés* 17 (2009): 349-360.
- Toublanc, M. « *Les indicateurs sociaux du paysage* ». PPT présenté à Séminaire Namur, École nationale supérieure du paysage de Versailles, décembre 17, 2007.
- Trom, D. « *A l'épreuve du paysage. Constructivisme savant et sens commun constructiviste* ». *Revue du Mauss* 2001/1, no 17 (2001): 247-260.
- Trosa, S. « *Le rôle de la méthode dans l'évaluation à travers l'expérience du conseil scientifique de l'évaluation* ». *Revue politique et management public* 10, no 3 (septembre 1992): 82-102.
- UICN. *Rapport sur l'état de conservation des sites naturels et mixtes inscrits sur la liste du patrimoine mondial*. UICN, 2002.

UMR CITERES dans le cadre de la ZAL. *Evaluation de la vulnérabilité de la biodiversité et des zones bâties inondables du corridor ligérien, pour une meilleure anticipation des effets du changement climatique sur les régimes hydrologiques de la Loire*. Programme de Recherche sur la connaissance des vulnérabilités des activités humaines et des milieux du bassin de la Loire par rapport aux effets du changement climatique sur les régimes d'inondation et de sécheresse. Tours: Etablissement Public Loire, 2010.

Urbain, J.-D. *Paradis Verts, Désirs de campagne et passions résidentielles*. Payot., 2002.

Valéry, Paul. *Regards sur le monde actuel et autres essais*. Folio essais. (1988) 1999, s. d.

Vanier, Martin. « *Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique* ». *Revue de Géographie Alpine* Tome 88, no 1 (2000): 105-113.

Vanier, Martin. « *Développement autour des villes. Un tiers espace voué à l'innovation* ». *Economie & Humanisme*, no 362 (2002): 53-58.

Vanier, Martin. « *La relation "ville/campagne" réinterrogée par la périurbanisation* ». *Villes et territoires Cahiers français* 328, no Comment gérer la ville ? (2005): 13-17.

Vanier, Martin. *Le pouvoir des territoires : essai sur l'interterritorialité*. Economica., 2008.

Vanier, Martin. « *La périurbanisation comme projet* ». *Métropolitiques* (février 23, 2011). <http://www.metropolitiques.eu/La-periurbanisation-comme-projet.html>.

Vanier, Martin. « *Métropolisation et tiers espace : quelle innovation territoriale ?* », s. d.

Vanier, Martin. *Territoires, territorialités, territorialisation*. PUR éd. Rennes, 2011.

Vasset P., *Un livre blanc*, Editions Fayard, 2007.

Velche, Anne, et Bertrand Penneron. « *Faire du paysage une culture de projet pour le site Val de Loire UNESCO* ». In *Nature et paysage, ressources durables du Val de Loire*, 74-78. Blois: CAUE Loir-et-Cher, 2007.

Veltz P. *L'économie d'archipel*, PUF, Paris, 1996, 264 p

Verdier, N. « *La mémoire des lieux : Entre espaces de l'histoire et territoires de la géographie* » (s. d.).

Verdier, P. « *Sortir du stade expérimental pour faire du projet urbain "spatial-social"* ». *Territoires. Le mensuel de la démocratie locale* 489 (2008): 28-30.

Veschambre, Vincent. « *Lire le paysage dans les atlas français : quelques éléments de réflexion* ». *Projets de paysage* (s. d.): 26/06/2009.

Veschambre, Vincent. *Traces et Mémoires urbaines, Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*. Presses Universitaires de Rennes., 2008.

Viard, Jean. « *Le conflit social, gardien du paysage* ». *Pages paysage* 92/93, no 4 (1993): 32-37.

Vieillard-Coffre, Sylvie. « *Gestion de l'eau et bassin versant. De l'évidente simplicité d'un découpage naturel à sa complexité mise en pratique* ». *Hérodote* 2001/3, no 102 (2001): 139-156.

Vigour, C. *La comparaison en sciences sociales*. La découverte., 2005.

Ville de Blois. *Blois, un amphithéâtre sur la Loire*. Société nouvelle Adam Biro., 1994.

Vilmin, Thierry. « *Élus et promoteurs : entre normes et négociations* ». Métropolitiques (2010). <http://www.metropolitiques.eu/Elus-et-promoteurs-entre-normes-et.html>.

Vilmin, Thierry. *L'aménagement urbain en France. Une approche systémique pour construire des stratégies d'aménagement durable*. CERTU, 2008.

Visset, J. Burnouf; N. Carcaud; H. Cubizolle; M. Garcin; D. Giot; F. Trement; L. « *Un programme interdisciplinaire de recherche pour le bassin versant de la Loire "Interactions sociétés/milieus dans le bassin versant de la Loire (fin du tardiglaciaire - époque industrielle)* ». Etudes ligériennes (2000).

Vourc'h, A., et Y. Gorgeu. *Paysage et documents d'urbanisme. Nouveaux enjeux nouveaux outils nouvelles responsabilités des élus*. MairieConseils. Caisse des dépôts,, 2005.

Vovelle, Michel. *La découverte de la politique*. Géopolitique de la Révolution Française. La découverte. Paris, 1993.

Voisin, L., « *Le paysage mis en politique* » revue en ligne Projets de paysage le 11/07/2011, URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/le_paysage_mis_en_politique

Voisin L., S. Servain-Courant « *Similitude et contraste entre paysage spectacle et paysage ordinaire : le cas de la vallée de La Loire Patrimoine mondial de l'UNESCO et de l'agglomération blésoise (41)* » Colloque international & interdisciplinaire Labellisation et mise en marque des territoires, CERAMAC Clermont-Ferrand, 8, 9 et 10 novembre 2011.

Voisin L., G. Morisseau, S. Servain-Courant « *Du projet urbain à la prospective paysagère : le paysage comme projet politique. Le cas de l'agglomération de Blois* ». Colloque international Paysage en partage, Sensibilités et mobilisations paysagères dans la conduite de projet urbain, Genève le 25 avril 2012.

Walter, François. *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (XVI-XXèmes siècles)*. Vol. Editions de l'EHESS, 2004.

Walter, François. « *Les échelles d'un imaginaire paysager européen dans l'histoire* ». In *Le paysage : un projet politique sous la direction de Mario Bédard*, 45-70. Québec: Presses de l'Université de Québec, 2009.

Warnke, Martin. « *Du champ de bataille au paysage de guerre* ». Les carnets du Paysage printemps/été 2000, no 5 (2000): 44-61.

Weber, Eugen. *La fin des terroirs*. Fayard, 1983.

Weber, Max. *Le savant et le politique*. 10/18, 1959.

Weber, Max. *Economie et société*. Plon, 1971.

Yengué, Jean-Louis, M. Amalric, Dominique Andrieu, Sylvie Servain-Courant, Sylvain Dournel, Laura Verdelli, José Serrano, et Marie Fournier. « *Flood risk consideration : a new paradigm Urban examples in the middle valley of the Loire (France)* ». In *Flood recovery, innovation and response*, edited by D. Porverbs, C.A. Brebbia and E. Penning-Rowsell, vol 118:p.81-90 (10 p.). Edition WIT., 2008.

Yengué, Jean-Louis, et Sylvie Servain-Courant. « *Pour une gestion durable des paysages. Le cas de la Loire Moyenne.* » Mosella Actes du Colloque "Dynamique territoriale : des potentialités au développement durable, no Tome 30 n°1-4 (2005).

Ythier, Bruno. « *Espace rural, paysage et patrimoine. Les terrasses de Blesle en Auvergne.* » In *Paysage au pluriel, pour une approche ethnologiques des paysages*. Editions de la Maison des Sciences de l'homme, 1995.

Zukin, Sharon. *Landscapes of Power : from Detroit to disney World*. University of California Press., 1991.

Bibliographie thématique selon chaque territoire d'étude

Vallée de la Loire

- Alcaydé, G., et M. Gigout. 1976. *Guide géologique du Val de Loire*. Masson.
- Anon. 2001. *Les paysages ligériens - Les actes du colloque*. Actes du colloque 29-30-31 mars 2001. Tours.
- Barraud, Régis, Nathalie Carcaud, Hervé Davodeau, et David Montembault. 2010. « *Quel tableau géographique des paysages ligériens ?* » Géosciences, revue du BRGM 12: 112-122.
- Bethemont, Jacques. 2002. *Les grands fleuves : entre nature et société*. Armand Colin.
- Boddaert, Alexis. 1990. *La Loire déchirée*. Les éditions de la Nouvelle République.
- Boisguillé, Chilpéric, et Julie Truffer. 2007. « *Le déversoir de la Bouillie à Blois : la nature restituée*. » In *Nature et paysage, ressources durables du Val de Loire*, 36-41. Blois: CAUE Loir-et-Cher.
- Bonin, Sophie. 2002a. « *Paysages et représentations dans les guides touristiques - La Loire dans la collection des Guides-Joanne, Guides Bleus (1856 à nos jours)* ». L'Espace géographique 2002-1: 111-126.
- Bonin, Sophie. 2002b. « *Paroles d'habitants, discours sur les paysages. Des modèles aux territoires. Evaluation des paysages du fleuve Loire du Gerbier-de-Joncs à Nantes* ». Paris 1.
- Bonin, Sophie. 2004. « *Paroles d'habitants, discours sur le paysage : des modèles aux territoires* ». Strates (11). <http://strates.revues.org/index439.html>.
- Bonin, Sophie. 2008. « *Fleuves en ville : enjeux écologiques et projets urbains* ». Strates 13 (octobre 22). <http://strates.revues.org/5963>.
- Bouchardy, Christian (dir.). 2002. *La Loire, vallées et vals du grand fleuve sauvage*. Delachaux et Niestlé.
- Burnouf, J. 2005. « *Fleuves et sociétés : une histoire au croisement de la nature et de la culture* ». In *Fleuve et patrimoine, identification, protection, valorisation*, éd par. Université européenne d'été du Val de Loire - patrimoine mondial. Tours-Nantes.
- CAUE Loir-et-Cher. 2007. *Nature et paysage - Ressources durables du Val de Loire*. Colloque « Imaginer le Val de Loire ». Blois.
- Candau, J., et L. Ginelli. 2008. « *Instituer un paysage au rang de « Patrimoine mondial » : ambiguïtés et conséquences pour les dynamiques territoriales. L'inscription du paysage viticole de Saint-Emilion sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO* ». Congrès International L'homme au cœur des dynamiques sociales, territoriales et culturelles, MSHS.
- Cemagref. 2000. *Méthodologie de diagnostic des digues appliquées aux levées de la Loire moyenne*.
- Cemagref. 2001. *Des digues de protection contre les inondations*.
- Centre du Patrimoine Mondial. 2002. « *Le val de Loire un fleuve à visage humain* ». Revue du patrimoine mondial (26). Editions UNESCO.
- Conservatoire Régional des Rives de Loire et de ses Affluents, 2004, *Portraits de Loire, iconographie du XVIIème siècle à nos jours*, Coiffard Libraire Editeur.
- Cordier, G. 1995. « *Le site chasséen du plateau des Châtelliers à Amboise* ». Revue d'archéologie du centre de la France 34.

Joué-lés-Tours: 109-155.

Courtet, Laurent, Pascal Gateaud, et Bernard Stephan. 1990. *La Loire en sursis. Croisade pour le dernier fleuve sauvage d'Europe*. Le sang de la terre - La manufacture. Les dossiers de l'écologie.

Coyaud, Louis-Marie. 2002. « *Paysages culturels du Val de Loire* ». 303 (75).

Coyaud, Louis-Marie, et Alain Mazas. 1998a. *Proposition d'inscription du Val de Loire entre Sully-sur-Loire (Loiret) et la Maine (Maine-et-Loire) au Patrimoine Mondial au titre des paysages culturels*, Tome 1. Ministère de l'environnement, Ministère de la culture et de la communication.

Coyaud, Louis-Marie, et Alain Mazas. 1998b. *Proposition d'inscription du Val de Loire entre Sully-sur-Loire (Loiret) et la Maine (Maine-et-Loire) au Patrimoine Mondial au titre des paysages culturels*, Tome 2. Ministère de l'environnement, Ministère de la culture et de la communication.

Davodeau, Hervé. 2009. « *La patrimonialisation : un vecteur d'appropriation des vallées ligériennes ?* » *Norois* 192 (novembre 10). <http://norois.revues.org/index891.html>.

DDE41. 1992. *Aménagement des bords de Loire, présentation de la traversée de la Loire à Blois, propositions d'aménagement de la rive gauche à l'amont du Pont Jacques Gabriel*. Cabinet Images en Herbes.

Dion, Roger. 1961. *Histoire des levées de la Loire*. Paris.

Dion, Roger. 1978. *Le Val de Loire. Etude de la géographie régionale*. Laffitte Reprints. Marseille.

DIREN Centre, et DRE Centre. *La Loire, Histoire des protections contre les crues*.

Fischesser, Bernard, et Marie-France Dupuis-Tate. 2006. *Rivières et Paysages*. La Martinière.

CAUE 41, Folléa-Gautier, Agence paysagistes-urbanistes. « *Atlas des paysages du Loir-et-Cher* ». http://loir-et-cher.atlasdespaysages.com/page1.php?id_chapitre=102&titre=Introduction.

Garcin, Manuel, Nathalie Carcaud, Emmanuelle Gauthier, Cyril Castanet, Joelle Burnouf, et Nicolas Fouillet. 2006. « *Impacts des héritages sur un hydrosystème : l'exemple des levées en Loire moyenne et océanique* ». In *L'érosion entre société, climat et paléoenvironnement*, 225-236. Phillipe Allée et Laurent Lespez.

Garnier, Philippe, A. Genin, et Sylvie Servain-Courant. 2001. « *Les sites de référence en Loire Moyenne, une approche pluridisciplinaire des paysages* ». In *Les actes du colloque*, 94-107. Centre International de Congrès Vinci, Tours: Etudes Ligériennes et Espaces pour demain.

Ghiotti, S. 2009. « *La patrimonialisation des fleuves et rivières* ». *Mondes en développement* 145: 73-91.

Grivel, Stéphane. 2008. « *La Loire des îles, du bec d'Allier à Gien : rythmes d'évolution et enjeux de gestion* ». *Géographie et Aménagement*, Université Paris VIII - Vincennes-Saint-Denis.

Le Grontec, P. 1977. « *Les coupures vertes de la métropole-jardin en val de Loire : rêve et réalité ?* » *Economie rurale* (120): 26-33.

Huygues Despointes, F. 2008. « *Des barrages au patrimoine mondial : la Loire comme objet d'action publique* ». *Aménagement de l'espace et urbanisme*, Université de Tours.

Lorain, Jean-Marie. 1981. *La Loire à Blois et en Loir-et-Cher*. Le Clairmirouère du temps.

Lussault, M. 1993. « *Tours : image de la ville et politique urbaine* ». *Sciences de la ville*.

- Macaire, Jean-Jacques. 1981. « *Contribution à l'étude géologique et paléopédologique du quaternaire dans le sud-ouest du bassin parisien (Touraine et ses abords)* ». Tours: Université de Tours.
- Mayi, Amélie-Emmanuelle. 2009. « *Les territoires du tourisme en ville la pratique des acteurs du tourisme dans les villes d'Amboise, Blois et de Tours* ». Angers: Université d'Angers, LABORATOIRE DE GEOGRAPHIE HUMAINE ET SOCIALE. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00346944/fr/>.
- Mazas, Alain. 2000. *Typologie paysagère de la vallée de la Loire. Terres de Loire - Patrimoines, rivières et paysages du Bassin fluvial de la Loire*. DIREN Centre. <http://terresdeloire.net/paysages/ensembles/ensembles.htm>.
- Mirloup J. *Les fonctions touristiques et de loisirs en Loire Moyenne*, thèse de doctorat en géographie, 910 p., 1981.
- Mission Val de Loire. 2005. « *Vivre et faire vivre les paysages du Val de Loire. Comprendre, gérer et construire notre cadre de vie* ». Mission Loire.
- Mission Val de Loire. 2007. « *Schéma d'orientation des navigations de loisir en Loire* ». Mission Loire.
- Mission Val de Loire. 2010. *Plan de gestion* (Version en cours). Mission Val de Loire.
- Mission Val de Loire. « *Mission Val de Loire patrimoine mondial de l'UNESCO, paysage culturel vivant de la vallée de la Loire* ». <http://www.valdeloire.org/>.
- Mission Val de Loire. « *Un projet pour les paysages du Val de Loire* ». Mission Loire.
- Mission Val de Loire. « *Mise en lumière du site Val de Loire - Patrimoine mondial* ». Mission Loire.
- Montembault, David. 2009. « *L'histoire comparée du Val d'Authion et de la Loire armoricaine en Anjou, pour comprendre la nouvelle appropriation citadine des paysages ligériens* ». *Norois* 192 (novembre 10). <http://norois.revues.org/index880.html>.
- Moritel, Michel. 1997. « *Le Plan Loire Grandeur Nature* ». Editions de Grandvaux La Loire en revue (1) (mars): 29-54.
- Pin, Benoit. 2010. « *De la conception d'un fleuve patrimonial à sa mise en tourisme : Du Val de Loire au fleuve Niger* ». Aménagement de l'espace, urbanisme, Tours: Université de Tours.
- PNR Loire-Anjou-Touraine. 1996. *Charte constitutive du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine*.
- Région Centre. 1975. *Aménagement de la Loire Moyenne, schéma de la métropole-jardin*. Schéma général d'aménagement de la France. La documentation française.
- Rode, Sylvain. 2009. « *Au risque du fleuve. La territorialisation de la politique de prévention du risque d'inondation en Loire Moyenne* ». Géographie, Paris: Paris Ouest Nanterre la Défense.
- Rode, Sylvain. 2010. « *De l'aménagement au ménagement des cours d'eau : le bassin de la Loire, miroir de l'évolution des rapports entre aménagement fluvial et environnement* ». *Cybergeog* : European Journal of Geography 506 (septembre 22). <http://cybergeog.revues.org/23253>.
- Servain-Courant, Sylvie. 2005. « *L'enracinement des paysages : clefs de lecture géographique* ». Les cahiers du Val de Loire-Patrimoine Mondial.
- Velche, Anne, et Bertrand Penneron. 2007. « *Faire du paysage une culture de projet pour le site Val de Loire UNESCO* ». In *Nature et paysage, ressources durables du Val de Loire*, 74-78. Blois: CAUE Loir-et-Cher.
- Verdelli, Laura. 2008. « *Héritages fluviaux, des patrimoines en héritage. Processus d'identification, protection et valorisation des paysages culturels en France, Portugal et Italie : quelques exemples significatifs* ». Aménagement de l'espace et urbanisme, Tours: Université de Tours - Université de Coimbra, Portugal.

Verdelli, Laura, Sylvie Servain-Courant, José Serrano, et Dominique Andrieu. « *La résistance à l'urbanisation du corridor fluvial de la Loire et leurs efforts pour la conservation des paysages (Indre-et-Loire, France)* ». In Actes du Colloque International. Sfax, Tunisie, 2005.

Verdelli, Laura, et Serge Thibault. « *La Métropole-jardin du bassin de la Loire, un projet anticipateur ?* » Urbanisme, no 363 novembre 2008.

Visset, J. Burnouf; N. Carcaud; H. Cubizolle; M. Garcin; D. Giot; F. Trement; L. 2000. « *Un programme interdisciplinaire de recherche pour le bassin versant de la Loire "Interactions sociétés/milieus dans le bassin versant de la Loire (fin du tardiglaciaire - époque industrielle)* ». Etudes ligériennes.

Yengué, Jean-Louis, et Sylvie Servain-Courant. 2005. « *Pour une gestion durable des paysages. Le cas de la Loire Moyenne.* » Mosella Actes du Colloque "Dynamique territoriale : des potentialités au développement durable (Tome 30 n°1-4).

Blois

Babonaux, Yves. 1974. « *Le développement historique de Blois et ses contraintes géographiques* ». In Blois, la ville, les hommes. Association pour la protection du vieux Blois et de ses environs.

Boiscuillé, Chilpéric, et Julie Truffer. 2007. « *Le déversoir de la Bouillie à Blois : la nature restituée.* » In Nature et paysage, ressources durables du Val de Loire, 36-41. Blois: CAUE Loir-et-Cher.

Claus, Isabel. 2009. *Densité et paysage. Quelle densité pour Vineuil et le Val de Loire ?* Mémoire de fin d'étude. Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage.

Degruelle, Christophe. 2005. « L' élu local et le paysagiste : l'étranger, l'otage et le compagnon ». Les éditions de l'imprimeur Les cahiers de l'école de Blois (3) (janvier): 100-104.

Ermakoff, Thierry, et Michel Melot. 1998. Blois, une étrange douceur. Autrement.

Folléa-Gautier, Agence paysagistes-urbanistes. « Atlas des paysages du Loir-et-Cher ». http://loir-et-cher.atlasdespaysages.com/page1.php?id_chapitre=102&titre=Introduction.

Hermelin, Régis. 1995. Les politiques urbaines de Blois depuis 1989. Mémoire de maîtrise. Tours: Université François Rabelais.

Langlois, Corinne. 1999. La préservation de la façade fluviale de Blois. Quel sens, quels objectifs et quels outils? Projet de fin d'étude. Ecole nationale des Ponts et Chaussées.

Lorain, Jean-Marie. 1981. La Loire à Blois et en Loir-et-Cher. Le Clairmirouère du temps.

Mayi, Amélie-Emmanuelle. 2009. « Les territoires du tourisme en ville la pratique des acteurs du tourisme dans les villes d'Amboise, Blois et de Tours ». Angers: Université d'Angers, LABORATOIRE DE GEOGRAPHIE HUMAINE ET SOCIALE. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00346944/fr/>.

Paquot, Thierry. 2011. « L'invité Patrick Bouchain ». Urbanisme 381 (décembre): 77-84.

De Person, Françoise. 2001. La Loire à Blois - Le déchargeoir de la Bouillie en action ou le contrôle du chemin de l'eau de 1584 à 1907. Préfecture du Loir-et-Cher - DDE Loir-et-Cher.

Ville de Blois. 1994. Blois, un amphithéâtre sur la Loire. Société nouvelle Adam Biro.

Etudes internes urbaines

Agence de l'eau Loire Bretagne, 2009, Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

Agglopolys, 2005, Plan Local de l'Habitat.

Agglopolys, 2006, Etude prospective sur le devenir du Site de la Bouillie, ENSNP Etudiants 3A.

Agglopolys, 2011, Agglopolys, étude prospective pour la valorisation des paysages. Publication du Centre de Recherche Appliquée au Paysage, d'Aide aux Usagers et aux Décideurs, ENSNP Etudiants 4A.

Agglopolys, 2011, Projet de territoire (en cours)

Agglopolys, Chambre d'Agriculture (41), 2010, Observatoire de l'agriculture du Blaisois.

Agglopolys, Communauté de Communes Beauce et Forêt, Communauté de communes Beauce Val de Cisse, 2009, Zone de Développement Eolien.

CAUE 41, 2010 Atlas des Paysages du Loir-et-Cher, Agence Folléa-Gautier (en ligne).

CAUE 41, et Pays des Châteaux. 2000. Propositions pour l'élaboration d'une charte de qualité pour les extensions urbaines des bourgs.

CDPNE 41, 2009, Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles.

Chambre de Commerce et d'Industrie (41), 1971, Schéma Directeur.

Conseil municipal de Blois, 1975, Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.

DDE41. 1992. Aménagement des bords de Loire, présentation de la traversée de la Loire à Blois, propositions d'aménagement de la rive gauche à l'amont du Pont Jacques Gabriel.

DGST, ville de Blois, DDE41. 1974. Blois, ville moyenne.

L'Atelier de l'île. 2009. Etude prospective sur le devenir du Site de la Bouillie. Agglopolys.

Pays des Châteaux 2003. Propositions pour un programme d'actions de valorisation paysagère des itinéraires touristiques. Itinéraires touristiques et paysages.

Pays des Châteaux, Pays Beauce Val de Loire, 2011, Paysage ligériens, étude réalisée par les étudiants en stage du Département d'Aménagement, Polytech Tours.

Préfecture du Loir-et-Cher, Service Aménagement et Equipements des collectivités, DDE Loir-et-Cher. 1997. L'agglomération blésoise et ses paysages - Etude paysagère de référence - Porter à connaissance de l'Etat. Atelier régional de Paysage et d'Architecture de l'Environnement.

Préfecture du Loir-et-Cher, 1999, Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise. 2006. SCoT du Blésois. SIAB.

VOISIN, L. 2011 Synthèse des études existantes sur le territoire blésois dans le domaine de l'aménagement du territoire en général et du paysage en particulier, Agglopolys, 32 p.

Nevers

Aimont C., Bourreau L., Garcia L., Guérin C., Martin S., Carnet des paysages de la Nièvre, rapport de stage CESA de Tours – DDE 58 – 1995.

ANGUIS M., CAU F., GUILLOU Y., LE GALCHER Y., STROOBANT C. 2003 Analyse des grands paysages de la Nièvre, CESA, DDT.

BARO-CORBOT Sophie, 2009, Projet de recherche et développement : l'évolution de la ruralité en zone périurbaine de Nevers. Place de l'agriculture et perspective, ESITPA, Chambre d'Agriculture de la Nièvre.

BAULAND Sandrine, 1996, Mise en place d'un contrat pour le paysage sur la communauté de communes Loire et Allier, Mémoire CNAM-ESGT.

BOULISSET P. 1996, L'interventionnisme économique de trois villes moyennes de la région Bourgogne depuis 1982 : Chalons-sur-Saône, Macon, Nevers, Thèse de doctorat, Université de Bourgogne.

CALLAMAND B. 1999 Des images de la Nièvre de 1945 à nos jours : représentations et perception d'une notion nivernaise, Mémoire de maîtrise, Université de Bourgogne.

CHABROLIN M., CHARRIER JB., HARRIS JP. et STAINMESSE B. 1984 Histoire de Nevers, Roanne, Horvath.

CHARRIER JB, 1987 La Nièvre, contribution à l'étude géographique des problèmes d'un département faiblement peuplé, 3 volumes, Dijon, Centre Régional de Documentation Pédagogique.

CHARRIER JB 1974, «Chroniques bourguignonnes : l'agglomération nivernaise, chances et problèmes d'une ville moyenne », Revue de géographie de l'Est, t3, n4, 503-544.

CHARRIER JB. 1975, « Chalons et Nevers, villes moyennes de Bourgogne », Cahiers de géographie de Dijon, 1, 60-104.

FLORENTY Guy, Une capitale provinciale et sa population - Nevers au XVIII^e siècle, Atelier nivernais d'archives vivantes

FONTAINE P. 1962, Nevers, Etude de géographie urbaine, Mémoire de DESS, Université de Bourgogne.

HOERNER JM. 1971, L'eau et le tourisme dans le Val de Loire, de Nevers à Tours, Thèse de doctorat, Université Paris 4.

MALLARD P. 1985, Grands ensembles : la réhabilitation comme avenir, Travail personnel de fin d'études, Ecole d'architecture de Clermont Ferrand.

PAILLLOT M. 1979, Etude du tissu urbain d'une ville moyenne : Nevers, Travail de Fin d'Etudes, Ecole d'architecture de Paris.

Préfecture de la Nièvre, 1974 Les annales des pays nivernais n°7.

Etudes internes urbaines

ADN Hier la crue de 1856, actes du colloque organisé par l'ADN le 23/24 novembre 2006, Etudes ligériennes n°14.

AM Environnement, volet paysage du Plan Local d'Urbanisme, analyse et enjeux, 1999 (POS valant PLU approuvé en 2001)

Comité départemental d'expansion économique et de productivité de la Nièvre, Les capacités d'accueil dans la Val de Loire – Cosne, Nevers, Decize

Commission départementale des sites, perspectives et paysages, réunion du 11 avril 1973 (projet de protection du Bec d'allier)

DDE 58, 1973, Le livre blanc de Nevers

Groupement d'urbanisme de Nevers, 1968, Plan d'urbanisme directeur.

Syndicat Mixte du SCoT du Grand Saumurois, 2009, Actes du Forum du SCoT du 21 septembre 2009 (en ligne).

Syndicat Mixte du SCoT du Grand Saumurois, 2010, Actes des ateliers de mai 2010 "Quels leviers pour le Projet SCoT ?" (en ligne).

Syndicat Mixte du SCoT du Grand Saumurois, 2010, Actes des ateliers d'octobre 2010 "Quelles applications pour le projet SCoT ? économie et déplacements" (en ligne).

Syndicat Mixte du SCoT du Grand Saumurois, 2011, Actes des ateliers d'avril 2011 : 1ère partie "L'art de vivre saumurois" (en ligne).

Syndicat Mixte du SCoT du Grand Saumurois, 2011, Actes des ateliers de juin 2011 : 2^{ème} partie « L'identité urbaine et paysagère », (en ligne).

Syndicat Mixte du SCoT du Grand Saumurois, 2011 « Paysages et patrimoine », Pré-diagnostic environnemental, Ecovia.

Ville de Nevers, Service de développement urbain, 1999, Un grand projet de ville pour les Bords de Loire et les Courlis, dossier de candidature

Ville de Nevers, 2001, POS valant PLU.

Ville de Nevers, 2008, ZPPAUP.

Ville de Nevers, 1973, Schéma d'aménagement et d'urbanisme.

Saumur

Amalric M. (coord.), 2011, Les politiques environnementales à l'épreuve de l'intercommunalité : vers de nouveaux territoires d'action ? Programme PUCA « L'intercommunalité à l'épreuve des faits », UMR CITERES.

Conseil général du Maine-et-Loire, Atlas des paysages du Maine-et-Loire, Le Polygraphe Editeur

Cron E. Bureau A., 2010, Saumur, Urbanisme, Architecture et Société, Cahiers du patrimoine, Editions 303, Arts, recherches et créations.

Ville de Saumur District urbain de Saumur, 1993, Saumur Paysages, Editions Alphacom, 93 p.

Etudes internes urbaines

Saumur, une ville d'art et d'histoire, dossier de candidature au label ville d'art et d'histoire,

Saumur Agglo, 2011, Schéma directeur Loire, Programme de restauration et de valorisation des prairies inondables, Atlas Foncier 2011.

Saumur Agglo, 2010, Plan Local de l'Habitat 2008-2014, modification simplifiée.

Saumur Agglo, 2011, projet de territoire 2020, diagnostic.

Syndicat Mixte du Schéma Directeur, 2002, Schéma directeur du Saumurois.

Syndicat Mixte du Schéma Directeur, 2012, SCoT du Grand Saumurois.

Table des matières

Avant-propos p.9

Remerciements p.11

Résumés p.12

Sommaire p.14

INTRODUCTION GENERALE p.19

A. Le paysage en « situation de recherche » p.24

I. La mobilisation du paysage par les acteurs publics : un objet de recherche p.24

II. Un phénomène depuis ces vingt dernières années : la mise en politique du paysage p.26

B. Positionnement scientifique p.29

I. Le questionnement de la recherche : la mobilisation du paysage dans les politiques territoriales p.30

II. Les hypothèses de recherche et l'hypothèse d'une reterritorialisation des acteurs publics locaux par le paysage p.33

II.1. Une interprétation par les acteurs publics locaux d'un cadre national p.34

II.2. Un nouveau mythe mobilisateur p.39

II.3. Le paysage au service d'une stratégie territoriale p.40

II.4. L'hypothèse d'une territorialisation des acteurs publics locaux par le paysage p.41

III. Le paysage : *politics* ou *policies* ? p.44

IV. Les villes moyennes : territoire privilégié pour étudier la mobilisation politique du paysage p.50

IV.1. Définition de la ville moyenne : une ville intermédiaire dans la structure territoriale p.50

IV.2. Les enjeux des villes moyennes : à la recherche de ressources spécifiques p.52

IV.3. Les villes moyennes : des laboratoires de la ville diffuse p.53

V. La définition d'un site géographique d'étude : le choix de « l'agglomération » p.56

V.1. Les références pour une définition de la ville moyenne et de ses périphéries p.56

V.2. Le choix de la largesse et de l'ajustement p.57

V.3. L'émergence des communautés d'agglomération comme collectivités de projet p.58

C. Schéma du questionnement de recherche p.61

PARTIE I. LES MECANISMES DE MOBILISATION DU PAYSAGE PAR LES ACTEURS PUBLICS LOCAUX p.63

Chapitre liminaire. Territoires d'étude et méthodologie p.67

A. La vallée de la Loire Moyenne comme territoire d'étude p.68

I. Un ensemble géographique cohérent p.68

II. Une continuité fonctionnelle p.71

III. Un ensemble idéal p.73

III.1. La Métropole-jardin p.74

III.2. Le Val de Loire patrimoine mondial de l'UNESCO p.78

IV. La pertinence de la vallée de la Loire comme territoire d'étude de la mobilisation du paysage p.83

B. L'agglomération de Blois : une agglomération à la recherche d'une légitimité territoriale p.86

I. La situation de l'agglomération p.86

II. Les enjeux de l'agglomération p.87

C. Saumur et Nevers : deux autres territoires ligériens comme contrepoints de comparaison p.88

I. Le choix des contrepoints de comparaison p.88

II. L'agglomération de Nevers : une préfecture isolée en manque d'attractivité p.89

III. L'agglomération de Saumur : une petite ville au cœur du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine p.90

IV. Tableau de synthèse des caractéristiques des territoires d'étude p.92

D. Présentation de la méthode appliquée p.93

I. Lire les pratiques des acteurs publics locaux p.93

I.1. Analyser le paysage de l'agglomération avec les outils du paysagiste p.93

I.2. Analyser l'organisation politico-institutionnelle de l'agglomération p.94

I.3. Analyser les études et projets, passés, en cours ou réalisés p.95

I.4. Synthèse graphique de la méthode d'analyse des « pratiques » des acteurs publics locaux p.97

II. Ecouter le discours des acteurs publics locaux p.98

II.1. Les entretiens semi-directifs : recueillir la parole individuelle de l'acteur p.98

II.1.1. Choisir les acteurs p.98

II.1.1. S'entretenir avec les acteurs p.101

a. Les conditions de l'entretien p.101

b. Le déroulé de l'entretien p.102

c. Le retour d'expérience sur l'entretien p.103

II.1.1. Traiter la matière discursive p.104

a. L'analyse longitudinale sur chaque entretien p.105

b. Le rangement des arguments dans des tableaux thématiques p.105

c. La lecture transversale des thématiques p.106

II.2. Les documents de communication officielle : recueillir la « parole publique » des acteurs publics locaux p.107

II.3. Synthèse graphique de la méthode de récolte des « discours » des acteurs publics locaux p.109

III. Analyser la perception des habitants par rapport à l'action publique en faveur du paysage p.110

IV. Analyser chaque territoire d'étude p.111

IV.1. Mettre en évidence le rapport des acteurs publics locaux à l'espace p.111

IV.2. Mettre en évidence le rapport des acteurs publics locaux au temps p.112

IV.3. Mettre en évidence le jeu d'acteurs p.112

V. Synthèse graphique de la méthode globale de recueil et d'analyse de chaque agglomération p.113

VI. Comparer les territoires d'étude p.114

VI.1. Montrer les trajectoires locales dans la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux p.116

VI.2. Chercher les invariants p.116

VI.3. La mobilisation du paysage, un enjeu stratégique de territorialisation p.116

E. Le plan de recherche p.118

Chapitre 1 Le paysage dans la politique blésoise : de la planification à la pensée de la « ville-archipel » p.122

A. Présentation du territoire d'étude p.124

I. Situation géographique p.124

II. Dynamiques actuelles p.126

B. De la planification nationale au projet urbain municipal (1970-1990) p.128

I. Les années Sudreau : le décentralisation industrielle et la construction sur les plateaux (1970) p.128

I.1. A l'échelle de la Loire, l'influence de la Loire Métropole-jardin p.129

I.2. Le paysage comme support de planification p.132

II. L'expérience de l'Atelier Public d'Architecture et d'Urbanisme : le projet urbain de la ville porté par une structure autonome et transversale (1990) p.137

II.1. A l'échelle de la Loire : la « mise en patrimoine » de la vallée p.137

II.1.1. Les politiques supraterritoriales de valorisation de la Loire p.137

II.1.2 La Loire dans l'aménagement de l'agglomération p.139

II.2. L'élection de Jack Lang et l'expérience du projet urbain : rassembler la ville avec son « autre » p.143

II.2.1. L'organisation de l'atelier public p.144

II.2.2. Le projet urbain de l'atelier public p.145

II.2.3. Une politique de paysage pour les entrées de ville p.147

C. De la ville à l'agglomération : le paysage au secours des espaces périurbains (1990-2010) p.154

I. « L'espace incertain » des périphéries : le paysage au service d'un nouvel argumentaire ville/campagne p.154

I.1. A l'échelle de la Loire, l'influence de la politique paysagère du Val de Loire Patrimoine Mondial p.154

I.2. Du paysage patrimonial de la Loire aux marges périurbaines de l'agglomération p.160

I.2.1. Un SCoT qui préfigure des problématiques périurbaines p.160

I.2.2. Le lancement de plusieurs études de définition du territoire après les élections de 2008 p.164

II. Le paysage de l'intercommunalité : stratégie transversale de définition et de projet pour une « agglomération-archipel » p.167

II.1. Les documents régionaux et départementaux p.169

II.2. L'étude « Paysages de rupture » p.172

II.2.1 La commande p.172

II.2.2 La réception par les acteurs d'Agglopolys p.173

II.2.3 La restitution collective p.175

II.3. L'émergence de l'agriculture périurbaine dans le projet urbain de l'agglomération p.178

II.3.1. La naissance d'une politique agricole périurbaine p.179

II.3.2. Le cas particulier du val inondable urbain p.182

II.4. Le glissement de la notion de paysage : les colloques organisés par le CAUE 41 p.190

III. La communauté d'agglomération : nouvel acteur légitime pour mener une stratégie paysagère p.193

D. Le paysage comme enjeu stratégique de l'agglomération blésoise ? p.198

I. La construction d'un « mythe territorial » dans un processus de différenciation régionale p.199

I.1. La « capitale » du paysage p.199

I.2. Une agglomération-archipel, une agglomération-jardin p.201

II. Une stratégie de construction de l'agglomération par le paysage p.204

II.1. Articulation des périphéries au centre urbain p.204

II.2. Exemple à l'échelle de deux communes périurbaines p.205

a. La commune de Marolles p.205

b. La commune de Vineuil p.208

III. Une stratégie d'acteurs transversale p.211

III.1. Une collectivité de projet comme chef d'orchestre d'une politique d'agglomération p.211

III.2. De nouveaux partenariats locaux p.211

III.3. Schéma d'acteurs p.212

Chapitre 2. La mobilisation du paysage par les acteurs locaux à Nevers et à Saumur p.214

A. L'agglomération de Nevers : le paysage n'est pas mobilisé spontanément par les acteurs p.215

I. Le contexte de l'agglomération p.215

I.1. Présentation du site de l'agglomération p.215

I.2. Une agglomération marquée par l'idéologie de la construction p.218

I.2.1. L'extension des faubourgs et le Plan d'aménagement d'Embellissement et d'extension p.218

I.2.2. La période faste de la construction : grands ensembles, assainissement et infrastructures p.219

I.2.3. Le cas du Quartier des Pâtis et de la couverture de la Nièvre : idéologie de l'aménagement moderne p.220

I.3. Le contexte actuel p.222

I.3.1. Le contexte urbain p.223

I.3.2. Le contexte politique p.224

II. La mobilisation du paysage par les acteurs locaux à Nevers p.226

II.1. L'émergence d'une mobilisation par la Loire p.226

II.1.1. L'inscription du site du Bec d'Allier : la reconnaissance d'un paysage naturel exceptionnel p.226

a. Les réactions associatives à l'origine de l'inscription p.226

b. L'importance du classement pour les acteurs locaux p.228

II.1.2. La zone inondable et l'importance des grands cours d'eau dans la prise en compte du paysage p.228

a. Les caractéristiques de la zone inondable p.229

b. L'étude Freud em fluss (2003-2008) p.230

c. L'étude EGRIAN (2007-2012) p.232

- II.2. La notion de cadre de vie comme solution pour résoudre le déclin démographique p.234
 - II.2.1. Une stratégie basée sur le développement résidentiel et l'attractivité économique p.234
 - II.2.2. La mobilisation du « cadre de vie » p.235
 - II.2.3. L'émergence d'un discours urbain sur l'agriculture périurbaine : l'exemple du projet Loire Baratte p.237

III. L'organisation des acteurs autour du paysage à Nevers p.240

- III.1. L'engagement associatif mobilise le paysage sur la scène municipale par phénomène bottom up p.240
 - III.1.1. Le rôle des associations de défense de l'environnement p.240
 - III.1.2. Le relais de l'activité associative dans les services municipaux : le Conseil Local de Développement Durable p.241
- III.2. La scène du projet de territoire et du SCOT : l'émergence d'une scène politique commune ? p.242
 - III.2.1. Le rôle du Pays Nevers Sud Nivernais dans le cadre du contrat de territoire (2009) p.243
 - III.2.2. La mise en place d'un SCOT interrégional : première scène de dialogue politique, la question du paysage p.243
- III.3. Schéma d'acteurs p.246

B. L'agglomération de Saumur : une forte mobilisation du paysage orchestrée par les représentants de l'Etat p.247

I. Le contexte de l'agglomération p.247

- I.1 Présentation du site de l'agglomération p.247
- I.2. Le contexte actuel p.249
 - I.2.1. Le contexte urbain p.249
 - I.2.2. Le contexte politique p.251

II. Entre une stratégie locale tournée vers un paysage patrimonial et l'enjeu de l'aménagement du bassin de vie p.252

- II.1. L'étude du Schéma de Cohérence territoriale dans la continuité du schéma directeur de 2002 p.252
- II.2. Politique patrimoniale vs politique de développement p.254

III. Le jeu d'acteurs autour de la mobilisation du paysage à Saumur p.255

- III.1. Les structures institutionnelles qui influencent l'action publique locale p.255
- III.2. L'émergence d'une scène locale encore floue p.255
- III.3. Schéma d'acteurs p.257

Synthèse et conclusions de la partie 1 : quelles stratégies dans la mobilisation du paysage ? p.258

- A. Les résonances : invariants et récurrences entre les trois territoires d'étude p.259
- B. Les différences : jeu d'acteurs et histoire spécifique des territoires p.262
- C. Les signaux faibles : pour une prospective du paysage dans le projet politique des territoires p.265

PARTIE II. UN ENJEU STRATEGIQUE DE RETERRITORIALISATION p.267

Chapitre 3. Les signaux faibles d'un processus de reterritorialisation par la mobilisation du paysage dans l'action publique locale p.272

A. Jalons théoriques pour définir le processus de territorialisation p.273

- I. Apports des travaux de Félix Guattari pour une lecture des processus de territorialisation p.275
 - I.1. Mille plateaux : les concepts de déterritorialisation, de reterritorialisation et de ritournelle p.275
 - I.2. Les trois écologies : vers une « écosophie » du monde contemporain p.277

I.3. Micropolitiques : les processus de subjectivation	p.278
II. Le projet local d'Alberto : essai pour une utopie territoriale	p.280
II.1. L'approche territorialiste	p.280
II.2. Représentation schématique de la proposition territoriale d'Alberto Magnaghi	p.281
III. Définition des facteurs de territorialisation	p.282
B. L'action publique en devenir dans la complexité de l'espace périurbanisé	p.285
I. L'appréhension d'un espace incertain	p.287
I.1. L'échelle de la planification du territoire urbain	p.287
I.2. L'échelle intermédiaire des grands réseaux structurels	p.289
I.3. L'échelle du réseau d'espaces publics	p.290
II. L'agriculture périurbaine : un chantier politique à venir ?	p.295
C. La prise en compte du temps dans l'action publique	p.298
I. La perspective du temps	p.298
II. La ressource du passé pour inscrire un récit territorial	p.299
III. La valeur prospective du paysage	p.300
D. L'organisation des acteurs autour de la mobilisation du paysage	p.303
I. Des jeux d'acteurs transversaux en fonction de nouvelles échelles d'intervention	p.303
I.1. De compétences sectorielles à une action publique transversale	p.306
I.1.1. Le décloisonnement de l'action publique territorialisée	p.306
I.1.2. Une expertise de la mise en relation	p.308
II. L'émergence de l'intercommunalité comme collectivité de projet métropolitain	p.310
II.1. Le paysage pour rétablir un contrôle d'une frange périurbaine en manque d'institutionnalisation	p.310
II.2. Le rôle politique d'interface et de régulation	p.311
III. De nouvelles postures dans l'action publique	p.316
III.1. agir en comprenant la complexité	p.316
III.2. L'influence du vivant	p.317
III.3. La culture du ménagement et de la ressource territoriale	p.318
<u>Chapitre 4 : Limites des propositions et discussion autour d'un projet politique basé sur le paysage</u>	
A. Les difficultés pour les acteurs publics locaux à se saisir du paysage	p.324
I. Un sujet de controverses, voire de conflits	p.324
I.1. De nombreuses représentations conflictuelles	p.324
I.2. Le politique en charge du sensible ?	p.325
II. La peur du paysage : la mainmise de l'Etat et de ses représentants	p.326
II.4.2. Les écueils et les dangers d'un projet politique de paysage	p.329
I. Les écueils et les impasses	p.329
I.1. Une politique de défense en réaction au sentiment de perte	p.329

I.2. Le paradigme de gestion appliqué au paysage p.330
II. Les dérives de la mobilisation politique du paysage p.331
II.1. Fixer le temps, l'espace et les représentations p.331
II.2. Séparer par le paysage p.332
C. Plaidoyer pour les acteurs publics du paysage p.335
I.. Le paysagiste dans la fabrique de la ville p.335
II. Le paysagiste, un stratège politique dans la fabrique de la ville p.337
Conclusion générale p.342
A. La problématique de la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux p.343
B. Un enjeu stratégique de territorialisation p.344
C. Apports et limites de la méthode de recherche p.345
D. Une recherche sur le paysage auprès d'acteurs publics locaux : à la limite de la recherche-action p.346
Bibliographie p.350
Table des matières p.392
Table des figures p.399
Tables des tableaux p.404
Table des encarts p.404
Liste des personnes rencontrées au cours de la recherche p.405

Table des figures

Figure 1 : Schéma de l'évolution de cette recherche en lien avec les questionnaires locaux p.22

Figure 2 : Sur ce schéma de synthèse sont représentées (en jaune) les questions soulevées dans la thèse, sur les différents domaines interrogés (en bleu). P.32

Figure 3 : Schéma des hypothèses de cette recherche (en jaune). P.34

Figure 4 : Schéma de l'évolution des politiques publiques de paysage, traduisant les relations entre Etat, services déconcentrés et collectivités. Source : Davodeau 2003. P.36

Figure 5 : Les publications du Ministère de l'Ecologie concernant le paysage, un croisement entre documents d'orientations, outils, méthodologiques, et centre de ressources. P.37

Figure 6 : Représentation schématique de l'évolution du rapport politique au territoire national. P.43

Figure 7 : Carte de la structure métropolitaine française selon les définitions récentes de l'INSEE. P.50

Figure 8 : représentation schématique des trois typologies des villes intermédiaire : ville satellisée, ville éloignée, ville influencée. *D'après F. NADOU 2010 p.52*

Figure 9 : Le processus de décentralisation et l'évolution par itération des compétences des collectivités. Est représentée en bas de la frise l'extension des compétences des intercommunalités, de l'aménagement et de la gestion technique du territoire intercommunal à l'action sociale et les politiques de proximité. P.54

Figure 10 : Taux d'intervention des intercommunalités dans la compétence « planification ». p.58

Figure 11 : Représentation schématique des questions sous-tendues dans la recherche à la fin de l'introduction générale. P.61

Figure 12 : Carte géologique de la Loire. On distingue ici la spécificité géologique de la Loire Moyenne, qui traverse les sables détritiques et les calcaires sédimentaires du bassin parisien. P.69

Figure 13 : Construction géologique de la vallée de la Loire Moyenne. P.70

Figure 14 : Evolution schématique du paysage ligérien en Loire Moyenne. P.72

Figure 15 : Le constat des dynamiques urbaines et la constitution d'un ensemble soumis à la même problématique dans le projet de métropole-jardin. P.74

Figure 16 : Représentation schématique des temps de construction du projet de la Métropole-jardin sur une dizaine d'années, jusqu'à ce que la jeune région centre ait raison d'une pensée métropolitaine concentrée sur l'axe ligérien. P.75

Figure 17 : Le projet spatial de la Métropole-jardin : une alternance d'espaces bâtis et d'espaces jardinés. P.76

Figure 18 : La résurgence de l'idée de métropole ligérienne. P.77

Figure 19 : Exemples d'images mises en valeur dans le processus de patrimonialisation UNESCO. P.80

Figure 20 : Les Cahiers du Val de Loire Patrimoine Mondial. P.81

Figure 21 : Schéma représentant les différentes expériences de mobilisation du paysage à l'échelle de la Loire Moyenne. P.84

Figure 22 : Trois agglomérations ligériennes pour étudier la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux. Un terrain d'étude principal : l'agglomération de Blois, et deux terrains d'étude secondaires : les agglomérations de Nevers et de Saumur.

P.85

Figure 23 : La méthodologie de récolte des données concrètes du territoire, lisibles dans l'espace et disponibles dans des documents accessibles. P.97

Figure 24 : Méthodologie d'identification des acteurs interrogés en entretien. Chaque personne interrogée identifie les acteurs-relais selon elle, et ainsi de suite jusqu'à épuisement du processus. P.100

Figure 25 : Schéma traduisant la méthode de rentrée des extraits d'entretiens dans un tableau thématique. p.106

Figure 26 : Schéma traduisant les options méthodologiques appliquées à la récolte du discours des acteurs à travers les entretiens semi-directifs (en orange). P.107

Figure 27 : Le détail des communications officielles qui ont été analysées, ici présentées selon la construction du discours public. P.108

Figure 28 : Représentation schématique de la méthode employée pour produire et analyser le discours des acteurs publics locaux sur le paysage. P.109

Figure 29 : Schéma de synthèse du processus méthodologique appliqué à chaque territoire d'étude. P.113

Figure 30 : La phase d'analyse sur chaque territoire d'étude est compilée dans un cahier à destination des collectivités. P.114

Figure 31 : La comparaison entre les trois territoires d'étude utilise les schémas de synthèse thématiques qui permette une vision globale facilitée. P.115

Figure 32 : Les éléments de rédaction relatifs aux réponses aux hypothèses de recherche. P.118

Figure 33 : Bloc diagramme du relief (accentué) et du réseau hydrographique principal. P.123

Figure 34 : Les enjeux urbains contemporains de l'agglomération bloisaise p.125

Figure 35 : Les enjeux économiques, notamment agricoles, contemporains de l'agglomération bloisaise p.126

Figure 36 : Les éléments du paysage saisis pour la construction de la Métropole-jardin p.129

Figure 37 : Chronologie du projet de la Métropole-jardin. P.131

Figure 38 : Mise en perspective du plan d'aménagement de Blois conçu dans le Schéma d'Aménagement de la Métropole-jardin (à gauche) daté de 1975 et quasiment au même moment, l'élaboration de la stratégie d'aménagement locale à travers l'approbation d'un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (à droite) daté de 1974. P.132

Figure 39 : Le plan « Blois extension » proposé par la Chambre économique de Blois en 1971. P.133

Figure 40 : Extrait cartographique du Plan d'Occupation des Sols de la Ville de Blois. P.135

Figure 41 : Extrait de l'étude « Aménagement des bords de Loire à Blois » réalisée par le bureau d'étude « Images en Herbe » en 1998. P.137

Figure 42 : La situation et le fonctionnement du déversoir de la Bouillie par rapport à l'agglomération bloisaise. P.139

Figure 43 : Le déversoir de la Bouillie en amont du quartier endigué de Vienne (en face), l'entrée du déversoir est occupée par des équipements sportifs. P.140

Figure 44 : Représentation schématique des grands projets pour la ville de Blois au moment de l'élaboration du projet urbain par l'Atelier Public. P.145

Figure 45 : Le « parc A10 » en 2012. P.147

Figure 46 : le « parc A10 », parc d'activité à cheval entre les communes de Blois et de la Chaussée Saint-Victor, à l'unique sortie de l'autoroute A10 au niveau de Blois. P.148

Figure 47 : Situation du parc de l'Arrou en 2012 par rapport à l'ensemble de la ville. P.149

Figure 48 : Extrait de l'avant-projet pour l'aménagement paysager du parc de l'Arrou (Bureau d'étude Images en Herbe), 2004. P.150

Figure 49 : Photographies prises en 2012 depuis le cœur du parc vers les façades est et ouest et vers l'axe central. P.151

Figure 50 : Extrait de la brochure « vivre les paysages du Val de Loire » éditée par la Mission Loire (2008). P.155

Figure 51 : Le périmètre du SCoT (et du Syndicat Intercommunal qui le porte) comprend le périmètre de la communauté d'agglomération de Blois (Agglopolys) et la communauté de communes du Pays de Chambord. P.160

Figure 52 : Liste des enjeux qui concernent le paysage. P.161

Figure 53 : Liste des orientations inscrites dans les axes stratégiques retenus pour le SCOT du Blésois. P.162

Figure 54 : Carte de synthèse du SCoT du Blésois (SIAB 2005). A droite, la légende issue de la carte spécifique dédiée à « l'environnement et paysage ». p.163

Figure 55 : Schéma des étapes de construction du projet de territoire de la communauté d'agglomération. P.165

Figure 56 : Extrait du projet de territoire Agglopolys (version provisoire d'avril 2010). Détail des orientations stratégiques de l'axe 2, paragraphe 3 : Cultiver le jardin blésois. P.167

Figure 57 : Les axes retenus pour le projet d'agglomération. P.168

Figure 58 : A gauche, la carte des atlas de paysages publiés en 2009. P.170

Figure 59 : Extrait du réseau écologique identifié par les services régionaux à l'échelle du Pays des Châteaux. P.171

Figure 60 : Extrait du compte-rendu de la réunion de lancement de l'étude « Paysages ligériens et territoires de rupture » p.174

Figure 61 : La réunion de restitution de l'étude « Paysages ligériens et territoires de rupture ». p.175

Figure 62 : Comparaison entre le périmètre d'Agglopolys et le « site paysager » déterminé par l'étude de l'école du paysage. P.176

Figure 63 : Le Centre de Recherche Appliqué au Paysage d'aide aux Usagers et aux Décideurs, extraits du document. P.177

Figure 64 : Les projets agricoles portés par Agglopolys. P.179

Figure 65 : Extraits de l'observatoire de l'agriculture du Blésois, sur deux communes périurbaines (chacune à 10km environ de Blois) à gauche, et sur la commune de Blois à droite. P.180

Figure 66 : L'observatoire du Blaisois, un inventaire précis et spatialisé des tensions entre urbanisme et agriculture. P.181

Figure 67 : Le nouveau paysage de la Bouillie. P.182

Figure 68 : Photographies de la formation des délaissés dans le quartier de la Bouillie. Traces et occupation des lieux vidés de leurs habitants. P.183

Figure 69 : Etude pour le devenir de la Vacquerie : du projet d'écoquartier submersible au projet agricole urbain. P.184

Figure 70 : Extrait d'un projet collectif d'étudiants de l'ENSNP (2006) sur l'ensemble du val ligérien, et plus particulièrement sur l'entrée de ville sud de Blois, à l'endroit du déversoir de la Bouillie. P.185

Figure 71 : Extrait des travaux étudiants de l'ENSNP en 2008 : le parc bio-énergie, basé sur la production de biomasse destiné au réseau de transports publics de l'agglomération. P.186

Figure 72 : Les trois colloques Nature et Paysage organisés par le CAUE 41 à la fréquence d'une fois tous les deux ans. P.191

Figure 73 : Trois extraits du premier rapport d'expertise « Etat des lieux » (Agglopolys) daté du 27 juillet 2010. P.193

Figure 74 : Texte de l'appel à candidature pour le poste de chargé de mission « Paysage » pour Agglopolys. P.194

Figure 75 : Frise traduisant l'évolution des projets d'aménagement sur l'agglomération de Blois. P.196

Figure 76 : Frise traduisant les échéances des projets et documents d'aménagement sur l'agglomération de Blois. P.196

Figure 77 : Regroupées ensemble, la ville-paysage et l'agglomération-jardin (Source : extrait des panneaux de l'exposition du PADD 2012, et extrait du projet de territoire durable). P.200

Figure 78 : Le projet de ZAP de Vineuil, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher. P.205

Figure 79 : A droite, plan de la commune et de la poche d'agriculture, projet d'A. LABORGNE-ENSNP (2011). En bas à gauche, photographie de la plaine agricole au centre du village de Marolles. P.207

Figure 80 : Schéma d'acteurs autour de la mobilisation du paysage dans l'agglomération de Blois. P.211

Figure 81 : Bloc diagramme du site de la ville de Nevers et des communes périphériques. P.215

Figure 82 : bloc diagramme schématique du site de Nevers et du réseau hydrographique. P.216

Figure 83 : Les vues occasionnées par la situation de la ville sur une butte en rive droite. P.217

Figure 84 : Plan d'Aménagement d'Embellissement et d'Extension, daté de 1937 dessiné par R. Lopez. P.218

Figure 85 : L'ancien quartier des Pâtis, la déviation de la RN7 et la transformation des bords de Loire. P.220

Figure 86 : La Maison de la culture sur les bords de Loire. En bas à droite, vue depuis les terrasses du Palais Ducal de Nevers. P.221

Figure 87 : Les enjeux urbains contemporains de l'agglomération de Nevers. P.223

Figure 88 : Carte des unités administratives p.224

Figure 89 : Le site classé du Bec d'Allier, un site naturel exceptionnel aux frontières du site urbain de Nevers. P.226

Figure 90 : Bloc diagramme de l'agglomération de Nevers. En bleu est représentée la zone inondable, marquée par la Loire et ses principaux affluents, La Nièvre au nord, et l'Allier au Sud. P.228

Figure 91 : Le déversoir du Guétin. P.229

Figure 92 : Extraits de l'étude *Freude am Fluss* (2003-2008) sur l'agglomération de Nevers. P.231

Figure 93 : Les quartiers Est de Nevers et les projets en cours dans la zone inondable à l'est de la ville. P.232

Figure 94 : La ZPPAUP de Nevers (2008). Celle-ci est morcelée en secteurs selon l'identification des éléments du paysage urbain. P.235

Figure 95 : La Baratte, un ancien quartier maraîcher dans le giron des politiques d'urbanisation des périphéries. P.236

Figure 96 : L'implication du Conseil Local de Développement Durable dans la défense de la Baratte et le projet du Poumon Vert. P.237

Figure 97 : Trois des avis rendus par le Conseil Local du Développement Durable, sur des sujets aussi variés que les illuminations et les sapins en période de Noël, ou encore la mobilité et les déplacements doux, ou encore le projet de poumon vert de la Baratte. P.240

Figure 98 : Schéma de l'organisation des acteurs autour de la mobilisation du paysage à Nevers. P.245

Figure 99 : Bloc diagramme représentant le site de Saumur depuis le Nord. Le lit majeur, représenté sous la couleur bleu, est très large. Au sud, la ville de Saumur et le coteau viticole. P.246

Figure 100 : Bloc diagramme de l'agglomération de Saumur et le réseau hydrographique. p.247

Figure 101 : Plan stratégique du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine pour la période 2008-2010. P.249

Figure 102 : Carte des structures politico-institutionnelles sur le territoire de Saumur. P.250

Figure 103 : La traduction spatialisée des paysages de l'agglomération saumuroise. P.252

Figure 104 : Extrait de l'Atlas foncier 2011 (Saumur Agglo) dans le cadre du Schéma Directeur Loire. P.253

Figure 105 : Schéma d'acteurs mobilisés autour de la notion de paysage à Saumur. P.255

Figure 106 : Frise traduisant l'évolution des modèles des politiques territoriales d'aménagement du territoire dans l'agglomération de Blois. P.257

Figure 107 : Frise traduisant l'évolution des modèles des politiques territoriales d'aménagement du territoire dans l'agglomération de Nevers. P.258

Figure 108 : Frise traduisant l'évolution des politiques sur l'agglomération de Saumur. P.258

Figure 109 : Représentation schématique des jeux d'acteurs comparés entre Blois, Nevers et Saumur. P.261

Figure 110 : Trois lectures de Félix Guattari pour penser la territorialisation de l'action publique par le paysage. P.277

Figure 111 : Représentation schématique interprétative de la proposition de Roberto Magnaghi dans son ouvrage : *Le projet local*. P.279

Figure 112 : Représentation schématique des trois facteurs de territorialisation retenus pour questionner la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux. P.281

Figure 113 : La guerre des représentations de l'espace périurbain par publications interposées. P.284

Figure 114 : Schéma des deux types de scènes collectives pour les acteurs publics locaux : à gauche les scènes politisées et à droite les scènes alternatives (comme les scène des ateliers du SCoT), visitées par les mêmes acteurs. P.302

Figure 115 : Schéma de l'interaction de la communauté d'agglomération avec l'Etat d'une part et avec la société civile d'autre part. p.311

Table des tableaux

Tableau 1 : Les six classes d'intervention paysagère et les trois archétypes issus de la recherche de Moquay *et al.* Programme de recherche Politiques publiques et paysages MEEDDAT 2004. P.27

Tableau 2 : Tableau reprenant ce qui, dans l'analyse de la mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux, s'ancre traditionnellement d'une part dans le domaine des *politics* et d'autre part dans le domaine des *policies*. P.49

Tableau 3 : Tableau traduisant le décompte des acteurs rencontrés selon leur statut et leur échelle d'intervention. P.101

Tableau 4 : Tableau représentant les quatre scénarii d'aménagement du val de Loire, présenté par le bureau d'étude paysagistes (L'Atelier de L'île) aux élus communautaires. P.187

Tableau 5 : Tableau reprenant des citations de personnalités du territoire concernant la place du paysage dans l'imaginaire de la ville. P.199

Tableau 6 : Synthèse des éléments du paysage identifiés par les trois groupes d'acteurs pour chacun des terrains. P.260

Tableau 7 : Tableau résumant les outils de mobilisation du paysage, les jeux d'acteurs et les productions. P.262

Tableau 8 : Tableau des questions posées pour chaque facteur de territorialisation, et les propositions qui sont faites dans la partie 2 de la thèse. P.282

Tableau 9 : Récapitulatif des trois réseaux spatiaux pour lesquels le paysage est mobilisé par les acteurs locaux. P.291

Tableau 10 : Les positions fréquentes tenues par chacun des trois grands groupes d'acteurs, et les positions en situation de conflits. P.325

Tableau 11 : Le glissement de la catégorie des biens communs vers la catégorie des biens clubs. Extrait des travaux de Eric Charmes (2010). P.330

Table des encarts

Encart 1 : « 11. 1837 - De la ritournelle » Deleuze et Guattari. P.275

Encart 2 : Les habitants d'une commune périurbaine de Vineuil. P.331

Encart 3 : interview de Mathieu DELORME, ingénieur-paysagiste. P.335

Liste des personnes rencontrées au cours de cette recherche

Réflexion théorique et méthodologique

Jean-Marc BESSE Philosophe, enseignant à l'école du paysage de Lille
Claude EVENO Urbaniste, écrivain, enseignant à l'ensnp
Fouad SABERAN Psychiatre à la Chesnaie (41)
Nathalie BREVET Sociologue, UMR CITERES
Catherine CAILLE-CATTIN Maître de conférences en géographie, IUFM de Franche-Comté
Mathieu DELORME Ingénieur-paysagiste, Chargé d'études pré-opérationnelles INterland Paris

A propos de la Loire

Myriam LAIDET Chargée de mission développement durable à la Mission Val de Loire 21/07/2010
Dominique BOUTIN Ancien chargé de Mission à la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
Thierry MOIGNEU DREAL Centre, responsable du plan de gestion UNESCO
Françoise de PERSON Historienne spécialiste de la Loire et de l'ancienne batellerie 15/02/2011

A propos du territoire de Blois

Christophe DEGRUELLE Président d'Agglopolys, enseignant à l'ensnp 17/12/2010, 03/04/2012
Bernard VALLETTE Conseiller municipal de la ville de Blois, Vice-président d'Agglopolys, en charge de la commande publique et des travaux, ancien maire de Blois 01/06/2010
Stéphane BAUDU Maire adjoint de La Chaussée Saint-Victor, président du SIAB, Vice-président d'Agglopolys en charge de l'Habitat, de l'Aménagement de l'Espace et des Gens du Voyage 08/06/2010
Julie TRUFFER Chargée de mission au service de l'aménagement du territoire d'Agglopolys, chargée de mission au SIAB 16/06/2010, 08/07/2011, 26/06/2012
Emmanuel BROCHARD Directeur du CAUE 41 02/07/2010
Grégory MORISSEAU Agence Atelier de l'Ile, concepteur de l'étude prospective sur le devenir du site de la Bouillie, Blois 06/07/2010
Christian MARY Maire de Vineuil, Vice-président d'Agglopolys en charge du Développement durable, des Déplacements et de l'Environnement 20/07/2010
Anne-Laure FESNEAU Chargée de Mission à la mission de développement territorial et économique d'Agglopolys, en charge du projet de territoire 06/09/2010
Béatrice AMOSSE Présidente de l'Observatoire Loire, conseillère générale du Loir-et-Cher Canton de Blois 5, qui représente le quartier nord de la ville de Blois, enseignante à l'ensnp 13/09/2010
Dominique HUBE Direction de l'urbanisme 15/09/2010
Yannick SEVREE Maire de Marolles, commune d'Agglopolys 05/01/2011
A. MAITRE Maire de Fossé, commune d'Agglopolys 11/01/2011
Eric BAUSSIER Chargé de mission au Pays Beauce Val de Loire 31/03/2011, 19/03/2012
Julien BEAUDON Chargé de Mission au Pays des Châteaux 26/04/2011
Valérie PERIN Chargée de mission Aménagement à la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher 17/09/2010
Valérie LIGER Directrice générale adjointe du Service de Planification/Aménagement et développement durable d'Agglopolys 05/10/2010
Jean-Claude BORDEAU Maire de Villebarou, commune d'Agglopolys 19/01/2011
Astrid LONQUEU Directrice générale des services de Villebarou 19/01/2011
Michel CONTOUR Maire de Cellettes, commune d'Agglopolys, Vice-président d'Agglopolys en charge du Tourisme, des Loisirs et de l'Aménagement de la Loire 18/01/2011
Chilpéric de BOISCUILLE Architecte, Fondateur et directeur de l'école du paysage de Blois de 1993 à 2010 (ENSNP) 25/07/2011
Alexandre PRINET Chargé de mission Risques dans la direction Cadre de Vie, Agglopolys 29/07/2011
Irénée JOUASSARD DDT 41, Chef du service Aménagement, Connaissance et Analyse des Territoires 08/11/2011
Régis HERMELIN Ancien chercheur sur les politiques urbaines de Blois 11/10/2011
Christelle et Stéphane NEAU Agriculteurs à la Ferme de la Touche, producteurs de légumes biologiques en milieu périurbain, à Chitenay, commune d'Agglopolys 05/01/2012

Habitants de Vineuil Communes périurbaine au sud de Blois (première couronne) Plusieurs rencontres pendant 01/2012
Nathalie BERNARD responsable du service Parcs et Jardins de la Ville de Blois depuis 1992 01/02/2012
Habitants résistants de la Bouillie 17/07/2012

A propos du territoire de Nevers

Gérard FONTAINE Directeur du CAUE 58 03/05/2011
Pierre KALUZNY Membre du CL2D, président de l'association Rivernet 04/05/2011
Christophe WARNANT Adjoint au maire de Nevers, Elu à l'agglomération de Nevers, Président du syndicat mixte du Pays Nevers Sud Nivernais 24/05/2011
Lucie LABURTHE Directeur de l'aménagement du territoire et des actions de développement économique 25/05/2011
Younès ES-SAFI Chargé de mission « Contrat de territoire » développement durable ADN/PNSN 25/05/2011
Béatrice CANLER Adjointe à l'Urbanisme et citoyenneté 25/05/2011
Jean-Luc FEBVRE Responsable Application Droits des Sols à la Mairie de Nevers 25/05/2011
Cécile VALLET Service du patrimoine 26/05/2011
Hubert FALLET Directeur de l'environnement et du DD à l'ADN, Pilote en propre de l'étude EGRIAN 27/05/2011
Catherine LEBRETON Chargée de mission Habitat, mobilité, emploi/formation, enseignement supérieur, agriculture au Pays Nevers Sud Nivernais 27/05/2011
M. LECAS Maire de Magny-Cours 22/07/2011
David PAGNIER Chef de projet SCOT du Grand Nevers 11/07/2011
Carole SIMON Chargée d'étude à la Chambre d'agriculture 58 Documents d'urbanisme 11/07/2011
Dominig BOURBAO Directrice du Conseil Local du Développement Durable de Nevers, Chargée de mission Développement Durable à la mairie de Nevers 12/07/2011
Emilie DEQUIEDT Eleveurs à Marzy (menacés par l'urbanisation) 13/07/2011
Brigitte COMPAIN Association Loire Baratte 15/05/2011

A propos du territoire de Saumur

Bruno LETELLIER Directeur du CAUE 49 03/10/2011
Michel MATTEI Chargé de l'urbanisme au PNR LAT 04/10/2011
Laetitia COCHET Chargée de mission du projet de territoire à l'agglomération 05/10/2011
Pascal LAIGLE Directeur du service « Gestion et Valorisation de l'Espace » à l'agglomération 05/10/2011
Michel APCHIN Maire de Saumur 17/10/2011
Laurence RIVIERE Chargée du projet SCOT 18/10/2011
Christèle BULOT Responsable de la maison du Parc 18/10/2011
Charles-Henri JAMIN Vice-président Planification et Aménagement des territoires à l'agglomération 27/08/2012
Anne-Cécile MORON Urbaniste, directrice du Syndicat Mixte du SCOT, directrice du Service Aménagement du territoire et développement durable, Saumur Agglo 27/08/2012
Jacques ZEIMERT Président de l'Association « Sauvegarde de la Loire Angevine », représentant de l'Association « Sauvegarde de l'Anjou » à la commission des sites et paysages. 30/11/2012



Lolita VOISIN

La mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux : un enjeu stratégique de territorialisation ?



Le paysage est devenu progressivement en France un objet de politiques nationales et locales. Pourquoi les acteurs publics locaux mobilisent-ils le paysage pour parler et penser leur territoire ? Est-ce seulement le fruit d'une traduction descendante d'injonctions venues de l'Etat ? Nous formulons l'hypothèse que le paysage participe alors à une stratégie transversale spécifique et singulière pour chaque territoire en projet, dans un processus de reterritorialisation (Deleuze et Guattari 1980).

L'analyse s'appuie l'étude de trois villes moyennes situées sur la Loire. La méthode croise plusieurs disciplines (analyse paysagère, analyse des politiques territoriales, entretiens semi-directifs, analyse des discours publics, analyse du jeu d'acteurs). Nous montrons ainsi comme le paysage est appréhendé localement, s'il répond à une stratégie organisée et s'il porte d'autres objectifs plus sectorisés.

La recherche ouvre finalement sur une question d'actualité qui mérite d'être interrogée : quelle est la part politique du paysage ? En quoi la prise en compte du paysage favorise l'émergence de nouveaux modes de définition de territoires ? Cette réflexion, particulièrement contemporaine, est nécessaire pour penser l'évolution de la notion de paysage, et le rôle des acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme, tels que les paysagistes.

Mots clés : politique de paysage, territorialisation, jeu d'acteurs, stratégie territoriale, Vallée de la Loire, Blois

In France, the notion of landscape has gradually become the focus of national policies. Why local stakeholders choose to use Landscape to talk and think about the territory ? Is it only a reason of vertical translation of national orders ? We formulate the hypothesis that landscape then participates in a specific and singular transversal strategy for every territory in project, in a process of reterritorialisation (Deleuze and Guattari 1980). The analysis is based on three middle-size cities all located on the Loire River. The method lies on the analysis of territorial policies, analysis of individual and collective discourse by local stakeholders, and on the analysis of the interplay of stakeholders organized around the notion of landscape. Thus, we show the way in which landscape is defined at the local level, whether it is the object of an organized strategy and whether it carries other, more sectorized, objectives.

Our research finally opens onto a topical issue worth investigating : what is the political role of landscape? How does the public consideration of landscape foster new modes of definition for emerging territories ? This reflection is of particular contemporary importance to envision the evolution of landscape and of directly related jobs, such as the rapidly changing activity of landscape architects .

Key-words : landscape policies, reterritorialisation, interplay of stakeholders, landscape strategy, Loire Valley, Blois